

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME HUITIÈME

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

IMPRIMERIE ALFRED VROMANT ET Cie
BRUXELLES

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

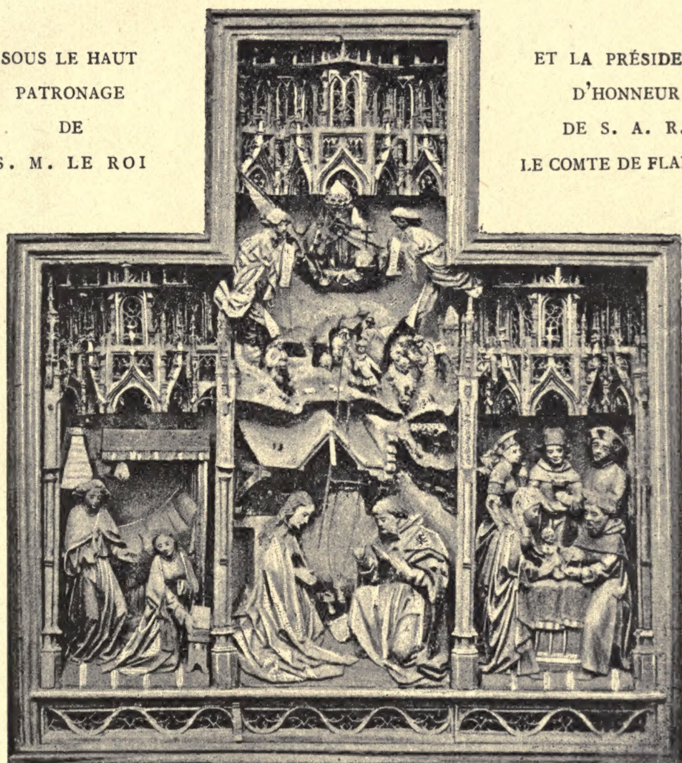
D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE HAUT
PATRONAGE
DE
S. M. LE ROI

ET LA PRÉSIDENCE
D'HONNEUR
DE S. A. R.
LE COMTE DE FLANDRE



MÉMOIRES, RAPPORTS, DOCUMENTS. — TOME HUITIÈME — 1894

BRUXELLES
E. LYON-CLAESEN, ÉDITEUR
8, RUE BERCKMANS, 8


LIBRARY
JUL - 4 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

AVANT-PROPOS

Le rôle des artistes qui ont vu le jour dans l'ancien Brabant a été considérable. Architectes, peintres, sculpteurs, hautlissiers ont exécuté dans nos provinces, en France, en Espagne, dans les contrées germaniques et scandinaves des œuvres du plus haut mérite et en si grand nombre, que le recensement en est à peine ébauché. Dès lors, ne conviendrait-il pas de rappeler par un vocable précis la provenance de tant de productions de valeur ?

Il n'y a pas bien longtemps encore, on englobait sous le nom de flamands tous les artistes qui sont nés dans les dix-sept provinces.

De nos jours, on a réagi contre cet usage. M. Jean Rousseau a distingué, dans son étude sur la sculpture, l'élément wallon, de l'élément flamand ; mais le regretté critique n'a pas eu l'occasion, son œuvre étant restée inachevée, de mettre en lumière l'importance des ateliers brabançons.

Les artistes du Brabant n'ont jamais dédaigné de se réclamer de leur pays d'origine. Nous n'en voulons d'autres preuves que

ces deux faits qui se présentent à notre mémoire. Au XIIIe siècle, l'auteur de la statue de saint Wenceslas, roi de Bohême, n'est connu que sous le nom de Jean le Brabançon; au commencement du XVe siècle, deux sculpteurs qui travaillaient à l'église saint François à Ferrare sont désignés sous le nom *d'Alemani ex parte Brabantiæ.*

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que les destinées du Brabant ne se sont jamais confondues entièrement avec celles de la Flandre; et l'historien ne peut oublier aujourd'hui les rivalités qui ont existé entre ces deux régions voisines, rivalités résultant de la différence d'humeur et de la diversité d'intérêts.

Il serait puéril, nous en convenons, d'amoindrir la réputation artistique des célèbres cités flamandes : de Gand, de Bruges, d'Audenarde, etc., tel n'a jamais été notre sentiment ; mais il nous a paru équitable de constater qu'à partir du XIVe siècle, il a existé dans le Brabant une école florissante de sculpture, dont l'influence au XVe siècle a été prépondérante.

Ce modeste essai concernera surtout les artistes originaires de Bruxelles et de Louvain ; et, si les circonstances le permettent, nous consacrerons une étude spéciale aux imagiers anversois.

Il nous tarde maintenant d'exprimer toute notre gratitude à M. Louis Cavens, qui non content de doter le musée d'antiquités de l'Etat de nombreux objets du plus haut intérêt appartenant à diverses époques, favorise de tout son pouvoir les recherches archéologiques. C'est, grâce à son concours généreux, qu'il a été pourvu à l'illustration du présent texte, et nous sommes heureux d'associer, dans nos remercîments, à ce généreux protecteur de la Société d'archéologie, son zélé Président, M. le comte de Nahuys, qui n'a cessé de prendre le plus vif intérêt à nos recherches.

Nous sommes redevable d'utiles renseignements à MM. le chanoine Reusens, van Even, Hans Hildebrand, antiquaire du royaume de Suède, à M. le docteur Schlie de Schweim, à M. A. van Hammée, à MM. Paul Saintenoy, Fréd. Simon, F. Malfait, E. Nève, C. Goffaerts, L. Blanchaert, A. Van Gèle, C. De Becker et E. Van Segvelt.

30 octobre 1893.





Fig. 1. — Linteau de la porte de Samson, à Nivelles.

ÉTUDE

SUR LA

SCULPTURE BRABANÇONNE

AU MOYEN AGE

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil historique sur la situation du Brabant au début du moyen âge. — Institutions monastiques. — Gouvernement des ducs de Brabant. — Obstacles au développement de la sculpture. — Portail de Samson à Nivelles. — Sculptures de l'église Saint-Germain à Tirlemont et de l'église de la Chapelle à Bruxelles. — Vierges d'Alsemberg, de Louvain, de Diest, de Laeken, de Hal, de Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles. — Vierges de Notre-Dame, à Anvers, de l'église Saint-Jacques, à Louvain. — Christ de Louvain. — Croix triomphale de Forest, de Lowaige, de Wesemael, d'Op-Linter. — Pierres tombales de Forest. — Tombeaux du duc Henri I[er], de Mathilde et de Marie de Brabant, de Henri III et d'Adelaïs. — Jean l'imagier, Jean le Brabançon, auteur de la statue de saint Wenceslas, à Prague. — Tombeau de Henri II, à l'abbaye de Villers. — Châsse de sainte Gertrude, à Nivelles.



LE Brabant ne peut pas se glorifier, comme la principauté de Liège, d'un passé artistique qui le relie immédiatement par le règne de Charlemagne, aux grandes traditions de Rome et de Byzance. L'éloignement de cités florissantes devait nécessairement retarder, dans ce pays, tout épanouissement intellectuel et artistique.

A cet isolement venait encore se joindre la rudesse native des

habitants. Les Brabançons conservèrent longtemps, dit Mgr Namèche [1], dans leurs mœurs et leurs usages, quelque chose des instincts violents que saint Liévin reprochait déjà au VIIe siècle, à leurs ancêtres.

Impia barbariei gens exagitata tumultu
Hic Brachanta, facit meque cruenta ferit.

Plus tard, cette turbulence trouvera un dérivatif au dehors ; au XIIe et au XIIIe siècle, continue l'historien dont nous venons d'invoquer le témoignage, les Brabançons louent leurs bras et leur courage aux princes voisins. Ils apparaissent tout d'abord, en Angleterre, soutenant la royauté contre les efforts réunis de la noblesse et de la France. Plus tard, ils se répandent dans les autres pays et précèdent les *Coterels,* en France, et les *condottieri,* en Italie. Leur nom devint le synonyme de la valeur indomptable mêlée aux plus effroyables violences.

Cil coterels, cil brabançons
Ce sont diables.

Tel est le jugement de Gauthier de Coincy, poète du XIIIe siècle.

Et cependant ces préoccupations belliqueuses n'étouffèrent pas toute entreprise pacifique. A la longue le génie brabançon s'assouplit sans rien perdre de son énergie, ni de son initiative.

Cette évolution fut particulièrement favorisée par l'éclosion des abbayes, des chapitres, dont la présence exerça une action bienfaisante sur les mœurs et la culture intellectuelle. Le Brabant fut également redevable des plus grands bienfaits à la vaillante et sage administration de ses princes.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler brièvement les faits saillants qui ont contribué, dans la plus large mesure, à l'amélioration intellectuelle et morale d'une région appelée, dans le domaine artistique, à de si brillantes destinées.

La revue rapide que nous nous proposons de faire nous paraît d'autant plus justifiée, que la plupart des monuments antérieurs au XIIe siècle ont été anéantis. Il ne semble pas équitable, cependant, de perdre de vue les premiers efforts des véritables civilisateurs du Brabant lorsqu'on aborde l'histoire de son art sculptural.

[1] *Cours abrégé d'histoire nationale.*

Les manifestations artistiques sont les témoins les plus sincères des âges passés. On ne songe plus à faire l'histoire de la Grèce sans s'occuper des créations de ses architectes, de ses sculpteurs et de ses céramistes. Il importe donc, pour le Brabant, à défaut de monuments, de citer tout au moins le témoignage des chroniqueurs.

Dans le traité de Meerssen, de 870, on mentionne déjà quatre comtés compris dans le Brabant, *in Brachbanto comitatus quatuor*. A la suite de la sanglante défaite essuyée par les Normands, en 892, Louvain paraît avoir acquis une importance assez notable. Lambert-le-Barbu y fixa sa résidence comtale. C'est à ce prince que remonte la fondation de l'église Saint-Pierre, à Louvain et la réédification, ou tout au moins, la construction de celle de Saint-Géry, à Bruxelles. Son règne dura une quarantaine d'années, de 977 à 1015. Il reçut la sépulture dans l'église de Nivelles.

Bruxelles fut redevable à Lambert dit Baldéric, de ses premiers agrandissements, de ses fortifications et de son chapitre de chanoines. Le 16 novembre 1047, il fit transporter en grande pompe dans l'église récemment érigée, le corps de sainte Gudule qui avait reposé jusqu'alors dans l'église Saint-Géry. Trois ans plus tard le comte fonda le chapitre de Saint-Pierre, à Louvain. En 1046, la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, fut consacrée et l'on vit l'empereur Henri III assister à la cérémonie et porter sur ses épaules, le corps de la sainte jusqu'au nouveau sanctuaire. En 1082, Henri III, prit le premier le titre de comte de Louvain et de Brabant, s'associa à l'érection du tribunal de la paix et réprima avec la plus grande vigueur le brigandage qui infestait le pays.

Les dernières années du XIe siècle furent marquées par un événement considérable et qui eut, pour le progrès des mœurs, de très heureux effets. « Un religieux du monastère de Saint-Pierre, à Gand, nommé Wildéric, dit Mgr Namèche, parcourut la Flandre et le Brabant, appelant de sa voix éloquente et inspirée les populations à la pratique des vertus du christianisme. Cinq ou six chevaliers quittèrent sous l'influence de sa parole, la cotte d'armes pour le froc et parmi eux, et à leur tête, se trouvait un homme qu'avaient rendu célèbre sa nature sauvage et les crimes qu'on lui reprochait. Il s'appelait Gérard-le-Noir. Ces hommes

transformés renonçèrent à tout ce qu'ils possédaient sur la terre et vinrent se confiner sur les bords de la Dendre, dans une solitude affreuse, n'emportant avec eux que trois pains, la moitié d'un fromage et quelques outils grossiers. Pleins de confiance dans la Providence, ils élevèrent peu à peu un oratoire, un refuge pour les pauvres, un asile pour les voyageurs et une sorte de cabane pour eux-mêmes. Ce fut là l'origine de la célèbre abbaye d'Affligem, dont les moines brillèrent également par la piété et la science, où se gardait l'étendard ducal, et qui voyait son abbé occuper le premier rang parmi les prélats du Brabant. »

Ce n'était pas à proprement parler le premier monastère important qui avait été créé dans la contrée. A Gembloux, dans le sud du Brabant, saint Guibert avait déjà fondé, en 922, un asile pour la prière et le travail qui était régi par la règle de saint Benoît. Dès le XIe siècle, l'orfèvrerie y était déjà en grand honneur.

L'abbé Olbert, élu en 987, dota l'église qu'il avait reconstruite de nombreuses pièces d'orfèvrerie, parmi lesquelles on cite certain parement d'autel en argent repoussé et ciselé. Tithmar qui fut revêtu de la dignité abbatiale, en 1071, enrichit de bas-reliefs d'argent ciselé l'ambon de l'évangile et la châsse de saint Exsupère.

Nous ne parlerons pas de la part glorieuse que les chevaliers de la contrée prirent aux croisades entreprises pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Qu'il nous suffise de citer Godefroid de Bouillon, né à Baisy, en Brabant, une des plus belles figures chevaleresques du moyen âge.

De Godefroid-le-Barbu date l'adjonction au Brabant, du marquisat d'Anvers qui était précisément le théâtre des exploits de Tanchelin. En 1124, huit ans après la mort de l'hérésiarque apparaît saint Norbert, fondateur de l'Ordre de Prémontré. Il efface les dernières traces de l'erreur de Tanchelin ; et les chanoines de saint Michel institués à Anvers par Godefroid de Bouillon, gagnés par tant de sainteté et de prestige, cèdent à saint Norbert leur propre église : elle fut connue dès lors sous le nom d'abbaye Saint-Michel.

Bientôt après surgissent les abbayes de Parc, près de Louvain, d'Heylissem, de Grimberghe, de Tongerloo et de Vlierbeek. Déjà

trente ans plus tôt des abbayes bénédictines avaient été fondées à Cortenberg, en 1095, à Forest (Vorst), en 1096 ; celle de Grand Bigard date de 1126.

Sous Godefroid II avait été érigée, grâce à la libéralité d'Onulphe, sire de Wolverthem, l'abbaye de Jette ou de Dileghem, près de Bruxelles. Au règne de Godefroid III se rattachent plusieurs faits importants : en particulier, la fondation de l'abbaye de Villers par saint Bernard lui-même, en 1147 ; celle de l'abbaye de Postel, en Campine, qui fut occupée par les religieux Norbertins en 1176 ; et enfin, la construction de l'église principale de Bruxelles. Ce fut, en effet, le 3 juin 1155 que fut posée solennellement la première pierre de l'église des Saints-Michel et Gudule.



Fig. 2. — Frise de l'église de Saint-Germain à Tirlemont (XIIe siècle).

Accablé d'infirmités, Godefroid résigna l'administration de son duché entre les mains de son fils pour se retirer à Orten, qui devint, grâce à son impulsion, la ville de Bois-le-duc.

Henri Ier-le-guerroyeur passa la première partie de son règne dans des entreprises guerrières ; mais après les désastreuses batailles de Steppes et de Bouvines, il consacra les vingt dernières années de sa vie à faire goûter à ses sujets les bienfaits de la paix. Plusieurs villes lui furent redevables de privilèges et de franchises considérables. D'autre part, les institutions monastiques se multiplièrent, et, fait digne de remarque, presque tous les nouveaux établissements adoptèrent la règle de Cîteaux. La célèbre abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut fut fondée en 1234. La Cambre aux portes de Bruxelles *Camera beatæ Mariæ vir-*

gnis, Aywières, la Ramée Florival Argenton, dans le Brabant Wallon ; Nazareth, près de Lierre, Perck, *Parcum Dominarum* dans la région thioise. Rappelons aussi que le duc avait fondé à Louvain, en 1206, le chapitre noble de Sainte-Gertrude. Il dota princièrement l'hôpital Saint-Jean et pourvut à l'établissement des chanoines de Saint-Augustin en l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. Henri II se distingua, en 1236, dans la croisade contre les *Stadingers* du nord de l'Allemagne. Après la conquête de Daelhem pris sur l'archevêque de Cologne, il se consacra entièrement à l'administration de son duché, s'efforça de procurer à ses sujets la sécurité et encouragea la culture des lettres. Ce fut surtout Louvain qui ressentit les effets de sa sollicitude.

Du reste, dans l'épitaphe de Henri II qui nous est parvenue, on célèbre en style magnifique, ses brillantes qualités et le bonheur qu'il procura à ses sujets.

... Quem Deus huc misit sub quo Brabantia risit
Quo vixit lœta sua gens, plebs altera muta.

« La présence de la cour ducale, dit M. Van Even, influait d'une manière salutaire sur la prospérité et l'opulence de Louvain. Cette cour était alors une des plus splendides de l'Occident. Henri III, duc de Brabant (1248 à 1263), savait allier le goût des choses de l'esprit au talent des affaires ; il occupait lui-même, comme son ami Thibault de Navarre, un rang distingué parmi les ménestrels français. Il usait d'une libéralité à toutes épreuves vis-à-vis des savants, des poètes, des artistes et leur faisait un brillant accueil. »

Il fut le mécène d'Adènes, le Roi qui lui a rendu ce naïf hommage :

Menestrel au bon duc Henri
Fui ; cil m'éleva et norri
Et me fist mon mestier apprendre.

Le nom de Jean-le-Victorieux évoque le souvenir de la bataille de Woeringen (1288). Cet événement eut les plus heureuses conséquences pour la prospérité des cités brabançonnes. Louvain, Anvers, Lierre, Hérenthals reçurent du prince de nouveaux privilèges et l'extension de franchises déjà existantes. Le duc Jean

introduisit plus d'uniformité dans l'administration de la justice en imposant des nouvelles lois, *landkeuren*, destinées à réprimer la rudesse des mœurs. Il favorisa l'agriculture, le commerce et améliora le monnayage ; il encouragea les écrivains, les poètes, et lui-même ne dédaignait point le culte des muses, car plusieurs de ses œuvres nous sont parvenues dans le recueil des *Minnesingers*.

La sculpture qui, chez nos voisins du Sud, prêtait son prestigieux concours à l'architecture, semble, dans le Brabant, avoir souffert, au XIIe siècle, d'un certain abandon. Soit indifférence, soit impuissance, les bâtisseurs d'alors se préoccupent fort peu de rehausser les édifices par une décoration plastique.

Ne faudrait-il pas voir dans la pénurie des monuments, un effet de l'influence cistercienne qui, à cette époque était, considérable dans le Brabant ? On sait que saint Bernard voyait de mauvais œil, le luxe qui se déployait dans la construction des églises et dans les abbayes ; et il a même exhalé ses plaintes dans une lettre qu'il adressa, vers 1125, à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qui appartenait à l'ordre célèbre de Cluny.

« Que signifient, s'écrie-t-il, dans ces cloîtres où les frères vaquent à la lecture, ces monstruosités ridicules, ces je ne sais quelles beautés difformes ou belles difformités ? que font-là ces singes immondes ? et ces lions féroces ? et ces monstrueux centaures ? et ces demi-hommes ? et ces tigres tachetés ? et ces soldats qui se battent ? et ces chasseurs qui donnent du cor ? Sous une tête vous voyez plusieurs corps, et en revanche sur un corps vous voyez plusieurs têtes ! Voilà à un quadrupède une queue de serpent, et voici à un poisson une queue de quadrupède ! Ici c'est un cheval qui finit en chèvre, et là un animal à cornes qui finit en cheval ! En somme, c'est de toutes parts, une telle variété, une telle étrangeté de formes qu'on aime mieux faire la lecture sur les marbres que dans son livre et passer les jours à étudier de pareilles choses qu'à méditer les lois de Dieu ! »

Cet anathème lancé contre le luxe a dû comprimer l'essor de l'art plastique dans les nombreuses maisons dépendant de Cîteaux, que les XIIe et XIIIe siècles avaient vu surgir sur le sol brabançon. De son côté, le clergé séculier n'aura pas manqué de subir le contre-coup de cette sévérité extrême.

On nous a objecté que le rigorisme cistercien n'avait pas eu les effets que les archéologues lui attribuent à bon droit. Qu'il nous suffise de citer, à ce sujet, les témoignages que nous trouvons dans un récent ouvrage de Mgr Dehaisnes.

« Les annales de la ville d'Ypres présentent, dès 1230, une mention qui rappelle l'usage suivi dans le nord de la France, de peindre les églises : à cette date, l'évêque de Térouanne, au sujet de l'érection de l'hospice Voet, défend sans doute sous l'influence des idées cisterciennes, de représenter des croix ou des images ailleurs qu'à l'autel et dans le haut des salles [1]. »

Nous avons l'occasion de constater l'application de semblable règle de conduite. Il y a quelques années, on voyait encore dans le réfectoire de l'abbaye de Villers, les vestiges de l'image de la Vierge, de dimensions considérables, qui couvrait l'une des parois de la salle. Selon toute vraisemblance, il n'y avait pas, au moins au XIII[e] siècle, de statue dans ce local. Ce qui est un fait indéniable, c'est l'absence presque complète de décoration sculpturale à l'abbaye. Il faut excepter une clef de voûte reproduite dans l'œuvre de M. l'abbé [illegible] et quelques détails de peu d'importance [2].

Dans l'ouvrage déjà cité, on lit encore que l'abbé Garnier du Quesnoy, qui administra Vicogne de 1211 à 1229, fit construire une salle capitulaire ornée de riches peintures. « Mais les religieux cisterciens, qui visitèrent vers cette époque les maisons de leur ordre dans le nord de la France, s'inspirant sans doute des austères recommandations de saint Bernard, ordonnèrent d'effacer les peintures de la salle capitulaire, comme trop riches et trop profanes et les firent remplacer par d'autres motifs de décoration. Quant à celles de la chapelle qu'ils voulaient aussi détruire, les religieux de Vicogne s'y opposèrent formellement ; et cette sévérité des cisterciens, qui s'était produite en d'autres couvents, fut cause qu'on en appela au supérieur de l'ordre, et que ces religieux perdirent le droit de visiter l'abbaye [3]. »

Mgr Dehaisnes fait remarquer que ce fut surtout au XII[e] et au XIII[e] siècles que l'austérité cistercienne prévalut. Dans les

[1] *L'Art chrétien en Flandre*, p. 150.
[2] *Archéologie religieuse.*
[3] *Op. cit.*, p. 528.

abbayes de Vaucelles, de Loos, de Flines, appartenant à l'ordre de Cîteaux, on exécuta d'importants travaux artistiques du xv[e] au xviii[e] siècle. La même réaction se produisit dans les nombreux couvents du Brabant et du reste du pays. L'abbaye d'Orval érigea en l'honneur de saint Bernard, au xviii[e] siècle, une somptueuse église, à laquelle la Révolution de 1793 ne permit pas de mettre la dernière main.

Il existait encore un autre obstacle au développement de la statuaire monumentale que nous nous bornons à indiquer : c'est la difficulté où se trouvaient les architectes, de se procurer des matériaux propres à la sculpture, tandis que les Français, mieux dotés sous ce rapport que leurs voisins du nord, faisaient les progrès les plus rapides dans la décoration des édifices. Cette pénurie qui a dû être réelle aux xii[e] et xiii[e] siècles, s'évanouira aux époques suivantes ; et, il suffit de rappeler le luxe déployé dans la bâtisse des hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, pour montrer que les architectes surent alors se procurer des matériaux convenables pour la décoration monumentale.

A cette difficulté, des auteurs joignent encore l'absence de monuments importants de la période belgo-romaine. « Dans toutes les contrées où des monuments romains existaient au moment de la formation du style roman, dit M. le chanoine Reusens, leur présence a exercé une grande influence sur la décoration des édifices. Les sculpteurs des xi[e] et xii[e] siècles, novices dans leur art, s'inspiraient, pour ainsi dire instinctivement, des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Au contraire, dans les endroits où les monuments romains faisaient défaut, ils s'efforçaient souvent d'imiter, dans la sculpture monumentale, les types variés apportés de l'Orient. Nous n'avons, en Belgique, aucun monument belgo-romain de quelque importance ; nos sculpteurs furent donc obligés de chercher leurs inspirations ailleurs [1]. »

L'observation est surtout juste pour les débuts du moyen âge, mais on aurait tort, cependant, d'attacher une trop grande importance à l'influence que les monuments de l'antiquité ont pu exercer sur les artistes des xii[e] et xiii[e] siècles. En effet, n'est-il pas surprenant que dans le midi de la France et même dans certaines

[1] *Op. cit.*, t. I, Reusens, p. 343.

contrées de l'Italie, à Rome notamment, les arts plastiques aient été arrêtés dans leur essor, tandis que l'Ile de France, la Picardie, la Champagne, moins riches cependant en vestiges de la domination romaine que d'autres contrées de l'Europe, produisirent au XIIIe siècle, d'incomparables monuments. L'art français qui a laissé à Notre-Dame de Paris, à la cathédrale de Reims, à la Sainte-Chapelle tant de manifestations géniales, n'avait pas puisé directement son inspiration aux sources antiques. « Cette école du XIIIe siècle qui n'avait certes pas étudié l'art grec, en Occident, dit Viollet-le-Duc, et qui en soupçonnait à peine la valeur, se développe comme l'art grec. » Et plus loin le savant architecte révèle, avec infiniment de justesse, le secret de la supériorité du génie français. « Apprendre le métier, le conduire jusqu'à une grande perfection en se faisant le disciple soumis d'une tradition, quitter peu à peu ce guide pour étudier matériellement la nature, puis un jour se lancer à la recherche de l'idéal quand on se sent les ailes assez fortes, c'est ce qu'ont fait les Grecs, c'est ce qu'ont fait les écoles du XIIIe siècle. Et de ces écoles, la plus pure, la plus élevée est, sans contredit, l'école de l'Ile de France. Celle de Champagne la suit de près, puis l'école rhénane se développa plus tardivement [1]. »

Rien n'est plus instructif, ni plus captivant à la fois que de comparer les œuvres du XIe et du XIIe siècle, aux attitudes raides, aux draperies conventionnelles, aux physionomies symétriques de les comparer, disons-nous, aux statues archaïques découvertes à l'Acropole d'Athènes et à Olympie, et d'arriver ensuite, par étapes, jusqu'à l'époque des Phidias et des Praxitèle, en Grèce, des statues de Reims et d'Amiens, en France. Fait digne de remarque, l'art français à son apogée a mille points de contact avec les plus belles créations de l'art grec à l'époque de sa splendeur. Apparemment, les artistes ont suivi le même processus, indiqué plus haut par Viollet-le-Duc avec tant d'autorité.

Il serait impossible de tenter semblable étude comparative dans nos contrées, car le Brabant, comme la Flandre, n'a suivi que fort tard le mouvement qui révolutionnait la France et provoquait une superbe efflorescence artistique. Placé entre deux

[1] Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch.*, t. VIII, p. 138.

courants, celui de la France et celui de l'Allemagne, l'art indigène ne se révèle que par intermittences.

Citons, à cet égard, la porte romane dite de Samson à l'église de Sainte Gertrude, à Nivelles. On remarque sur le linteau trois scènes empruntées à la vie de Samson. Au milieu celui-ci terrasse le lion ; à droite Dalila lui coupe les cheveux ; à gauche les Philistins lui crèvent les yeux. Dans les angles du porche les plus rapprochés de la porte, il y a deux colonnettes engagées sur les fûts desquels sont adossées deux statues représentant l'enlèvement des portes de Gaza et la chute du temple de Dagon (fig. 1).

Les montants supportant le linteau qui vient d'être décrit, sont décorés de rinceaux formés de pampres animés par la présence d'un centaure (fig. 3), d'un oiseau, d'un vendangeur et d'une chèvre [1].



Fig. 3.
Détail du portail de Samson.

Comme M. le chanoine Reusens le fait remarquer, ces diverses scènes et représentations relatives à Samson préfigurent les principaux mystères de la passion et de la résurrection du Sauveur.

MM. le docteur Bock et Alvin [2], datent du XIe siècle, la porte de l'église Sainte-Gertrude dont la consécration eut lieu en 1047. Peut-être appartient-elle au siècle suivant. Œuvre de terroir, intéressante, mais d'une rude exécution, elle permet d'apprécier l'état de la plastique dans le Brabant et de constater dans quelle infériorité réelle se trouvait l'art indigène en regard des productions contemporaines des écoles allemande et française.

« Sous la tour de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, il existe, dit M. le chanoine Reusens, deux petites frises romanes très intéressantes portées l'une et l'autre par des figures accroupies (fig. 2 et 4). Elles représentent des branches de vignes chargées de fruits ; dans la première, la branche sort de la bouche d'une tête d'un renard, dans la seconde, elle naît de celle d'une tête cou-

[1] M. le chanoine Reusens. *Éléments d'archéologie*, t. I, p. 370.
[2] *Bulletin de l'Académie*, Iere série, t. I, XVII-1840.

ronnée. Des animaux fantastiques à tête de canard et une tête d'homme sont mêlés aux rinceaux » (fig. 4). On voit encore quatre statues représentant, l'une saint Jean-Baptiste tenant un disque où est représenté l'agneau pascal ; David jouant de la harpe ; un personnage couronné et un autre tenant une banderole.

On conservait dans la même église à Tirlemont, des fonts baptismaux en laiton, d'une exécution tout à fait barbare, et qui datent de l'année 1149. Ils sont aujourd'hui au Musée d'antiquités de Bruxelles. Bien qu'il ne soit pas encore établi que ce soit une œuvre brabançonne, il n'est pas inopportun d'en rappeler ici le souvenir, car par le fait même que les fonts sont datés, ils constituent une indication des plus précieuses pour l'archéologie.



Fig. 4. — Frise romane de l'église de Saint-Germain à Tirlemont (XIIe siècle).

Dans nos contrées, l'art à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe subit, comme nous le disions plus haut, tantôt l'influence germanique, tantôt l'influence française. Il semble en quelque manière se traîner péniblement à la suite des architectures étrangères. L'art ogival avait déjà formulé ses principes que l'on construisait encore dans le Brabant des édifices romans. L'ancienne porte de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain, a été construite en 1220, et celle de Winxele doit être sa contemporaine.

Cependant le génie national se prépare lentement à revendiquer la place qu'il occupera dans le domaine artistique. Cette évolution qui s'annonce timidement au début par des tentatives isolées, s'affirme ensuite avec plus d'énergie pour aboutir, à la fin du XIVe siècle, à l'avènement d'un art réaliste.

A cet égard, rien de plus intéressant à étudier que l'église de la Chapelle à Bruxelles, bâtie selon certains auteurs, au XIIe siècle, mais dont l'origine, comme l'a fait remarquer très judicieusement M. Schayes, remonte au début du XIIIe siècle.

Il n'y a pas lieu de s'attarder ici à l'examen du chœur qui est digne de l'admiration des bâtisseurs les plus exigeants, pour l'har-

monie et l'élégance des lignes, l'ingéniosité des combinaisons mises en œuvre. C'est à l'extérieur que doit se porter notre examen. Ce qui frappe dans l'abside, c'est la prodigalité, très rare en notre pays au XIIIe siècle, avec laquelle on a présidé à la décoration de l'édifice. Il serait intéressant de tenter des rapprochements entre ces productions et celles de nos voisins du sud, car les sculptures de la Chapelle ne laissent pas d'avoir quelque affinité

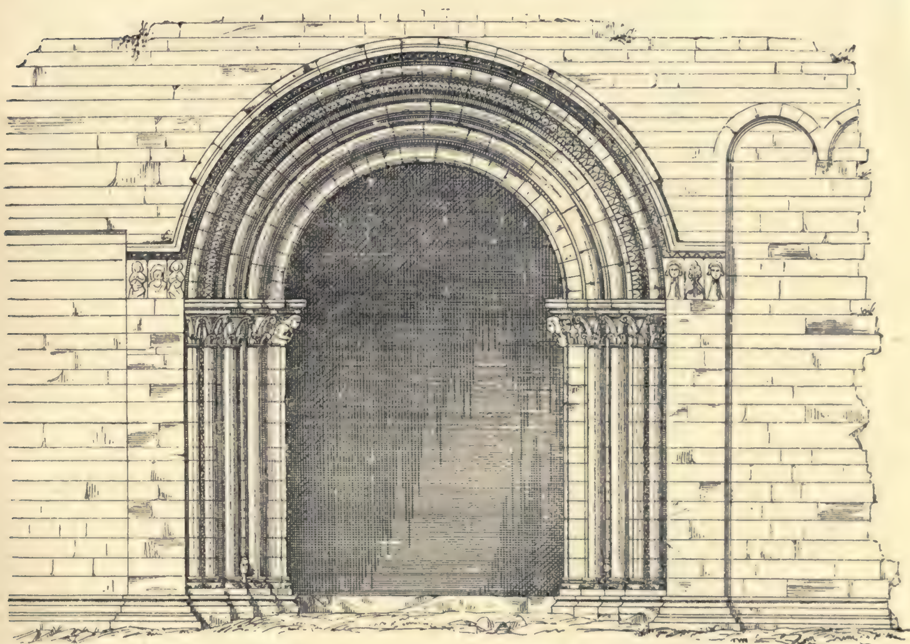


Fig. 5. — Porte de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain, construite vers 1220 [1].

de style et de caractère avec les créations pittoresques, écloses à l'ombre des édifices de l'ancienne école bourguignonne. Ce qui éclate ici, c'est l'humour de terroir assaisonné de traits de cet esprit trivial, primesautier qui est resté au fond du caractère populaire. La physionomie de ces gargouilles, les personnages bizarres des frises, intéressent par leur imprévu, et leur robuste santé.

[1] Les clichés 2, 3, 4 et 12, nous ont été prêtés par M. le chanoine Reusens. Les clichés 5, 13 et 14, ont été mis à notre disposition par M. E. Van Even.

Certes, l'imagier s'est senti à l'aise, quand il a historié à grands traits, les parois extérieures de l'édifice, tandis que dans le sanctuaire, il devait mettre un frein à sa verve et à sa fantaisie.

Il serait fastidieux de décrire par le détail, la corniche qui règne au-dessus de l'abside, où le sculpteur a fait surgir des feuillages largement traités, des masques grimaçants, des figures d'hommes accroupis, s'étirant la bouche à l'envi ou passant la langue entre les dents. Parfois l'artiste mêle aux rêveries de son rude ciseau, une figure humaine calme et sereine, formant ainsi, sans y prendre garde peut-être, de piquants contrastes. Les gargouilles qui dominent les contreforts le disputent encore en grotesque et en imprévu. Ici c'est une truie insolente, là un monstre menaçant, plus loin un homme encapuchonné qui, la bouche béante, penchent dans le vide leur face énorme. Les architectes trouveront peut-être que ce décor est un peu disproportionné ; que les dimensions de l'édifice réclamaient une ornementation plus discrète. Soit, mais le curieux, en revanche, n'a garde de dédaigner ces manifestations, où il assiste à l'éveil d'un art autochtone.

Les calvaires, qui de l'avis de M. L. Courajod, suffiraient à reconstituer l'histoire de la plastique, nous livrent également de précieuses données sur les progrès de la sculpture au XII[e] et au XIII[e] siècles.

On remarque dans une des chapelles latérales de l'église Saint-Pierre, à Louvain, un christ en bois sculpté, vêtu d'une longue robe de velours, le front ceint d'une couronne d'épines en argent. Le bras droit qui n'est pas fixé au bois de la croix penche très visiblement. Cette attitude insolite qui intrigue beaucoup, à première vue, a sa raison d'être. En effet, ce Christ a dû appartenir à un groupe représentant la descente de croix, sujet du reste connu de bonne heure au moyen âge. Les pieds du Christ sont cloués l'un sur l'autre. La tête étroite et allongée est dépourvue de noblesse, mais les traits de la physionomie reflètent une douleur profonde et calme. En considérant cette tête sur laquelle pèsent d'indicibles afflictions, il semblerait que l'imagier a oublié la beauté native de l'Homme-Dieu pour ne songer qu'à la victime assumant le fardeau de l'humanité coupable.

M. Westlake, dans une étude consacrée à l'exposition de Malines en 1864, a donné un croquis sommaire de ce Christ. Il admet

l'avis que l'image est du xe siècle. C'est vieillir outre mesure cette œuvre d'ailleurs bien intéressante. En effet, la seule position des pieds cloués l'un sur l'autre au lieu d'être juxtaposés, indiquerait que l'on est très loin du xe siècle. D'autre part, la

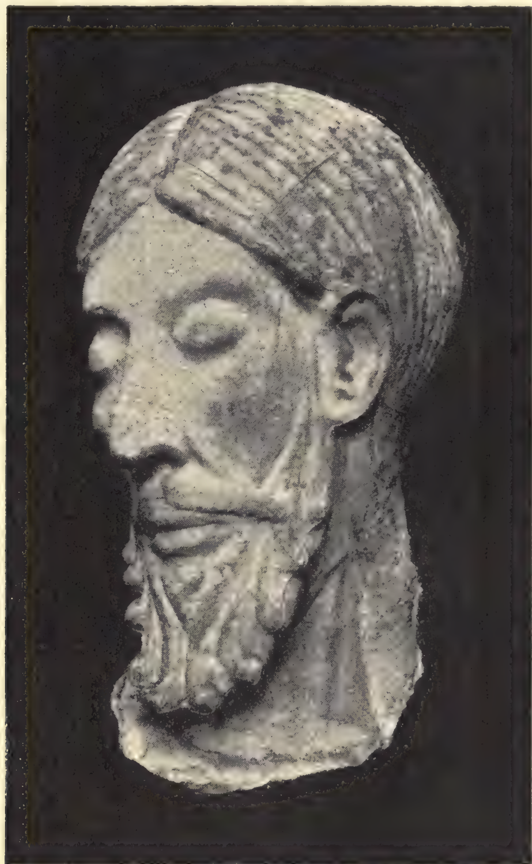


Fig. 6. — Tête du Christ de l'église Saint-Pierre à Louvain (xiie-xiiie siècle), reproduction au tiers de la grandeur.

tête est empreinte d'un réalisme qu'on ne voit guère apparaître avant la seconde moitié du xiie siècle. Si l'on ajoute à cela que la statuaire brabançonne est notablement en arrière sur celle de la

France, on sera amené à dater la sculpture de la fin du XII[e] siècle ou même du commencement du XIII[e] siècle [1].

L'église de Forest possède une œuvre dont on peut placer l'exécution au début du XIII[e] siècle, bien qu'elle porte encore l'empreinte de caractères propres à l'âge précédent.

C'est une austère et grande image du Christ. Peu de monuments, en Belgique, donnent à ce point une plus réelle impression du sentiment chrétien, noblement interprété. Il peut à cet égard être comparé aux meilleures productions de la statuaire française de l'époque romane. L'artiste a représenté l'Homme des douleurs, non pas abîmé par les tourments, défiguré par la souffrance, mais conservant au seuil de la mort la paix et la sérénité divines.

Les membres sont longs sans être émaciés, ni contournés ; les pieds reposent sur la croix l'un à côté de l'autre ; les plis du *perizonium* sont amples et retombent derrière les genoux.

Les extrémités supérieures de la croix sont rectangulaires et décorées de quatrefeuilles ; la croix et le nimbe posés derrière la tête du Christ, ont été décorés de cabochons ou d'ornements qui en tenaient lieu. Nous insistons sur le mérite de cette œuvre d'art qui, à notre connaissance, en dépit des plus réels mérites, n'a été signalée dans aucune publication.

On n'a pas oublié, sans doute, cette immense croix triomphale d'Op Linter en bois polychromé et doré qui a figuré à l'exposition rétrospective de Bruxelles, en 1888. Cette image d'un grand style représente l'Homme-Dieu qui vient de rendre le dernier soupir après avoir prononcé une parole de pardon. Evidemment, le sculpteur subit les idées régnantes et s'est écarté du type de Forest. Mais il se révèle maître puissant et habile. La figure de ce Dieu mort est frappante de caractère sans être empreinte de ce réalisme qui dominera plus tard dans nos écoles.

Nous empruntons à M. James Weale, la description de cette œuvre remarquable, dont la décoration offre pour l'archéologue, un intérêt des plus considérables. « Le Christ a la tête entourée d'un nimbe crucifère fleuronné, les cheveux longs et la barbe pointue. Il est voilé d'une longue draperie qui s'étend depuis la

[1] *Souvenir of the exhibition of Christian art held at Mechlin, in sept.*, MDCCCCLXIV, etc., by N. H. J. Westlake — MDCCCLXVI.

ceinture jusqu'aux genoux ; aux extrémités des bras de la croix se trouvent les emblèmes des quatre évangélistes encadrés dans des quatrefeuilles. Celui de S. Mathieu est entouré des figures de quatre saints placés dans les lobes : un roi, une reine et deux évêques dont l'un tient une crosse et l'autre, S. Servais, une clef ayant la forme d'une *clavis confessionis S. Petri ;* celui de S. Marc, d'un lapin, d'une licorne, d'un dragon et d'un basilic ; celui de S. Luc, de léopards ; celui de S. Jean, de quatre saints, dont l'un n'est plus reconnaissable, le second et le troisième sont des rois ; le quatrième représente S. Denis tenant en main sa tête mîtrée. Au-dessous des pieds du Christ est placé un calice où se trouve un basilic. La croix se termine par un pied qui nous montre Abraham tenant neuf figures d'élus couronnés dans son sein. Le tout est polychromé et les bordures des parties droites sont ornées de cabochons simulés. »

La hauteur de la croix est de $4^{m}57$, la longueur de $2^{m}72$, le décompte des quatrefeuilles $0^{m}62$, la hauteur du pied $0^{m}42$.

Il faut citer encore le calvaire de Lowaige, près de Tongres, dont il existe un surmoulage au musée d'art monumental, au Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

La Vierge et saint Jean nous apparaissent avec la stature et les traits d'adolescents, tandis que la figure du Christ indique la fleur de la jeunesse. Fait étrange : rien dans l'image de l'Homme-Dieu ne révèle les douleurs d'un martyre prolongé, encore moins les affres de l'agonie. Le Sauveur semble au contraire habiter déjà le ciel où règne une paix inaltérable. Œuvre intéressante quoique conçue en dehors de toute observation de la nature ; elle charme par la naïveté des attitudes, la sérénité des expressions.

D'après M. Jean Rousseau, on pourrait considérer comme appartenant à la même conception artistique, le calvaire adossé aujourd'hui aux murs extérieurs de l'église de Wesemael (Brabant) « et qui selon toute apparence figurait autrefois à l'entrée du chœur. Les trois personnages sont d'une proportion un peu courte, défaut rare au XIII[e] siècle. Du reste, les silhouettes sont élégantes, et le modelé, malgré la naïveté de l'exécution qui coupe à la même longueur les cinq doigts du pied du Christ, a cette belle simplicité de plans qu'on doit encore aux traditions antiques. »

Faut-il restituer à l'art brabançon ces deux monuments qui semblent apparentés ? Il nous paraît assez difficile de répondre catégoriquement à cette question, à défaut d'éléments de comparaison. Au surplus, on ne découvre dans ces manifestations, ni le style qui caractérise l'art français, ni le réalisme qui se révèle déjà dans les œuvres brabançonnes, ni aucun indice qui permette d'assigner, à coup sûr, leur véritable origine à ces productions si pleines de mérite.

Mentionnons en passant quelques remarquables spécimens de sculptures qui décorent le chœur de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Ces têtes qui font office de corbeaux sous le triforium témoignent d'une rare habileté et d'un réalisme intéressant à constater. — Abordons maintenant l'étude des madones.

Dans l'image de la Vierge assise, en bois sculpté et autrefois polychromé, datant du début du XIII[e] siècle, et qui de la collection de feu l'abbé Mertens, curé de Tervueren, a passé dans celle de M. le docteur Vanden Corput, on voit un spécimen d'une raideur conventionnelle, mais qui ne manque pas cependant de caractère [1].

La vierge d'Alsemberg (fig. 7) évoque un monde rien moins qu'idéal, l'artiste non seulement n'a pas voulu échapper à l'action de son milieu, mais il a pris le type, pourrait-on dire, dans son propre entourage. Evidemment le naïf sculpteur s'est uniquement préoccupé de faire une image réelle. Et sur cette physionomie un peu vulgaire, il a posé un sourire tout humain où s'annoncent les joies de la maternité. Il existe au Musée de South-Kensington à Londres, une Vierge en bois sculpté désignée comme une production flamande et qui a de grandes analogies avec la madone d'Alsemberg.

A cette image se rattache une légende que nous croyons devoir citer. Sainte Élisabeth de Hongrie se serait rendue à Alsemberg pour ériger un sanctuaire digne de la Mère de Dieu ; elle retourna avant l'achèvement de l'édifice, en Allemagne, et y mourut le 19 novembre 1231. Sa fille Sophie, à la suite de son mariage avec le duc Henri, vint se fixer dans le Brabant ; à cette occasion, elle donna aux sanctuaires de Hal, d'Alsemberg et de la

[1] Cette sculpture provient de Bellinghem (Brabant).



Pl. I. — Statue de la Vierge *Sedes Sapientiæ* (église Saint-Pierre à Louvain), en bois polychromé et doré.

Consolation, à Vilvorde, les trois statues qu'elle avait emportées à Bruxelles. Cette légende n'est rien moins que confirmée; en effet, les trois figures auxquelles il vient d'être fait allusion ne



Fig. 7. — Vierge miraculeuse d'Alsemberg avant la restauration (1re moitié du XIIIe siècle).

présentent entre elles aucune affinité bien marquante. Au surplus, elles émanent d'ateliers divers, mais appartenant vraisemblablement au Brabant [1].

[1] *Historie van de Hertogelijke kerk van Alsemberg en van 't wonderbeeld van Onze Lieve Vrouw.* — Par V. D. B. (Victor de Buck.), 1869, p. 19.

La Vierge dite *Sedes Sapientiæ*, conservée à Saint-Pierre, à Louvain, se relie apparemment aux mêmes tendances plastiques. Seulement, il s'est fait dans cette image un mélange digne d'être noté : la forme hiératique s'est perpétuée dans l'attitude, le style des draperies, tandis que la tête de la Vierge est d'un réalisme bien décidé. C'est le portrait d'une robuste brabançonne, intelligente mais sans distinction native. M. Van Even la considère à tort comme une œuvre typique de la statuaire au xve siècle ; mais il ne peut être question tout au plus que d'une copie comme nous le verrons bientôt (pl. 1).

« On nous opposera sans doute, dit M. l'abbé De Bruyn, un extrait des comptes de la ville de Louvain, qui fixe à l'année 1442 l'exécution de la statue. Cette date, pour pouvoir être admise devrait supposer au sculpteur du xve siècle, les connaissances éclectiques des modernes artistes qui pendant leur vie, ont sculpté tantôt des Vierges romanes, tantôt des madones italiennes, tantôt des Vierges à la Rubens du xviie siècle. Les données historiques manquaient si complètement, à cette époque, pour produire la plus petite restitution archéologique, que la vie de Notre Seigneur et les épisodes de sa passion étaient traduites avec les vêtements, les armes, les types, les édifices et tous les accessoires de la date que porte l'œuvre d'art. L'argument a d'autant plus de valeur que c'eût encore été une stricte vérité au commencement de notre siècle, où l'étude de nos anciens monuments s'est formée.

« Le document que l'on cite à l'encontre de notre démonstration se détruit d'ailleurs par le contexte ; le même Heymbachius sur le témoignage duquel on s'appuie pour attribuer l'origine de la madone de Louvain à l'année 1442, parle également d'une statue plus ancienne en l'honneur de laquelle un membre d'une famille patricienne, nommé Adam, aurait, en l'année 1350, fait élever un autel et qui, d'après la tradition populaire, aurait été apportée sur la terre par des anges ou bien, suivant plusieurs auteurs, donnée à l'église de Saint-Pierre par l'abbaye de Parc ; il se pourrait donc qu'il y ait eu substitution et partant confusion de l'une des statues avec l'autre. La pièce que l'on cite se rapporte du reste à une madone que rien ne désigne pour être particulièrement celle dont nous nous occupons [1]. »

[1] M. De Bruyn, p. 86. *Bulletin du Comité arch. du Brabant*, 1870.

Il existe dans les combles de l'église de Léau, une statue assise de la Vierge, ayant avec la précédente image, de visibles analogies. Il serait fort à désirer qu'on la plaçât dans une des nefs,



Fig. 8. — Image miraculeuse de la Vierge, conservéedans l'église Saint-Sulpice à Diest (XIIIe siècle).

de l'église Saint-Léonard, après l'avoir dépouillée du badigeon qui la défigure.

Moins ancienne et d'un réalisme moins rude, la madone conservée à l'Église Saint-Sulpice, à Diest, mérite une mention spéciale [1]. La physionomie de la Vierge a un caractère moins défini, moins arrêté ; elle est, si l'on veut, d'un réalisme plus discret. L'enfant, comme c'est le cas le plus fréquent, est laid et tient de la charge. Ce n'est du reste pas la faute de l'artiste, mais de son époque où l'étude de la physionomie infantile échappait quasi complètement à la compréhension des peintres et des sculpteurs. Notons en passant la parenté de style qui existe entre l'œuvre de Diest (fig. 8) et la Vierge conservée à Saint-Jean l'Évangéliste, à Liège, et reproduite dans un récent ouvrage de M. Helbig [2].

A cet égard, la Vierge de Laeken présente de grandes affinités avec la sculpture à laquelle nous faisons allusion. Il est manifeste que les auteurs appartiennent au même courant artistique.

La statue de Laeken (fig. 9) est en bois de chêne, haute de trois pieds, et représente la sainte Vierge assise sur un siège sans dossier. Elle tient dans la main, un fleuron, tandis qu'elle soutient de la main gauche, l'Enfant Jésus. Ses pieds écrasent le dragon.

L'attitude de la Vierge est empreinte de grandeur et de noblesse. L'artiste s'est efforcé d'idéaliser la physionomie de la Mère de Dieu ; il a été moins heureux dans la représentation de l'Enfant Jésus.

La gravure ne donne qu'une imparfaite idée de cette image célèbre. Certaines traditions font remonter au IXe siècle, l'origine du pèlerinage de Notre-Dame, qui attira de tous temps de pieux fidèles [3]. Au cours des siècles la statue aura été renouvelée ; en tous cas, celle que l'on vénère appartient au milieu du XIIIe siècle. Elle est entièrement dorée et relevée de pierres cabochons [4].

[1] M. Léopold Blanchaert a restauré récemment une statue de la Vierge des environs de Beeringen (Limbourg), représentant le même type. Le serpent ou le dragon que l'on voit dans les statues de Diest, de Laeken, etc., avait été supprimé à la suite d'une inepte transformation.

[2] *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liège.*

[3] *Précis historique de la dévotion à Notre-Dame de Laeken*, par H. Coekelberghs, curé-doyen, 1893.

[4] Il y a lieu de remarquer que le lis, la couronne, le nimbe ont du être ajoutés lors de la restauration qui a eu lieu en 1872.

La Vierge de Hal, en bois sculpté, est, sous le rapport de la distinction du type, un des spécimens les plus remarquables que le XIIIe siècle ait laissés dans nos provinces. Cette image contemporaine des madones de Laeken et de Diest semble provenir de la



Fig. 9. — Image de la Vierge miraculeuse de Laeken (XIIIe siècle).

même école. Mais elle se distingue par la recherche d'une beauté idéale. Nul doute que l'artiste, dans son enthousiasme, n'ait fait abstraction de tout modèle traditionnel pour réaliser l'image qu'il avait entrevue dans ses pieuses méditations (fig. 10).

La Vierge est représentée sur un *scamnum* après l'allaitement ; l'enfant qui vient d'abandonner le sein repose sur les genoux de sa mère. La tête du divin nourrisson a subi de telles mutilations qu'elle est informe. La vénérable image, objet d'un culte si enthousiaste dans les provinces belges, a, de son côté, beaucoup souffert. L'argent qui servait de base à la décoration s'est oxydé par l'action de l'air et a pris une patine noire sous laquelle percent de vagues dessins simulant un riche brocart.

« La physionomie de la sainte Vierge dans laquelle se remarque, à première vue, la direction verticale imprimée à l'os frontal, présente une pureté de galbe, une onction et une beauté matérielle que seule peut donner à une figure l'inspiration d'un ciseau chrétien [1]. Le voile tuyauté au petit fer comme dans la statue de la Vierge de Louvain, est enfermé dans un bandeau ou couronne royale de la Vierge ». Le bandeau n'a jamais été pourvu de fleurons, comme le suppose M. De Bruyn, il était orné de quelques pierres cabochons, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur la vierge de l'église saint Jean l'Évangéliste, à Liège [2]. « L'adjonction de la coiffe que l'on remarque sur le sommet de la tête a été nécessitée par la pose d'un des riches diadèmes que la dévotion des princes se plut offrir à Notre-Dame ».

Nous reproduisons ici l'image moins connue de Notre-Dame du chant d'oiseaux *Onse Lieve Vrouw in Vogelzang* qui se trouve actuellement dans l'église des Pères conventuels, rue d'Artois, à Bruxelles. De sa physionomie épanouie se dégage un véritable charme de naïve poésie. Mais ce n'est plus la Reine, comme celle de Hal, dans sa sereine majesté qui nous apparaît, mais la jeune mère tout heureuse de la joie de son enfant aux beaux jours du printemps, quand les oiseaux prennent part aux concerts qui s'élèvent de toutes parts de la création (fig. 11).

[1] M. De Bruyn, p. 92. *Bulletin du Comité arch. du Brabant.*
[2] J. Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège.* Pl. XV.

L'antique image qui est inconnue d'un grand nombre de Bruxellois a été autrefois l'objet d'un culte des plus suivis auquel prenaient part toutes les classes de la société. Le magistrat, les patriciens, les bourgeois multipliaient à l'envi, les offrandes et venaient lui adresser, aux jours de détresse, leurs ardentes supplications.



Fig. 10. — Vierge miraculeuse de Hal, vue de profil, XIIIe siècle.

Quelques historiens font remonter la dévotion à Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles, vers l'année 1044. « En 1227, les Frères mineurs vinrent s'établir à Bruxelles et bâtir leur église à côté de la chapelle de Notre-Dame du chant d'oiseaux. En 1241, cette chapelle fut entièrement reconstruite et incorporée

à l'église [1] ». Quant à l'image dont le lecteur a une reproduction sous les yeux, elle doit dater de la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle a passé par les vicissitudes les plus variées. Lors des ravages causés par les iconoclastes, en 1579, elle fut laissée dans les décombres et sauvée par un pieux fidèle au péril de sa vie ; mise à l'abri pendant le bombardement de 1695, elle le fut encore, en 1796, lorsqu'on démolit la chapelle de Notre-Dame du chant d'oiseaux. La statue devint successivement la possession de plusieurs personnes et fut léguée enfin, par Mlle Charlotte Buelens aux Frères Mineurs, à la condition de l'exposer de nouveau à la vénération des fidèles.

Il résulte des documents que nous venons de produire que, dès le XIIIe siècle, il existait parmi nous un courant réaliste, mais ce courant n'était pas assez fort pour qu'il ait été complètement maître du terrain. L'influence de l'art français subsiste et se manifeste de ci de là. Une des caractéristiques de la sculpture dès le premier tiers du XIVe siècle, c'est le soin tout particulier que prennent les maîtres à disposer avec plus de raffinement les draperies qui deviennent plus souples et plus légères.

Un groupe en marbre blanc de la Vierge et de l'enfant Jésus de la cathédrale d'Anvers, appartient manifestement au XIVe siècle. La pose très hanchée de la Vierge, l'élancement qui règne dans la figure rappellent les traditions françaises, mais celles-ci sont mêlées d'un sentiment nouveau propre à l'école du terroir (Pl. VII).

La Vierge assise de l'église Saint-Jacques, à Louvain, de la première moitié du XIVe siècle, peut être placée au rang des meilleures productions de cette époque qui subsistent encore en Belgique. Marie a une attitude très grande et réellement majestueuse ; les traits de sa physionomie sont réguliers, et empreints d'un sentiment de noble fierté. Seul l'Enfant Jésus, d'assez chétif aspect, trahit l'impuissance, commune à la plupart des artistes du moyen âge, d'interpréter l'enfant sinon avec naturel, du moins, avec une certaine vraisemblance [2] (Pl. VI).

[1] *Histoire de la célèbre statue miraculeuse de Notre-Dame du chant d'oiseaux*, par le R. P. Hyacinthe. Voir également la *Brabantia mariana*, de Wichmans.

[2] Les draperies qui enveloppent les reins de l'Enfant sont modernes ; elles ont été ajoutées lors d'une récente restauration ; les cabochons et la dorure que comporte d'ailleurs le style de l'époque où la statue a été exécutée, sont également nouveaux.

Mais il nous tarde maintenant d'aborder l'examen des monuments funéraires du Brabant.

Dans l'église de Forest, il y a une grande dalle très ancienne en pierre, ornée d'une gravure de grand caractère représentant l'effigie de sainte Aléne [1], dalle dont il ne serait pas téméraire de placer l'origine dans la seconde moitié du XIIe siècle [2]. Etant



Fig. 11. — Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles, en chêne sculpté, seconde moitié du XIIIe siècle, h. 0m54.

donnée la provenance de la pierre employée par le tombier, nous inclinons à partager le sentiment de M. Louis Cloquet qui revendique pour les artistes tournaisiens, la collaboration la plus étendue et la plus active dans l'exécution des tombeaux conservés dans les provinces belges. Il est certain que Tournai exportait,

[1] Voir reproduction dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. Ier, p. 231.

[2] D'après un renseignement fourni par M. le curé de Forest, il résulterait que « les reliques de la sainte ont été placées sous une table en marbre noir en 1193. Mais cette même pierre avait été élevée de terre et couvrait déjà antérieurement la sépulture. » Page 102. *Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, par MM. A. de la Grange et Louis Cloquet.

dès le XIIe siècle, des fonts baptismaux et il est probable que lorsqu'il s'agissait d'ériger un monument funéraire en marbre ou en pierre, on se rendait de préférence, pour le choix des artistes, dans des pays où se trouvaient la matière première et les maîtres capables de la mettre en œuvre. C'est ainsi qu'Henri de Tournai exécuta, comme l'apprend Mgr Dehaisnes [1], par des comptes de 1275 et de 1281, deux tombeaux pour Roger de Mortagne, l'un pour l'abbaye de Flines, l'autre pour celle de Saint-Martin à Tournai. Dans la suite apparaissent Jehan Aloul, sculpteur de prédilection de la comtesse Mahaut d'Artois, puis Guillaume Dugardin qui travailla, comme on le verra plus loin, pour la famille ducale de Brabant.

Dans ces conditions, il serait au moins prématuré de restituer d'emblée les tombeaux dont nous nous occupons dans ce chapitre, à des anonymes brabançons, alors que la sculpture funéraire jouissait, à Tournai, d'une réputation des mieux établies, tandis que la vogue des tailleurs de pierre, dans le Brabant, semble dater de la seconde moitié du XIVe siècle.

On conserve, à l'église de Forest, une tombe en pierre, en bas-relief, représentant un prêtre revêtu des vêtements sacerdotaux et tenant devant lui un calice ; la figure est abritée sous une arcade trilobée, dominée de chaque côté par deux édicules ; deux anges encensent le défunt. Il est certain que le monument, quoique dépourvu d'inscription et de date, peut être placé, comme le dit très bien M. le chanoine Reusens, dans la première moitié du XIIIe siècle. Faut-il restituer aux ateliers tournaisiens cette dalle intéressante [2] ? Nous ne le croyons pas, la nature de la pierre qui est blanche rend, en effet, cette origine peu vraisemblable [3].

En revanche, rien ne semble s'opposer à ce que ce travail ait été exécuté dans le Brabant.

Le plus ancien tombeau de l'église Saint-Pierre à Louvain est celui d'Henri Ier, mort en 1235. Le monument dont le lecteur a une reproduction sous les yeux (fig. 13), avait été érigé primitivement dans le chœur. Il fut démoli le 21 janvier 1800, et les débris en

[1] Voir *l'Art chrétien en Flandres*, p 385.

[2] *Etudes sur l'art à Tournai*, p. 101.

[3] « Peut-être, dit M. Cloquet, ont-ils livré aussi une autre lame funéraire qu'on y conserve également, mais dont la nature de la pierre est plus douteuse. »

furent enfouis dans l'église. Ce ne fut que le 21 avril 1835, qu'on tâcha de réparer cet acte d'inconcevable vandalisme. Depuis lors, le monument a été restauré et placé dans une des chapelles absidiales [1].



Fig. 12. — Pierre tombale en relief de l'église de Forest (XIIIe siècle).

[1] DE RAM. *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain.* Van Even, *Louvain monumental.* REUSENS. *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 268.

La statue d'Henri 1er, en haut-relief, est couchée sur la tombe. Le duc porte un manteau et une tunique serrée à la taille et à laquelle est suspendue une aumônière, il tient en la main droite un sceptre sommé d'une fleur de lis, la main gauche repose sur la poitrine.

La tombe est en marbre noir ; autour d'elle se rangent des colonnettes avec chapitaux à crochets ; les socles avaient pour fonction de porter des images, soit des pleurants, soit des personnages historiques, tels que les ascendants du défunt. Primitivement le gisant était doré ; il devait en être de même des anges et des autres figures.

Dans cette rude sculpture, si naïve d'exécution, l'artiste semble avoir fait bon marché des raffinements du modelé, et de la finesse des détails ; en revanche il a su imprimer à son œuvre, comme le dit très bien M. J. Rousseau, un caractère de puissance incontestable.

Le monument placé sous une arcade du chœur de la même église est consacré à la mémoire de Mathilde et de Marie, l'une, épouse, et l'autre, fille du duc Henri 1er. Les deux princesses sont représentées couchées sous des dais trilobés, supportés par des colonnes et se terminant à la partie supérieure par des créneaux ; autrefois on apercevait un ange qui balançait l'encensoir.

La duchesse Mathilde qui trépassa en 1211, tient de la main gauche, un livre et de la main droite, une boule, pour marquer qu'elle appartient à la famille des comtes de Boulogne ; tandis que Marie, qui mourut en 1260, porte dans la main gauche une couronne en souvenir de la dignité d'impératrice à laquelle elle fut élevée à la suite de son mariage avec Othon IV. La partie antérieure du monument est décorée de six colonnes trapues, dépourvues d'ornement.

Cette sculpture est sobre, d'un modelé énergique, pleine de caractère et de style ; elle nous paraît supérieure, comme exécution, au tombeau du duc Henri. Aussi l'on éprouve quelque peine à admettre avec M. Van Even que ces deux tombeaux aient été exécutés par le même artiste. Ce monument a eu beaucoup à souffrir de l'indiscrétion des orfèvres, qui ont tenté d'enlever des fragments dans la persuasion qu'il était en pierre de touche [1].

[1] La gravure qui a été reproduite par M. Van Even dans *Louvain monumental* et

C'est encore à d'anciens dessins qu'il faut recourir pour se faire une idée de la somptueuse sépulture de Henri III et de son épouse Aleidis de Bourgogne. Le monument qui se trouvait, à Louvain, dans le chœur de Notre-Dame aux Dominicains, fut détruit au milieu du XVIIIe siècle.

En 1805, on entreprit des fouilles pour en retrouver les débris, mais on ne mit au jour que la dalle sur laquelle étaient autrefois couchées les statues du duc et de la duchesse.

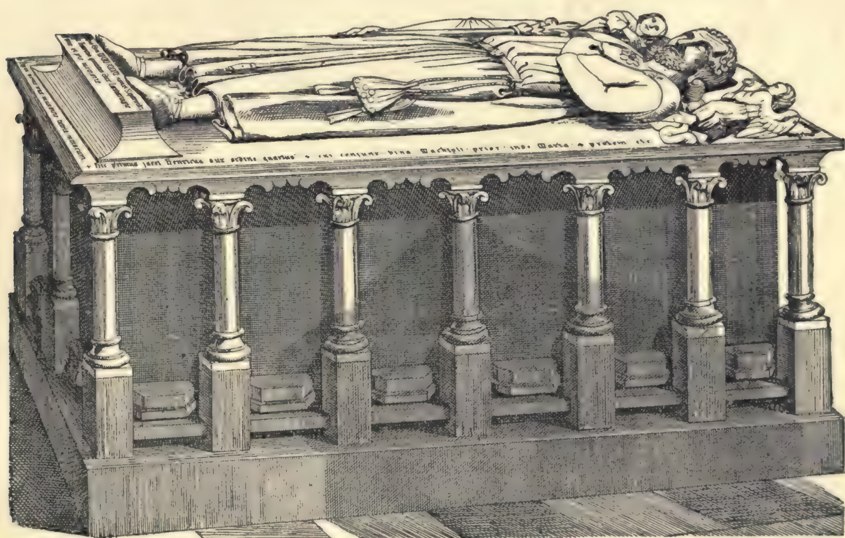


Fig. 13. — Tombeau de Henri Ier, à l'église Saint Pierre à Louvain.

Le monument construit en pierre bleue, avait dix pieds de long et trois de hauteur ; il était entièrement rehaussé de dorure. Si l'on peut se faire une idée de l'ordonnance et de la somptuosité du tombeau, grâce à d'anciens documents, on n'est pas à même, hélas, d'apprécier le mérite artistique de la sculpture.

Le monument était disposé sur un plan rectangulaire ; les longues faces étaient décorées d'arcatures basses trilobées ; la face

dans *Louvain dans le passé et le présent* a été exécutée d'après un ancien dessin. Actuellement la figure de l'impératrice Marie est très endommagée ; les anges ont été tout à fait enlevés.

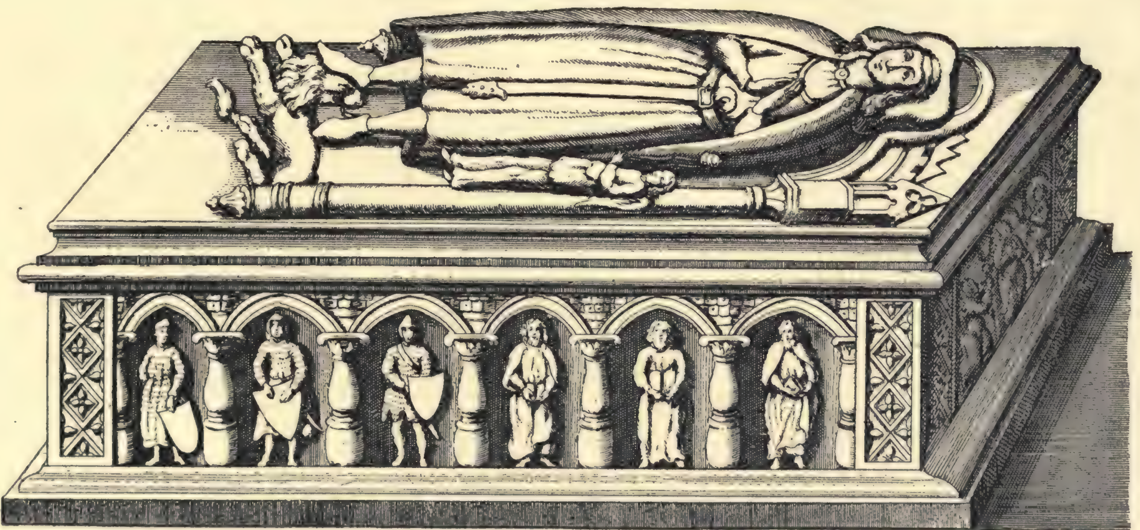
correspondant aux pieds des gisants était ornée d'arcatures trilobées, surmontées d'un gâble avec rampants à crochets et abritant de petits personnages debout, couverts d'armures ; ces arcades étaient surmontées à leur tour d'une frise formée de quatre-feuilles.

Henri III était figuré revêtu de la cotte de maille et d'une tunique ; la tête ceinte d'un simple diadème ou cercle d'orfèvrerie, reposait sur un coussin, tandis que l'écu aux armes de Brabant pendait au bras ; à la droite de son noble époux reposait Aleidis, vêtue d'une robe longue, les mains jointes; les pieds du duc s'appuyaient contre un lion, et ceux de la duchesse contre un chien; les têtes de ces deux personnages étaient abritées par des dais crénelés, derrière lesquels s'élevaient deux pignons triangulaires, fleuronnés, enrichis de bas-reliefs, encadrés par des arcatures trilobées. Du côté du duc Henri, on voyait représenté le divin Sauveur levant les mains pour montrer ses plaies sacrées ; un ange, à la gauche du Christ lui présentait l'âme du défunt figurée, d'après les usages du moyen âge, sous les traits d'un petit enfant; dans l'autre bas-relief, un ange venait recommander à la Mère de Dieu, l'âme de la princesse.

M. Van Even suppose que l'auteur de ces deux tombeaux ne peut être que Jean l'imagier, *Johannes imaginifex* ou *Johannes imaginator*, qui vivait à Louvain en 1250. « Il y était probablement né, sinon il se serait fait désigner par le lieu de naissance. On ne connaissait pas encore les noms de famille. La phrase de *Johannes imaginifex Lœvaniensis* qui se trouve dans un document ne laisse pas de doute à cet égard. »

Rien ne prouve que cet *imaginifex* ait fait des tombeaux en pierre, ait été, en d'autres termes, *tombarius*, tombier comme l'on disait autrefois. On n'est pas autorisé davantage, à défaut de document, à identifier l'artiste louvaniste avec cet autre imagier, Jean dit le Brabançon qui exécuta, à Prague, la statue de saint Wenceslas III, roi de Bohème, mort en 1253, laquelle ornait le tombeau que le fils de ce prince consacra à sa mémoire. La statue du prince défunt fut dressée dans le sanctuaire, tandis qu'une autre de bronze fut placée sur son tombeau. C'était, ajoute un ancien chroniqueur, le noble travail d'un statuaire Jean le Brabançon [1].

[1] *Statua postmodum in sacrario et erecta est et alia ænea loco ejus reposita. Johannis*



Pl. II. — Tombeau de Henri II, d'après une gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant*.

N'oublions pas de mentionner le remarquable tombeau de Henri II († 1248) qui se trouvait à Villers (pl. II).

Ce prince fut le constant protecteur de cette abbaye. Il professait une vive amitié pour ses moines, dont plusieurs, tels que le bienheureux Gobert, Abundus de Huy, etc., brillaient par l'éclat de leurs vertus. « Il recevait chaque année du monastère de Notre-Dame une tunique qu'il portait dans les combats ou les tournois auxquels il participait, et il avait coutume de dire qu'il ne craignait rien parce qu'il était couvert de la robe des moines de Villers. Le même duc, interrogé après avoir reçu les derniers sacrements où il désirait être enseveli : à Villers, dit-il, car c'est le monastère que j'ai toujours préféré et je me recommande aux prières de la communauté et de mon cher abbé Arnulphe. Après les obsèques solennelles qui se firent à Louvain, on dirigea le corps de Henri II vers l'abbaye de Villers. Les moines vinrent en procession à sa rencontre. A la vue du cercueil ils éclatèrent en sanglots. Il est donc mort, s'écriaient-ils, ce prince qui nous a tant aimés et si courageusement protégés contre nos ennemis [1]. »

Nous décrivons d'après une ancienne gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant*, ce monument qui se trouvait entre deux piliers du chœur.

Le tombeau apparent, de forme rectangulaire, était relativement peu élevé. Le duc était représenté imberbe, couché, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin; vêtu d'une tunique serrée aux reins par une ceinture et portant un ample manteau. Il était accompagné de deux anges balançant l'encensoir. Ce groupe s'abritait sous une arcade trilobée, aux moulures saillantes. Le long côté de la base était décoré de six arcatures ogivales reposant sur des piliers et abritant trois figures d'homme de guerre et trois de moines tenant des livres. Sur le côté reproduit par la gravure, on reconnaît l'*Assomption* de la Vierge.

Si imparfaite que soit la planche *du Grand Théâtre sacré du Brabant* qui nous livre ces renseignements, elle nous permet toutefois

Brabantini, egregii statuarii, nobile opus. Ce renseignement intéressant se trouve dans un ouvrage cité par M. A. Pinchart. *Rerum Bohemicarum antiqui scriptores partim hactenus recogniti*, publié à Hanovre en 1602. Voir *Archives des arts et des sciences*.

[1] *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Villers en Brabant*, par J.-J. Vos, 1887.

de constater les affinités de style et de facture qui existaient entre le monument de Villers et celui des deux princesses, conservé à l'église Saint-Pierre à Louvain [1].

Il nous reste, avant de passer au chapitre suivant, à nous arrêter, quelques instants, devant la châsse de sainte Gertrude conservée à Nivelles. A vrai dire, ce monument insigne de l'orfèvrerie médiévale n'appartient pas en propre à l'art brabançon. Nicolas de Douai et Jacques de Nivelles s'engagèrent, vis-à-vis des chanoinesses à exécuter une fierte à quatre pignons en argent doré, d'après les dessins fournis par Jacques, moine d'Anchin.

La châsse fut commencée en 1272 et complètement achevée en 1293. Il n'entre pas, dans le cadre de cette étude, de reprendre, à nouveaux frais, la description qui en a été tracée, de main de maître, par Mgr Dehaisnes. Qu'il nous suffise de dire quelques mots de ce gracieux édifice qui rappelle, dans ses lignes générales, une église ogivale de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les pignons renferment les images du Christ en croix, le Père éternel, la Vierge et sainte Gertrude. Sur les versants sont retracés, en bas-reliefs, les traits de la légende de sainte Gertrude ; les niches des longs côtés contiennent les apôtres et divers saints personnages. Les émaux qui constituent un des principaux ornements des châsses somptueuses sorties des ateliers rhénomosans semblent presque avoir été exclus de celle-ci [2]. On remarque cependant deux plaques circulaires, à la partie des deux pignons extrêmes, lesquelles sont formées d'émaux translucides d'une belle exécution. Le plus grand mérite du travail réside dans les figures et les bas-reliefs qui sont comparables aux meilleures productions de l'art français, à cela près, qu'elles trahissent de ci, de là, l'apparition de l'influence du nord. Les images des apôtres et des saints sont de stature élancée ; les attitudes sont empreintes de cette gravité qui donne tant de charme et de séduction aux œuvres du XIIIe siècle. Entre toutes les figures, celle de Marie debout tenant l'enfant Jésus s'impose à notre admiration par sa beauté et sa suprême distinction ; celle de sainte Gertrude se fait remarquer par son attitude pleine de noblesse.

La châsse de sainte Gertrude, dont la conception est due à un

[1] Tome Ier ; part. 2.
[2] *L'Art chrétien en Flandre*, pp. 274-277.

maître franco-flamand appartient incontestablement à un art plus avancé, plus affiné, que celui qui florissait à Bruxelles ou à Louvain. Aussi la collaboration de l'orfèvre brabançon Jacques de Nivelles, pour grande qu'on la suppose, ne se révèle par aucun indice. Il a donc suivi très fidèlement, ainsi que son confrère, les patrons du moine d'Anchin à ce point, que l'examen le plus attentif ne fait découvrir aucun disparate. Ce que la châsse de Nivelles a de plus curieux, dit, avec beaucoup de justesse, M. Jean Rous-



Fig. 14. — Tombeau de Henri III et d'Aleidis de Bourgogne.

seau [1], c'est qu'elle mêle déjà au style du XIIIe siècle les recherches et les préoccupations différentes des siècles suivants. Aussi l'on y trouve les essais d'individualisation qui constituent l'originalité du XIVe siècle se trahissant dans le goût des attitudes hanchées, des poses contournées ».

« Chaque figure, ajoute plus loin le même auteur, a sa signification propre, la sombre fierté de saint Paul, le glaive à la main ; la bonté douloureuse et pensive de saint Jean ; la dignité fine et

[1] *Histoire de la sculpture flamande. Bull. des comm. roy.*, 1876, pp. 189-190.

nerveuse de saint André sont des caractères aussi écrits que possible ; sainte Gertrude, dans son costume de religieuse (plutôt d'abbesse faudrait-il dire, car elle porte la crosse, insigne de sa dignité), est un portrait en pied qui semble fait sur nature et qui étonne autant par la vie et l'expression, que par le style. »

La châsse de Nivelles, avec son art avancé, doit être regardée comme une exception, et dans nos contrées, il n'y a pas d'œuvre qui lui puisse être comparée, sauf la statuette de saint Blaise, en argent doré, appartenant au trésor de l'église saint Aubin, à Namur et la châsse de saint Eleuthère, à Tournai, beaucoup plus ancienne.

Il serait intéressant de constater si la châsse de Nivelles a exercé quelque influence sur le talent des artistes brabançons. Malheureusement il faut renoncer à semblable entreprise ; car elle est devenue impossible par suite de la totale disparition des trésors qui faisaient la gloire des églises et des abbayes de la contrée. Pour la sculpture monumentale, les documents suffiront, à partir du xive siècle, comme on le verra bientôt, à faire constater l'existence d'une école qui s'affirme pleine d'espérances.



Fig. 15. — Fonts baptismaux provenant de Saint-Germain, Tirlemont (xiie siècle).

Fig. 16.— Écoinçons de l'église de N.-D. du Sablon à Bruxelles vers 1435

CHAPITRE II

Halles de Louvain. — Tombeau de Jean de Louvain par Guillaume Du Gardin. — Tombeau de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain. — Tombeau de Gobert d'Aspremont à Villers. — Statue de Jean de Walcourt à Anderlecht. — Tombeau de Jean III, à Villers. — Collard Jacoris et Collard Garnet — Tombeau de Wenceslas à Orval. — Pierre tombale d'Adam Gheerys à Vilvorde. — Henri et Hennequin de Bruxelles . — Nicolas de Prequigny. — Tombeau de François van Halen et de Marie de Ghistelles, par Jean Keldermans. — Tombeau de Jean de Polane, seigneur de Leck et de ses deux femmes ; de Jean II de Polane, à Bréda. — Sculptures de la tour de Sichem. — Type des Vierges au XIVe siècle. — Sculptures des églises de Tirlemont, d'Assche, de Notre-Dame, à Courtrai. — Christ d'Anderlecht. — Retable d'Hackendoven. — Eglise Saint Martin à Hal, vierges, tabernacle, écoinçons, etc.

La décoration de la halle aux drapiers à Louvain, mérite plus qu'une simple mention ; si mutilé que soit aujourd'hui ce monument, devenu depuis le XVe siècle le centre de l'Université, il ne laisse pas d'être une attraction pour l'artiste et l'archéologue. Sa construction date du commencement du XIVe siècle ; la salle des pas perdus actuelle fut construite, comme nous l'apprend M. Van Even, en 1317, d'après les plans de Jean Stevens, d'Arnould Hore et de Godefroid Raes, tous trois, maîtres maçons de Louvain [1].

Les façades sont, à vrai dire, rongées et dégradées par l'action du temps et les injures des hommes, mais l'intérieur est resté imposant avec ses arcades massives supportées par des piliers cylindriques. Outre les chapiteaux de ces puissants supports, au feuillage largement traité, il existe une série de culs-de-lampe remarquables. Les uns consistent en feuilles d'un aspect décoratif, les

[1] *Louvain dans le passé et dans le présent* p. 298.

autres sont animés par la présence d'une tête d'ange, d'une tête humaine ou par quelque être fantastique. On voit également un homme portant un écusson, deux personnages accroupis dont l'un se fait surtout remarquer par son aspect grotesque. Notons enfin deux bustes de chevaliers adossés, revêtus de la cotte de maille, le visage découvert et portant l'ailette ; l'un d'eux a le front ceint d'une couronne. Ce morceau d'un modelé très ferme et d'un très bon style, démontrerait, à défaut d'autre témoignage la place distinguée que la sculpture occupait déjà dans nos contrées dès le XIVe siècle. Nous empruntons la reproduction de ce curieux cul-de-lampe (fig .17) au bel ouvrage de l'*Art gothique* de M. Louis Gonze, édité par la maison Quantin.



Fig. 17. — Cul-de-lampe des Halles de Louvain (commencement du XIVe siècle).

Une véritable fatalité semble s'être acharnée sur la plupart des tombeaux du XIVe siècle qui constituaient une décoration magnifique pour les églises du Brabant. Il ne sera pas oiseux cependant, d'en consigner ici le souvenir.

Au XVIIe siècle, on conservait encore à l'abbaye de Grand-Bigard, près de Bruxelles, le tombeau de Jean de Louvain, seigneur de Montcornet, fils de Henri et d'Isabeau de Beveren. Il hérita de Henri, seigneur de Gaesbeek, lequel avait été inhumé à Val-Duchesse, à Auderghem, en 1285, et mourut adolescent en 1324. « Il fut inhumé, nous apprend Butkens [1], au milieu du chœur des prestres devant le grand autel en tombe relevée, et

[1] Butkens rédigeait ses *Trophées de Brabant* vers 1637.



Pl. III. — Statue de Jean de Walcourt. Église Saint-Pierre à Anderlecht (seconde moitié du XIVe siècle).

4

par dessus la figure du jouvenceau la teste nue et l'escusson vide, mais assés endommagée. » Selon toute vraisemblance, cette mutilation datait des troubles de religion, en 1571, à l'époque où les religieux quittèrent l'abbaye, pour n'y rentrer que vingt ans plus tard, après qu'elle eut été abandonnée par la soldatesque.

D'après les conjectures de M. Alex. Pinchart, la tombe de Jean de Louvain avait été élevée, soit par Béatrice, sa sœur, son héritière, soit par Félicité de Luxembourg, sa mère. Celle-ci passa un contrat avec Guillaume Du Gardin qui s'engagea, en 1338, à exécuter un monument qui devait être placé dans l'église des Frères-Mineurs, à Bruxelles et le prix convenu pour l'exécuter était de deux cents florins d'or de 22 s. [1]. « Sur la table devaient figurer les statues peintes de Henri de Louvain († 1283), de Jean, son fils († 1308), de Henri, son petit-fils († 1324). Les faces du socle devaient être décorées de niches destinées à recevoir des statuettes en albâtre d'apôtres ou de chevaliers et de dames avec leurs armoiries, savoir : Félicité de Luxembourg, sa mère, Marguerite, sœur de celle-ci (toutes deux vêtues en religieuses), Béatrice elle-même, son père Jean, Henri et Baudouin de Luxembourg, ses oncles maternels, l'un empereur, l'autre archevêque de Trêves; des tantes et oncles de sa mère : Gui de Dampierre, comte de Flandre et Isabelle de Luxembourg, sa seconde femme ; Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et Philippine de Luxembourg, sa femme, sur la face postérieure, Jean Ier et Jean II, ducs de Brabant, Godefroy de Brabant, leur frère ; Godefroy de Louvain et Marie d'Audenarde, sa femme, et Isabelle de Beveren, femme de Henri de-Louvain, à représenter dans le costume de l'ordre de saint Dominique. »

« Peut-être doit-on aussi attribuer à Du Gardin, dit M. L. Cloquet, le monument de Marie d'Evreux (1335), femme du duc Jean III, qui se trouvait dans la même église. Tous deux ont été détruits par le bombardement de 1695. »

Du tombeau de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain, qui se trouvait dans le cœur de l'église des Carmes, à Bruxelles, il ne nous reste que quelques renseignements.

[1] V. p. 122, *Etudes sur l'art à Tournai*, etc.

Gérard, seigneur de Hornes, mourut en 1333 et sa femme Jeanne, arrière petite-fille de Henri I[er], duc de Brabant, décéda en 1319. Ce monument fut déplacé au xv[e] siècle et porté dans le cloître ; les statues de Gérard de Hornes et de sa femme furent mutilées à l'époque des prêches calvinistes qui se tenaient dans l'église des Carmes. Le tombeau fut replacé en 1672 à la suite d'une requête adressée au conseil de Brabant par le comte Eugène-Maximilien de Hornes, comte de Bassigny ou Beaucignies.

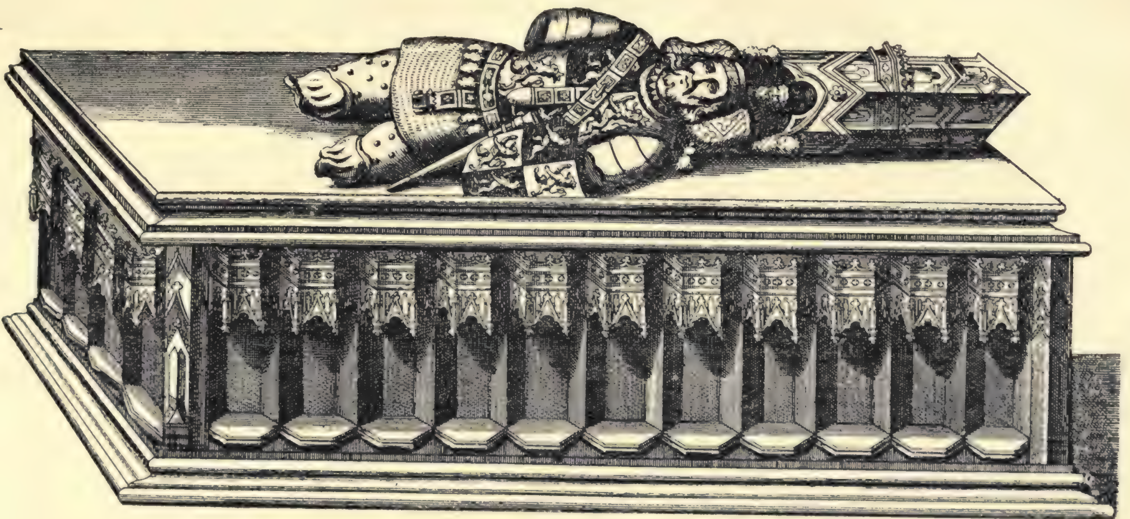
Empruntons à Butkens, la description de cette œuvre d'art qu'il déclare avoir vue dans le cloître du chapitre en 1628 :

« Au milieu du chœur de l'église des Carmes à Bruxelles où maintenant est la sépulture de Jeanne Duchesse de Brabant estoit ci-devant une tombe élevée couverte de marbre noir et par dessus deux figures taillées en bosse du mesme marbre, l'une d'un chevalier armé aiant l'escusson de Hornes à son costé et l'autre d'une dame, laquelle tombe vraisemblablement a esté celle de nostre princesse et de son dit mari, et at esté transférée au chapitre des religieux ou je me souviens l'avoir veu l'an MDCXXVIII. »

On remarque encore à Villers, près d'une entrée latérale de l'église, un *arcosolium* à nervures croisées retombant sur des chapitaux à crochets. L'arcade est pourvue d'un *oculus* inscrivant sept quatrefeuilles. C'est par cette élégante percée que le jour venait éclairer la tombe de Gobert d'Aspremont, mort en odeur de sainteté, le 20 août 1263. Sur le tombeau actuellement couvert de décombres, on apercevait autrefois la figure du Bienheureux, revêtu de sa robe de moine, couché, les mains jointes. Un dais crénelé supporté par deux colonnettes abritait la tête du gisant. La face antérieure du tombeau était décorée de douze arcades ogivales trilobées avec gable à rampants avec crochets reposant sur deux colonnettes. Chaque arcade était séparée par un élégant pinacle. Les angles étaient occupés par deux demi arcades. Au lieu de figures de pleurants, les niches étaient ornées d'une feuille largement traitée, d'aspect décoratif [1].

Nous avons pris comme guide, dans la description de ce monument, la reproduction qui figure dans les *Acta Sanctorum*

[1] M. l'architecte Licot est occupé actuellement à déblayer les ruines ; et il espère retrouver sous peu le buste du Bienheureux Gobert, qui, jusque dans ces dernières années, avait échappé à la destruction.



Pl. IV. — Tombeau de Jean III, d'après une gravure du *Grand Théâtre sacré du Brabant*.

(t. I., Aug. 20-21), mais le graveur du XVIIe siècle a négligé de reproduire les quatrefeuilles qui enrichissent l'*oculus* [1].

Quant à l'origine du tombeau, elle serait antérieure à l'année 1333 [2], car son biographe a précisément transcrit, à cette époque, l'épitaphe qui, vraisemblablement, figurait sur la sépulture. Mais pour se prononcer, en connaissance de cause, il faut attendre que le tombeau soit entièrement déblayé.

On conserve en l'église d'Anderlecht, un gisant en marbre noir sculpté placé dans un monument moderne. C'est l'image de Jean de Walcourt (mort en la seconde moitié du XIVe siècle) qui avait été enterré dans l'église de la Chartreuse de Scheut. De là, l'effigie fut transférée dans le chœur de l'église d'Anderlecht. Le noble chevalier est représenté couché, les mains jointes ; les membres sont protégés par une armure de tournoi en cuir et munie de plaques de métal. L'expression de la tête est douce et peu individualisée, la facture est très distinguée. Sous le rapport du style et du caractère, cette œuvre si remarquable n'a aucune parenté avec les productions tournaisiennes. De plus, la sculpture est exécutée en marbre noir de Dinant, si recherché au moyen âge pour les monuments funéraires par les sculpteurs de diverses écoles ; il n'existe donc, présentement, aucune objection quant à la provenance brabançonne de la statue (voir pl. III).

La sépulture de Jean III, que sa fille la duchesse Jeanne avait fait ériger dans le chœur de l'abbaye de Villers, devait être d'une magnificence peu commune (voir pl. IV).

Le duc était représenté de grandeur naturelle, revêtu d'un riche harnais de guerre ; la cotte d'armes et le bouclier étaient ornés des armoiries écartelées de Brabant et de Limbourg. Il portait la barbe, les moustaches et les cheveux longs ; le front était ceint d'un cercle d'orfèvrerie orné de sautoirs de gueules. Tous les accessoires avaient été dorés ; et on peut affirmer, presque sans crainte de se tromper, que les autres parties

[1] Cette reproduction est exécutée, elle-même, d'après une gravure, celle de Butkens. (Annales de la maison d'Aspremont Lynden, p. 23.)

[2] Rerum gestarum brevis est epitome, miraculorum testis et cultus indicium eo verisimiliter tempore tumulo affixum, quo B. Goberto mormorea tumba primum erecta stetit. Compositum certe est, antequam biographus, qui suo id chronico inseruit, operi finem imponeret, ac proin saltem annum 1333. *Acta Sanct.*, t. I, IV, Aug. 20, 21, p. 373.

de la statue, la figure, les mains, la cotte d'arme, etc., avaient été richement enluminées. En effet, il est prouvé surabondamment que les artistes du moyen âge recouraient à la polychromie pour parachever leurs œuvres [1].

Autour du socle, de forme carrée, régnaient trente niches surmontées de dais, d'un travail aussi élégant que délicat. Lorsque Butkens fit graver ce remarquable monument en 1637, il avait déjà souffert beaucoup ; les iconoclastes du XVIe siècle avaient brisé les bras et les jambes de la statue. Personnages de noble extraction, ou même obscurs pleurants avaient été violemment arrachés de leur niche [2].

M. l'architecte Licot, dans ses explorations dans les ruines de l'abbaye de Villers, a un jour découvert des fragments [3] du tombeau qui faisait le plus grand honneur au maître tombier Nicolas ou Colard. Feu M. Pinchart s'est demandé s'il fallait identifier l'auteur avec Collard Jacoris, tailleur d'images, mort en 1395 dans l'hospice des Grands Malades, à Namur ou bien avec Colard Garnet. L'œuvre de Jacoris, son propre tombeau, n'a aucune affinité de style et d'exécution avec le monument qui existait autrefois à Villers. Il y a même, chez l'artiste namurois, une rudesse d'accent bien éloignée de la manière du tombier de la duchesse de Brabant.

Avec M. Pinchart, nous croyons qu'il ne s'agit que de Colard Garnet ; dans les registres de la chambre des comptes des années 1364-1367, il est question d'un Colard appelé, tantôt *Colardo magistro de tomba ducis*, tantôt *Colardo Tombario*, parfois *Colardo Garnet*. Il est vrai que, dans le dernier cas, maître Garnet fait la fourniture d'un bassin de pierre, livré pour la nouvelle fontaine des jardins de Caudenberg, qui était alors le palais des anciens ducs de Brabant. L'exécution d'un travail en apparence fort simple, tel qu'un bassin de pierre, n'a rien qui doive surprendre ; au moyen âge, les plus grands artistes ne dédaignaient pas le travail de l'artisan, et il n'y a aucun obstacle à ce qu'un même personnage ait livré une statue et un simple bassin de pierre [4].

[1] BUTKENS. *Trophées du Brabant*, t. Ier, p. 612.
[2] BUTKENS. *Trophées du Brabant*, t. Ier, *ibidem*.
[3] Ces débris se trouvent au Musée communal de Nivelles.
[4] « Colardo, magistro de tomba ducis, super opus ad bonum computum,



Pl. V. — Tombeau de François Van Halen et de Marie de Ghistelles
(XIVe-XVe siècles.)

La duchesse Jeanne fit ériger un monument à la mémoire de son époux, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, qui était inhumé, en 1383, dans l'église de l'abbaye d'Orval, située dans l'ancien comté de Chiny [1].

Sur quel maître a pu tomber le choix de la duchesse ? Ici les documents sont muets. Mais il n'est pas invraisemblable qu'elle chargea de la tâche d'exécuter ce tombeau, quelque artiste brabançon ou du moins établi à Bruxelles. Aussi, nous pensons bien faire en donnant, d'après M. Jeantin, la description qu'il avait prise lui-même d'un manuscrit de 1782 : « le monument était un coffre en marbre noir, élevé de trois pieds. Au-dessus, en marbre blanc, s'élevait la statue du prince, tête nue, petite barbe en pointe, moustaches, bras croisés sur la poitrine, mains jointes, costume militaire de l'époque, c'est-à-dire cuirasse et ses accessoires, brassards, cuissards, l'épée et la dague de miséricorde, le bouclier sur l'épée, les pieds chaussés de sandales [2] et entrelacés de rubans ; il reposait sur un lion endormi. Cette statue, malgré quelques imperfections inhérentes au style du temps, était un chef-d'œuvre de sculpture, qui excitait l'admiration des connaisseurs.

Sur l'écu du guerrier étaient blasonnées les armes de Brabant et de Luxembourg. D'autres écus garnissaient les flancs du tombeau, et on lisait au chevet, son épitaphe gravée sur une lame de bronze [3]. »

Mentionnons maintenant quelques données sur des artistes brabançons dont le souvenir nous a été conservé.

L'église de Vilvorde possède, outre d'intéressants culs-de-lampe de la fin du XIVe siècle qui décorent le chœur, une dalle sculptée

xxiij in januario (1364. n. st.) : v mocton (registre n° 2350 de la chambre des comptes aux Archives du Royaume) Colardo, tombario, de diverso opere facto ad coopertorium tombe ducis jacentis apud Villarium, ultra omnem pecuniam quam habuit antea, concordato, xxiiij in mego (1367) : x mat 12. (Registre 2353, *ibidem*). Colardo Garnet, de uno pelve lapideo liberando ad fonteynam, iiij in julio xiij ixxij : vij moct. (5) *ibidem* ».

[1] A. Pinchart, *Archives des arts et des sciences*, § 83, t. III, p. 5 et 6. *Les Chroniques de l'abbaye d'Orval*, 1850, p. 347.

[2] Voir *les Ruines de l'abbaye* et *Chroniques d'Orval*, pp. 86 et 296.

[3] Peut-être le tombeau était-il l'œuvre de Colard Garnet. On remarquera que les surfaces du socle n'étaient pas décorées de figures, mais d'armoiries, disposition que l'on reverra plus tard sur le monument de Marie de Bourgogne.

en relief qui reproduit les traits d'Adam Gheerys, qui fut l'architecte en titre des ducs de Brabant, de Wenceslas et de la duchesse Jeanne et d'Antoine de Bourgogne. D'après la conjecture de M. Piot, il doit être mort entre les années 1394-1399 [1].

L'artiste Brabançon, selon toute vraisemblance originaire de Vilvorde, nous apparaît sous les traits d'un homme d'âge, à la physionomie ouverte, le front dégarni ; il est vêtu d'un ample vêtement dont les plis sont habilement disposés. Les angles de la pierre tombale sont occupés par des quadrilobes renfermant les attributs des évangélistes ; l'inscription est interrompue par deux médaillons contenant des écus, dont l'un porte les armes du Brabant. Il est regrettable que cet intéressant monument, le seul à notre connaissance que nous ayons en Belgique d'un architecte du moyen âge, ait été dégradé par le frottement des pieds des fidèles.

Au cours de ses recherches M. Piot a rencontré dans le livre de Vilvorde 1369, un certain *Johannes de Walem Lapicida*, sans doute un steenhouwer, tailleur de pierre et sculpteur à la fois [2].

Henri de Bruxelles, maître maçon, concourt en 1381-83, avec deux artistes de Troyes, pour l'exécution d'un jubé de pierre dans la cathédrale de cette ville et l'emporte sur ses concurrents.

Voilà tout ce que nous possédons sur le compte d'un maître de mérite, l'œuvre dont il avait obtenu la commande n'existant plus. Le fait a cependant une portée considérable, car il établit la réputation d'une école florissante, et qui marquera pendant plus d'un siècle et demi par des œuvres, telles que les Hôtels de Ville de Bruxelles, de Louvain, d'Audenarde, de Gand, la Maison du Roi, à Bruxelles, l'église de Brou, etc.

Vers la même époque, les documents nous donnent en passant une preuve de la sollicitude des princes pour les choses d'art. Jeanne et Wenceslas dotèrent l'église Saint-Jacques de riches ornements, entre autres, d'une statue de saint Jean-Baptiste qui fut payée, le 6 septembre 1383, un mouton d'or et six peters à Nicolas de Préquigny. Ce nom ne révèle, à vrai dire, aucune origine flamande ou brabrançonne. Il ne nous surprendrait pas que ce maître appartînt à la Picardie.

[1] *Bull. des Commissions royales d'Art d'Archéologie*, t. I, p. 65.
[2] *Ibidem*, p. 78.



Pl. VI. — Vierge, en bois sculpté et polychromé, de l'église Saint Jacques à Louvain (première moitié du XIV[e] siècle), h. 1m68.

Quelques années plus tard, de 1389 à 1391, on rencontre un autre artiste, du nom de Hennequin de Bruxelles, occupé aux travaux que le duc de Bourgogne faisait exécuter à Dijon.

M. de Laborde ne semble pas tout à fait rassuré sur l'identité des maîtres désignés par un nom de ville. « Sans doute, dit-il, cette manière de désigner des individus n'est pas beaucoup plus sûre, car Diericx s'appellera tantôt de Louvain, tantôt de Harlem, selon qu'il se sera fixé dans l'une ou l'autre de ces deux villes et Hennequin de Bruxelles, l'imagier, qui travaillait en 1390, avec Claux Sluter, n'est peut-être qu'Hennequin de Liège, auquel avait été confié, en 1368, le monument de Charles V, dans la cathédrale de Rouen [1]. »

L'observation du savant français est judicieuse, mais est-elle applicable à Hennequin de Bruxelles ? Cet artiste travaille, en sous ordre, au tombeau de Philippe le Hardi, ainsi qu'il résulte des comptes des receveurs Jean d'Auxonne et Jean de Fontènes. Il ne touche qu'un franc et demi par semaine, tandis que les autres tailleurs d'images reçoivent un salaire plus élevé.

Dès lors, il est de tout point invraisemblable qu'un maître en renom jugé digne de faire le tombeau du roi de France, se soit contenté quelques années plus tard, à Dijon, d'un salaire médiocre.

Hennequin de Liège ne peut donc être identifié avec son homonyme de Bruxelles. Il ne nous a pas été donné de recueillir de nouveaux renseignements sur ce maître qui a peut être débuté à Dijon. S'il en était ainsi, on serait mal venu de préjuger sa valeur, en se basant sur le salaire modeste qui lui était octroyé et qui constituait peut-être pour lui le début de sa carrière.

L'on est mieux renseigné sur le compte de l'imagier Keldermans, de Malines, l'auteur du monument reproduit planche V.

Il n'y a pas un siècle, on voyait encore dans le pourtour du chœur de Saint-Rombaut, à Malines, placé sous une arcade, le tombeau de Mirabelle dit van Halen, chevalier, seigneur de Lillo, et de sa femme Marie de Ghistelles [2]. Cette sépulture portait l'inscription :

[1] Laborde, *Les ducs de Bourgogne.*

[2] Voir Em. Neefs, t. II, p. 15. *Histoire de la peinture et de la sculpture, à Malines.*

Dit is de sepulture myns Heren H. Vrancx van Halen.
Here was van Lilloe, die starf in't jaer MCCCLXXV
IX daghe in Oegxt. Ende myns vrouwe Marie
syn wyf was, Docht. was myns Heren van Gistele,
die starf MCCCCXXV. X daghe in Meerte [1].

Mirabelle se signala dans un combat qu'il livra en 1356, à la tête des forces de Malines contre les Brabançons ; il trépassa le 9 août 1375 et la ville supporta les frais de l'exécution et de la peinture du tombeau. Jean Keldermans, le plus ancien représentant connu de cette lignée d'artistes célèbres, se chargea de la sculpture commencée en 1391-1392, la tombe ne fut *étoffée* (décorée) qu'en 1415-16, avec le concours de Jean Van Battele.

Le monument avait déjà souffert beaucoup pendant les troubles du XVIe siècle, car dans la gravure que nous reproduisons d'après le *Grand théâtre sacré du Brabant*, on ne voit plus les figures, qui, selon toute vraisemblance, occupaient les parois de l'*arcosolium*. Le tombeau fut démoli le 27 septembre 1810. Plus tard M. le comte de Beauffort fit l'acquisition de plusieurs fragments qu'il plaça dans son château de Bouchout. C'est en étudiant un certain nombre de sculptures, à l'état fragmentaire, cédées gracieusement au musée de Bruxelles, par le noble châtelain, qu'il nous a été donné d'établir la provenance de ces débris. Ces derniers consistent en niches et en dais exécutés en pierre d'Avesnes, d'un travail délicat et portant encore des traces d'une polychromie fort riche. Malheureusement, il faut renoncer à reconstituer un ensemble avec ces fragments, comme un de nos plus habiles architectes a tenté à diverses reprises de le faire. En comparant les restes de ce somptueux tombeau avec la gravure, il est facile de constater combien le dessinateur du XVIIe siècle s'est mis à l'aise dans l'interprétation des détails ; quant à l'ordonnance générale du monument il l'a comprise d'une manière un peu plus satisfaisante.

Le *Grand théâtre sacré du Brabant* nous montre une tombe apparente de Jean de Polane, seigneur de Leck et de Bréda († 1384) [2]. Il est représenté couché, armé de toutes pièces entre

[1] *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 48.
[2] Voir *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 87.



Pl. VII. — Vierge, en marbre de la cathédrale d'Anvers (XIV[e] siècle), d'après l'Art ancien à l'exposition nationale de 1880.

ses deux femmes : Ode, fille de Guillaume de Hornes, seigneur de Gaesbeek et dame de Putten et de Stryen, fille naturelle de Jean III et d'après d'autres Mathilde de Rotselaer ; les pieds du défunt reposent sur un lion ; ceux des nobles dames sur des chiens. Des dais abritent les têtes des trois gisants. La face antérieure de la base est décorée par des hauts-reliefs, dans un état de grande mutilation. Au milieu, on voit, sous une niche, la représentation des trois personnes de la sainte Trinité ; les autres niches renferment les débris de figures mutilées de nobles dames et de gentilshommes agenouillés dans la direction du groupe médian.

Le tombeau de Jean II de Polane, seigneur de Leck († 1394) est placé sous une arcade surbaissée, le prince est représenté étendu, les mains jointes, revêtu d'une armure complète ; le bacinet est retenu au camail ; un ample manteau couvre ses épaules.

La partie antérieure du tombeau est décorée de quatrefeuilles inscrits dans un cercle et contenant les écus armoriés de Hornes, de Putten et de Bréderode, disposition analogue à celle qui se voit sur le monument de Francx van Halen et de Marie de Ghistelles.

La paroi du fond est occupée par des quatrefeuilles également inscrits dans des cercles.

Dans le chapitre précédent, nous avons fait passer sous les yeux du lecteur, une série de types de vierges encore fortement empreints des traditions romanes, mais révélant, chez l'imagier, l'étude de la nature. L'attitude de ces madones nous montre, en quelque manière, une formule acceptée par l'artiste, qui recouvre, cependant, une certaine indépendance dans l'interprétation de la physionomie et l'exécution des accessoires ; il réussit de la sorte à éviter de monotones répétitions.

Telles sont les Vierges miraculeuses de Hal ; de Laeken, etc.

La Vierge du chant d'oiseaux peut être considérée comme une expression intermédiaire entre les images précitées et la Vierge de l'église Saint-Jacques à Louvain (pl. VI). Il y a, dans cette dernière image, une incontestable majesté résultant de l'expression de la physionomie, très noble et un peu rêveuse, et de l'exagération voulue de la taille légèrement renversée ; ce mouvement et le jet des draperies habilement disposées enlèvent à la statue ce qu'elle pourrait avoir de raideur conventionnelle.

La Vierge en marbre blanc sculpté (pl. VII) de la cathédrale d'Anvers, constitue un spécimen intéressant qui nous semble apparenté avec les productions françaises en faveur dans la seconde moitié du xive siècle. Il y a dans cette pose hanchée une affectation qui devient surtout sensible, dans les Vierges de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, et dans l'une des madones de l'église Saint-Martin, à Hal, dont nous parlerons plus loin.

La statue, en bois, conservée à l'église Notre-Dame de la Dyle, à Malines, appartient à cette catégorie qui nous occupe (fig. 18). Le peuple, toujours si exact dans son langage pittoresque, a reconnu la note caractéristique de cette statue, car il ne l'appelle pas autrement que *Onze lieve Vrouw van schewe lee*, dénomination qu'on pourrait peut-être rendre en français : Notre-Dame à la taille déhanchée. A la fin du xive siècle, il se produit un revirement marqué admirablement par une vierge du portail méridional de l'église Saint-Martin à Hal (pl. IX), et les figures des saints des retables d'Hackendover. Il semble que l'artiste y revient aux belles traditions du xiiie siècle. Passons aux édifices.

La tour, seul vestige encore subsistant de l'ancien château de Sichem, renferme une salle autrefois chauffée par deux cheminées dont on voit encore l'emplacement ; les nervures de la voûte octogone viennent aboutir à d'intéressants culs-de-lampe qu'il est permis de dater, grâce à la présence de l'écu de Schonvorst, écartelé de Wildenberg. D'après M. l'abbé Daniels, les armoiries ne peuvent se rapporter qu'à Renaud de Schonvorst, qui avait épousé une de Wildenberg, dans la seconde moitié du xive siècle.

Les culs-de-lampe, d'une ferme exécution et pleins de caractère, appartiennent aux meilleures productions du déclin du xive siècle, auxquelles les imagiers de ce temps savaient donner tant de caractère. Ils représentent des personnages aux attitudes contournées : l'un tient une banderole ; un autre, les tempes ombragées de boucles, relève le pan de son manteau, tandis qu'il porte un livre de la main droite. Ici un ange joue du luth. Là, un personnage tient un livre fermé et relève un pan de son manteau. Plus loin, un homme barbu presse sur le cœur un livre ouvert, tout en soutenant de la main droite la tête qui cède sous le faix qui lui est infligé. Un moine imberbe, le capuchon sur la tête, se prend le genou entre les mains. Un personnage barbu, porte une

banderole naguère chargée d'une inscription. Un homme, la poitrine ombragée d'une longue barbe, et la tête couverte de son manteau, a dans sa main droite une sorte de couronne et de l'autre, une banderole. Ajoutez au décor de la voûte, dont il reste des vestiges, la polychromie des sculptures et l'on a un appartement seigneurial du xiv[e] siècle que tous les arts avaient eu mission d'enrichir [1].

La construction de l'Eglise de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, remonte à la seconde moitié du xiv[e] siècle. En 1362, Jean de Osy achevait le côté méridional de l'église. Les comptes de l'époque 1362-1363 nous renseignent sur l'exécution de clefs de voûte dans cette partie de l'édifice [2]. Ils nous apprennent également qu'outre un grand nombre de niches, dix-neuf statues étaient dues au ciseau de Wautier Pans, qui reçut cinq livres pour chaque statue. Pour une figure de la Vierge qui était plus considérable que les autres, il lui fut payé dix-huit livres douze sous.

On ne saurait assez déplorer l'état de mutilation dans lequel se trouve le portail qui devait être si gracieux avec ses voussures décorées de pampres. Les niches, autrefois peuplées de figures, sont recouvertes d'un badigeon épais. De cet ensemble remarquable, seule la statue de la Vierge qui, selon toute vraisemblance, décorait le tympan de portail, a échappé au vandalisme qui s'est acharné sur l'Eglise Notre-Dame. Actuellement, l'œuvre de Wautier Pans, car il y a tout lieu de croire qu'il est l'auteur de la statue, est placée au-dessus de la porte actuelle qui masque si vilainement l'entrée d'autrefois. « Type de tête fin et charmant du xiii[e] siècle, dit M. J. Rousseau, les yeux obliques, la bouche souriante, la draperie souple aux plis fins ; pose très hanchée qui ferait penser à première vue qu'on a surfait un peu l'âge de cette jolie vierge en la reportant au xiv[e] siècle, alors qu'elle ne doit guère remonter qu'au xv[e] siècle. »

Abstraction faite des renseignements fournis par les archives, on aurait tort, à notre avis, de rajeunir outre mesure cette intéres-

[1] Cette salle a été reproduite dans la *Belgique illustrée*, publiée sous la direction de M. Van Bemmel.

[2] P. 102 et suiv., t. II, Bets, *Hist. de Tirlemont*.

Item de una imagine magna, videlicet de B. Virgine Maria.

III ob. aureos, valentes XVIII lb., xii[e] siècle.

sante figure qui ne semble pas exempte d'un certain maniérisme. A cet égard, l'image de Tirlemont contient une donnée précieuse pour l'histoire de la sculpture. En effet, il semblerait résulter du témoignage de cette statue, que le courant réaliste éprouva encore quelque résistance. L'image d'Abraham tenant dans son sein les âmes des croyants et les figures d'anges pleines de sveltesse que l'on remarque sur un des pignons, appartiennent apparemment aux tendances artistiques qui viennent d'être mentionnées.

Les moulures du dais et les consoles des niches auxquels Wautier Pans collabora aussi furent surtout l'œuvre de Botson de Racourt, de Jacques Laureys (Laurentii) appelé le plus souvent Jacques tout court et de Jean d'Utrecht. Ce dernier confectionna aussi la plupart des niches de la façade [1].

On voit encore quelques vestiges de sculptures dans les niches pratiquées dans les contreforts qui tous nous semblent remonter à l'époque de la construction de l'édifice.

Botson de Racourt, sculpteur que nous venons de citer, serait d'après M. Bets, natif de Racour-Raetshoven, village situé entre Tirlemont et Landen. De 1396 à 1405, il remplaça Jacques Laureys qui était fort consulté, tantôt à Bruxelles, tantôt à Malines et à Tirlemont. Il reprit la direction des travaux qui avait été confiée à Jean van Sande.

Plus tard intervint l'artiste bien connu Sulpice van Vorst, auteur des plans de l'église Saint-Sulpice, à Diest.

Les clochetons et les moulures qui ornent les contreforts, les sculptures qui décoraient jadis les fenêtres de la tour, furent l'œuvre des sculpteurs Gérard de Fontingnys, Henri Vranx et Jean Starx. Ce dernier fut remplacé par Henri Pans, de Louvain, qui acheva le travail des fenêtres.

De Tirlemont, passons à Assche, modeste ville brabançonne, qui a été dotée dans la seconde moitié du XIV[e] siècle d'une église remarquable. A lui seul, le porche justifierait une étude détaillée pour l'élégance de ses profils, la variété et la verve qui règnent dans les motifs sculptés.

Il est couvert de deux voûtes ; les parois latérales sont occupées de chaque côté par six arcades, dont les tympans sont ornés de

[1] Bets, *Hist. de Tirlemont*, p. 102.

motifs variés : de feuillages largement traités, d'êtres fantastiques et de mascarons, on aperçoit même un homme nu se disposant à sortir d'un panier. Les écoinçons, conçus dans le même goût se fondent admirablement avec le cadre architectonique qui est d'ailleurs d'une grande richesse.



Fig. 18. — Vierge dite *Onze lieve Vrouw van scheeve lee*, à Malines, avant la restauration (seconde moitié du XIVe siècle).

Le chœur a été l'objet de plusieurs restaurations. La plus récente dirigée par M. E. Nève, nous paraît de loin la plus consciencieuse. Presque toutes les anciennes sculptures ont été anéanties

ou laissées à l'état fragmentaire. Cette perte est d'autant plus regrettable, que les imagiers s'étaient montrés, dans l'accomplissement de leur tâche, d'une rare prodigalité.

Les culs-de-lampes, qui sont d'une exécution récente, ont été sculptés d'après des modèles du premier tiers du xve siècle. La crédence a été refaite d'après de trop rares vestiges. Aux tympans des niches, on voit des représentations étranges de deux quadrupèdes n'ayant qu'une seule tête pour commander à deux corps. Ces sculptures, qui ont été refaites beaucoup antérieurement à la dernière restauration, sont très lourdes d'aspect.

Dans une double niche, on voit le couronnement de la Vierge, mais c'est une restitution d'après d'anciens vestiges. L'abside conserve encore des gargouilles sculptées d'après des modèles originaux, qui attirent les regards par leur silhouette nerveuse.

C'est à Courtrai, en pleine Flandre, qu'on trouve des œuvres contemporaines des sculptures sur lesquelles nous venons de jeter un rapide coup d'œil. Un examen récent nous a fait découvrir de réelles affinités de style et d'exécution entre les écoinçons de la chapelle comtale et les sculptures d'Assche. M. Jean Rousseau inclinait à croire que Beauneveu était l'auteur non seulement de ces sujets minuscules, mais encore de la statue de sainte Catherine, en marbre blanc, conservée dans le même sanctuaire.

Le célèbre artiste de Valenciennes est-il bien l'auteur de la statue précitée ? C'était l'opinion de M. Van de Putte qui a fait l'histoire de la chapelle comtale ; mais elle est loin d'être partagée par tous ceux qui ont étudié l'œuvre de Beauneveu. La paternité en serait-elle reconnue, que les écoinçons émaneraient encore, à notre avis, d'une autre main.

Galerie intéressante qui fait perdre de vue celle des portraits des puissants comtes de Flandre à laquelle elle sert en quelque manière d'encadrement. Ici apparaissent les mascarons bizarres, les êtres fantastiques nés viables, en dépit de leur conformation monstrueuse. On y voit des scènes de genre, des sujets empruntés à l'ancien et au nouveau testament, à la légende, aux incidents de la vie quotidienne. Tout ces bas-reliefs sont sculptés d'une main sûre, alerte ; il n'y a pas d'accessoire inutile ; chaque élément est parfaitement accentué ; et c'est merveille de voir les effets que l'imagier est parvenu à créer. Il est manifeste qu'il a



Pl. VIII. — Tête du Christ de la croix triomphale de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht.

une prédilection pour l'imprévu, le fantasque ; quoiqu'il interprête également bien les sujets sacrés ainsi que le prouvent le couronnement de la Vierge et la représentation sommaire mais intéressante des faits saillants du nouveau testament : l'annonciation ; la visitation ; les rois Mages ; le massacre des innocents ; la présentation au temple ; le baptême de Jésus-Christ ; la Vierge assise tenant son divin fils, tandis que deux anges jouent du luth et du psaltérion. Plus loin se développe la légende d'un saint évêque : l'ordination sacerdotale, la prédication et le sacre d'un évêque, etc. On remarque aussi un pape s'adressant à un cardinal accompagné d'un clerc portant un sceau et un goupillon ; l'enterrement d'un évêque. Il faudrait pouvoir mettre sous les yeux, par de bonnes reproductions, chacun des sujets, tels qu'un singe portant une hotte, un écureuil grignotant ; un chevalier la lance en arrêt ; puis cette tête d'évêque portée par des ailes de chauve-souris, et ces personnages avec pieds d'animaux. Dans le nombre, il faut noter un petit bonhomme se disposant à sortir d'un panier, motif offrant les plus grandes analogies avec un sujet du porche de l'Église d'Assche.

Il résulte de ce que nous avons dit plus haut, concernant les madones et les calvaires, que la sculpture en bois a dû être en honneur dans le Brabant dès le XIIIe siècle. Malheureusement les dévastations qui ont été commises dans nos églises à l'époque de la Réforme et de la Révolution de 1793, le mauvais goût, la mode et l'indifférence de ceux qui avaient mission de sauvegarder tant de trésors d'art, ont causé d'irréparables pertes. Il eut été du plus haut intérêt de suivre, pas à pas, le mouvement artistique, et d'en relever toutes les manifestations d'une ville à l'autre. Aussi, les œuvres hors ligne qui ont survécu rendent encore les regrets plus sensibles. Signalons, parmi les épaves, un Christ du plus grand mérite, conservé à Anderlecht.

Le corps n'est pas exempt d'une certaine raideur et l'anatomie en est purement conventionnelle. La tête du divin Sauveur est admirable de caractère et le profil est d'une pureté antique et d'une beauté immatérielle [1].

[1] La gravure de la planche VIII a été faite d'après un cliché de M. E. Nève, exécuté avant la restauration qui a eu lieu, en ces dernières années. Les bras qui avaient disparu ont été refaits.

Quant à l'exécution, elle est d'une sûreté et d'une ampleur qui font songer instinctivement aux plus belles manifestations de la statuaire française au XIIIe siècle. Il n'y a pas de doute, cependant, que cette œuvre ne procède d'un imagier brabançon de la fin du XIVe siècle. Pour se convaincre du bien fondé de notre remarque, il suffit de confronter la tête du Christ avec tels détails du retable d'Haekendover dont on voit, quelques lignes plus loin, représentés plusieurs fragments notables. Le réalisme de l'imagier ne s'est révélé que par l'exécution de la bouche, car il semble que les lèvres sont animées et s'apprêtent à laisser tomber une parole de pardon.

Passons ensuite au retable conservé à Haekendover dans les environs de Tirlemont. Ce monument, bien qu'il nous soit arrivé dans un certain état de délabrement, constitue un document d'une importance capitale pour l'histoire de l'art.

Il affecte la forme d'un rectangle allongé et est pourvu de deux volets. Le milieu de la partie dormante qui selon toute vraisemblance était surélevée était occupé par le crucifiement. C'est du reste la seule manière possible de placer la figure assise du Père éternel, faisant le geste de bénir, dont ce groupe était surmonté ; des deux côtés se développe la légende relative à la construction de l'église.

Les volets sont ornés de figures de saints et de saintes distribuées également en deux registres. Les scènes de la légende où les figures isolées des saints sont surmontées chacune d'un dais ajouré. La variété et la justesse des attitudes, l'art avec lequel les draperies sont agencées, donnent une valeur peu commune à ce retable.

M. Jean Rousseau a fort bien apprécié et mis en lumière les mérites de cette œuvre. « Les draperies, dit-il, y sont souples, larges et sobres, les proportions sont généralement un peu courtes, les poses simples et naturelles. Nous sommes bien loin des figures allongées et contournées du XVe siècle. »

Hélas, on a bien abîmé ce retable en le privant, en partie, de ses charmantes architectures et de la polychromie, qui en rehaussait et achevait chacun des groupes et les figures isolées ; cela devait lui donner l'aspect d'un immense reliquaire projetant l'éclat de ses ors sur les objets qui l'entouraient.

« C'est un véritable malheur, ajoutons-nous avec l'auteur précité, car on se trouve en présence d'une œuvre de premier ordre, aussi large de style qu'une composition du XIIIe siècle avec plus de pittoresque dans l'ajustement, plus de caractère et de vie dans les types. »

Majestueux et grave, le Père éternel, dans ses vêtements largement drapés, est digne d'une admiration presque sans réserve.

Pour l'ampleur de style, cette figure peut être comparée aux



Fig. 19. — Père éternel appartenant au retable d'Haekendover (fin du XIVe siècle).

plus belles créations du moyen âge, au Christ du *Couronnement de la Vierge,* au château de la Milon et à celui de Saint-Jacques à Liège.

Le retable se divise en deux registres.

« Quant au sujet même du retable, poursuit M. Rousseau, il se développe dans les compartiments inférieurs de la partie centrale et raconte l'histoire de la fondation de *l'église du Saint-Sau-*

veur, d'Haekendover, que la chronique locale fait remonter à 690. En tout treize scènes et groupes, ainsi distribués :

1. — « Les trois vierges fondatrices en oraison. C'étaient les trois sœurs, il est impossible de mettre plus de vie que l'artiste n'en a mis dans ces trois têtes, d'une rare maestria d'accentuation ; les mains, au rebours, ne sont que de longues et parfois d'énormes pattes sèches, mais il faut le mettre sur le compte des restaurations.

2. — « Construction de la première église à Haybout. Au fond, deux ouvriers debout sur la bâtisse commencée ; l'un, un fil à plomb à la main ; l'autre sévère et grave, paraît-être l'architecte ; à l'avant plan, deux autres maçons, dont l'un verse une truellée de mortier. Les trois sœurs sont debout derrière eux. Pour bien montrer qu'elle fait les fonds de l'entreprise, l'aînée ne paraît jamais qu'avec une grosse sacoche pendante à la main.

3. — « Pour éprouver les trois sœurs, des anges démolissent l'église.

4. — « Le groupe des trois sœurs reparaît, preuve qu'elles ne se découragent pas.

5. — « Construction d'une seconde église à Steinberg. Mêmes figures de maçons, dans d'autres attitudes ; les têtes ressemblent à celles du premier groupe, comme si c'étaient des portraits. Les trois sœurs sont présentes.

6. — « Deux anges (tout neufs, ouvrage assez mauvais de la dernière restauration) démolissent cette église comme la précédente.

7. — « Ce compartiment, le plus important, contenait autrefois le dernier acte de la Passion. Deux groupes sont parvenus jusqu'à nous : celui de Notre-Dame, soutenue par saint Jean, et un de Marie et trois soldats qui regardent la tête levée. Le centre de la composition était occupé par la croix au pied de laquelle se trouvait Marie-Madeleine. Au-dessus de ce sujet se trouvait la figure du père éternel, laquelle reposait sous un dais. Le restaurateur qui n'avait rien compris à la conception du maître avait malencontreusement rapproché la figure du Père éternel des deux groupes subsistant. Au Musée d'Art monumental, du parc du Cinquantenaire, dans le surmoulage qui en a été exécuté, sous l'habile direction de M. Simon, cette gaucherie a disparu. Seulement, il resterait à donner à la figure de Dieu, la place qu'elle occupait primitivement.

8. — « Les trois sœurs sont en prière. Dieu leur fait connaître sa volonté par l'intermédiaire d'un oiseau.

9. — « Deux ouvriers abattent un arbre. La tête manquait à l'un d'eux. Le restaurateur en a remis une beaucoup trop grosse et fort déplacée, grâce à la prétention qu'elle affecte, d'être plus noble que les types anciens.



Fig. 20. — Figure de sainte appartenant au retable d'Haekendover.

10. — « Construction de l'église d'Haekendover. On hisse les matériaux à l'aide d'une poulie. Les trois sœurs sont présentes. Exécution un peu cavalière, les figures du fond sont plus grandes que celles de l'avant-plan.

11. — « Les trois sœurs paient le maître des œuvres et ses hommes. En tout treize figures. Types très personnels ; attitudes

vives et très expressives ; un des maçons a l'air de chicaner sur son salaire ou de se récrier sur le compte de ses journées. Il y a des têtes grotesques, d'autres pleines d'énergie, d'autres d'une intelligence douce et finement accentuée. C'est un des plus curieux compartiments de ce retable si curieux pour les architectes.

12. — « Consécration de l'église. Trois évêques, l'un tenant un seau. L'église apparaît posée sur une espèce de terrasse, qui a pu exister, car aujourd'hui encore le chemin qui y mène est en contre bas de l'édifice.

13. — « Sujet dernier. Le Christ, la boule du monde à la main sort de l'église comme d'une habitation — touchant symbole — devenue définitivement la sienne ; quatre personnages agenouillés et les mains jointes sont sur son passage, comme sur celui d'un souverain, et semblent implorer sa bénédiction. »

Les auteurs ne sont pas tombés d'accord sur la date du retable de Haekendover. « Bien que quelques détails de costume, comme les chaperons des femmes, étaient en usage avant la moitié du xve siècle, dit M. Wauters, on suppose que ce travail date de la fin de cette époque. Si cette supposition est fondée, peut être pourrait-on l'attribuer à maître Devis qui travaillait à Haekendover en 1485-1486. M. le chevalier Marchal accepte la supposition comme un fait établi. En réalité, le style et le costume des personnages, le caractère de la décoration architecturale, tout indique que l'œuvre remonte à la seconde moitié du xive siècle, comme M. J. Rousseau l'a du reste très bien établi.

D'après MM. Jean et Henry Rousseau, le retable pourrait être l'œuvre de Collard Garnet, le seul maître de valeur de la contrée dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Rien n'autorise, à notre avis, cette supposition : Garnet avait des émules d'un réel talent et, pour ne citer que des noms connus, rappelons Henri et Hennequin de Bruxelles, dont nous avons déjà parlé.

M. Henri Rousseau considère à tort les motifs architectoniques comme étant postérieurs d'un siècle à l'exécution des figures. A cet égard, il nous semble facile de s'éclairer par l'examen des retables exécutés quelques années plus tard par De la Barse pour la Chartreuse de Champmol, à Dijon. De part et d'autre, on constate la même manière de présenter les figures isolées ; le profil, les arcades, les gables, les crochets rappellent de communes traditions.



Pl. IX. — Vierge du portail méridional de l'église Saint-Martin, à Hal.

Dans l'ordre chronologique, les monuments les plus importants de la sculpture en bois qu'il nous soit donné de mentionner sont dus précisément à Jacques de Baerse. Ce maître, natif de Termonde, ville située aux confins du Brabant, s'est acquis une légitime célébrité par l'exécution de deux retables, qu'il exécuta aux frais de Philippe le Hardi, pour la Chartreuse de Champmol, à



Fig. 21. — Groupe de soldats faisant partie du Crucifiement, retable d'Haekendhover (fin du XIV[e] siècle).

Dijon. L'un retrace les légendes de sainte Catherine, de sainte Barbe et de saint Antoine, l'autre le drame de la Passion. Ces sculptures possèdent précisément de très grandes affinités avec la scène similaire du retable d'Haekendover, tant pour l'ordon-

nance que pour l'expression des physionomies, et le style des draperies. Quant aux figures isolées qui enrichissent les volets, celles de Dijon sont peut-être plus pittoresques.

Remarquables entre toutes, les sculptures de l'église Saint-Martin, à Hal. Dans l'un des portails, nous signalerons un Couronnement de la Vierge. La physionomie du Christ rappelle le Christ d'Anderlecht pour la noblesse du profil ; tandis que la figure de la Vierge trahit davantage l'étude d'après nature. Le portail des rois mages, qui a conservé de notables vestiges de sa décoration primitive, exigerait à lui seul une description toute spéciale.

Bornons-nous, en ce moment, à signaler à l'attention du lecteur, la Vierge debout tenant, sur ses bras, l'Enfant-Jésus qui est occupé à écrire dans un livre (pl. IX). Les regards de la mère ont rencontré ceux de l'enfant et elle lui sourit doucement. Rien de plus noble, de plus gracieux que cette image où l'on croit voir des réminiscences des plus belles créations de l'art français. Cependant l'analyse fait découvrir dans les têtes et dans le jet des amples draperies telles particularités qui ébranlent cette manière de voir. Ajoutez à cela que la statue de la Vierge est moins élevée que dans les spécimens français de l'époque. Quant aux deux anges musiciens aux têtes fortes et bouclées, qui sont aux côtés de la Madone, ils sont conçus dans une note réaliste. Des trois rois mages, le vieillard qui tient sa couronne en main, est le plus remarquable tant pour le caractère de la tête que pour l'attitude. Au-dessus de la porte principale et d'une porte latérale, il y a encore deux vierges procédant évidemment de la même école que la statue reproduite à la planche IX ; mais elles lui cèdent sous le rapport de la beauté du type et de l'exécution. La Vierge du portail de la tour est de loin la plus ancienne et présente cette attitude cambrée dont nous avons parlé plus haut ; elle nous paraît au surplus d'une facture médiocre.

Dans le chœur, on remarque les statues des apôtres d'assez grandes dimensions qui ont conservé leur décor primitif ; quoiqu'un peu lourdes d'aspect elles ne nuisent pas à l'effet d'ensemble. Le pourtour du chœur réserve les plus agréables surprises.

C'est tout d'abord le tabernacle. Il présente la forme rectangulaire munie d'une armoire avec double porte en laiton. En

haut, sous des ogives trilobées et fleuronnées, se trouvent deux sujets en haut relief : la Dernière Cène et le Lavement des pieds ; de l'autre côté, dans un cadre identique, on voit l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem et Jésus-Christ prosterné dans le Jardin des oliviers au moment où Judas et les soldats arrivent pour s'emparer de lui ; des niches surmontées de dais sont privées de leurs statuettes, si l'on en excepte deux, représentant des évêques.

« Ce ravissant édicule présente dans sa composition, comme le dit très justement M. J. Rousseau, toutes les complications et toutes les richesses d'une sculpture sur bois et il est feuillé avec une délicatesse que peu d'œuvres en bois ont dépassée. »

Par l'habileté dans l'agencement des compositions, la justesse des attitudes, le sentiment et la vie, cette œuvre peut être considérée comme un véritable joyau que M. J. Rousseau restitue sans hésitation à la statuaire tournaisienne ; de son côté, M. Louis Cloquet se demande si l'école de Tournai peut revendiquer comme sienne, cette œuvre ainsi que les autres sculptures de Saint-Martin. « Nous n'oserions, dit-il, l'affirmer avec l'auteur que nous venons de citer. Toujours est-il que Hal est restée des siècles une enclave du Hainaut et que les Tournaisiens avaient en quelque sorte droit de cité dans la ville de la Vierge miraculeuse ; durant des siècles, ils apportèrent à la madone leurs riches offrandes ; la cuve baptismale, chef-d'œuvre de Guillaume Lefevre, le fondeur tournaisien, atteste la part prise par eux, à la confection de son somptueux mobilier [1]. » Mais on ne doit pas perdre de vue que la Flandre, le Brabant, le Namurois, certaines contrées du pays de Liège, ont laissé des traces de leur vénération envers Notre-Dame de Hal. N'est-ce pas un brabançon, Juste-Lipse, qui a célébré ses gloires dans la langue savante de l'époque ? — Rien du reste dans les sculptures qui subsistent à Hal, ne trahit une origine tournaisienne, pas plus que le monument lui-même ne révèle une création de l'architecture franco-wallonne. Dans le tabernacle il se trouve tels personnages qu'on introduirait par exemple dans le retable d'Haekendover sans causer de disparate.

[1] P. 178, t. II, *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de Tournai*, A. de la Grange et Louis Cloquet.

D'autre part les dais, les crochets et les autres accessoires arhitectoniques ont des affinités réelles avec des œuvres brabançonnes du commencement du xv° siècle.

Tel était notre sentiment depuis longtemps, quand nous avons consulté l'ouvrage de MM. Everaert et Jean Bouchery sur la *ville de Hal*. On y trouve une précieuse inscription gravée sur une des portes en laiton du tabernacle, qui avait échappé à M. Piot dans la monographie qu'il a consacrée à ce monument. La voici textuellement : *Henderic van Lattem + en de Meyere + en Claes de Clerc. ghedaen yn yar ons heren MCCCC en IX*. Ce texte indique aussi clairement qu'on peut le désirer qu'Henri van Lattem, Meyere et Nicolas de Clerc ont exécuté le travail en l'an de Notre-Seigneur 1409.

Rien ne s'oppose à ce qu'on voie dans ces artistes des brabançons ; en tout cas, leur travail nous autorise à les considérer comme s'inspirant aux mêmes sources, et formés d'après les mêmes traditions professionnelles que les artistes dont il vient d'être question.

Reste l'examen des sculptures du pourtour du chœur :

Nous ne citerons pas les anges qui jouent du luth, du psaltérion, ou de la flûte, ou chantent les louanges de la Mère de Dieu et des saints. Impossible également d'énumérer les feuillages décoratifs et de décrire ces monstres et tous ces êtres, fruits du caprice et de la fantaisie, au rictus sinistre, aux échines tortueuses. Le détail nous conduirait trop loin et sans agrément pour le lecteur.

Voici néanmoins quelques sujets qui semblent offrir un intérêt plus spécial. Eve présente la pomme funeste à Adam ; l'acte de désobéissance consommé, nos premiers parents couvrent leur nudité. Avec la disgrâce, le travail est devenu une obligation pour l'homme : Adam bêche avec ardeur, Eve file assise auprès de sa quenouille. Ce motif restera un des plus populaires de l'iconographie médiévale et laissera même sa trace dans la chanson. Plus loin, apparaît un noble chevalier armé de toutes pièces qui reste impassible entre deux lions qui se disposent à se ruer sur lui. Viennent ensuite la Vierge tenant l'enfant Jésus et saint Martin partageant son manteau pour en vêtir un pauvre mendiant. On aperçoit plus loin une chèvre qui broute une vigne et à deux pas

[1] P. 27, 1879, Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.

de là un cerf qui mange des feuilles de chêne, puis une femme nue et échevelée montant une licorne. Dans l'une des corniches enrichies de feuillages plantureux qui règnent au-dessus des ogives, on découvre une jeune mère assise et souriant à son bébé qu'elle assied, tant bien que mal, sur ses genoux.



Fig. 22. — Tabernacle de l'église Saint-Martin à Hal (1409).

L'imagier qui aime les contrastes, présente bientôt après une bien triste légende qui jouissait de la faveur de nos ancêtres. On

connaît le cas de ces trois brillants chevaliers qui, pleins de vie et de santé, le front ceint d'une couronne, vêtus de riches habits, s'en vont joyeusement à la chasse, montés sur de fringants coursiers, quand soudain, à proximité d'un cimetière, ils sont assaillis par trois morts armés de dards. Rarement le tailleur d'images s'est montré mieux inspiré et plus habile qu'à Hal en retraçant ce triomphe de la mort. Quoique morcelée en six écoinçons, la scène a été interprétée et graduée avec une ingéniosité admirable. La mort s'offre à nos yeux sous trois aspects. Voici le cadavre confié récemment à la terre et enveloppé de son linceul ; les traits de la physionomie sont boursoufflés ; derrière lui se trouve le cercueil qui vient de s'ouvrir. Son compagnon qui l'avait devancé dans le royaume des ombres, n'a conservé que quelques lambeaux de chair et une flottante draperie. Le troisième annonce un dépouillement total et semble en faire parade.

A cette sinistre rencontre la crainte, la frayeur, l'épouvante se sont emparées des trois vifs. Le premier jouvenceau qui n'est plus maître de son coursier affolé, vide les arçons. L'autre gentilhomme détourne la tête, il perd déjà toute contenance, tandis que son destrier allonge le cou, les naseaux en terre comme s'il flairait un ennemi ; le dernier de nos cavaliers exprime sa pénible surprise par un geste de la main droite et son cheval s'en va la tête basse comme prévenu d'instinct de l'imminence du danger.

Nous sommes sans données sur cette autre légende où l'on voit un personnage coiffé d'une toque, en colloque avec le diable ; l'histoire se poursuit en plusieurs écoinçons pour finir, nous semble-t-il, par un exorcisme. On ne doit pas oublier de jeter un coup d'œil sur les images de saint Etienne, de saint Laurent et d'un saint guerrier, l'écu au dos et portant l'épée nue ; la mère de Dieu tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; le Sauveur du monde, couronné, assis sur un trône, faisant le geste de bénir ; à ses côtés sont disposés les attributs des quatre évangélistes.

Pour terminer, mentionnons cet orfèvre, peut-être saint Éloi, assis à son comptoir, enveloppé de son manteau et couvert de sa toque : de chaque côté sont suspendus des tableaux renfermant des ex-voto qu'il met à la disposition des pèlerins.

La chapelle de Trazegnies, contiguë à une des basses nefs, se distingue par une rare élégance de formes. Les nervures vont

aboutir à une clef de voûte de grandes dimensions, remarquable par ses ajours. Aux quatre angles de cette voûte sont placées en manière de culs-de-lampe, les statues de quatre grands docteurs. Ces personnages sont représentés assis et accompagnés de leurs attributs caractéristiques. Ils sont d'un aspect très pittoresque et rappellent par leur attitude et la robustesse du modelé les créations des frères Van Eyck. Dans les arcatures qui décorent les parois latérales, on découvre d'intéressants écoinçons, dont les uns ne contiennent que des motifs de décoration florale, tandis que les autres retracent une scène de chasse qui témoigne beaucoup d'observation de la part de l'imagier.

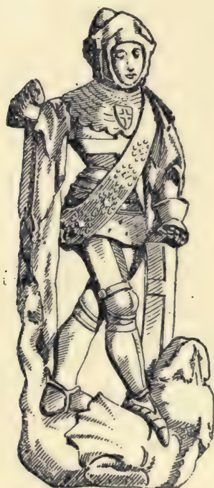


Fig. 23. — Saint-Georges, bois sculpté - vers 1430 - coll. Frésart.

Fig. [illegible]

CHAPITRE III

Tailleurs de pierre. [illegible] siècle. — Sculptures [illegible] — Jean van Evere. — Le monument de D[illegible], à Anderlecht. — [illegible] de Tristan et d'Yseult, à Malines. — Sculptures de l'hôtel de ville de Bruxelles et de Louvain. — Nicolas de Bruxelles. — Stalles de Saint-Pierre, à Louvain. — Guillaume Arts. — Arnould Maes. — [illegible] — Autel de l'église de la Chapelle. — Travaux de sculpture aux églises de Saint-Pierre, à Louvain et de Saint-Sulpice, à Diest. — Les Beyaert et divers imagiers brabançons.

La seconde moitié du XIVe siècle fut une époque de splendeur pour la sculpture dans les Pays-Bas, et en particulier dans le Brabant. Les artistes de nos contrées étaient à la tête du mouvement et devançaient de loin leurs émules des autres nations. L'art à Pise et à Florence était encore imprégné des lourdeurs et des rudesses des âges précédents, et rien ne pouvait alors faire prévoir l'avènement des Ghiberti (1378-1455) et des Donatello (1386-

1466). « Au contraire chez nous, remarque M. L. Courajod, dans la France du Nord, on sculptait de 1350 à 1400 des statues comme celle de Guillaume Chanac, comme celles de Philippe VI, de Jean II, de Charles V, de Jeanne de Bourbon; comme les figures de la Chaise Dieu d'Amiens, de Dijon, de Poitiers, de la Ferté Milon. L'art de notre pays est alors en possession de tous les moyens dont disposera cinquante ans plus tard la renaissance italienne. Donc, la Renaissance était née et bien vivante avant son apparition en Italie, donc elle n'avait pas eu besoin pour naître du concours de l'art antique. »

Malheureusement, ce mouvement magnifique fut enrayé. Les artistes brabançons et franco-allemands, à partir du premier tiers du xv[e] siècle, n'atteignirent plus jamais ni le caractère, ni l'ampleur de style, ni cette réelle puissance d'expression que nous admirons dans les œuvres des Beauneveu, des Sluter et d'illustres anonymes, dont nous venons de nous occuper.

Le génie de nos imagiers se manifeste sous d'autres aspects dans les monuments que nous allons étudier. L'imitation de la nature est toujours de règle et aucun maître ne songe à s'y soustraire, seulement la recherche de la ligne, l'agencement harmonieux des draperies et le choix des types ne préoccupent plus autant les artistes.

La sculpture monumentale, en particulier, n'a plus cette expression indéfinissable de naïve candeur et de douce majesté qui donne tant de prix aux œuvres de la seconde moitié du xiv[e] siècle; en revanche, les compositions s'animent, se dramatisent en des formes pittoresques, populaires et partant d'une compréhension facile. L'imagier pourtrait son époque, et en rappelant des sujets religieux, retrace des scènes qui lui sont familières. C'est surtout l'examen des retables qui nous initiera à ces tendances qu'il suffit, pour le moment, d'indiquer.

Mais auparavant il convient de nous occuper des renseignements qui nous ont été livrés par les archives.

Dans un registre commencé le 2 août 1375 [1] et provenant de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, qui possédait une chapelle et un hôpital, sur l'emplacement desquels on éleva, au

[1] A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. II, § 68, p. 146-151.

XVIIe siècle, l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, on relève entre autres onze noms de peintres (*schilders*); Jean de Woluwe, le peintre enlumineur attaché au service de la duchesse Jeanne; vingt-trois orfèvres, un tisserand de tapis (*tapytwevere*), des brodeurs (*borduerwerkers*), des fabricants de heaumes, de hauberts, d'épées, des batteurs de cuivre, et fait curieux, un seul tailleur d'image (*beeldescnidere*), Jean Vederman, qui fut admis en 1404 [1].

M. Pinchart propose de lui adjoindre les steenhouwers, c'est-à-dire les tailleurs de pierre. L'expérience démontre, en effet, comme le fait remarquer à bon droit cet auteur, que les sculpteurs d'ornements qui nous ont laissé ces chapiteaux et ces tabernacles délicatement travaillés, sont fréquemment qualifiés de cette manière dans les documents du XIVe et du XVe siècle. Les architectes de leur côté, sont souvent appelés maîtres-maçons.

Adam Van Hamme, steenhouwere, 1419;
Claus de Puit, steenhouwere, 1418;
Giclys Everaerts, steenhouwere, 1400;
Giclys Van den Berghe, steenhouwere, 1400;
Jan van Vaelborre, steenhouwere.
Jan van Boutsvoert, steenhouwere, 1401;
Jan Couterman, steenhouwere, 1405;
Jan van Buedeghem, steenhouwere;
Jan Gheerleec, steenhouwere, 1418;
Peter van den Sype, steenhouwere, 1417.

Citons au surplus, les noms de quatre *tafelmakers,* expression qui doit se rapporter aux artisans exécutant des tableaux ou des retables. D'après M. Pinchart, cette dénomination appartiendrait également aux constructeurs de tables. Cette opinion nous semble peu vraisemblable.

Voici les noms dont il s'agit:
Everaert, de tafelmaekere;
Heine, de tafelmaekere;
Jan, de tafelmakere;
Jacob Mertens, de tafelmakere, 1418.

[1] *Dit es d'boec van der bruederscap mynsheeren Sinte-Jacobs dat ghemaect was in 't jaer. Ons Heeren M.CCC. l vij ij daghe in maent van augusto, volghende de name na de ordinantie van den A. B. C.* (Archives des Hospices civils de Bruxelles).

M. Pinchart propose avec raison d'assimiler aux sculpteurs, *Jean van Berlaer*, faiseur de tombes (*saergmaker*), comme Nicolas Garnet qui fit le mausolée de Jean III à l'abbaye de Villers, et que les documents nomment *tombarius*, et *André Beauneveu*, faiseur ou maître ouvrier de tombes, auquel fut confié l'exécution du monument que Louis de Male fit élever en 1374, dans la chapelle castrale de Courtrai.

Dans la liste des confrères de Saint-Jacques, il y en a onze dont le nom est suivi de leur qualité d'artisan : *steenbickelere*, profession que M. Pinchart n'hésite pas à assimiler à celle de *steenhouwere* [1].

Le mot de *steenbickelere*, qui n'exite plus actuellement dans la langue courante, désignait autrefois indifféremment les maçons et les tailleurs de pierre.

De l'avis d'un philologue flamand très distingué, *steenbickelere* serait l'équivalent de *steenbacker*, briquetier, tuileur.

La racine *beck*, *bick*, correspond à la racine *back*. Quant à la désinence *leer* ou *laer*, elle désigne l'habitude ou la profession.

Seulement, il ne nous a pas été donné de trouver dans des documents la confirmation de cette interprétation, qui nous paraît très vraisemblable. Dans ces conditions il ne sera pas hors de propos de copier ici au moins provisoirement les noms de ces confrères, qui furent inscrits à la fin du XIV[e] siècle ou au début du XV[e] siècle sur le registre de la confrérie.

Çaeste Wrient, steenbiclere ;
Gilys van Brachene, steenbiclere ;
Gheraert Watermaele, steenbiclere ;
Gheraert Van Alkenen, steenbickelere ;
Heinrec Van Diedeghem, steenbickelere ;
Jan Stevens, steenbiclere ;
Jan Van Halle, steenbiclere ;
Jan Adelen, steenbickelere ;

[1] *Steenbacker* figulus laterum laterarius, tailleur.
Steenbickeleer latomus cæmentarius *tailleur de briques* et maçon. Ed. de Kilian Amsterdam, 1642. Dans l'édition d'Utrecht MDCCLXXVII on semble restreindre la signification, car on ne donne comme traduction que les mots Latomus et Cæmentaris. Il n'est pas invraisemblable qu'à l'époque où le document qui nous occupe a été rédigé Steenbacker était synonyme de Steenbeckeler.

Jan Everaerts, steenbickelere ;
Jan van den Leene, steenbiclere.

Le monument qui nous permet d'apprécier le mieux le talent des *steenhouwers* du commencement du xve siècle, est sans contredit Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. Seulement on éprouve un véritable serrement de cœur avant de franchir le seuil de ce célèbre sanctuaire, en voyant l'état lamentable des portails. Les voussures de celui du sud, animées jadis par la présence de nombreuses figures, restent vides et attendent depuis des siècles qu'on répare les excès des iconoclastes [1].

A l'intérieur, l'art du moyen âge est représenté par les fresques du chœur qui, refaites depuis 1859, laissent à peine soupçonner l'agrément que devaient présenter les peintures originales exécutées en 1435, grâce à la munificence de Guillaume Clutinck. Le vandalisme et le mauvais goût ont fait grâce aux écoinçons qui décorent les arcatures du chœur, du transept et des basses nefs. Il y a dans l'ensemble plus de cent quarante sujets dont l'étude est des plus instructive pour la connaissance de l'ancienne école brabançonne. Sans aucun doute, les imagiers qui ont concouru à l'exécution de ces reliefs, étaient de la famille des artistes qui ont travaillé à Assche, à Courtrai et à Hal. On pourrait même tenir pour certain que malgré le silence des archives, les *steenhouwers* qui ont fait jaillir de la pierre ces séries d'images si variées et si pittoresques, appartenaient à une corporation bruxelloise. Qu'il y ait de flagrantes inégalités d'inspiration et de facture, c'est évident, mais on ne doit pas oublier que c'est l'œuvre de plusieurs mains et que la décoration sculpturale ne fut achevée que dans la seconde moitié du xve siècle. Parmi les motifs les plus typiques et de meilleure exécution qui se trouvent dans le chœur, nous signa-

[1] Voici, d'après M. E. Nève, une description sommaire qui permettra d'apprécier l'intérêt de cette construction : Le portail se compose d'une grande arcade en ogive obtuse creusée de quatre profondes voussures, ornées de socles et de dais pouvant recevoir 42 statues ; l'intrados de la voussure est décoré d'une guirlande de vigne. L'ogive est percée de deux baies jumelles, séparées par un trumeau qui portera la statue de la Vierge et surmonté d'un tympan divisé par des arcatures formant niches pour six statues. La grande arcade est surmontée d'un gable aigu, orné de crochets et surmonté d'un fleuron, et son tympan décoré d'arcatures pouvait abriter quatre statues. Cet ensemble est relié de droite et de gauche à deux contreforts décorés de statues et de pinacles, par une riche claire-voie, coupée de pinacles et couronnée d'un crêtage *Bruxelles et ses environs* pp. 122 et 123.

lons les deux écoinçons reproduits comme en tête du chapitre II de ce travail d'après les dessins de notre collègue et ami M. A. Van Hammée.

Une revue rapide dans le chœur nous montre en commençant du côté de l'évangile : des dragons, un personnage couché sur le dos jouant de la viole ; un clerc qui, le goupillon à la main, exige que l'enfer rende sa proie ; une tête mitrée supportée par deux ailes ; le diable qui s'en retourne aux enfers avec une bonne hottée d'âmes ; une tête affreuse, image de l'enfer, qui broie en faisant d'horribles grimaces, un manant et un prélat ; enfin Lucifer le sceptre à la main, qui se promène dans son royaume maudit. Un bon chrétien vient d'expirer ; son âme sort de son corps sous les traits d'un petit enfant. Maintenant apparaissent Marie, Jésus-Christ et Dieu le Père que le fidèle ira bientôt contempler dans la gloire ; mais auparavant il doit subir l'épreuve finale : Saint Michel l'a mis dans un plateau de sa balance, dans l'autre plateau est déposé un rosaire. Notons un évêque tenant une crosse en main ; des anges portant un philactère ; un monstre ailé ; puis un personnage, la dague au côté, égrenant un rosaire, et un ange couronnant la sainte Vierge.

Une mention toute spéciale est due à un sonneur de trompe, (voir fig. 16), à un joueur de cornemuse et à ce fol (fig. 16) qui, l'épée à la main, s'apprête à l'attaque. On remarque encore le couronnement de la Vierge par le Père éternel et un ange supportant sur ses genoux un monument minuscule. Un épisode du massacre des Innocents est interprété avec un pathétique qui frappe l'attention du visiteur le plus indifférent : une mère s'est jetée par terre tendant les bras vers le séide d'Hérode qui s'est emparé de son nourrisson ; le bourreau reste sourd à ces supplications et perce l'enfant de son épée. Les anges que l'on aperçoit ensuite constituent évidemment des réminiscences d'un jugement dernier comme l'indiquent les attributs caractéristiques qui leur ont été donnés, tels que le livre ouvert, le glaive flamboyant, la trompette et la faulx. De la vallée de Josaphat, la fantaisie de l'imagier nous ramène à l'église : ici, un organiste, là des chantres, puis un prêtre agenouillé devant le livre des évangiles ouvert sur un lutrin et enfin un diacre qui encense. On revoit les trois morts et les trois vifs, avec lesquels le lecteur a fait connaissance à pro-

pos des sculptures de Hal. Seulement les nobles jouvenceaux au front couronné apparaissent ici sans leurs coursiers ; les trois squelettes font la contre-partie. Mentionnons également les attributs des évangélistes, des anges musiciens et un homme sauvage armé d'une grosse branche d'arbre en guise de massue et portant au bras gauche un écu orné d'un muffle de lion.

Le transept qui appartient à une époque plus récente, renferme de curieux écoinçons empruntés à la fantaisie et au monde réel : des monstres, des guerriers, des musiciens y jouent un rôle important. Les sculptures des nefs nous paraissent de moins bonne facture, mais sont toujours captivantes, grâce au choix des motifs. On remarque surtout dans la chapelle de la Vierge des anges chanteurs et musiciens et plusieurs épisodes du martyre de saint Georges, des personnages appartenant à diverses conditions sociales et tous pourtraits avec la note comique ou triviale.

Dans la chapelle de saint Joseph, à part trois écoinçons qui retracent le sacrifice d'Abraham, on ne rencontre que des sujets profanes : un personnage s'évertue à grimper le long de l'arcature, ses plus proches voisins sont couchés sur le dos, l'un sonne de la trompette, l'autre joue de la musette. Voici un fol qui frappe de sa marotte un livre dont il n'a rien su tirer ; un arbalétrier tend son arme, son compagnon épaule. Ces deux motifs par lesquels nous finissons cette rapide inspection, nous rappellent que l'érection de l'église avait été entreprise par le grand serment de l'arbalète au commencement du xve siècle. Souhaitons que le plus noble souvenir qui nous ait été légué par une corporation jadis si florissante reçoive bientôt une complète restauration.

On plaça en 1433, comme nous l'apprend M. J. Weale, entre la porte occidentale et la fenêtre du balcon de l'hôtel de ville de Bruges, une statue de l'archange Gabriel, dans une niche surmontée d'un dais. Cette statue, ainsi que les accessoires, étaient l'œuvre de Claes uten Zwane de Bruxelles, et la peinture ou l'enluminure de toute cette œuvre fut exécutée par Guillaume van Beringhen [1].

Cette statue n'existe plus. Il n'est pas superflu de faire obser-

[1] Weale. Guide de Bruges, 18.

ver que les sculptures en pierre, même celles destinées à rester à l'extérieur, recevaient l'achèvement de la polychromie.

Il existe un exemple intéressant de cette pratique dans les figures représentant les rois mages et appartenant à un des portails de l'église de Hal.

Revenons à l'imagier bruxellois. Il y aurait lieu, à notre avis, d'identifier ce maître avec Claas Uyterswaan, artiste de valeur, qui florissait à Delft au commencement du xve siècle. Les maîtres de la vieille église, comme nous l'apprend Bart, lui adjugèrent en 1422, l'exécution d'un tabernacle. Ce monument devait avoir une hauteur de 25 pieds et représenter cinq scènes différentes, l'une un jardin et les autres une des sept *tyden (?)* au choix des maîtres d'église. Les piliers devaient être ornés avec des sculptures et en un mot être arrangés, disposés d'après le modèle sur parchemin qui avait été remis. L'artiste devait recevoir pour cet ouvrage 290 couronnes de France, ce qui à cette époque était une somme considérable.

Cet accord intervint du consentement des échevins de Delft qui assistèrent à la convention.

Le patron précité qui permettait d'apprécier la beauté de l'œuvre, ainsi qu'un grand nombre de lettres et de documents qui s'y rapportaient ont disparu.

Nous inclinons encore à voir l'intervention de maître Nicolas dans les travaux qui furent exécutés à l'abbaye de Tongerloo [1].

Dans une première mention remontant à l'année 1422, il est déjà question d'un maître de Bruxelles qui livre une statue. En 1436 on cite l'achat de pierres, à Bruxelles, pour l'érection d'une armoire du saint Sacrement, *Armario Sacramenti* analogue à celle de l'église Saint-Martin à Hal (voir fig. 22). Un certain maître Nicolas de Bruxelles exécuta des figures et la cène de Notre-Seigneur ; les travaux du tailleur d'images bruxellois n'existent plus, mais nous connaissons à l'église Sainte-Dymphne à Gheel,

[1] Voir p. 142-143. *De Voormalige Abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten*, door Fr. Waltiman. van Spilbeeck 1883.

1422. Oct. Uni mgro de Bruxella pro yma gine facienda iiij cor. aur.

1436. Apr. pro lapidibus Bruxelle emptis pro armario sacramenti xxxv s.

1436. Nor. mgro Nicolao de Bruxella de ymaginubus et cena Domini circa sacramentum ac aliis S. (?) de sancto Augustino. x petr. et vi scut. phi.

dans la Campine, un précieux vestige de tabernacle en pierre sculptée de la première moitié du xve siècle, représentant également la Cène. Ce morceau, d'excellente facture et qui émane, sans aucun doute, d'un atelier brabançon, est enchâssé dans un édicule conçu en méchant style Louis XVI. Nicolas exécuta encore d'autres travaux pour la même abbaye [1].

L'influence des maîtres brabançons appréciés dans nos provinces se faisait sentir même à l'étranger, et fait remarquable, jusqu'en Italie. Des contemporains de maître Nicolas Uyterswaan et peut-être de ses concitoyens : Henri et Nicolas ont exécuté en 1433 des autels dans l'église de Saint-François à Ferrare, dont Forster signale les formes maigres, mais le frappant naturalisme. Ces deux imagiers de grand mérite sont désignés dans les documents de l'époque sous la dénomination d'allemands du pays de Brabant [2] : *duo alemani de partibus Brabantiæ, Henricus et Guillelmus*. Il nous a été impossible de contrôler l'appréciation du critique, les photographies de ces autels n'ayant jamais été exécutées.

Un artiste de cette époque, Jean van Evere, paraît avoir joui d'une grande réputation.

Ce maître sculpteur, qui était fixé à Bruxelles, exécuta en 1439 [3], un monument votif pour l'église des Récollets à Bruxelles, consistant en un bas-relief en pierre blanche, *gemaect in witte steene eene taeffele*.

Au centre de la composition on voyait l'image de Notre-Dame, accompagnée des figures de Marie d'Evreux, épouse de Jean III, duc de Brabant et de Limbourg et de Marie de Brabant, sa fille, femme de Renaud III, duc de Gueldre, avec leurs noms et leurs armoiries [4]. Le sculpteur y joignit également l'écu et la devise

[1] BARTS, *Beschrijving der stad Delft*, 1729, fol. 166.

[2] FORSTER, *Die deutsche Kunst*. D. II, p. 17.

[3] H. HENNE et A. WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 100. — A. PINCHART, *Arch. des arts, sciences et lettres*, § 19, p. 140.

[4] M. Pinchart dit que les deux princesses étaient représentées debout *en pied* ; le texte du document ne confirme pas cette disposition insolite. Il nous semble d'ailleurs plus vraisemblable de croire que Marie d'Evreux et Marie de Brabant étaient représentées agenouillées comme c'est le cas pour la plupart des personnages historiques figurant sur des monuments votifs ou funéraires.

du duc de Bourgogne sur les ordres duquel le monument avait eté érigé [1].

Jean Van Evere reçut pour son travail la somme élevée de 38 ridders de 4 gros de Flandre la pièce.

Cette tâche terminée, intervint Roger van der Weyden, qui était à cette époque, le peintre le plus en vogue. Il enlumina de ses plus riches couleurs le bas-relief et reçut pour salaire 40 *ridders,* somme supérieure à celle qui avait été octroyée à l'imagier. Fait intéressant qui montre le soin extrême que l'on apportait à la décoration de la sculpture : car ni l'or, ni les couleurs les plus fines ne furent épargnés. Mais l'œuvre n'était pas encore achevée. Roger van der Weyden peignit sur les volets les portraits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, sa femme, et de ce chef il toucha la somme de 6 livres.

Ce monument, dont on entrevoit toute la richesse à travers les sécheresses d'un document comptable, fut détruit le 15 juin 1579, lorsque les calvinistes s'emparèrent de l'église des Récollets ; ils livrèrent au pillage le couvent des religieux et quatre ans plus tard ils démolirent le chœur de l'église (17 août 1585).

Le monument votif de Ditmar, érigé vers 1439 à l'église d'Anderlecht, pourra peut-être nous faire apprécier le charme qui s'attachait à ce genre de sculpture en pierre rehaussée d'une riche enluminure. Mais qu'il nous soit permis de dire quelques mots du donateur.

Albert, surnommé Ditmar, était originaire de la ville libre de Brême. Habile dans l'art de guérir, comme nous le rappelle d'ailleurs son épitaphe, il fut le médecin choisi des ducs et princes de Brabant, Antoine, Jean et Philippe le Bon. Il fut nommé chanoine des chapitres de Mons, de Soignies et d'Anderlecht. On sait de quels soins dévoués il entoura l'infortuné Everaert T'Serclaes, victime des violences du seigneur de Gaesbeek.

Le celèbre praticien, d'aspect robuste, à la physionomie ouverte et sympathique est agenouillé les mains jointes et portant sur le bras droit l'aumusse, insigne de sa dignité canonicale. A droite de la Mère de Dieu se trouvent debout, saint Pierre portant les

[1] Ces deux princesses, dont la première mourut en 1335 et la seconde en 1398, furent également enterrées dans la même église où se trouvaient les sépultures de Jean Ier, duc de Brabant, et de Godefroid, sire d'Aerschot, son frère.

clefs et saint Guidon en costume de pèlerin accompagné d'un cheval et d'un bœuf ; à gauche, saint Vincent Magdelaire ou Mauger, revêtu d'une armure complète et portant suspendu au cou un écu aux armes du Hainaut ; il est coiffé d'un turban orné d'une torsade et tient l'épée nue ; à ses côtés se trouve son épouse, sainte Waudru, ayant dans la main droite la crosse, en sa qualité d'abbesse, et dans l'autre main un calice pour rappeler l'apparition de saint Géry, laquelle avait décidé de sa vocation religieuse. Comme sainte Waudru hésitait à quitter le monde, rapporte la légende, le saint évêque de Cambrai lui apparut et lui présenta une coupe pour lui faire comprendre qu'elle devait consommer son sacrifice [1].

On a tout lieu de croire que le gracieux monument d'Anderlecht a été érigé d'après les données de Ditmar lui-même, et peut-être de son vivant, en tout cas suivant de précises indications. La figure du médecin constitue, à n'en pas douter, un véritable portrait. D'autre part, le choix des saints personnages qui forment la cour de Marie révèle une attention délicate de la part du donateur qui a voulu honorer les patrons des divers chapitres auxquels il appartenait : pour celui d'Anderlecht, saint Pierre et saint Guidon, pour celui de Songnies, saint Vincent et enfin pour celui de Mons, sainte Waudru.

La physionomie de la Vierge est empreinte d'une dignité tempérée par un sentiment de visible bienveillance à l'égard du très digne chanoine (*dignissimus canonicus*), tandis que les autres personnages se distinguent par le réalisme des attitudes et la vivacité de l'expression. Une polychromie parfaitement entendue anime et rehausse le travail de l'imagier.

On ne saurait assez déplorer l'acte de vandalisme qui, naguère, a fait disparaître la tête de l'enfant Jésus ; et la récente restauration n'est pas de nature, il s'en faut, à atténuer nos regrets. Il existe, grâce à Dieu, assez de documents anciens, pour ne devoir pas innover. Aussi nous plaisons-nous à croire que l'erreur sera réparée le plus tôt possible.

Transcrivons, en respectant l'orthographe, l'absence de liaisons et de ponctuation, l'épitaphe encastrée dans le mur, laquelle se

[1] P. Cahier, *Caractéristiques des saints*.

recommande tant par la beauté et la régularité des caractères que par l'intérêt historique.

Hic iacet egregius singularis q(u)e preemine(n)cie
vir albertus cognomine ditmari de civitate
bremen(si) oriundus arc(iu)m et medicine m(a)g(is)t(e)r
eximius illustrissimoru(m) quonda(m) principu(m)
ac ducum brabancie anthonii johannis et philippi
phisicus electus necno(n) venerabiliu(m) ecclesiarum
monten(sis) senogien(sis) anderlecten(sis)
canonicus dignissimus Qui decessit ab
humanis anno domini millesimo q(u)adringe(n)
tesimo tricesimo nono die prima mensis sep
tembris cuius memoria in benediccione
permaneat anima q(u)e cum sanctis in
gloria perenniter requiescat [1].

Qui ne connaît la décoration pittoresque que les artistes du moyen âge savaient donner aux puits des places publiques, des abbayes, etc. ? Celui de Quentin Metsys qui existe encore devant la cathédrale d'Anvers est populaire. Plus célèbre encore celui de la Chartreuse de Dijon qui était cité, dès le xv[e] siècle, comme une des merveilles de la chrétienté.

Malheureusement beaucoup de ces intéressants monuments ont eu le sort de celui dont nous allons rappeler le souvenir.

En 1443, Jean van den Berghe ou de Ruysbroeck, l'architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles, fut chargé d'ériger un puits somptueux dans l'hôpital d'Audenarde. On avait donné pour programme à l'artiste d'animer l'édicule par la présence de personnages les plus divers. On y voyait en effet l'image de la Vierge, celles des trois rois, de saint Georges, de trois comtes et de trois comtesses de Flandre et enfin de Tristan et d'Ysolde.

La décoration plastique était-elle l'œuvre de l'artiste brabançon

[1] Le monument de Ditmar est inédit. *Le grand théâtre sacré du Brabant* reproduit l'épitaphe, il est vrai, mais en l'accommodant à l'orthographe classique. Quant à la sculpture, il n'en fait pas même mention.

Dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, *arcm* (arcium = artium) est transcrit *arcen* et *bremensi* devient *breniensi*. Cette dernière lecture a fait croire à certain historien que Ditmar était originaire de Braine-l'Alleud. Ditmar est un nom allemand, et la nationalité du célèbre médecin est attestée par un document du xv[e] siècle, mentionné par MM. Henne et Wauters. On y lit, en effet, cette dénomination *filius Joannis civis bremensis*. *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 301.

ou bien était-elle due à des artistes audenardais ? Les renseignements ne permettent pas de répondre catégoriquement ; mais il n'y a aucune invraisemblance à ce que Jean de Ruysbroeck se soit acquitté lui-même de cette tâche. La décoration du puits n'acquérait du reste de réel mérite que par le concours du sculpteur chargé d'exécuter les diverses figures. Or, Jean de Ruysbroeck est précisément désigné dans les comptes sous la dénomination de *steenhouwer*, tailleur de pierres, ce qui au moyen âge est le synonyme de sculpteur. Il se peut aussi, qu'absorbé par de nombreux travaux le célèbre artiste se soit contenté de faire tailler les figures par des imagiers d'Audenarde, comme le suppose M. Van der Straeten, qui se seront guidés d'après les dessins du maître [1].

Ce monument reçut, comme nous apprend M. Van der Straeten, de nombreuses avaries pendant le siège d'Audenarde par les Gantois où le jardin devint le centre de l'attaque des assiégeants. En 1452, c'est-à-dire cinq ans après le siège, le sculpteur Dominique Jean Thomas refit six statues et en répara plusieurs.

La construction de l'hôtel de ville de Bruxelles fut commencée en l'an 1401, opinion confirmée du reste par ces vers d'Henri d'Opprebais, poète du xve siècle.

Deux ans après (1399) je le scai bien.
Fut commenchié la maison belle
Sur le grand marchiet de Brussele.
Qui est le plus bel édifice.
Qu'oncques veysse et le plus riche [2].

« Quelques auteurs, entre autres Grammaye, disent 1402, mais comme, selon l'ancienne coutume du diocèse de Cambrai, on commençait jadis l'année à Pâques, on peut supposer qu'on aura mis la main à l'œuvre dans les premiers mois de 1402, correspondant aux derniers de 1401. Quant à son achèvement, on ne peut

[1] Voir Ed. van der Straeten, *Episodes de l'histoire de la sculpture en Flandre, d'après des documents inédits. Bull. com. roy. art et arch.* 1892.

[2] Bulletin de l'Académie, année 1837, p. 259.

Nous suivons ici l'étude de M. A. Wauters qui a paru dans le *Messager des sciences historiques*. Recherches sur l'Hôtel de ville de Bruxelles, etc.

guère le rejeter après l'année 1407 ou 1410. Un récit officiel, écrit en l'an 1421, l'appelle un édifice très grand et très formidable ».

La partie la plus ancienne, qui se trouve à droite de la tour, constitue en réalité l'hôtel de ville primitif ; la tour de saint Michel fut construite sous la direction de Jean de Ruysbroeck, la première pierre en fut posée par le jeune comte de Charolais le 3 mars 1443-1444. Dix ans plus tard, on posa la statue de Saint-Michel. (Voir pl. X.)

A notre connaissance, le vieil édifice communal si abîmé dans l'effroyable bombardement du maréchal de Villeroi (1695), n'a conservé aucun spécimen de son ancien mobilier, lequel a eu, du reste, le sort des merveilleux tableaux de Roger van der Weyden.

Plus heureuse, la statue en cuivre-doré de Saint-Michel, qui fait l'office de girouette, a échappé à cette destruction systématique [1]. Considérée de près, l'image de l'archange fait sourire par son air gauche et la naïveté de l'exécution. Est-ce le résultat du calcul ou l'effet du hasard ? A cent mètres au-dessus du sol, cette figure devient d'une sveltesse et d'une incomparable élégance. Elle cède, du reste, à la moindre impulsion des vents, animant ainsi le paysage, dans l'azur des jours sans nuages, comme au moment des orages ou des rafales.

L'image de Saint Michel est l'œuvre de Martin Van Rode ; elle fut placée sur la tour vers 1445. « C'était un habile homme, dit M. Louis Hymans, que cet artisan brabançon, connaissant à fond la mécanique et les exigences de l'art monumental. Il a combiné son travail de telle sorte que tous les membres du personnage principal étant sur la même ligne donnent sur tous les points une égale prise au vent et que le groupe entier tourne comme une simple girouette à la plus faible brise. La statue fort laide et presque grotesque vue de près, composée de plaques ingénieusement agencées, découpe dans l'air une silhouette à la fois gracieuse et hardie. » (Voir pl. X) [1].

Si l'on est renseigné exactement sur l'auteur de cette tour gra-

[1] *Le Messager des sciences historiques* de 1841 avait déjà reproduit cette figure I. *Bruxelles à travers les âges*, chap. VII, p. 12.

cieuse de Saint-Michel, l'une des merveilles de notre ancien art ogival, il n'en est malheureusement pas de même sur les collaborateurs du célèbre architecte Jean de Ruysbroeck. On ignore à quels maîtres on doit restituer ces curieux chapiteaux, ces culs-de-lampe si caractéristiques qui animent encore de ci de là l'Hôtel de ville de Bruxelles. Malheureusement on semble s'être appliqué avec une ardeur un peu indiscrète à recopier de nombreux motifs qui ne réclamaient peut-être qu'une légère réfection [1].

Dans cette transcription on ne retrouve plus le coté nerveux, l'accent inimitable des anciens *steenhouwers*. Nous eussions préféré à ce procédé par trop radical le scrupule qui s'est manifesté sur le tard, lors de la découverte de deux bas-reliefs, que nous reproduisons (fig. 25 et 26) [2].

Le portail de la tour n'a pas conservé sa décoration primitive. Sept figures de prophètes qui occupent la voussure, sont des copies des originaux qui se trouvent conservés au Musée communal de Bruxelles. Il est manifeste que ces sévères personnages enveloppés d'amples draperies et tenant des banderoles n'évoquent nullement l'époque de la construction de la tour, à savoir le milieu du xve siècle ; elles font songer plutôt à des travaux du siècle précédent. L'architecte aura-t-il admis dans son œuvre des éléments d'un édifice plus ancien, ou bien faut-il y voir l'interprétation, sinon la copie de statues données comme modèles lors de la bâtisse de la tour.

Dans les culs-de-lampe, recopiés du reste d'après d'anciens modèles, il faut citer une curieuse image de la confession. Une femme est agenouillée aux pieds d'un frère prêcheur pour lui faire l'aveu de ses fautes. A ce moment, le diable intervient pour souffler à l'oreille de la pénitente un mauvais conseil.

[1] La pl. X que nous reproduisons, grâce à l'obligeance de M. l'éditeur Bruylant, a été dessinée par M. Heins, d'après une photographie exécutée en [illegible], époque à laquelle la statue fut descendue de la tour. Voir *Hist. de Bruxelles* par Henne et Wauters, t. III, p. 30.

[2] Dans quel but a-t-on recopié les statues presque intactes, à tel point qu'elles conservent des traces nombreuses de l'ancienne polychromie ? Impossible de justifier ce procédé de restauration qui n'a été que trop de mode dans notre pays. Les culs-de-lampe ont été refaits avec le même zèle. Les statues du tympan sont dues au ciseau gracieux de M. Fraikin — mais n'ont aucun rapport de style et de facture avec l'œuvre des anciens imagiers.



Pl. X.— Statue de St Michel, (Hôtel de Ville de Bruxelles) exécutée vers 1445.

A droite de la tour se trouve une galerie ouverte, supportant une terrasse jadis appelée la grande bretèque *de Groot Puye* et servant de lieu de promulgation des lois. Dans la galerie en question reposant sur des piliers on voit des culs-de-lampe historiés se rattachant au passé de la vieille cité brabançonne ; sur l'un d'eux est retracé la légende d'Herkenbald. On y rencontre la scène de la séduction, le meurtre d'Herkenbald frappant son neveu coupable et la communion de l'implacable justicier.

Sur un autre cul-de-lampe est racontée la fin de l'infortuné Everaert T'serclaes, victime des violences du seigneur de Gaesbeek. A la partie inférieure, l'imagier a représenté le diable s'emparant du seigneur que la voix publique accusait de ce crime affreux [1].

Parmi les culots qui décorent les voûtes de la galerie, on remarque encore un personnage avec une tête de porc, abritant des animaux plus ou moins fantastiques sous ses vêtements. Il y a de l'énergie et un rare accent dans ce morceau. Les autres motifs sont moins intéressants. Notons cependant Samson déchirant la gueule du lion, un dormeur, deux femmes en tête-à-tête, des hommes aux poses contournées perdus dans de lourds vêtements de l'époque de Jean-sans-Peur.

La galerie placée à gauche de la tour est supportée par trois colonnes dont les chapiteaux sont sculptés avec une verve incomparable. Les expressions des personnages sont triviales, les poses outrées ; mais à travers la charge, on reconnaît de l'observation et une trop rare sincérité.

Le chapiteau à gauche du spectateur nous montre des scènes de la vie populaire croquées sur le vif. Ici, un hardi compère à genoux aux pieds d'une jeune femme ; là, un couple fidèle au rendez-vous se donne une vigoureuse poignée de mains. Plus loin, une robuste matronne allaite un gros bébé tandis que du coude elle met en mouvement le berceau où est couché un second enfant ; près de ce groupe sont assises deux femmes : l'une les

[1] Everaert T'Serclaes, noble bruxellois, délivra la capitale du joug des Flamands. Le 26 mars 1388, il fut assailli, au retour d'un voyage à Lennick, par les serviteurs de Zweer d'Abcoude, sire de Putten et de Streyen, qui lui coupèrent la langue et le pied droit. Il succomba un an plus tard, victime de l'énergie qu'il avait déployée pour défendre le droit de la cité.

mains croisées dans l'attitude de l'étonnement, l'autre tient sa quenouille de fileuse. Enfin, un homme de haute stature, véritable géant, dort sur une chaière, le cimeterre au côté, la tête renversée, alourdie sans doute par les vapeurs de l'ivresse

Le chapiteau suivant contient une mordante satire contre un ordre mendiant, qui avait droit de cité à Bruxelles depuis le XIIIe siècle. Deux frères mineurs sont joyeusement attablés, le verre en main, en compagnie d'un bon vivant de leur connaissance ; survient un confrère, la besace pleine montrant triomphalement un gros pain. Plus austère ce franciscain occupé à lire ses heures : il refuse d'un geste superbe le verre que lui présente un brave bourgeois installé à une table et tenant une cruche en main. Notre imagier ne s'arrête pas en chemin, il poursuit les quêteurs jusque dans leurs cellules. Voici un frère mineur assis buvant à longs traits dans la plus parfaite quiétude ; un autre n'a pas encore eu le temps de se débarrasser de son sac rebondi, qu'il se rafraîchit également ; un troisième présente son verre par la lucarne de sa chambrette, vraisemblablement pour qu'on le remplisse ; et pour terminer, deux autres religieux passent un pot de bière ou de vin à l'insu d'un confrère, peut-être du prieur, que l'on aperçoit le dos tourné et le capuchon rabattu sur la tête.

Au temps jadis, les imagiers et les peintres avaient le droit d'insolence tout comme les fols, critiquant toutes les classes de la société et mettant sans crainte au plus profond des enfers leurs ennemis personnels. On croirait sans peine que le tailleur d'image avait eu maille à partir avec les frères mendiants.

Le troisième chapiteau met en scène des gens de métier armés de longues pelles de boulanger. Deux compagnons, animés d'une ardeur vraiment comique, s'acharnent sur un tas d'escabeaux qu'ils s'évertuent à faire reculer ; mais comme ils travaillent en sens inverse, ils n'ont guère de chance d'aboutir. Un troisième individu s'en prend à un fauteuil.

Nous avons noté une série de culots d'un aspect très pittoresque. Un savant, un astrologue sans doute, à en juger par son bonnet pointu tombé à ses pieds, échoue dans une cuvelle de mortier au grand ébahissement d'un manœuvre qui vient y remplir son auge. Il nous serait difficile d'apprécier le but que poursuit cet homme qui s'escrime un siège à la main contre un tas d'escabelles.

Son voisin, en revanche, mieux avisé, construit avec beaucoup d'attention un siège de bois. Jamais combat singulier ne fut décrit avec plus de verve et en traits plus concis que celui du bourgeois et du tonsuré en train de s'administrer de grands coups. Celui-ci brandit son bréviaire, qui, pendu dans sa longue chemise de cuir, devient dans sa main vigoureuse une véritable masse d'armes. Celui-là se défend au moyen d'une escabelle.



Fig. 25. — Bas-relief représentant l'intrusion. (Hôtel de ville de Bruxelles.)
Als eene vreemde eend in de bijt.

Sur le culot suivant, on remarque un honnête bourgeois qui semble éprouver le même embarras que l'âne de Buridan, boira-t-il de la cruche ou de la gourde, il les tient en mains l'une et l'autre.

Le docte chanoine que nous apercevons plus loin, la tête couverte de l'aumusse, assis au milieu de ses in-folios, n'éprouve pas le même embarras, car il se dispose à vider le broc qu'il a dans la main. Ici, un clerc commente un passage d'un in-folio à un manant ahuri. Là, une femme coiffée d'un turban d'où s'échappe une abondante chevelure contemple, dans un miroir, ses vulgaires attraits. Où court ce personnage étrange, le cimeterre au côté, portant en main une grosse boule ?

L'ensemble des clefs de voûte forme une série d'une amusante facture. Ce sont des figures ou des bustes, vus de face : des clercs, des moines, des bourgeois, de pauvres diables et d'autant plus intéressants qu'il s'y mêle souvent une pointe de raillerie.

Dans les écoinçons qui existent à l'extérieur de la galerie, on voit une femme tenant un enfant, un cordonnier travaillant en compagnie de son chat, un charron tenant une roue inachevée, un forgeron à son enclume, une ménagère s'apprêtant à trancher le cou de l'oie grasse, un joueur de viole et enfin une lavandière à sa cuvelle.

Dans ce curieux pêle-mêle que de détails amusants, typiques, assaisonnés d'humour, toujours exprimés dans la langue énergique et colorée du peuple ! Toutes ces petites scènes étaient avivées jadis par une polychromie dont on voit encore les traces aux quelques culots primitifs qui nous sont parvenus.

N'oublions pas de rappeler les deux bas-reliefs découverts dans une salle de l'Hôtel de Ville. C'est la représentation, comme M. le comte de Nahuys l'a démontré, de deux proverbes flamands. Dans la figure 25, c'est l'intrusion formulée par ces mots : *Als eene vreemde eend in de bijt*, comme un canard étranger dans la mare. La figure 26 rappelle le proverbe : *De Zon in het water niet kunnende zien schijnen.* C'est l'image très bien comprise de l'individu qui ne peut supporter la clarté du soleil dans l'eau [1].

Quels sont les auteurs de la décoration dont nous avons tâché de donner une rapide analyse ? Pour M. A. Wauters, ces « sculptures sont peut-être dues à Jean De le Meer de Tournai, et à Jean Van Bogaerden, tailleurs d'images qui jouissaient alors de quelque renom. »

A vrai dire, nous n'avons aucune donnée sur les sculpteurs qui ont *illustré* le vieil hôtel communal. On peut distinguer dans ces sculptures trois époques distinctes, ainsi que nous l'insinuions plus haut. Les prophètes du portail appartiennent par le style au XIVe siècle ; les reliefs de la grande bretèque datent des années de la construction de la première partie de l'édifice ; les chapiteaux et les culs-de-lampe de l'anti-galerie datent de 1450 environ. Il y a gros à parier que le magistrat aura fait appel à des artistes de

[1] *Ann. de la Soc. d'Arch. de Brux.*, t. III, p. 154.

la ville ; mais on aurait tort de croire que les artisans des autres villes étaient exclus. C'est ainsi que les Bruxellois, comme on le verra plus loin, ont activement travaillé à l'Hôtel de Ville de Louvain. Les anciennes sculptures étaient exécutées en pierre de Gobertange et ne peuvent, à notre avis, émaner que d'imagiers brabançons. Comparées aux œuvres de Hal et de l'église du Sablon, elles accusent plus de rudesse et moins de style, mais elles ne cèdent à celles-là ni en réalisme, ni en caractère.



Fig. 26. — Bas-relief, représentant l'Envie. (Hôtel de Ville de Bruxelles.)
De zon in het water niet kunnende zien schijnen.

Les regrets que nous exprimions tout à l'heure à propos des restaurations dont les sculptures de l'hôtel de ville de Bruxelles ont été l'objet, devraient être plus vifs encore à propos de l'édifice communal de Louvain.

Que sont devenues ces pages curieuses exécutées pour ce bijou de Mathieu de Layens ? — Il faut aller dans les combles de l'Hôtel de ville pour apprécier l'œuvre ancienne par l'examen des fragments authentiques. Le choix des matériaux laissa souvent à désirer [1]. Il est certain que la pierre d'Avesnes, excellente pour

[1] Voir la *Monographie de l'hôtel de ville de Louvain*, par Adolphe Everaerts, 1862.

des ouvrages à l'abri des variations atmosphériques, s'effrite, se pourrit, sous l'action de la gelée ou de l'humidité. Seule, une polychromie soignée peut contrebalancer les effets désastreux causés par les intempéries des saisons ; semblable décoration ne peut apparemment s'appliquer, à cause de la dépense, qu'à des parties trop restreintes : les portails des églises.

Le 29 mars 1448, fut posée la première pierre de l'hôtel de ville de Louvain. L'édifice fut terminé en 1459. Onze ans avaient suffi à Mathieu de Layens pour achever l'érection d'un des plus somptueux monuments qui aient jamais été érigés pour une municipalité.

M. Van Even nous a fait connaître, jusque dans les moindres détails, l'histoire de l'hôtel communal. S'il n'entre pas dans notre plan de le suivre pas à pas dans ce long récit, il ne sera pas superflu de voir le rôle joué par les sculpteurs lors de l'érection de l'édifice.

A vrai dire, il règne dans les anciens documents un certain vague sur le rôle des tailleurs de pierre, de celui qui équarrit et de celui qui sculpte. Nous serions assez tenté de croire, touchant l'édifice louvaniste, qu'il est plutôt question de la sculpture, attendu que les matériaux leur venant d'Avesnes (France), ne pouvaient être employés pour la construction ordinaire.

Dès lors, le concours des *steenhouwers*, doit nécessairement s'entendre de la mise en *œuvre définitive*, à savoir de la sculpture.

Le maître de l'œuvre, Mahieu de Layens, s'adressa pour l'élaboration du programme des sculptures à deux savants : Jean van den Phalisen, curé de Saint-Pierre, et Jacques Schelwaert, docteur en théologie de l'ordre des dominicains. Ils puisèrent les sujets dans l'*Histoire scolastique de Pierre Comestor*.

C'est un résumé des points les plus saillants de l'Ancien et du Nouveau Testament lequel débute par la création d'Adam pour se terminer à la vie de Jésus-Christ, sauveur et rédempteur des hommes. De nos jours, l'ignorance populaire commet parfois, concernant certains sujets fort naïfs, nous en convenons, les plus grossières méprises. Impossible cependant de découvrir dans l'ensemble de ces bas-reliefs, quoi que ce soit de profane. Il n'y a en effet ni fabliaux, ni scènes de mœurs, ni fantasques drôleries qu'on s'attend tout naturellement à trouver dans un édifice du

moyen âge. Chaque scène correspond à un fait de l'histoire sainte; aussi les façades de l'hôtel de ville constituent-elles une sorte de *Biblia pauperum* constamment ouverte à tout venant.

Actuellement le caractère profondément chrétien de l'édifice échappe au voyageur dont l'attention est surtout sollicitée par cette légion de figures représentant des rois, des princes, des hommes d'état, des prélats, des savants, des artistes et parfois des saints; mais tout ce monde sacré et profane est-il bien à sa



Fig. 27. — David sort triomphant de Jérusalem — Rois, XIX, 8.

place? En d'autres termes leur présence ne constitue-t-elle pas une véritable intrusion dans le programme de Jean van der Phalisen et de Jacques Schelwaert? S'ils ont été consultés sur la question de savoir quelles figures il conviendrait de placer dans les niches, il me semble que les deux théologiens ont dû être logiques. Poursuivi d'après le plan que les accessoires nous font entrevoir, le programme primitif ne devait tendre à rien moins qu'à faire de l'édifice louvaniste un monument religieux.

(A continuer.) JOSEPH DESTRÉE.





L'ALBUM

DE

MUSIQUE DU XVe SIÈCLE

du musée de Tournai.

ARMI les rares manuscrits à enluminures que possède le musée archéologique de Tournai, il en est un qui, n'ayant jamais figuré dans les expositions rétrospectives, est peu connu en dehors du cercle restreint des visiteurs de nos collections. Il mérite pourtant d'être signalé, car tout en est curieux, contenant et contenu. Ce n'est peut-être pas un chef-d'œuvre, j'en conviens ; mais pourtant je puis dire que son auteur, s'il est inconnu, n'était pas dénué de talent. J'ajouterai qu'il devait appartenir à notre région, car le flamand se mélange au français et au latin dans les textes de notre manuscrit. Je vais donc tenter d'en faire une description sommaire, qui, pourtant, sera aussi complète que possible.

Je m'occuperai d'abord de la reliure. Elle est en assez bon état, bien qu'ayant subi sur les plats quelques restaurations, et que le dos en ait été refait ; mais ce travail, déjà ancien, a été fort habi-

lement exécuté. Ce petit volume est de forme oblongue, de 110 sur 83 millimètres. Ses plats sont décorés au moyen des poinçons suivants. Au centre, un cadre, de 50 millimètres sur 28, est orné d'un cep de vigne formant deux séries parallèles, de quatre enroulements chacune ; on voit dans ces enroulements, quand on examine la reliure de bas en haut dans sa grande largeur, un sanglier et un chevreuil, deux oiseaux à bec falciforme, un cerf et un chien, deux oiseaux qu'il n'est pas possible de reconnaître. Ce cadre central est entouré d'une plate-bande aux angles de laquelle sont des fleurs à quatre pétales ; sur la portion plate se lit, en lettres gothiques de 3 millimètres : LUDOVICUS BLOC — OB LAUDEM — XPISTI LIBRUM HUNC — RECTE LIGAVI. Puis sont tracés trois filets qu'entoure un cep de vigne se déroulant en zigzag, dans les replis duquel sont des chiens, des lièvres et des sangliers. Le tout est environné d'un double filet et enfin d'un cadre plat. Le petit volume est doré sur tranche ; et cette dorure est ornée d'un quadrillé semé de fleurettes.

Louis Bloc, l'auteur de cette fort curieuse reliure, est un artiste connu ; la légende qu'il a inscrite sur notre volume, lui était habituelle. On la retrouve sur un Livre d'Heures de la Bibliothèque Nationale à Paris, qui a semblé assez remarquable à l'auteur du *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*, pour qu'il la fasse figurer dans son ouvrage. Quant au petit volume du musée de Tournai, il a été signalé par Fournier dans son *Art de la reliure en France*.

Passons à l'intérieur du volume. Si je ne le décris pas en entier, du moins j'en signalerai les parties les plus importantes.

Il renferme trente feuillets de parchemin, de 108 sur 77 millimètres, sans compter un feuillet de garde en tête, et un autre en queue. Chacun de ces trente feuillets est orné, vers la tranche extérieure, d'enluminures ayant trait au sujet traité dans la page. Beaucoup de ces enluminures contiennent, dans le fond, des motifs d'architecture finement tracés en grisailles, que relèvent des filets d'or. Malheureusement ces miniatures ont été, presque toutes, rognées par le couteau du relieur.

Voici une portion des sujets que nous montrent les différentes pages du manuscrit, dont le recto du premier feuillet est resté blanc. Au verso, un jeune homme aux longs cheveux blonds

l'air désolé, passe dans une rue de ville que bordent de riches maisons ; son haut de chausse est rouge ; son vêtement doré, sorte de blouse que serre à la taille une ceinture à laquelle pend une aumônière, a les manches vertes ; sur sa tête est une toque rose. Quelques arbres dans le fond du tableau.

Le verso du 2e feuillet nous montre seulement deux yeux qui versent des larmes.

Les pages 5 et 6 ne contiennent que quelques fleurs. C'est sans contredit la partie la moins heureuse de la décoration de notre manuscrit.

A la page 11, on voit une tête de mort.

A partir de la page 15, qui correspond à des prières latines, nous rencontrons une suite de sujets religieux, d'une bonne exécution, qui forment de véritables petits tableaux. C'est d'abord le Christ à la colonne (p. 15), puis le couronnement d'épines (p. 16). Nous trouvons ensuite l'*Ecce Homo* (p. 17) ; cette composition se divise en deux groupes : l'un, contre la marge extérieure, montre Jésus présenté au peuple ; l'autre, placé dans la marge intérieure, est formé du peuple même qui vient réclamer la mort du Fils de Dieu. La page 19 représente Jésus portant sa croix : celle-ci a la forme du tau.

Autre sujet de [illegible], [illegible]. A la page 24, nous retrouvons la décoration de la seconde page ; seulement les larmes qui coulent des yeux tombent dans un puits qu'elles remplissent et qui semble prêt à déborder.

A la page 50, c'est une jeune femme assise et jouant de la guitare. Cet instrument de musique n'est pas le seul qu'on rencontre dans ce livre ; ailleurs on y trouve aussi la harpe.

Le sujet de la page 51 est bizarre et montre bien jusqu'à quel point l'artiste se laissait entraîner par son imagination : un monstre à pattes d'aigle et à tête humaine, ornée d'une longue barbe taillée en pointe et couverte d'une sorte de bonnet phrygien rose à bourrelet bleu, est à cheval sur un escargot ; il tient un arc en mains et décoche une flèche.

Il ne pouvait entrer dans mon projet de décrire les cinquante-neuf pages décorées de notre manuscrit ; j'ai choisi quelques-unes d'entre elles pour en donner une idée et montrer la grande variété de ce que l'on y rencontre. Comme je l'ai déjà signalé, les

sujets d'architecture sont ceux où l'artiste a montré le plus de talent ; ses personnages sont en général bien campés, surtout dans le tableau de l'*Ecce homo ;* les verdures et les fleurs sont d'un moins heureux effet.

Les poésies que renferme ce petit volume sont bien dans le goût des XIVe et XVe siècles. Malgré leur peu de mérite, je ne puis résister à la tentation d'en transcrire quelques passages. C'est le genre élégiaque qui naturellement domine ; mais la chansonnette est aussi représentée par un couplet d'une facture légère que ne désavouerait pas un adepte du *Caveau*. Quant au flamand, qu'on retrouve à deux ou trois reprises, je décline toute compétence pour apprécier son mérite. Voici comment débute notre livret :

Allez, regrés,
Widiez de ma pensée.
Allez ailleurs quérir vostre acointance ;
Assez avez troublé mon las cœur
Rempli de deul pour estre serviteur
D'une sans plus par quoy aimé dès enfanche.

Les grans regréz que sans cesser je porte
Et nuyt et jour tourmente mon cœur :
Se de vous ne vient quelque licqueur,
Impossible m'est que je m'en desporte.

Va-t-en, regréz, celûi qui me convoye,
Va-t-en ailleurs, que plus je ne te voye :
Pour abrégier, de toy ay très grant peur
Que ne me est que malheur ;
Car où tu es ne peult estre ma joye.

Venez, regrés, venez ; il est l'heure ;
Venez sur moy faire vostre demeure :
C'est bien raison. A che je vous exhorte,
Car aujourdhuy toute ma joye est morte,
Et sy ne voye nulluy qui m'y sequeure.

Jour de regrés, avironnez mon cœur
Tout de soupirs, de paine et de doleur ;
Puisque ainsy est que ma dame ay perdu,
Amais mieulx la jamais avoir veue
Pour en estre si loingtemps en langueure.

Ce chant, un peu élégiaque, est suivi de ce passage, tiré des Lamentations de Jérémie : *Parce, Domine, populo tuo quia pius es et misericors ; exaudi nos in eternum. O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* C'est à ce verset que correspondent les enluminures à sujets religieux que j'ai signalées plus haut.

Puis vient un couplet de chansonnette :

En l'ombre d'un bosquet,
Tout au loing d'une rivière,
Trouvay-je Robyn, le filz Marquet,
Qui pryoit sa dame chière
Et luy dit en tel manière :
Je vous ayme. — Robyn, comment l'entendez-vous ?
Robyn, comment l'entendez-vous ?

Je ne pousserai pas plus loin les citations. Ce que j'en ai transcrit suffit à montrer la variété qui se rencontre dans notre recueil. Je passe donc maintenant à la musique.

La notation de notre manuscrit est faite sur cinq lignes et en caractères modernes, et par conséquent, contemporaine de celle de Philippe de Vitry, qui admettait quatre valeurs temporaires, la longue, la brève, la semi-brève et la minime. Tous ces signes se retrouvent dans le livre que je décris.

Ce petit volume a dû faire partie d'une série complète écrite pour trois voix. De l'examen attentif de notre manuscrit, il résulte, en effet, que la portion que nous possédons ne saurait se chanter seule ; il y a des signes de repos qui montrent que, pendant ce temps, d'autres voix devaient se faire entendre. Ailleurs, ce sont, comme dans le verset de Jérémie, des répétitions de mots qui n'auraient aucune raison d'être, si la musique n'avait été écrite pour plusieurs voix. Pour laquelle de ces voix, *Triplum*, *Motetus* ou *Tenor*, a été écrit le manuscrit de Tournai, mon peu de connaissance en musique ne me permet pas de le dire.

Mais que sont devenues les deux parties qui compléteraient d'une façon si heureuse le recueil qui fait l'objet de cette note ? Rien ne me permet d'émettre même une hypothèse ; mais il est à craindre qu'elles ne soient perdues ; et cela serait d'autant plus fâcheux que la musique civile du XV[e] siècle est assez rare.

Le catalogue imprimé de la bibliothèque de Tournai attribuait ce manuscrit au XIVe siècle ; je crois, au caractère de l'écriture, devoir le ramener au XVe, bien que les costumes ne s'opposent nullement à une attribution plus ancienne. L'examen du volume permet de dire qu'il fut composé d'un seul jet. Pourtant voici comment je fixerai l'ordre du travail : on écrivit d'abord la musique ; puis on peignit les enluminures. Celles-ci laissent, en effet, en blanc l'intérieur des notes, dans les passages où la musique empiète sur la marge réservée à la décoration. On termina le travail par la transcription des paroles ; car ici je constate que l'encre recouvre en plusieurs endroits la peinture.

Quelque imparfaite que soit la description que je viens de tenter, je crois qu'elle suffit à montrer l'intérêt qui s'attache à notre album de musique. En le signalant, je voudrais attirer l'attention sur les ouvrages du même genre, et peut-être mettre sur la voie de ce qui nous manque. Les trois parties de chant retrouvées fourniraient matière à un intéressant travail musical.

A. DE LA GRANGE.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 5 juin 1893.

Présidence de M. le comte M. DE NAHUYS, *président* [1].



A séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

Correspondance. — MM. le docteur professeur R. LANCIANI, GANZ, JEAN BAES, HUYBRECHTS, l'abbé DEFRENNE, JEAN VAN DER BORGHT, ORTMAN, LÉONARD FORRER et CABILLIAUW, remercient pour leur nomination de membres correspondant, effectifs et associé.

Mademoiselle M. FRÈRE et M. JEAN BAES remercient pour leur nomina-

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. J. Destrée, P. Saintenoy, S. de Schryver et L. Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme Van der Beek, MM. J.-F. Poils, J.-Th. de Raadt, A. Van der Rit, E. Puttaert, le vicomte A. Desmaisières, H. Mahy, G. de Bavay, A. Mesdagh, Ch. De Proft, Arm. de Behault de Dornon, Ed. Van den Broeck, Haubrechts de Lombeek, F. Malfait, le Dr Maroy, A. Van Gele, Jean Baes, Alf. Ronner, Clerbaut, Lefebvre de Sardans, Robyns de Schneidauer, Ouverleaux-Lagasse, J. Schavye, le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, le baron Hipp. de Royer de Dour, Jules De Soignie, V. Jamaer, G. Lavalette, Louis Titz, H. Préherbu, J. Cabilliauw, Ch. Dens, J. Wallaert, Louis De Beys, Ch. De Ro, G. Kestens, Léop. Bosché, Edm. Verbuecken, C. Aubry, A. Ortman, Ern. Lacroix, Alb. Dillens et Léon Lowet.

tion de membres de la Commission chargée d'organiser une exposition de dentelles.

Mme de Bailliencourt fait part du décès de son mari, M. R. de Bailliencourt, dit *Courcol*, membre effectif *(Condoléances)*.

MM. Van Elven et J. Van der Linden s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'*Académie royale des sciences de Turin* accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique nous fait connaître, comme suite à notre requête du 3 mai, que les travaux les plus urgents pour assurer la conservation des restes de l'ancienne église de Thynes, seront exécutés à bref délai, avec le concours de son département *(Remerciements)*.

M. le baron de Haulleville, conservateur en chef des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, nous fait savoir, en réponse à notre lettre du 30 mai, que la commission du Musée examinera, s'il y a lieu d'acquérir le buste du poète Raoul, qui se trouve à l'ancien cimetière de Saint-Josse-ten-Noode.

M. V. Jamaer, architecte de la Ville, nous autorise à enlever quelques débris remarquables provenant de la démolition de l'ancienne église Sainte-Catherine.

M. le chevalier G. de Stuers, membre effectif, propose à la Société de visiter la ville d'Ypres (Renvoi à la commission administrative).

La Société française d'archéologie nous convie à assister au Congrès qu'elle organise à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet. Une excursion en Angleterre terminera cette session.

Le comité d'organisation de l'Exposition locale d'Anderlecht, nous prie de lui accorder l'autorisation de disposer des objets provenant de l'exploration du cimetière franc, découvert en cette commune, pour les exhiber, au mois d'août prochain, à l'exposition locale des beaux-arts, du commerce, de l'industrie, etc. *(Adopté)*.

Dons et envois reçus. — *Pour les Collections :*

M. le baron Hipp. de Royer de Dour, de la part de M. Evenepoel : deux fragments de poteries belgo-romaines, trouvés dans un champ situé près de Virton et appartenant à M. Bouvier.

Pour la Bibliothèque :

J.-Th. de Raadt, *Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon, à Gand*. (Extrait de la Dietsche Warande.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

J.-Th. de Raadt, *Verzameling van grafschriften en wapens in verschillende Noordbrabantsche kerken*. (Naer een oud handschrift.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Mgr C. Chevalier, *Le tombeau de saint Martin, à Tours.* 1 br. in-8°, 1 pl. (don de M. Mahy) ;

Teulet (Alexandre), *Les œuvres d'Eguichard*, trad. en français. 1 vol. in-12 br. (don du même) ;

Van Caster, *Origine et histoire des cavalcades de Malines.* 1 br. in-8°. (don du même) ;

Catalogue de la collection d'antiquités du Dr Dugniolle. 1 br. in-12 ;

A. de Behault de Dornon fait don de 5 journaux contenant des articles intéressant l'archéologie ;

Ferrero (Ermanno), *Ara votiva scoperta a demonte.* (Extrait des publications de la R. Academia delle scienze di Torino, 1890-91.) 1 br. in-8° ;

Luigi Prospero Gachard, *Commemorazione.* (Extrait des mêmes publications 1886.) 1 br. in-4° ;

Sulle inscrizioni classiarie dell'Africa. (Extrait des mêmes, 1881.) 1 br. in-8°;

Intorno ad un nuovo diploma militare romano. (Extrait des mêmes, 1883.) 1 br. in-8° ;

Tombe romane scoperte a Moncalieri e a Trofarello. (Extrait des Atti della Societa d'Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino. Vol V.) 1 br. in-8°, 3 planches ;

Frammenti di Tavolette vative del Gran San Bernardo. (Extrait de la R. Academia della scienze di Torino, 1888-89.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

Una nuova Tavoletta del Gran San Bernardo. (Extrait des mêmes, 1888-89.) 1 br. in-8°, 1 figure ;

Nuovi ufficii nelle Armate romane. (Extrait des mêmes, 1891-92.) 1 br. in-8° ;

Giantommaso terraneo, Cesare Sacchetti e l'epigrafia di Susa. (Extrait des mêmes, 1887-88.) 1. br, in-8° ;

Di alcune inscrizioni romane delle valle di Susa. (Extrait des mêmes, 1887-88.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

Di un codice delle Lettere di Santa Caterina da Liena. (Extrait des mêmes, 1879-70.) 1 br. in-8° ;

Lui nuovi studii di P. Willems intorno al Senato della Republica Romana. (Extrait des mêmes, 1884-85.) 1 br. in-8° ;

Leone Renier. (Extrait de la R. Accademia delle Scienze di Torino, 1885-86.) 1 br. in-8° ;

Inscrizioni classiarie di Cagliari. (Extrait des mêmes, 1885-86.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

Inscrizione scoperta al Passo del Furlo. (Extrait des mêmes, 1886-87.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

Intorno ad ama inscrizione classiaria scoperta a Castelvolturno. (Extrait des mêmes, 1881-82.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

Inscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'imperio romano. (Extrait des mêmes, série II, t. XXXVI.) 1 br. in-4° ;

Sulla Provenienza di un quadro del Van Dyck, conservato nella Pinacoteca torinese. (Extrait dalle Curiosita et Ricerche di Storia Subalpina, vol. V, puntata XV.) 2 fts. in-8° ;

Inscription relative à un Pausarius de la flotte de Misène. Lettre du Directeur du Bulletin épigraphique. (Extrait des mêmes, 1886.) 2 fts. in-8° ;

DE RAADT (J.-Th.), *Bescheiden voor de Geschiedenis van Ryckevorsel en Loenhout mitsgaders een woord over eenige schepenzegels dier gemeente.* (Overgedrukt uit *Ons volksleven.*) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Mélanges, (Extrait des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome VII, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

BERNIER (Théodore), *Guide du touriste au Caillou-qui-bique et à la grotte d'Angre* suivi de *Notices sur des antiquités préhistoriques belgo-romaines et frankes,* trouvées à Angre et dans les environs. 1 vol. in-12, br. (don de l'auteur);

HALÉVY (J.), *Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne.* 1re année, avril 1893. 1 broch. in-8°;

HECQ (G.), Plan de la zone neutre, distribué aux officiers de la garnison de Bruxelles, en 1893, lors de la revision de la Constitution.

DAIMERIES (Mme), *La dentelle en Belgique.* (Extrait du manuel sur le travail de la femme. Exposition de Chicago, 1893.) 1 broch. in-8°, fig. (don de l'auteur);

TOULOUZE (Eugène), *Découverte d'une tête de statue antique dans le sol du vieux Paris.* (Extrait de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.) 1 br. in-12, 1892, figure (don de l'auteur);

COMHAIRE (Ch.-J.). *Carte pré- et protohistorique de la Belgique.* (Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, tome XII, 1893-1894.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur);

M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS. *Journal d'Ypres,* nos du 17 mai et du 20 mai 1893 ayant rapport à la visite de la Société royale de Numismatique de Belgique à Ypres;

M. POILS. Deux photographies représentant des poteries découvertes dans un terrain contigu à l'église Sainte-Catherine à front de la rue Melsens ;

M. JAMAER. Documents, photographies et plans relatifs à l'ancienne église Sainte-Catherine, à Bruxelles ;

The Publications of the Huguenot Society of London, volume VIII;

L'Architecture, 6e année, 1893, nos 17, 18, 19, 20 et 21;

Mélusine, tome VI, n° 8 ;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XXIII, 1re livraison;

Revue Bénédictine, 10e année, n° 5, 1893;

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1893, tome IV, 5e livraison;

Revue bibliographique belge, 5e année, n° 4, avril 1893;

The Journal of the British Archeological Association, vol. XLIX, 1re partie;

Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers, tome XVIII, 3e fasc.;

Bulletino di Archeologia e storia Dalmata, 15e année, n° 3, mars 1893, n° 4 (avril 1893);

Anzeiger des germanischen National Museums, 1893, n° 2;

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XX, 1re livraison;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 616, 617, 618;

Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung, vol. XXV, 2e livraison;

Mittheilungen des K.-K. Œsterr. Museums für Kunst und Industrie, 8e année, 5e livraison;

The Yorkshire Archaeological journal, Part XLVII;

Ons Volksleven, 5e année, 1893, n° 5 ;

Boletin de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, 3e année, mai 1893;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 3e année, n° 4, (15 avril 1893), n° 5, (15 mai 1893);

Messager des sciences historiques, année 1893, liv. I;

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino (classe di scienze Morali, storiche e filologiche), vol. XXVIII, 1892-1893, liv. 1 à 8;

Notizie degli scavi di Antichità communicale alla R. Accadémia dei Lincei, (décembre 1892);

L'Emulation, 1893, n° 3 ;

Dietsche Warande, 6e année, 1893, n° 3;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol. VI, pp. 25 à 28 ;

Divers catalogues de livres et d'antiquités.

Election de membres. — M. Samson est nommé membre honoraire.

MM. J. Ballion, F. Donnet, H. Haubrechts de Lombeek, G. Lefèvre, A.-L. Le Roy, Jos. Schwartz et, Julien Van der Borght, sont nommés membres effectifs.

Mgr le baron Félix Béthune, chanoine archidiacre est nommé membre associé.

Congrès archéologique. — Sont nommés délégués aux fêtes jubi-

laires de la Société historique de Compiègne : M. Paul Saintenoy, et au congrès archéologique de France, 60e session, à Abbeville : MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, Paul Saintenoy et le baron A. de Loë.

Exposition de dentelles. — Le règlement de l'exposition de dentelles, organisée par la Société, est lu par M. Saintenoy et adopté sans discussion.

Exposition. — I. Photographie représentant la bague et le camée découverts dans l'un des tumulus de Grimde-lez-Tirlemont.

II. Plans et photographies de l'ancienne église Sainte-Catherine. (Don de M. V. Jamaer.)

III. Vases belgo-romains découverts à Kerkom, au lieu dit *Tummeke* (commission des fouilles).

IV. Vases découverts à l'ancienne église Sainte-Catherine (commission des fouilles).

V. Images religieuses anciennes (MM. Hecq, De Schryver et le comte M. de Nahuys).

VI. Couvert chinois (XVIIIe siècle) se composant d'un fourreau en écaille qui renferme un couteau, à manche également recouvert d'écaille, deux baguettes en ivoire, pour manger le riz, et un cure-dents (M. de Raadt).

Communications.

M. Alph. Govaerts. — *Des droits seigneuriaux, de leur perception et de l'emploi de leur produit, avec détails historiques sur Wavre et ses seigneurs* (lecture par M. de Raadt).

M. Destrée annonce qu'il exposera, à la prochaine séance, deux miniatures représentant la perception des droits de chasse, et de vinage.

M. A. de la Grange. — *L'album de musique du XVe siècle du musée de Tournai*, (lecture par M. Saintenoy.)

M. Destrée présente quelques observations sur Louis Block, relieur brugeois, auteur de la reliure de cet album dont il serait peut-être possible de retrouver l'autre volume en faisant des recherches dans les grandes bibliothèques publiques de l'étranger. Block vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle.

M. Paris, au nom de *M. Van der Linden*, donne lecture de la communication suivante :

J'ai eu l'occasion de voir récemment dans la Campine Limbourgeoise une œuvre de sculpture ancienne, d'après moi aussi remarquable qu'elle paraît peu connue ; je veux parler du rétable d'Op-Itter.

Ce retable, dont les boiseries en haut relief, sculptées, dorées et poly-

chromées, sont garanties par des volets peints, paraît dater du commencement du XVIe siècle.

Les trois compartiments, divisés en une double rangée de niches, représentent ainsi, en six sujets, le drame de la Passion. L'ensemble frappe tout d'abord par la multitude des personnages, la finesse des motifs d'architecture qui les encadrent ou les couronnent, le pittoresque et le mouvement des groupes.

Voici l'ordre des sujets : dans le bas, au centre, le Jugement de Pilate, entre la Flagellation et le Couronnement d'épines. Dans le haut, le Portement de la Croix, le Crucifiement et la Descente de Croix.

Tous ces sujets sont traités avec une richesse, on peut dire une exubérance d'imagination étonnante ; chacun d'eux se développe autour d'un groupe principal en une série de groupes accessoires, présentés avec art, pleins de vérité et de vie, d'une expression intense, parfois un peu gauche, souvent tourmentée, comme le comporte le style du temps, mais dont la valeur artistique est indéniable.

A remarquer, au point de vue du tragique de l'expression, le groupe des Saintes Femmes en pleurs au pied de la Croix, celui des soldats se disputant les vêtements du Christ, et d'autres.

Les peintures qui décorent les volets n'ont pas un égal mérite.

Si les motifs de sculpture sont du pur ogival tertiaire, les peintures sont placées dans des décors d'architecture Renaissance italienne.

A ce point de vue, le rétable d'Op-Itter permet une fois de plus de constater le contraste qu'offraient à cette époque les arts plastiques, restés nationaux, et la peinture, celle du moins de la première école d'Anvers, qui allait chercher des inspirations sous le ciel et auprès des maîtres de l'Italie.

Le rétable d'Op-Itter est dans un parfait état de conservation ; il faut ajouter qu'il a été récemment l'objet de restaurations (par M. Martz).

Je n'ai pu découvrir sur cette œuvre remarquable aucune signature ou marque ; aucune tradition ne s'y rattache, et les archives de la cure sont absolument muettes sur sa provenance.

L'église dépendait autrefois de l'abbaye d'Averbode ; c'est la seule indication que j'aie pu recueillir. Elle permet de supposer, et le style du retable paraît confirmer que ce dernier est une œuvre de l'école de sculpture brabançonne.

Je disais au début de cette notice que le rétable d'Op-Itter était peu connu. En effet il n'a figuré à aucune exposition d'art ancien.

M. le curé de l'endroit n'en connaissait qu'une courte et fort vague description parue dans un bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, à Bruges, en 1875.

Les Bulletins de la commission royale des monuments l'ont simplement signalé :

Les divers recueils d'archéologie campinoise ou limbourgeoise ne s'en sont jamais occupés qu'une seule fois pour le citer dans les termes suivants, parmi les œuvres d'art de la province :

« Eglise d'Op-Itter un retable, un ostensoir du xve siècle » (*Bulletin de la Société scientif. et litt. du Limbourg*, 1861, p. 211).

C'est tout et c'est vraiment trop peu !

Le passage cité signale aussi un ostensoir du xve siècle.

Cette œuvre d'orfèvrerie, d'architecture tertiaire, avec statuettes dans des niches à clochetons et à pinacles, est en effet d'un travail fort élégant.

On pourrait citer aussi dans la même église deux groupes en bois d'un style plus lourd, représentant l'un la Vierge et sainte Anne, l'autre la Vierge tenant sur les genoux le Christ descendu de la Croix ; un Saint-Jean-Baptiste, diverses parties d'une croix triomphale et un banc d'œuvre du xviie siècle.

La Campine tout entière paraît réserver nombre de surprises de ce genre aux chercheurs.

J. Van der Linden.

M. Destrée dit que le retable est de l'école d'Anvers dont il porte la marque et qu'il a des analogies avec celui d'Op-Linter.

M. de Raadt donne lecture d'une communication relative au bahut armorié trouvé en Suède.

M. le comte de Nahuys fait quelques remarques sur cette lecture, ainsi que M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz.

M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz donne lecture d'une note sur l'enlèvement de l'infante Dona Catarina, fille de Jeanne la Folle par ordre de Charles-Quint.

M. Aubry demande que le donjon d'Humelghem soit conservé et recommandé aux bons soins de la Commission des Monuments.

A ce sujet M. Van Gele recommande l'ouvrage *Promenades et excursions aux environs de Bruxelles*, qui a signalé cet édifice.

M. Saintenoy dit quelques mots d'un volume portant l'inscription *Caswevers-daed-boek. — Intra Leges*, appartenant à M. le conseiller De Bavay membre effectif et donne lecture d'une note de celui-ci à ce sujet.

La séance est levée à 10 1/4 heures.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

NOTE SUR QUELQUES TABLEAUX ARMORIÉS DU MUSÉE ROYAL DE PEINTURE, A BRUXELLES



ANS mes *Mélanges héraldiques*, j'ai dit un mot de deux portraits, de l' « Ecole hollandaise », dus à Nicolas Maes (1632-1693). Ils portent les n°s 333, A, et 333, B, et représentent un de Rasière et sa femme, née van Huntum. Faute de temps, je n'avais pu, alors, fournir plus de détails sur ces personnages. Il m'a été donné, depuis, de compléter ces renseignements.

Les époux sont Laurent de Rasière et Aletta van Huntum, ou Hontum, mariés, en novembre 1669, à Amsterdam. Dans l'acte de mariage, il se dit natif de Parahiba (Brésil) et ajoute que ses parents étaient allés habiter l'île de Barbados.

Différentes sources le disent né en 1641. Il convient toutefois, de faire remarquer que ses parents firent baptiser, en 1636, à Fernambuco, ou dans un endroit voisin, un fils Laurent qui mourut donc jeune [1], si l'homme du portrait naquit réellement en 1641.

Notre personnage était capitaine de vaisseau au service de la Compagnie

[1] *Algemeen Nederlandsch Familieblad*, 1888, p. 141-142.

des Indes occidentales. Il s'est fait peindre, à la fleur de l'âge, dans un costume étrange qui sied bien au voyageur aventureux qu'il devait être. Il porte un long vêtement rouge, serré, à la taille, par un cordon, et tient, jeté autour de lui, sans couvrir les épaules, un manteau, ou châle, en velours, tirant sur le rouge-laque foncé, qui laisse entrevoir une bandoulière, en passementerie. De longs cheveux noirs, bouclés, tombent sur les épaules.

Sa femme, encore jeune et jolie (elle naquit, dit-on, à Amsterdam, en 1647), est représentée dans une riche toilette, de velours rouge, avec collier, bracelets et boucles d'oreilles, en perles, et une chaîne de perles dans les cheveux. Un acte de 1694 la cite comme veuve.

On leur attribue trois enfants, savoir : Isaac, né à Amsterdam, en 1671, (qui épousa, en 1693, Anne-Marie van Huchtenburg, dont il procréa un fils qui eut quatre filles) ; Agathe-Constance et Jean.

Laurent de Rasière était fils d'Isaac — qui fut baptisé à Middelburg, en Zélande, dans l'église réformée, le 15 octobre 1595, comme fils de Laurent de Rasière, — et d'Eve Bartels, baptisée à Middelburg, le 17 mai 1609. Ces époux avaient contracté mariage, à Amsterdam, le 3 décembre 1633. Isaac y habitait, alors, dans la *Coestraet*.

En 1626, Isaac était secrétaire de la Nouvelle-Néerlande ; il fut, alors, envoyé comme embassadeur de ce pays à Plymouth, dans l'Amérique du Nord, où on lui fit une réception grandiose [1]. Le 19 mars 1632, il fut déchargé de ses fonctions, en même temps que le gouverneur Minuit, par suite des dissentiments qui avaient surgi entre ces hauts fonctionnaires et les grands propriétaires [2].

Un frère d'Isaac, Abraham, baptisé à Middelbourg, le 15 février 1594, était, en 1618, *opperkoopman* de la Compagnie des Indes Orientales. Parmi les témoins de ce baptême figure un Thierry *de Rasier* que je tiens pour ce Thierry *de Rasier*, orfèvre, de Liége, qui fut admis bourgeois d'Amsterdam, le 24 avril 1586.

La famille semble donc être originaire de Liége.

Isaac et sa femme, Eve Bartels, on l'a vu, habitaient Pernambuco en 1636. Il y assiste encore à un baptême en 1651 [3].

A sa famille appartiennent, fort probablement, Gérard *de Rasières*, conseiller et maître général des Monnaies, en 1582, et Rombaut *de Rasières*, *tailleur des monnaies* des archiducs Albert et Isabelle, à Anvers, en 1599 et 1600, titre qui fut remplacé, plus tard, par celui de graveur général [4].

[1] Voir BANCROFT, *History of the United States.*

[2] O'CALLAGHAN, *History of New-Netherland.*

[3] *Algemeen Nederlandsch Familieblad*, 1883. p. 3, et 1889, p. 51.

[4] Pour plus de détails sur le célèbre Isaac de Rasière, consulter les ouvrages cités

Il m'a paru intéressant de grouper ici ces renseignements sur une famille qui a joué un rôle assez important dans l'histoire des colonies néerlandaises et dont le berceau semble être le pays de Liége [1].

Détails curieux : dans la généalogie des de Rasière, dressée par un Scheltus van Kampferbeke, qui en était parent, on lit, à propos de Laurent et de sa femme, Aletta van Hontum, que leurs portraits, peintures magnifiques, se trouvent chez Mme veuve Nederburgh, à Warmond [2].

Il y a tout lieu de croire que ces deux portraits sont ceux que nous admirons, maintenant, dans le Musée royal de Bruxelles.

* * *

Il y a quelque temps, on a placé, dans une salle du rez-de-chaussée, au Musée royal de la rue de la Régence, un grand nombre de portraits et d'autres tableaux historiques qui, antérieurement, n'avaient pas été accessibles au public.

J'espère les voir figurer dans la plus prochaine édition du catalogue. Pour le moment — n'était, par-ci par-là, une inscription peinte sur quelques-uns de ces tableaux ou sur leurs cadres — le visiteur non initié se trouverait absolument dépourvu de renseignements sur cette importante et fort intéressante collection d'œuvres d'art, où l'on remarque les portraits d'une foule de personnages illustres, souverains et autres.

Citons, parmi ces curieuses peintures, le portrait de *Vranck van Borselen*, comte d'Ostrevant, décédé en 1470. Il est orné dans le haut, à dextre, d'un écu, écartelé de Borssele et de Zuylen, couronné et entouré du collier de la Toison d'Or.

Un groupe de portraits de six hommes, tous agenouillés devant un prie-Dieu, est décoré, sur celui-ci, d'un écu d'argent à trois macles de sable, cimé d'un buste entre un vol d'argent. En dessous de ce blason, on lit le millésime 1620. Les petites croix qui marquent chacun des portraits, nous apprennent que les personnages ont été peints après leur mort.

L'écu dont je viens de faire la description, appartient, entre autres, à la

de Bancroft, d'O'Callaghan, Joseph Moulton, *History of the States of New-York* (qui le dit *a person of fair and genteel behaviour*), et *De Navorscher*, t. XX, p. 9 et t. XXIII, p. 546.

Je remercie bien vivement mon honorable cousin, M. P. L. de Gavere, à Groningue, des nombreux renseignements qu'il a bien voulu me procurer sur les de Rasière.

[1] Voir Al. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, 1858, t. I, et *Antwerpsch Archievenblad*, 1864, I, p. 460.

[2] Renseignement dû à l'obligeance de M. A. A. Vorsterman van Oyen, à Oisterwijk.

famille van Panhuys qui a résidé à Anvers et qui existe encore dans les Pays-Bas septentrionaux.

Il est vrai de dire que, d'après les armoriaux, son cimier était une hure et col de sanglier, ce qui n'exclut, cependant, pas la possibilité que des membres de cette famille en aient porté un autre, c'est-à-dire que les armes en question soient celles des van Panhuys.

On remarque encore, dans cette collection non cataloguée, un portrait de jeune femme, au riche costume multicolore et au grand col en dentelles, avec dans le haut, à dextre, le même écu ovale qu'en parlant du tableau n° 509 [1] j'ai déterminé comme appartenant aux de Pottere. Ce portrait représente donc également une demoiselle de cette famille. Il porte, à senestre, l'inscription ANNO 1631.



Je serais heureux que les détails qui précèdent fussent utilisés, jusqu'à un certain point, lors de l'élaboration d'un nouveau catalogue du Musée royal.

J.-TH. DE RAADT.



NOTES SUR QUELQUES CRIMES ET DÉLITS COMMIS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES, A MALINES ET DANS LE PAYS DE MALINES

En parcourant, aux Archives générales du royaume, les comptes des écoutètes de Malines, j'ai annoté, çà et là, quelques faits curieux. J'ai l'honneur d'en présenter ici un choix [2].

Ces détails sont de nature à jeter du jour sur les mœurs du passé. Envisagés isolément, ils n'offrent peut-être pas un intérêt bien grand. Rapprochés entre soi et d'autres événements du genre, déjà connus, ou à mettre au jour ultérieurement, ils sont de précieux documents pour servir à l'histoire judiciaire de nos provinces, au moyen âge.

On verra que certains crimes et délits entraînaient des condamnations à des pèlerinages, par exemple à Rome, à Saint-Jacques, en Galice, au Saint-Sang de Wilsenaken, etc. Ceux qui en étaient frappés pouvaient se racheter

[1] Voir mes *Mélanges héraldiques.*

[2] Les comptes en question font partie des archives de la Chambre des comptes de Brabant ; ils portent les nos 15660, 15661, 15664 et 15665.

à prix d'argent. L'administration de la justice, pour être une mission sociale, n'en était pas moins considérée, au vieux temps, comme une affaire fiscale, comme une source de revenus, et la question d'argent dominait même la question d'intérêt social.

On remarquera, ensuite, détail choquant pour nos sentiments modernes, que les officiers de justice infligeaient, à titre de *composition* [1], des amendes dans des cas où les preuves de culpabilité faisaient défaut, ou bien encore là où l'application stricte de la loi eût imposé l'acquittement des inculpés. Les comptes fourmillent d'aveux sous ce rapport.

M. Edm. Poullet, dans son *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant* [2], cite, à ce point de vue, un exemple typique : « j'étais plein d'anxiété », écrit le maïeur de Lubbeek, « que si je parvenais à faire condamner le coupable à un pélerinage, il l'aurait entrepris en personne (sans le racheter), et je l'ai laissé composer. »

* * *

Composition payée du chef de coups et blessures. Malines, 1389

Gillez Vels, calengié pour son pechon d'avoir navré Hennequin Coufman d'un baston ferré, composé pour *iijj* lb. parisis, dont Monseigneur de Bourgogne doit avoir l'une moitié et le Damoiseaul d'Arcles, de par ma damoisele sa compaigne [3], l'autre moitié,..... *ij* lb. parisis.

(Compte allant du 20 septembre au 4 décembre 1389).

Exécution d'assassins affiliés à la bande d'un nommé Jean, de Duffel, infestant la région entre Anvers et Malines, en 1390.

Item, Pieterkin le Smet, justiciet par loy et par jugement d'eschevins de Malines, sur ses fais qui confessa de mourdres qu'il avoit fait, dusques à quatre, avecques pluusieurs des ses compliches et espéciaument fu Jehan,

[1] La *composition*, *pointinge*, *appointement*, était une somme d'argent, dont le taux était librement débattu entre le justicier et l'accusé, et moyennant laquelle ce dernier se soustrayait à la poursuite dont il était l'objet, et aux conséquences de la condamnation portée contre lui (Poullet, *op. cit.*).

[2] Mémoire couronné par la Classe des lettres de l'Académie de Belgique, le 7 mai 1867.

[3] Jeanne de Juliers, fille du duc Guillaume et de Marie de Gueldre, et femme de Jean, seigneur d'Arkel. Elle était dame du *pays de Malines*.

de Duffele [1], ses maistres, qui est capiteyne de toute les mourdreus qui se tiennent entre Anviers et Malines, et, sur les confession dou diit Pieterkin, a li diit escoutète priis et justiciet par le loy de le dite ville et dou meysmes foit avœcques pluusieurs autres fais qu'il avoient fait, dusques a *viij* mourdreus, deux compaingnons, appiellet Gillekin Diedericx, qu'on dist de Merchtene, et Gillekin le Coopman, qu'on dist Quadenake, banys d'Ypre et de Bruges, compté le diit escoutète pour frais des compaingnons qu'il les haidrent [2] à prendre et pour la justice, pour le prester [3] qu'il les confessa, pour le penduer [4], pour le ruewe [5] pour l'estale [6] et pour le cortes, *xviij* livres.

(Compte allant du 9 mai au 20 septembre 1390).

Gilles Kerreman, pris en flagrant délit de vol, se pend dans la prison. 1396-97.

De Gillekin le Kerreman, liquelx estoit prins de larchyn [7] en le paroche de Kerreberghe [8], desoubz le seigneur de Hellemont, et par despiration [9] lui meismes se pendi en le prison et trouva le dit escouthète à Malines un povre cheval et une charrette, demourés après le dit Gilles, le quel il laissa le femme dudit Gillekin racheter pour *xij* livres.

(Compte allant du 17 septembre 1396 au 8 janvier 1396-97).

Rixe sanglante, assassinat d'un valet de Henri Taye, écuyer. Composition de Simon in 't Poortken, orfèvre, ayant joué un rôle dans cette affaire, 1403.

De Symon in 't Portkin, orfévre, de ce que, li merquedy après le jour

[1] Les noms de Duffele, de Bruxelles, de Berlaer, de Reeth, d'Aerschot, etc., ne sont pas, dans la plupart des cas, des noms de famille, mais indiquent que les individus étaient originaires des localités respectives d'après lesquelles on les surnommait.

[2] Aidèrent.

[3] Prêtre.

[4] Penduer ou pendouer = pendoir, synonyme de potence.

[5] Roue.

[6] Piédestal, *stallus*, en basse latinité, *estallum*, *estallagium*.

[7] Larcin.

[8] Keerbergen, seigneurie relevant de celle du pays de Malines et obéissant, alors, à Jean IV Berthout, dit de Berlaer, seigneur de Helmond (voyez ma notice sur *Keerbergen et ses seigneurs*).

[9] Désespoir.

de Pasques, il estoit assis à Malines, en un jeu, avec plusieurs aultres, tant de ceulx de la ville, comme compaignons estraignes, et illecques advient que Aeustin Wabbel, Michiel de le Velde, Went Adelien et Coppin Imbrechts avoyent grandes et haultes paroles contre un escuier, appellé Henry Taye, et ses aidans que estoyent estraignes et moult oultrageux, pour cause de ce que un varlet dudit Henry donna un cop du poing à une fillette qui estoit assis deles eulx [1], et par tant se combatirent les dites *iijj* personnes, par tele manière que un des varles dudit Henry Taye ilz ochirent [2] et mirent à mort, et à un aultre, ilz donnerent si grandes navremens et playes qu'il est encore en perilg de mort. Duquel le dit Symoen ne avoit aucuns coulpe [3], si comme tout le peuple disoit, mais pour tant qu'il estoit assis avec les aultres *iiij* personnes, les parties le vaulsisent mettre en le dit fait, non contrestant que le dit Moenkin [4] entre deux meismes moult fort estoit navrés, sans cause ne raison, des parties ; et aussi prinse duquel l'escoutèten, *en doubtant que par droit et loy le dit Moenkin devist estre jugiès quites*, le laissa composer pour luy meismes seulement et à la pryere de Messire Henry de Colem, chevalier, et Wautier de Duffelle, qu'on dist Berthoud, pour la somme de *lx* livres.

(Compte allant du 8 janvier 1402-3 au 7 mai 1403).

Etrange cas de bigamie. Le mari reprend sa femme bigame et compose avec l'écoutète pour le crime de celle-ci, 1406.

De Wautier le Roy, qu'on dist le Coninc, de ce que il et sa femme se avoyent obligiés, par certain traitiet, l'un contre l'autre, de tenir bon et loyal mariage entre eulx deux, sour payne d'emperdre, par devers les seigneurs, la somme de *xij* couronnes d'ycelluy qui d'eux deus seroit trouvé faisant le défaute. S'en feist la dite femme là contraire et s'en alla un espace de temps juwer avec un aultre mary, lequel aussi elle espousa. Et en après le dit Wautier, poursiewant [5] devant l'évesque de Cambray, tant que on luy jugast de avoir la dite femme, et puys après, pour les meffais et coulpe d'icelle siene femme, le dit Wautier fist composition pour *x* florins, qui valent *xx* livres *v* sols parisis. C'est pour la part de monseigneur *x* livres parisis *ij* sols *vi* deniers.

(Compte allant du 10 mai au 20 septembre 1406).

[1] Près de.
[2] Occirent.
[3] Culpabilité.
[4] *Moenkin*, diminutif de *Simon*.
[5] Poursuivant.

Le bâtard Guillaume Bau(w) enlève la veuve de Henri de Gheel, 1409.

De Willame Bau [1], bastaert, de ce que, par jour [2], il prinst la vesve de Henry de Ghelle, en allant sa voye [3] sur la rue, et ycelle femme emmena en une maison, assez maulgré d'elle, pour le prendre et avoir en mariage. Et sour l'eure [4], ce venant à la congnissance de l'escoutèten, il entra en l'ostel [5] où la dite femme estoit, pour rataindre et avoir le dit Guillame, liquel s'enfuy et alla sa voye. Puys, le dit escoutèten en congnissance et, plusieurs bonnes gens estans en présence, demanda à la dite vesve se, en la dite maison, elle fuist entrée de son bon gré ou non. Respondi que oil, mais auroit plus chier [6] à se maison avec ses enfans. Pour le quel le dit escoutèten prinst la dite vesve en sa main et le menna du dit lieu à se maison. Et, en après, le dit Guillame, qui se eust tenu absent et soy doubtant que aucunement par ban ou aultrement en devist avoir esté corigiés, et que la sentence des eschevins et droit ne vaulsist atendre, en requist avoir grâce. Et pour ce l'escoutèten le prinst à composition et, à la pryère de bonne gens, pour la somme de *xxxvj* escus à la couronne, la pièce à *xl* gros de Flandres, valent en feble monnoye . . . . . *cviij* livres.

(Compte allant du 16 septembre 1409 au 13 janvier 1409-10).

Composition payée par Jehan van de Winckele, soupçonné d'avoir blessé un homme, à Wavre, par un coup de flèche, 1412.

De Jehan de le Winkele, bourgois de Malines, pour souppeçon de ce que fame courut que en la paroche de Wavere, gisant en pays de Brabant, avec aucuns de ses bien veillans, eust navré Hannekin de Steenheffelle de par d'un arc a main. Se raporta, oultre ses mailfaiteurs, audit escoutète, le quel il pevist faire, selont les ordonnances et estatus que ceulx de Malines et de Wavre tienent l'un contre l'autre ; composé pour *xij* escal. (de gros de Flandre).

(Compte allant du 19 septembre 1412 au 9 janvier 1413, n. st.).

[1] Les Bau ou Bauw sont une famille patricienne de Malines.
[2] En plein jour.
[3] Son chemin.
[4] L'heure.
[5] L'hôtel = maison.
[6] *Avoir plus cher :* préférer.

Exécution par le glaive de Gilles de Stippelere, dit Aelbrecht, à Waerloos, en 1437.

Allen den ghenen die dese letteren zullen wordden gethoont, saluyt. Wy scepenen van Conticke maken condt ende certificeren voir die gerechtige waerheyt, hoe dat ons kennelycken is, dat Jan Boeyenhals, als drossaet 'ts lants van Mechelen, in 't exerceren ende bedienen van zynder officien van den voirs. drossaetampte heeft geleden dese nabescrevenen costen ende dat midts der administratien van justitien ter executien metten zwerde eenen genaempt Gillis die Stippelere, alias Aelbrechts, in den jare van zeven ende dertigen lestgeleden, die tot Waerloos is geexecuteert geweest, te wetenen van den gevangen te houdenen *xxj* dagen, 's daechs voir den vroenthoudere *iij* stuvers, facit dry gulden *iij* stuvers ; aen den cost van den scepenen clerck, biechtvader Meyers ende den scerprichter, tsamen zeven gulden, den scerprichter voir de examinatie ende executie zesse gulden, den biechtvadere een stuck gouts van *xij* stuvers, den procureur, die den gevangenen diende, eenen gulden facit tsamen *xix* gulden *xv* stuvers.

Orconden des hebben wy onsen zegele hier op doen drucken den *xxij* septembris anno *xv*[c] een ende veertich.

(Original, sur papier, en ma possession ; le sceau a disparu,)

Condamnation de certain Rombaut d'Aerschot à des pèlerinages à Rome et à Saint-Jacques, en Galice, du chef d'enlèvement d'une femme et de vol, 1454 ou 1455.

De Rombaut van Aerscot, de ce qu'il s'estoit mespriz [1] d'avoir emmené avec ly la femme de Arnoul de Laken, ensamble aucuns de ses biens qu'il avoit emporté, dont il fu corrigiez par la ville sur vng pélerinage à Saint-Pierre de Romme et vng pélerinage à Saint-Jacques en Galisse, ou pour ce donner xx rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville. De ce receu par l'escoutète pour la part de mon dit seigneur x rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xxxviij* livres *V* sols.

(Compte allant de 1454 à 1455).

[1] Oublié.

Condamnation à un pèlerinage au Saint-Sang de Wilsenaken du chef de rébellion contre le seigneur et la ville 1454 ou 1455.

De Jaques de Brouxelles, alias Vuyleers, de ce qu'il s'estoit mesportez [1] contre le seigneur et la ville, dont il fu corrigiez sur ung pèlerinage au Saint-Sang de Wilsenake, ou pour ce donner iiij rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville; de ce receu par l'escoutète, pour la part de mon dit seigneur, deux rydres,qui valent, monnoye de ce compte, *vij* livres *xiij* sols.

(Même compte).

Condamnation de Jean Vergouwen à un pèlerinage à Rome, pour avoir, par des propos calomnieux, empêché le mariage de Marguerite Lemmens, 1456 ou 1457.

De Jehan Vergouwen, de ce qu'il s'estoit mesporté à l'encontre Margriete Lemmens de vanteuses parolles [2], touchant son honneur et aussi d'avoir empeschié son mariage qu'il lui eust peu avenir ; pour lequel il fu corrigiez sur ung pèlerinage à Romme, ou pour ce donner *x* rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville, dont l'escoutète a receu, pour la part de mon dit seigneur, *v* rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xxi* livres *x* sols.

(Compte allant du 17 octobre 1456 au 8 mars 1456-57, jour de la mort de l'écoutète, sire Antoine de Edeghem, chevalier).

Condamnation de Gautier Stec à un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice du chef d'arrogance envers le communemestre, 1455 ou 1456.

De Gautier Stec, pour ce qu'il s'estoit mespriz qu'il avoit desraisonnablement parlé au commoengemaistre, pour cause du droit, pour lequel il fu corrigiez sur ung pélerinage a Saint-Jacques en Galisse, ou pour ce donner *x* rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville, de

[1] Mal comporté.
[2] Propos vantards.

ce receu, pour la part de mon dit seigneur, *v* rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xix* livres *x* sols.

(Compte de 1455 à 1456).

Composition du chef d'enlèvement d'une manante 1457 ou 1458.

De Faes Corthals, de ce qu'il s'estoit mesprins [1] qu'il appréhendi par nuyt une vaisselette appelée Margriete 's Hazen, laquelle il tient par forche avec ly contre sa volonté ; du quel ledit escoutète a receu par composition, pour mieulx faire que laissier, monnoye de compte, *vij* livres.

(Compte allant du 22 mars 1457 au 22 mars 1458, n. st.)

Amende infligée du chef de sévices sur une femme 1457 ou 1458.

De Faes Corthals, de ce qu'il appréhendi par nuyt Katelinen van Halen là où elle venait sur les rues à toute sa lanterne, et le jetta en ung ruisseau, dont l'escoutète a receu, *par faulte de preuve*, monnoye de ce compte *iiij* livres.

(Même compte).

Composition du chef d'attaque contre une femme 1457 ou 1458.

De Jehan van den Houte, de Rombout Voet, de Jehan van Mechlen, de ce qu'ilz prinrent environ l'eure de la cloche sur les rues Marie Fransoys où elle venoit son chemin et ne le vouloient point laisser aller, jusques à ce que il y venoient bonnes gens qui leur disoient que c'estoit mal fait que il ne laissoient aller les enfans des bonnes gens ; dont l'escoutète a receu par composition, monnoye de ce compte, *xxj* livres.

(Même compte).

[1] Oublié.

Composition payée par une femme qui a apporté à son mari, détenu dans la prison de Malines, des instruments pour faciliter son évasion, 1457 ou 1458.

De Elisabet Sneven de ce qu'elle apporta avec ly en la prison de Malines certains instrumens en quel lieu son baron [1] et plusieurs autres estoient prisonniers desquels instrumens ils eussent rompu la dite prison et eulx en délivré ; et en regart qu'elle estoit moult povre, le dit escoutète l'a laissié composer et en a receu par composition, pour mieulx faire que laissier, monnoye de ce compte, *xij* livres.

(Même compte).

Composition payée par Jacques de Witte du chef de blasphème (1458 ou 1459).

De Jaque de Witte, de ce qu'il seoit en compaignie hors la franchise et seignourie de Malines, auquel lieu on ly demanda s'il vouloit juer avecques eulx pour avoir croix ou pilge [2], dont il leur respondi qu'il avoit plus chier [3] que les croix feuissent maudiz de Dieu et aussi la croix où Dieux souffri passion. De ce receu par composition, *par faulte de preuve*, monnoye de ce compte, *vi* livres *ij* sols.

(Compte de 1458-1459).

Composition payée par Marguerite van der Stappen du chef de détournement de mineur, 1465-1466.

De Margriete van der Stappen, de ce quelle avoit détenu par amours avec elle le filz de Henry Hoens, lequel estoit moult joesnes de l'age, dont elle avoit juré par son serement de jamais aller en sa compaignie, et, non obstant, tantost après en la fin elle s'en alla avec ly, dont l'escoutète a receu, par composition, monnoye de ce compte, *xviij* livres *xij* sols (livres parisis, monnoye de Brabant).

(Compte allant du 7 mars 1465 au 7 mars 1466, n. st.)

[1] *Baron* répond au latin *vir*, dans le sens d'homme et dans le sens de mari.

[2] *Pilge*, *pille* = pile. Jeu de *pile ou croix*, aujourd'hui *pile ou face*. (Voir pour des détails très curieux, DE SAINTE PALAYE, *dict. hist. de l'ancien langage françois*.

[3] Qu'il préférerait.

Condamnation à un pèlerinage à Wilsenaken du chef de scandale dans une église, 1482 ou 1483.

De Joosse Lievens, de ce qu'il avoit fait certain excès en ungne église hors la porte de Malines, comme sonner cloches et aultres choses, duquel excès il fut corrigé et banny par ceulx de la loy de la ville de Malines sur ung voiaige de Wilsenaken, ou de paier pour ledit voiaige *viij* livres parisis, moictié au seigneur et l'autre moictié à la ville. Pour ce ycy, pour le part de mon dit seigneur, *iiij* livres parisis.

(Compte du 1er juin 1482 au 1er juin 1483.)

Composition payée par la famille d'une suicidée, 1484 ou 1485.

De Ysabeau Waelpoyt, laquelle ce fist pendre per elle mesmes a ung cordeau, dont elle mourut, laquelle estoit povre femme et son mary devait plus d'argent qu'il n'avoit vaillant, dont les parens et amis de ladite Ysabeau composérent avecques ledit escoutète de paier *xx* livres parisis.

(Compte du 1er juin 1484 au 1er avril 1485.)

J.-Th. de Raadt.

LE SCEAU DU COUVENT DE SAINTE-AGNÈS, A MAESEYCK.

Nous avons publié dans le sixième tome des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* (p. 54) quelques notes sur la ville de Maeseyck. Nos recherches postérieures dans les archives du Bureau de bienfaisance, nous ont fait retrouver l'intéressant sceau en cire rouge du couvent de Sainte-Agnès à Maeyseck.

Il porte l'inscription :

Sigillum convẽtus b (ea) te Agnetis regularis ppe Maeseick.

H. Gielen.





BIBLIOGRAPHIE

Etude de numismatique luxembourgeoise

par Frédéric Alvin, Bruxelles, 1893.



OTRE société compte un nombre assez important de membres qui s'occupent de numismatique ou qui s'intéressent aux enseignements si précis que cette science peut fournir, aussi bien à l'archéologie spéciale qu'à l'histoire. Il peut donc être utile d'appeler l'attention sur l'*Etude de numismatique luxembourgeoise* publiée, il y a peu de temps, dans la *Revue belge de numismatique*, par M. Frédéric Alvin, de la Bibliothèque Royale.

L'auteur, suivant l'avis de M. C. Picqué, le savant conservateur du Cabinet de l'Etat, s'y livre à une étude nouvelle du classement des deniers luxembourgeois du XIIIe siècle. Ses observations ressortent surtout de la comparaison avec des sceaux et des monnaies contemporaines, et des déductions de quelques découvertes postérieures aux premières discussions relatives à l'attribution des pièces qui composent cette série. Il examine chacune d'elles au point de vue des types, des détails héraldiques, du texte et des caractères des légendes, etc. Voici, suivant l'ordre dans lequel elles se présentent les pièces dont l'auteur a repris l'étude et les propositions auxquelles il conclut.

Les petits deniers au lion et au donjon, que l'on attribuait à Henri V le Blondel (1246-1281) sont plus anciens et remontent à la fin du règne de Henri l'Aveugle (1136-1196) ; par contre les mailles au cavalier, attribuées à ce dernier prince, reviennent à Henri V.

M. Alvin passe ensuite aux deniers et oboles, dits au comte debout et démontre qu'il faut y voir non la représentation d'un homme, mais celle d'une femme : Ermesinde de Namur, veuve de Walram de Limbourg, à qui celui-ci avait laissé le gouvernement du Luxembourg, en 1221. Ces monnaies furent usitées jusqu'à la mort de cette princesse, arrivée en 1246. Après cette date, Henri V, fils d'Ermesinde, règne seul sur le Luxembourg. Outre les mailles désignées plus haut, l'auteur propose d'attribuer à cette période un denier au lion et à la croix, qui porte la légende LVSENBOR. Ce travail remarquable par l'importance de ses conclusions, ne l'est pas moins par la valeur des arguments apportés à chaque pas, à l'appui de chaque proposition. Dans son ensemble il marque une étape, et sans doute la dernière, de la discussion ouverte, il y a plus de quarante ans, sur cette question.

L. P.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

XXX

Ravenstein.



UX confins d'*Anderlecht*, près des limites de Dilbeek et de Molenbeek-Saint-Jean, à gauche de la chaussée de Ninove, un peu au delà de Scheut, existe une ancienne ferme indiquée au cadastre sous le nom de *ferme de Ravenstein* et comme entourée d'eau.

C'est évidemment une cense seigneuriale, peut-être le reste d'un château ayant appartenu aux seigneurs de Ravenstein.

Une autre ferme du même nom existe à *Tervueren*.

D'autres fermes du même nom se trouvent dans d'autres communes.

Il y a aussi entre Malines et Louvain, le château de *Ravenstein* dont les *dè Meester de Ravenstein* portent le nom.

Est-ce que toutes ces propriétés ne sont pas, originairementdes enclaves que les *Seigneurs de Ravenstein (ducs de Clèves)* possédaient dans le Brabant?

FRANZ LUYTEN.



XXXI

La famille van Zurpele.

Je prie les personnes qui connaîtraient des documents généalogiques sur les membres de la famille van Zurpele ou van Sulper de me les communiquer.

R. v. S



XXXII

Armoiries à déterminer.

Quelqu'un peut-il me dire le nom de la famille qui a possédé le cachet dont je suis en possession et qui porte un écu... parti : I, écartelé aux 1er et 4e, une palissade (un palé de quatre pièces au chef denté) ; aux 2e et 3e, une aigle contournée ; II, trois maillets, penchés à senestre. Cimier : une aigle contournée (entière !) Le cachet doit dater de 1770. Je serais heureux de connaître les émaux de ces armoiries.

H. Préherbu.



RÉPONSE

(Question n° XXVII, p. 482).

La famille de Saint-Marc.

Le général belge qui remplaça Palafox à Saragosse, est le chevalier Philippe-Auguste-Joseph Le Clément de Saint-Marc, né à Taintegnies, le 16 juin 1762, mort à Madrid, en 1831. La *Biographie nationale* lui consacre une notice : t. XI, col. 577.

Paul Bergmans.



L'héroïque défenseur de Saragosse, mis en relief par Marbot, n'est autre que le chevalier Philippe-Auguste-Joseph Le Clément de Saint-Marcq, né à Taintegnies en 1762, mort à Madrid en 1831.

La *Biographie nationale* lui consacre une notice (Lettre L, t. XI, 1891, p. 577). Mais c'est dans la *Revue de l'Armée Belge*, (17e année, t. IV, janvier 1893) qu'on peut lire sa biographie complète et fort intéressante, due à M. le lieutenant-général Wauwermans.

Saint-Marcq appartenait à une vieille famille militaire originaire du Cambresis. Enseigne aux Gardes wallonnes dès l'âge de 14 ans, il conquit brillamment ses grades dans ce corps d'élite. Brigadier des armées espagnoles, puis lieutenant-général, il fut fait prisonnier après la capitulation de Saragosse, en 1809, et resta interné en France jusqu'en 1813. A son retour, en Espagne, il fut récompensé de ses éclatants services par de hautes distinctions honorifiques et par sa promotion au grade de capitaine-général. Il occupait, en Aragon, ce poste supérieur quand il prit sa retraite, en 1830.

X.





LES WARÉCHAIX

Etude de droit foncier ancien.

ARMI les noms que la tradition attache à certaines localités wallonnes et dont les actes anciens nous offrent de fréquents exemples, il en est peu qui se rencontrent plus souvent que celui de WARÉCHAIX. Aussi, l'attention des chercheurs et la curiosité des archéologues et des juristes ont-elles souvent été attirées sur les lieux ainsi dénommés. Comme les renseignements à leur égard sont épars et que jamais on ne leur a consacré une monographie quelque peu complète, nous avons cru pouvoir tenter cette entreprise, en la restreignant au cadre modeste d'une simple notice qui n'a d'autre prétention que de faciliter la tâche de ceux qui voudront étudier les waréchaix à un point de vue plus général et résoudre les problèmes que nous nous bornons ici à indiquer. Nons ne nous défendons pas, toutefois, d'avoir signalé à l'attention du lecteur les affinités qu'offre ce sujet avec les traces si diverses laissées sur notre sol, dans nos institutions, et jusque

dans notre langage, par la primitive constitution foncière. Le domaine collectif ou plutôt le sol non encore approprié en certaines parties, telle est la caractéristique de cet état de choses. Le fait est assez important pour que tout ce qui s'y rattache mérite d'être élucidé.



L'acte le plus ancien où nous ayons rencontré une mention des waréchaix est une charte de l'an 709 [1] relative à des immeubles situés à Alfheim, en Toxandrie. Un donateur fait abandon à Willibrord, évêque de Maestricht, d'une partie de ses biens, c'est-à-dire de onze fermes qui lui revenaient de son père, avec la maison et le courtil, avec les esclaves et leur pécule, « *hoc est casatas XI, cum sala et curticle meo, ... cum mancipiis et omne peculio eorum* ». Puis, tradition est faite de l'objet de la libéralité, que le rédacteur de l'acte accompagne d'une de ces énumérations de style correspondant, en un langage plus récent, aux termes : appendances et dépendances. « *Hæc omnia,* dit-il, *tibi a die præsenti trado atque transfundo, cum omni integritate vel adjacentiis eorum, hoc est casis, curticlis, silvis, terris, pratis, pascuis et aratoria terra, aquis aquarumque decursibus, mobili et immobili, egressu vel ingressu et watrischafo* ». Ce *watrischafum* est interprété par Hontheim, historien et jurisconsulte du siècle passé : *piscina, seu reservatorium aquaticum* [2], sens généralement admis, et qui rattache évidemment le mot à *water*, eau, avec la terminaison *schaft* [3], indiquant une manière d'être, une provenance, un ensemble. Avec les variantes accoutumées [4], les *wadriscapia* se retrouvent dans un grand nombre d'actes mérovingiens. Leur présence dans les formules est peut-être plus caractéristique encore puisqu'elle nous montre l'appellation comme usuelle dès le VIIIe siècle. L'éditeur

[1] PARDESSUS, *Diplomata*, t. II, p. 280, n° 474. — Des actes analogues de 711, 712 et 713 (*ibid.*, n°s 481, 483 et 485), portent les mêmes termes.

[2] HONTHEIMIUS, *Historia Trevirorum*, t. I, p. 107, en note ; cité par PARDESSUS, *Diplom.*, t. II, p. 280, note 3, et p. 284, note 3.

[3] FRANCK, *Etymologisch Woordenboek* (s'Gravenhagen, 1892) v° Schap.

[4] Watriscapum, wadriscapum, wariscampum, wadiscampum, wariscapum, wadriscapum, warescapium. — Cf. DUCANGE, *Gloss.*, his verbis.

des *Formulæ* dans la grande collection des *Monumenta,* Zeumer, adopte cette interprétation et cette étymologie, tout en étendant la première jusqu'au sens générique d'eau, source, puits [1], et en trouvant dans la seconde un motif de restreindre aux territoires francs les textes où le mot se rencontre usuellement [2]. Les waréchaix sont mentionnés originairement, d'après lui, dans les actes mérovingiens des régions du Rhin inférieur, de la Meuse et de l'Escaut [3]. Un fait certain, dit à ce propos M. Vanderkindere [4], c'est que le terme *wadriscapum,* qui se rencontre couramment dans le recueil des formules de Lindenbrog, n'a guère été en usage que dans les limites de l'ancienne Belgique.

La place occupée par notre mot dans les formules ne confirme-t-elle pas l'interprétation de puits ou réservoir, que nous venons d'indiquer ? Il suit, le plus souvent, *domibus, edificiis, curtiferis,* et est suivi de *terris,* etc. ; *aquis aquarumve decursibus*

[1] Zeumer, *Formulæ* (in Monum. Germ. hist.), in fine ; Vocabularium, v° Wadriscapum.

[2] *Ibid.*, p. 264. Dans l'introduction aux Formulæ salicæ Lindenbrogianæ, Zeumer compte, au nombre des raisons pour leur assigner une origine franque, l'observation que voici : « Etiam *wadriscapis,* quod in pertinentiis bonorum enumeratis sæpius occurrit, vox Francicæ originis esse videtur ». — *Ibid.*, p. 267, note 2. La forme originaire du mot semble être celle des actes de tradition d'Echternach (Traditiones Epternacenses) du commencement du VIIIe siècle : *watriscafo et watriscapo.* Ce sont les actes de 709 et suiv. publiés par Pardessus (supra, p. 146, note 1). — « Prior pars vocis, dit encore Zeumer, aquam, quæ etiam Frisonibus Saxonibusque « water, watar, watin », sine dubio significat, altera autem a « — scap, — scaf » (schaft, Beschaffenheit, Gesamtheit) repetunda videtur ». On a assimilé parfois cette finale de notre mot à *scaph, scap* (récipient, Gefäss) et au verbe *scaphen, scephan* (puiser, schöpfen), ce qui convient également au sens et aux synonymes que l'on rencontre dans les formules : « Aquarum decursibus, oportunitatibus, ausibus (pour haustibus, de haurire), puteis vel fontibus ». Voir ces leçons en note des formules 14 et 18, notamment, pp. 275 et 279.

[3] Zeumer, *Ueber die ælteren fränkischen Formelsammlungen.* Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, t. VI, p. 45. — Exemples des VIII et IXe siècles, pour des biens situés à Werden, St Bertin, Gand, Liège, et de là en France. Vers l'an 800, on trouve le mot en Bavière, où il a sans doute été importé avec les formules mêmes par l'archevêque Arno qui avait été moine à St Amand (Hainaut). Cfr. Schroeder. *Zum Formelbuch des Erzbischofs Arno von Salzburg,* Zeitschrift für Kirchenrecht, 1882, p. 395, cité par Vanderkindere, Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique p. 154, note 3, et p. 155. — « Le mot watriscap, dit Schrœder, se trouve exclusivement dans les Flandres françaises, en Belgique, dans le Luxembourg, dans les provinces Rhénanes. »

[4] Vanderkindere. Op. cit., p. 154.

se trouve plus loin ; d'ailleurs, la préposition *cum* le précède, ce qui indique un ordre d'idées à part, cette particule ne se répétant pas avant chaque terme de l'énumération, mais avant chaque série de termes analogues, seulement [1]. Dans un cas, l'antithèse semble même marquée entre les *wadriscapia* et les constructions de la surface, *cum omni supraposito, id est domibus, ædifitiis, curtiferis* [2] ; une autre fois, ils sont assimilés aux *perviæ*, après les bâtisses et avant les fonds de terre proprement dits [3].

Les waréchaix de cette époque sont donc des dépendances foncières d'une exploitation rurale, en rapport direct avec les eaux qui l'alimentent.



Par une étrange transformation, quand les textes vont nous en reparler, le terme aura changé de sens. Au XIIIe siècle, les waréchaix sont devenus des terres vagues, communes, sur lesquelles, dans la plupart des cas, la collectivité des habitants d'une localité exerce les divers droits que comporte la nature du terrain. Un exemple topique à cet égard nous est fourni par la charte délivrée le 5 avril 1263 par Nicolas de Condé aux habitants de sa ville de Ghelin [4], charte par laquelle, sous couleur de donation, le seigneur confirme à la communauté l'usage de certaines parties de son territoire, moyennant payement d'une rente annuelle au profit des pauvres et d'un cens récognitif au profit du stipulant [5]. Il concède à perpétuité à la ville, dit l'acte, « tous les werischais et les pasturaiges, ainsi comme ad le devant dit ville sont usé et se voist, à scavoir... » Suit une énumération qui va fixer exactement ce qu'il faut entendre par waréchaix et pâturages : ce sont,

[1] ZEUMER, *Formulæ Lindenbrogianæ*, nos 1, 2, 3, 4, 5, 13, 18 ; p. 267 et suiv.

[2] IDEM, *Formulæ Salzburgenses*, n° 4, p. 441.

[3] IDEM, *Formulæ extravagantes negociorum civilium*, n° 11, p. 540. — « Cum perviis et wadriscapis », dans le *Cartulaire de Saint-Bertin*, publié par GUÉRARD, livre I, nos 39, 41, 43, 47, 52, 54, p. 59 et suiv. — « Cum perviis legitimis, warescapiis pratis, pascuis... » dans le *Cartulaire de Saint-Trond*, publié par CH. PIOT, t. I, n° I, p. 5.

[4] Ghlin, canton et arrondissement de Mons.

[5] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. VI, p. 35. Les termes mêmes justifient notre observation : « ..... ainsy comme al le devant dite ville sont usé et se voist.... »

d'abord, des bruyères et même des bois, des aunaies surtout, dont le sol est forcément très humide, avec les voies d'accès nécessaires à leur exploitation ; ce sont encore des marais et des lieux aquifères que le texte appelle *fonteny* [1] ; ce sont enfin des tourbières [2]. Disons d'emblée, à propos de cet acte de 1263, qu'à Ghlin, comme en bien des localités wallonnes, le nom de Waréchaix s'est conservé, pour les mêmes biens, jusqu'à l'époque contemporaine. C'est ainsi que dans un compte de la recette locale, de la *massarderie* de Ghlin, pour 1783, on trouve une somme de 97 livres parmi les revenus des biens de la paroisse, « pour la coupe des branches de saules, qui sont sur les waressais » [3].

On le voit, les waréchaix sont bien ici tels que nous venons de les définir pour la seconde période. Essayons donc de fixer l'origine historique et philologique de cette nouvelle signification, origine que nous ne croyons pas devoir chercher dans le *wadriscapium* des formules mérovingiennes. En effet, il y aurait là une variation bien étrange, qui s'expliquerait, au contraire, si nous pouvions lui assigner une autre étymologie. N'aurions-nous pas ici l'exemple d'un de ces vocables qui, à l'inverse des doublets, et par une sorte d'attraction, de convergence linguistique entre deux formes distinctes à l'origine, ne présentent plus qu'une forme unique, dans les significations de laquelle on sent lutter les acceptions primitives, l'une d'elles finissant par prendre le dessus, mais non sans être influencée encore par les rappels de l'autre [4] ? Tel a été, d'après nous, le cas des waréchaix : le sens de bruyère, terrain inculte et de vaine pâture est certain ; nous ne tarderons pas à en fournir d'autres preuves encore, non moins concluantes que l'acte de 1263 ; nous pouvons invoquer dès maintenant le

[1] Voir le *Glossarium Gallicum* de DU CANGE, v° Fonteniz, et la citation : « Puet on aler es mares et es fontenieux pour prendre les becaches, etc. », dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de GODEFROY, v° Fontenil.

[2] Ce texte est incorrect en plusieurs endroits ; le manuscrit de Vinchant, sur lequel nous l'avons fait vérifier, est déposé aux archives de l'Etat à Mons. L'on n'a malheureusement ni l'original, ni aucune autre copie de cette charte.

[3] PETIT, *Notice sur le village de Ghlin*. Annales du cercle archéol. de Mons, t. IX (1869), p. 193.

[4] Nous avons eu occasion de signaler un phénomène analogue pour le mot tréfonds, rattaché à tort à *terræ fondus*. P. ERRERA, *Les Masuirs*, t. I, p. 352.

témoignage unanime des glossaires de l'ancienne langue [1]. Et malgré cela, on remarque une tendance à l'appliquer plutôt aux terrains d'alluvion, le long des cours d'eau, aux terres qui sont ou qui ont été submersibles et d'où s'écoulent des eaux abondantes, ou bien encore aux prairies entourées de fossés [2], comme par un rappel de ce *water* qui, certes, a engendré le vocable des formules du VIIIe siècle. Ragueau et de Laurière [3] ont même été entraînés par cette étymologie et par une identification qu'ils croyaient certaine, à attribuer au mot waréchaix, dans des textes plus récents, le sens même qu'il avait dans le haut moyen-âge : « canaux qui servent à dessécher les lieux marécageux » ; ils l'assimilent à la forme flamande *watergans*, qu'on trouve en Picardie et en Flandre [4]. Mais leur autorité semble bien contestable, puisqu'ils ne citent qu'un exemple à l'appui de leur interprétation, et que cet exemple, puisé dans la coutume de Mons, nous paraît contredire la thèse de ces auteurs [5].

Si certaines attaches au sens primitif sont incontestables, le sens nouveau est cependant si précis, si déterminé à un autre point de vue, que nous allons peut-être trouver là la solution de la difficulté que présente cette double étymologie. A partir du XIIIe siècle, le mot waréchaix ne s'applique plus qu'à des terres de nature commune, dont l'usage est collectif pour tous les habitants d'une localité, à des terres que nous appellerions banales ou communales, d'après nos idées et notre langage modernes. Ici encore, nous pouvons invoquer tout d'abord l'autorité des glossaires de l'ancienne langue et des patois qui n'en sont si souvent que la

[1] Du Cange, *Gloss. lat.*, v° Warescapium, notamment les additions des Bénédictins (éd. Favre, 1887). *Idem*, *Glosse gall.*, v° Warechaix. Méan, *Nomenclator idiotismi leodiensis*, v° Werixhas. Hécart, *Dict. rouchi-français*, v^is^ Wareschaix et Waresquaux. Grandgagnage, *Vocabulaire wallon*, v° Wériha ; Bull. de l'Inst. archéol. liégeois, t. II (1854), p. 449. Idem, *Dict. étym. de la langue wallonne* (achevé par Scheler) v° Weriha. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*, v^is^ Warescais, Warescait, Wareschel, Warescape.

[2] Lacurne de Ste Palaye, *Dictionnaire hist. de l'ancienne langue française*, v° Wareskaix. Sigart, *Dict. du wallon de Mons*, v° Waressaix. Léop. Devillers, *Particularités sur Jacqueline de Bavière*. (Mons, 1879), p. XXIX, note.

[3] De Laurière sur Ragueau, *Glossaire du Droit françois*, v° Wareschaux.

[4] *Ibid.*, v° Watergans. Ils font dériver fort exactement ce mot de *water*, eau, et *ganc*, conduite, cours.

[5] Nous examinons ce texte de la coutume de Mons, *infra*, p. 169.

survivance localisée. Ceci nous force à reconnaître que l'étymologie *water schap* ne suffit pas à justifier le sens que le mot a pris depuis le moyen-âge et depuis la rédaction des chartes en langue vulgaire, et nous sommes ainsi amenés de deux côtés à la fois à rechercher quelle est cette autre étymologie.

Du Cange, tout en faisant la confusion que nous voudrions dissiper [1], assimile les waréchaix, dans les actes du XIIIe siècle et depuis, aux aisances, aux communs aisements, aux terres et aux prairies communes, aux biens publics. A propos d'un texte liégeois du XIVe siècle, les Bénédictins, dans leurs additions au *Glossarium*, tirent cette conséquence : que, par le mot *warescapium, werixhas,* on voulait dire alors les lieux publics, concédés aux usages des habitants ; que c'était donc précisément ce qu'on nommait ailleurs aisance ou aisement. De Méan se sert de termes analogues dans son Glossaire [2]. Plus récemment, Hécart signale, à Douai et à Orchies, les formes *warécaix* et *waresquaux*, pour désigner plus spécialement les terrains gazonnés le long des chemins vicinaux [3]. Les appellations des provinces wallonnes sont toutes relevées par Grandgagnage qui signale celles employées jadis et celles encore en usage ; il leur assigne plus spécialement le sens de biens du domaine public local, « terrains bâtis ou non bâtis, appartenant à la commune et dont la jouissance reste en commun, ainsi : ponts, murs et fossés de la ville, places publiques, etc. [4]. » Cette définition est assez exacte, si l'on envisage l'état de choses existant dans les communes agglomérées, dans les villes surtout : que peuvent y devenir les anciens pâturages, les communaux proprement dits, sinon des places publiques, à moins que, convertis en rues ou couverts de constructions, ils ne perdent toute trace de leur destination ancienne ? C'est donc suivant que les auteurs envisagent spécialement la situation à la

[1] Du Cange, *Gloss.* vo Waterscapum.

[2] De Méan, *Nomenclator idiotismi leodiensis*, vo Werixhas ou commune aisance.

[3] Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, vis, Wareschaix et Trie qu'il définit : « terrain vague, inculte, sur lequel les habitants des villages avaient le droit de pâture... Wareschaix a la même signification, si ce n'est qu'il était plus souvent employé pour désigner des prairies de mauvaise qualité. »

[4] Grandgagnage, *Vocabulaire wallon*, vo Wériha ; Bull. Instit. archéol. liégeois, t. II, p. 449 : « Wériha (Liège) warisiau (ancien Namur) wérihet (Namur) ; warescal, warescaix (ancien Hainaut) ; waressaix, waréchaix (Hainaut). »

campagne ou en ville, qu'ils donnent au mot waréchaix un sens qui se rapproche plus ou moins de celui de communaux [1]. D'autre part, avec le cours des siècles, les waréchaix perdent de plus en plus ce caractère : les prairies, les champs et les cultures remplacent les marais et les bruyères ; les accotements des chemins se confondent avec ceux-ci ou bien disparaissent entièrement.



La forme primitive d'où dérive waréchaix en ce sens doit être *warscap* ou *waerschap* ; on y retrouve la même finale que dans *waterscap* [2], indiquant une provenance ; mais le radical *war* nous transporte dans un domaine d'idées tout différent du *water* de l'autre forme. Ce domaine est celui de l'ancienne constitution foncière germanique, caractérisée par la marke. Nous allons rappeler quelques idées à cet égard ; on verra par la suite, à quel point elles sont adéquates à la situation des waréchaix dans nos régions.

Nous ne pouvons mieux faire que de céder la parole à Von Maurer qui, dans son ouvrage consacré à l'organisation de la marke, à propos des ayants-droit à la jouissance collective, et passant en revue la terminologie en usage à leur égard, dit [3] : « Une appellation très répandue pour cette participation à la marke, était encore *Wer* ou *Were*. De là, pour les titulaires de pareille *Were*, les noms de *gewärte Männer*, *Weren*, *Werer*, *Wermanne* et *Werleute (Werlude)* [4], et pour les forestiers et autres gardes des bois, le nom de *Wermeister*. Fort répandu était aussi, surtout en Westphalie et dans la Basse-Saxe, le nom de *War*, *Wahr*,

[1] ROQUEFORT, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, hoc verbo. GRANDGAGNAGE, Glossaire, à la suite du second vol. des *Coûtumes de Namur et de Philippeville* (publ. in-4° du Gouvernement belge), p. 464. FAIDER, Glossaire à la fin du 3e vol. des *Coutumes du pays et comté de Hainaut* (même collection).

[2] Supra, p. 146, note 3.

[3] VON MAURER, *Markenverfassung*, § 18, p. 50. Nous traduisons le texte.

[4] L'auteur renvoie à LACOMBLET, *Urkundenbuch des Niederheins*, t. I, pp. 102, 115, 116 et cite des actes de 1028 et 1051.

wara [1] ou *Rathwahr*. C'est ainsi qu'il est question de *War* entière et de demi *War (fulle Wahr und halbe Wahr)* ou de demi *Rathwahr*. Le droit que les cottiers avaient obtenu de participer à certaines markes, s'appelait encore *War*. Et les titulaires d'une telle *War*, s'appelaient *warhaftige Leute*, ou *gewarte Mannen*, *gewarde Erven*, *gewaerde Bueren* et *gewarde Koetter*. Des droits différents étaient souvent exercés dans la même marke. On les appelait également *War*. Ainsi, dans la Speller et la Nordbröker Mark, entre autres, certains des *gewarte Leute* pouvaient prendre la haute fleur du bois *(Blumholz)*, c'est-à-dire les chênes et les hêtres ; tandis que d'autres n'avaient droit qu'au mort-bois *(Dussholz* ou *Dustholz)*, c'est-à-dire au bois mauvais, léger, spongieux, qui donne peu de chaleur. On nommait à cause de cela le premier usage forestier *Blomwar* et le dernier *Dustwar* [2]. Et d'après la désignation de l'aisance forestière, on appela le bois lui-même auquel on avait droit, *Blomware* et *Dustware*. Un sens identique à *War* appartenait enfin à *warandia* [3], *warandizatio* [4], et *Warschaft* [5] ».

La citation est un peu longue, mais elle nous initie bien à ce vocabulaire, tout dérivé du radical *war* et dont le dernier terme nous donne précisément le type exact de notre waréchaix. On le trouve déjà cité, appuyé des mêmes autorités, dans le livre de G. Landau, sur « Les territoires par rapport à leur formation et à leur développement ».

Nous y lisons, au paragraphe consacré aux biens collectifs (*Gemeingut*) [6], que « l'appellation de *Wara* est très fréquente en Wesphalie pour désigner le droit à la participation dans la marke. Elle l'est également à Montjoie, au sud d'Aix-la-Chapelle (c'est,

[1] L'auteur renvoie à GRIMM, *Weisthümer* et à NIESERT, *Munstersche Urkundensammlung*, t. IV, p. 114 et 119 et cite des actes de 1159 et 1178... « unam portionem in silva, quæ vulgo dicitur « wara ».

[2] VON MAURER renvoie ici aux mêmes autorités et cite un acte de 1241 : « cum una « warandia » dicta florum et tribus minutis « dostwar... »

[3] L'auteur cite des actes de 1210 et années suivantes.

[4] L'auteur cite un acte de 1331.

[5] L'auteur renvoie à LANDAU, *Die Territorien in Bezug auf ihre Bildung und ihre Entwickelung*, p. 170, et cite un acte de 1133 : « ... XXVI portiones quas « warscoph » vocant... »

[6] LANDAU, *Op. cit.*, (Hambourg, 1854), p. 170.

on le sait, presque à la frontière belge), ainsi que sur le Rhin inférieur et, vers le midi, au delà du Mein, jusqu'à Gernsheim ; seulement, le mot se montre sous la forme *Were* et *Wehre*. La moyenne latinité l'a transformé en *warandia* et on le trouve même sous la forme de *Warschaft.* »

Nous pensons pouvoir inférer de là que le radical germanique *ware* est directement en rapport avec la constitution foncière ancienne et que sa portée est assez générale. Grimm va même jusqu'à donner au mot *Were*, entre autres sens, celui de *possessio, potestas* [1]. On n'en conçoit guère de plus générique ! C'est sur ce radical que doit s'être formé le mot romanisé de waréchaix.

D'autres étymologies ont été proposées. On rattache les waréchaix aux *waschies* ou *waschia* [2], pâturages entourés de fossés ; aux terres *wastes* ou *gastes* [3] ; aux varechs, *veriska, wreka* [5], c'est-à-dire aux choses abandonnées; aux jachères, *warecta, garachia*, garrigues [6], et même aux marais, *merschen, mareschets* et *ma-*

[1] GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer* (1828), p. 602. Le second sens assigné au mot *were* est : possessio, potestas, clausura. Ce dernier terme remplace *were* dans le Miroir de Saxe. — *Ibid.*, p. 556, note 2. *Wera, ware*, c'est la propriété foncière. — *Ibid.*, p. 505. Chaque participant à la marke (Markgenosse) devait avoir dans la région (Gau) une propriété privée, être un *gewerter, begüteter, angesessener Mann.* Comme le dit un règlement (Weisthum) de 1335 : « Markenote, de in der Marke sit unde ware besetten heft. » On distingue le *vulwarige*, le *halewarige* et le *unwerige.* Un Weisthum de Scweinheim cité en note par Grimm, fait le dénombrement de 42 *Were* donnant droit à la Markgenossenschaft. Certains Weisthümer déterminent l'étendue que doit avoir la *Were.* — Sur tous ces points, cf. VON MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 121. — LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter ;* Darstellung, I, p. 290, n° 1. — P. ERRERA, *Les Masuirs*, t. I, pp. 433, 440, 450, 485, etc.

[2] DU CANGE, *Glossarium*, v° Waschium ; IDEM, *Gloss. gallicum*, v° Waschie. SIGART, *Dict. du wallon de Mons*, v° Waressaix.

[3] DU CANGE, *Gloss.*, v° Vastum 1 ; IDEM, *Gloss. gall.*, v° Gaste.

[4] DU CANGE, *Gloss.*, v° Warescum. GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire wallon*, v° Weriha, que l'auteur rattache à warescapium. « Reste à connaître l'origine de ce mot, dit Grandgagnage ; est-il identique, comme l'admet Du Cange, avec le terme waterscapum, vadriscapum (aquagium, aquæductus), ancien flamand waeterscap ? Les nombreux passages que j'ai consultés et recueillis n'ont point dissipé mes doutes à cet égard ». Et SCHELER ajoute, en note : « Ces doutes me semblent fondés ; il faut disjoindre notre mot de waterscapium. Les mots wallons accusent tous un type latin weriscalis, wariscalis, et je suis disposé à y voir un dérivé du moyen-latin weriscum, wreckum, français varech et que l'idée fondamentale du mot wallon est chose abandonnée à l'usage de tous. »

[5] DU CANGE, *Gloss.*, vis Warectum, Waraschetum, Garachium, Garacia, Garratum, Garricæ ; IDEM, *Gloss. gall.*, v° Waret.

risca[1]. Chacune de ces formes a engendré une foule de formes analogues, variant de siècle en siècle, de province en province[2]; d'où une confusion générale entre tant de mots de même assonnance et d'orthographe similaire, faite pour dérouter les chercheurs.

Une opinion que nous croyons aussi devoir repousser, est celle qui, partant d'une interprétation identique à la nôtre pour le mot waréchaix depuis le XIIIe siècle, et écartant, par voie de conséquence, l'étymologie *water scap,* veut contester cette étymologie même aux *watriscapia* des formules du VIIIe siècle[3].

C'est là, d'après nous, tomber d'un excès dans un autre. Scheler nous semble être dans le vrai, quand il dit : « il faut disjoindre notre mot de *watriscapium* »[4]. En considérant les deux formes comme distinctes, on concilie, nous paraît-il, les documents latins du haut moyen-âge avec ceux d'une époque plus récente et avec ceux écrits en langue vulgaire.

Les dialectes des confins entre pays romans et wallons nous fournissent deux autres vocables assez rapprochés de celui qui nous occupe. C'est d'abord le nom de *warlandes*, donné à certaines prairies le long de la Dyle[5], et dont l'étymologie *war land* apparaît à première vue. Ces prairies, en partie incorporées dans la ville de Wavre, y forment les places dites le Grand et le

[1] On a voulu inférer cette étymologie de la possible transformation du *m* en *w*. Voir les principes et les exemples dans SCHOETENSACK, *Beiträge zu einer wissenschaftlichen Grundlage für etymologische Untersuchungen auf dem Gebiete der französischen Sprache*, (Bonn, 1883) pp. 90, 97, et 264.

[2] Les glossaires auxquels nous renvoyons ci-dessus, en donnent de nombreux exemples.

[3] M. VANDERKINDERE, (*Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique*, p. 154, note 3), dit que « c'est une erreur de donner à wadriscapum le sens de aquæ, aquarum fons, comme on le fait en Allemagne ; le mot n'a rien de commun avec water, wasser ; sa véritable forme est warescapium et se rattache au même radical que waretum, warectum, ancien français waret, jachère (cfr. SCHELER, vol. II, du *Dict. wallon* de GRANDGAGNAGE). Tous les documents du moyen âge s'accordent sur ce point : les warescaux, waressaix sont des terrains non cultivés servant à la vaine pâture ». L'observation de M. Vanderkindere est parfaitement exacte, à partir du XIIe siècle, mais nous ne saurions l'admettre pour les temps mérovingiens.

[4] Supra, p. 154, note 4.

[5] Certaines prairies basses, le long de la Dyle, au delà de Basse-Wavre portent encore aujourd'hui le nom de warlandes. — Renseignement donné par M. Van Dyck, de Wavre.

Petit Warchait [1]. C'est, ensuite, le nom de *wardelles*, donné dans la Flandre française à une variété de portions ménagères allouées, suivant des règles traditionnelles, aux habitants de quelques villages [2], wardelles qui ne sont que des *war deele* des parts de communaux, sous une forme quelque peu francisée, et dont l'ensemble a dû former jadis un *war scap*, un waréchaix.

Telle est l'explication qui nous semble la meilleure pour mettre l'étymologie du mot en harmonie avec le sens qu'il n'a cessé d'avoir depuis le moyen-âge.

***

Nous allons indiquer sommairement une suite d'actes qui serviront mieux qu'aucun raisonnement à fixer ce que nous devons entendre par waréchaix. Nous ne les choisissons que dans les limites de notre Belgique, ou dans des régions limitrophes.

1° En juillet 1248, l'abbaye d'Inde [3], concède à Jean, seigneur d'Audenarde, son avoué pour les biens qu'elle possède de ce côté, quelques droits en augmentation du fief qu'il tient d'elle. Ce sont : « la moitié de tout le waréchaix, *omnis warasceti*, auquel le couvent a droit présentement ou pourra avoir droit à l'avenir, dans les paroisses de Wodecq [4] et de Kain [5], afin que le seigneur les possède héritablement [6], lui et ses successeurs ». En sa qualité de haut avoué, il s'engage en retour à défendre contre quiconque, les biens de l'abbaye et notamment ses waréchaix, dans les localités susdites. L'acte indique, en outre, la réserve expresse du droit de justice pour le concédant [7]. De son côté, par

[1] Infra, p. 178.

[2] Délibération des lieutenant et asséeurs, corps et communauté du village de Gondrecourt (aujourd'hui Département du Nord), du 27 juillet 1773, qui règle le mode d'attribution des wardelles ainsi nommées « communément et de toute ancienneté » et des parts ménagères. LEGRAND, *Législation des portions ménagères ou parts de marais dans le nord de la France* (Lille, 1850), p. 137.

[3] Inden ou St Cornelis-Munster, abbaye fondée par Louis-le-Pieux, dans le pays de Juliers, près d'Aix-la-Chapelle.

[4] Canton de Flobecq, arrondissement de Tournai.

[5] Canton et arrondissement de Tournai.

[6] Sur la portée de ce mot, cf. P. ERRERA, *Les Masuirs*, t. I, p. 68 et suiv.

[7] Acte de juillet 1248. WARNKOENIG, *Flandrische Geschichte*, t. III, 2e partie, p. 241.

une déclaration identique, Jean d'Audenarde s'engage en termes corrélatifs vis-à-vis de l'abbaye d'Inde [1].

Il ne nous semble pas douteux qu'il s'agit ici de terrains alors incultes et sur le domaine desquels les seigneurs étaient si jaloux au XIII[e] siècle, d'affirmer, même en en concédant l'usage à des communautés d'habitants, leurs droits et leurs prétentions à une propriété supérieure, au tréfonds. Ils ne restreignaient pas toujours les aisances des manans, mais ils les subordonnaient à leur autorité, afin d'assurer par ce moyen comme par tant d'autres, leur souveraineté territoriale ;

2° A cet égard, nul acte de l'époque n'est plus curieux que le testament de Henri III, duc de Brabant, acte d'une haute importance politique [2], dans lequel une clause vise expressément les usurpations commises sur les waréchaix et sur les autres biens, dont les seigneurs tentaient d'affermir en leur faveur la propriété peu définie jusqu'alors, mais dont l'usage appartenait encore au domaine collectif. L'avant-veille de sa mort, le 26 février 1261 [3], le duc songe à la fois à la situation des hommes et des terres de son pays; l'une de ses dernières dispositions porte l'expresse volonté de corriger et de réparer toute usurpation qu'il peut avoir commise sur les waréchaix et les wastines, c'est-à-dire, sur les pâturages communs de sa terre, par lui-même ou en les concédant à autrui ; il charge ses exécuteurs testamentaires d'agir en conséquence, comme il leur semblera expédient.

Nous ne savons quelle suite a été donnée à cet ordre ducal, mais les faits qu'il permet d'entrevoir et la tendance qu'il manifeste, sont des plus intéressants.

3° La charte de 1263, par laquelle Nicolas de Condé confirme à la « ville » de Ghlin l'usage de ses waréchaix et de ses pâturages, a déjà été signalée par nous [4]. Elle nous montre également ces biens comme affectés à la jouissance collective ;

[1] Acte de juillet 1248. DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., t. I (1844), n° III, Chartrier de Namur, n° XIV, p. 142.

[2] TH. JUSTE, *Hist. de Belgique*, t. I, p. 257.

[3] Acte du 26 février 1261, n. s. MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 207 « .... Ceterum quidquid delinquimus in Wariscapiis et Wastinis, sive pascuis communibus terræ, nobis usurpando vel aliis conferendo, volumus quod hoc emendetur et corrigatur ad salutem animæ nostræ, per Testamentarios nostros supradictos, secundum quod eis videbitur expedire ».

[4] *Supra*, p. 148.

4° Nous trouvons un exemple de concessions comme celles dont parle le testament de Henri III, dans la charte de 1265 [1], par laquelle Marguerite de Constantinople donne au prieuré du Val-des-Écoliers, à Mons, « les warescais ki sont devant leur maison, sour la rivière, entre le pont ki ore i est vers le vile de Mons et le lieu u il doivent faire leur pont, a tenir heritaulement parmi 4 deniers de cens. »

On remarquera la situation des waréchaix, indiquée dans le voisinage de la rivière ; c'est une caractéristique de Mons et, comme nous le verrons, de Douai ; mais ce n'est point la règle générale : il suffira, pour s'en convaincre, de rechercher sur les cartes les emplacements de tous les lieux dits waréchaix, dont on trouvera plus loin l'indication.

Ces waréchaix, cédés au Val-des-Écoliers furent, par cette maison hospitalière, arrentés plus tard et couverts de constructions, pour lesquelles un cens lui était payé. Une résolution de 1429 en fait foi [2]. La situation est d'ailleurs commune à tous les waréchaix de Mons, dont nous allons reparler ;

5° En 1292, le duc Jean de Brabant renonce, en faveur du comte de Looz et de ses héritiers, à tous droits sur la bruyère, vulgairement appelée Werissay, entre Herck et Halen et sur le *brouck*, ou marais, de même nom, qui se trouve devant Donck [3], de telle sorte que toutes seigneurie et justice haute et basse dans ces localités, où le duc était avoué de la cathédrale de St-Lambert de Liège, appartiendront désormais audit comte [4] ;

6° Une déclaration faite en 1294 par l'abbé de Waulsort [5], nous

[1] Acte du 14 décembre 1265. Léop. Devillers, *Chartes de l'abbaye du Val-des-Écoliers*, n° XI. Ann. Cercle archéol. de Mons, t. XIX, p. 284.

[2] « Item, fu parlet de savoir se on volra donner à rente les places de emprès les Escolliers, pour maisonner, aussi une aultre place emprès le porte dou Rivaige, les places entre les piliers del eglise Saint-Nicolay, le relay daleis le maison Jehan de Trouille, emprès le pont-à-le-Haine à Espinleu, et le place et warescaix au derrière de Saint-Laddre, et une aultre place au devant de Saint-Germain. » Acte du 27 octobre 1429, extrait du Registre n° 2 des Résolutions du Conseil de la ville de Mons, fol. LXV, publié par Léop. Devillers, *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière* (Mons, 1879), p. 128.

[3] Ces trois localités sont dans le canton d'Herck-la-Ville, arrondissement de Hasselt.

[4] Acte du 2 juin 1292. Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de St Lambert*, à Liège, n° 417, p. 110.

[5] Waulsort, canton de Dinant.

montre les waréchaix de la localité assimilés aux aisements et aux voies de communication ; ils sont, à ce titre, sous l'autorité de l'échevinage local ; la déclaration nous dit aussi qu'une partie des waréchaix était baillée à cens ou à rente au profit de la « ville » [1].

Les paroisses et surtout les villes pouvaient donc trouver, dans les aliénations et dans le cens récognitif à payer par les acquéreurs, un moyen de rendre incontestable, ou tout au moins plus apparent, leur droit sur les waréchaix et les aisements de leur territoire. La politique des seigneurs était du reste identique à la leur ; mais elle tendait à opposer une propriété nouvelle à l'ancienne possession par les communautés, ou plutôt à superposer ces deux domaines ;

7° L'enceinte du XIIIe siècle qui fortifia Mons était en partie construite sur des propriétés privées ; du moins dut-elle causer quelque préjudice, à certains habitants, à qui compensation fut accordée. Jean d'Avesne habilita la ville à donner à cens ou en arrentement les waréchaix situés à l'intérieur des fortifications, avec droit pour le concessionnaire d'y bâtir ; pareils arrentements pouvaient être consentis aussi au profit des habitants du dehors, qui avaient la charge de garder les portes. Le comte réserve à ses agents la surveillance des plans à exécuter [2].

Ce système qui consistait à emprendre sur le domaine collectif pour éteindre des dettes de la Ville fut suivi encore en 1307, quand le comte Guillaume d'Avesnes accorda aux échevins de

[1] Acte du 21 décembre 1294. *Cartulaire de Waulsort*, vol. IV, fol. 150, aux archives de l'Etat, à Namur. Voici le texte, tel qu'il est au cartulaire et où il y a, pensons-nous, quelques erreurs de copie : « Nos faisons scavoir a tous generalement ke li terre li hirretaige et tout li treffons ensi qu'ills s'extent amont et aval de les lanoise (?) voie et le perriere (chemin empierré) le herdalvoie (voie que peut parcourir le troupeau banal) et le bouc del doiare (?) est de le hirretaige de le aisemence et dou warisseal de le ville de Wachore tout aussy bien que li autre werrisseal de le devant dite ville dont on paie et cens et rentes et volons ke mairc et li eskevins wardent iceli aisement tout ensement (ainsi) ke lierretaige de le ville et les autres aisement. »

[2] Acte du 15 mars 1295 n. s. : « ... pooir... de donner à cens u à rente les werissaix ki sont et seront devers le fermetei (enceinte) de nodite ville de Mons pour amasuer (construire des maisons) et pour faire souffisans restor (dédommagement) à chiaus ki ont eut damage pour le fermeteit, et chiaus de dehuers, pour warder le dite fermeteit... Si est à savoir que les rues et les maisons ki faites seront sour les dis werissais doient estre faites et compassées par nos gens... » DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dûs au comte de Hainaut*, t. I, p. 274.

Mons le pouvoir, avec l'assentiment du conseil de cette ville, de vendre aux bourgeois et masuirs, pour un terme de 12 ans, les fruits (les humiers, dit le texte) et les profits de 30 bonniers de waréchaix et paturages, moyennant 50 sols tournois par an et par bonnier, payables aussitôt la vente faite, ce prix devant servir à l'acquit des dettes de la ville [1].

Le même comte de Hainaut eut recours, en 1327, à un procédé analogue pour éteindre une dette qui lui était propre. Il déclare que les échevins de Mons lui ayant prêté la somme de 800 florins de Florence, il leur accorde le droit de lever des tailles ou vendre des rentes viagères et d'arrenter leur waréchaix, dit « le Joncoit », pour recouvrer ainsi ladite somme [2]. Il est curieux d'observer que le puissant débiteur se libérait en permettant à la bonne ville créditrice d'imposer ses habitants et d'aliéner un bien de son domaine public : il ne lui en coûtait guère, à lui, comte, d'agir ainsi comme seigneur, et sans même engager son propre patrimoine !

Le nom de « Joncoit » ou jonchaie, que porte le waréchaix en question dans l'acte de 1327 indique la nature originaire du sol et de ses produits. D'intéressants renseignements postérieurs nous sont fournis à cet égard par un procès-verbal de la visite faite en 1435 par les délégués du chapitre de St-Germain et des échevins de Mons, pour délimiter la juridiction de cette ville [3]. Nous

[1] Acte [illegible] M[illegible], t. I, [illegible].

[2] Acte du [illegible] 1327, [illegible], t. II, p. 208.

[3] Acte du [illegible] juillet [illegible]. [illegible] indications, [illegible] sour lequel à [illegible] [illegible] wareschaix appelé l'Esc[illegible] [illegible] en avoient mis à labeur et [illegible] comprises les [illegible] [illegible] rescaix déleissiez pour les aisemences, allées et venues à iceux prez marcissans, (contigue tenant [illegible]) angle) selon les manvemens [illegible] aucune partie dudit héritaige de l'Esc[illegible] tout parmy icelui fossé, jusques au warescaix du grant chemin de Mons à Nimy... Laquelle (pièce de terre) par bas à celle main (droite) [illegible] qui estoit warescaix à la ditte ville de Mons appelé le trieu Beaumeltz... jusqu'à la

y voyons que tous les waréchaix de Mons ne devaient pas être aussi marécageux qu'une jonchaie, le nom de « Jonckoit » s'y retrouve bien, mais plusieurs autres sont appelés indifféremment waréchaix et *trieux*, terme qui indique spécialement des terrains vagues, de vaine pâture, de jachères, mais qui n'a nullement le sens de marais ou de terres submersibles ; d'autres encore, sont renseignés, dans ce procès-verbal de visitation, comme « mis à labour », et convertis en héritages proprement dits ; ou bien comme couverts de maisons et d'édifices ; il en est enfin qui sont devenus des ruelles. Nous avons là des exemples de waréchaix dont la nature foncière variée nous montre la facilité avec laquelle on faisait usage de cette appellation ;

8° Les actes du XIIIe siècle nous représentent fort souvent un état de choses bien antérieur à cette date, mais qui jusque là se perpétuait par la force seule de la tradition. Parfois, l'acte même le dit. Tel est le cas pour la charte de Cuesmes [1], de 1297, simple record d'usages anciens « qui sont de sy longtemps qu'il n'est nulle mémoire du contraire » [2]. Elle fixe les droits de la « ville » sur certaines communes pâtures ou waréchaix dont échevins et habitants peuvent faire leur profit, « comme leur bon héritaige ». Ils ont le droit d'y envoyer leurs bêtes, à l'exception des brebis ; mais non les bêtes étrangères ; il leur est également loisible de *leuwer*, prendre en location, des parties de ce waréchaix, en payant une redevance à la ville ;

9° Dès cette époque, la désignation de waréchaix semble entraîner présomption de banalité pour la terre ou le pâturage qui porte ce nom. C'est ce qui résulte d'un acte de délimitation et d'abornage de la juridiction de la cour foncière et *assise* de Lens-sur-Geer [3], faite, en 1303, par les maire, échevins et masuirs de la localité, à la requête du comte de Looz, en sa qualité d'avoué de l'église de Saint-Denis, de Liège [4]. La question à trancher par ce

ruelle c'on dist la ruelle Tauhier qui estoit et est warescaix... » DEVILLERS, *Invent. analyt. des archives de la ville de Mons*, t. I, 242 et suiv.

[1] Canton de Mons.

[2] Acte du 28 décembre 1297. DEVILLERS, *Cartulaire du Hainaut*. Monuments pour servir à l'hist., etc., t. III (1874), p. 103, note.

[3] Canton de Waremme, arrond. de Liège.

[4] Acte de mars 1303, n. s. STAN. BORMANS, *Notice des Cartulaires de Saint-Denis de Liège*, n° 82 ; Bull. de la Comm. roy. d'Histoire, 3e série, t. XIV 1872), p. 29.

cerclemenage [1], est de savoir si un certain pâturage est ou n'est pas waréchaix ;

10° Ce caractère des waréchaix ne devait pas écarter les conflits entre les seigneurs et les communautés d'habitants, bien au contraire. Ainsi, nous voyons que l'évêque de Liège doit avoir été en contestation à ce propos avec sa bonne ville puisque, dans la paix de Wihogne, du 11 novembre 1328, il stipule un arbitrage à leur égard, les droits de la ville sur les murs, ponts et fossés étant réservés, et sanctionne la décision à intervenir de peines assez fortes. « Item, quant al point des werixhas, que monseigneur de Liège appelle weriscaps et la citeit appelle aisemenches, dedens terre et defours, excepteis murs, pons et fosseis, est aviseit que Monseigneur de Liège eslirat dois [2], proidhommes et la citeit dois, lesqueis IIII auront plain poioir de faire et ordineir par leur common acort chu que bon et raison leur semblerat... etc. [3] ». La distinction entre le nom donné par l'évêque et celui donné par la cité est assez caractéristique. La forme *weriscaps* représente évidemment une langue plus pure que le liégeois *werixhas*. Quant au fond du débat, il semble avoir été tranché par un partage égal entre l'évêque et la ville. Nous lisons, en effet, dans un texte, que Louvrex publie, sans indication de date, sous le titre de « Points modérés en la paix de Floue » : « Et promier quant est touchant les cens, rentes, proffils et adventurres qui parvenront des Werixhas et aisemences communes, tant dedens terre comme dehors scitueis et gissans dedens ladite Cité et Franchiese, mondit Seigneur et la Cité emporteront le droit moitié egualement, ainsi que les Esquevins de Liège salvent et wardent, salve la propriété, garde et administration des pons, murres et fosseis au profil de la dite Cité. — Item mondit Seigneur aura pour ly une Court jurée et ladite Cité aussi une, qui exploiteront et besongneront des choeses dites chascun pour son action [4] » ;

11° Ce que nous avons vu pour Mons, dès le XIII[e] siècle, se

[1] C'est le terme usité par bien des coutûmes, pour bornage et délimitation d'un immeuble ou d'un territoire.

[2] Deux.

[3] Acte du 11 novembre 1328. Raikem et Polain, *Coûtumes du pays de Liège* (coll. in-4°), t. I, p. 518.

[4] Louvrex, *Recueil d'Édits, etc.*, (1750), t. I, p. 481.

reproduit à Namur au milieu du XIVe. Le comte Guillaume de Dampierre autorise la ville à indemniser en waréchaix les habitants qui ont dû céder une partie de leurs immeubles pour la construction de l'enceinte ; un équivalent pourra être pris soit dans, soit hors les murs et ce qui restera sera « loué ou accensé, en héritage » au profit de la ville [1]. Si cette charte dit que les waréchaix seront à cet effet saisis et pris par la ville, il ne s'agit, bien entendu, ni d'une saisie ni d'une prise proprement dites : ces termes expriment fort justement, au contraire, la transformation qui s'opère, lorsqu'un bien, jusqu'alors approprié à l'usage collectif seulement, entre dans le domaine privé, soit d'une communauté, soit d'un individu ;

12° L'assimilation des waréchaix aux bruyères apparaît dans un acte contemporain du précédent et relatif à Hal. Le comte de Hainaut, Guillaume de Bavière, accordant une charte à cette ville, y dit : « Item, voulons, gréons et accordons comme dessus que ly devant dit maires, eschevins et communaulté aient à tousjours perpétuèlement les bruyères et les waresckay du lieu ». Le comte stipule seulement en sa faveur une légère redevance annuelle [2]. C'était l'un des procédés usuels pour affirmer la hauteur et la souveraineté ;

13° Les waréchaix de Mons sont, au XIVe siècle, protégés par des mesures générales qui s'appliquent tantôt aux parties encore

[1] Acte du 30 mai 1357. « ..... A cause des wérisseaux de ville. Il est ordonné et accordé par mondit seigneur comte que maire et eschevins de Namur, par l'advis et conseil des jurés, bourgeois et tout la communaulté de ladite ville, puissent les wérisseaux d'entour la fermeté de Namur viese et nouvelle, devens et defour, saisir et prendre et iceulx ou partie d'iaux rendre à ceaux cuy heritaige sera et est occupet par la fermeté nouvelle, par juste et loyalle extimacion. Et de cesdits warissiaulx, qui par telle voye ne seroient entrepris et occupeit, que les puissent par le conseil des dessurdit lower ou accenser en heritaiges, et des deniers, rentes et revenues qui en naisteront faire le proffit des fermetez et autres nécessités de ladite ville, lesquelles rentes et revenues et toutes les autres à ladite ville appartenant ledit conte veult que le clerc d'icelle ville, quiconque le sera lors, les liève et rechoive et en rendre (sic) compte d'an en an par devant les dits maires, eschevins, jurés, bourgeois et les quatre des mestiers (les 4 maîtres de chacun des corps de métiers — note de GRANDGAGNAGE), de la dite ville. » — Répertoire de 1483, n° 380 ; dans les *Coûtumes de Namur*, etc., public. in-4° de la Commission royale, t. II, (Brux., 1874), p. 381.

[2] Acte du 19 juillet 1357. LÉOP. DEVILLERS, *Cart. des comtes de Hainaut*, t. I, p. 510.

soumises à la pâture banale, tantôt à celles qui ont été soustraites et données en location.

Dans le volume intitulé « Che sont li bans de Mons », nous voyons une amende prononcée contre ceux qui laissent circuler des troupeaux ou même des bêtes isolées sur les waréchaix loués, et que l'on assimile à cet égard à l'enceinte fortifiée de la ville, assimilation d'autant plus naturelle que les murs et les glacis avaient été pris en grande partie sur d'anciens waréchaix, où l'on se souvenait sans doute encore avoir mené du bétail au pâturage. La disposition suivante du même *ban* porte qu'aucune construction ni aucun autre ouvrage ne peut être élevé le long d'un waréchaix ou d'un chemin sans l'assentiment des échevins qui en auront donné l'alignement, pour nous servir d'une expression toute moderne [1].

D'autre part, dans le premier registre aux plaids de la Cour de Mons, à propos d'une procédure en *prisée*, en évaluation de biens, dont une veuve avait l'usufruit, on parle, en 1370, d'un waréchaix enclos, faisant partie du domaine et l'on se réfère aux usages en pareille matière, dont on devait s'enquérir [2].

Le même registre nous apprend la procédure suivie en cas d'usurpation d'un waréchaix. C'est dans un acte de 1399, relatif

[1] « *Des Werissays.* — Que toutes biestes ke on trouvera en autruy damaige ne ès werissays de cette ville ki sont lewet ne de le fermeteit (enceinte fortifiée) ou ugement des esquievins, que cascuns fous (pour *fouc, foucq*, petit troupeau de 6 bêtes au moins, comme le démontre la suite de la disposition) de biestes que on y trouvera sera à II s (à deux sous d'amende), et le damaige rendre. S'en ara messire (le comte de Hainaut) XVIII d. et li messiers (garde champêtre) VI d. Et tout partout ù on trouvera V biestes u le moins (ou moins), cascune bieste sera à VI d. et par nuit double, et s'en sera chins (celui) ki le prendera u rapportera, creus par sen sairement. — Encore fait-on le ban ke nus (nul) de chiaus ki tiengne à pyre (chemin pavé, empierré) ne a wérissay qu'il point ny maisonne ne faiche ouvrage nul qu'il ne l'ait anchois (d'abord) monstret au mayeur et as eskievins, et c'on l'ait souffissanment chierkemanet (aborné, délimité), sour X sols et le loy (la peine établie par la coutume) de la ville ». Vol. intitulé : *Che sont li ban de Mons*, fol. XXVII, v°. Archives de l'Etat à Mons. Par son écriture, ce ms. peut être considéré comme étant du commencement du XIVe siècle.

[2] « *A prisie....* Item du Wareskais enclos fuist (qu'il soit) sceut comment il en estoit et seloncq ce uzet ..... » Acte du 23 septembre 1370 ; 1er *Registre aux plaids de la Cour de Mons*, f° 53, v°. Archives de l'État à Mons. — Cet acte porte le n° 391 dans la publication qu'en fait en ce moment M. F. Cattier, a qui nous en devons l'obligeante communication.

à Maubray [1], où un abornement judiciaire ou *cerquemanage* [2] est ordonné et où l'on voit le soin qui présidait dans le placement des bornes, afin de permettre plus aisément de reconnaître les pierres plantées à cet effet et de juger par suite s'il y avait ou non emprise coupable sur le domaine d'autrui, entraînant amende et restitution [3] ;

14° Au siècle suivant, un exemple brabançon va nous montrer le seigneur octroyant aux habitants d'Orp-le-Grand [4] la faculté de « planter, groyer [5], sarter et faire leurs bons profits » de presque tous les *warisseas* du village, à la seule condition de ne pas les enclore et de payer un cens de 3 sous lorrains de bonne monnaie [6]. Ici les waréchaix sont donc, par un accord du seigneur avec les habitants, exclus du domaine public communal — pour nous servir d'une expression toute moderne —, le droit de parcours étant seul réservé grâce à l'interdiction de clore les waréchaix ;

15° Nous trouvons, au contraire, des waréchaix réservés à l'usage public et unis aux chemins, dans un acte namurois du xve siècle. Il s'agit d'un avis donné aux échevins d'Hastière, par ceux de Namur, à titre de chefs de sens, d'une *recharge* à laquelle ils devront à l'avenir se conformer dans leurs décisions, lorsqu'ils statueront comme basse justice. La déclaration prévoit et punit l'infraction à l'ordre donné par la cour foncière de s'enclore le long d'un chemin ou waréchaix [7]. Cette disposition ne nous per-

[1] Canton d'Antoing, arrondissement de Tournai.

[2] Voir BOUTHEILLER, *Somme rurale*, titre 57. « Des bornes et cerquemanemens », éd. de Charondas le Charron de 1603, p. 366 ; et *infra*, p. 170.

[3] Acte de juin 1399. 1er *Registre aux plaids de la Cour de Mons*, f° 159, r°. Archives de l'Etat à Mons. — Ce document portera le n° 1268 dans la publication de M. Cattier. On y remarque l'expression : « estre sur le Warissay et justice de sen seigneur », qui montre le bailli assimilant ces deux choses l'une à l'autre.

[4] Hameau de la commune d'Orp, canton de Jodoigne, arrondissement de Nivelles.

[5] C'est sans doute un mode de mise en valeur en rapport avec la nature même du sol, comme l'essartage. Cf. GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française*, v° Groe, 1.

[6] Acte de 1459 environ. TARLIER et WAUTERS, *Géogr., hist. des Communes*. Canton de Jodoigne, p. 283. — Ces auteurs citent (*ibidem*) un exemple analogue pour les warissels de Maret, hameau de la même commune d'Orp.

[7] Acte de 1446. Déclaration des échevins de Namur à ceux d'Hastière sur quelques points de la loi de Namur à laquelle ils doivent se conformer.... N° VI ;

met pas d'assimiler entre elles les deux choses ; loin de là, on doit supposer que des clôtures étaient tout aussi utiles et tout aussi souvent exigées le long des pâturages communs, que le long des chemins. Dans les ordonnances de police anciennes, semblables mesures sont prises bien des fois dans l'intérêt des bois ou des bruyères, plutôt que dans celui des héritages riverains [1] ;

16° La loi de Namur, dans les mêmes années, nous offre un exemple nouveau de waréchaix et aisements, dans des circonstances qui connotent spécialement des terrains de vaine pâture. « Aulcuns des Massuiers et sourséans de Saint-Denis [2], accompeignié des prevost, doien et aulcuns du cappitle de Saint-Pierre où Chastel de Namur », vont demander conseil à la cour du Feix [3], à propos d'un chêne abattu et vendu par ceux du chapitre et « par le gret des dis massuiers [4] ». Malgré cela, un habitant prétendait que l'arbre avait crû sur son héritage, tandis qu'on avait fait comme s'il s'agissait d'un chêne poussé « sur aucuns wérisseaulx et aisemence de la ville ». La cour du Feix, selon les règles de sa compétence, ne connaissait pas du pétitoire ; aussi la question de propriété du sol ne fut-elle pas tranchée, mais le système présenté par les habitants et le chapitre, joint à eux, nous éclaire sur les prétentions de ceux-ci. Ils voulaient « demoureir en la possession et maniemant [5] de la place où lesdis chaisnez ont été coppez, comme wérisseaulx et aisemence de la comunalté de la ville de Saint-Denix, et, par la manière comme ont fait et usé leur prédécesseurs massuiers dudit lieu, de sy loing temps qui n'est mémoire du contraire » ;

« touchant les encloz sur les chemins et wérissiaux.... Se ainsi est que les commans (ordres de faire quelque chose ; injonctions ; commandements de police) soient fais deuement, ainsi qu'il appartient par justice, que cellui ou ceulx qui seroient trouvés en difficulté de renclore, fuissent et soyent, pour chacune fois qu'ils désobéiront, à l'amende d'un command fouroy (transgression d'ordonnance, commandement désobéi) montant VI viès gros et II estrelins.... » Répertoire de 1483, n° 233. *Coutume de Namur*, etc., dans la collection in-4° (Brux. 1874) p. 308.

[1] P. Errera, *Les Masuirs*, t. I, p. 153 ; et les passages auxquels renvoie la table analytique des matières, v° Clôtures.

[2] Canton d'Eghezée, arrondissement de Namur.

[3] Sur cette cour et sur sa compétence, v. P. Errera, *op. cit.*, p. 372 et note 4.

[4] Acte du 7 juin 1447. Répertoire de 1440, n° 36, *Coutumes de Namur*, etc., t. II, p. 43.

[5] Administration, gestion.

17° Dans le précédent exemple, les revendications des habitants soutenus par le seigneur ecclésiastique, s'opposent aux prétentions d'un particulier. Mais la question pouvait naître aussi entre la communauté usagère du waréchaix et le seigneur hautain lui-même. La propriété des arbres abattus ou tombés, donna aisément lieu à l'un de ces débats qui mirent en relief les théories domaniales que les hauts justiciers ont tenté par tous moyens de faire prévaloir en leur faveur, depuis le xve siècle et surtout depuis le xvie siècle.

Nous en trouvons un cas d'application dans les rétroactes d'un important procès qui se déroula au siècle passé devant le parlement de Flandres. Nous n'en pouvons dire ici que peu de mots, et encore ne l'abordons-nous pas sans hésitation, non parce que les waréchaix dont s'agit sont situés hors de notre pays, — le passé de la Flandre française n'est-il pas intimement lié au nôtre ? — mais parce que les actes de Douai auxquels nous faisons allusion renferment des expressions synonymes qui, loin de nous éclairer, sont elles-mêmes difficiles à comprendre, d'étymologie ambiguë et pouvant nous entraîner en de longues et inopportunes digressions.

Dans le procès, mû entre la ville de Douai et la princesse douairière de Croy au sujet de la propriété de certains marais, propriété qui entraînait droit de justice et de seigneurie, les parties invoquent un grand nombre d'actes anciens, cités dans leurs mémoires [2]. Ces marais avaient toujours servi au pâturage commun des bestiaux de tous les habitants de l'échevinage, selon l'usance établie depuis le moyen âge. Toutefois, certaines parties avaient été arrentées par la ville et le revenu annuel en était par elle perçu depuis des siècles. Sur de pareils faits la ville établissait sa possession immémoriale et son domaine direct. La dame de Croy fondait ses prétentions contraires sur ce qu'elle avait hérité de l'of-

[1] C'est dans l'un d'eux que nous avons trouvé les renseignements ci-dessus. Il est intitulé : « Précis pour MM. les Échevins, Conseil et Arrière-conseil de la ville de Douay, intimés, contre Mme Anne-Françoise-Amélie-Joseph de Trasignies, douairière de François-Guillaume de Croy, prince de Croy et du St.-Empire romain, marquis de Molembaix, baron d'Henin, etc., appelante de la sentence rendue par les Officiers de la Gouvernance de cette ville, le 2 avril 1776. — A Douai, de l'imprimerie de Willerval ... ». — 82 p. — Signé ; Houzé, avocat. Dubois l'aîné, procureur.

fice inféodé des *clains et répeux*, au delà de l'eau [1], dans la paroisse de St-Aubain, où étaient situés les waréchaix en questions. Elle trouvait, en effet, dans le titre d'acquisition de ce fief en 1502, et dans le dénombrement « servi » par le nouveau titulaire, qu'elle avait droit aux waréchaix, car il y était dit [2] : « Item nous appartient les waréchaix, si avant que ladite paroisse s'étend ». Et le mémoire rappelle encore « la commission que ce nouveau propriétaire a surprise en 1516, dans laquelle, après avoir exposé qu'à cause de son fief de la Justice de St-Albin, tous et chacuns les arbres, quoiqu'ils soient croissants sur les flots, flégards [3] et communes de ladite Seigneurie, lui compétent et appartiennent, soit qu'ils tombent par caducité, soit qu'ils soient coupés et abattus ; il ajoute : que personne ne peut planter et faire planter ès flots et flégards, voiries et wareschaix d'icelle, arbres ou estaches [4] pour vignes sans son congé et licence ». Le système des échevins consiste à énerver ces déclarations, en les montrant contraires aux faits et aux droits constamment exercés par la ville et qu'ils résument spécialement sur ce point, en quelques mots de

[1] La juridiction des « clains et répeux » appelée aussi « clains et arrêts », ou encore « clains, arrêts et répeux » comprenait : « les arrêts personnels et réels qui se font au delà de l'eau, et la mise à exécution des sentences civiles des Échevins ». Quant à l'eau dont il s'agit, c'est la Scarpe, qui traverse Douai.

[2] Page 47 du Mémoire cité.

[3] Il y aurait peut-être autant à dire au sujet des « flots et flegards » que des waréchaix. Bornons-nous à renvoyer au *Gloss. gall.* de Du Cange, v° Flos, « terre inculte, pâturage » ; voir aussi au *Gloss. lat.*, v° Fraustum. Malgré l'apparence contraire, ce n'est pas à l'idée de flot, ni même d'alluvion, mais à celle de « terre en gaste » de wastine, que nous ramène le mot flot. L'étymologie de Du Cange, *Gloss. lat.*, v° Fraustum (éd. de Niort, 1884) p. 601, col. 3, est établie sur des exemples fort pertinents. — Pour le mot flégards, le *Gloss. gal.* est muet ; ou plutôt le mot Fluctus du *Gloss. lat.* auquel il renvoie, se borne à assimiler, à tort peut-être, la diction « fluctum atque theloneum » aux flots et flégards de certaines coutumes de la Flandre française. Comme pour flots, la forme originaire de flégard semble être *frégard*. Quant au sens, on lui donne tantôt celui de passage commun et d'impasse, tantôt celui de place publique, commune pâture, etc. C'est ce dernier sens qui est le plus fréquent et, à notre avis, le plus exact. Voir ce mot dans Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française* ; Lacurne de Ste-Palaye, *Gloss. de la langue françoise* ; Hécart, Dict. *rouchi-français*, etc. Le mot *flégard* est encore usité dans bien des localités du nord de la France ; un arrêt de Douai du 3 décembre 1854 (Dall. Périod. 1855, I. 139) le définit : « terrains vagues comme il en existait en assez grand nombre à une époque encore récente sur certains chemins ou routes avoisinant la ville de Douai. »

[4] Echalas.

conclusion [1] : « ils ont disposé des flots, flégards, wareschaix et des marais communs ; ils les ont vendus, loués ou arrentés ; ils y ont planté et profité du produit de ce droit seigneurial... » Il ressort pour nous, de cette procédure, que par leur caractère non douteux de biens communaux, les waréchaix relevaient des autorités et non des particuliers ;

18° Les dispositions du XIVe siècle que nous avons mentionnées déjà, à propos des waréchaix de la ville de Mons, vont se retrouver généralisées et codifiées dans les coutumes homologuées du XVIe et du XVIIe siècle. Elles représentent l'expression définitive du droit ancien en la matière.

La Charte du chef-lieu souverain de Mons, homologuée par Charles-Quint le 15 mars 1534 n. s. [2], porte au chapitre L («.... Des dommages des bestes ès champs et courtilz, etc. ») : « Item que nulz, sans le congié de la dicte seignourie [3] ou de personne puissante [4], ne frète ne empire [5] le wareskaix de la dicte ville en la dicte seignourie, sur VII solz VI deniers blanz de loix [6] et re-

[1] Page 81 du Mémoire cité.

[2] FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Mons* (coll. in-4° du Gouvernement) t. III, p. 122.

[3] De Mons.

[4] En ayant le pouvoir.

[5] Par *frète*, on entend, parait-il, en wallon de Mons, un chemin d'accès de la route vers la terre cultivée, surtout lorsque celle-là est en contre-bas de celle-ci: On pourrait donc faire dériver de là un verbe *frèter* dont le sens correspond assez bien à *empirer*, qui suit dans le texte, et qu'il faudrait rendre par : empierrer, transformer en route pavée. Observons que dans l'édition de BOURDOT (*Nouveau coutumier général* (1724) t. II, p. 183), notre texte est ainsi publié : « ... ne face fraite ne empire les wareskaix ; » ce qui s'accorde mieux encore avec ce sens, en donnant le substantif tel qu'on l'emploie actuellement. Dans la Coutume de Chimay (*ibid.*, p. 275), nous lisons un texte très rapproché du nôtre et qui porte : « Celuy qui s'advanceroit d'enclore son héritage contre chemins ou wareskaix, ou outrepasseroit les bornes, pour s'approprier partie du wareskaix, ou bien l'empirer, au préjudice de la communauté, il en cherra en LX s. blancs, outre la réparation du dommage ». L'idée est ici toute généralisée ; *empirer*, c'est : commettre un dégât, une usurpation quelconque. Peut-être une rédaction postérieure méconnaît-elle le sens primitif et local des mots *faire fraite* et *empirer*, ou des premiers seulement, sans toutefois le contredire. — Voir SIGART, *Glossaire montois*, v° Frette ; LACURNE DE Ste PALAYE, *Glossaire*, v° Fraicte (où il est dit fort justement que *frette* vient de *fractus*, comme route de *ruptus*) ; GODEFROY, *Dict. de l'anc. langue*, v^is Empirance et Empirement, Fraite (où notre texte est cité avec le sens de : levée de terre servant de limite à un champ) ; DU CANGE, *Gloss.*, v° Fracha ; HÉCART, *Dict. rouchi*, v^is Fraite et Frette.

[6] D'amende.

mectre iceluy wareskaix a estat deu ». Au chapitre suivant («.... De bâtir tenant le wareschaix »), nous lisons [1] : « Item que nulz ayant heritaige tenant à chemin ou wareskaix nefaice maisonnier sour icelui ou desoivre [2], sans le avoir premier montré au mayeur et eschevins ; parquoy on y puist cerquemaner [3] se le fait le requiert, sur VII solz VI deniers blanz de loix ». La même coutume reparle encore des waréchaix à propos de la procédure en bornage, si fréquente et si importante avant tout établissement de cadastre (chap. LIV : « De cerquemaner ») [4] : Item qui enclorroit son heritaige contre chemin ou wareskaix où il auroit bonnes [5], en pasant oultre icelles bonnes et allant sur lesdits wareskaix en l'apropriant à luy, il soit à LX solz blanz de loix ».

Cette procédure est reprise avec plus de détails dans la Charte générale du Hainaut, telle qu'elle fut rédigée en 1619. Les waréchaix, par la place qu'ils y occupent dans les énumérations, semblent désigner plutôt une espèce de biens d'une nature juridique spéciale, comme les fiefs, les alleu, etc., qu'une catégorie de culture, ou des usages déterminés, tels que les prés, les marais, etc. A cette époque et en ce pays, la thèse du domaine éminent était si fermement établie que les seigneurs hauts justiciers pouvaient se considérer comme tréfonciers de toutes les terres vaines et incultes, même si l'usage en était encore commun. D'ailleurs, beaucoup de waréchaix étaient alors loués ou arrentés et traités à ce titre, en simples héritages ; c'est à eux plus spécialement que s'appliquent les dispositions ci-après. Le chapitre XLV de la Charte traite « de cerquemanage et abornage » et dispose, après avoir établi le bornage judiciaire [6] : « Mais quand les héritiers et possessans biens admortis, fiefz, allouetz, wareschaix ou mainfermes [7],

[1] FAIDER, *Coutumes* etc., *ibid.*, chap. LI, p. 123.

[2] Séparation, bornage, mesurage, arpentage, limitation. GODEFROY, *Dict.*, v° Dessoivre, 2.

[3] *Supra*, p. 165, note 2.

[4] FAIDER, *ibid.*, p. 128.

[5] Bornes.

[6] FAIDER, *Ibid.*, t. II, n°s XXIV et XXV, p. 220.

[7] MERLIN, (*Répertoire*, v° Mainferme) dit de ce terme qu'il est parfaitement synonyme de roture et censive. Cf. RAGUEAU et DE LAURIÈRE, *Gloss, du droit françois*, h. v.

vouldront, sans plainte [1] ou d'accord mutuel, planter bornes pour faire desoivre [2] de leurs héritages, le pourront faire par les moyens des gens de loy des territoires d'iceulz ». Au chapitre suivant intitulé : « De séparation d'héritages l'un de l'autre », la même charte générale dit encore [3] : « Nostre dicte Cour cognoistra, comme elle a fait d'ancienneté, de séparation de biens admortiz, fiefz, allouetz, wareschaix, l'un allencontre de l'aultre, et d'iceulz contre mainfermes..... » Nous voyons donc ici les waréchaix juridiquement et officiellement entrés dans le régime patrimonial du Hainaut, c'est-à-dire du pays où ce nom a de tous temps été le plus répandu ;

19° Une charte intéressante de la seigneurie de Pesches [4] peut être rappelée ici, car elle mentionne un waréchaix dans l'une de ses clauses [5]. Elle nous montre le seigneur du lieu se rendant à Cerfontaine [6], en 1566, et convoquant la cour de justice et les habitants, pour leur pardonner leurs crimes et *mésus*, moyennant un serment spécial d'obéissance qui sera désormais prêté par tous nouveaux bourgeois. Le baron de Pesches leur rend alors la jouissance de leurs communes et aisements, et leur impose à cet égard certaines conditions. Celles-ci peuvent nous éclairer sur les faits qui doivent s'être passés. On était au moment où une forte police forestière, introduite dans l'évêché de Liège par l'ordonnance de Georges d'Autriche [7], s'affermissait dans le pays entier, malgré les résistances des populations, toujours rebelles à admettre qu'un acte de l'autorité pût prévaloir contre des usages immémoriaux, et moins encore contre les titres anciens. Aussi le seigneur voyait-il dans la remise de certaines amendes et autres peines, encourues par les manants, un moyen d'obtenir d'eux la reconnaissance contractuelle de l'ordonnance épiscopale, à laquelle ils se sentaient désormais soumis par un acquiescement volontaire

[1] Sans intenter un procès.
[2] *Supra*, p. 170, note 2.
[3] FAIDER, *Ibid.*, chap. XLI, n° 1, p. 221.
[4] Canton de Couvin, arrondissement de Dinant.
[5] Acte du 17 septembre 1566. DE VILLERMONT, *Pesches* ; Annales de l'Acad. d'Archéologie de Belgique, t. XLI, (1885), p. 68.
[6] Canton de Philippeville, arrondissement de Dinant.
[7] Ordonnance du 15 décembre 1551. POLAIN, *Ord. du pays de Liège*, 2e série, vol. I, p. 234.

et synallagmatique. Tel fut le but de l'acte de 1566 que nous citons. Les habitants de Cerfontaine promettent obéissance à la police forestière nouvelle, même en ce qu'elle a de contraire à leurs titres antérieurs et abandonnent au baron de Pesches 600 bonniers de bois francs et libres de tous usages, par une sorte d'aménagement qui leur est imposé à titre de peine, « pour récompense, en partie, des grands et excessifs frais, dommages et intérêts que le seigneur avait pour la plus parte à cause de leur rébellion soutenus ». Parmi les clauses accessoires, nous trouvons un échange entre le seigneur et les bourgeois, ceux-ci abandonnant un waréchaix et un pré au delà de l'eau; celui-là renonçant en revanche, à toute participation dans le waréchaix en deça de la rivière;

20° Il semble qu'aucune des questions qui se rattachent — même de loin — aux biens des communautés d'habitants, ne puisse traverser le XVIIe siècle sans se heurter, dans l'ancien Hainaut, aux actes de la procédure en cantonnement des bois de Chimay. Tel est le cas pour les waréchaix.

Les manants de cette terre se plaignent de voir la cour de Mons, dans son arrêt du 3 décembre 1622, comprendre, parmi les 6,000 bonniers de bois qui leur sont concédés pour leurs usages forestiers « les communs aisements desdits mannants ». Dans leur requête en revision, ils critiquent cette décision des conseillers, tant à cause de l'étendue du canton qui leur est alloué, « comme aussi d'avoir compris les aisements et communs waressaix audit partage »[1]. Leur plainte semble, en effet, légitime, puisque le prince de Chimay ne revendiquait aucun droit à ces aisements ou waréchaix, ce qui les excluait de l'objet même du litige. Précédemment, en effet, le seigneur, dans ses devoirs d'offres faites à la communauté de Baileux[2], en exécution de la sentence interlocutoire du 14 août 1621, observait que le canton qui revenait à cette localité pour droit de champiage, mesurait 180 bonniers, « outre et pardessus les trieux[3], chemins, wares-

[1] Acte du 16 janvier 1623, cité dans l'arrêt de Bruxelles du 13 août 1869, *Belgique judiciaire*, 1869, p. 1381 et suiv.

[2] Canton de Chimay, arrondissement de Charleroi.

[3] Voir *supra*.

chaix et terre à labourer de leur mayrie »[1]. On voit que dès lors, il était reconnu, tout au moins dans la terre de Chimay, que les waréchaix faisaient partie de ce qui allait, au siècle suivant, et après la consolidation du domaine utile, constituer la propriété communale;

21° Par simple application de ce principe, nous trouvons, au XVIIIe siècle, des actes par lesquels les seigneurs achètent ou échangent les waréchaix contre des terres qu'ils cèdent aux paroisses. Tel est le cas pour la communauté de Baronville[2], par exemple, en 1747[3];

22° Nous avons déjà fait observer que dans le Hainaut se rencontrent les plus nombreux exemples de waréchaix. Aussi, quand au XVIIIe siècle, l'autorité se préoccupa de la mise en valeur des terrains vagues de cette province, trouvons-nous toujours le nom de waréchaix à côté de celui de marais et bruyères.

A la suite d'un prescrit du gouvernement, du 5 août 1755, les Etats de Hainaut se firent délivrer par les communautés locales des déclarations de tous leurs biens incultes, accompagnées de leurs titres. Elles furent transmises au comte de Cobenzl, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, qui, par décret du 16 février 1757, ordonna aux communautés de « procéder, dans le terme de six mois, au partage des communes, marais, bruyères et waressaix, et prendre toutes les mesures et les arrangements possibles pour les mettre en culture, en les exposant à vente et recours par partie, à louage pour un terme de 36 à 45 ans »[4]. Cette mesure suscita des oppositions faciles à prévoir, de la part des seigneurs, jaloux de maintenir leur domaine éminent sur ces sortes de biens, malgré le décret qui prévoyait leur aliénation au profit des communautés. Aussi le gouvernement, dans un décret du 2 avril suivant, auquel on donna l'apparence d'un texte interprétatif, revint-il sur ce point, en ne maintenant que l'ordre de

[1] Acte du 4 mai 1622. *Titres et Documents* publiés par les Princes en 1868, pour le procès des bois de Chimay, p. 47.

[2] Canton de Beauraing, arrondissement de Dinant.

[3] Acte du 7 octobre 1747. Archives de l'Etat à Namur. Greffe de Baronville, transports de 1721 à 1769, fol. 74, v°, indiqué par ST. BORMANS, *Cartulaire des petites communes*, etc., p. 12.

[4] Collection in-fol. d'*Ordonnance des Pays-Bas autrichiens*, à sa date, t. VII, p. 103 et la note.

louer les terres vaines, sans qu'on pût les exposer en vente. Pour éviter les procédures interminables par lesquelles on voulait entraver cette mise en valeur et dont quelques juridictions étaient déjà saisies, le décret donne la connaissance de toutes les contestations nées et à naître, à un conseiller délégué de la cour du Hainaut, qui pouvait en assumer deux autres, à désigner par le président de cette cour [1].

Les seigneurs n'étaient pas, du reste, seuls à se plaindre. Les communautés voyaient également d'un mauvais œil la mise en culture et l'appropriation individuelle par de longues locations, de ce patrimoine considéré à tant d'égards comme collectif. Les habitants d'Ostiches [2] se firent les interprètes de ces sentiments, dans une requête où ils rappelaient l'utilité d'un pâturage banal pour leurs quelques bestiaux et demandaient qu'on leur laissât à cet effet, au moins deux bonniers de waréchaix. Deux moyens, proposés par la députation des États du Hainaut, pour remédier à cet inconvénient, furent approuvés par décret de l'Impératrice-Reine, en date du 9 mai 1757 [3] : un tiers des bruyères, waréchaix, etc., devait être réservé en leur état actuel, afin de satisfaire aux besoins du commun pâturage ; le conseiller délégué aurait le droit de décider dans chaque cas spécial et selon les nécessités locales, l'exacte mesure de l'exécution du décret du 16 février.

Les effets produits par ces dispositions, les encouragements donnés par Charles de Lorraine à la mise en valeur des terres incultes, les mesures spéciales prescrites par Marie-Thérèse à la ville de Mons, en 1762, ainsi que les difficultés que rencontrèrent les autorités, sont résumés dans un rapport présenté par l'archiviste Lacroix au ministre de l'Intérieur, en 1845, alors que l'administration belge, entrant dans des voies analogues, s'occupait de la préparation de la loi du 25 mars 1847, sur les défrichements. Nous pouvons nous borner à y renvoyer le lecteur [4] ;

23° Nous rattachons à cet ensemble de mesures la vigilance

[1] Décret du 2 avril 1757. *Ibid.*, p. 118.

[2] Canton d'Ath, arrondissement de Tournai.

[3] *Ibid.*, p. 128. Voir les notes 1 et 2.

[4] AUGUSTE LACROIX, *Défrichement des terrains vagues, marais, bruyères et waréchaix en Hainaut* (Variétés historiques inédites, n° 7). Bruxelles, 1848, 23 pages.

plus grande qui fut mise à réprimer les usurpations de waréchaix, dont les exemples devaient être fréquents, surtout dans les parties agglomérées du territoire. On trouve, entre autres, aux plaids généraux de la seigneurie de Landelies [1], en 1770, un règlement lu en cour de justice, à la requête du bailli, portant : « Que personne n'aie à occuper les wareskas ou aisances pour leurs profits particuliers à l'exclusion des autres manans, deffendant aussi d'y faire construire ou y faire jardin à peine d'un florin d'or d'amende » [2]. C'est probablement là l'application d'un principe général ;

24° Les waréchaix font une apparition dernière dans la législation intermédiaire et c'est, comme il arrive pour la plupart de ces termes du vieux droit ou des coutumes, dans une disposition abolitive. On les trouve cités avec bien des appellations locales qui désignent des terres vagues ou vacantes, dans un décret de la Législative des 13-20 avril 1791, « concernant l'abolition de plusieurs droits seigneuriaux, notamment de ceux qui étaient ci-devant annexés à la justice seigneuriale et le mode de rachat de ceux qui ont été déclarés rachetables ». L'article 7 du titre I, relatif au premier de ces deux objets, porte : « Les droits de *deshérance*, d'*aubaine*, de *bâtardise*, *d'épaves*, de *varech*, de *trésor-trouvé*, et celui de s'approprier les terres vaines et vagues, ou *gastes*, *landes*, *biens hermes* ou vacans, *garrigues*, *flégards* ou *vareschaix*, n'auront plus lieu en faveur des ci-devant seigneurs, à compter pareillement de la publication des décrets du 4 août 1789, les ci-devant seigneurs demeurant, depuis cette époque, déchargés de l'entretien des enfants trouvés » [3]. Les art. 8 à 13 [4] réservent aux anciens seigneurs les droits acquis par eux, grâce à certaines prises de possession antérieures, ou grâce à des titres

[1] Canton de Fontaine-l'Evêque, arrondissement de Charleroi.

[2] Acte du 5 octobre 1770, § 11. *Documents et rapports de la Soc., paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII (1876), p. 453.

[3] Cet article fut publié en Belgique le 7 pluviôse an V. Les mots en italique sont imprimés ainsi à la Pasinomie. Le terme « pareillement » se rapporte à l'abolition « du droit seigneurial connu dans la ci-devant province de Lorraine sous le nom de *droit de troupeau à part* », prononcé, à compter du même moment, par les articles 1 et suivants de notre décret. La date du 4 août 1789 est — on le sait — celle de la chute du régime féodal en France.

[4] Non publiés en Belgique.

indépendants de la justice, et aux communautés d'habitants les droits de propriété et d'usage qu'elles peuvent avoir acquis sur les terrains y mentionnés, toutes actions leur demeurant réservées à cet égard. La question de la propriété des arbres plantés dans les marais, prés ou autres biens appartenant à une communauté d'habitants, que le texte appelle d'ailleurs aussi « biens communaux », occupe les articles suivants.

Il suit de là que le législateur a entendu attribuer à l'Etat, désormais seul organe de la souveraineté et de la justice nationales, le droit de s'approprier les choses sans maître (Code civil, art. 539 et 713), mais il ne faut pas voir dans cette loi une collation au Domaine des biens dont les noms y sont énumérés. Ceux qui faisaient partie du patrimoine local, les biens communaux, en un mot, n'ont été nullement confisqués (Code civil, art. 542). Seulement, la difficulté consiste bien souvent à trouver, pour les communes, des titres juridiques aussi inattaquables que le sont, sans conteste, leurs titres historiques. D'autre part, la loi connaît une catégorie de choses dont la propriété n'est à personne et l'usage à tout le monde (Code civil, art. 714). C'est là une notion pouvant expliquer bien des phénomènes sociaux qui paraîtraient, sans cela, des anomalies. Elle s'est appliquée longtemps à la terre entière, plus longtemps encore à certaines terres, telles que les waréchaix. L'avenir lui réserve sans doute des applications nouvelles.

* * *

De nos jours, on entend encore parfois parler de waréchaix par tradition locale, le nom, s'étant conservé pour un grand nombre de lieux dits, de hameaux et même de communes de la partie wallonne de notre pays [1].

Si une règle plus ou moins générale peut être inférée de leur topographie, la voici : les lieux dits Waréchaix (ou autres noms

[1] En voici des exemples, puisés pour la plupart dans le *Dictionnaire des communes de Belgique :*

A. — Hainaut. — a) Arrondissement de Charleroi :

Warchat ou Wairchat, commune de Farciennes, canton de Châtelet.
Warchet, comm. de Pont-de-Loup, même canton.
Warchet, comm. de Lodelinsart, canton de Charleroi.
Warissaix ou Waressaix, comm. de Carnières, canton de Binche.
Warichais, comm. de Montigny-le-Tilleul, canton de Fontaine-l'Évêque.
Warchaux, comm. de Villers-Pervin, canton de Gosselies.
Warichelles, comm. de Momignies, canton de Chimay.

analogues) sont actuellement des champs cultivés, situés au-dessus des prairies qui longent un cours d'eau et un peu plus élevés qu'elles [1]. Dans les parties agglomérées, lés waréchaix sont des places publiques : ou bien encore ils sont couverts de bâtiments soit communaux, soit particuliers, selon qu'ils ont été ou non aliénés par les administrations locales [1].

b) Arrondissement de Mons :
Waressaix (Grand et Petit), comm. d'Harvengt, canton de Pâturage.
Warechaix (les) ou Warichaix, ou Marchées, comm. de Blangnies, canton de Dour.
Waréchaix (les), comm. d'Hennuyères, canton de Soignies.
c) Arrondissement de Tournai :
Warchin (commune), canton de Tournai, avec hameau du même nom.
Warissaet ou Warissart, comm. de Biévène, canton de Lessine.
Waressaix, comm. de Bury, canton de Péruwelz.
B. — Brabant. — Arrondissement de Nivelles.
Warichet-du-Fayt, comm. de Monstreux, canton de Nivelles.
Warichay, comm. de Braine-l'Alleud, même canton.
Warichai, comm. de Bornival, même canton.
Warichet, comm. de Perwez-le-Marché, canton de Perwez.
Warichet, comm. de Baisy-Thy, canton de Genappe.
Warchais (Grand et Petit), comm. et canton de Wavre.
Warchais, comm. de Court-St-Etienne, même canton.
Warichait (le Grand), comm. d'Orp, canton de Jodoigne.
C. — Namur. — a) Arrondissement de Namur.
Warisoulx (comm.), canton d'Eghezée, avec hameau du même nom.
Waret-la-Chaussée (commune), même canton.
Franc-Waret (commune), même canton.
Warichet, comm. de Meux, même canton.
Warichet, comm. de Grand-Leez, canton de Gembloux.
b) Arrondissement de Dinant.
Warchet ou Varchet (le), comm. de Samart, canton de Philippeville.
D. — Liège. — a) Arrondissement de Liège.
Warichet-du-Fayt, comm. de St-André-lez-Dalhem, canton de Dalhem.
b) Arrondissement de Huy.
Wérichet, comm. d'Oteppe, canton d'Avenne.
Wérichet, comm. de Ville-en-Hesbaye, même canton.
Warixhet, comm. de Moa, canton de Héron.
Waret-l'Évêque (commune), même canton.
E. — Luxembourg. — Arrondissement de Marche.
Warichet, comm. de Bomal-sous-Durbuy, canton de Durbuy.
Warichet, comm. de Soy, canton d'Erezée.

[1] Cette remarque peut se vérifier sur les cartes de l'état-major, qui indiquent la nature du sol et les altitudes. — M. le baron de Loë nous fait observer qu'il a souvent rencontré des antiquités romaines dans les lieux dits Waréchaix. Que faut-il induire de là ?

[1] Exemples à Wavre, à Court-St-Etienne et plus anciennement à Mons, à Douai, etc. A Bury, la commune vendit, en 1846, des parcelles de warissaix, au nombre de 94, et construisit sur le reste des bâtiments d'usage communal. Beaucoup d'autres

Un exemple intéressant est celui des Warchaits de Wavre, places publiques dont le nom va peut-être se perdre, puisqu'il a été remplacé par des appellations nouvelles. On verra toutefois, dans la description que nous devons à l'obligeance d'un archéologue wavrien et dont nous publions le texte en note, que ces waréchaix bordent presque directement la rivière et sont de niveau fort peu élevé [1]. Notre remarque topographique s'applique naturellement aux lieux dits ruraux plutôt qu'à ceux qu'enserre aujourd'hui une agglomération urbaine. Il est d'ailleurs probable que tous les waréchaix ont passé par des phases de mise en valeur identiques : D'abord lieux incultes, broussailles ou marécages,

commune de [illegible] de Péruwelz [illegible] *[illegible] archéologique de Mons*, t. XII, (1875), p. [illegible].

[1] « *Le Warchait et le Petit Warchait, à Wavre*. — Les deux places publiques [illegible] appelées Warchait et Petit Warchait [illegible] Place [illegible] en Warchait et Petit Warchait [illegible] la [illegible] Place du Sablon [illegible]. Les [illegible] Warchait [illegible] Petit Warchait [illegible] été [illegible] Marie-Thérèse, [illegible] Wavre, [illegible] Serment [illegible] M. [illegible] Wavre [illegible] guës au berceau et jardin dudit Serment. — La teneur de ces lettres patentes prouve évidemment que ce terrain [illegible] siècle, le Warchait et le Petit Warchait [illegible] terrains vagues [illegible] le dépôt de matières encombrantes et y creusaient même des fosses à fumier. La perche du Serment de l'arc à la main de Wavre s'élevait au milieu du Warchait, que longeait la route de Bruxelles à Namur [illegible] petit tiers, au fond duquel se trouvait le berceau du Serment dont la plus grande partie a été vendue, il y a environ trente ans, aux propriétaires joignants. — L'emplacement du Warchait et du Petit Warchait se trouve dans la partie la plus basse de la ville, sur la rive droite de la Dyle. Le terrain s'est exhaussé graduellement de plusieurs mètres, comme on l'a constaté lors de l'établissement d'un égout, place du Sablon, et de la reconstruction, en [illegible], du vieux pont sur la Dyle, sous les fondations duquel on a trouvé, à plus d'un mètre de profondeur, un chemin pavé datant sans doute de l'époque où l'on traversait la Dyle à gué. — Ce terrain faisait donc partie du marais que devait former toute la vallée de la Dyle, vallée très étroite jusqu'à plus de mi-chemin entre Wavre et Louvain, et couverte aujourd'hui de prairies basses sur les deux bords de la rivière ». — Note de M. J. [illegible], de Wavre.

puis pâturages, puis enfin cultures proprement dites. Les sentiers ou routes qui bordent souvent les waréchaix sont sans doute ceux que suivaient les troupeaux en se rendant à la commune pâture.

* * *

Les décisions judiciaires belges au sujet de waréchaix sont peu nombreuses ; elles donnent de notre vocable des définitions exactes, mais nous ne pouvons approuver également toutes les solutions juridiques qu'elles ont consacrées. Une discussion de ce genre ne rentre d'ailleurs pas dans notre sujet [1].

Paul Errera.

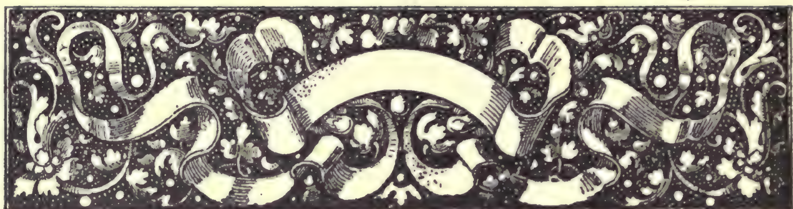
[1] Voici ces décisions :

1° Arrêt de Bruxelles, 25 mars 1846 ; *Pasicrisie*, 1847. II. 226. — La commune d'Engis (canton de Hollogne-aux-Pierres, arrondissement de Liège) avait cédé un waressaix à un habitant, moyennant payement d'une rente foncière. « On appelait en Hainaut *waressaix* ou *waréchaix*, dit la Cour, des terrains vagues appartenant à une commune, sur lesquels les habitants de cette commune faisaient paître leurs bestiaux ; ces terrains étaient donc des biens communaux ».

2° Arrêt de Bruxelles, 13 août 1846, *Pasicr.*, 1848. II. 278. — Cantonnement des forêts d'Obourg et de St Denis (cantons de Mons et du Rœulx, arrondissement de Mons), on y cite un record de l'abbé de St-Denis et des manans d'Obourg du 15 avril 1539, relatif aux aisements dont jouissaient ceux-ci, pour leur bétail, sur les bruyères et les wareschaix.

3° Jugement de Mons, 15 janvier 1859 ; *Belg.*, *jud.*, 1859, p. 201. — Concession de waressaix dans la commune de la Bouverie (canton de Pâturages). — En Hainaut, la concession d'un waressaix, ou terrain vague, vacant, consentie par une commune à un particulier, conférait à celui-ci un droit perpétuel moyennant payement d'une redevance invariable et irrédimible. Ce droit comprenait la pleine jouissance avec faculté de disposer librement, ce qui implique tout le domaine utile. Les Chartes générales du Hainaut ne s'occupent pas de la concession de waressaix, mais celle-ci équivalait certes en étendue aux baux à rentes foncières et emphytéotiques perpétuels, et conférait donc un droit réel. De tous temps, les ventes de waressaix ont été considérées comme de vrais transferts de propriété, la commune se bornant à veiller à ce que la redevance fût régulièrement acquittée. En tous cas, le terrain du waressaix est propriété du concessionnaire depuis les lois des 4-11 août 1789, (art. 6) ; 18-29 décb. 1790, (art. 1 et 2) ; 11 brumaire, an VII (art 7).

4° Jugement de Verviers, 10 juillet 1878 ; *Pasicr*, 1879. III. 290. La commune d'Ensival (canton de Spa), avait aliéné une parcelle de werixhas, ou d'aisance communale bordant la grand'place ; une maison y avait été construite et une cave creusée sous la place ; des pieux avaient même été plantés à la surface afin d'empêcher le passage des véhicules sur la cave en question. Une contestation s'éleva, au siècle passé entre la commune d'Ensival et la « demoiselle veuve Micheroux » sur la légalité de cet état de choses ; une transaction, approuvée par le prince-évêque de Liège, y mit fin le 19 février 1734. La commune respecte la possession de la demoiselle, propriétaire d'une maison, Grand'place, avec une cave sous la voie publique ; la demoiselle s'engage à enlever les « stipeaux, bois et hurteaux » qu'elle avait fait planter devant chez elle. La validité de cette convention est reconnue par justice, des werixhas pouvant, en ancien droit liégeois, être aliénés par les autorités locales, avec l'agrément du prince en son conseil (Sohet, *Institut de droit*, liv. I. tit. 65, n° 37 ; Edits en 1706 et 1710 dans Louvrex *Recueil des Edits*, etc., t. II, p. 373).



LES

FLEURS DE LIS

DE

L'ANCIENNE MONARCHIE FRANÇAISE

Leur origine, leur nature, leur symbolisme.



EU de questions archéologiques ont été l'objet d'études aussi nombreuses et aussi variées que celle de l'origine des fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Aux Du Cange, aux Mabillon, aux Heineccius, aux Montfaucon, aux Henschenius qui, dans les admirables ouvrages qu'ils ont élevés à la gloire de la critique historique, n'ont pas dédaigné d'exercer leur haute sagacité sur ce sujet, ont succédé dans notre siècle deux savants, lesquels, sans égaler l'autorité de ces illustres maîtres, ont fait néanmoins de louables efforts pour dégager cette origine de son enveloppe mystérieuse : nous avons cité M. Rey, l'auteur de l'*Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la Monarchie française*, et M. Adalbert de Beaumont dont les curieuses *Recherches sur l'origine du blason*

et en particulier de la fleur de lys ont paru un moment terminer victorieusement le débat. Indépendamment de ces travaux, d'innombrables notices et articles de revues ont été consacrés à la question, et, bien que celle-ci reste toujours ouverte, il faut savoir gré à tous ceux qui lui ont consacré leurs veilles, d'avoir, grâce à la hardiesse et à l'originalité de leurs théories, préparé, par la controverse, la voie de la solution définitive que nous allons proposer. Mais avant d'aborder le fond du sujet, un exposé sommaire des diverses opinions qui ont été émises sur l'origine de la fleur de lis est ici nécessaire. Il permettra à ceux que la chose intéresse de juger par eux-mêmes de la singularité de certaines opinions et de se rendre compte comment, de la meilleure foi du monde, on peut, en archéologie surtout, se laisser égarer par de trompeuses apparences. Loin de nous toutefois l'intention de revenir sur des opinions déjà cent fois réfutées, telles que celles qui font dériver les fleurs de lis de croix, de croissants, de couronnes et de crapauds, ni de reprendre la discussion sur la valeur que l'on pourrait accorder aux thèses que l'on a soutenues pour établir des liens de parenté entre les fleurs de lis et les lits de justice (lis de justice!); entre le nom de Ludovicus Florus, attribué à Louis le Jeune, et la fleur de Loys (fleur de Louis), d'où on aurait fait, par corruption, fleur de lis, et aussi entre le mot *Ly*, qui en néo-celtique veut dire souverain, roi, et le mot lis, pour en faire fleur de lis ou fleur de roi. Ce sont là des jeux de mots, fort subtils sans doute, mais auxquels la science doit rester étrangère. Une autre opinion, née du même ordre d'idées, et qu'il est également utile de signaler au passage, rapportait à l'iris, dont la structure naturelle n'est pas sans avoir une grande analogie avec le lis conventionnel, dit héraldique, l'honneur d'avoir été le prototype de la fleur qui devait un jour briller d'un si vif éclat sur les sceptres des rois. Cette analogie frappa l'esprit de quelques écrivains, malheureusement trop enclins à accorder le bénéfice de la révélation aux manifestations imaginaires. Se rappelant qu'il existe au nord de la France une rivière qui s'appelle la *Lys*, et que l'iris y croissait en abondance, ils l'affirmaient du moins, ils firent un rapprochement de coïncidence et en conclurent que la fleur de lis des armes de France n'était autre que l'iris national, que l'on

avait appelé *lys*, du nom de la rivière. La chose leur parut d'autant plus évidente que le lis royal étant jaune et le champ de l'écu bleu, ils purent se complaire à voir dans la juxtaposition des figures et des couleurs de leur choix l'image symbolique de l'iris se reflétant dans l'onde azurée de la Lys !

Quel que soit le charme qui puisse se dégager de toutes ces aimables fantaisies, force nous est de nous arrêter dans leur énumération. Cependant il en est dans le nombre que nous ne pouvons passer complètement sous silence, non qu'elles aient plus de valeur que les autres, mais parce qu'en les reproduisant sans cesse, sans les combattre, certains auteurs contribuent à perpétuer des erreurs dont il leur serait pourtant si facile de faire eux-mêmes justice. A ceux donc qui croient encore que les fleurs de lis des armes de France ne sont autre chose que le fer à double crochet de l'angon ou javelot des anciens francs, ou qu'elles sont la représentation des abeilles d'or trouvées en 1653 dans le tombeau du roi Childéric, nous ferons observer que l'angon n'avait pas de clavette et que s'il avait été muni d'un pareil appendice la pénétration dans les chairs en aurait été empêchée, contrairement à la destination de l'arme, ce qui eût été absurde. Quant aux abeilles de Childéric, il est inconcevable que Chifflet, témoin de leur découverte, ait pu y voir le type originaire de la fleur de lis puisque ces joyaux n'offraient qu'une image incomplète de ces insectes, le corps y ayant toujours fait défaut. On comprendrait, à la rigueur, que la présence dans le tombeau d'un roi franc d'abeilles d'or, bien façonnées, de manière à laisser passer l'abdomen aigu de l'insecte entre les deux ailes largement ouvertes, aurait pu un instant faire illusion à l'érudit médecin, mais quelle connexité pouvait-il donc y avoir entre deux petites ailes de mouche serrées l'une contre l'autre et simplement fixées à un bouton formant tête et la fleur de lis ?

M. Adalbert de Beaumont a donc eu raison lorsqu'en parlant de l'opinion de Chifflet il a dit qu'elle ne supportait pas l'examen, pas plus que celle qui attribue aux fleurs de lis de la monarchie française une céleste origine. Mais le système que l'auteur des *Recherches* a lui-même édifié, et qui trouve encore de nombreux partisans, n'a pas plus de base. S'inspirant du thème de

Willemin, qui connaissait comme personne l'histoire des monuments orientaux, et qui soutenait, d'une façon un peu trop absolue peut-être, que tout nous venait de l'Orient, M. de Beaumont s'attacha, avec un zèle digne d'un meilleur sort, à recueillir chez tous les peuples de l'antiquité tout ce qui pouvait se rapprocher, par la forme, de la fleur de lis. Passant des Arabes aux Perses, des Perses aux Assyriens, des Assyriens aux Égyptiens, il n'eut pas beaucoup de peine à montrer que la fleur de lis, comme fleur, avait été connue de ces peuples dès la plus haute antiquité. Or, cette démonstration, déjà faite par M. Rey, ne pouvait être intéressante que pour l'histoire naturelle de la plante. A ce point de vue elle était donc inutile, car le sujet ne comportait pas une pareille digression. Mais pour arriver à expliquer comment la fleur de lis, considérée comme emblème de la souveraineté, avait passé des sceptres des rois orientaux sur ceux des rois de France, il fallait, sous peine de voir crouler le système, établir une filiation. M. de Beaumont le comprit. Les matériaux qu'il mit en œuvre, à la suite de ses voyages en Orient, pour atteindre le but qu'il se proposait, furent si nombreux et parurent si concluants, que M. Bonneserre de Saint-Denis, dans un article qu'il consacra spécialement aux *Recherches* dans la *Revue nobiliaire et historique*, déclara que la question était enfin élucidée. Comment d'ailleurs ne pas se laisser éblouir par les considérations d'un voyageur si consciencieux et qui avait rapporté de l'Orient le dessin de plus de quatre cents figures exécutées par lui-même d'après les monuments originaux ?

A la vérité, M. de Beaumont paraissait sincèrement convaincu de la solidité de ses arguments, mais soit qu'il ne possédât pas la critique nécessaire pour discuter les témoignages qu'il accumulait si complaisamment, soit que le but final lui semblât suffisant pour pouvoir y rapporter sans contrôle tout ce qui paraissait capable de le servir, il fit preuve dans sa démonstration d'une telle faiblesse que, ainsi que nous allons le prouver, ses conclusions s'en trouvent réduites à néant. En effet, sur quoi se fonde M. de Beaumont pour justifier l'usage chez les Egyptiens et les Assyriens d'abord, chez les Perses et les Arabes ensuite, de la fleur de lis comme emblème du souverain pouvoir ? Il va nous l'apprendre : « Lorsqu'on arrive en Égypte, dit-il, ou pour mieux

« dire en Orient, et qu'on y examine les monuments merveilleux « de l'art arabe et persan, on est frappé tout d'abord par la forme « d'un ornement sans cesse reproduit dans la peinture et la sculp- « ture architecturales. Cet ornement a exactement la forme de la « *fleur de lis*. En dessinant les mosquées et les tombeaux, les por- « tes et les murs de Constantinople, du Caire, de Brousse et au- « tres cités de l'Orient, en rencontrant sans cesse ce fleuron « comme le type, disons mieux, comme le *générateur de l'arabes-* « *que*, nous avons dû rechercher d'où venait cet ornement arabe, « quelle en était l'origine première. Il nous a été facile d'en trou- « ver la trace dans l'art de l'antique Égypte dont l'art arabe « n'est que la conséquence et l'entier développement. »

Comme on le voit par le début de son livre, l'auteur des *Recherches* se fait une étrange idée des caractères distinctifs de l'ornementation égyptienne et de l'ornementation arabe. Au surplus, comment l'art arabe aurait-il pu être la conséquence et l'entier développement de l'art de l'antique Égypte, lui qui naissait à peine lorsque l'empire des Pharaons, déjà couvert de ruines, n'existait pour ainsi dire plus dans la mémoire des hommes ? Dès lors, comment rattacher le fleuron égyptien « générateur de l'arabesque » au fleuron arabe, générateur lui-même de la fleur de lis française ? Cette première lacune dans la filiation imaginée de M. de Beaumont n'est pas peu grave. Mais ce qu'il y a de plus grave encore, c'est la persistance qu'il met à nier le nom véritable de cette fleur, qui n'est autre que le lotus, sous l'une des deux formes conventionnelles que les Égyptiens se plaisent à lui donner pour varier leurs motifs d'ornementation.

« Ce fleuron, dit-il, ou plutôt cette fleur a très exactement la « forme d'un ornement reproduit continuellement par les Arabes, « lequel ornement est évidemment le type primitif de la fleur de lis. » — En effet, l'identité de forme du fleuron égyptien et du fleuron français est frappante et bien faite pour surprendre quiconque n'est pas quelque peu familiarisé avec les idées symboliques des anciens Égyptiens. Aussi embarrasse-t-elle M. de Beaumont au point qu'il semble un instant en avoir perdu toute contenance. « Nous avons cherché, dit-il, dans les livres de « botanique sans rien trouver ; nous avons interrogé les savants « et ils nous ont répondu que c'était ou le lotus ou le papyrus.

Pl. XI. — Le dieu « Nil », d'après Champollion *le jeune*.

« Cette réponse, ajoute-t-il, pour un dessinateur était peu satis-« faisante, ou plutôt n'était pas acceptable. Au jardin de plantes, « nos recherches n'ont pas été plus heureuses. Il faudrait donc « retourner en Égypte pour y étudier les plantes d'eau et ne « plus s'en rapporter à ces noms de convention adoptés légère-« ment et stéréotypés par la routine. » Procédant de la même manière que M. de Beaumont, nous avons aussi eu recours aux livres de botanique, et, sans que cela nous ait coûté le moindre effort, nous y avons vu qu'il existait autrefois en Égypte une fleur admirable, qui croissait dans le Nil, et qui plongée dans l'eau, pendant la nuit, — non sans avoir tout d'abord fermé hermétiquement son calice protecteur — se redressait en s'épanouissant dès l'aurore, prête à saluer le soleil levant, pour se replonger ensuite dans le fleuve au soleil couchant. Cette fleur chargée de graines, d'où les Égyptiens tiraient une précieuse nourriture, et qui était regardée par eux comme l'emblème de la fécondité et de la richesse, n'était autre que le lotus, la fleur sacrée par excellence. Puis, nous avons rapproché cette scène, que l'on croirait enfantée par l'imagination de quelque poète, tant elle est gracieuse et charmante, de la figuration symbolique du lotus dans les actions divines, et nous avons pu constater, à notre grand émerveillement, que le jeu de la nature, si soigneusement décrit par les anciens botanistes, se retrouvait entièrement reproduit dans la coiffure du dieu du Nil [1]. Que pouvaient en effet signifier sur la tête de ce dieu ces pédoncules fleuris, aux formes héraldiques, les uns si fièrement redressés, les autres si humblement inclinés sous la ligne en zigzag du cercle de la coiffure, si ce n'est l'image conventionnelle du lotus sacré réglant religieusement son attitude adoratrice sur la marche de l'astre bienfaisant du jour? La ligne en zigzag, représentation hiéroglyphique de l'eau, du Nil par conséquent, n'était-elle pas là pour compléter l'image et en expliquer le sens?

Comme on le voit, l'auteur des *Recherches* n'a rien compris au symbolisme pourtant si expressif de la vieille Égypte, et quand on considère que le point de départ de toute son argumentation repose sur les principes de ce même symbolisme, on reste con-

[1] Pl. XI.

fondu devant les énormités engendrées par ses singulières doctrines. Cependant, quelle que soit l'influence que son livre ait exercée et exerce encore sur l'esprit de nos savants, il y a une chose consolante à penser, c'est que la vérité ne perd jamais ses droits et qu'elle ne souffrira pas que l'innocente fleur, dont le nom avait troublé M. de Beaumont jusqu'au point de lui faire dire « que les lignes en sont plus gracieuses que celles du lotus » ne se doutant pas que l'hommage s'adressait au lotus lui-même, soit plus longtemps exploitée au profit de l'erreur. On le devine aisément, M. de Beaumont, afin de mieux pouvoir en expliquer la transmission à travers les âges, tenait par dessus tout à faire passer le lotus conventionnel pour une fleur naturelle. « Les « vieux monuments de l'Égypte, dit-il, nous l'ont fournie (cette « fleur) de mille façons et toujours aussi nettement dessinée, aussi « aisée à reconnaître ; de telle sorte qu'en mettant ces formes « sous les yeux, il faudrait être aveugle pour nier l'identité du « fleuron antique et de sa reproduction moderne. » Il n'y a plus à en douter, l'idée est fixe et elle conduit l'auteur à tous les extrêmes. « Dans l'Égypte ancienne, dit-il encore, nous trouvons « cette fleur comme symbole ou attribut des dieux et des souve- « rains, comme ornement du bandeau royal, au front des sta- « tues et des sphinx, comme sceptre dans leurs mains et tellement « semblables à nos fleurs de lis qu'on ne saurait y voir de diffé- « rence ». Ici les méprises deviennent grossières. Confondre l'urœus, c'est-à-dire le serpent, emblème de la souveraineté, placé sur la tête des dieux, des rois et des sphinx, avec la fleur énigmatique aux trois pétales et soutenir qu'on la voit sur les sceptres royaux, alors que les rois égyptiens n'ont jamais eu pour sceptre que le bâton pastoral, c'est en vérité pousser la légèreté trop loin. Que des statues portant sur le front, au lieu de l'urœus, un fleuron assez semblable à la fleur de lis existent, nul ne peut le nier, mais ces statues sont des œuvres changées et refaites par les Romains [1]. Des égyptologues, que M. de Beaumont a eu le grand tort de ne pas écouter, le lui avaient fait remarquer, et cela avec d'autant plus de raison qu'il est prouvé aujourd'hui qu'au

[1] On peut voir la reproduction d'une de ces statues dans l'ouvrage de Lebon : *Les premières civilisations.* (Paris, 1889, un vol. grand in-8°, fig. 238.)

moment de la conquête le peuple-roi avait trouvé en Égypte un certain nombre de monuments inachevés, qu'il compléta pendant le cours de sa domination.

Si de l'Égypte nous suivons M. de Beaumont chez les Assyriens la même confusion se reproduit. C'est ainsi qu'en parlant des casques des rois de Ninive il affirme qu'ils étaient surmontés de la fleur égyptienne. Or, ces coiffures, dessinées d'après des bas-reliefs du Louvre et du British Museum, sont des tiares ornées de cornes et étaient réservées non pas aux rois, mais aux génies et aux dieux. Pour s'en convaincre, que l'on ouvre le volume consacré par MM. Perrot et Chipiez à l'art assyrien [1] et l'on verra que l'ornement surmontant les coiffures divines est exactement le même que celui qui figure à la base et au sommet des arbres sacrés. C'est probablement cette similitude de forme qui a fait dire à M. le docteur Bonavie au dernier congrès des Orientalistes réuni à Londres que « la fleur de lis, emblème de la royauté en Assy- « rie, ne représente pas une fleur, mais uniquement une de ces « paires de cornes, tant en usage dans ce pays, et que l'on suspen- « dait aux arbres pour chasser les mauvais esprits [2] ». On conçoit difficilement comment deux cornes adossées aient pu donner l'idée de la fleur de lis sans qu'elles fussent au moins reliées par un troisième objet, c'est-à-dire par un objet intermédiaire. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les monuments assyriens pour s'apercevoir bien vite que cet objet existait effectivement sous l'aspect d'un fer de lance et qu'il se trouve souvent employé sous cette forme, tantôt pour exprimer une idée symbolique, tantôt pour compléter un motif de décoration [3].

Après avoir montré que la fleur de lis ou plutôt que l'ornement qui en rappelle la forme, représentait le lotus chez les

[1] Ce volume forme une partie distincte de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, en cours de publication.

[2] La communication de M. le docteur Bonavie nous a été connue par *Le Soir*, journal quotidien paraissant à Bruxelles (numéro du 11 septembre 1892), et a fait l'objet d'une lettre insérée dans le numéro du 15 du même mois où nous avons réfuté les conclusions de ce savant qui avançait que la prétendue fleur de lis assyrienne avait été importée en France à l'époque des croisades.

[3] Voyez, à titre de comparaison, dans le tome II de l'ouvrage de MM. Perrot et

Égyptiens et des cornes chez les Assyriens, il nous reste à dire un mot de sa signification dans l'art arabe. Nous établirons ensuite, et d'une manière irréfutable, qu'en France, comme dans l'ancienne Égypte, cet ornement figurait bien une fleur, et que cette fleur n'était ni l'iris, ni la flambe, ni le glaïeul, comme d'aucuns l'ont cru, mais incontestablement le lis, le lis blanc des jardins.

Ainsi se trouvera détruite cette opinion étrange, si généralement répandue aujourd'hui, grâce surtout à certains articles encyclopédiques et de journaux, que la fleur de lis des armes de France n'est pas une fleur, mais un ornement quelconque, sans signification et sans objet.

Voltaire l'avait dit déjà : « La fleur de lys est le résultat d'une « fantaisie de peintre. » Une pareille affirmation venant d'un historien de génie comme Voltaire, devait nécessairement frapper l'esprit de ses nombreux admirateurs, et c'est sans doute à la source de *l'Essai sur les mœurs* que s'est inspiré l'auteur de l'article sur les Bourbons, paru récemment dans *L'Illustration* de Paris, lorsqu'il écrivit cette phrase où l'incohérence des idées le dispute à l'ignorance : « La fleur de lys est un motif de décoration, un « bibelot héraldique, une figure artificielle dérivée du fer des « javelots gaulois munis de leur douille et de deux crochets. Des « rois francs en ornaient leur sceptre, sans songer à autre chose « qu'à l'enjoliver. » Non moins singulière est l'affirmation contenue dans le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse. Avant d'analyser les divers systèmes que l'on a échafaudés pour expliquer l'origine des fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, l'auteur s'écrie : « Disons tout d'abord qu'il est univer- « sellement admis que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune « ressemblance avec le lis de nos jardins. Ce n'est donc point « dans cette fleur qu'il faut voir l'origine des armes de France. » Bizarre contradiction : on avoue ne rien savoir de cette origine et, en même temps, on affirme que la fleur de lis héraldique n'est pas l'image du lis des jardins, sa forme conventionnelle n'ayant

Chipiez, déjà cité, le curieux exemple de deux « fruits » (?), en forme de fève, adossés, mais séparés par deux fers de lance rapprochés par leur base ; une bandelette semble serrer le tout contre le fût d'une colonne (fig. 388).

aucune ressemblance avec celle du lis naturel ! S'il n'était pas puéril de nous appesantir sur ces conclusions, nous ferions remarquer que la fleur de lis héraldique, même sous sa forme conventionnelle, est, au contraire, tellement semblable à la fleur de lis naturelle qu'il suffit, lorsque la fleur est dans son plein épanouissement, de relever légèrement l'un de ses pétales pour voir apparaître subitement la plus belle forme de fleur de lis héraldique que l'on puisse concevoir. Mais il faut croire que notre lis des jardins n'a point trouvé de sérieux observateurs parmi nos héraldistes pour qu'ils aient pû commettre de semblables bévues. M. Adalbert de Beaumont qui, ainsi que nous l'avons vu, se proposait de retourner en Égypte pour y étudier les plantes d'eau, et cela afin de trouver le véritable nom de cette sorte de fleur de lis qu'il avait si légèrement confondue avec l'image du serpent, n'en était-il pas lui-même encore à ignorer que le lis blanc de nos jardins avait six pétales ? « Le lis, dit-il, a cinq pétales et en gé- « néral lorsqu'on le dessine comme fleur on le représente ainsi en « blazon » (p. 103). Et plus loin (p. 129) : « Alors seulement les « écrivains blazonneurs, la plupart appartenant à l'Église, s'effor- « cèrent de retrouver dans la fleur de lis la forme du *lilium*, bien « qu'au lieu d'être d'or sur azur et d'avoir trois pétales, il devait « dans ce cas en avoir cinq et figurer d'argent. » Ainsi ce n'est pas même à une variété du lis que l'auteur des *Recherches* a songé à faire allusion, mais bien au lis blanc, au lis de la Vierge. L'erreur est donc inexcusable.

Mais abandonnons cette trop longue digression et revenons au point où nous avons laissé notre sujet, c'est-à-dire au rôle joué par la fleur de lis dans l'ornementation arabe. Comme on le sait, nul peuple n'a poussé plus loin le goût de la fantaisie que le peuple arabe. Empruntant exclusivement ses multiples motifs d'ornementation au règne végétal et aux figures géométriques, ce ne fut que par exception qu'il introduisit la figure humaine dans sa décoration. Essentiellement sensuel, l'art arabe ne tendait qu'à éblouir les yeux par la richesse de ses capricieux contours et la variété de son étonnante polychromie. Qui ne se croirait en effet transporté dans un des palais des mille et une nuits en voyant l'inouïe splendeur des monuments arabes ? Et pourtant quelle autre impression peut-on rapporter de la vue de tant

de merveilles, si ce n'est celle d'une simple jouissance matérielle ? Ah ! si, comme le pense M. de Beaumont, on pouvait trouver dans les formes initiales des arabesques un sens, une idée symbolique, l'âme participerait au plaisir des yeux et pourrait s'abîmer dans la contemplation de leurs images. Mais, faut-il le redire, si aucun peuple n'a fait preuve de plus d'ingéniosité que le peuple arabe dans ses manifestations artistiques, nul non plus ne s'est montré plus dédaigneux que lui de ce qui constitue cette noble forme de l'idéal qu'en art on appelle le symbolisme. Sans doute, le motif dominant de l'arabesque affecte bien, comme le lotus égyptien, la forme de la fleur de lis, mais cette forme n'évoque aucune idée particulière, et, si elle n'est pas le fait d'un simple caprice, elle est tout au plus la représentation de la fleur telle que la nature l'a faite, mais soumise, comme partout ailleurs, aux formes conventionnelles de l'ornementation. C'est là un fait qu'il nous paraît difficile à nier, à moins de soutenir que les arabes aient voulu figurer par l'ornement en fleur de lis l'image d'une flamme, du feu grégeois. Si une telle preuve pouvait être faite, loin de contrarier nos vues elle les fortifierait au contraire, puisqu'il ne s'agirait que d'une extension donnée à une représentation purement matérielle, sans intention symbolique, dans l'acception philosophique du mot.

L'idée développée par M. de Beaumont pour prouver que l'ornement arabe connu sous le nom de fleur de lis dérive d'une fleur égyptienne, à sens emblématique, est donc fausse et les monuments qu'il invoque à l'appui de sa thèse demeurent par conséquent sans autorité. Quant au prétexte qu'il fournit du contact des croisés et des « sarrasins » pour expliquer la transmission de la fameuse fleur égyptienne, il n'est que spécieux et reste également sans effet. Ainsi se trouve brisé le fragile chaînon de cette filiation qui devait relier l'emblême de la souveraineté des Pharaons à celui des rois de France et que, ainsi qu'on le verra plus loin, l'intervention du symbolisme byzantin, que l'auteur des *Recherches* semble avoir intentionnellement tenue en réserve, ne pourra pas même sauver.

Nous quitterons donc, et pour ne plus y revenir qu'incidemment, ce trop captivant Orient, auquel nous devons certes bien des choses, mais dont les conceptions symboliques ont toujours

été différentes des nôtres, pour demander à l'Occident, qui nous la fournira, la clef du fameux mystère.

***

De même qu'un explorateur qui, ayant à découvrir les sources d'un fleuve, fixe son point de départ à l'embouchure de ce fleuve, de même nous commencerons notre voyage d'investigation à travers le passé en nous dirigeant prudemment du connu vers l'inconnu et avec le scrupuleux souci de ne marquer nos étapes que par des constatations rigoureusement exactes. Profitant de l'expérience de nos devanciers, nous aurons soin d'éviter les écueils qui les ont si souvent détournés de leur route, et si les données que nous fournirons ne seront pas nombreuses, les monuments authentiques ne l'étant pas eux-mêmes, ils suffiront, pensons-nous, pour établir nettement que longtemps avant les croisades le lis blanc des jardins a été en Occident le symbole de la puissance royale.

Un fait est hors de doute aujourd'hui, c'est que les armoiries ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XIIe siècle. Le plus ancien exemple que l'on en puisse citer est un sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, appendu à un acte de l'année 1161 [1]. Or, il est arrivé mainte fois que les figures qui constituaient les armoiries avaient été employées bien avant leur adoption définitive. Tel est le cas pour les comtes de Saint-Pol, en Artois, qui, avant 1150, portaient déjà dans le champ de leur sceau la gerbe que l'on retrouve plus tard sur les sceaux de leurs successeurs au XIIIe siècle. Tel aussi a dû être le cas des rois de France qui, depuis la première année du règne de Louis le Jeune, avaient fait figurer sur leurs monnaies la fleur de lis tant contestée, mais dont le nom, pourtant bien explicite, trouve heureusement sa consécration dans un document officiel du temps : nous voulons parler du man-

[1] Vredius. *Sigilla comitum Flandriæ.* — Ce sceau était encore employé en 1177 ; nous l'avons vu attaché à une charte de l'abbaye de Loo, près Dixmude. Le comte y est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par Vredius, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement. Le fait nous a paru assez curieux pour être signalé ici. Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. Demay dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre.*

dement publié, en 1179, par le roi Louis pour la cérémonie du sacre de son fils Philippe : « Avant le Te Deum, dit ce mande-« ment, l'abbé de Saint-Denis doit mettre sur l'autel les ornements « qu'il a apportés de son abbaye, et rester auprès pour les gar-« der, et les présenter lorsqu'on les demande, savoir : les couron-« nes royales, l'épée dans son fourreau, les éperons d'or, le scep-« tre doré, la main de justice, les bottines de soie, de couleur « bleue azurée, semées de fleurs de lys, la tunique et dalmatique « de même couleur chargée de fleurs de lys d'or, le manteau « royal de même couleur, également parsemé de fleur de lys « d'or. » Des critiques, plus soucieux de la lettre que de l'esprit, se refuseront peut-être à voir dans cette description la fleur de lis des armes de France telle qu'elle figure sur le sceau de Philippe-Auguste, parce que les termes du mandement en ce qui concerne les fleurs de lis ne s'appliquent qu'aux vêtements du nouveau roi. Bien qu'il serait aisé de démontrer que le costume et les ornements du sacre ne servaient qu'une fois, c'est-à-dire à chaque inauguration de règne, nous leur ferons la concession de reconnaître qu'à la rigueur l'insuffisance du texte, en ce qui regarde les fleurs de lis, ne permet pas de l'étendre au sceptre et à la couronne.

Il nous sera bien permis, néanmoins, de prévenir l'objection en faisant remarquer qu'en archéologie, comme en histoire, il existe un droit d'induction et que si la négation pouvait être érigée en système il faudrait mettre en doute des choses prouvées à la dernière évidence par le simple usage de ce droit. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourrait soutenir que Philippe-Auguste n'a point porté d'armoiries, bien que celles-ci existassent chez certains de ses vassaux depuis plusieurs années, parce que le premier écu fleurdelisé de la maison de France, ne remonte qu'au règne de Louis VIII et que, en effet, le contre-sceau de Philippe-Auguste ne présente la fleur de lis que dans son champ, ce qui pourrait la faire considérer comme un ornement arbitraire. Et en admettant qu'on daignât, par exception, considérer cet ornement comme un signe héraldique, ne pourrait-on pas encore soutenir que le fils de Louis VII ne portait pas l'écu fleurdelisé, mais simplement l'unique fleur de lis de son contre-sceau ? On juge par là combien le procédé serait commode. Ne sait-on pas d'ailleurs par le témoignage

de Guillaume le Breton, un contemporain de Philippe-Auguste, que la bannière qui accompagnait ce prince à la bataille de Bouvines, portait des fleurs de lis sans nombre, et n'en peut-on pas conclure que le bouclier du roi en était également orné ? Mais, dira-on, ces mots « fleurs de lis » ne prouvent pas que la figure héraldique portant ce nom soit véritablement la représentation de cette fleur « avec laquelle elle n'a aucune ressemblance. » Nous avons répondu déjà en partie à cette question en montrant que le nom et la chose vivent au contraire en parfaite harmonie. Pour le reste nous ne suivrons pas de Foncemagne ni Bullet sur le terrain où ils se sont placés pour prouver que Rigord [1] et Guillaume de Nangis ne savaient pas ce qu'ils racontaient lorsqu'en parlant des événements de leur temps l'un disait de la bannière royale à Bouvines qu'elle était ornée de fleurs de lis (*floribus lilii*), l'autre de la bannière et des armes de France que les rois avaient l'habitude d'y faire peindre la fleur de lis sous la forme d'un fleuron à trois feuilles. *Consueverunt reges*, dit ce dernier, *in suis armis et vexillis florem lilii depictum trino folio comportare.* Guillaume de Nangis avait pris la peine de léguer à la postérité une explication très claire de la forme conventionnelle du lis héraldique ; loin de lui en garder de la reconnaissance, il s'est trouvé un savant, un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour dénaturer les paroles du célèbre chroniqueur en lui attribuant faussement l'intention de vouloir prouver, par la différence du nombre des pétales, que la fleur de lis héraldique n'avait rien de commun avec la fleur de lis naturelle. Il est vrai que l'autorité de ce savant, qui n'est autre que M. de Foncemagne, est quelque peu ébranlable, du moins en cette matière. N'est-ce pas lui, en effet, qui refusait à l'expression *flores lilii*, employée par l'historiographe de Philippe-Auguste, son véritable sens, et qui, dissertant sur la valeur de cette expression (qu'il rapportait assez mal), osait avancer que Rigord (c'est-à-dire Guillaume le Breton) s'en était servi par erreur, contre l'usage

[1] Lisez Guillaume le Breton. Rigord était mort depuis plusieurs années lorsque la bataille de Bouvines eut lieu. Sa chronique s'arrête d'ailleurs à l'année 1207. Elle fut continuée par Guillaume le Breton ; de là la confusion faite par M. de Foncemagne.

ancien et commun de toute la nation française, qui avait simplement donné le nom de *lilia* au symbole royal, ce qui revenait à dire que les français connaissaient les armoiries avant qu'elles fussent inventées ! Malheureusement, M. de Foncemagne a fait école et, malgré les progrès de la science, il se trouve encore aujourd'hui des partisans de ses théories prêts à les exposer et à les défendre. Cependant, quel que soit leur attachement aux idées du maître, nous ne désespérons pas de les convertir. Si, pour arriver à nos fins, de nouvelles concessions sont nécessaires, il ne nous en coûtera point, pour l'époque antérieure à l'invention des armoiries, de ne plus voir dans l'ornement des sceptres et des couronnes, qu'un simple « fleuron », jusqu'au moment où nous pourrons apporter la preuve que ce fleuron, malgré les transformations que le temps et les circonstances lui ont fait subir, est purement et simplement la fleur de lis de nos jardins.

Avant Louis le Jeune (1137-1180), sous le règne duquel les armoiries avaient pris naissance, des rois de France et d'Angleterre ainsi que des rois et des empereurs d'Allemagne s'étaient déjà fait représenter sur leurs sceaux avec les insignes de la souveraineté. C'est un roi de la race carolingienne, Lothaire, fils de Louis d'Outremer qui, en 972, ouvre la série française avec la couronne et le sceptre, celui-ci portant à son extrémité un fleuron à trois feuilles. Puis viennent les rois de la troisième race avec Hugues Capet en tête (987-996) tenant d'une main la main de justice, de l'autre une boule (le globe), la tête ceinte d'une couronne à trois fleurons. Robert le Pieux, (996-1031), représenté à mi-corps, comme les deux rois précédents, porte les mêmes attributs que Hugues Capet, avec cette différence que la main de justice est remplacée par un fleuron à trois pétales ; Henri Ier (vers 1031) et Philippe Ier (en 1060) se montrent sous la forme du type de majesté, l'un et l'autre tenant dans la main droite un fleuron composé de deux feuilles abaissées, surmontées d'une sorte de lobe figurant la feuille du milieu repliée sur elle-même. A Philippe Ier succède Louis VI dont la couronne et le sceptre sont également ornés du fleuron aux trois pétales (sceau de 1108). — Pour l'Angleterre les exemples sont les mêmes, sans toutefois être aussi anciens. Edouard le Confesseur porte sur l'une des faces de son

double sceau, qui est au type de majesté, en 1042, un sceptre garni au bout d'un fleuron à trois feuilles. Ses successeurs, Guillaume le Conquérant (1066-1087) et Henri Ier, son troisième fils (1100-1135), ne se montrent sur leurs sceaux qu'avec le glaive et le globe, mais le fleuron à trois branches reparaît plus tard sur les sceaux d'Edouard Ier et de ses descendants, tantôt dans l'ornementation du trône, tantôt sur la couronne et sur le sceptre. Mais si le Conquérant ne se montre pas sur son sceau avec le sceptre, il ne faut pas en inférer que chez lui le glaive en tenait lieu, car la fameuse tapisserie de Bayeux nous l'a représenté tenant le sceptre fleuronné. Quant à Henri Ier, on le voit figurer sur ses monnaies avec la couronne et le sceptre ornés du fleuron aux trois pétales. Après Henri Ier paraissent les rois Etienne (1135-1154) et Henri II (1154-1189) lesquels, continuant le type sigillaire de Guillaume le Conquérant, portent, comme lui, le glaive au lieu du sceptre. Cependant l'ancien fleuron se retrouve sur une monnaie du premier de ces rois, frappée avant le traité de 1153 conclu avec Henri Plantagenet, son ancien compétiteur, qu'il adopta alors comme fils et successeur. Cet événement donna même lieu à une particularité touchante, car le roi Etienne, pour mieux consacrer la mémoire de cet événement, fit frapper une monnaie où il était représenté avec son fils adoptif, la main dans la main, tous deux soutenant un unique et même sceptre. Ce sceptre, hâtons-nous de le dire, porte le fleuron aux trois pétales parfaitement caractérisé et absolument identique à celui que de tout temps on a vu figurer sur les sceptres français.

Pour l'Allemagne les exemples que fournissent les sceaux des empereurs et des rois sont plus anciens encore : ceux d'Othon Ier (936-973) nous montrent tantôt le diadème, tantôt le sceptre fleuronné. Son fils Othon II, associé au trône dès 961, porte également trois fleurons sur sa couronne. Othon III (983-1002), représenté à mi-corps, tient dans la main droite le sceptre avec le fleuron à trois feuilles. Henri II (1002-1024) qui inaugure le type de majesté [1], porte également, ainsi que ses successeurs, le même ornement sur le sceptre. Conrad II [2] (1024-1039) se montre avec

[1] Certains auteurs allemands affirment que c'est Othon III qui a inauguré ce type.

[2] I comme empereur.

le même sceptre et tient de plus dans la main gauche le fleuron aux trois pétales. Enfin Henri III (1039-1056) et son fils Henri IV paraissent tantôt avec le sceptre à l'aigle, tantôt avec le sceptre fleuronné.

Nous pourrions allonger encore cette liste pour prouver qu'avant l'adoption des armoiries, et même avant la première croisade (1096), le fleuron héraldique avait brillé aussi sur le sceptre et la couronne des autres princes de la chrétienté, mais sous ce rapport la preuve nous semble suffisamment faite. Cependant pour la période carolingienne, c'est-à-dire pour l'époque antérieure à la création en sigillographie du type de majesté, nous serons forcé de demander aux œuvres d'art, c'est-à-dire aux tombeaux, aux statues et aux miniatures, spécialement consacrées à la glorification des rois, ce que les sceaux et les monnaies ne peuvent plus nous donner. Par malheur, les monuments subsistants de cette époque éloignée ne sont point à l'abri de la critique, et, bien que M. Willemin assure que les effigies sépulcrales des anciens rois ont été consciencieusement refaites d'après les monuments originaux, il est permis de penser que l'affirmation manque de certitude, quant aux détails. Que l'on consulte Montfaucon et l'on verra que les tombeaux des rois de la dynastie carolingienne, tels qu'ils existaient encore de son temps, n'avaient pas le caractère qui distinguait les sculptures du VIIIe au Xe siècle. La même observation s'applique à la période mérovingienne, sauf pour deux tombeaux remaniés au XIe siècle. Mais n'anticipons pas sur les résultats qui se dégageront d'eux-mêmes au cours de cette dissertation. « Aucun des tombeaux de Saint-« Denis, dit M. le baron de Guilhermy, n'est antérieur au XIIIe « siècle. Nous ne savons, ajoute-t-il, ni quelle était la forme, ni « quelle était le système de décoration des tombeaux érigés dans « l'église de Saint-Denis aux rois qui avaient régné dans les « temps antérieurs au XIIIe siècle. Ce qui est certain, c'est que « pas un de ceux qui existaient encore au moment de la Révolu-« tion n'appartient à une époque plus ancienne que le règne de « Saint-Louis ; ils étaient tous contemporains de la dernière « reconstruction de l'église elle-même. » On comprend que des monuments donnant si facilement lieu aux méprises ne puissent entrer en ligne de compte dans la série des preuves que nous



Pl. XII. — Charles le Chauve,
d'après le psautier de cet empereur conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

tenons à fournir, car, quelle que soit la fidélité avec laquelle les artistes du XIIIe siècle se soient efforcés de reproduire les originaux, une chose est hors de doute c'est que les ornements les plus délicats, ceux du sceptre et de la couronne notamment, n'ont pu avoir primitivement les formes tourmentées qu'on leur a données au moment de leur réfection. Et puisque la mine si précieuse des tombes royales nous échappe, tournons-nous d'un autre côté et voyons, en dernier lieu, si les manuscrits à miniatures qui nous restent des temps carolingiens, notre dernière ressource, peuvent jeter quelque jour sur la question. Nous n'y rechercherons du reste que les images ayant directement rapport à notre sujet, sans nous laisser séduire par les beautés de leur flore ornementale. Considérant qu'une fleur tenue à la main ou dominant un sceptre, une couronne ou un trône et se reproduisant avec persistance dans des circonstances identiques doit être regardée comme une expression du plus pur symbolisme, nous aurons soin de relever toutes celles qui s'offriront à nous dans ces conditions, mais en écartant systématiquement tout motif, toute arabesque dont le caractère n'est que décoratif.

Parmi les manuscrits les plus remarquables de l'époque carolingienne il en est deux qui ont pour nous une importance capitale. Le premier est le fameux psautier de Charles le Chauve, exécuté pour ce prince par Liuthard entre les années 842 et 869 [1]. Il contient une magnifique miniature qui a été souvent reproduite par la gravure et qui représente ce monarque avec tous les insignes du pouvoir [2]. Le sceptre qu'il tient de la main droite se termine par un fleuron à trois pétales symétriques dont celui du milieu seul est relevé. Le second manuscrit est intitulé : *Ademari chronicon* [3]. Il est également du IXe siècle et renferme un dessin colorié représentant le père de Charles le Chauve, Louis le Pieux, dans l'intérieur de son palais, assis entre deux personnages, des conseillers sans doute. Au-dessus de sa tête on remarque, sortant d'un nuage, une main bénissante, et, chose digne d'attention, on

[1] A la Bibliothèque nationale, à Paris.
[2] Pl. XII.
[3] A la même bibliothèque.

voit au fronton de l'édifice le même fleuron que celui qui orne le sceptre de Charles le Chauve.

Nous voici arrivé à peu près au temps de Charlemagne et, malgré l'extrême rareté des monuments datés de cette époque reculée, malgré la pauvreté des représentations sigillographiques des premiers roi de la race carolingienne, nous avons été assez heureux de rencontrer des traces non équivoques du glo rieux fleuron, presque jusqu'au seuil de la période mérovingienne. A partir de ce moment la route devient obscure. Il est vrai qu'il existe des monuments fort anciens qui nous représentent le grand empereur ceint d'une couronne ornée de fleurons semblables à ceux portés par les autres souverains de sa race, et qu'une sculpture à Fulde nous offre l'image de son frère Carloman, vers l'âge de 14 ans, tenant dans la main droite le sceptre au célèbre fleuron et de la gauche un globe orné, au centre, de la croix grecque, mais l'âge de ces monuments nous a paru si peu certain que nous n'avons pas osé en invoquer le témoignage. L'époque mérovingienne, elle-même, a laissé quelques monuments qui sembleraient attester que l'antique fleuron a tenu alors le rôle qu'il a rempli dans la suite, notamment la tombe de la reine Frédégonde, le sceau de Dagobert Ier et le cercueil en lumachelle du même roi, mais ici encore nous avons cru devoir être sur nos gardes, pour la raison que la tombe de Frédégonde a été plusieurs fois remaniée et que l'authenticité du sceau de Dagobert est contestée par les plus habiles diplomatistes. Quant au cercueil de ce souverain, tout en nous inclinant devant la haute compétence de M. le baron de Guilhermy qui, en ne faisant aucune réserve au sujet de ce monument, a laissé entendre qu'il le considérait comme authentique, nous préférons laisser à d'autres le soin de reconnaîtra plus tard cette source lointaine, lorsque les circonstances permettront de soumettre à un nouvel examen le vénérable monument du plus populaire des rois.

Qu'il nous soit donc permis de revenir sur nos pas, et, sans même tenir compte de la présence du célèbre fleuron au fronton du palais de Louis le Pieux, voyons ce qu'il représente en réalité dans le plus ancien monument authentique qui nous en offre l'image complète : le psautier de Charles le Chauve.

C'est à M. Willemin, l'auteur des *Monuments français inédits*, que revient l'honneur d'avoir, le premier, deviné que le fleuron du sceptre de Charles le Chauve figurait bien la fleur de lis : « Le « sceptre de cet empereur, dit-il, dans lequel Montfaucon a cru « voir une épée, à cause d'une certaine ressemblance entre les « ornements qui le terminent et les épées qu'on voit entre les « mains d'écuyers dans quelques autres peintures représentant le « même monarque et l'empereur Lothaire, porte à son sommet « un fleuron dans lequel on peut, sans trop de prévention, re- « connaître l'origine de la fleur de lis ». Un témoignage irrécusable va confirmer ce jugement. C'est celui d'un écrivain contemporain des deux empereurs et qui a vécu à leur cour : le poète Sedulius, de Liège, dont un de nos jeunes historiens, M. Henri Pirenne, a mis les œuvres inédites en lumière, il y a quelques années, avec un rare talent. Dans un charmant poème intitulé « *De Rosæ Liliique certamine* » l'auteur met en présence la Rose et le Lis se disputant la royauté des fleurs. Le Printemps éveillé par le bruit de la dispute intervient et du ton doucereux qu'il convient de prendre avec de semblables personnes, cherche à apaiser les deux rivales dont le courroux se trahit par ces véhémentes paroles :

La Rose. — « Je suis la sœur de l'aurore, l'alliée des dieux « du ciel ; Phœbus m'aime ; je suis la messagère du radieux Phœ- « bus. L'étoile du matin en souriant éclaire mon visage ; la noble « beauté de ma parure virginale brille de l'éclat de la pourpre. »

Le Lys. — « Pourquoi dans ton orgueil prononces-tu des pa- « roles qui te valent à jamais des tourments mérités ? Car ton « diadème est percé d'épines aiguës. Hélas ! comme ces épines « déchirent le malheureux rosier ! »

La Rose. — « Quelle est ta folie, à toi qui regardes comme un « mal un titre de gloire ! Dans sa sagesse, le Créateur m'a hé- « rissé d'épines aiguës ; il a voulu protéger d'une noble armure « la beauté de la rose. »

Le Lys. — « Ma noble tête est ceinte d'une couronne d'or et « je ne suis pas armé de cruelles épines. De mes blanches mamel- « les s'épanche un doux lait ; aussi m'appelle-t-on la reine des « fleurs. »

— « Cependant le jeune Printemps reposait dans l'herbe fleu-

« rie. Sa robe était peinte d'herbes verdoyantes ; des parfums « montaient à ses narines ouvertes et sa tête était ceinte de cou« ronnes de fleurs. »

« Chers enfants, dit-il, pourquoi cette querelle ? Vous êtes, « sachez-le, nées toutes deux de la même terre. Comment des « sœurs peuvent-elles exciter l'arrogante dispute ? O belle rose, « tais-toi, ta gloire brille sur le monde, mais *que le lys royal règne « du haut des sceptres étincelants* (Regia sed nitidis dominentur « lilia sceptris). Les siècles louent à jamais votre gloire et votre « beauté. Que la rose soit dans nos jardins l'emblème de la pu« deur ; vous, lys étincelants, croissez, semblables en éclat au « visage de Phœbus. Toi, rose, tu couronnes les martyrs de guir« landes de pourpre ; vous êtes, ô lys, l'ornement des cortèges « des vierges aux longs voiles [1]. »

Que le lys royal règne du haut des sceptres étincelants! telle est la glorieuse fonction que le poète, s'inspirant de la réalité des choses, assigne à la plus majestueuse des fleurs. Mais pourquoi donc veut-il dans la belle concision de son suggestif langage que tous les sceptres en soient ornés ? Est-ce une allusion aux différents états sur lesquels son illustre protecteur voulait plus tard étendre son empire, ou bien au rôle que portait ou que devait jouer le noble fleuron sur tous les sceptres en général, sur ceux des autres rois comme sur ceux des rois de France ? Nous avons vu par les sceaux, que la fleur de lis n'était pas particulière aux rois de France, mais que les monarques étrangers en paraient également leurs sceptres. Lorsque vint l'usage de peindre sur les boucliers les figures héréditaires que l'on a depuis appelées armoiries, les rois de France, afin de mieux marquer leur prééminence au-dessus des autres rois de la terre, transportèrent sur leur écu la fleur de lis d'or qu'ils portaient depuis longtemps déjà sur leur sceptre et que l'Occident tout entier reconnaissait comme l'emblème du souverain pouvoir. Presque en même temps les rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Bohême, de Danemark, d'Aragon, de Castille, adoptèrent des armoiries différentes, sans toutefois

[1] Cette élégante traduction est due à la plume de M. le professeur Henri Pirenne, qui l'a publiée, à la suite du texte original, dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique*, collection in-8°, t. XXXIII. (Bruxelles. 1882.)

abandonner le sceptre fleurdelisé, qu'ils continuèrent également à porter dans la suite, preuve évidente que la fleur de lis était bien l'attribut de la puissance souveraine. Si des doutes pouvaient encore exister à cet égard, il suffirait de rappeler que « l'ornement du cortège des vierges aux longs voiles » ne symbolisait pas seulement la virginité, mais aussi le principe de toute domination. En effet, si, dans l'iconographie chrétienne, nous voyons cet emblème briller dans la main et sur le front de la plus pure des vierges, et s'il nous apparaît sur le sceptre de l'ange Gabriel au moment où il vient annoncer à Marie que, par un effet de la volonté divine, elle va porter dans son sein le Sauveur du monde, nous le voyons aussi ailleurs fleurir dans la main des dames suzeraines, non pour marquer un état disparu et qui s'est effacé par le mariage, mais pour affirmer leur autorité, leur puissance dominatrice. Les exemples de ces sortes de représentation sont nombreux dans les sceaux, non seulement pour les reines et les grandes vassales, mais encore pour certaines abbayes de femmes nobles aux prétentions hautaines, telles que celle de Quedlinburg, en Allemagne, dont les membres, qualifiés de princesses de l'empire, employaient à l'égal des souverains dans la légende de leurs sceaux, qui étaient personnels, la formule *Dei Gratia*, traitaient les abbés de fils dans les rescrits qu'elles leur adressaient et se donnaient des airs de papesses en décrétant directement par l'autorité de Saint-Pierre !

Dans l'étude à laquelle nous venons de nous livrer, nous croyons n'avoir rien laissé dans l'ombre de ce qui devait être éclairci. Si nous n'avons pu aller au delà du règne de Charles le Chauve, qui est peut-être le premier souverain ayant fait usage de la fleur de lis sur le sceptre, du moins nous avons pu constater qu'aucun monument antérieur n'en porte la trace certaine.

Il est vrai que M. Adalbert de Beaumont nous apprend que « dans la numismatique byzantine (Saulcy) on voit la tête d'Héra- « clius Constantin à la date de 640-641 avec le casque semblable « à celui de Ninive et surmonté de la fleur de lis et que dans une « monnaie de Constantin II, frappée à Carthage de 641 à 668, se « trouve une coiffure semblable, ainsi que dans celles de Justi-

« nien II (685) et Michel II (820) », ce qui semblerait indiquer non seulement que la fleur de lis remonte à une époque plus ancienne que celle de l'avènement au trône de Charles le Chauve (840), mais qu'elle est d'origine orientale. Cependant l'examen attentif des monnaies publiées par M. de Saulcy nous a fourni une fois de plus la preuve que les dessins de M. de Beaumont ne sont que des figures de fantaisie, uniquement créées pour les besoins de la cause. En effet, pas une des monnaies reproduites par M. de Saulcy



L'Annonciation,
d'après le contre-sceau de Robert, archevêque de Reims (1304).

ne porte le casque fleurdelisé, mais simplement des diadèmes et des couronnes à perles surmontés, non pas de fleurs de lis, mais de croix. La croix, tantôt simple, tantôt double, est du reste le seul ornement des sceptres byzantins et si des fleurons ont quelquefois et à de longs intervalles garni la couronne des empereurs et des impératrices d'Orient, rien n'autorise à y voir autre chose qu'un ornement capricieux, sans caractère traditionnel, par conséquent sans expression symbolique.

Ainsi se trouve résolue cette question tant controversée et que, en désespoir de cause, on regardait comme insoluble de l'origine de la fleur de lis, puisque le seul lien qui dans le système de l'auteur des *Recherches* pouvait encore la rattacher à l'Orient, vient d'être rompu. Quant à la nature du fleuron héraldique, on ne prétendra plus sans doute qu'elle ne relève que du domaine de la fiction. Et si le témoignage si précieux du poète Sédulius ne suffisait pas pour prouver que ce fleuron représente bien la fleur connue sous le nom de lis blanc ou lis de la Vierge, nous pourrions encore, avant de finir, renvoyer les incroyants aux représentations sigillographiques du mystère de l'Annonciation. Chacun sait que dans la scène de ce mystère, les peintres ont toujours placé entre la Vierge Marie et le messager céleste un vase d'où sort une tige de lis au naturel. Or, dans les sceaux, la fleur qui surmonte la tige est très souvent figurée par un fleuron de forme conventionnelle, absolument semblable à celui qui orne les sceptres royaux, c'est-à-dire par le lis héraldique. La démonstration est donc doublement décisive et capable de vaincre les préventions les plus rebelles.

Nous avons vu quel sens particulier les Égyptiens attachaient à la représentation du lotus dans leurs monuments. Quoique fort différent de celui que les peuples européens attachaient à la représentation du lis, il est une chose certaine, c'est que l'expression figurative du lotus et du lis éveille tour à tour dans l'esprit l'image de l'Orient ancien et de l'Occident moderne, et c'est probablement l'effet de cette sorte de mirage qui a inspiré le savant auteur de la *Migration des symboles*, M. le comte Goblet d'Alviella, lorsqu'il a dit que « dans le symbolisme de l'Europe, le lis « a généralement pris la place que l'Orient assignait au lotus ».

En résumé, le but de ce travail a été d'établir :

1° Que la fleur de lis, dite héraldique, est d'origine occidentale et non orientale, et que son emploi, comme ornement du sceptre, remonte au moins au IXe siècle ;

2° Que, contrairement à l'opinion généralement reçue, cette fleur représente incontestablement le lis blanc des jardins ;

3° Qu'elle symbolise le pouvoir royal sur les sceptres occidentaux en général ;

4° Que dans les armes de l'ancienne monarchie française, elle unissait l'idée du souverain pouvoir à celle de la suprématie particulière dont les rois de France jouissaient depuis le règne de Louis le Jeune.

Puissions-nous, dans l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire, avoir réussi dans notre entreprise.

JEAN VAN MALDERGHEM.



Bibliographie.

Afbildninger fra det Kongelige museum for Nordiske oldsager i Kjöbenhavn, ordnede og forklarede af J.-J. A. Worsaae. Copenhague, 1854, in-8°, pl.

ALPINUS (Prosper). *De plantis Aegypti*. Venise, 1592, in-8°. — *De plantis exoticis*. Venise, 1627, pet. in-4°.

BABELON (Ernest). *Manuel d'Archéologie orientale*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8° (in-4° anglais), fig.

BARBET DE JOUY (Henry). *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes composant le Musée des souverains*. Paris, 1866, pet. in-8°.

On y trouve une description complète du Psautier de Charles le Chauve.

BAYET (C.) *Précis de l'histoire de l'Art*. Paris, Quantin, s. d , pet. in-8°, fig. — *L'art byzantin*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°, fig.

Bayeux Tapestry (The), reproduced in autotype plates with historic notes, by Frank Rede Fowke. Londres, 1875, pet. in-4°.

BÉVY (Dom-Charles-Joseph). *Histoire des inaugurations des rois, empereurs et autres souverains de l'Univers*. Paris, 1776, pet. in-8°, pl.

BORDIER et CHARTON. *Histoire de France*. Première édition, Paris, 1859-1860, 2 vol. gr. in-8°, fig. — Nouvelle édition. Paris, 1862, 2 vol. gd. in-8°, fig.

BRUNET DE PRESLE et Alex. BLANCHET. *Grèce, depuis la conquête romaine*. Paris, 1860, pet. in-8°, pl.

BULLET. *Dissertation sur les fleurs de lis*. (Dans le t. XIII de la *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, de Leber. Paris, 1838, in-8°.)

Champollion, le jeune. *Monuments de l'Égypte et de la Nubie.* Paris, 1835-1845, 4 vol. gd. in-fol., pl.

Champollion-Figeac. *Egypte ancienne.* Paris, 1869, pet. in-8°, pl.

Chéruel (A.) *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France.* Paris, 1855, 2 vol., pet. in-8°, fig.

Chiffletii *Anastasis Childerici illustratus.* Anvers, 1655, in-4°.

Cochet (L'abbé). *Le tombeau de Childéric, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes.* Paris, 1859, in-8°, fig.

Crosnier. *Iconographie chrétienne.* Paris, 1843, in-4°.

De Beaumont (Adalbert). *Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis.* Paris, 1853, in-8°, avec 22 planches.

De Belfort (A.) *Description générale des monnaies mérovingiennes, publiée d'après les notes manuscrites de Ponton d'Amécourt.* Paris, 1892-1893, 3 vol., gd. in-8°, fig.

De Foncemagne. *De l'origine des armoiries et en particulier de celles de nos rois.* (Dans le t. XIII de la *Collection Leber.*)

De Hefner-Alteneck. *Costumes du moyen âge chrétien d'après les monuments contemporains.* Francfort s/M. et Darmstadt, 1840-1854, 3 vol., pet. in-fol.

Demay (G.) *Le costume au moyen âge d'après les sceaux.* Paris, 1880, gr. in-8°, fig. — *Inventaire des sceaux de la Flandre.* Paris, 1873, 2 vol., in-4°, pl.— *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie.* Paris, 1877, in-4°, pl. — *Inventaire des sceaux de la Normandie.* Paris, 1881, in-4°, pl.

Denis (Ferdinand). *Histoire de l'ornementation des manuscrits.* Paris, 1880, gd. in-8°, fig.

De Roujoux et Mainguet. *Histoire d'Angleterre.* Paris, 1847, 2 vol., gd. in-8°, pl. et fig.

De Saulcy (F.) *Essai de classification des suites monétaires byzantines.* Metz, 1836, gd. in-8°, avec atlas.

De Wailly (Natalis). *Eléments de paléographie.* Paris, 1838, 2 vol., in-fol., pl.

Diderot et d'Alembert. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.* Nouvelle édition. Genève, 1777-1779, 36 vol. in-4° et 3 vol. de pl.

Didron. *Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu.* Paris, 1843, in-4°.

Douët d'Arcq. *Collection de sceaux* (des archives de l'empire). Paris, 1863-1870, 3 vol. in-4°.

Drapiez. *Dictionnaire classique des sciences naturelles.* Bruxelles, 1853, 10 vol. in-8°.

Du Cange. *Glossarium.* Niort, 1883-1887, 10 vol. in-4° (aux mots *Moneta* et *Lilium*). Voyez aussi dans le t. X, p. 81, la dissertation sur les couronnes des rois de France.

Du Tillet (J.). *Recueil des roys de France.* Paris, 1607, 2 vol., pet. in-4°, fig.

Engel (A.) et R. Serrure. *Traité de numismatique du moyen âge.* Tome Ier. Paris, 1891, in-8°.

Essenwein (Dr A.). *Kulturhistorischer Bilderatlas.* Leipzig, 1883, 2 vol., in-fol. obl.

Furetière. *Dictionnaire universel françois et latin*, vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux. Nancy, 1740-1752, 7 vol. in-fol.

Gayet (Al.). *L'art arabe.* Paris, Quantin, 1893, 1 vol. p. in-8°, fig.

M. Gayet s'efforce dans ce travail, d'ailleurs fort intéressant, de prouver que l'art arabe est avant tout un art spiritualiste. Son système repose sur l'idée de l'infini représentée par le principe des réseaux carrés ou trigones. Les sensations de l'âme y sont analysées au moyen de formules algébriques et de rapports de lignes. En résumé, c'est une psychologie d'une nature toute spéciale et qui, dans la pensée de l'auteur, doit servir à exprimer la « philosophie du vague », la « délectation morose ».

Aucun orientaliste, pensons-nous, n'admettra cette nouvelle théorie.

Gheusi (P. B.). (Norb. Lorédan). *Le blason héraldique.* Paris, 1892, in-8°, fig.

L'auteur se couvre de l'autorité de son « cher maître », M. Augustin Tailhades, pour soutenir que la fleur de lis n'est pas une fleur et donne de la « fleurdelys (*sic*) primitive » une figure absolument fantaisiste.

Goblet d'Alviella (comte). *La migration des symboles.* Paris, 1891, in-8°.

Gourdon de Genouillac (H.). *L'Art héraldique.* Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°, fig.

Guilhermy (Baron de). *Monographie de l'église royale de Saint-Denis.* Paris, 1848, un vol. in-12, pl.

Guillaume le Breton. *Chronique.* Ed. Delaborde. (Public. de la Société de l'Histoire de France). Paris, 1882, in-8°.

Heineccius. *De veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis.* Francfort et Leipzig, 1719, in-fol., pl.

(Henschenius.) *De genealogico stemmate regum Francorum primæ stirpis.* (Acta Sanctorum, mois de mars, t. III.)

Hoffmann. *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI.* Paris 1878, in-4°, pl.

Hucher (E.) *Études sur les types monétaires... du lis.* (Dans la *Revue de Numismatique française*, année 1850, p. 273.)

Illustration (L'). 50e année, 100e vol., no 2577. Paris, 1892, in-4°.

Labarte (Jules). *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.* Paris, 1864-1866, 4 vol. in-8°, avec un album de planches in-4° en 2 vol.

Labitte (Alphonse). *Les manuscrits et l'art de les orner.* Paris, 1893, grand in-8°, fig.

Lafenestre (Georges). *La peinture italienne.* Tome Ier. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°. fig.

Lalanne (Ludovic). *Dictionnaire historique de la France.* Paris, 1872, in-8°.

Larousse (Pierre). *Grand dictionnaire universel du* XIXe *siècle.* Paris, 1866-1876, 15 vol. in-4° (aux mots *Fleurs de lis*, *Lis* et *Sceptre.*)

Le Blanc. *Traité historique des monnoyes de France.* Paris, 1690, in-4°, fig.

Le Bon (Gustave). *Les premières civilisations.* Paris, 1889, gd. in-8°, fig. — *La civilisation des Arabes.* Paris, 1884, gd. in-8°. pl. et fig.

Legoy de la Marche. *Les Sceaux.* Paris, Quantin, s.d., pet. in-8°, fig.

Leist (Dr Friedrich). *Urkundenlehre. Katechismus der Diplomatik, Paläographie, Chronologie und Sphragistik.* Leipzig, 1882, in-16, pl.

Le Maout (Emm.) et Jh. Decaisne. *Traité général de botanique descriptive et analytique.* Paris, 1876. pet. in-fol., fig.

Lenormant (Fr.) *Monnaies et médailles.* Paris, Quantin. s. d. pet. in-8°, fig.

Louandre. *Les arts somptuaires.* Paris, 1857, 4 vol. pet. in-4°, dont 2 de planches.

Mabillon. *De re diplomatica libri VI. — Supplementum librorum de re diplomatica.* Paris, 1709-1714, 2 vol. in-fol.

Magny (marquis de). *Le Roy-d'Armes.* Florence, 1867, in-4°.

Martigny (l'abbé). *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.* Paris, 1865, in-8° fig.

Maspero (G.) *L'Archéologie égyptienne.* Paris, Quantin, s. d., pet. in-8° fig.

Matthæus (Ant.) *De nobilitate.* Amsterdam et Leyde, 1686, pet. in-4°, pl.

Millin (A. L.) *Dictionnaire des Beaux-Arts.* Paris, 1806, 3 vol. in-8°.

Montfaucon (Dom Bernard de). *Les monumens de la monarchie françoise.* Paris. 1729-1733, 5 vol. in-fol.

Moreri (Louis). *Le grand dictionnaire historique.* Amsterdam. 1740, 8 vol. in-fol.

Nangis (Guillaume de). *Chronique latine.* Ed. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.

Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité.* Paris, 1882-1890, 5 vol. gd. in-8°, pl. et fig.

Pirenne (Henri) *Sedulius de Liège.* (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XXXIII). Bruxelles, juin 1882, in-8°.

Prisse d'Avennes. *Histoire de l'art égyptien.* Paris, 1879, 1 vol. in-4° et 2 vol. de planches. — *L'Art arabe, d'après les monuments du Kaire, depuis le* VIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe. Paris, 1877, 1 vol. in-4° et 3 vol. de planches.

Prou (Maurice). *Les monnaies mérovingiennes.* Paris, 1892. gd. in-8°, pl.

Reclus (Elisée). *Nouvelle géographie universelle* (Voy. dans le t. X, p. 499, le chapitre intitulé : Climat, flore et faune de l'Égypte).

Reinaud. *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de Blacas.* Paris, 1828, 2 vol. in-8°, pl.

RENAUD. *Origine des fleurs de lis dans les armoiries royales de France.* (Dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1890), in.8°.

REUSENS (Le Chanoine). *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2e édition. Louvain, 1885-1886, 2 vol. in-8°.

Revue nobiliaire, historique et biographique (Sandret), t. I. Paris, 1862, in-8°, pages 41 et 205.

REY. *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française.* Paris, 1837, 2 vol. pet. in-8°, avec 24 planches.

RITTER (Karl). *Géographie générale comparée ou étude de la terre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme.* Trad. de l'allemand par E. Buret et Edouard Desor. Bruxelles, 1838, gd. in-8°.

ROËMER-BÜCHNER. *Die Siegel der deutschen Kaiser, Könige und Gegenkönige.* Francfort s/M., 1851, pet. in-8°.

ROQUEFORT. *Glossaire de la langue romane.* Paris, 1808-1820, 3 vol. in-8°, (au mot *Leye*).

SABATIER (J.) *Description des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.* Paris et Londres, 1862, 2 vol. in-8°, pl.

SCHLUMBERGER. *Numismatique de l'Orient latin.* Paris, 1878, in-4°, pl.

Trésor de Glyptique et de Numismatique. Paris, 1834-1850, in-fol.

VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire du mobilier français.* Paris, 1858-1875, 6 vol. in-8°.

VOLTAIRE. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.* (Œuvres complètes, édition Salmon, 1825, t. IV, pages 78 et 290, chap. LI.)

VON EYE (Dr A.) et Jacob FALKE. *Kunst und Leben der Vorzeit.* Tome I et II. Nurenberg, 1859-1861, pet. in-4°, pl.

VREDIUS (O.). *Sigilla comitum Flandriæ.* Bruges, 1639, pet. in-fol., pl. — *Genealogia comitum Flandriæ.* Bruges, 1642, pet. in-fol , pl.

WAUTERS (Alphonse). *Géographie et histoire des communes belges. Brabant, Arr. de Nivelles, canton de Genappe.* Bruxelles, 1859, gd. in-8°, p. 15, col. 2. — *Landen. Description, histoire, institutions.* Bruxelles, 1883, in-8° de 92 pages, p. 45.

WILLEMIN (N. X.). *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des Arts depuis le* VIe *siècle jusqu'au commencement du* XVIIe. Paris, 1839, 2 vol. in-fol. pl.

ZELLER (B.) et A. LUCHAIRE. *Les premiers capétiens.* Paris, 1883, in-18, fig.





LE MÉGALITHE

DE VILLE-SUR-HAINE

Bon-Vouloir-en-Havré, 15 septembre 1893

Messieurs et chers Confrères,



ANS une note précédente [1], j'ai eu l'honneur de vous rendre compte des premières fouilles que j'ai exécutées pour l'étude du monolithe découvert dans la propriété de Mme Monoyer, à Ville-sur-Haine.

Dès le début des fouilles, j'ai pu conclure, en me basant sur des observations purement géologiques, que le volumineux bloc de grès, objet de mes études, n'avait pu être amené où il gît actuellement que par mains d'hommes.

Il restait à fixer l'époque à laquelle le transport avait eu lieu et à chercher quelle fut la destination du monolithe.

En réponse à la première de ces questions, je présenterai les considérations suivantes :

1° Le monolithe de Ville gît sur une éminence dominant la vallée de la Haine ; il sert de limite entre trois parcelles de terre dont une porte, de temps immémorial, le nom de *« bonnier à la grosse pierre »*. Évidemment, ce monolithe ne peut être consi-

[1] Voyez *Annales*, tome VIII, p. 233.

déré comme ayant été primitivement une borne, eu égard à sa dimension colossale ; il y a tout lieu de croire, au contraire, qu'il existait avant la division des terres et que ce fut à une époque relativement rapprochée de la nôtre qu'on l'adopta pour fixer les limites ;

2° Partout, à Ville et dans les environs, l'on construit actuellement au moyen de briques, de calcaire carbonifère et de silex de Saint-Denis ; les blocs de grès landénien provenant du gravier de base du quaternaire sont aussi parfois utilisés, mais ils sont toujours de dimensions relativement petites. Nos maçons modernes, et encore moins les constructeurs du moyen âge — (qui, dans nos campagnes, se bornaient à ériger de pauvres demeures en torchis, en bois et en paille) — ne se sont certes pas donné la peine de hisser, sur les hauteurs dominant le village, notre énorme monolithe. S'il en avait pu être ainsi, il faudrait admettre que le transport aurait été fait en pure perte car notre bloc colossal gisait encore, il y a peu d'années, en plein champ, loin des habitations ;

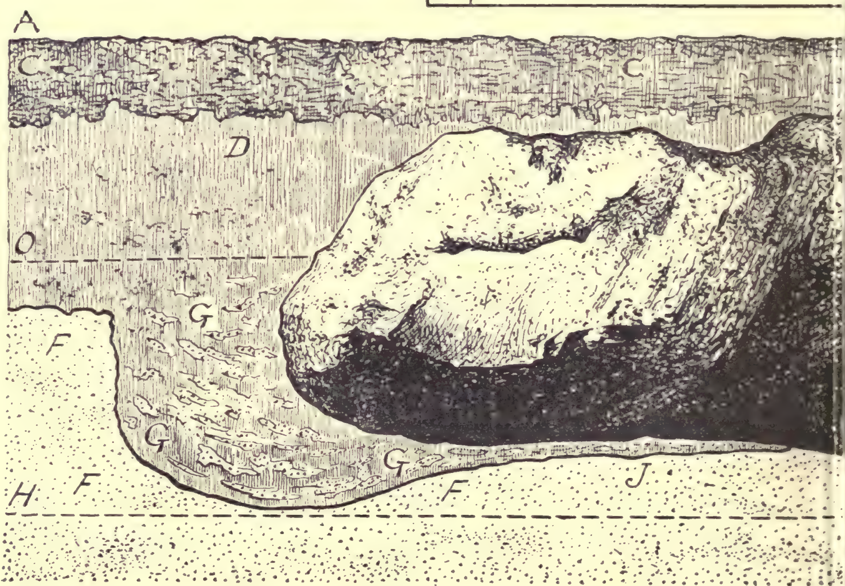
3° Au moyen âge, Ville-sur-Haine n'a vu s'élever, son territoire, aucune demeure seigneuriale importante à la construction de laquelle on aurait pu employer un bloc de grès aussi volumineux que le nôtre. En admettant un instant que ce dernier ait été utilisé pour la construction à cette époque comment, encore une fois, pourrait-on expliquer sa présence en pleins terrains qui, à part des silex taillés néolithiques épars, tels qu'on en rencontre partout aux environs de Mons, ne renferment aucun débris antique ;

4° Les Francs nous ont légué leurs tombes riches en mobilier funéraire, mais c'est en vain, presque toujours, que nous cherchons les emplacements des huttes, ou même d'autres traces du long séjour de ce peuple guerrier dans nos contrées. Ce n'est donc non plus aux Francs que l'on pourrait attribuer le transport du monolithe de ville ;

5° Les Romains et les Gallo-Romains étaient, comme on le sait, des constructeurs émérites, mais ils n'employaient que des matériaux choisis, des roches équarries, taillées soigneusement parfois, ou même polies, et de dimensions non exagérées, surtout en Gaule. Leur excellent ciment, mêlé à des moellons de volume peu considérable, à des carreaux de terre cuite, suffisait

LÉGENDE

1. La ligne A B indique le niveau du sol avant la construction du mur de la niveau se trouvaient 20 centimètres d'humus (C). Les tranchées pratiquées dan l'humus a partout la même épaisseur.
2. La ligne O P indique la base de la fondation du mur. Celui-ci repose sur pres
3. Sous l'humus se trouve une terre à briques (D) mélangée d'éléments hétérogè natures, petits fragments de craie blanche etc. La présence de ceux-ci démont place, sous sa forme primitive, naturelle et bien pure. Les travaux de culture dernes ont du être les causes principales de ce mélange.
4. L'extrémité la plus volumineuse du Menhir se termine en E par une pointe (l'Ergeron non remanié désigné par F.)
5. Le Menhir est actuellement couché sur l'un de ses flancs mais l'étude du terrai avait été pratiquée en G dans le but de l'y ensevelir. Toujours est-il que la pa encore sur l'Ergeron, tandis que, vers le milieu et vers la pointe, il gît dans l et comblée de terre à briques mélangée à des parties de l'assise sous-jacente.
6. Deux petits blocs de grès ayant pu avoir servi à caller le Menhir et à le main supposée ont été recueillis au cours des fouilles dans la fosse G.
7. Le Menhir touche la ligne de niveau H H en I tandis qu'il s'en éloigne de 17 celle qu'il devait occuper, suivant les lois de la physique, après avoir été aba
8. A partir des points M et N le Menhir se prolonge dans le sens de sa plus gr en partie et ressort de l'autre côté de ce mur. La plus grande largeur du Me
9. Il semble résulter des faits exposés ci-dessus que le Menhir de Ville-sur-Ha la verticale K K dans le sens de sa longueur (2 mètres 67 centimètres) e (L L —, 83 centimètres), qui fait saillie sur son extrémité pointue, il émerge



Pl. XIII. — Le menhir de Ville-Sur-Haine (Hainaut)

priété de Madame Monoyer. Sous ce
voisinage du Menhir ont montré que

toute la longueur du Menhir.
Cailloux peu volumineux de diverses
que cette terre à briques n'est pas en
ruissellement des eaux pluviales mo-

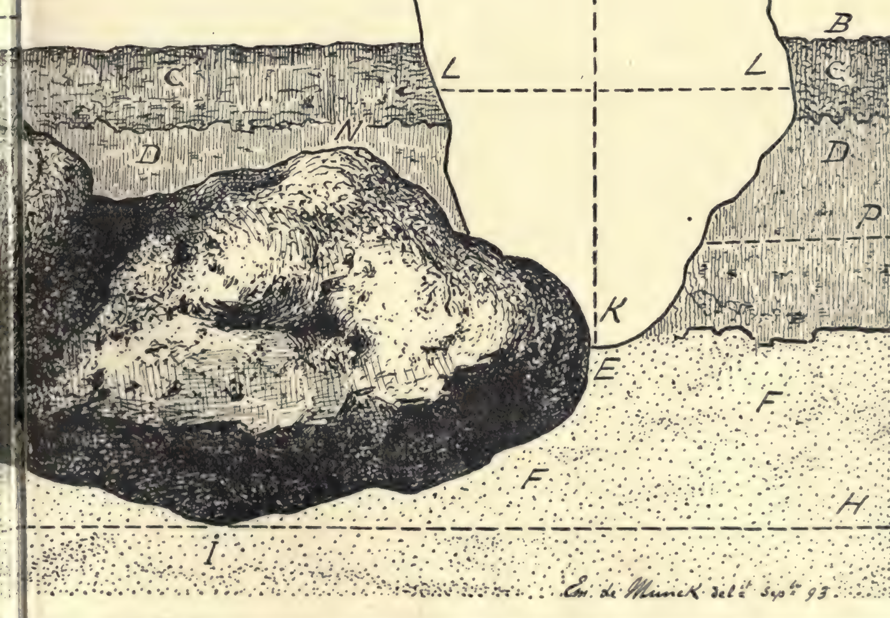
a du servir à le ficher en terre ferme

oisinant a démontré qu'une excavation
la plus volumineuse du Menhir repose
osse G aux parois nettement accusées

r dans sa position verticale primitive

timètres en J. Cette position est bien
dans la fosse G.
largeur sous le mur qui le recouvre
est de 1 mètre 15 centimètres.
était dressé primitivement suivant la
'à partir de sa plus forte épaisseur
du sol.

ètre.



ouilles pratiquées par M. E. de Munck en juin 1893.

pour constituer des masses de maçonnerie capables de rivaliser avec nos plus belles bâtisses modernes. Le constructeur romain et gallo-romain était trop habile, et surtout trop pratique, pour compliquer son travail par des transports de matériaux volumineux à l'excès ; c'est en dire assez pour qu'il soit admis que notre monolithe aux formes grossières, irrégulières et au poids considérable n'a jamais fait partie d'une construction Belgo-Romaine quelconque. Du reste, jusqu'à ce jour, malgré le nom caractéristique de Ville-(*villa*)-sur-Haine, je n'ai découvert, sur le territoire de cette commune, aucun débris qui puisse attester l'existence de constructions Belgo-Romaines de quelque importance.

Eu égard à ce qui précède, je crois pouvoir émettre cette conclusion que je maintiens jusqu'à preuve péremptoire du contraire : Le monolithe de Ville-sur-Haine est un de ces monuments colossaux, commémoratifs ou religieux, un *Menhir*, comme en ont érigé les peuples de la dernière période des temps préhistoriques.

Je viens de prononcer le mot Menhir ; c'est, en effet, à cette catégorie de monuments que semble se rapporter la pierre de Ville : La partie actuellement dégagée, contre le mur de la propriété de Mme Monoyer, mesure en longeur 2 mètres 67 cent. et, en épaisseur 83 cent. ; l'extrémité la plus volumineuse du bloc se termine par une pointe qui a dû servir à le ficher en terre ferme (l'Ergeron sous-jacent). Notre monolithe est actuellement couché sur l'un de ses flancs, mais l'étude du terrain avoisinant paraît démontrer qu'une excavation a été pratiquée dans le but de l'y ensevelir. Toujours est-il que la partie la plus volumineuse du monolithe repose encore sur l'ergeron tandis que, vers le milieu et vers la pointe, il gît dans une fosse nettement accusée et comblée de terre à briques mélangée à des lambeaux de l'assise quaternaire sous-jacente.

Mais ce sont là des faits que je voudrais voir contrôler sévèrement par mes confrères géologues les plus compétents.

Dans tous les cas, je prie la Société d'archéologie de bien vouloir désigner des délégués qui viendront étudier le monolithe de Ville-sur-Haine et feront rapport sur leurs observations (1).

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, etc.

EM. DE MUNCK.

(1) Voyez ci-après, page 250.



Un changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401.

LA

FAMILLE CLARENSONE



OMME on le sait, au moyen âge, les règles qui présidaient à l'art héraldique étaient encore des plus rudimentaires. Chacun pouvait, en quelque sorte, adopter des armoiries ou modifier celles qu'il possédait, au gré de ses caprices. Ce droit appartenait aussi bien au bourgeois qu'au gentilhomme. Aussi les documents officiels relatifs à des questions de ce genre sont-ils des plus rares. Nous considérons donc comme une bonne fortune la découverte que nous avons faite dans les archives communales d'Anvers, d'un acte officiel qui constate un changement de sceau et d'armoiries.

Le 19 décembre de l'année 1401, un des échevins d'Anvers, du nom de Quentin Clarensone, comparaît devant le magistrat, représenté par les deux échevins Jean Roebosch et Wautier den Lichten, et déclare qu'il vient de modifier son sceau, mais qu'il

reconnaît pour valables toutes les pièces qu'il a scellées antérieurement.

On le voit, c'est de sa propre autorité que l'échevin anversois apporte des modifications à son scel; il se borne à en faire part au public.

Voici cette pièce importante, telle que nous l'avons copiée dans les actes scabinaux [1] :

Int jaer xiiij ende een, xix dagen in December, soe toende Quinten Clarensone, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen inden selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden.

Nous avons cherché ensuite à découvrir le sceau de l'échevin Clarensone et à nous rendre compte des changements qu'il y avait apportés. Grâce à l'obligeance de notre ami, M. L. Theunissens, nous avons eu l'heureuse chance de découvrir dans les archives de la cathédrale d'Anvers, deux actes auxquels étaient attachés des sceaux de Clarensone, le premier antérieur, et le second postérieur à l'acte dont nous venons de donner copie.

Le premier sceau est attaché à un acte de 1399. En voici la reproduction exacte :



On le voit, à cette époque, Quentin Clarensone portait : de... à trois étoiles flamboyantes à 6 rais de... posées 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de... à un oiseau (héron?)... L'écu est

[1] Scab. Prot. 1396 tot 1401, f° 349.

entouré d'ornements linéaires ogivaux, parsemés de fleurs de lys et de l'inscription : S. Quinten Clarenson...

Voici maintenant le sceau postérieur à notre acte; il est apposé à une pièce de 1401 :



Les modifications apportées aux armoiries sont moins radicales qu'on pourrait le croire à première vue ; la plus importante est la suppression de l'écu en cœur. L'écusson est cette fois tenu par une damoiselle en costume de l'époque, aux côtés de laquelle se voyent deux lettres, que nous lisons N, I, mais dont la signification nous échappe. L'inscription porte également : S. Quinty Claren Sone.

Si nous considérons maintenant les meubles de ces deux armoiries, des étoiles flamboyantes, ne pourrait-on pas y trouver quelqu'analogie avec le nom de Clarensone? (Claer ou klaar, clair, lumineux, etc.) Dans cet ordre d'idées, il y aurait encore lieu peut-être de faire remarquer et de rapprocher de ces armoiries celles de la famille Van Zon, que notre ami, M. Th. de Raadt, a bien voulu nous signaler. En 1425 et 1427, Lambrecht Van Zon, échevin d'Anvers, scellait d'un écu chargé de trois étoiles flamboyantes, la première cachée par un franc quartier à une anille. L'écu soutenu par un ange [1]. Si l'on tient compte du nom de ce dernier personnage, ne serait-on pas fondé de voir plutôt dans son blason des soleils et de le considérer aussi comme armoiries parlantes ? Il est vrai qu'en règle générale les soleils sont représentés avec un plus grand nombre de rayons alternativement droits et flamboyants, mais en étudiant dans leur ensemble les blasons adoptés à cette époque à Anvers, nous serions tentés de constater que l'usage existait de donner aux soleils la figure d'étoiles flam-

[1] Archives des hospices d'Anvers, Buitengoeden, cart. I.

boyantes. Nous pourrions donc également prendre pour des soleils les meubles de l'écu de Quentin Clarensone.

Quoi qu'il en soit, nous avons cherché ensuite à avoir quelques détails au sujet de la personne et de la famille de l'échevin Clarensonne, et nous avons été assez heureux de découvrir quelques particularités intéressantes.

D'après l'historien Torfs [1], Clarensone était échevin en 1399, et avait été nommé « op ten vyfsten dach van aprille ».

Un manuscrit, faisant partie de notre collection, et qui donne la liste de tous les magistrats et dignitaires anversois, renseigne Clarensone comme échevin pendant les années 1397, 1398, 1399, 1402, 1405, 1413 et 1429.

En 1409, le souverain désigna comme commissaires chargés de présider et de surveiller l'élection scabinale : les seigneurs de Lillo et d'Assche et Quintin Claerensone.

Dans les volumes contenant les actes passés devant les échevins d'Anvers, nous avons relevé diverses dates de la nomination à l'échevinat de notre personnage, entre autres : 1397, *scabini constituti, anno XCVIJ in festo beate Barbare Virginis... Quintin Clarensone* (f° 187).

1398, *Mutatio scabinorum, anno XCVIIJ*, XXVII *die novembris... Quintine Clarensone.*

1399, *Mutatio scabinorum in festo conceptionis beate Marie... Quintin Clarensone.*

L'échevin Clarensone avait épousé une femme appelée Elisabeth, dont le nom de famille nous est inconnu. Elle lui donna deux fils : Jean et Henri, et une fille, Catherine. Il habitait une maison appelée « *den Wakenhert* » et située « *op de Roeye* ». C'est le Canal au Sucre actuel. A l'occasion du mariage de sa fille, il procède, le 23 juin 1399, conjointement avec ses enfants, au partage des biens délaissés par sa femme défunte [2]. Dans cet acte, passé devant les échevins, comparaît « Quentyn Clarensone, ons medescepen » avec ses enfants : « Jan ende Henric Quintynss, ghebroeders, ende Katline, haer zuster. » Ils partagent les biens de « Lysbetken wethich wyf wilen Quintyns vorscreven ende moeder van Janne, Henric ende Katlinen ».

[1] Oude schependom van Antwerpen.
[2] Schep. briev. 1394 tot 1408, f° 215.

Les enfants reçoivent pour leur part de nombreuses rentes, plus la moitié de la maison dont nous venons de parler « een huysinghen met plaetsen, gronde, geheeten den Wakenhert, ghestaen op de roye ». Ensuite la moitié d'une terre située à Lillo et d'une grange « eene schuere met hove ende gronde, ghestaen in Daudane » (C'est la rue Oudaan actuelle). Le père recevait le quart de ces mêmes biens en nue-propriété et le quart en usufruit.

Le 9 août de la même année 1399, Quentin Clarensone cède à son fils Jean le quart qui lui appartenait de la maison « op de Roeye [1] ».

Il fit sans doute cette cession à cause d'un nouvel achat qu'il avait en vue. En effet, le 27 février 1401, il achète de Jan Schoenhout et de sa femme Katline, une maison, sise rue des Peignes, et appelée « den Vos », et, à la même date, il loue aux anciens propriétaires l'immeuble qu'il venait d'acquérir et qui était voisin de la maison qu'il occupait alors. Voici comment s'exprime l'acte de vente et de location [2] : « De huys gheheeten den Vos met hove, gronde, borneputte, stalle ende met loeve, achter daer hi nu in woent en ghelyc als hyt nu besettende es, ghestaen inde Camerstrate neffens Jans Walen. »

Suivant toutes probabilités, c'est au même Clarensone qu'est due la fondation d'une messe dans l'église de la citadelle. Nous trouvons, en effet [3], qu'en vertu des dispositions dernières de « Quintinus dictus Clarensone » ses héritiers exécutent, en 1468, les clauses de son testament. A cet effet, ils font don à la chapelle de Saint-Quentin, dans l'église de la citadelle, « in altàre sancti Quintini in ecclesia Castri » de certains revenus garantis par des biens situés à Beirendrecht et à Wilmarsdonck « in loco dicto Loyck ». Cette fondation fut augmentée à la même époque par un certain Peter Bordoinck.

L'échevin Clarensone avait un frère ou un fils du nom de Jan Clarensone [4], qui mourut avant le 19 juillet 1458. Celui-ci épousa

[1] Loc. cit. f° 222 v°.
[2] Schep. br. 1394 tot 1408 f° 251 v°.
[3] Archives de la cathédrale. Capell. capsa 98.
[4] Schep. br. 1458, I, f° 29.

Katline Skonincx et en eut au moins deux fils et une fille, savoir : 1° Katline Clarensone, qui épousa David Vorsselman [1]; 2° Quinten Clarensone [2], qui fut religieux dominicain dans le couvent d'Anvers. Les actes le nomment : « Brueder Quintine Clarensone, predickere tantwerpen ». Le couvent des dominicains d'Anvers, fondé en 1244, avait pour prieur, à l'époque qui nous occupe, « Jacobus de Maclinia » S. T. D., confesseur et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne [3]; 3° Le second fils avait nom Jorys Clarensone. Il épousa Digne Boudenssone, qui était fille de Gheerd, boulanger, habitant Bergen op Zoem, et sœur de Bertelmeeus et Pauwels Boudenssone [4]. Il en eut une fille appelée Marie. Jorys Clarensone exerçait la profession de boulanger *backer* et habitait *in den loozengawech by tvleeschuys*. Il devait livrer hebdomadairement une partie des pains qui servaient aux distributions pieuses faites dans l'église Notre-Dame. Un acte de 1455 [5] nous dit en effet qu'il livrait *telker weke vierthiene broode wegende tstuc achthien loot gebacken, te wetene sevene kerspette ende sevene terwene alsmen den capellanen tonser vrouwen van huer distribucien te backen pleegt*. Il possédait encore un bien situé aux environs du Clapdorp [6] *een huis metten hove buyten de Coepoerte byde Drencke neffens Sheerenstrate geheeten den Gansendriesch*. Jorys Clarensone mourut avant le 24 juin 1459, et, à cette époque, sa fille a pour tuteurs son oncle David Vorsselman ainsi que Thomas Maes, et les frères Jean et Nicolas den Coster.

Voilà les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir jusqu'ici touchant la famille Clarensone.

FERNAND DONNET.

[1] Loc. cit. 1458, I, f° 180 v°.
[2] Loc. cit. 1459, 67 v°.
[3] Belgium Dominicanum.
[4] Schep. br. 1459, 283 v°.
[5] Loc. cit. 180 v°.
[6] Loc. cit. 1456, I, 268.





UNE NOMINATION

DANS LA

Garde Bourgeoise

à Anvers, au XVIIe siècle.



ERNIÈREMENT, dans un pays voisin, nous avons pu être témoins de faits très peu édifiants. Il n'était bruit que d'achat de consciences, de trafics de places et d'autres actions peu délicates, quoique parlementaires. Ces désordres, nous l'avouons, sont très peu archéologiques et on nous demandera sans doute quel prétexte nous pouvons trouver pour les rappeler dans cette docte enceinte. Nous tenons simplement à prouver que ces faits qui ont fait crier bien haut à la corruption du siècle, avaient eu autrefois des précédents, et que nos pères ont pu avoir les mêmes motifs que nous, pour flétrir certains marchés peu honorables. Ce qui prouve une fois de plus que « nil novi sub sole. »

Ces réflexions nous sont suggérées par la découverte, aux Archives communales d'Anvers, dans les minutes du notaire Dewinter, en l'année 1639, d'un contrat des plus curieux. Un certain Pierre van der Avort, était capitaine de la garde bourgeoise

dans la XIIe section ; il avait prêté serment en cette qualité le 6 octobre 1633 [1]. A l'époque où la pièce qui nous occupe a été dressée, il venait de mourir et la place était vacante. Ce grade était convoité par Jan Verdussen, qui avait obtenu la protection du peintre Jan Baptist Borrekens. L'artiste, désireux de satisfaire l'ambition de son protégé, ne se borna pas à suivre les usages réguliers, mais voulant encore être plus sûr de son fait, il s'adressa à un nommé Jan Geerts. Nous avons vainement cherché des détails concernant ce dernier personnage, de manière à pouvoir expliquer le crédit dont il jouissait. La seule indication que nous ayions trouvée, c'est qu'il avait épousé Maria Memereyns [2] ; nous ne supposons toutefois pas devoir chercher dans cette particularité, les motifs de son influence.

Borrekens et Geerts ouvrirent donc des négociations, et ne tardèrent pas à tomber d'accord. Pour donner plus de poids à leur transaction, ils la firent coucher sur papier timbré. Dans cette pièce, le tabellion constate avec toutes les formules d'usage, que Jean-Baptiste Borrekens, vend à Jean Geerts, d'abord : deux tableaux de Jordaens. « Twee doecken schilderijen zijnde beyde twee Jordaenen. » Chacune de ces pièces était estimée valoir 8 florins. On le voit, ce ne devait pas être des œuvres d'un mérite bien transcendant. La livraison devait se faire, par mesure de précaution, seulement quand Verdussen aurait obtenu la place de capitaine de la Garde bourgeoise « van de borgelyck Wachte » en remplacement du capitaine van der Avort. Toutefois, en homme prudent, Borrekens prend des précautions pour le cas où son protégé n'obtiendrait pas la place convoitée. Dans cette éventualité, Geerts devra restituer les deux tableaux, et au lieu de recevoir 16 florins, il devra en payer 22. Le second point du contrat stipule également une autre vente d'un tableau représentant cette fois le passage de la mer Rouge « een stuck schilderije op doeck daer de kinderen van Israël door de Roode zee gaen. » Cette seconde transaction est conclue pour stimuler le zèle de Geerts. En effet, le tableau lui appartiendra seulement si Verdussen est nommé capitaine avant le 1er août subséquent. Dans le

[1] Registres ms. de la Garde bourgeoise. — Arch. comm. Anvers.
[2] Scab. prot. — Arch. comm. Anvers.

cas contraire, il doit non seulement restituer l'œuvre d'art, mais encore payer une amende de 36 florins.

Ici se termine cette pièce, curieuse, exemple peut-être unique, ou du moins seul survivant de pratiques que nous ne soupçonnions guère. Il est en effet, pour le moins étrange, de voir des œuvres d'art servir de prix pour l'achat d'une magistrature bourgeoise, et de constater que pareille transaction a obtenu le concours d'une entremise officielle.

Nous avons tâché de savoir si ces manœuvres avaient eu un résultat heureux pour les contractants. Nous avons parcouru à cet effet les anciens registres de la Garde bourgeoise, et nous avons trouvé que le 30 juillet 1639, Cornelis Hessels prêta serment en qualité, de capitaine de la Garde bourgeoise en remplacement de van der Avort. L'infortuné Verdussen n'obtint donc pas la place, malgré ses peintures.

Il intéressera peut-être d'avoir maintenant quelques détails au sujet des acteurs qui jouèrent un rôle dans cette transaction.

Nous avons consulté à ce sujet les archives d'Anvers.

Jan Verdussen était fils du libraire Jérôme Verdussen « boeckvercooper » qui mourut en 1635 et de Marie Scheyfs. Verdussen eut d'autres enfants encore, entr'autres : Jérôme Verdussen, le jeune, qui épousa Elisabeth Semonts au Emons ; Guillaume Verdussen ; Elisabeth Verdussen et Marie Verdussen, femme du libraire Guillaume Lesteens.

Borrekens, appartenait à une ancienne famille, établie à Anvers depuis le milieu du XVIe siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec la famille des barons de Borrekens actuels. Son auteur, Jean Borrekens fils de Luc, né à Cortenberg [1], fut reçu bourgeois d'Anvers le 2 février 1564. Jean-Baptiste Borrekens dont nous nous sommes occupé, était un peintre de l'École de Rubens. Le musée de Madrid possède deux tableaux dûs à sa palette, dont l'un représente la glorification d'Hercule. Il était né à Anvers le 17 mai 1611. En 1630, il devint franc maître de la « gilde saint Luc. » Il était frère du graveur Mathieu Borrekens.

Il épousa à Anvers en l'église Saint-Georges, le 30 janvier 1636, Catherine Breughel, fille de Breughel de Velours. Le

[1] Généalogie ms. dressée par le b^n de Borrekens.

grand peintre Pierre-Paul Rubens fut un des témoins de cette cérémonie. Borrekens eut trois enfants savoir : 1° Pierre-Paul, filleul du grand Rubens, né le 12 mai 1637 ; il devint négociant ; 2° Claire Christophorine, beguine et 3° Guillaume Ambroise, licencié en droit, créé en 1665 à Jérusalem, chevalier du Saint-Sépulcre ; revenu dans sa patrie, il se fit religieux, et fut reçu le 13 novembre 1667 comme profès chez les capucins sous le nom de Frère Bonaventuro.

Jean-Baptiste Borrekens perdit sa femme en 1654. Il se remaria deux ans après le 2 décembre 1656 avec Anne-Marie van Ginderdeuren. Il mourut le 13 février 1675. A l'époque de son décès il habitait à Anvers au Rivage « op oever », et avait réuni dans sa demeure une grande quantité d'œuvres d'art. Circonstance digne de remarque, Borrekens, gendre de Breughel, ami de Rubens, était également beau-frère de Teniers, mais il était en fort mauvais termes avec ce dernier.

Le peintre Jordaens dont les tableaux servirent de prime au marché qui nous occupe, n'est pas, comme on pourrait le croire, le grand peintre Jacques Jordaens. Il s'agit ici de Hans Jordaens, troisième du nom. L'historien de l'école de peinture d'Anvers, M. vanden Branden, nous fournit quelques détails sur cet artiste. Hans III Jordaens, appelé « den Langen Jordaens » était fils de Hans II Jordaens ; il naquit vers 1595 et épousa le 26 novembre 1617, en l'église Notre-Dame à Anvers, Marie van Dyck. Il fut inscrit en 1620 sur les rôles de la gilde Saint-Luc, sous le nom de « Hans Jordaens den jonghen ». Il mourut en juillet 1643. Il peignit surtout des tableaux dont les sujets étaient empruntés à l'ancien testament, parmi lesquels il se fit une spécialité du Passage de la mer Rouge. Il reproduisit ce sujet dans une grande quantité de ses tableaux.

En terminant disons encore un mot de la garde bourgeoise. Cette institution est assez connue pour que nous nous abstenions de donner de grands détails sur sa composition. En faisaient partie tous les bourgeois d'Anvers, âgés de 18 à 60 ans, à l'exception des indigents et des malades [1]. Toutefois certaines autres catégories de citoyens jouissaient de l'exemption de cette charge ;

[1] Ordonnances du magistrat d'Anvers.

parmi eux, citons : les soldats, l'écoutête et ses employés, l'amman, le secrétaire de la ville, les trompettes de la tour, les employés de la prison « du Steen » et du « Backers toren ». D'autres pouvaient s'exempter de ce service moyennant finances, tels : les marguilliers, les aumôniers, les employés des églises : chantres, organistes, écolâtres, clercs, etc., les employés de la ville, et les avocats exerçant depuis dix ans, les médecins, les négociants faisant partie d'une nation étrangère, etc.

Le garde dont la femme était malade ou en couches obtenait également une exemption provisoire.

On sait que la garde de la ville était dévolue à ces ghildes armées. Quand une place de capitaine ou « wachtmeester » était ouverte, un délégué de la « wachtcamer » soumettait au magistrat une liste de douze personnes parmi lesquelles on choisissait le titulaire pour la place vacante. L'élu prêtait serment en séance plénière des doyens des ghildes. Chaque capitaine recevait des appointements annuels de 610 florins, mais de ce montant il devait payer 32 florins au secrétaire de sa compagnie, 54 florins aux six prévôts de la garde, 26 florins aux deux tambours, 18 florins pour l'entretien des feux des corps de garde, 12 florins pour l'inspection des mousquets, 12 florins à celui qui porte le mot d'ordre aux postes intérieurs, 16 florins à ceux qui font le service des postes extra muros, 50 florins pour la réparation des tambours et le nettoyage des fusils.

Par contre, une somme de 100 florins lui était payée chaque fois qu'il devait faire confectionner une nouvelle enseigne.

Les officiers de la garde bourgeoise avaient un patron religieux, Saint-Jean Capistranus, dont la confrérie avait son siège dans l'église des Pères mineurs Récollets. Le saint y était honoré sous le titre de : « H. Joannus Capistranus, bescherm heyligen der capiteyns, officiaelen en alpherissen der stad Antwerpen ». Avant la fin du XVII[e] siècle, ces officiers n'avaient pas de patron spécial. Quand le 16 octobre 1690 le pape Alexandre VIII canonisa ce bienheureux personnage qui avait contribué à délivrer Belgrade des Turcs, ils résolurent d'adopter le nouveau saint pour patron de leur compagnie « als die gelukkiglyk en victorieus gevoert heeft het vaendel des H. Kruys tegen de ongeloovige ». Ainsi s'exprime le manuel de la confrérie. Celle-ci fut

fondée le 15 juillet 1691 ; dès le premier jour, 38 porte-drapeaux de la ville se firent inscrire comme confrères. Le pape Innocent XII confirma cette érection le 10 janvier 1693, et l'évêque d'Anvers l'approuva à son tour le 24 mai 1694.

Ne pouvaient faire partie de cette confrérie que les porte drapeaux et les capitaines ainsi que leurs femmes et enfants.

Fernand Donnet.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 3 juillet 1893.

Présidence de M. le comte M. DE NAHUYS, *président* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-six membres sont présents [2].

M. le baron DE LOË, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

M. V. TAHON attire l'attention de ses collègues sur les travaux que la Société générale fait exécuter en ce moment, rue d'Isabelle.

Correspondance. — M. S. De Schryver s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Donnet, Van der Borght, Ballion et Lefèvre remercient pour leur nomination de membres effectifs.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Cumont, Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, Hecq et Vanderlinden.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes A. Daimeries, G. Matyn et P. Errera ; MM. Arm. de Behault de Dornon, Maroy, Alph. Hanon de Louvet, Ronner, Lavalette, Puttaert, Haubrechts, V. Tahon, Donnet, De Soignies, P. Errera, Van Gele, Schweisthal, Cabillauw, van Malderghem, de Raadt, Bastin, Malfait, Titz, Michaux, Goyens, Ortman, Wehrlé, Van Havermaet, Van Hoof, Wallaert, De Beys, G. Matyn, Alb. Dillens, A. Daimeries, Hannay, Aubry, Schuermans, Lacroix, Verbueken et Schavye.

Mme Gustave Rion fait part du décès de son mari, membre effectif. *(Condoléances.)*

M. Vorsterman-Van Oyen annonce la mort de son fils. *(Condoléances.)*

La Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

Le comité de la Section d'Art monumental des Musées royaux regrette de ne pouvoir donner suite à la demande d'achat du buste du poète Raoul.

M. de Munck adresse à la Société la lettre suivante au sujet de la découverte, à Ville-sur-Haine (Hainaut), au lieu dit *le bonnier de la grosse-pierre*, d'un bloc de grès aux dimensions colossales qui pourrait être un *menhir*.

Bon-Vouloir-en-Havré, le 20 juin 1893.

Messieurs,

On vient de découvrir, à l'occasion de la construction d'un mur entourant la propriété de Mme Monoyer, à Ville-sur-Haine, un bloc de grès landénien aux dimensions colossales.

La famille Monoyer, comprenant l'intérêt que pourrait offrir à la science l'étude de ce bloc, s'empressa de m'avertir.

Aidé de mon fouilleur habituel, je pus bientôt m'assurer du mode de disposition du bloc dans le terrain. Un simple coup d'œil, jeté dans la tranchée, dès le début des fouilles, me permit également de conclure que ce bloc colossal n'a pu être apporté là que par la main de l'homme et non par l'intervention d'un phénomène géologique quelconque.

En effet, au lieu d'être *en place*, dans le *terrain landénien*, ce qui serait sa position d'origine, normale, et tout à fait naturelle, ou bien encore, au lieu de reposer, *sous* les *sables* et les *limons quarternaires*, au milieu des *graviers de base* de ces derniers terrains, et constituer ainsi un témoin des grandes érosions auxquelles on doit le creusement primitif de la vallée de la Haine, ce bloc git *au-dessus* de l'assise quarternaire la moins ancienne : le *limon stratifié* ou ergeron. C'est là un fait géologique indiscutable qui, à lui seul, peut éclairer l'archéologue et l'engager fortement à poursuivre ses fouilles.

Le bloc de Ville-sur-Haine, découvert au lieu dit : *le bonnier de la grosse-pierre* n'a pu être apporté que par l'homme, après la période des dernières formations géologiques auxquelles on doit le relief actuel de notre sol. Serait-ce un *monument mégalithique* comme la pierre colossale que l'on voyait naguère dominer les plaines de Bray-lez-Binche ? Tout milite, jusqu'ici, en faveur de cette hypothèse.

Il y a donc lieu de s'attendre à ce que, sous peu, les fouilles viennent définitivement trancher la question.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Em. de Munck.

Dons et envois reçus. — *Pour le Musée :* empreinte du sceau de l'abbaye de Sonnebeck (don de M. Romilly Allen);

Médaille frappée à l'occasion du XXV[e] anniversaire de la fondation de la Société historique de Compiègne (M. P. Saintenoy) ;

Urne-ossuaire, *tegula*, fibules, bagues, ornements, monnaies, etc., provenant d'un cimetière belgo-romain à Haulchin (commission des fouilles) ;

Pour la Bibliothèque : MM. Le Baron de Loë, de Raadt, Schaaffhausen fils et Arm. de Behault font don de brochures et de journaux.

Une quarantaine de sociétés savantes, de revues et journaux du pays et l'étranger envoient leurs publications.

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXII, livraison V, 1893;

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1893, n° 2;

Revue Bénédictine, n° 6, juin-1893 ;

Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », n[os] 149 (mai 1893) et 150 (juin 1893) ;

L'Architecture (journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français) année 1893, n[os] 22, 23, et 24 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, n[os] 619 (30 mai 1893), 620 (10 juin 1893), 621 (20 juin 1893);

Notizie degli scavi di Antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei, (Indice topografico per l'anno 1892);

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3[e] année, n° VI, 15 juin 1893;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, avril, n° 4;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1[er] trimestre de 1893;

Boletin de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa 3[e] année, juin, 1893;

John Hopkins University studies in Historical and Political Science, XI[e] série, n[os] 5-6. (Church and State in North Carolina); n[os] 6-7 (The condition of the Western Farmer);

Revue bibliographique belge, 5[e] année, n° 5, mai 1893;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. VIII, new series, déc. 1892;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XV, part. 6 et 7;

Mittheilungen des K. K. Oester. Museums für Kunst und Industrie, 8[e] année, liv. 6;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons du 14 et du 21 janvier 1893;

L'Excursion, 14[e] année, n[os] 4, 5-6, avril-mai-juin 1893;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI, 1893, pages 29 à 36.

Ons Volksleven, 1893, liv. 6

Analecta Bollandiana, tome XII, fasc. II et III ;

Tenth Annual Report of the Board of Trustees of Public Museum of the city of Milwanker (September 1st. 1891, to august 31st. 1892) ;

Vierenzestigste verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden over het jaar 1891-1892;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIII, band. II und III, Heft;

Annales de la Société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre 4e série, tome, X, 37e volume de la collection, 2e livraison supplémentaire (1887) et 5e série, tome IV, 41e volume de la collection, 1re livraison (1891) ;

Revue belge de Numismatique, 1893, 49e année, 3e livraison ;

Revue de l'Art Chrétien, 5e série, 1893, tome IV, 3e livraison ;

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, tome XXIX (année 1892).

Bulletin Historique (Société des Antiquaires de la Morinie) 164e livraison, t. IX, année 1892, 4e fascicule ;

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique (Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes), 44e année, tome 42 nos 11 et 12 ;

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, t. 42 (3e série, 20e vol.) ;

L'Emulation, 1893, no 4 ;

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, t. III, fasc. 4, t. IV nos 1 2 et 3 ;

Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 2e série, t. IV, fasc. 4.

Elections. — Monseigneur Simon, MM. le vicomte B. de Jonghe, A. Desvachez, C. Goevaert, écuyer A. Merghelynck, A. Stordeur, A. Verdussen, et l'abbé J.-B. Vossen sont nommés membres effectifs.

Madame G. Hecq et MM. Daimeries père et fils, sont nommés membres associés.

MM. G. Cumont, P. Combaz, le baron A. de Loë, G. Hecq et L. Paris sont maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaires et de bibliothécaire-archiviste.

Rapports. — M. le Baron de Loë, secrétaire de la commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

Sondages à Grimberghe ;

Sondages à Meir, près d'Hoogstraeten ;

Découverte de sépultures antiques à Bonnerue (Moirsy) ;

Substructions et cimetière belgo-romains à Haulchin.

Exposition. — Deux miniatures représentant la perception des droits seigneuriaux. (M. Destrée) ;

Images religieuses anciennes (M. A. de Behault de Dornon) ;

Urne-ossuaire, *tégula*, fibules, bagues, ornements, monnaies, etc... provenant d'un cimetière belgo-romain à Haulchin. (Commission des fouilles) ;

Vierge en bois polychromé. (M. le Dr Maroy).

Communications.

J. van Malderghem. — Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française.

P. Errera. — Les Waréchaix.

G. Hecq. — De la publication des vieux textes.

J. Destrée. — Les achats de l'Etat belge à la vente Spitzer.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Séance mensuelle du lundi 4 septembre 1893.

Présidence de M. le comte de Nahuys, *président* [1].

A séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-cinq membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. J. van Malderghem s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Monseigneur Simon, MM. le vicomte B. de Jonghe et l'abbé J.-F. Vossen remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Il est fait part à la Société du décès de MM. E. Catteaux et R. Dupriez, membres effectifs. *(Condoléances.)*

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître, en réponse à notre lettre du 11 avril dernier, qu'il ne peut mettre à notre disposition que le *Bulletin* de la Commission royale d'Histoire, et ce, en échange d'un exemplaire de toutes nos publications.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Destrée, P. Combaz, P. Saintenoy, le baron A. de Loë, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, de Raadt, Jamaer, Puttaert, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Préherbu, le vicomte Desmaisières, Donnet, Van Gele, G. de Cannart d'Hamale, Ronner, Ganz, Ortman, de Brabandère, De Witte, De Proft, Ed. van den Broeck, Kestens, Bastin, baron Bayet, Tahon, Bosché, Wallaert, Mahy, Cabilliauw, Michel, De Soignies, De Beys, Malfait, Titz, Heetveld, le Dr Schuermans, Wehrlé, Lavalette, Lacroix, Schavye, Hannay et Aubry.

L'Administration communale de Bruxelles nous informe que la Députation permanente du Conseil provincial nous a alloué sur les fonds provinciaux de l'exercice 1893, un subside de 300 francs.

M. le Conducteur des Ponts et Chaussées fait appel à la Société pour dresser, de concert avec lui, conformément aux instructions contenues dans la dépêche ministérielle du 22 avril dernier, un tableau des maisons ou bâtiments présentant une certaine valeur architecturale situés dans les rues dont il donne l'énumération.

Il est décidé que la Commission administrative fera le nécessaire pour satisfaire entièrement à cette demande.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

M. Frédéric Moreau, père. — Supplément à l'album Caranda. 2e partie du fascicule de 1892. — Les fouilles de 1892 à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du Château de Fère-en-Tardenois. s. d. 1 br. in-4° et 9 planches détachées;

M. Hyp. Mahy. — Neyen (le Dr Auguste). La maison dynastique et baronnale von der Feltz. Luxembourg, V. Buck, 1866. 1 vol. in-4° br. ;

Chemin de fer du Nord. — De Paris à Bruxelles. Itinéraire illustré. Paris, aux bureaux de l'Illustration. 1 br. in-4°, fig. ;

Willemsen (M. A. H.). — Le trésor sacré de Saint-Servais à Maestricht. Maestricht, H. Bogaerts (1874 ?). 1 br. in-8°, fig. ;

Barbe (abbé E.). Du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur-Mer. Boulogne-sur-Mer, Charles Aigre, 1855. 1 br. in-8°. ;

Milochan (abbé Anselme). — La Vierge de Saint Luc à Sainte Marie-Majeure. Paris et Lyon, 1862. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

Emeric-David (T.-B.). Vulcain, recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les principaux monuments qui le représentent. Paris, imprimerie royale, 1838. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

De Vries (Jeronimo). Jeremias de Dekker. Te Amsterdam bij de Weduwe G. Warnas en P. Den Hengst, 1807. 1 vol. in-8° cart., 1 port. ;

Murray (Marie-Caroline Mlle). Eloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Caroudelet, etc., à Bruxelles, chez Antoine D'Ours, 1786. 1 vol. in-8° ;

Rahl (Charles). — Les Belges en Bohême ou campagnes et négociations du comte de Bucquoy. Bruxelles, Muquardt, 1850. 1 vol. in-8°, br. ;

Van den Nest (Ch.-J.). — Souvenirs d'un voyage en Italie. (Ext. des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique). Anvers, Buschmann, 1856, 1 vol. in-8°,br.;

Proceedings of the Numismatic Society of London, 1837-38. (pp. 217-256). 1 br. in-8°, 7 pl. ;

Weale (W.-H.-James). — Notes sur Jean van Eyck. Londres, Barthès et Lowell. Bruxelles-Leipzig, Lacroix et Cie 1861. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

Séances générales tenues à Lille en 1845 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Caen, Hardel, 1846. 1 vol. in-8°, br. ;

Charrin (Cap^{ne}). — L'Iguanodon bipède de Bernissart au Musée de Bruxelles. Bruxelles, Lebègue et Cie 1883. 1 br. in-8° ;

Alvin (L.). — Galerie de contemporains. — Fr.-J. Navez, sa vie, ses œuvres et sa correspondance. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie 1870. 1 vol. in-12, br. 1 port. gr. ;

Gratry (A). — Jésus-Christ. Réponse à M. Renan. Paris. H. Plon, 1864. 1 vol. in-12 br. ;

Dysembart de la Fossardrie.— Batilde ou l'héroïsme de l'amour, drame ; à Tournai chez la veuve Jovenau, 1789. 1 br. in-8°;

Op den Hooff (N.-W.). — Amelia ; treurspel gevolgd naar het fransche van den Heer de Voltaire. Te Leyden, bij Frans de Does, 1777. 1 vol. in-8°, br. ;

M. Hyp. Mahy donne aussi quatre dessins au crayon exécutés par son fils.

M. J.-Th. de Raadt. — Raadt (J.-Th. de). Eenige aanteekeningen op Moll, Baelen en Desschel. Turnhout, J. Splichal, 1893. 1 br. in-8° don de l'auteur ;

Een zoenbrief van de XIVe eeuw betreffende de familie van der Noot met heraldieke bijzonderheden. (Ext. de la Dietsche Warande), 1893. 1 br. in-8°, don de l'auteur ;

Bon A. de Loë et P. Saintenoy. — Le baron Alfred de Loë et Paul Saintenoy. Le Seneca-Berg de Borght lez Vilvorde (Brabant). 1 br. in-8°, planches et figures. (Extr. du t. VII des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles 1893) ;

M. le baron J. de Baye. — Le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Moscou en 1892. 1 br. in-8°, planche. (Extr. des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. LIII). — Rapport sur le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou, 1 br. in-8° ;

M. Victor Advielle. — Le théâtre à Arras et à Lille en 1683. — Les représentations de Dancourt. 1 vol. in-8° br. — Les sculpteurs Bonnet et l'école de dessin de Beaune de 1784 à 1892. 1 vol. in-12 br. — Bauldrain Dacquin, premier imprimeur de la province d'Artois. 1 br. in-8° ;

Fernand Donnet. — XXVe anniversaire de la fondation de la Société historique de Compiègne. — Rapport présenté dans la séance du 18 juin 1893 de l'Académie d'Archéologie de Belgique par M. Fernand Donnet, bibliothécaire. 1 br. in-8° ;

Ch. Gillès de Pélichy. — Stations préhistoriques dans la Flandre Occidentale. (Extr. des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. t. VII, 1893). 1 br. in-8°, planches ;

Anderlecht-Exposition. — Catalogue de l'Exposition locale des Beaux-Arts, du Commerce et de l'Industrie, 1893. 1 br., in-12.

M. Victor-Charles Mahillon. — Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles. 2e édition, 1 vol. in-12, broché, figures ;

M. le comte de Marsy. — Le libre-échange en matière scientifique. 1 br. in-8° ;

M. de Behault. — Divers journaux renfermant des articles archéologiques ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, n° 1 ;

The Reliquary, nouvelle série, vol. VII, n° 3, juillet 1893 ;

L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, n° 622 (30 juin 1893), n° 623, 624, 625, 626, 627 ;

Annales du Cercle Hutois des sciences et des beaux-arts, t. IX, liv. 3 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, t. XIX, nos 5, 6 ;

L'Architecture. (Journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français). Année 1893, nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 ;

Revue Bénédictine, 10e année, n° 7 (juillet 1893), n° 8 (août 1893) ;

Maanblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* ». 11e année, nos 2, 3, 4, 5, 6 ;

Revue Bibliographique belge, 5e année 1893, nos 6, 7 ;

Anzeiger der germanischen Nationalmuseums, 1893, n° 3 ;

The journal of the British Archaeological Association, vol. XLIX, part. 2 ;

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, vol. XXII, n° 4 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXII, liv. 6;

Boletin de la Asociacion Artistico-arqueologica Barcelonesa, 1893, nos 28, 29 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XV, 2e livraison ;

Archaeologia Cambriensis, the journal of the Cambrian Archaeological Association, 5e série, n° 39 ;

Mittheilungen des K. K. Oester-Museums für Kunst und Industrie, Neue Folge, 8e année, livraisons 7 et 8 ;

Dietsche Warande, 6e année, n° 4, 1893 ;

Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société « Les Mélophiles » de Hasselt, vol. XXIX, 1893 ;

Mélusine, t. VI, n° 9, (mai-juin), n° 10 (juillet-août 1893) ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 3e année, n° 7 (15 juillet 1893), n° 8 (15 août 1893);

Notizie degli scavi di Antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei, janvier 1892, février 1893 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 10e année, nos 3-4, mars et avril 1893 ;

Ons Volksleven, 5e année, 1893, livraison 7 ;

Proccedings of the society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, 1893, pp. 37 à 48 et 48 à 60 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung, vol. XIV, livraison 3 ;

Société royale belge de géographie, 17e année, 1893, n° 3 ;

Monatsblatt der Kais-Kön-Heraldischen-Gesellschaft « Adler », n° 152 (août 1893);

Jahrbuch der K.-K.-Heraldischen Gesellschaft « Adler » ; Neue Folge, dritter Band ;

Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, XVIIIr band ;

Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Herausgegehen von dem Vereine für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt-am-Main, vierter Band 1893 ;

Transactions of the Society of Biblical Archaeology, vol. IX. part. 2 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XV, part. 8 ;
Bulletino di Archeologia e Storia Dalmata, anno 16, n° 5 ;
Revue de l'Art chrétien, 5e série, t. IV, 1893, 4e livraison ;
Neue Heidelberger jahrbücher, 3e année, livraison 2 ;
Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers, t. XVII, fasc. 4 ;
Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. — Sitzung vom 18 februari 1893, 11 märz und 25 märz ;

Pour le Musée :

Moulage d'un médaillon trouvé à Torcy (Aisne), représentant l'un des seize chevaliers qui partagèrent, avec sainte Marthe, la gloire d'avoir dompté la Tarasque (don de M. Frédéric Moreau, père);

Monnaie de bronze d'Antonin, trouvée à Tirlemont, porte de Louvain (don de M. Théodore De Cuperé) ;

Partie supérieure d'une grande amphore provenant des fouilles faites sur les ordres de Napoléon III au Mont Berny (Oise) (don de M. P. Saintenoy) ;

Vase trouvé rue Ravenstein (don de M. Delacre);

Vases, armes, etc., provenant d'un cimetière franc à Orp-le-Grand (Commission des fouilles).

Elections.— MM. A. Body, Mlle J. Chevalier, J. Davignon, J. De Greef, J. Delecourt-Wincqz, G. Dens, Dharvent, C. Hallez, Joly, G. Lagye, G. Matyn, l'abbé Minten, L. Moenens, A. Nossent, Orban, l'abbé Pattyn, J. Pills, J. Perpète, G. Poirier, A. Schovaers, F.-J. Schaek, Van den Borre et A.-J. Wauters sont nommés membres effectifs.

MMmes Jules Chevalier et G. Matyn, et M. L. Diekmann sont nommés membres associés.

Excursion. — La visite de la propriété et des collections de M. Van den Peereboom, ministre des chemins de fer, aura lieu le dimanche 10 septembre ; on se réunira à Anderlecht, devant l'Eglise Saint-Guidon, à 2 heures.

Rapports. — M. le baron DE LOË, secrétaire de la commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

Sondages à Itegem, aux lieux dits *Het Schansken* ou *Schransken* et *Het Nonnenboschken.*

Découverte d'un cimetière franc à Orp-le-Grand (Brabant).

Exposition. — Fac-similé des dessins de restauration du château de Pierrefonds par Viollet-le-Duc (M. P. Saintenoy).

Vases, armes etc., du cimetière franc d'Orp-le-Grand (commission des fouilles).

Communications.

M. P. SAINTENOY. — *Les fêtes jubilaires de la Société historique de Compiègne.*

MESSIEURS,

La Société historique de Compiègne, avec laquelle, dès notre première année d'existence, nous avons eu le bonheur de nouer de précieuses relations, nous a convié, par sa circulaire du 30 avril 1893, à nous faire représenter à ses noces d'argent.

Dans votre séance du 5 juin, vous avez répondu à ce désir si honorable et si touchant pour nous, en me déléguant, quoique bien indigne, pour vous représenter aux fêtes de ce jubilé d'un quart de siècle. Celles-ci ont eu lieu les 8 et 9 juin dernier.

Vous connaissez trop l'aimable accueil qui attend les archéologues belges de l'autre côté de notre frontière du sud-est, pour que j'insiste sur la réception chaleureuse qui vous a été faite en la personne de votre délégué. Qu'il me suffise donc de dire que la Société de Compiègne a droit à toute notre gratitude et de lui en exprimant notre vive reconnaissance.

La réunion s'est ouverte par une séance solennelle dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Compiègne, sous la présidence de notre excellent confrère, M. Alexandre Sorel, président du Tribunal de Compiègne, l'érudit historien de la Pucelle d'Orléans, dans les épisodes de sa vie relatifs à ses « *Bons Amys de Compiègne* [1] » et du régime de la Terreur dans le nord de la France, aidé de M. le comte de Marsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, et entouré de délégués de plus de quinze compagnies savantes parmi lesquels MM. Fernand Donnet, de l'Académie d'Archéologie d'Anvers, Valdemar Schmidt, de la Société des Antiquaires de Copenhague et F. de Bernardt, de Londres.

La séance s'est ouverte par un discours de M. Sorel,qui a dit avec finesse et charme profond, combien avaient été fécondes les vingt-cinq années d'existence de la Société compiègnoise ; puis notre éminent confrère M. le comte de Marsy a fait excellemment par le détail l'historique de tant de labeurs féconds, de travail de patiente érudition, de recherches précieuses par les découvertes nombreuses dans les *villæ* et les cimetières romains ou mérovingiens du Valois [2].

M. de Roucy, l'explorateur des Antiquités romaines de la forêt de Compiègne a résumé ensuite les nombreuses fouilles que depuis vingt-cinq années, il a exécutées par suite de la haute initiative de Napoléon III. C'est lui qui a fouillé le camp romain et les magnifiques édifices de Champlieu, le Mont Berny, dit la ville des Gaules — Mont Chyprès, la carrière des Rois, etc. Les monuments retrouvés sont presque tous déposés actuellement au Musée national de Saint-Germain-en-Laye.

[1] Citons spécialement le bel ouvrage sur la *prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne* et l'*histoire des sièges de la même ville sous Charles VI et Charles VII* d'après des documents inédits. Paris, Alph. Picard, éditeur, 1879, un gros vol. XXIV 384 p. avec vues et plans — et *séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne. — Maisons où elle a logé en* 1429 et 1430. Paris, H. Champion, 1889, II, 22 p. avec plans.

[2] Ce rapport a été publié dans l'*Echo de l'Oise* du 16 juin 1893.

Ont suivi des discours de M. Seré-Depoin, président de la Société historique de Pontoise et du Vexin, et de l'infatigable M. Méresse, l'historien de Compiègne, en quelque sorte le Wauters de cette antique cité.

Nous avons ensuite été voir le Musée Vivenel [1] placé dans le bel Hôtel de Ville de Compiègne [2].

Comme vous le savez, ces riches collections ont été données à la ville par Vivenel et Sauvage, tous deux entrepreneurs de bâtisse. Nous y remarquons parmi les œuvres d'origine flamande, une grande composition, d'après Goltzius (nº 35) et une vierge entourée de fleurs que Campana attribuait au Jésuite d'Anvers (nº 17) Huyghens (?); de superbes dessins de Duban, Bouchet, et Baltard attirent également notre attention.

Je ne vous parlerai pas du bâtiment lui-même, de l'Hôtel de Ville bien connu de vous tous. Il a été bâti dans les premières années du XVIe siècle et présente avec nos Hôtels de Ville bien des ressemblances. Notons cependant, à la suite de M. de Marsy, l'absence de galerie au rez-de-chaussée et de bretèche aux publications, car nous ne pouvons admettre comme telle celle qui se trouve sous le beffroi [2].

Une visite des églises Saint-Jacques et Saint-Antoine a suivi et l'excursion s'est terminée au château de Compiègne. Je vous fais grâce du récit de notre visite dans le royal séjour de Louis XV admirablement servi, dans sa construction, par le talent de l'architecte Gabriel, auteur du Garde meuble et de la Monnaie de Paris.

Un banquet fort nombreux, honoré de la présence de M. de Lasteyrie, délégué du gouvernement français, et aujourd'hui député de la Corrèze, a clos cette première journée.

Le lendemain a eu lieu la promenade dans la forêt de Compiègne, offerte gracieusement aux délégués. A huit heures du matin, M. Sorel a donné le signal du départ, et cinq ou six grands breaks nous ont emporté sous les frais ombrages de la forêt. Après une charmante traversée, nous sommes arrivés, à Champlieu (*Campilocus*) devant les belles ruines romaines qui s'élèvent en une solennelle solitude. Champlieu, comme le dit M. C. Méresse, est évidemment une station toute romaine créée là pour les besoins de la défense, pour la surveillance de toute une contrée, pour le séjour permanent d'une armée nombreuse à laquelle il fallait rappeler la patrie absente par le spectacle des œuvres d'art. — On y voit un temple magnifique, un théâtre considérable, un établissement de bains..... etc. La bibliographie de Champlieu est nombreuse [3] et les écrits de F. de Saulcy, de Peigné-Delacourt, de Caillette de l'Hervilliers, de Viollet-le-duc, de Dela Prairie et d'autres sont bien connus.

[1] Comte de Marsy, « le Musée Vivenel, à Compiègne » dans la *Revue de l'Art chrétien* de 1880.

Le catalogue en a été publié par M. Levaux en 1870 (in-8º, XXIV, 222 p.).

[2] Comte de Marsy — l'*Hôtel de Ville de Compiègne* dans le *Compte rendu* du Congrès tenu à Senlis par la Société française d'Archéologie en 1887, Tours. — Bouserey, éditeur.

[3] Société historique de Compiègne. — Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne. — Compiègne. Edler, éditeur, 1875, p. 10.

Une monographie complète des ruines n'existe pas, cependant, et nous exprimons le vœu que M. Albert de Roucy, qui les a fouillées, veuille bien faire part au monde savant de ses belles découvertes. La science a tout à y gagner, car ces monuments sont de la plus haute importance.

Disons aussi, mais bien bas, que le Gouvernement français, toujours si soucieux de l'intérêt des arts et des sciences, devrait prendre soin de sauver d'une ruine irrémédiable les belles sculptures perdues là-bas dans le désert de *Campilocus*. Plus d'un Musée serait fier de les avoir, et nos collections nationales de Belgique ne possèdent certes pas, dans leurs séries lapidaires romaines, d'ailleurs fort modestes, la centième partie de ce qu'il y a là, abandonné aux intempéries et aux pillages des touristes. Nous allons ensuite à Saint-Jean-des-Bois, l'antique abbaye bénédictine que Louis Sauvageot a fait connaître dans le tome XXIV des *Annales archéologiques* de Didron. Cet édifice date du XIIIe siècle et est un charmant exemple de cette architecture de l'Ile de France, gracieuse et fine dans son exquise simplicité, qu'à un siècle de distance nous allions retrouver en sa toute majestueuse beauté dans la fière silhouette du château de Pierrefonds, où nous arrivons peu après.

S'il n'avait tenu qu'à moi, malgré la faim, malgré la soif, malgré la chaleur, je serais monté de suite au château, mais j'étais votre délégué, j'étais tenu à plus de décorum et force m'a été de prendre place à la table d'honneur du banquet qui a réuni à l'hôtel des Ruines, les membres de l'excursion. Aussitôt après, nous sommes partis pour le château. Depuis longtemps, il me tardait d'admirer *de visu* la magnifique restauration du chastel de Louis d'Orléans par l'illustre et maître architecte Viollet-le-duc.

Comme on le sait, Louis, premier duc de Valois et frère de Charles VI, en commença la construction en 1390.

C'est un château entièrement nouveau sur un plan fait d'une pièce que Pierrefonds et il nous représente merveilleusement l'habitation d'un riche seigneur, ami éclairé des arts au XIVe siècle ; aussi l'étude en est-elle des plus intéressante. Nous avons fait disposer ces plans — fac-similé des dessins de Viollet-le-duc autour de cette salle pour que vous puissiez facilement vous rendre compte des dispositions de cette forteresse [1].

Je ne m'étendrai pas sur Pierrefonds, n'ayant rien à dire de neuf à son sujet et vous dirai seulement que notre visite, admirablement dirigée par M. de Marsy, a été des plus fructueuses. Vers quatre heures, a sonné le moment de départ et c'est avec regret que nous avons gagné le Mont Berny où nous attendaient des ruines romaines très importantes fouillées en 1865 par M. Albert de Roucy.

Voici ce qu'en dit celui-ci :

« Cet emplacement est après Champlieu le plus important de toute la forêt. Il « offre de très nombreuses habitations groupées aux abords de la voie antique « encore garnie de trottoirs sur plusieurs points, des puits profonds creusés dans « le tuf dont plus de 20 ont été explorés. A l'ouest de la voie, voici un établisse- « ment balnéaire considérable bien conservé, laissant distinguer encore le foyer,

[1] Description du château de Pierrefonds par M. Viollet-le-duc. Paris, Bance une broch. de 32 pages.

« les hypocaustes, le bassin revêtu de stuc et à la base duquel s'est retrouvé un « tuyau de plomb, conducteur des eaux ; voici la partie antérieure d'une statue de « Vénus, en calcaire de l'endroit, de 1/2 grandeur ; voici plus loin la base d'un « monument quadrilatère avec débris de colonnes, de sculptures, de moulures, enve- « loppé d'une enceinte qui laisse comme un couloir entre les deux constructions ; « c'était probablement un temple. Il y a été trouvé un doigt de bronze de grandeur « naturelle, appartenant à la statue d'une divinité ou d'un héros honoré dans le « temple. On peut suivre plusieurs voies transversales aboutissant à la voie princi- « pale ; l'une d'elles se dirigeant au Nord-Ouest est encaissée fortement et sur le « tuf mis à jour on distingue de profondes empreintes ou ornières de roues de char. « Il ne serait pas impossible que cet emplacement fût une de nos cités inconnues « des *suessions* que différents auteurs signalent comme étant au nombre de douze : il « s'étend sur un périmètre considérable, puisqu'on en suit l'enceinte de divers côtés « et sur une longueur de plus de trois kilomètres. »

J'en ai rapporté quelques tessons de poterie que je me fais un plaisir de vous offrir pour nos collections.

Puis après cette visite si intéressante, nous reprimes le chemin de Compiègne et de là celui de Belgique. Nous avions passé avec les membres de la Société historique de Compiègne, deux journées bien remplies qui ont clos dignement vingt-cinq années passées au service d'une science qui est la nôtre, et qui crée entre nos deux compagnies des relations précieuses, au nom desquelles nous disons de tout cœur à nos amis de Compiègne, avec le révérend W. H. Langhorne :

Et vive surtout et vive encore
La digne Société Compiègnoise
Qui fouille partout, quête, explore
Les belles campagnes de l'Oise !

M. G. LEFÈVRE. — *Un chef-d'œuvre ignoré* (lecture par M. P. Saintenoy).

M. LE PRÉSIDENT estime qu'il est du devoir de la société d'informer M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de l'existence de l'œuvre d'art que vient de nous signaler M. Lefèvre. — *(Approbation)*.

M. DESTRÉE demande qu'une bonne photographie en soit prise tout d'abord. Lucas Faiderbe (ou Faidherbe) a travaillé beaucoup pour les églises ; il est possible, ajoute notre confrère, que cette statue puisse lui être attribuée.

M. le Comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ partage le sentiment de M. Destrée quand à cette attribution.

M. le Baron DE LOË. — *Découverte et fouille de puits et de galeries préhistoriques d'extraction de silex à Avesnes* (province de Liège).

M. DESTRÉE. — *Les objets trouvés à Tongres et légués à l'Etat par feu M. le Juge Thys.*

M. DESTRÉE nous entretient ensuite de la provenance de la tapisserie de la collection Spitzer acquise récemment par l'Etat.

M. DE RAADT. — *Note sur quelques tableaux armoriés du Musée royal de peinture à Bruxelles.*

Le Comte de Nahuys mentionne que dans cette galerie se trouve un grand portrait désigné comme étant celui de *Robert Dudley, Comte de Leicester*, tandis que c'est celui du *Prince Maurice d'Orange*, stathouder des provinces unies. Les traits de ces deux personnages ont été assez souvent reproduits par le pinceau, le burin etc., pour qu'il ne puisse exister une ombre de doute à ce sujet.

Un autre tableau (ne portant aucune indication) a trait à un épisode de l'histoire de ce même prince. Il représente le prince Maurice d'Orange congédiant en juillet 1618 sur la place *le Neude* à Utrecht, les soldats dits *Waardgelders*, que *Jean van Oldenbarneveldt* avait pris au service de l'Etat pour contrecarrer les dessins ambitieux du Stathouder.

Ce sujet a été représenté maintes fois.

DESTRÉE. — *Ecuelle du XIVe siècle, vue à Londres*, portant les armoiries de la maison d'Enghien.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Séance mensuelle du lundi 2 octobre 1893.

Présidence de M. J. DESTRÉE, *conseiller* [1].

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation).*

[1] Prennent encore place au bureau : MM. P. Combaz, P. Saintenoy, le baron de Loë, Van der Linden, Hecq, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MMmes Daimeries et Matyn ; MM. Arm. de Behault de Dornon, Matyn, Van Gele, de Brabandère, Puttaert, Mesdagh, Haubrechts, baron Bayet, abbé Daniels, Joly, Malfait, de Raadt, Clerbaut, Hauman, Ern. van den Broek, Tahon, le comte Goblet d'Alviella, De Soignies, V. Jamaer, Mahy, Donnet, de Munck, Maroy, Dillens, Schavye, Michaux, Poils, Van Havermaet, Wallaert, Bosché, Lavalette, Lanneau, Ch. Saintenoy, Dele Court, Titz, van Sulper, Heetveld, Ronner, Ranschyn, Van der Borght, De Proft, Cabillauw, Jordens, Wehrlé, Nève, Verbuecken, van Malderghem, G. Combaz, Allard, et Lacroix

Correspondance. — M. le Comte de Nahuys, alité, et M. Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem fait part du décès de son beau-père, M. le baron de T'Serclaes de Norderwyck et M. Michel annonce la mort de sa mère Mme Norbert Michel. *(Condoléances.)*

MM. G. Dens, Joly, Orban, Dharvent, Perpète et Body remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. Mignot-Delstanche, au nom du comité d'encouragement des Arts industriels et décoratifs, nous fait savoir, par l'entremise de M. Buls, qu'un subside de 2000 francs nous est accordé pour l'exposition de dentelles anciennes. *(Remerciements.)*

L'Administration communale d'Anderlecht remercie pour la part que nous avons prise à l'exposition locale de cette commune et nous adresse un diplôme commémoratif.

M. de Munck attire l'attention de la société sur les collections archéologiques délaissées par feu le docteur N. Cloquet, de Feluy ; il propose qu'une démarche soit faite auprès du gouvernement pour amener l'achat de ces séries d'objets et empêcher ainsi leur dispersion.

Après un échange d'observations entre MM. Destrée, de Loë, Tahon et de Munck, il est décidé que la commission administrative examinera la question.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque* :

M. E. Delessert de Mollins. —Les fouilles de Cheseaux et de Morrens (Suisse). 1 br. in-8° pl. ;

M. Vervliet. — Noordbrabansche Sagen (Legenden, Sagen en Volksverhalen) verzameld door P. N. Panken. 1 br. in-8°;

M. F. Malfait. — Photographie représentant l'oiseau surmontant le Pilori de Waken (Flandre Occidentale);

M. Fernand Donnet. — Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers. 1 vol. in-8°, br ;

M. le Dr N. Cloquet. — Excursion dans la Vallée de la Dyle et de la Lasne. 1 br. in-8° ;

M. G. Matyn. — Journal des Jeunes Filles. 1re annnée 1893, n° 9. 1 br. in-8°;

M. Destrée. — Photographie représentant le retable de Saintes ;

M. Alph. Wauters. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. 5e série t. III, n° 3-4, 1 br. in-8° ;

M. Arm. de Behault de Dornon. — Rapport sur les travaux du Congrès archéologique et historique de Bruxelles en 1891. 1 br. in-8° ;

Numéros de journaux renfermant des articles archéologiques ;

MM. Th. de Raadt et J.-B. Stockmans. — De Heerlykheden van het Land van Mechelen. — Geschiedenis der gemeente Schelle, Lier, Joseph van In. s. d. 1 vol. in-8°, br. ;

Het « Kempisch Museum » Overgedrukt uit het Maand bladvan het Genealogisch-heraldick genootschap « De Nederlandsche Leeuw » 1893.) 1 br. in-8° ;

Une baronnie du Brabant-Wallon possédée par des familles des Pays-Bas septentrionaux. (Extr. du tome IV. des Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles) 1 br. in-8° ;

M. Widal (Auguste). — Juvénal et ses satires. 2e édition. Paris, Didier 1870. 1 vol. in-12, d. rel. (don de M. H. Mahy) ;

M. Lefeuve (M.) — Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, nouvelle édition. Paris et Bruxelles 1870. nos 1, 4-8, 10-11. 8 br. in-8°. (don du même);

15 numéros de journaux, contenant des articles relatifs à l'archéologie, donnés par M. A. de Behault ;

1 numéro de journal donné par M. E. de Munck ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, nos 3, 7 ;

L'Architecture (Journal de la Société centrale des Architectes français), nos 35, 36, 37 et 38 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 628, 629 et 630 ;

L'Emulation (Publication de la Société centrale d'Architecture de Belgique), 1893, n° 5 ;

Messager des Sciences historiques, année 1893, 2e livraison ;

Dietsche Warande, 6e année, 1893, 5e livraison ;

Revue Bénédictine, 10e année, 1893, n° 9 ;

Journal of the Anthropological Institute of Great Britain et Ireland, vol. XXIII, n° 1 ;

Index to the Publications of the Anthropological Institute of Great Britain et Ireland (1843-1891) by Georges W. Bloxam, M. A. Assistant Secretary ;

Archaeologia Aeliana : or, Miscellaneous Tracts relating to Antiquities ; published by the Society of Antiquaries of Newcastle upon-Tyne. — Vol. XVI ;

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr unden im Rheinlande. — Vol. XCIV ;

Wiltshire Notes et Queries, 1893, nos 1 et 2 ;

Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1893, n° 4 ;

Ons Volksleven, 5e année, 8me livraison ;

Algemeen Nederlansch Familieblad, 10e année, n° 5-6 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3e année, liv. 9 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldick genootschap, « De Nederlandsche Leuw », XIe année, n° 7 ;

Collections of the Surrey Archaeological Society, vol. XI, part. II ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 8e année, liv. IX ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol. VI, 1893, p. 61 à 76 ;

Gloucestershire Notes et Queries, nouvelle série, vol. V, part. IX ;

The Yorkshire Archaeological Journal, part. 48 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 2 ;

Revue bibliographique belge, 1893, n° 8 ;

Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Duché de Lim bourg, t. XXIX (nouvelle série, t. IX).

Pour le Musée :

Spécimens de briques anciennes provenant de la démolition d'un mur, rue Marché-aux-Herbes, 64, à Bruxelles (don de M. L. C. Van Nerom) ;

Médaille en cuivre, souvenir de la fête de Saint-Feuillen, 24 septembre 1893, à Fosses (don de M. P. Saintenoy) ;

Monnaies d'argent (plaques et escalins d'Albert et Isabelle et de Philippe IV) trouvées à Veerle près Westerloo (Commission des fouilles) ;

Vases recueillis près de l'ancienne Église Sainte-Catherine, à Bruxelles (Commission des fouilles) ;

Excursion. — L'excursion projetée à Tirlemont, et d'abord fixée au dimanche 8 octobre, est remise au dimanche suivant.

Exposition. — Dessins et photographies du *menhir* découvert récemment à Ville-sur-Haine (M. de Munck) ;

Vases recueillis près de l'ancienne église Sainte-Catherine et monnaies trouvées à Veerle (Commission des fouilles) ;

M. F. Luyten est nommé membre du Comité organisateur de l'Exposition de dentelles anciennes.

M. le comte Goblet-d'Alviella propose l'ajournement de l'Exposition de dentelles afin de la faire coïncider avec l'exposition qui s'ouvrira à Bruxelles en 1895 et à laquelle il espère que notre Société prendra part.

M. P. Combaz n'est pas partisan de l'ajournement demandé.

La Commission administrative examinera la proposition de M. le comte Goblet d'Alviella.

Communications.

Comte Goblet d'Alviella. — *De la transmission des types iconographiques.*

M. le comte Goblet d'Alviella rappelle que dans une séance antérieure il avait émis l'opinion que les deux types les plus répandus de la Vierge, l'un celui de la Vierge assise avec l'enfant Jésus sur les genoux, l'autre celui de la Vierge à forme triangulaire si répandu dans nos églises, pourraient bien se rattacher, le premier aux représentations d'Isis avec l'enfant Horus, le second aux simulacres côniques de Tanit. Il ne reviendra pas aujourd'hui sur cette question, bien qu'une découverte récente de M. Vercouvre en Tunisie montre l'importance que le simulacre de la Vierge de Carthage, a gardé jusqu'à nos jours, dans le Nord de l'Afrique, en passant au service d'autres religions. Il se bornera à quelques réflexions générales sur la façon dont se transmettent les types iconographiques.

Il n'y a rien de plus persistant que les formes antérieures du culte. Les modifications des croyances n'agissent qu'à la longue sur les manifestations de l'art consacrées par la religion. C'est ainsi que les chrétiens des catacombes n'éprouvèrent aucun scrupule à s'approprier certains thèmes de l'art mythologique. En faisant ces emprunts, les artistes chrétiens n'avaient certainement qu'une intention allégorique.

Mais leur entourage pouvait s'y tromper et leurs successeurs s'y trompèrent certainement.

D'anciens simulacres païens ont dû recevoir des noms de saints ; le fait n'a jamais cessé de se passer jusqu'à nos jours. Parfois c'était des icônes paiennes qu'on retrouvait enfouies ou abandonnées et qu'on prenait pour des images de saints ou de madones. Ensuite, il faut tenir compte qu'une religion, surtout au moment où elle vient de triompher, doit quelquefois tolérer la vénération instinctive dont sont encore entourés les simulacres du culte antérieur. Enfin il y a l'appropriation des anciens types ; c'est ainsi qu'on peut retrouver Mithra dans le Samson de Nivelles et Horus dans le Saint Georges de maint bas-relief.

Il n'est pas toujours facile de distinguer si l'adaptation a été consciente ou non. Dans le premier cas, c'est de l'allégorie, dans le second, c'est ce que M. Clermont-Ganneau a appelé de la mythologie iconologique. M. le comte Goblet d'Alviella en donne ici de nombreux exemples.

La tâche est à peine commencée de faire, dans notre iconographie populaire, la part de la culture chrétienne et des religions antérieures. L'essentiel c'est de n'apporter dans ces recherches que la poursuite impartiale de la vérité.

M. Destrée conteste certaines parties de l'argumentation de M. Goblet d'Alviella.

M. le comte Goblet d'Alviella estime que M. Destrée est dans le vrai quand il dit qu'il y a lieu, pour chaque cas particulier de ressemblance iconographique, de rechercher par l'examen des faits, quand il y a imitation et quand il y a simplement analogie. C'est là la vraie méthode et, personnellement, il verrait avec plaisir que la Société en fit l'application à la question des Vierges coniques, en ouvrant l'enquête proposée par M. Destrée.

Quant au reproche adressé à feu Alvin et à l'Académie royale de Belgique, ni M. Alvin, ni personne n'a jamais soutenu que l'auteur des sculptures de Sainte-Gertrude à Nivelles eut voulu représenter Mithra égorgeant le taureau. C'est bien Samson qu'il a voulu montrer étouffant le lion — comme il a représenté, à côté, le même personnage dans d'autres incidents de sa légende. Mais ce qui semble évident, c'est que cet artiste a dû s'inspirer d'un bas-relief mithriaque dans l'exécution de son thème principal. Sans doute Samson n'a pas le poignard de Mithra, dont il n'aurait eu que faire ; il s'agit d'un lion et non d'un taureau, mais l'allure générale de l'animal et de son vainqueur est la même, et la similitude des détails se poursuit jusque dans la position du manteau romain jeté sur les épaules de Samson, ainsi qu'on peut s'en assurer par la comparaison des deux groupes.

Abbé Daniels. — *Rapport sur l'excursion à l'abbaye d'Averbode, à Sichem et à Montaigu.*

Soil. — *Notes diverses sur des tapissiers et des tapisseries de haute lice.* (Résumé par M. P. Saintenoy.)

DE SOIGNIES. — *L'abeille à travers les âges.* (1re partie.)

DONNET. — *Une nomination dans la Garde bourgeoise d'Anvers au* XVIIe *siècle.*

CLERBAUT. — *Note sur la famille de l'historien d'Abremes.*

DE RAADT. — *Une commande de tapisseries de Bruxelles en* 1702.

E. DE MUNCK. — *Un menhir découvert récemment à Ville-sur-Haine.*

M. LE BARON DE LOË donne ensuite lecture du rapport que M. Rutot et lui ont été chargés de rédiger sur cette intéressante découverte. Les observations et constatations des rapporteurs concordent parfaitement avec l'exposé de la découverte fait par M. de Munck à la Société, et leurs conclusions sont les mêmes.

En conséquence, les dits rapporteurs demandent que la Société veuille bien adresser une pétition à M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, afin que le gouvernement fasse le nécessaire pour le redressement et la conservation du menhir de Ville-sur-Haine. — *Approuvé.*

M. le baron DE LOË. — *Trouvaille de monnaies anciennes à Veerle près Westerloo.*

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Séance mensuelle du 6 novembre 1893.

Présidence de M. J. Destrée, conseiller [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — M. Kestens, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Alphonse Wauters, membre d'honneur, P. Saintenoy, le baron de Loë, Paris et De Schryver.

[2] Dans la salle : MM. Puttaert, Mahy, Donnet, Poils, Beernaert, Ed. Vandenbroeck, Van Gele, Preherbu, De Soignies, Haubrechts de Lombeck, de Raadt, Joly, Jamaer, Michaux, Titz, Mesdagh, le chevalier Diercx de Ten Hamme, Malfait, Weckesser, De Samblanc, Maroy, Van den Bossch, Van Segvelt, Heetveld, Lund, Ranschyn, Tahon, Bosche, Wallaert, Cabilliauw, Dillens, Goevaert, Wehrle, Ch. Saintenoy, Aubry, van Malderghem, Winkelmans, Daimeries père et fils, Cumont, P. Combaz, Schuermans, Verhaeren, le baron de Jamblinne de Meux, Donny, Néve, Hankar, Ortman, Jordens, Allard et Schovaers.

Mme Leemans fait part du décès de son mari, le vénérable et savant docteur C. Leemans, membre d'honneur de notre compagnie. (*Condoléances.*)

La Commission royale d'histoire accepte l'échange de ses publications contre les nôtres.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, considérant le chiffre restreint de ses publications encore disponibles, regrette de ne point pouvoir nous les adresser à titre d'échange.

Le Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance de la ville de Tirlemont nous fait connaître qu'il accepte l'estimation de MM. Tahon et De Pauw pour les objets sans valeur intrinsèque découverts sous les tumulus de Grimde et repris par notre Société.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique exprime le regret de ne pouvoir nous accorder de subside pour notre Exposition de dentelles anciennes.

M. Destrée, au nom de la Société, adresse de vives félicitations à M. René Van Bastelaer dont le travail, en réponse à la question suivante : *Apprécier le rôle de la gravure en taille douce depuis les derniers perfectionnements de la photographie et l'avenir auquel elle est appelée*, vient d'être couronné par l'Académie royale de Belgique. (*Applaudissements*).

Elections. — MM. le chevalier de Villers du Fourneau et L. Theunissens sont nommés membres effectifs.

M. J. B. Vervliet est nommé membre associé.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque.*

Le Baron de Bouglon. — Les reclus sous la Terreur. — Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects. — 1er fascicule : Les citoyens reclus à la Visitation, 1 vol. in-8° ;

Paul Du Chaine. — Photographie représentant les monuments de Karnak (Morbihan) ;

Jules De le Court. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I, 1858, et t. II, 1860 ;

Nombreuses brochures, planches et gravures relatives à l'archéologie (don du même) ;

G. Wildeman. — Le Peuple Brabançon par l'organe de l'Etat Ecclésiastique et du troisième membre des trois chefs villes conjointement avec plusieurs membres de la noblesse, 1 pl. in-f° ;

Statuts du Cercle archéologique du canton de Soignies, 1 br. in-8° ;

M. Mahy. — Notizie intorno alla vita, ed alle opere in Roma di Melozzo da Forli, pittore del Secolo xv, lette dal Marchese Giuseppe Melchiorri, 1 br. in-4° ;

Del Monumento sepolcrale detto volgarmente degli orazii e curiazii discorso di A. Nibby, 1 br. in-4° ;

Justi Rycquii de Capitolio Romano commentarius 1 vol. in-12, pl., d. rel.;

Pierre-Albert et Jean De Launay hérauts d'armes du duché de Brabant. — Histoire de leur procès par L. Galesloot, 1 vol. in-8° br. ;

Onderriglingen voor het Brabantsch Volk door J.-F. Vonck, 1 vol. in-8°, d. rel. ;

Dons de la part de M. le baron DE JAMBLINNE de MEUX. — Deux grandes photographies représentant l'une, Livine Butkens, prieure de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Nazareth, près de Lierre (1641), l'autre Charlotte Butkens, religieuse dans le même couvent (1631), respectivement sœur et nièce de l'historien Christophe Butkens, d'après des peintures sur bois appartenant à M. de Raadt ;

M. A. REYDAMS à Malines. — Ad. Reydams : Eenige bladzijden uit de geschiedenis der vrijheid en voogdij van Moll, Baelen en Desschel (Malines, 1893, in-8°) ;

Du même : une série de planches de l'ouvrage d'AUGUSTIN VAN DEN EYNDE : *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers* ;

M. DE RAADT. — J. Th. de Raadt : *Une baronnie du Brabant wallon possédée par des familles des Pays-Bas septentrionaux* (Nivelles, 1893, in-8°) ;

Cinq catalogues ;

Une empreinte en cire noire du sceau d'*Iwein van Varnewic* (écu à trois lions, XIVe siècle) ;

ARM. DE BEHAULT DE DORNON.— Le château de Horst, à Rhode-Saint-Pierre par Arm. de Behault de Dornon et le major P. Combaz, 1 br. in-8° ;

Le canon de Diest « Holle Griet » XVe siècle par Arm. de Behault de Dornon, 1 br. in-8° ;

Divers numéros de journaux renfermant des articles archéologiques ;

Baron A. DE LOË. — L'âge du bronze et le premier âge du fer en Belgique (extrait du compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, tenu à Moscou en 1892), 1 br. in-8°, don de l'auteur ;

Baron DE BAYE. — Rapport sur les découvertes faites par M. Savenkov dans la Sibérie orientale. — Lecture faite à l'Académie des sciences dans la séance du 27 février 1893, Paris, Nilsson, 1894, don de l'auteur ;

M. DE SOIGNIES. — L'Omnibus illustré, n° 59 de 1893 ;

G. DE WAUTIER. — Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et ses environs, à Bruxelles, Leduc, 1810, 1 br. in-18, don de M. L. Donny.

Boletin de la Real Academia de la Historia (Madrid) ; tome XXIII, cuadernos I-III et IV ;

Revue Bénédictine, 1893, n° 10 ;

Revue belge de Numismatique, 1893, 49e année, 4e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 631, 632, 633, 634 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, août, nos 8, 9 ;

L'Architecture (Société des Architectes français), nos 39, 40, 41, 42 et 43 ;

Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Academia dei Lincei, mars et avril 1893 ;

Dagverhaal van Jan van Riebeek, IIIe deel (1659-1662), (Werken van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, nieuwe serie n° 29) ;

Bijdragen en Medeelingen van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, 14e Deel, 1892 ;

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens. *Manadsblad*, 1891, 229-231, janvier-mars ;

Antiquarisk Tidskrift för sveridge. (Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien). Vol. XI, n° 3 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, n° 2 ;

Bulletin de la Société Royale belge de Géographie, 1893, n° 4 ;

Ons Volksleven, 5e année, n° 9 et 10 ;

The Reliquary. Vol. VII, n° 4 ;

Beiträge zur Geschichte des Niederrheins.—Jahrbuch des Dusseldorfer Geschichts Vereins, 7e volume ;

Der Hofgarten zu Düsseldorf und der Schlosspark zu Benrath von Dr O. R. Redlich, Fr. Hillebrecht und Wesener (Dusseldorfer Geschichts-Verein) ;

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins, 4e série, tomes : III, IV, VI, VIII, IX, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, 5e série, tomes : I, II, III (1re, 2e, 3e - 4e livr.) ;

Maanblad van het Genealogisch-Heraldiek Genootschap « De Nederlandsch Leeuw » table du volume de 1892 et XIe année, 1893, nos 8 et 9 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3e année, n 10 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome XV, 3e liv. ;

Revue de l'Art chrétien, 1893, tome IV, 5e livr. ;

Table des Annales de la Société archéologique de Namur. Vol. XIII-XVIII ;

L'Emulation (organe de la Société centrale d'architecture), 1893, n° 6 ;

Revue Bibliographique belge, 1893 n° 9 ;

Wiltshire Notes and Queries, n° 3, septembre 1893 ;

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 4me livr. ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 8e année, n° 10 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, XVIe année, nos 6, 7 et 8 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne. Vol. VI, pages 77 à 88 ;

The Illustrated Archaeologist. Vol. I. 1893, n° 1 ;

Mélusine, tome VI, 1893, n° 11 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 10e année 1893, n° 7-8 ;

Archaeologia Cambriensis (Journal of the Cambrian Archaeological Association), 5e série, n° 40 ;

Proceedings of the Hugnenot Society of London, Vol. IV, n° 2 ;

The Huguenot Society of London. By-laws and List of Fellows, août 1892.

Pour les Collections :

I. Belle série de silex taillés et polis provenant de Spiennes et de quelques localités voisines (don de M. Plisnier).

II. Jeton de compte fabriqué à Nuremberg trouvé sur l'emplacement du château des comtes de Namur (don de M. P. Saintenoy).

III. Réal d'or de Ferdinand et d'Isabelle-la-Catholique (1479) trouvé sur le territoire de la ville de Mons, lieu dit « La Bruyère » (Commission des fouilles).

IV. Silex taillés, etc... provenant des puits, galeries et ateliers préhistoriques d'Avennes (commission des fouilles).

V. Vases en poterie grossière, os calcinés, débris de bronze et anneau d'or provenant de l'exploration de quelques tombelles de la Campine (Commission des fouilles).

Exposition. — I. Planches du supplément à l'album Caranda. — Les fouilles de 1892, à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du château de Fère-en-Tardenois (M. Fred. Moreau père).

II. Vase trouvé dans des fouilles, rue de la Banque, à Bruxelles (M. P. Hankar).

III. Pointe de lance en fer et fragment de *tegula* trouvés à Cortenbergh (M. P. Hankar).

IV. Photographies de Tirlemont (MM. Puttaert et Van Gèle).

Communications.

ALPH. WAUTERS. — *Les échevins de Bruxelles antérieurs à* 1339.

M. ED. VAN DEN BROEK désirerait savoir si, au cours de ses recherches, M. Wauters n'a pas rencontré les noms des receveurs et trésoriers communaux.

M. Wauters n'a rencontré que quelques noms seulement, de 1334 à 1421, les receveurs n'étant nommés que lorsque les intérêts de la ville étaient en jeu.

J. VAN MALDERGHEM. — *La vérité sur le Goedendag.*

S. DE SCHRYVER. — *Découverte d'une sépulture belgo-romaine à Tillet.*

F. DONNET. — *Un changement de sceau et d'armoiries, en* 1401, *à Anvers.*

J. DESTRÉE. — *Etude sur une bague avec une inscription greco-latine.*

M. le baron DE LOË exhibe à son tour une bague en or, simple anneau, trouvée par M. C. Dens dans une tombelle, à Meuwen, lieu dit « Luythegge », et donne quelques détails sur la structure, le dépôt funéraire et l'âge des tombelles de la Campine.

M. DESTRÉE nous entretient ensuite d'une statue du XIVe siècle de l'église Saint-Jacques, à Louvain.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Séance mensuelle du lundi 4 décembre 1893.

Présidence de M. P. Combaz, *conseiller* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante et un membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Hippert, Hankar et P. Saintenoy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Van Segvelt et Vervliet remercient pour leur nomination de membres effectif et associé.

La Société d'Anthropologie de Rome demande de pouvoir échanger ses publications contre les nôtres.

M. le comte de Nahuys nous informe, au nom du comité organisateur de l'exposition de dentelles, que par force majeure l'ouverture de la dite exposition devra être remise au 15 janvier 1894.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

M. Clément Lyon. — Généalogie de la famille Piéret de Promelle du Brabant-Wallon, 1 br. in-8°. (Extrait de l'Education populaire, n° du 12 octobre 1893), (don de l'auteur) ;

M. Alph. Corné. — Le Périodicophile, 1re année, 1893, n° 10 ;

M. Sander Fredrik. — Rigveda und Edda. Eine vergleichende Untersuchung der Alten Arischen und der Germanischen odea Nordischen Mythen, 1 vol. in-8°, (don de l'auteur) ;

M. Mahy. — Fortia d'Urban (Mis de). Homère et ses écrits. Paris, chez Fournier Je, 1832. 1 vol. in-8°, d. rel. ;

Gachard, — Notice des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui exis-

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. Bequet, le baron de Loë, Verhaegen, Van der Linden et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. G. Matyn, Aubry, Van Gele, Puttaert, G. Combaz, Arm. de Behault de Dornon, Bosché, Kestens, Laureys, De Soignie, Lowet, De Proft, de Bavay, Ed. Joly, Titz, Delacre, Maroy, Poils, Lavalette, De le Court, Mahy, Schuermans, Donnet, de Raadt, Mesdagh, J. Destrée, Defrenne, Malfait, De Beys, Robyns de Schneidauer, Tahon, Cabillauw, De Samblanc, Weckesser, Schovaers, Wehrle, de Abreu, De Ridder, Donny, le baron de Jamblinne de Meux, Lacroix, Allard, Van Havermaet, Van der Borght et le comte van der Straten-Ponthoz.

tent à la Bibliothèque impériale à Vienne, (extrait des comptes rendus des séances de la Commission roy. d'histoire, t. V, 3e série. 3e bull.) 1 broch. in-8° ;

Lalaing (Mme la comtesse de). Stances de Messer Angelo Poliziano et poésies extraites de Dante, Pétrarque et Leorpardi, traduites de l'italien, Bruxelles, J. Stiénon, 1853. 1 vol. in-8° br. ;

Collection Elinckhuyze de Rotterdam. — Catalogue de porcelaines anciennes de la Chine et du Japon, émaux cloisonnés de la Chine, etc. (Bruxelles, Veuve Parent et Fils, 1873). 1 vol. gr. in-8°, br. 12 planches ;

Barthelemy (J. B. A. A.) Nouveau manuel complet de numismatique ancienne. Paris, librairie de Roret, 1866. 1 vol. in-12, br. (l'atlas manque) ;

Mazure (P. A.) Petite bibliothèque des chroniques de l'histoire de France, t. I et II. Paris, Lehuby, 1838. 2 vol. in-12, d. rel. gr. ;

Eudel (Paul). Le truquage. — Les contrefaçons dévoilées. Paris, Dentu, 1887. 1 vol. in-12, br. ;

Baron A. DE LOË. — Loë (Baron Alfred de). Rapport sur le congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou (1892). (Extr. des Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéologie). Bruxelles 1893. 1 br. in-8° ;

M. TH. DE RAADT. — Raadt (J. Th. de), Le registre de la Confrérie de Sainte-Barbe en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Gand, E. Vanderhaeghen, 1893, 1 br. in-8°, fig. ;

Baron DE BAYE. — Baye (Baron de). Contribution à l'étude du gisement paléolithique de San-Isidro près Madrid. (Extr. du Bullet. d'anthropologie de Paris, t. IV, 4e série), Paris, 1893, 2 br. in-8°, fig. ;

M. A. DE BEHAULT DE DORNON. — Sept numéros de journaux, contenant des articles intéressant l'archéologie ;

M. G. CUMONT. — Cumont (Georges). Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Corbois près Rochefort et Sur-le-Mont, à Éprave. Bruxelles, Goemaere, 1893.

Cumont (G.) Stations néolithiques de Verrewinchel et de Rhode-Saint-Genèse découvertes en 1885. (Extr. du bullet. de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, t. XI), 1 br. in-8° ;

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, 2 liv. mai et juin 1893 ;

L'Architecture (Journal de la Société centrale des Architectes français) 1893, nos 44, 45, 46 et 47.

Revue Bénédictine, 1893, no 11, novembre ;

Proceedings of the Royal Irish Academy, 3e série, vol. II, nos 4 et 5 ;

The Journal of the British archaeological Association, vol. 49, part 3 ;

Monatsblatt der K. K. Herald, Gesellschaft « Adler », 1893, nos 151, 153, 154 et 155 ;

Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums, 1893, no 5 ;

Bulletino di Archeologia e Storia Dalmata, 16e année, 1893, n° 9 ;

Société de Géographie de Lille. — XIIIe Congrès national des Sociétés de géographie, du 1er au 7 août 1892 ;

Société de Géographie de Lille. — Bulletin, 1893, n° 10 ;

Mittheilungen de K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 1893, nº 9 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 635, 636 ;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part 10 ;

Revue bibliographique belge, 1893, nº 10 ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien. XXIII band. IV. und V, Heft ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIII, liv. 5 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1893 ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1893, nº 11 ;

Aanteekeningen van het verhandelde in de sectie — vergaderingen van het Provinciaal Utrechtsch Genootschap, enz., gehouden den 28 juni 1892 ;

Verslag id. gehouden den 28 juni 1892 ;

Annales du Cercle Archéologique du pays de Waes, t. XIV, liv. 2-3 ;

17 brochures, extraits des *Proceedings* et *Report* de la Smithsonian Institution, United States National Museum ;

Throwing-sticks from Mexico and California, by Otis T. Mason ;

Chinese Relics in Alaska, by Lieutenant T. Dix Bolles ;

Shinto, or the Mythology of the Japanese, by Romyn Hitchcock ;

The ancient Burial Mounds of Japan, by Romyn Hitchcock ;

Some Ancient Relics in Japan, by Romyn Hitchcock ;

Prehistoric naval Architecture of the North of Europe, by George H. Boehmer ;

The Bernadou, Allen an Jony corean collections in the United States National Museum, by Walter Hough ;

A Maid of Wolpai, by R. W. Shuffeldt ;

The Evolution of House Building Among the Navajo Indians, by R. W. Shuffeldt ;

White-Line Engraving for Relief-Printing it the Fifteenth and Sixteenth centuries, by S. R. Koehler ;

Anthropology an the Paris Exposition, by Thomas Wilson ;

The Methods of Fire-Making, by Walter Hough ;

The Ainos of Yezo, Japan, by Romyn Hitchcock ;

The Catlin Collection of Indian Paintings, by Wash. Matthews ;

The ancient Pit-Dwellers of Yezo, Japan, by Romyn Hitchcock ;

Descriptive Catalogue of the Abbott Collection of Ethnological Objects from Kilima-Njaro, East Africa, collected and presented to the United States National Museum, by Dr. W. L. Abbott ;

The Ulu, or Woman's Knife, of the Eskimo, by Otis T. Mason ;

Dietsche Warande, 1893, nº 6 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon- Tyne, vol. VI, pages 89 à 92 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterr Geschichtforschung, XIV Band, 4 Heft.

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 4e série des Ann., 2e partie, t. XIII ;

Bulletin de la Société Royale belge de Géographie, 1893, nº 5 ;

Pour les Collections : Idole indienne trouvée dans les ruines de [illegible] *Teque* (Vénézuéla) (don de M. le baron de Loë) ;

Beau fragment de hache polie en roche étrangère, trouvé à B[illegible]rt, dans la forêt de Soignes, avenue du Comte, près de la drève des Bonniers (Commission des fouilles) ;

Fibule en bronze et fragments de vases provenant du cimetière belgo-romain d'Anderlues (Commission des fouilles) ;

Nomination par voie de tirage au sort de la Commission de vérification des comptes (Art. [illegible] des statuts).

MM. Lagye, Bo[illegible], Van Ysendyck, [illegible] B[illegible] et Outte[illegible] sont nommés membres effectifs de cette commission.

MM. J. Baes, W[illegible]llaert, W[illegible], A. [illegible], B[illegible] et Guill. Matyn sont nommés membres suppléants de la même commission.

Présentation de candidatures à la présidence, en remplacement de M. le comte de Nahuys, président sortant non rééligible. (Art. 17 et 28 des statuts).

M. Théodore H[illegible]ppert, [illegible] vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles, est présenté comme candidat à la présidence de la Société pour l'[illegible].

Élections. — M. Paul V[illegible] [illegible] tribunal de première instance de Bruxelles, [illegible] en remplacement de M. Heey[illegible] [illegible].

MM. A[illegible] B[illegible] [illegible] Armand [illegible], [illegible] S[illegible], Gustave S[illegible] [illegible] sont nommés membres effectifs.

Exposition. — Documents sur Mycènes (M. Aubry).

Gravures, anciennes et modernes de M. [illegible] (M. [illegible], [illegible]).

Communications.

M. J. De Soignies. — [illegible].

M. G. Kesteens. — *[illegible], à M[illegible] Sainte-Rom[illegible], près Chimay.*

M. Combaz, Fils. — *[illegible] étude sur [illegible].*

M. de Raadt. — *De [illegible] moyen âge.*

M. de Raadt s'exprime en ces termes :

Contrairement à l'opinion presque universelle, l'emploi des [illegible] est beaucoup plus ancien que les *Annales de la Maison de Lynden*, signées par Christophe

BUTKENS. Il existait déjà au XIIIe siècle, et, depuis lors, on l'a pratiqué dans tous les pays, quoique pas d'une façon générale. Il importe, toutefois, de constater que, si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux, que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles du champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1374), un des chevaliers brabançons tombés à Bastwilre (1371), au pouvoir du duc de Juliers, les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir par des diagonales croisées.

Le pointillé est rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré, jusqu'ici, que peu d'exemples : le chevalier Jean van den Calsteren scelle, en 1374, de ces armes : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain, *pointillé* ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés.

Le damasquiné ou diapré, lui aussi, n'avait d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et parfois, vice-versâ. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en marquait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1454, ou le champ est diapré. Et, il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées !

Dès le XIVe siècle, on commença — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer ? — à caractériser sur les sceaux, les émaux par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui conste de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg publié par le prince de Hohenlohe, dans son *Album sphragistique*. Une étoile y indique l'argent, une rose le gueules et une fleur de lis l'azur *(sic !)*.

Du temps que Jean de Wesemael était seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schrieck, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage aux trois fleurs de lis, brisé au point du chef d'une étoile (1439, n. st.) [1]. Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa famille ? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, sans brisure, des armoiries de leurs maitres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres scellaient des armes pleines de leurs seigneurs.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schrieck le principe dont l'application a été constaté au sceau d'un Schaumburg ? L'étoile symboliserait-elle ici le gueules ? Ce serait certes étrange.

Un de nos confrères a publié, dans le tome I de nos Annales, le sceau scabinal de Vorst, du XIVe siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, et attribué ce sceau à Thomas, seigneur de Diest [2]. Mais, Thomas était le chef de sa maison et, comme tel, devait porter plain, et portait plain sur les sceaux de 1393 et 1396 (n.st.), dont nous avons rencontré les originaux. Nous nous deman-

[1] Pour les sceaux cités, voir J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc. manuscrit.

[2] M. l'abbé POLYDORE DANIELS, *Notes sur les armoiries de Diest*, p. 97-103.

dons si sur celui de Vorst, la fleur de lis n'a pas d'autre signification que de symboliser l'or, ce qui semblerait assez rationnel [1].

Il serait très intéressant de signaler les sceaux de chefs de maison, — de ceux enfin, qui devaient porter plain, — munis d'un emblème quelconque qui, à première vue, semblerait constituer une brisure. En groupant des documents de ce genre, on parviendrait peut-être à reconstituer les lois qui, aux Pays-Bas, ou dans certaines régions, régissaient en matière héraldique à ce point de vue spécial dont il vient d'être question.

M. le comte FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ entre dans quelques détails sur l'emploi et l'origine des hachures. Il attribue l'invention d'un système raisonné à BUTKENS et ajoute que le *schema* proposé par cet historien avait dû céder le pas à celui préconisé par PETRA-SANCTA.

M. DE RAADT fait remarquer que c'est à tort que BUTKENS passe pour l'inventeur du système de hachures qui figure en tête des *Annales de la maison de Lynden*. Ce livre, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de Butkens écrite, en 1642, à son ami Rietwyck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lynden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par celui-ci. L'original de cette lettre se trouve entre les mains de M. le comte Thierry de Limburg-Stirum. Butkens l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Le livre est, au surplus, un tissu de mensonges. Butkens se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachure : dans ses *Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant* (*sic !*) publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans « son » livre précédent ; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à munir les armoiries de hachures, au hasard, tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique dans quatre blasons différents, le gueules d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que Butkens, comme il l'avoue du reste, n'est pas l'auteur des *Annales*, qui n'en ont pas moins, naturellement, fait un tort immense à la réputation de Butkens. Ses *Trophées* sont venus le réhabiliter, jusqu'à un certain point, quoique, ce livre aussi, contienne pas mal de documents faux ou arrangés.

M. de Raadt termine en faisant appel à l'obligeance de ses confrères pour lui signaler les sceaux, appartenant à des chefs de maison, brisés d'un meuble quelconque, qui seraient à leur connaissance.

M. AUBRY donne d'intéressantes explications sur les planches qu'il a exhibées.

M. le baron DE LOË fournit quelques renseignements sur une idole in-

[1] La terre de Vorst n'aurait-elle pas, antérieurement, constitué l'apanage de quelque cadet de Diest dont elle aurait conservé la brisure, alors même qu'elle aurait fait retour au chef de la maison ? Le sceau porte en effet, la légende : ✠ *S* scabinorum dni de Diest in villa de worst.*

dienne trouvée dans les ruines de *los Teques*, à vingt-cinq kilomètres environ au sud de la ville de Caracas (Vénézuéla).

La tribu indienne désignée sous le nom de *Teques* et dont le chef principal, le fameux cacique Guacaipuro, réunissait aussi sous sa domination une autre tribu appelée *Caracas*, après des combats acharnés contre les Espagnols, succomba sous le nombre et fut détruite vers 1569 ou 1570.

M. Arm. de Behault de Dornon fait circuler dans l'assemblée une pièce, datant du temps de Philippe IV d'Espagne, frappée à Seville, trouvée aux environs de Louvain, et appartetenant aux monnaies faites pour les colonies espagnoles au Mexique.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Un Anversois à la Bastille.



L est entré, par voie d'acquisition, à Paris, un gros manuscrit intitulé : « Personnes qui ont été détenues à la Bastille, depuis l'année 1660, jusque, y compris l'année 1754. » J'en extrais ce qui suit :

« Année 1693.

« Contrebandiers de marchandises prohibées et livres défendus ;

« BALTHAZARD BOSMAN, natif d'Anvers, marchand fabriquant de tapisserie ;

« Interrogé à l'hôtel de M. de la Reynie, de l'ordre du Roy.

« ANTOINE MOSTING, marchand à Bruxelles.

« Interrogé à l'hôtel de M. de la Reynie, de l'ordre du Roy.

« Accusés d'avoir abusé des passeports du Roy et du Maréchal de Luxembourg, pour passer la Somme et trafiquer des marchandises étrangères et défendues en France, sans payer les droits, et d'avoir fait venir des livres déffendus du pays étranger et d'être venu à Paris sans permission.

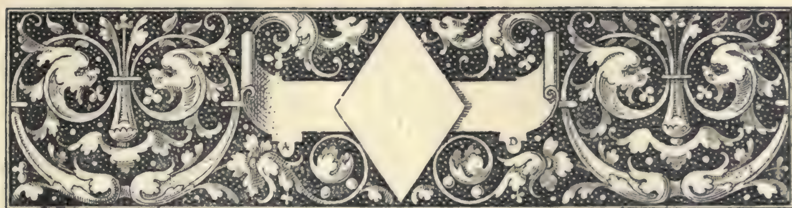
« M. DE LA REYNIE.

« JACQUES-PHILIPPE DE LAISTRE, secrétaire. »

En 1554, il y avait déjà *deficit* dans les papiers de la Bastille ; de sorte que cette liste, si considérable qu'elle soit, est forcément incomplète. Toutes les premières pages concernent la *Constitution Unigenitus*, le *Formulaire*, et les écrits clandestins qu'on faisait venir des Pays-Bas.

VICTOR ADVIELLE.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

XXXIII

Le portrait de Jeanne d'Arc.

N passage du sixième interrogatoire public subi par Jeanne d'Arc établit qu'elle en avait vu à Arras, une « peinture entre les mains d'un Ecossais », qui la représentait « armée, présentant une lettre à son roi, « le genou en terre. »

Ce portrait n'existerait-il point dans quelque collection publique ou privée des Flandres.

VICTOR ADVIELLE.



XXXIV

L'étymologie de Momignies.

Peut-on me dire l'étymologie du nom de la Commune de Momignies que M. Willems, dont j'ai le Mémoire sur les noms de la Flandre orientale a dû donner quelque part.

V. A.



XXXV

Momigny.

En dehors des écrits de Fétis, a-t-il été publié quelque chose sur les compositeurs (belges) de musique du nom de Momigny.

V. A.



XXXVI

Les piloris.

On cite des piloris à
Braine-le-Château, (Brabant).
Mendonck, (Flandre orientale).
Villers-lez-Heest, (Namur).
Eename (Flandre orientale).
Rouveroy, (Hainaut).
Bruxelles, (Jardin de la comtesse de Lalaing).
Mons, place du Chapitre.
Peut-on m'aider à compléter cette liste pour la Belgique.

V. J



XXXVII

La rose de Jéricho.

Pourrait-on me dire quelles sont les familles françaises qui possèdent dans leurs armoiries, une rose de Jéricho (Asteriscus) ?

F. de Saulcy, dans son voyage en Syrie et autour de la mer Morte, (p. 82, vol. II) en parle et dit : « je me rappelai alors de la pièce de blason nommée rose de Jéricho, et qui figure dans certains écussons datant des croisades..... etc.

HANS SCHINZ,
Directeur du Jardin Botanique de Zürich, (Suisse).



XXXVIII

Le peintre Roetiers.

Que sait-on sur le peintre F. Roetiers dont je connais une œuvre datée de 1713 ?

S. D. S.





QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LA PERSISTANCE ET LA TRANSMISSIBILITÉ

DES

TYPES ICONOGRAPHIQUES



ANS la séance du 8 octobre 1891, j'avais émis la réflexion que, des deux types de la Vierge les plus répandus dans nos églises, l'un — celui de la Vierge à silhouette pyramidale et à petits bras horizontaux — pourrait bien se rattacher à la représentation antique de Tanit-Astarté sous forme de cône ansé (fig. 1), alors que l'autre — celui de la Madone, debout ou assise, tenant dans les bras l'enfant Jésus — nous reporte aux images d'Isis avec Horus enfant.

A la séance suivante, M. Joseph Destrée a critiqué, fort courtoisement du reste, cette idée de chercher dans l'iconographie païenne des antécédents à certaines représentations de la Vierge chrétienne. Il estime que le type des vierges à l'enfant se relie généalogiquement aux peintures des catacombes et, quant aux

vierges coniques, il en attribue l'origine à un caprice de la mode; il ne veut voir dans la bizarrerie de leur silhouette que la crinoline du XVIe siècle. En tout cas, ajoute-t-il, il ne peut y avoir là de réminiscence païenne; l'Église ne l'eût pas toléré.

Je me contenterai de répliquer à ce dernier argument, que M. Destrée peut avoir raison, en ce qui concerne l'Église du XIXe et même du XVIe siècle. Mais les emprunts auxquels j'ai fait allusion doivent dater d'une époque où la tradition iconographique n'était pas encore fixée — pour ne rien dire du dogme. — La transmission des anciens types s'est opérée dans les couches profondes des populations converties, et, quand ils ont surgi en

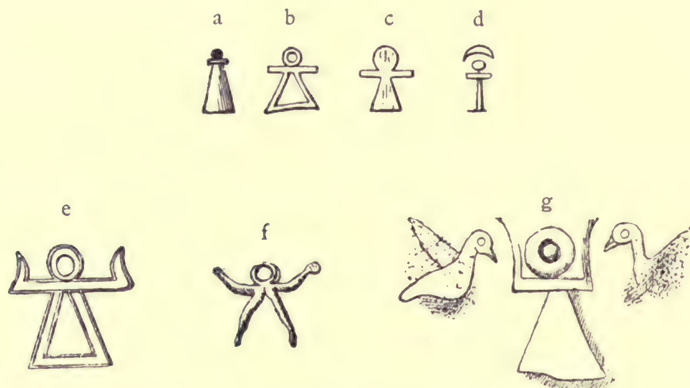


Fig. 1. — Symboles de Tanit-Astarté[1].

pleine lumière, l'Église n'avait plus de motif pour les proscrire, car il y avait longtemps qu'aux yeux des fidèles, ils représentaient exclusivement la Reine du ciel chrétien.

Il est très vrai que, dans notre pays, l'image de la vierge conique commença seulement à se répandre sous la domination espagnole, et que la mode du temps y trouva son compte. Mais si cette mode explique la diffusion du type, elle n'en explique pas l'origine. Il existe entre la tête et la collerette d'une part, la

[1] *a*) Sur une monnaie de Paphos ; *b*) sur une monnaie de Carthage ; *c*) sur des intailles de Sardaigne ; *d*) sur un cachet phénicien ; *e*) sur une stèle punique ; *f*) sur un bandeau d'argent trouvé en Algérie , *g*) sur une stèle punique.

robe de l'autre, une disproportion qui ne peut s'expliquer par le simple désir d'imposer à la Vierge le costume de l'époque. Il faut remarquer aussi que ce type nous est venu des pays méditerranéens, — surtout de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Sicile, — là où le culte phénico-carthaginois de la Vierge céleste avait jeté ses racines les plus profondes et où ses simulacres coniques s'étaient le plus multipliés sur les monuments figurés [1].

« Est-il vraisemblable, disait encore M. Destrée, qu'une tradition négligée depuis plus de douze à quatorze siècles se fasse jour tout à coup et sans cause apparente ? »

Quelques semaines plus tard, l'Académie française des inscriptions et belles-lettres recevait communication d'un mémoire sur les tatouages des Tunisiens modernes, dû aux observations d'un médecin militaire, M. le docteur Vercouvre. Ce n'est pas, je l'avoue, sans une certaine satisfaction, que j'y ai trouvé une confirmation assez inattendue de mes remarques sur l'importance et la vitalité du vieux simulacre de Tanit. M. Vercouvre l'a retrouvé parmi les tatouages dont les indigènes de la Tunisie se couvrent encore aujourd'hui les mains et la figure. C'est, dit-il, « une sorte de poupée vue de face et les bras étendus. » L'identité des deux symboles a été confirmée, dans une séance postérieure de l'Académie, par le savant bibliothécaire de l'Institut, M. Berger, dont la compétence en matière d'antiquités sémitiques est si universellement admise [2].

Ainsi, en Afrique, ce simulacre de la déesse carthaginoise a traversé intact non seulement le paganisme classique et le christianisme des Pères, mais encore toute la domination de l'Islam qui cependant frappe d'une proscription absolue les représentations figurées des êtres surhumains [3]. On fera peut-être observer, et à juste titre, qu'il doit sa durée à l'oubli de sa

[1] La priorité du rapprochement entre ce simulacre et les images triangulaires de la Vierge revient à un savant allemand, M. H. von Lomnitz dont malheureusement je ne connaissais pas l'ouvrage : *Solidarität des Madonna-und-Astarte Cultus*, quand j'ai publié dans la *Revue de l'Histoire des religions*, en 1889, mon essai sur *les symboles qui ont influencé la représentation figurée des pierres coniques chez les Sémites*.

[2] *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Procès-verbaux des séances du 9 déc. 1892 et 27 avril 1893.

[3] J'ai moi-même retrouvé ce symbole sur une amulette syrienne, de fabrication moderne, que j'ai reproduite dans ma *Migration des symboles*, p. 249.

signification primitive. Mais c'est là précisément ce qui lui aura permis également de se maintenir chez les anciens sujets de Carthage, restés sous l'autorité du christianisme ; ceux-ci ont même eu l'avantage de pouvoir le maintenir dans leur culte officiel, en l'appliquant à la représentation de leur Reine des cieux.

Rien n'empêche d'admettre que cette application chrétienne du vieux symbole païen se soit faite de bonne heure parmi les populations du midi. Il est très vrai que je ne puis vous mettre sous les yeux aucun type intermédiaire. Mais il s'en faut que nous possédions toute la chaîne des représentations iconographiques qui ont traversé notre moyen âge. Quelques vierges des catacombes, représentées dans l'attitude de l'orante, offrent déjà une tendance à reproduire la silhouette des grandes déesses asiatiques. Des monuments figurés appartenant aux premiers siècles présentent l'image de la Vierge entre deux colombes. Or, c'est ainsi que nous apparaissent, le plus fréquemment, les simulacres de Tanit-Astarté (fig. 2). Souvent aussi ces derniers simu-

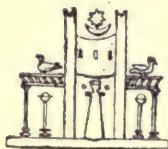


Fig. 2. — Monnaie cypriote.
(Guignaut *Religions de l'antiquité*, t. IV, pl. LIV, fig. 206.)

lacres sont dessinés entre deux arbres. J'appellerai l'attention, à cet égard, sur un verre doré des catacombes qui reproduit la même disposition. La Vierge, ou du moins une jeune femme au-dessus de laquelle est inscrit le nom de *Maria*, s'y trouve représentée de face, en orante, les bras horizontaux. A ses côtés, deux arbres et, par dessus ses épaules, deux futs de colonne supportant chacune une colombe [1].

Ajoutez que le mouton, le serpent, le poisson et le lièvre — ainsi que le globe et le croissant — jouent un rôle dans l'icono-

[1] Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXVII, fig. 6.

graphie des deux cultes, comme accessoires de l'image, bien qu'ils n'y soient pas toujours disposés de la même façon.

Enfin, nous avons la preuve que, tout au moins dans certaines représentations figurées du paganisme grec, on peut constater le passage du cône lithoïde à l'image conique d'une déesse [1]. Il n'y aurait donc dans ce phénomène de transmutation rien d'anormal, ni même d'inusité.

Je n'ai pas en ce moment l'intention de m'étendre sur l'histoire des images qui ont servi à représenter la mère de Jésus. Mais je voudrais dire quelques mots encore des conditions générales dans lesquelles les types iconographiques se transmettent d'un culte à un autre.

Il n'y a rien de plus persistant que les formes extérieures du culte. Ernest Renan a écrit quelque part que l'homme a toujours prié dans les mêmes lieux. On pourrait presque ajouter qu'il a toujours prié devant les mêmes icônes, c'est-à-dire qu'il éprouve une tendance à toujours matérialiser sous les mêmes traits les objets successifs de sa vénération.

Les modifications des croyances religieuses n'agissent qu'à la longue sur les manifestations de l'art consacrées par le culte. Lorsqu'un peintre veut représenter des personnages ou des traditions qui n'ont pas encore reçu d'expression plastique, il sera naturellement enclin à traiter le sujet d'après les conventions de l'art contemporain. C'est ainsi que les chrétiens des catacombes n'éprouvèrent aucun scrupule à s'approprier certains thèmes de l'art mythologique [2]. Orphée apprivoisant les animaux avec sa lyre, devint un symbole du Christ instruisant les hommes. Psyché resta une représentation figurée de l'âme humaine et Mercure criophore — lui-même originairement une simple représentation du prêtre ou du fidèle portant au sanctuaire l'agneau du sacrifice — fournit l'image si essentiellement chrétienne du Bon Pasteur.—Les premières descriptions du Père céleste comme un vieillard assis sur un fauteuil à haut dossier, ont été sans doute inspirées par certaines statues du Jupiter gréco-latin;

[1] Voyez une statuette d'Aphrodite en terre cuite reproduite par François Lenormant dans la *Gazette archéologique* de 1876, page 68.

[2] Roller. *Les catacombes de Rome*, t. II, p. 371.

peut-être même le prototype de ces représentations se trouve-t-il parmi les sculptures assyriennes de dieux assis, dans les bas-reliefs de Malthaï [1]. — Il n'est pas jusqu'à des figures aussi incontestablement païennes qu'Apollon et Diane qui ne se maintiennent sur des lampes chrétiennes, pour figurer le soleil et la lune, l'un sous les traits d'un adolescent à la tête radiée, l'autre sous ceux d'une jeune femme à la chevelure surmontée d'un croissant, au-dessus d'une scène figurant le Bon Pasteur entouré de ses brebis [2].

En faisant ces emprunts à l'art païen, les premiers artistes chrétiens n'avaient évidemment qu'une intention allégorique. Mais leur entourage pouvait s'y tromper et leurs successeurs s'y trompèrent certainement. Le procédé leur offrait, du reste, un double avantage, qu'ils le voulussent ou non : d'une part dérouter les soupçons de leurs persécuteurs, d'autre part reporter les hommages, dont les divinités païennes étaient l'objet, sur les personnages sacrés du nouveau culte avec lesquels ces divinités avaient le plus de rapports par la physionomie ou par les attributs.

Aux derniers temps du paganisme, on plaçait sur l'autel domestique l'image de certaines divinités populaires : Harpocrate, Sol, Isis, Sérapis la Fortune, etc., ou même on portait cette image sur soi comme un talisman. Les chrétiens gardèrent l'usage en substituant à ces figurines l'image du Christ, de la Vierge ou des principaux Apôtres. Un païen converti venait à mourir. Il avait gardé ses anciennes amulettes, par une de ces contradictions si fréquentes aux époques de transition religieuse. Ses enfants lui trouvaient sur la poitrine l'image de Jupiter, d'Isis ou de Mithra. Comment n'auraient-ils pas cru y reconnaître le portrait de saint Pierre, de Marie ou du Christ ?

La confusion dut aller en grandissant, à mesure que se perdit le souvenir des traditions classiques et que, d'autre part, le christianisme, en s'étendant dans les provinces, s'y trouva en contact avec l'iconographie populaire des paganismes locaux. Non seulement dans certaines régions de l'Occident, les « chapelles »

[1] Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II, fig. 313.

[2] Lajard. *Culte du Cyprès*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XX, 2me part. pl. XX, fig. 1.

étaient alors aussi fréquentes que de nos jours mais encore on rencontrait partout de rustiques figurines suspendues aux arbres, aux carrefours, près des fontaines. — Où les pères avaient vu des dieux, les fils pouvaient bien voir des saints. On leur attribuait les mêmes légendes, on leur adressait les mêmes demandes, on leur présentait les mêmes offrandes. Il n'y avait que le nom de changé, et encore ! Beaucoup de ces figurines furent détruites. Mais, dans le nombre, il s'en rencontra qui survécurent, enfouies dans le sol ou dissimulées dans la profondeur des bois et qui, retrouvées ensuite, longtemps après que leur signification originaire se fut perdue, passèrent sans difficulté pour la représentation de quelque saint ou de quelque héros chrétien.

Il faut aussi tenir compte qu'une religion, surtout au moment où elle vient de triompher, doit souvent tolérer la vénération instinctive qui persiste à entourer les simulacres de cultes antérieurs. Grégoire le Grand a beau recommander aux missionnaires anglo-saxons de détruire les idoles, tout en conservant les sanctuaires des païens, pour y célébrer le culte du vrai Dieu. Dans bien des cas, la pression populaire a dû être la plus forte et les antiques représentations de la piété locale reçurent simplement un nouveau nom qui justifiait la persistance de leur culte, tout comme les dolmens, les menhirs et peut-être les perrons reçurent une croix qui sanctifiait, par sa présence, les hommages originairement adressés à la pierre.

Un fait contemporain, rapporté par M. Ad. Leroy-Beaulieu dans ses belles études sur la Religion en Russie, montre bien comment les méprises de ce genre ont dû se produire chez nous, au commencement du moyen âge. Au couvent russe de Posolsk, sur le lac Baïkal, on voit une ancienne idole bouriate en bois peint, qui, transformée en saint Nicolas, est, paraît-il, également populaire parmi les chrétiens et les païens [1]. Il est clair que cette adaptation du simulacre bouriate a eu pour auteurs, ou du moins pour complices, les moines russes qui devaient savoir à quoi s'en tenir sur l'authenticité de l'image. Mais que, au bout d'une génération ou deux, le paganisme disparaisse du canton : l'idole ne sera plus aux yeux de tous qu'une représentation authentique de

[1] *La Religion dans l'Empire des Tzars.* Paris 1889, p. 113.

saint Nicolas, et ce type aurait même chances de devenir définitif, si la physionomie du grand saint n'était depuis longtemps fixée dans l'imagerie byzantine. La laideur et la grossièreté de l'image n'y feraient pas obstacle, bien au contraire. « Chez les Russes, nous dit M. Leroy-Beaulieu, les icônes les plus vénérées sont d'ordinaire les plus anciennes et les plus noires. Quelques-unes passent pour achéroporèdes, pour n'avoir pas été faites de main d'homme [1]. » Il y a plus de quinze siècles, Porphyre faisait la même remarque à propos du paganisme grec, où les simulacres les plus vénérés étaient, à l'entendre, moins les chefs-d'œuvre de l'art religieux que les idoles les plus grossières et les plus informes, les vieux *xoana* de la Grèce primitive ; quelques-unes passaient même pour être tombées du ciel [2].

Un ancien résident de l'Inde anglaise, M. Charles F. Oldham, explique de la même façon comment les dieux de l'orthodoxie hindoue tendent à remplacer parmi les populations de l'Himalaya les divinités des vieux cultes locaux. « En plus d'une occasion, dit-il, j'ai entendu des ascètes civaïtes assurer aux habitants d'un village que leur *Deota* (c'est-à-dire l'idole locale,) était identique avec Çiva ou quelque autre divinité. Les indigènes sont souvent flattés d'apprendre que leur dieu est aussi célèbre et ils se laissent persuader d'adopter la nouvelle dénomination [3]. »

C'est peut-être de la sorte que peut le mieux s'expliquer la présence, dans l'iconographie officielle du christianisme, de certains thèmes qui auraient dû disparaître avec la foi aux mythes et aux légendes du paganisme. Ainsi Horus hiéracocéphale frappant le crocodile de sa lance, a fourni, comme l'a si bien montré M. Clermont-Ganneau, le type de saint Georges transperçant le dragon [4]. On m'a assuré que dans l'église de Xanthen, on voit une représentation analogue de saint Victor, laquelle se rattache incontestablement à la tradition de la lutte entre Siegfried et le dragon Fafnir.

J'ai eu l'occasion d'exposer au dernier Congrès archéologique

[1] *La Religion dans l'Empire des Tzars*, p. 115.
[2] *De Abstinentia*, t. II, p. 13.
[3] *Native Faiths in the Himalaya* dans la *Contemporary Review* de Mars 1885.
[4] *Horus et Saint Georges* dans la *Revue archéologique* de 1873, fig. 13.

de Bruxelles, comment une des sculptures les plus anciennes de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles, représentant Samson terrassant le lion, avait dû être directement inspirée par la scène antique, si souvent reproduite, de Mithra immolant le taureau [1]. A cet égard, nos confrères de la Société d'archéologie de Nivelles n'auraient pu se placer sous un meilleur patronage, quand ils ont gravé, en tête de leurs diplômes, une reproduction de ce bas-relief que M. Alvin a proclamé « peut-être le plus ancien morceau de sculpture encore en place dans notre pays » [2].



Fig. 3. — Bas-relief de Ste Gertrude, à Nivelles.



Fig. 4. — Bas-relief mithraïque du Louvre.

La scène favorite des mystères mithraïques a encore reçu d'autres applications dans l'art chrétien. M. Roller en signale une sur un bas-relief du IIIe ou du IVe siècle. Le Christ y est représenté sous les traits d'Orphée jouant de la lyre, coiffé comme Mithra d'un bonnet phrygien, la jambe droite reposant sur le

[1] *Compte rendu du Congrès archéologique et historique de Bruxelles.* Bruxelles, 1892, p. 354.

[2] A l'appui de l'hypothèse que l'auteur de cette sculpture se serait inspiré de quelque bas-relief antique, il convient de signaler, parmi les rinceaux qui décorent les montants du linteau, la représentation fort élégante d'un centaure. Ce motif a été reproduit par M. J. Destrée dans ses savantes *Études sur la sculpture brabançonne au moyen âge*, fig. 3, (voy. *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. VIII, 1re livraison.) Au cours de la même étude, M. Destrée cite ce passage caractéristique, de M. le chanoine Reussens : « Dans toutes les contrées où des monuments existaient au moment de la formation du style roman, leur présence a exercé une grande influence sur la décoration des édifices. Les sculpteurs des XIe et XIIe siècles, novices dans leur art, s'inspiraient, pour ainsi dire instinctivement, des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Au contraire, dans les endroits où les monuments faisaient défaut, ils s'efforçaient souvent d'imiter, dans la sculpture monumentale, les types variés apportés de l'Orient. »

corps d'un agneau qui tourne la tête vers le musicien ce qui est exactement, comme l'a remarqué M. Roller lui-même, l'allure du taureau immolé par Mithra [1].

En quoi serait-il inadmissible qu'un artiste du moyen âge se serait inspiré, pour représenter Samson, d'un bas-relief mithriaque encore debout dans la localité ou observé ailleurs ? Il existe, à la cathédrale de Strasbourg, une statue qui représente un personnage vêtu d'une peau de lion et tenant à la main une massue. Longtemps les archéologues crurent y voir une statue antique qui aurait trouvé place dans l'église. M. Albert Dumont a montré que c'était une œuvre du moyen âge, probablement inspirée par des images de l'Hercule gallo-romain, analogues aux statuettes en bronze qu'on a déterrées en grand nombre, à diverses époques, dans les environs de Strasbourg [2].

M. Gaidoz, dont les ingénieuses et patientes recherches ont abouti à de si curieuses constatations dans la question qui nous occupe, a cité toute une série de pierres gravées où les chrétiens du moyen âge ont cru trouver une reproduction de scènes tirées de leurs propres traditions [3]. Un des plus célèbres, est le camée conservé dans le trésor de la cathédrale de Chartres. C'est un Jupiter dont on avait fait un saint Jean à cause de l'aigle. La présence du même oiseau de proie sur une pierre conservée dans le trésor de Saint-Èvre à Toul, représentant l'apothéose de Germanicus, fit également croire à un saint Jean enlevé par un aigle, et couronné au ciel ; — alors qu'une apothéose d'Auguste, sur un camée de la Sainte-Chapelle à Paris, était prise pour l'entrée triomphale de Joseph en Égypte.

Dans une autre livraison du même recueil, M. Gaidoz a montré comment le type populaire du « diable d'argent » — un personnage ailé et cornu qui tient en main un sac d'où s'échappent des écus — procède directement de l'image de Mercure, dieu du commerce et de la richesse [4]. Dans certaines représentations de ce

[1] ROLLER, *Catacombes*, t. II, [illegible] IV, [illegible].
[2] *Revue archéologique*, 1870-71, t. XXII, p. [illegible].
[3] *Mélusine*, livraison de novembre-décembre 1892, p. 130-131.
[4] *Le grand Diable d'argent*, [illegible] dans *Mélusine* de mai-juin 1893. — Aux images populaires de ce personnage citées par M. Gaidoz, on peut ajouter l'enseigne du magasin « Au *Diable d'argent* », rue Haute, près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

type, les ailes sont disposées derrière la tête, notamment sur un jeton de société trouvé à Courtrai et décrit par M. Piot dans le t. II (2me série) de la *Revue belge de numismatique*. Dans d'autres, les ailes sont attachées au talon, par exemple, sur un vitrail de la cathédrale de Bourges, où on voit un diable, muni de ces appendices, qui conduit au bout d'une chaîne un troupeau d'âmes pécheresses. Il est impossible de douter qu'il n'y ait là une réminiscence de quelque Hermès psychopompe.

L'illusion était d'autant plus facile que, même dans l'iconographie païenne, le caducée, comme je l'ai montré ailleurs, prend quelques fois les allures d'une fourche [1].

Il n'est pas toujours aisé de distinguer si l'adaptation a été consciente ou non. Il existe, dans le cabinet des antiques, à la Bibliothèque nationale de Paris, un camée qui représentait originairement la dispute de Poseidôn et d'Athênê, sous le figuier sacré autour duquel s'enroule le serpent Erichtonios [2]. Un homme et une femme, debout près d'un arbre où s'enroule un serpent, ce thème devait inévitablement faire songer à la Tentation de la Genèse, d'autant plus que cette scène a toujours été représentée de la sorte depuis l'époque des catacombes. Ici toutefois, on a voulu accentuer la ressemblance par une série de retouches qui constituent un vrai démarquage. L'olivier a été changé en pommier ; le trident de Neptune et la lance de Minerve ont été grattés avec une égale impartialité. On a même essayé de transformer en une coiffure quelconque le casque, à la vérité assez déplacé sur la tête de notre première mère. Enfin, pour que nul n'en ignore, on a gravé autour de l'image, en caractères hébraïques, le 6me verset du chapitre III de la Genèse : « La femme vit que l'arbre était bon à manger, agréable à la vue et désirable. » — M. Babelon attribue ces retouches à un artiste de la Renaissance ; elles dénotent, en effet, que l'esprit critique s'est éveillé et qu'il s'agit d'en rencontrer les objections, dût-on même, pour y arriver, mutiler un chef-d'œuvre de l'art antique.

[1] *Migration des symboles*. Paris, 1891, p. 180 et suiv.

[2] E. Babelon, *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*. Paris, 1888, p. 59.



Fig. 5. — Camée de la Bibliothèque nationale.

D'autre part, voici un exemple non moins curieux, où l'interprétation du sujet païen par un archéologue chrétien nous offre un vrai cas de mythologie iconographique. En feuilletant le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* si justement estimé, de M. l'abbé Martigny, j'ai été assez surpris de trouver, en regard du mot *Pêcheur,* une reproduction (probablement empruntée à un cylindre chaldéen) d'un type que les publications archéologiques ont vulgarisé dans ces dernières années, le Dieu-poisson, l'Oannès de Bérose, le Dagan des inscriptions cunéiformes. C'est un personnage humain qui, revêtu d'une peau de poisson, tient une corbeille d'une main et lève l'autre comme pour commander l'attention. Or, non seulement M. Martigny croit trouver ici une image chrétienne, mais encore il reproduit, — il est vrai, sans s'en porter garant, — le commentaire de Polidori, tendant à y

voir une représentation du Christ « de qui l'on peut dire qu'il fut « poisson par l'adoption de notre humanité, qu'il fut pêcheur par « la vertu de sa parole et qu'il donna à d'autres la mission de « pêcheur, ce que semble indiquer le geste de la main levée en « signe de commandement » [1].

Si un érudit des plus distingués et, à sa suite, un des archéologues les plus compétents de notre époque en matière d'antiquités chrétiennes, peuvent se laisser entraîner à prendre pour un symbole chrétien une des représentations figurées les plus répandues de l'imagerie chaldéo-assyrienne, combien de pareilles méprises ont dû être plus nombreuses et plus conséquentes, pendant les quinze premiers siècles du christianisme, chez des fidèles qui ne possédaient ni l'esprit critique, ni les données archéologiques de notre temps !

La tâche est à peine commencée, de faire, dans l'iconographie si riche de nos traditions populaires, la part respective de la culture chrétienne et des religions antérieures. Il y a là une œuvre qui dépasse certainement les forces d'un homme ; elle ne peut être poursuivie que par l'accumulation des monographies spéciales embrassant chacune toute une série d'images. Sous ce rapport, l'œuvre à entreprendre rentre, tant par la nature de ses procédés que de ses matériaux, dans le domaine du folk-lore qui a pris récemment un si brillant essor dans notre pays. L'essentiel c'est de n'apporter dans les recherches de cette espèce d'autre préoccupation que l'esprit scientifique et de n'y poursuivre que la recherche impartiale de la vérité.

C'est sans doute un sujet délicat, car il se rattache aussi à l'histoire des religions. Mais qu'il me soit permis de rappeler ici ces paroles que M. Max Muller adressait à quelques-uns de ses détracteurs dans ses récentes conférences à Glascow sur l'histoire de la religion : « Quand nous trouvons également dans d'autres « religions des doctrines que nous croyions la propriété exclusive « du christianisme, celui-ci en est-il diminué, et la vérité de ces « doctrines serait-elle moindre, parce qu'elles ont été proclamées « par d'autres Maîtres ? » [2] — Si cette réflexion s'applique aux

[1] Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 519.
[2] *The Gifford Lectures of* 1892. *Theosophy*, Londres, 1893, p 9

croyances, elle s'appliquera d'autant plus aux représentations plastiques, où nous ne devrions jamais voir que la forme extérieure et inadéquate de la pensée, — quelque préférence instinctive que chacun ait le droit de conserver pour les symboles de sa tradition et de son milieu.

GOBLET D'ALVIELLA.





UN

CHEF-D'ŒUVRE IGNORÉ



A deux kilomètres au nord de Landen, est situé Neerlanden, petit village qui étale ses quelques maisons sur le bord d'un ruisseau. Le vallon de ce cours d'eau, creusé dans le massif du terrain hesbignon, montre à droite une côte de dix à quinze mètres. Sur le point culminant de cette côte, on a érigé l'église du village, chétive construction du XVIII[e] siècle, mal entretenue et pauvre d'aspect. Quelques restes d'un chœur plus ancien indiquent qu'elle a été précédée par une autre, en style ogival, remplacée par la masure actuelle.

L'église est accessible du côté de l'ouest par un escalier plus mal entretenu que le reste; les pierres de taille dont il est construit sont ou brisées, ou enfoncées, ou écartées de leur position régulière, et il faut un jarret solide pour atteindre le sommet sans trébucher. Lorsqu'on y est arrivé, on s'aperçoit que l'église est entourée d'un cimetière non clôturé ; il n'y a pas même une haie. On vous montre les sentiers frayés par les chiens divaguants.

On ne s'imagine pas une situation plus misérable.

L'intérieur de l'église correspond à l'extérieur. Cependant, en regardant le chœur, on est attiré par le dessous du Maître-Autel,

formant tombeau ; on s'approche et on reste émerveillé devant un chef-d'œuvre reposant dans la pénombre. C'est une statue tombale en marbre blanc, de grandeur naturelle, représentant sainte Marie-Madeleine, couchée sur un lit de parade, le buste relevé et appuyé sur le coude droit ; la main gauche tient une tête de mort reposant sur le genou.

Je ne suis pas compétent pour juger des mérites de cette sculpture, mais tous les connaisseurs qui ont eu l'occasion de la voir, la déclarent une œuvre admirable.

On l'a longtemps attribuée à l'un des frères Duquesnoy. C'est peut-être une erreur ; elle est probablement postérieure à la mort de ces artistes (1644 et 1654). Les archives de la fabrique d'église m'ont permis de fixer à peu près l'âge de ce monument, sans, toutefois, laisser découvrir le nom de son auteur.

L'église de Neerlanden dépendait anciennement de l'abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain, qui possédait des biens dans cette localité. Le curé était toujours un moine de cette abbaye. Or, la statue porte les armes de l'abbé mitré de la Margelle.

M. G. Straetmans, curé de Neerlanden a bien voulu me faire connaître ces armoiries : Écartelé au 1 et 4 d'azur à la fasce d'or chargée de trois boucles de sable et accompagnée en chef d'un levrier naissant d'argent colleté d'or mouvant de la fasce ; au 2 et 3 écartelé au 1 et 4 de gueules à une croix d'argent, au 2 et 3 d'argent à 3 tourteaux de gueules [1].

Winand de la Margelle, sous prieur de Sainte-Gertrude à Louvain, a été nommé curé à Neerlanden en 1628 et il est venu résider à la Saint-Jean en 1629. Il a été promu à la dignité de prélat de Louvain à la Toussaint 1643 et en 1652, le pape Innocent X lui a accordé le privilège de la Mitre.

Si la sculpture est l'œuvre d'un Duquesnoy, c'est de Jérôme, mort en 1654, et l'abbé mitré de la Margelle doit l'avoir commandée, peut-être pour sa propre sépulture, en 1652 ou 1653.

L'abbé de la Margelle est mort en 1664.

Il serait intéressant de comparer le mausolée de Neerlanden avec celui de l'évêque Triest, de la cathédrale de Gand.

[1] V. Jacobs, *L'Abbaye de Sainte-Gertrude*, p. 210. — V. Ed. Van Even : Les armoiries des abbés des trois anciennes abbayes de Louvain, *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXVIII, 2e série, t. VIII.



Pl. XIV. — Sainte Marie-Madeleine. — Sculpture conservée à Neerlanden.

Il paraît certain que cette œuvre sculpturale n'était pas destinée à Neerlanden et qu'elle n'y est arrivée que vers 1700. Dans un inventaire du mobilier de l'église, dressé par le curé Van Braeckel en 1696, il n'est pas fait mention de la statue. Le 17 octobre 1701, l'archevêque de Malines ordonne qu'on veille à ce que la statue en marbre de sainte Marie-Madeleine ne soit ni endommagée, ni enlevée par les soldats ou autres. C'est donc entre ces deux dates que le village de Neerlanden en est devenu dépositaire.

Les archives de l'ancienne abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain pourront probablement nous éclairer sur l'auteur, ainsi que sur la date réelle de la confection de ce chef-d'œuvre.

En attendant, la statue est là, dans une pauvre église de village dont le toit laisse percer la pluie. Le village est infime, l'église sans ressources, et, ce qui est un comble, la fabrique en ne rendant pas ses comptes, s'est fait déclarer déchue de tous droits aux subsides de l'État. On m'assure même que la possession de cette sculpture n'est pas officiellement renseignée.

Dans cette situation, je crois faire chose utile en signalant l'existence de cette statue à la Société d'archéologie. Celle-ci, je n'en doute pas, s'intéressera à une œuvre d'art qui est exposée à bien des dangers et qui, l'un ou l'autre jour, pourrait prendre la route de Paris ou de Londres.

Le but de la présente notice est non seulement de faire connaître la belle statue ignorée, mais aussi de contribuer à la conservation d'un chef-d'œuvre qui fait honneur à la Belgique.

Landen, le 25 juillet 1893.

G. Lefèvre.





DÉCOUVERTE ET FOUILLE

DE

PUITS ET DE GALERIES PRÉHISTORIQUES

d'extraction de silex, à Avennes (province de Liège)



'OUVERTURE de tranchées pour le passage du chemin de fer de Landen à Ciney, l'exploitation de la marne pour l'amendement des terres, et les excavations creusées pour l'établissement des fondations des habitations, ont révélé, durant ces dernières années, l'existence à Avennes, d'un centre important d'extraction et de taille du silex à l'époque néolithique, représenté par de nombreux puits mis en communication les uns avec les autres par tout un réseau de galeries souterraines.

Il y a peu de temps, on remarquait encore les vestiges de plusieurs de ces puits le long de la voie ferrée, dans la tranchée qui se trouve à droite du passage à niveau de la route de Lens-saint-Remy, et dans la suivante, vers Braives.

Ces traces sont aujourd'hui complètement effacées, mais une

petite carrière, voisine de la gare et contre le passage à niveau dont il vient d'être question, exploitée par le sieur Colsoul, continue à fournir, presque chaque année, d'intéressants spécimens des antiques travaux de mine de nos ancêtres de la pierre polie.

***

En 1885, aidé de M. le comte Georges de Looz-Corswarem, nous y avons déblayé un puits et deux galeries.

Ce puits, qui traversait d'abord, avant d'atteindre l'assise de craie marneuse silexifère, une couche de terre végétale de 70 centimètres d'épaisseur (voir coupe : AA), ensuite une couche de sable de 2 m. 50 c. à 3 m. 50 c. de puissance (CCC), avait une profondeur totale de 6 mètres, sur un diamètre moyen de 90 centimètres. Au bas s'ouvraient deux galeries d'une hauteur variant entre 80 et 90 centimètres. Larges à peine de 65 centimètres à l'entrée, elles allaient en s'élargissant et atteignaient ainsi 1 m. 65 c. Nous les avons suivies et vidées sur 2 m. 75 c. de longueur. A cette distance, vers l'ouest, nous avons rencontré le fond d'un autre puits.

Les puits et les galeries avaient été remblayés avec les matériaux en provenant, à peu près dans l'ordre où ceux-ci avaient été extraits.

Nous avons enlevé en premier lieu 70 centimètres de terre végétale renfermant quelques éclats de silex (A) ; ensuite 2 m. 25 c. de sable entremêlé de silex — rognons non utilisés, ébauches abandonnées, pièces parfois assez bien achevées, déchets de taille — (B) enfin un remblai de 3 m. 05 cent. constitué de blocs, de menus fragments, et de poussière de craie, contenant des éclats de silex, résidu de la taille, offrant pour la plupart le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion, des ébauches, des rognons de matière première, des pièces bien travaillées et quelques bois de cerf et de chevreuil ayant servi sans doute à dégager et à extraire la substance siliceuse.

***

Au mois de juillet 1888, en déblayant pour construire la maison Hubin-Delleuse, dans le voisinage immédiat de la carrière Colsoul, on rencontra plusieurs galeries souterraines qui furent coupées par les travaux, et dont les sections apparurent très nettement dans les parois verticales de l'excavation. (Voir coupe p. 289, DDD).

Nous eûmes l'heureuse chance d'arriver à temps pour lever cette remarquable coupe et de pouvoir aussi pratiquer quelque fouilles à l'entrée des galeries. Celles-ci, appelées *trous de Nutons* par les ouvriers, avaient environ un mètre de hauteur sur 2 m. 50 à 3 mètres de largeur. Elles se trouvaient à la profondeur de 4 ou 5 mètres et étaient remblayées presque entièrement par des fragments et de la poussière de craie mélangés de terre et par de nombreux éclats de silex, déchets de la taille.

***

Le sieur Colsoul ayant poursuivi l'exploitation de sa carrière, nous avons pu observer, en septembre 1891, la coupe très nette, sur une hauteur de 5 mètres environ, d'un nouveau puits distant à peine de quelques pas des premiers.

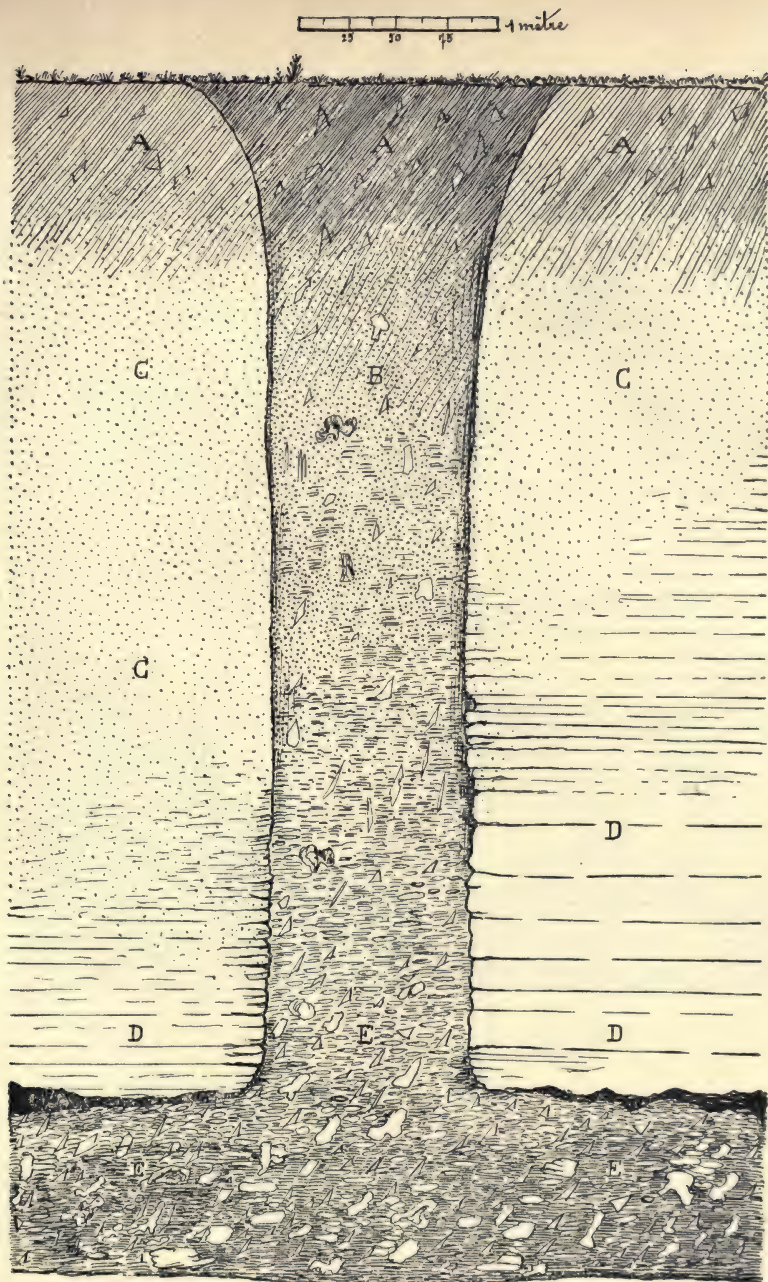
A la même époque, nous avons pu voir aussi, dans la grande marnière du village, située le long de la route de Moxhe, les vestiges d'un autre puits.

***

Enfin, en octobre 1892, MM. Cumont, Poils et nous, avons exploré, non sans succès, un reste de puits qui avait eu 6 m. 30 de profondeur et toute une partie de galerie que le sieur Colsoul venait encore de découvrir dans sa carrière.

Ces dernières fouilles nous ont mis en possession d'une intéressante série de plus de soixante-dix pièces, sur lesquelles on peut suivre toutes les phases du travail, depuis le bloc naturel de silex jusque, et y compris, la hache taillée à petits éclats.

***



Pl. XV. — **Avennes. — Coupe d'un puits d'extraction de silex.**

AAA Terre végétale avec éclats de silex.

B Sable entremêlé de silex (rognons non utilisés, ébauches abandonnées, pièces parfois fort bien achevées, déchets de la taille).

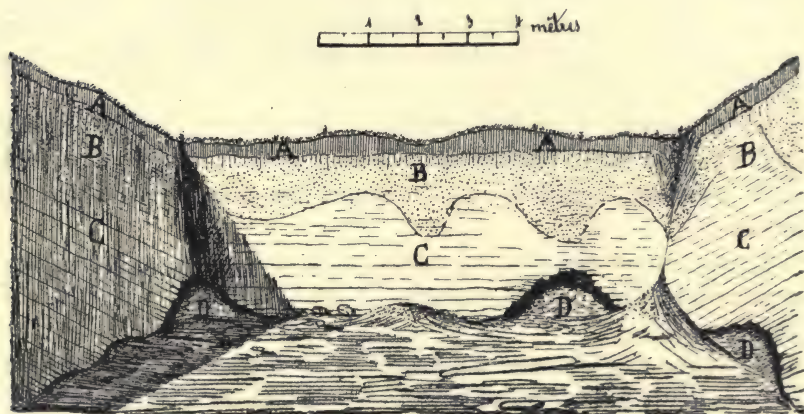
CCC Sable fin appartenant au *système tongrien* des géologues.

DDD Craie blanche terreuse, douce au toucher, dite *craie d'Avennes*, renfermant quelques bancs de silex de peu d'importance.

EEE Blocs, menus fragments et poussière de craie contenant des éclats de silex, résidu de la taille, offrant pour la plupart le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion, ébauches, pièces bien travaillées, rognons de matière première, bois de cerf et de chevreuil.

Le silex de l'assise crétacée d'Avennes est de couleur noire. Les rognons sont recouverts d'une mince couche blanche de craie siliceuse. Loin de former des bancs massifs et continus, ou d'offrir d'énormes rognons, comme celui de Spiennes, le silex d'Avennes ne se présente qu'en rognons de faible dimension, plus ou moins alignés dans la masse crayeuse.

Les instruments sont donc également beaucoup plus petits que ceux de Spiennes. Parmi les pièces nombreuses que possède M. le comte Georges de Looz-Corswarem et qui ont été recueillies à la



Avennes. — Coupe de galeries d'extraction de silex

AAAA Terre végétale avec éclats de silex.
BBB Poches de sable *tongrien.*
CCC Craie blanche terreuse avec rognons de silex noir plus ou moins alignés.
DDD Galeries d'extraction remblayées presque entièrement par des fragments et de la poussière de craie mélangés de terre et par de nombreux éclats de silex, déchets de la taille.

surface des champs sur le territoire des communes d'Avennes, d'Embresin, de Braives, de Moxhe, de Merdorp, d'Avin et de Crehen, comme aussi parmi celles qui proviennent de nos fouilles successives de puits et de galeries, on ne voit que très peu de lames d'une certaine longueur. Les nucleus sont tous également de petite dimension.

Le silex d'Avennes ne semble pas s'être prêté, comme celui de Spiennes, à la taille du couteau ; on en façonnait surtout des hachettes.

Nous n'avons pas rencontré, dans les remblais ni ailleurs, de ces pics triangulaires en silex, à pointe effilée, si communs au *camp à cayaux*. Les puits et galeries d'Avennes auront sans doute été creusés uniquement avec la pioche en bois de cerf.

Le peu, et parfois l'absence complète, de patine sur les pièces provenant des puits et des galeries semble démontrer que le silex n'a guère été exposé à l'air, mais qu'à peine extrait et remonté à la surface, il était taillé tout près de l'orifice des puits et que les résidus de la taille, les ébauches abandonnées, les blocs non utilisables, etc., étaient rejetés aussitôt dans ceux-ci.

La présence, dans les remblais des galeries, de nombreux déchets de la taille, prouve que souvent aussi le bloc était dépecé et la matière première plus ou moins façonnée dans la galerie même.

Le percuteur en grès, si commun dans les ateliers de Spiennes, ne se trouve pas à Avennes ; l'outil de ce genre y est toujours en silex.

Agissant déjà comme dans nos mines modernes, où dès que les premières galeries sont creusées, on s'ingénie à ne plus devoir remonter les déblais des suivantes, les mineurs néolithiques d'Avennes remblayaient tant bien que mal, au moyen des déchets et des déblais nouveaux, les galeries qu'ils laissaient derrière eux.

Disons, en terminant ces observations, qu'il ne nous a malheureusement pas été donné de recueillir le moindre fait concernant l'intéressante question de l'éclairage des galeries et de la remonte des matériaux extraits et des hommes.

***

L'existence d'antiques puits et galeries souterraines nous a été signalée encore à Meeffe, village distant d'une lieue et demie.

Nous savons, en outre, que M. l'ingénieur Max. Lhoest a découvert et exploré un puits à Braives, commune limitrophe d'Avennes.

Nous avons donc là une région minière préhistorique qui, sans être comparable à Spiennes, n'en constituait pas moins, comme nous le disions en commençant, un centre industriel important à l'époque néolithique.

Août 1893.

Bon Alfred de Loë.





LA PUBLICATION

DES

ANCIENS TEXTES



COMMENT faut-il éditer les vieux textes ?

Jusqu'à présent, on les a édités de toutes sortes de manières. Mais sont-elles également bonnes ? N'est-il pas souverainement désagréable de n'avoir à sa disposition qu'un texte dont on a rajeuni l'orthographe, séparé les mots, développé les abréviations ; auquel on a ajouté des ponctuations, des accents ; qu'on a criblé de renvois, de notes littéraires ou historiques, la plupart du temps inutiles ; où, en un mot, l'éditeur s'est donné une part si grande, que l'auteur devient tout à fait secondaire, et paraît n'être plus que toléré, comme un prétexte à l'étalage d'érudition de son triomphant tortionnaire ?

N'est-il pas rebutant de se voir, à chaque ligne, interrompu dans sa lecture par ce petit exposant qui vous envoie, soit au bas de la page, soit à la fin du volume, pour vous donner une indication dont vous n'avez que faire, parce que tous les glossaires s'en sont occupés ou qu'un peu de sens philologique la révèle immédiatement ?

Dans cette lecture vous cherchez un plaisir pour les yeux autant que pour l'esprit ; rien ne vous y paraît superflu de ce qui

contribue à reconstituer l'impression produite par l'original lui-même; ordinairement, vous l'avez préparée en prenant connaissance de la description du manuscrit ou de l'édition originale, afin de ne pas négliger le plus petit détail capable de compléter l'illusion archaïque. Dans ces vieux chemins, où se complaît votre dilettantisme, faut-il qu'à chaque instant, la route vous soit barrée par un objet hétérogène, qu'il vous faudra enjamber, s'il ne vous arrête pas ?

Certes, on peut opposer des objections à mon système. Aussi vais-je tâcher de les rencontrer.

La première : « C'est faire œuvre utile que vulgariser les anciens auteurs, en les rendant lisibles pour le plus grand nombre de personnes possible, sans exiger d'elles une longue initiation préalable. »

Sans doute ; et cela prouverait seulement que, selon le but qu'on se propose, il y a deux façons absolument différentes d'éditer. Faites des travaux de vulgarisation — c'est très bien ; mais ceux-ci n'ont que peu de rapports avec les éditions auxquelles je consacre ces lignes. Autre chose est de faire connaître une œuvre aux gens du monde, autre chose de la mettre à la disposition du travailleur.

La deuxième objection — dont je ne croirais même pas pouvoir parler, si je ne l'avais entendue si souvent — est celle-ci :

« Quel que soit le cas, il faut *interpréter* le texte qu'on livre à la publicité ».

Ah ! mais pas du tout. Pourquoi interpréter ? Ne nous gâtez pas le plaisir que nous aurons à interpréter nous-même, en lisant. Et comment interpréter ? En complétant l'intention que l'auteur n'a pas éprouvé le besoin d'exprimer davantage ? En préjugeant une prononciation dont vous n'êtes pas absolument certain ? — On a interprété aussi les grecs et les latins. Qui, aujourd'hui, voudrait encore se déclarer partisan de ces éditions soi-disant classiques ?

Interpréter la prononciation ! — Mais elle varie de province à province. Je me bornerai à rappeler ce que dit Thomas Sibilet de *l'E picard*. Dans son *Art poétique*, il assimile cette voyelle à la diphtongue *ai* française, ou αι grecque. Faudra-t-il donc, quand vous publierez un auteur de Picardie, mettre des accents graves

partout où vous mettriez des accents aigus si vous éditiez un écrivain parisien ou tourangeau ?

« Mais — m'objecteront encore les adversaires de mon système — il se rencontre des cas très particuliers, des expressions tout à fait inusitées, dont la clef ne se trouve que grâce à une patiente et laborieuse recherche. »

Cette fois-ci, bien évidemment, il y a lieu de nous communiquer le résultat de ce travail : tout le monde vous en saura gré. Le point délicat est précisément d'apprécier le degré d'opportunité de ces éclaircissements ; c'est là qu'on juge le flair de l'éditeur. Autant il est méritoire de nous aider à franchir un obstacle qui embarrasserait sérieusement notre marche, autant il est puéril de nous offrir, à chaque pas, une assistance dont nous n'avons que faire.

Si vous le permettez, je vais appliquer ma théorie à un court exemple. Ce sera le meilleur moyen d'exposer bien simplement ma manière de voir.

Je prendrai le premier texte que le hasard m'offrira. C'est le manuscrit 11034 de la Bibliothèque royale de Bruxelles : *Le débat de deux amants* de Christine de Pisan. Transcrivons-en les quinze premiers vers :

Ci commence le debat de . ij. amans.
Prince royal renomme de sagesce
Hault en valeur puissant de gn̄t noblesce
Duit et appris en honneur et largesce
Tresaggreable
Duc dorliens seigneur digne et valable
Fils de charles le bon roy charitable
Dequi lame soit ou ciel permanable
Mon redoubte
Seigneur vaillant par vostre grant bonte
Mon petit dit soit de Vous escoute
Ne par desdaing ne soit ensus boute
Par pou de pris
Si ne lait pas vo haultesse en despris
Pour ce que iay pou de savoir appris
Ou pour ce quay foible matere pris

Il n'y a là ni une expression, ni un signe abréviatif qui ne soient familiers à tout romaniste. Par conséquent, si ma publication n'a pour but que de mettre ce texte sous les yeux des érudits, la besogne est achevée. J'ai copié purement et simplement. C'est tout ce que j'ai à faire.

Mais, mon intention est-elle d'en faire une édition de vulgarisation, je procéderai de façon toute différente. Voici l'allure que prendra mon travail :

Ci commence le Débat [1] *de deux amans.*

Prince royal, renommé de sagesce,
Hault en valeur, puissant de grant' [2] noblesce,
Duit [3] et appris en honneur et largesce,
Très aggréable,

Duc d'Orliens [4], seigneur digne et valable,
Fils de Charles, le bon roy charitable,

1 *Débat* est un titre très usité aux XIVe et XVe siècles. On disait aussi *tençon ;* mais ce dernier mot a sur *débat* la priorité de l'âge : on s'en servait surtout couramment dans les *Jeux-partis* du XIIIe siècle.

Le *débat* n'impose aucune forme poétique spéciale. Ici Christine de Pisan adopte la coupe de la *Complainte amoureuse,* dans laquelle elle excelle, et qui ne devait pas être très ancienne à son époque ; car Eustache Deschamps n'en parle pas dans son *Art de dictier,* achevé en 1392 ; et Christine naquit vers 1363.

Un des plus anciens ouvrages didactiques, où il soit question de cette forme, est le *Petit traittie* de Jehan Molinet, écrit vers 1470. L'auteur y attribue l'invention de la Complainte amoureuse à Arnoul Greban. Or, celui-ci ne naquit qu'en 1420. Il ne peut donc avoir inventé ce genre.

La forme plus ancienne dont se rapproche la Complainte amoureuse, est celle que, dans la dernière moitié du XVe siècle, on a fini par confondre avec le *Lai* d'origine armoricaine, grâce à la traduction vicieuse du mot latin *lessus,* lamentation.

2 *Grant'noblesce.* Contraction, autrefois très usitée, qu'on retrouve, encore aujourd'hui, dans *grand'porte, grand'place, grand'mère,* etc.

3 *Duit,* du lat. *ductus,* amené, porté.

4 *Duc d'Orliens.* Louis de France ou de Valois, duc d'Orléans, fils du roi de France Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, né à Paris, en l'hôtel de Sainct-Pol, le samedi 13 mars 1372.

Il épousa, en 1389, Valentine de Milan, et périt assassiné par les serviteurs du duc de Bourgogne, Jean sans peur, dans la nuit du 23 novembre 1407.

« Il aima les livres, — dit Vallet de Viriville — en réunit un grand nombre, et « forma le noyau de la bibliothèque qui, par Charles d'Orléans et ses successeurs, « devint la bibliothèque de Blois, l'un des grands affluents de notre immense collec- « tion nationale. Lui-même cultiva l'étude et les lettres. On cite de lui quelques « ballades, premier exemple où put se complaire son jeune fils, Charles d'Orléans, « le duc poète. »

De qui l'âme soit ou [1] ciel permanable [2],
Mon redoubté

Seigneur, vaillant [3] par vostre grant' bonté,
Mon petit dit [4] soit de vous escouté,
Ne par desdaing ne soit en sus bouté [5]
Par pou [6] de pris.

Si ne l'ait pas vo' [7] haultesse en despris,
Pour ce que j'ay pou de savoir appris,
Ou pour ce qu'ay foible matère [8] pris.

Faut-il transcrire de cette façon, avec cet oubli du respect auquel ont droit les reliques de la vieille littérature ? Ou bien, vaut-il mieux traduire, tout bonnement en français moderne ?

Ai-je mis trop peu de notes ? En ai-je mis trop ? — Qui me le dira ? Qui va lire l'œuvre habillée de cette manière ? — Un rhétoricien ? Une femme du monde ? — Qu'en sais-je ?

Pour de telles éditions sont faites les couvertures de percaline aux nuances tendres ; elles sont destinées au salon autant qu'à la bibliothèque ; mais, à coup sûr, elles ne feront pas les délices des érudits.

La manière dont on publiait, il y a cinquante ans, n'est plus nécessairement la meilleure aujourd'hui. Nombre d'indications, utiles autrefois, sont devenues banales, depuis le temps qu'on les répète.

L'éditeur sérieux doit savoir se renfermer dans son rôle de simple copiste. Il doit accomplir sa besogne scrupuleusement, mathématiquement, se borner, le plus souvent, à indiquer les

1 *Ou*, orthographe injustifiée, mais très fréquente, de *au*.

2 *Permanable*, de *permanere* lat. : rester à tout jamais.

3 *Vaillant* est, dans ce cas, l'exact participe présent de *valoir* (valant). Il n'y faut pas chercher l'idée de *vaillance*.

4 *Dit*, *dict*, *dictier*, *dittier*, *dictié*, *dittié*. Sous ces différentes orthographes, le mot désigne une pièce de vers de n'importe quelle forme et sur n'importe quel sujet.

5 *Bouter en sus* se retrouve dans notre expression : *jeter par dessus bord*.

6 *Pou* (lat. *paucus*, ital. *poco*) peu.

7 *Vo'* abréviation très usitée de *votre*.

8 *Matère* (lat. *materia*) forme ancienne de notre mot *matière*.

variantes, s'il a la bonne fortune de disposer de plusieurs textes d'une même œuvre, remplacer par un signe convenu les mots indéchiffrables, sans chercher à les deviner. En cette matière, les allemands nous ont donné des leçons dont nous aurions tort de ne pas profiter.

La publication des anciens écrivains est un travail d'une utilité telle qu'il n'est pas oiseux de se demander de quelle façon on l'accomplira le mieux. Ceci en dépit de cette opinion qui considère une œuvre comme amoindrie parce qu'elle a été reproduite. Les tableaux des Raphaëls, des Rubens valent-ils moins pour avoir été copiés ? Un manuscrit sera-t-il moins précieux parce qu'on l'aura fait connaître ? — Conserver n'est pas enfouir.

GAËTAN HECQ.





DOCUMENTS RELATIFS

A

DES TAPISSIERS

d'Audenarde, Bruxelles, Paris, etc.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE TOURNAI [1]



FAIRE connaître aux travailleurs étrangers à une localité, des documents qu'ils ne songeraient pas à y venir chercher, est, me paraît-il, leur rendre un réel service. C'est ce qui m'engage à communiquer aux lecteurs des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, un certain nombre d'actes rencontrés au cours de mes recherches sur les *Tapisseries de Tournai,* et qui n'ont pas été utilisés dans ce travail parce qu'ils concernaient des artistes ou des artisans étrangers à cette ville.

En offrant ces pièces à la Société d'Archéologie, qui compte des membres dans toutes les parties du pays, je me conforme en outre

[1] Sauf indication contraire, toutes les pièces ci-après proviennent des archives de Tournai. Je me bornerai à indiquer pour chacune d'elles le fonds et le numéro du registre d'où elle est tirée.

à un vœu souvent exprimé par les congrès archéologiques, et formulé dans les termes qui suivent au Congrès des sociétés savantes, tenu en 1890 à la Sorbonne : « Signaler les objets antiques « conservés dans les musées de province, et qui sont d'origine « étrangère à la région où ces objets se trouvent.

On se figure trop facilement qu'au moyen âge et pendant les trois derniers siècles qui ont précédé le nôtre, les relations commerciales entre peuples divers et entre villes étrangères, étaient peu fréquentes. C'est une grande erreur. L'étude de nos anciennes industries montre leurs produits transportés à des distances parfois considérables, tandis que, de leur côté, les produits des manufactures étrangères se vendaient couramment chez nous. Nos industriels se déplaçaient facilement et traitaient fréquemment avec les marchands du dehors ; de même, de nombreux artisans émigrèrent de tous temps de nos villes, transportant leurs métiers et leur industrie dans d'autres contrées.

L'histoire de la tapisserie de Tournai renferme de nombreux exemples d'exportation en Espagne, en Angleterre, en Italie, en Russie, dans plusieurs provinces de l'ancienne France et dans les diverses villes des Pays-Bas.

Les notes qui suivent montreront, au contraire, la part prise par les marchands et les artisans du dehors à l'industrie tournaisienne et l'influence qu'ils peuvent revendiquer sur sa marche comme sur ses progrès.

On y verra des tapissiers d'Audenarde, Bruxelles, Enghien venant se fixer à Tournai ; d'autres y envoyant leurs produits ; les marchands et les courtiers d'Anvers et de Paris venant s'approvisionner dans nos ateliers.

Bon nombre de ces faits sont peu importants par eux-mêmes ; réunis ils ont une certaine valeur pour l'histoire des industries artistiques ; enfin tel document qui n'offre qu'un intérêt médiocre pour telle localité, peut présenter une véritable utilité pour telle autre.

C'est ce qui explique l'utilité des répertoires où chacun va puiser des renseignements sur les matières qu'il étudie ; c'est ce qui excusera la communication faite à la Société archéologique de ces modestes notes.

Tournai, septembre 1893.

E.-J. Soil.

1) 1422. *Jean Beulent*, peintre, né à Bruges, est reçu dans la corporation de Saint-Luc, à Tournai, il faisait des draps peints et des toiles peintes.

(Voir *La tapisserie de Tournai*, p. 351.)

2) 1449. *Pierre Pelichi*, marcheteur, à Puy en Auvergne, se fournit de tapisseries chez Pasquier Grenier à Tournai.

(Voir : *La tapisserie de Tournai*, p. 376.)

3) 6 janvier 1460 (v. style). *Jehan Pro* a fait caution pour *Gerardin Glaude* marchant demorant a Rains de la somme de Cent escus d'or dont Pasquier Grenier lui fait demande et pour laquelle ils sont en cause devant nous Prevost et Jures, laquelle somme le dit Pro a promis payer. . . . .

. . . .

Jehan Pro marchand demorant a Anvers a huy confessé que moyennant XXIIII gros qu'il a reçus dudit Pasquier et que ledit Pasquier lui devoit du reste pour fil d'or que il lui avoit vendu...

(*Journaux des Prévost et Jurés*, volume 3312. 6 janvier 1460 (v. st.)

4). ... à ung marchant de tappisserie en la feste d'Anvers de la pentecoste dudit an lxx pour l'accat à lui fait d'une chambre de tapisserie contenant noef pieches estoffrès de fil de soye ouvrées et employées de personaiges domes et femmes sauvaiges et d'autres choses servant et appartenant à l'œuvre lequelle tapisserie a été donnée et présentée de par cette ville à une demoiselle de le court du Roy nostre Sire tant pour le sallaire et paiement deu a sondit mari pour l'ordonnance et fachon des lettres de la sentence et déclaracion donnée par le roy nostre sire au prouffit de lad. ville sur certain procès qui estoit pendant à la cour de parlement dont à l'article précédent est fait mencion, comme pour ce que sond. mary avoit este le principal moyen et aidant pour ladite ville envers le roy n. s. . . . . . à ceste cause on avoit fait présenter au nom de lad. ville à lad. demoiselle led. tapis affin que sond. mary qui est de grande autorité en la cour dud. seigneur euisse lad. ville et ses affaires en sa bonne recommandation, montant lad. tapisserie contenans trois cens ausnes à un escu d'or de poix chacune ausne, la somme de trois cens escus d'or valant IIIc XXXVII l. X s. . . . . .

(Comptes généraux. Compte commençant le 1er avril 1469 (1470 n. st.), 8e somme de mises).

5) 1481. — à *Jehan Glisous,* marcheteur demorant en la ville de Bruges pour son sallaire d'avoir fait au commandement desdicts tutteurs et Fournier une sarge de l'histoire de Nabucodonozor qui estoit encommenchie du vivant de ladicte feue, payé en monnoye de Flandre unze livres, vingt sols huit deniers et pour l'amendement de la monnoye unze solz vingt deniers de gros....

(Compte de tutelle Haquinet le Siellier. 1481.)

6) 1483. — Le 15 juin 1483 comparait *Rasse de Hornes,* tapissier à Audenaerde, qui reconnait devoir aux hoirs de Philippe le Sellier à cause d'argent presté audit de Hornes, *sur certains ouvrages qu'il lui devoit faire de sondit mestier* lesquels il n'avoit point faits si qu'il dist

. . . .

(*Journal des Prévost et Jurés* n° 3324.)

7) Le 10e jour d'octobre 1483 comparut.. *Piérart Rasson* tapissier demorant à Lille si qu'il dist lequel promist... à Pierart Rogier aussi tapissier a ce présent de le acquitter de la somme de XXVII l. IX s. IX d. de gros qu'il avoit promis payer en son acquit à Simon Julyen et la vesve de feu Wuillème Desrenaux de Tournai à cause de plusieurs pièces de tapisserie par eux vendues et délivrées audit Rasson comparant...

(*Journal des Prévost et des Jurés* n° 3324.)

8) 1484. — de *Guillaume de Sauchoy (?)* marchant de Paris pour l'accat a lui fait d'une chambre de tappisserie de fine verdure ouvrée à soye estoffée et furnye tant de grant lit que de couche comprenant tant es couvertures, ciel, dossier et murailles noef grandes pièces sans les banquiers, coussins et rabataux trois cent quarante aulnes ou environ, laquele a esté au nom de ladicte ville de Tournai donnée et présentée à Guillebert Donghe escuyer d'escurie et varlet de chambre du roy notre Sire . . . Montant ladicte tapisserie par marchie sur ce faict à la somme de vc XXXV lbz. XIII s. II deniers tournois.

(Comptes généraux ; 8e somme de mises du compte commençant le 1er avril 1484, n. st.)

9) 24 février 1486 (v. st.).... a comparu *Ector Robin* tapissier demeurant à Audenaerde lequel promist.... de faire venir en ceste ville de Tournai en dedans ledit jour en trois sepmaines *Willems*

Cabillau demorant audit lieu d'AUDENAERDE pour respondre à ce que Jacques Pottier luy porroit et feroit demander pour intérêt à cause de certaine quantité de tapisserie que ledit Cabillau avoit vendue audit Pottier et non livré.

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3325.)

10) 16 août 1491. — comparut Jacques de le Motte dit d'Escamaing marchant demorant en Tournay et cogneut devoir à *Pietre van Acht*, marchant tapissier à LOUVAIN, à ce présent la somme de XII livres, XVII solz, VI deniers de gros, monnaie telle et pour tel pris qu'elle a cours en ce présent en la ville d'Anvers, à cause de la vente de plusieurs draps de tappisserie faicte par ledit Pietre audit comparant....

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3326.)

11) 12 mai 1495. — Des lettres de la ville de BRUGES affin de induire les tappissiers de ceste ville mener vendre leurs marchandises à la prochaine feste dudit lieu, avertissant que au lieu de IIII g. qu'ils soloient payer de coultage de chacune livre de gros ilz ne paieront que II g. de la livre.

Elles soient communiquées auxdits tapissiers.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 175.)

12) 29 mai 1495. — *Jaspart Cabellau*, tapissier demorant en la paroisse S. Jacques en Tournay a confessé devoir à *Wille Coppenolle* demorant à AUDENAERDE la somme de XCI s. de gros les XXX s. de gros d'argent presté et les XI s. de gros pour vente et délivrance de laine à lui faite par led. Coppenolle comme il dist.

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3316.)

13) 12 septembre 1497. — De la requeste *Grard de Boudegalle*, tapissier demourant à BRUXELLES qui désire luy et son mesnage venir demorer en ceste ville, s'il est asseuré de non estre arestez pour les debtes de icelle ville de Bruxelles.

Est accordé en faisant serment au roy et à la ville.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 176.)

14) 1498. — *Joos*... tapissier à AUDENAERDE, fait faire par un peintre de Tournai, Pierre Feret, des patrons de tapisseries, représentant l'histoire d'Hercule.

(*Les Tapisseries de Tournai*, p. 394.)

15) 11 mai 1507. — De la requeste *Jehan Van Hans* tappissier demeurant à BRUXELLES qui requiert pooir demorer en ceste ville sans estre arresté ny empesché pour les debtes et rentes dues par ladicte ville de Bruxelles.

On lui accorde sa requeste.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 177.)

16) Le IX° jour de juing mil XV^c et VIII..... comparut *Arnould le Mese* tappissier demeurant à ENGHIEN comme il dist, d'une part, et Hermez de le Haye Sayeteur au nom et comme procureur souffisamment fondé de *Grard Cemwart* et *Jehan van Molle* dit Sauvaige marchans demorans à ANVERS soy faisant fort d'iceulx d'autrepart, à cause de huit pièces de tappisserie que ledit Arnold avoit vendu et livré à Henry Van der Sprot et le fait amener en ceste ville en la maison et hostellerie de la teste d'or, sur lequel marché led..... avoit baillé audit Arnoul en tant moins de lad. tappisserie xxxiiij lb. flandres sur laquelle tappisserie si comme appertenant audit Sprot, lesdits Grard et Jehan Sauvaige avoient fait arrest pour estre payés de certaine somme d'argent à eulx dueu par le dit Sprot, pour éviter procès et question et ayant esgard à la povreté dudit Arnould se sont accordés et appointies en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir que led. Henry sera tenu de rendre et rembourser aud. Arnould au nom que dessus ladite somme de xxxiiii lb. fl. par luy reçue dudit Sprot sur led. marchie. Etant ce la somme de xii lb. fl. et sera tenu payer les despens fais payés et soustenus a cause dudit arrest et moyennant ce ladite tapisserie sera rendue et restituée aud. Arnould pour en faire son proffit...

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3328.)

17) Le Ve jour de décembre l'an mil V^c et douze, pardevant sire Jehan Grenier, prevost est comparu Guilleaume de Wailly Sayeteur demorant en Tournay et cogneult devoir pour et en l'acquit de *Guilleaume le Man*, demorant à SAINT-SAUVEUR-LEZ-REGNAIS à Hermes de Viscre, tapissier à ce présent la some de deux livres de gros, monnaie de flandre à cause d'un procès que ledit Willeaume le Man et Hermes de Viscre ont eu l'un contre l'autre tant à CAMBRAY que a RAINS par traictié et appointement fait entr'eulx...

(*Journal des Prévost et Jurés*, vol. 3318.)

18) Du 2 janvier 1528... pardevant sire Lion Haccart prevost, (etc.) Miquiel Vingne, Doyen, Andrien Marghe, Gilles Siret le Josne, jurés, et Thiery Desquesnes, commis par tout le *corps et college des mestiès des haultelisseurs* de ceste ville de Tournay, lesquels esdits noms et pour tout ledit corps et college dudit mestier des hautelisseurs se sont formellement opposés à la requeste que font les eschevins de la ville d'ORCHIES par leurs lettres closes adreschans à Messieurs les Prévost et Jurés de ceste ditte ville.

(*Journal des Prévost et Jurés*, vol. 3319.)

19) Du 18 septembre 1531... pardevant... ont comparu personnellement *Jacques Hanot* l'un des quatre admis (?) du siège des haultclicheurs de LILLE, *Charles de Lamour* et *Mahieu de le Bove* eswars dudit mestier et *Michel Syret* Haultelicheur demorans au dit lieu de Lille et représentans tout le corps dicelluy mestier de Lille lesquels se sont joincts avec les haultelicheurs de ceste dite ville pour l'entretainement des ordonnances nagaires faictes par messieurs les consaulx de cette ville et cité au procès et différend apparant mouvoir et naghaires intenté pardevant lesd. consaulx .... entre les haultelisseurs de la ville de Douai et tous autres a l'encontre des haultelicheurs de cette ditte ville, et ont promis contribuer aux dépens des dits procès, à quantité des hostilles qui sont ou seront en ladite ville de Lille et celle dicelle ville et cité en taillant chacune hostille a quantité, obligeant, (etc.)

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3319.)

20) Du XIXe jour d'aoust ou dit an XV^c^ XXXV... Pardevant messeigneurs les Prevostz et Jurez en leur halle et prétoire, comparurent personnelement Quentin de le deulle eschevin de la ville d'ORCHIES, ou nom et comme procureur des eschevins de la ditte ville d'Orchies espécialement fondé et institué par lettres de procuration passées soubz le seel aux causes de la ditte ville d'Orchies, desquelles mot après aultre la teneur sensieult. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront. Eschevins de la ville d'Orchies salut! scavoir faisons que nous au nom de ladite ville avons fait commis ordonné, constitué et establi et par la teneur de ces présentes faisons, commectons, ordonnons, constituons et establissons noz procureurs généraulx et certain messaiges especiaulx, de Quentin de Le Deulle l'un de noz pèrs et compaignons en esche-

vinaige, et Jehan Dubies greffier de laditte ville, ausquelz et a chacun deulx seul, et pour le tout portant ces lettres, Nous avons donné et par ces présentes donnons plain pooir auctorité et mandement espécial absolut et irrevocable de pour nous et ou nom de la ditte ville, aller et comparoir tant pardevant messieurs les Prevotz et Jurez de la ville et cité de Tournai, comme pardevant les doyens, soubz doyens et suppotz du corps et stil des haultelicheurs au dit Tournay pour raison de certain procès et différends meu d'entre les diz doyens et suppotz desdiz haultelicheurs et le Procureur de la ville de Tournay joinct contre Jehan Espaignet et ceste ville aussy joincte avecq naghaires wydié par sentence au prouffit desdis de Tournay et au préjudice dudit Espaignet et ceste ditte ville de laquelle sentence notre Procureur se seroit porté pour appelant non obstant lesdis haultelicheur de Tournay sans avoir regard à laditte appellacion ainsy par nous interiectée auroient fait mectre leurs despens à court et diceulx poursuy le tax portant à la somme de cent cincquante-deux livres unze solz six deniers flandres pour iceulx furnir et mectre fin au principal dudit procès avons donné pooir ausdis de le Deulle et Dubies noz Procureurs et à chacun ou l'un deulx seul de faire tele requeste qu'ilz trouveront par conseil estre a faire audis Prevostz et Jurez, aussy de traictier, communiquier, accorder et appoinctier, avecq lesdis doyens et suppotz des haultelicheurs desdiz despens pour telle somme et à payer à telz jours qui sera à terminé mesme en tant que mestier est ou seroit renunchier à l'appellacion de la sentence par nous faicte et acquiesser à icelle, et généralement et espécialement de ces choses dites leurs circonstances et deppendences tout autant faire communiquier, accorder, renunchier et appoinctier, comme nous meismes ferions sy en notre personne y estions ya fust il que le cas requisist mandement plus espécial sy promectons, nous a auoir pour agréable et tenir ferme et estable à tousiours, tout ce que par nosdis Procureurs ou l'un deulx sera es choses dictes et deppendence fait communiquié traictie, renunchie, accorde et aultrement besongnye soit pour ou contre nous. En tesmoing de ce nous avons fait mectre à ces présentes lettres le seel aux causes de laditte ville, le dix-septième jour du mois d'aoust, an mil cincq cens trente et cincq. Ainsy signé sur le remploy desdittes lettres, J. Dubies, d'une part, Jehan Ahaize doyen,

Michiel Vincque, Allard Favart, haultelicheurs et Eswars et Jaques de le Haze commis dudit mestier desdis haultelicheurs d'aultre part. Et recongnurent lesdis comparans que tant sur le différend estant entre eulx à raison de laditte appellation interiecté par lesdis Dorchies, que pour lexécution du taux des despens dudit procès ou avoient obtenu pardevant nous lesdis haultelicheurs et du payement diceulx despens, Ilz sestoient amyablement traictiez et accordez en la sorte et manière que ledit Quentin de le Deulle premier comparant oudit nom en acquiessant à nostre sentence pronunchée a renunchié et renonche a la ditte appellation interiectee, sy a promis et enconvent laditte somme de cent lij. lbz. xi sols vj. deniers flandres que porte le taux desdittes despens, icelle payer et satisfaire ausdis haultelicheurs en dedens la fin du mois Daoust l'an mil cincq cens trente six, saulf de sur ce deduire et rabatre ce que lesdis Dorchies auroient payé à Josse de Beaumont greffier pour leur part des actes dudit procès et dont ledit Josse auroit baillié sa quictance. Et pour plus grand sceureté du payement de la ditte somme ou du reste le payé deduict, Nicolas de Haulthighem, detailleur de draps demourant en ceste ville pour ce aussi comparant pardevant nous sest rendu pleige et caucionnaire pour ledit de le Deulle en laditte qualité et a luy meismes en faulte dicelluy de le Deulle et de ceulx Dorchies avoir payé laditte somme, reste de luy meismes le payer et sastisfaire sur v. sols tournois de peine obligation...

Ledit jour, ledit Quentin de la Deulle ou dit nom et qualité prommist acquicter et deschargier ledit Nicolas de Haultighem de la ditte promesse et obligation et de le rendre indempne constrainct ou non et sur obligation.

(Archives de Tournai — registre *Journal des Prévotz et Jurés*, n° 3319 de l'inventaire, 19 août 1535.)

21) 1539. — Pour une tapisserie d'or d'argent et soye achetée par Monseigneur (l'évêque de Tournai) à *Vilain* marchand à Bruxelles.

(Comptes de l'évêché de Tournai (1541-42) aux Archives du royaume à Bruxelles, (supplément, n° 3, 2e partie.)

22) Du 8 février 1540 (v. st.)... comparurent... Jehan de Cassel tapissier et Philippe de Nyeppes hostelent... lesquelz ont certifié.... que es trois fardeaulx de tapisseries appartenant au sr *René*

de Nouveaulx marchant demeurant en la ville de Paris et ii autres fardeaulx appartenant au s^r^ *Jaques Pines* aussy marchant demorant en lad. ville de Paris, n'y a aultres marchandises que lesdites tapisseries à eulx appartenant, le savant lesdis attestans parce qu'ils ont fardelé lesdites tapisseries esd. fardeaulx auxdits Rene et Pinet...

Dudit jour... Anthoine Wallet et Adrien Lamyt marchands... attestent.. que les sortes de marchandises dont la déclaration s'ensuit. est assavoir vi banquiers de Tournay ii pièches de tapisseries xlv pièches de trippes de velours, vii p. de royes à soie, ix p. de dentelets xii pieches camelots chambgeant de sayette de IIII^xx^ pieches tissus x paquetez de tissus large contenant chacun paquet xii p. tissus iii grosses de chaintures de tissus lxii douzaines reubans moyen large xii douzaines à border... sont fonsez en trois tonneaulx marqués de sa propre marque laquelle marchandise comme à lui appartenant il envoye par Jehan Lardenois charretier, à *Jehan Lamyt* marchand demeurant en la ville de Paris, et ledit Adrien Lamyt, qu'il a heu foncer esdits trois tonneaulx, les parties de marchandises dessus déclarées.

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3334.)

23) 1562. — *Jehan Copenoit* tapissier demeurant en la ville de Auldenaerde.

Adrien van Ypre aussi tapisseur demeurant à Auldenaerde.
François Noitte aussi tapisseur à Auldenaerde.
Josse Huvecq » »
Hermes de Cordes » »

. . . .

de Baulduin Huvecq coulletier de tapisieurs en la ville d'Anvers, pour certaine chambre de tapisserie lors appartenant au deffunct (Pierre Descobecq à Tournai).... qu'ils avoient prins en paiement d'un appelé *Georges Rombault* tapisseur demeurant en lad. ville d'Auldenaerde, vendue par ledit Baulduin à certain estrangier en ladicte ville d'Anvers, a esté reçeu pour la part et moitié du deffunct ii^c^ xvii lb.

(Compte de l'exécution testamentaire de Pierre Descobecq. 1562.)

24) 1566. — De *Fredericq Cailleberghe* marchand demeurant à Muret pays de France à cause de marchandise de tapisserie, que il

debvoit à ladite maison mortuaire (de Mathieu Brans, tapissier à Tournai) de reste de plus grande somme...: IIᶜ LV lb V s.

De *Arnould de Nouveau* marchant demorant a PARIS à cause d'une chambre de tapisserie de fyne estoffe à luye vendue et livrée par ledit deffunct Mathis Brans, reçu LIIII lb de gros, et pour une aultre chambre de tapisserie de grosse estoffe, reçu XXII lb. de gros . . . . ensemble IXˣˣ XII lb.

Audit Guillaume pour avoir soy transporté de ceste ville de Tournay lieu de sa résidence en celle d'AUDENAERDE, affin de semoncer les tapisseurs demeurant audit Audenaerde et a l'environ pour comparoir à la vente des biens meubles délaissés par ledit deffunct Mathis Brans.

(1566. Compte de tutelle des enfants de Mathieu Brans, [illegible])

25) Au serviteur de Jehan Myncleppe pour soy avoir transporté a WERNY pour signifier aux tapisseurs illecq demeurans le jour que on faisoit la vendue dudit Mathis Brans tapissier a Tournai XII s.

(1566. Compte de tutelle des enfants de Mathieu Brans.)

26) Deux tapis de WERNY servant à table.

(1572 [illegible])

27) 1568. De Arnould le Blan rejecteur et la veuve de feu Jean Rozer dit Martin en son vivant tapissier qui requièrent avoir sallaire pour eulx avoir transporté par ordonnance de messieurs les consaulx en la ville d'AUDENAERDE pour acheter une chambre de tapisserie pour accommoder Monseigneur le comte de Rœulx estant commis au gouvernement de cette ville [1].

. . . .

(*Délibération des Consaux*, 31 août 1568.)

28) 4 février 1580... de la requeste de *Philippe de Porter* marchand natif de SAINT-OMER requerant d'être admis à l'habitation de ceste ville.... ensemble d'estre admis à la franchise des stilz de sayetterie et hautelisse afin de librement pooir faire et composer cafas armoisins et aultres sortes douvraiges et de nestre subjet de porter lesdits ouvraiges ainsi faits et composés de soye pure au seel mais trop bien les bourrats.

[1] Cette chambre de tapisserie contenait sept pièces portant, à la mesure de Brabant 100 aunes au prix de 24 patars l'aune, en tout 156 livres.

On est d'assens. . . . . et lui accorder qu'il ne sera tenu porter les ouvraiges qu'il composera de soye pure au scel, mais au regard des autres ouvrages qu'il composera mêlés de filets de sayette ou lin aura à soy régler comme autres....

(*Délibérations des Consaux*, 1586.)

29) 17 mars 1598....de la requeste *Michiel van de Beck*[1] m^e^ tapisseur demeurant à AULDENAERDE offrant par icelle de venir résider en ceste ville pour y exercer ledit stil avec v à vi ouvriers en lui accordant les advenchemens portéz en ladite requeste.

On est d'assens enchargiér Messieurs les chiefs et de soy informer de la vie dudit suppliant.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 197.)

30) 1598. — Du rapport de messieurs les chiefs sur la requeste présentée à Messieurs les Consaulx par *Michiel Van de Bek* m^e^ tapisseur d'AULDENAERDE remonstrant que ayant entendu que l'on désiroit que cette ville fut pourveue de quelque m^e^ ouvrier, ledit suppliant soubs espoir d'avoir quelque advanchement pour se transporter avecq sa famille en ceste ville pour y exercer led. stil. se seroit laissé persuader de à cest effect soy présenter pour venir prendre sa résidence en ceste ville et y exercer ledit stil de tapisseur avecq v a vi serviteurs moyennant qu'on luy voulut faire prest de quelque somme de deniers soubs caution suffisante, ensemble luy accorder le louaige d'une maison avecq exemption de garde et de maltote....

Sont d'advis accorder audit suppliant le louaige d'une maison pour le terme de trois ans avec exemption de garde seulement, à charge d'exercer le stil de tapisseur avecq plusieurs ouvriers en ceste dite ville.

(*Délibérations des Consaux*, 26 mai 1598.)

31) 1598.... de la requeste *Jacques de Cassel* d'AULDENAERDE, *tapisseur*, lequel offre de venir résider en ceste ville avecq quinze à vingt mesnagiers pour exercer le stil de tapisseur en ceste ville moyennant exemption de garde item le louaige d'une maison pour sa demeure, item exemption de la maltote d'un tonneau de

[1] Voir sur ce tapissier : *Les Tapisseries de Tournai*, p. 58.

cervoise par chacun mois et de la somme de vi[c] florins en prest soubs la caution qu'il offre de la reffurnir endéans dix ans.

— On est d'assens d'en charger messieurs les chiefs pour oyr le supliant en son prétendu.

(*Délibérations des Consaux*, 13 octobre 1598.)

32) De la requeste *Jacques de Cassel*, filz de Jacques, *tapisseur* d'AULDENAERDE remonstrant que puis nagueres il se seroit allié par mariage en ceste ville non touttefois à intention d'y résider néantmoins comme il trouvait qu'en ceste ville n'y avoit que Pier du Moulin et ung aultre naguere venu il seroit assez intentionné d'y prendre sa résidence et y besoigner dudit stil sy messieurs le vouloient accommoder de maison et exempter de garde, etc...

On est d'assens d'exempter led. suppliant de faire la garde. Au surplus sera advisé de le favoriser par le louaige d'une maison lorsqu'il fera apparoir avoir fait venir plusieurs ouvriers et par son moyen ledit stil estre augmenté [1].

(*Délibérations des Consaux*, 17[e] jour de novembre 1598.)

33) 1603. — *Michel van Roosbroeck*, brodeur, natif de LIERRE, s'établit à TOURNAI.

(Voir *les Tapisseries de Tournai*, p. 423).

34) 1605.... A *Anthoine Robin*, marchand tapisseur a esté accordé pour soy avoir transporté de la ville d'AULDENARDE en ceste ville pour faire marchié des tapis qu'il conviendrait avoir pour les bancqs du conclave de messieurs, payé par ordonnance XII lb.

(Comptes généraux, année 1605-1606, f. 128.)

35) 1614. — *Isaac Doury*, brodeur, natif de NANCY en Lorraine, vient s'établir à Tournai.

(Voir *les Tapisseries de Tournai*, p. 349).

36) 1618.... de la requete de *David Taleman* (?) tapissier du pais d'ALOST supliant que soit admis à la bourgeoisie de ceste ville et estre authorisé de visiter toutes sortes de tapisseries pour éviter aux fraudes qui se comectent au regard des couleurs...

Que le procureur s'informe du supliant des fraudes contenues en sa requete pour en faire rapport à mess. les Prévost. et Jurés.

(*Délibérations des Consaux*, 25 sept. 1618.)

[1] Voir pour la suite : *les Tapisseries de Tournai*, p. 58.

37) Du conseiller de Cordes qui a fait relation de ce qu'il a remarqué la requeste présentée par *David Taleman*, filz de feu Jaspart, tapissier ayant requis pooir résider en ceste ville et exercer led. stil et apprendre sa science à plusieurs josnes gens de la ville, et l'accommoder d'une maison propice, qui auroit esté communiqué et traictiée avecq mess. les chiefs, lesdits ont esté d'advis laisser la résolution en surséance.

(*Délibérations des Consaux*, 2 oct. 1618.)

38). Pièces diverses au sujet du différend entre les hautelisseurs de Tournai et les bourgeteurs de Roubaix, entre autres la relation des troubles qui éclatèrent dans cette ville, lorsque l'huissier des hautelisseurs de Tournai vint pour y faire des exploits, ainsi conçue :

« Monsieur le Greffier, après avoir ouy exactement l'huyssier et ses assistans pour en brief vous advertir de l'affaire de Roubaix, il est que, dois l'arrivée dudit huyssier, le public s'est assemblé avec bruit, tumulte, préparant pierres, cailloux, briques et rucques (mottes) de terre, en sorte qu'enfin se sont trouvés trois à quatre cents, la pluspart ayans cousteaux à la main, et comme l'on n'a voulu désigner les maisons des esgars qu'il failloit adjourner, l'huyssier a fait lecture de sa commission sur la plache, pendant quoy ledit peuple commenchoit à huer et murmurer et peu après suivre l'huyssier et ses gens, jettans pierres et cailloux, les appelans bougres, leis et semblablement, mesmes les uns ayans cousteau à l'une des mains et des pierres à l'aultre, criant en bon nombre qu'ilz n'avoyent que faire du bougre Roy, ny de la bougresse Infante, ny du bougre conseil de Malines, ny du bougre huyssier, ny du bougre doyen, ni des bougres *rassasseurs de plucquin* (ramasseurs de charpie) parlans desdis assistans, et pensant aller à la maison du cousturier pour s'informer de luy ou le prendre ; l'on y a esté empesché par ledit peuple faisant comme dessus, et l'un d'eux estant à l'entrée tenant cousteau à la main, disant audit huyssier « si tu entres, bougre, tu es un homme mort » tellement que tous sont esté constrains se sauver par la fuite, tousjours poursuivis à coups de pierres et d'injures, dont l'huyssier a eu un coup à la tête, et son beau-frère, luy tenant compaignie, un à l'espaule et un assistant blessé à la lèvre d'embas, et trouée d'un coup de pierre, ayant eu aultres coups

de baton, et agité des chiens, qu'est certain que l'on pensoit estre occis. Nous en tiendrons attestations pertinants et advertirons nostre magistrat pour schavoir en après ce que sera question de faire et en serez advertis. Ce qu'attendant, sommes, Monsieur le Greffier, vos affectionnez en service. Les doyens des haultelies-seurs. Tournay, ce XXVIIIe de novembre 1623. »

(*Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, par M. Finot, tome VI, 1888, p. 112. B. 2928 portefeuille, 1 janvier-31 décembre 1623.)

39) 1635.... de la req. *Jacques du Gastin* (?) tapissier demeurant en la ville de BRUXELLES que il seroit intentionné soy retirer en ceste ville avecq sa famille pour y exercer son stil avec ung sien fils si V. S. sont servies luy accorder l'habitation de la d. ville, avec exemption de guet garde et exemption de tous impos.

(*Délibérations des Consaux*, 31 juillet 1635.)

40). 1666. — ... les générosités des confrères de Notre-Dame de Bonsecours permirent d'orner les murailles de leur chapelle (en l'Eglise St-Brice à Tournai) de tapisseries d'AUDENARDE. Ils s'en procurèrent trois pièces en 1666, une en 1672, deux en 1674 et trois encore par la suite.

Ces tapisseries au nombre de neuf, représentaient des verdures avec des oiseaux aux brillantes couleurs. Elles furent livrées par *Josse* et *Jacques de Vries*, marchands de tapis à AUDENAERDE.

Plusieurs d'entre elles existent encore actuellement.

(Extraits du registre de la confrérie, aux archives de l'église St-Brice à Tournai, publiés dans la *Guirlande de Marie*, février 1883.

41) 1671. — *François Pennemaker,* maître tapissier à BRUXELLES vient se fixer à Tournai.

(Voir son histoire dans : *les Tapisseries de Tournai*, p. 63.)

42) 1671. — *Jean Oedins,* maître tapissier d'ENGHIEN établit à Tournai un atelier de tapisseries.

(*Les Tapisseries de Tournai*, p. 64.)

43) 1682.... de la requete de *Paul Tison,* disant qu'il a quicté la ville de PARIS son lieu natal à dessein de venir en cette ville servir de tapissier à feu monseigneur de Tracy, au service duquel le remontrant estoit, et estant arrivé en cette ville il y auroit appris à son grandissime regret la mort dudit seigneur Trassy, or dési-

rant le remontrant rester en cette ville et y exercer sa profession qui est de faire des tentes, des lits de toute sorte de manière, pavillons à la romaine et pavillons à la queue, garnitures de chaires et autres choses servantes à l'ameublement d'une grande maison ensemble matelas, couvertures picquèez soit de taffetas satin ou autres èstoffes selon que ledit remontrant auroit dejà faict et acommodé à l'hostel dudit seigneur de Trassy. A cette cause il se vient retirer vers V. S. les suppliant très humblement de le vouloir admettre en cette ville et y exercer librement sad^e profession, ensemble luy accorder l'exemption de garnison et lui permettant d'exposer un tableau au frontispice de sa maison avec les armes de Mond. Seigneur de Tracy, quoy faisant etc.

— Renvoyé à Messieurs les chefs et Conseil.

(*Délibérations des Consaux*, 10 mars 1682).

44) Lesdits Seigneurs ont encore dit d'avoir examiné la requête de Paul Tizon tapissier, ouys les tisserans, cousturiers et chaussetiers, et considéré que l'exercice que prétend faire le suppliant est mixte, sans estre absolument de l'un ny de l'autre desdits stils, et que ce qu'il exerce est chose nouvelle, veu aussy l'advis des doyens et souls-doyens des stilz et mestiers de lad. ville, il a semblé auxdits S. chefs et conseil que V. S. feroient bien pour le bien publicq, d'accorder au suppliant le libre exercice de son art et profession en cette ville.

— On se tient au rapport.

(*Délibérations des Consaux*, 28 avril 1682).

45) Le 29 avril 1692, il est donné lecture aux Consaux d'une requête de *François Baert* « marchand et fabricateur de tapisse- « ries à AUDENARDE disant qu'il désirerait de s'establir dans cette « ville pour faire la même fabrique ».... il demande un prêt de six mille écus, comme on l'a fait ci-devant pour le Sr Behaghe, à qui on a donné deux mille livres.

On lui accorde l'habitation de la ville et le loyer d'une maison [1].

(*Délibérations des Consaux*, 29 avril 1692).

[1] Voir sur son séjour à Tournai, *les Tapisseries de Tournai*, p. 67, dans un acte du 20 octobre 1699, Baert est qualifié « entrepreneur de tapisseries à la fasson d'Auldenaerde ».

46). 1693. — ... de la requeste de Jacques Fouquet, sculpteur et desigueur demourant en cette ville, disant que passées plusieurs années il s'est tellement appliqué et estudié dans la cognoissance des deffaus de la hautelisse, si comme pour la composition des moucades, carpettes, damas et de toutes autres estoffes fleuragées dependans dudit mestier de hautelisce..... Outre qu'il est aussi fort utile pour les desseins de tapisserie de la basse lisse dite tapisserie d'AULDENARDE comme aussi pour la broderie points à l'éguille et dentelles...

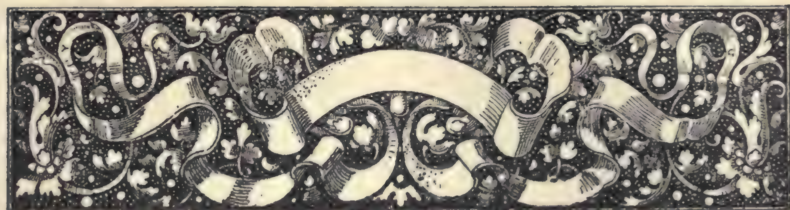
(*Délibérations des Consaux*, 20 janvier 1693. — Publié in extenso dans : *de la Grange et Cloquet* : Études sur l'art à Tournai, I, 228).

47) En 1711, *Jean Baert*, tapissier de haute et basse liste, naturalisé Français dès 1674, déjà directeur d'une entreprise de même nature à LILLE d'abord, puis à TOURNAI, fut autorisé à établir une manufacture de tapisserie au bourg de TORCY.

(GUIFFREY : *Histoire de la tapisserie*, p. 369.)

E.-J. SOIL.





LES

PLUS ANCIENS ÉCHEVINS

de la ville de Bruxelles.

ESSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.



ANS l'ouvrage intitulé *les Libertés communales*, j'ai eu l'occasion de constater combien l'existence de nos anciennes communes fut orageuse, et combien de fois leur organisation primitive fut modifiée ou altérée. C'est dans la composition de leur magistrature que l'on peut le mieux apercevoir les changements considérables qui s'y introduisirent. Tantôt elles devinrent plus démocratiques, à mesure que les corps de métiers y prirent plus d'importance ; tantôt elles affectèrent, au moins temporairement, des allures aristocratiques, lorsque les bourgeois notables, formant des associations privilégiées et exclusives, y prédominèrent. C'est ce qui eut lieu, notamment en Brabant, après les premiers échecs subis par les corps de métiers pour obtenir une part dans le pouvoir communal. Au commencement du XIIIe siècle, on y

avait vu apparaître, à côté des échevins, anciens juges de la commune, un autre corps, appelé le corps des jurés *(jurati, gesworene)*, qui coopérait à l'administration : à Bruxelles dès 1229 [1], à Louvain dès 1251 [2], à Anvers dès 1233 [3]. Dans l'une de ces villes, à Louvain, la bourgeoisie avait confié l'autorité suprême à un ou des « maîtres de la commune » (dès 1225) [4], mais les échevins, malgré tout, conservèrent leur prépondérance, au point que les privilèges accordés à la commune, étaient parfois concédés aux échevins seuls, sans qu'il fût fait mention d'autres magistrats. Plus tard, et, par exemple, à Bruxelles, sous le duc Jean II, en 1303, et sous les ducs Jeanne et Wenceslas, en 1356, les métiers de cette ville créèrent aussi un bourgmestre. L'on a même conservé le nom de celui qui exerçait cette fonction en 1356 et qui s'appelait Godefroid *Ruffus* ou Le Roux [5]. Mais deux fois, en 1306 et en 1360, les patriciens ressaisirent leur autorité par la force, et ils la maintinrent intacte jusqu'en 1421.

Les listes des magistrats communaux qui ont été dressées et publiées pour le Brabant ont grand soin de ne rien laisser paraître de ces changements. Celle pour Louvain (Divaeus, *Annales rerum Lovaniensium*, p. 6, la commence en 1187), dont j'ai déjà contesté l'exactitude pour les temps anciens (voir mon introduction au t. VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, p. LXXVIII), ne connaît que des échevins ; il en est de même de celle pour Anvers, éditée dans les *Septem tribus patriciæ Antwerpienses* et beaucoup améliorée dans Mertens et Torfs (*Histoire d'Anvers*, t. I, p. 492), et de celle pour Bruxelles, qui n'a longtemps possédé qu'une série très incomplète (Butkens, *Trophées du Brabant*, t. II, pp. 423 et suivantes), remontant seulement, nous dirons tantôt pourquoi, jusqu'en 1339. Dans cette dernière cité, les patriciens ayant longtemps détenu le pouvoir, on peut deviner comment ils ont pu faire disparaître les traces de luttes qui leur étaient odieuses et dont le souvenir pouvait leur être fatal.

[1] *Histoire de Bruxelles*, t, I, p. 55.

[2] Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 64.

[3] Wauters, *Analectes de diplomatique*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VIII, p. 347-348.

[4] Divaeus, *Annales rerum Lovaniensium*, p. 8.

[5] *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 121.

Après tant de siècles, il serait difficile de combler cette lacune et tout ce que l'on peut essayer, c'est de reconstituer le mieux possible la liste des échevins, c'est-à-dire des magistrats qui étaient pris dans les corps privilégiés ou aristocratiques appelés lignages ou familles patriciennes, *geslachten*, parce que, pour y entrer, il fallait descendre par les hommes ou par les femmes d'un membre en ayant fait auparavant partie.

Depuis longtemps il existait, parmi les registres de toute nature conservés à l'hôtel de ville, des recueils destinés à recevoir l'indication du nom des membres de l'administration. Les registres d'adhéritance et de déshéritance des biens, ce que l'on nomme en flamand les registres aux *goedenissen* ou actes de transports, registres où l'on transcrivait les contrats de toute espèce, les réceptions dans la bourgeoisie, indiquaient, chaque année, le nom des échevins en fonction, surtout parce que c'était devant ces magistrats que les actes de toute espèce se passaient. Cette collection précieuse, qui a été détruite lors du bombardement en 1695 remontait sans lacunes à l'an 1339; elle servit jadis à dresser la liste des échevins depuis cette époque, liste que l'on trouvait copiée, notamment, dans un registre de l'année 1408, tenu par le secrétaire Boene. C'est à l'aide de ce document qu'ont été composés les manuscrits dont on s'est servi depuis. Les principaux, à mon sens, sont les suivants. Un recueil, petit in-folio, des archives de l'hôtel de ville, écrit sur papier et relié en veau, portant dans l'ancien inventaire la cote E 40 et offrant à l'intérieur l'intitulé suivant : 1630. *Magistratus Bruxellensis, insignis ex sigillis originalibus adjunctis* (les magistrats de Bruxelles, avec leurs armoiries, d'après les sceaux originaux). On y trouve successivement les noms des ammans, des bourgmestres, des échevins, des receveurs et des conseillers, et l'on y a ajouté les sceaux des magistrats patriciens que l'on a pu recueillir. La liste est assez complète : celle des échevins communaux commence en 1135, et celle des receveurs comprend en partie ceux de ces magistrats qui furent en fonction depuis 1334 jusqu'en 1421 ; à partir de cette date, il n'y a plus de lacune. Un autre volume très important et remarquable par le soin qui en a dirigé l'exécution est celui qui fait partie de la Bibliothèque royale, sous le n° 14,913 des manuscrits. Il est intitulé : *Fasti Senatorii et consulares Bruxellenses incipientes ab anno 1250*

usque ad annum 1794 ; la première partie, ainsi que la dédicace qui la précède, est due à Jean-Baptiste Hauwaert, qui fut lui-même échevin en 1669, 1676 et 1677 ; la seconde est moderne, c'est-à-dire, date de la fin du siècle dernier ou du commencement de celui-ci. Un grand nombre d'autres recueils de ce genre existent dans différents dépôts, mais les uns ne commencent qu'en 1339 et n'avaient par conséquent aucune utilité pour moi ; les autres, comme, par exemple, le n° 121 du fonds Goethals (à la même bibliothèque) ne présentaient pas assez de garantie pour être utilisés. Je me suis borné, dans le travail ci-après, à joindre aux noms figurant dans ma liste les indications suivantes : les lettres *M.-B* accompagnent ceux qui se trouvent dans le *Magistratus Bruxellensis,* la lettre *F* ceux qui figurent dans les *Fasti Senatorii.* Lorsque ces noms sont séparés de ceux qui les précèdent par un trait, c'est qu'ils n'ont été retrouvés dans aucun document, qu'il n'y a aucune preuve positive de leur authenticité.

Il sera facile d'apprécier le labeur considérable que je me suis imposé pour ce travail. Il aurait été presque impossible à terminer, si je ne l'avais préparé de longue main. Lors de la publication de l'*Histoire de Bruxelles*, de 1843 à 1845, nous y avons inséré, M. Henne et moi, t. II, p. 509 à 561, une liste des magistrats de Bruxelles, telle que les documents pouvaient nous la fournir; nous l'avons donnée aussi complète que possible, mais à cette époque, jeunes tous deux, et n'ayant pas, comme nous avons pu l'acquérir depuis, la connaissance des documents originaux, nous ne pouvions songer à l'établir sur des bases nouvelles et indiscutables. C'est lentement, et au fur et à mesure qu'un cartulaire ou un chartrier tombait entre mes mains, que j'ai pu recueillir ces noms qu'il m'est permis de grouper aujourd'hui, après avoir pris soin de mentionner, non seulement l'année, mais le mois et le jour où l'acte a éte passé, jour auquel il a fallu assigner son équivalence actuelle. Et encore, malgré toute l'attention que j'ai pu y mettre, on remarquera que je ne donne pas ma liste pour parfaite. En bien des cas, la composition du collège échevinal a pu être retardée ou modifiée. Ainsi, par exemple, les échevins étaient nommés huit jours avant la Saint-Jean, c'est-à-dire le 17 juin (charte du duc Henri Ier, du 26 mars 1234-1235, *Luyster van Brabant*, 1re partie, p. 45 ; autre du duc

Jean II, du 12 juin 1306, *Ibidem, l. c.* p. 67) ; mais qui nous dira les incidents qui ont pu retarder cette nomination ou porter le duc à ne pas la ratifier immédiatement ? Dans les derniers siècles, quoique le magistrat de Bruxelles dût être renouvelé à la fin du mois de juin, il arriva très souvent qu'il ne fut nommé que plusieurs mois après cette date. L'*Histoire de Bruxelles* a donné, autant que possible, l'indication des jours précis où cela eut lieu, mais des renseignements de ce genre manquent tout à fait pour le moyen âge. En outre, dans plus d'une occasion, nous trouvons pour une seule année plus de sept échevins. C'est évidemment parce qu'il s'est produit des vacatures, soit par suite de décès, soit par suite de démission volontaire ou forcée. Ainsi encore, en 1326, nous trouvons dans les lettres échevinales la mention de douze à quinze échevins différents. Il y a évidemment en cette année, par suite de circonstances dont la connaissance n'est pas arrivée jusqu'à nous, un renouvellement presque complet de la magistrature communale.

Mais, ces réserves faites, je donne ma liste pour aussi exacte et aussi complète que cela m'a été possible. J'ai largement puisé, pour la vérifier ou la compléter, dans une série d'actes originaux acquis par la ville de Bruxelles à différentes époques et conservés dans ses archives ; j'ai revu une partie de ces cartulaires que j'avais consultés autrefois ; j'ai tiré parti de publications récentes, en un mot je me suis efforcé d'améliorer la liste publiée, il y a cinquante ans, dans l'*Histoire de Bruxelles*. Toutefois, je ne me le dissimule pas, il sera toujours possible, grâce à la découverte de sources auxquelles il ne m'a pas été loisible de puiser, d'ajouter de nouveaux noms à ceux de nos anciens magistrats et de mieux reconstituer les commencements de ces anciennes familles patriciennes de Bruxelles qui ont joué un si grand rôle dans notre histoire.

Je n'entrerai pas ici dans des détails qui me conduiraient trop loin au sujet de l'origine des familles patriciennes ; j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de montrer que ces familles doivent être considérées plutôt comme des agrégations de familles, comme des familles factices, que comme des familles naturelles. Elles se formèrent lorsque les bourgeois notables se trouvèrent en lutte avec les bourgeois ordinaires ou hommes des métiers, ils

resserrèrent leurs rangs et constituèrent une aristocratie, qui devint, comme cela arrive toujours, de plus en plus exclusive. J'ajouterai ici que l'étude de la liste qui suit permet en quelque sorte de placer l'organisation de ces corps politiques à Bruxelles, dans la première moitié du XIIIe siècle. On sait que, pour y être admis, il fallait prouver sa descendance par les femmes, sinon par les hommes, d'un ancien membre des lignages. Or, on remarquera vers l'an 1230 l'apparition d'un grand nombre d'échevins qui affectent d'ajouter à leur prénom le nom de leur mère :

Guillaume, fils de Béatrix (1230, 1232);

Guillaume, fils de Mabilie (1236);

Amelric, fils d'Alie (1236) :

Siger, fils de Marguerite *de Atrio* ou du Cimetière, dite aussi *de Atrio Sancti Gaugerici* ou du Cimetière Saint-Géry (1250, 1251, 1252, 1257, 1259);

Henri, fils de Béatrix (1261), etc.

Cet usage ou plutôt cette coutume disparaît alors et ne se retrouve plus.

Vers le même temps, d'ailleurs, on trouve cités les noms des personnages qui laissèrent le leur aux lignages. Ainsi apparaissent : en 1178, 1207, un Hugues, qui devint sans doute la souche des *Ser-Huyghs,* ou des enfants de sire Hugues ; en 1207, en 1220, un Henri *Leo,* de Leeuw ou le Lion, qui devint la souche des *S'Leeuws* ; en 1223, un Henri *Hospes* ou Wert, l'hôte, et, en 1233, Guillaume, *filius Hospitis* ou fils de l'hôte, de qui provinrent les *S'Weerts* ; en 1223 également, un Rolin, fils de Rodolphe, à qui l'on peut très bien rattacher les *T'Ser-Roelofs* ou descendants de sire Rodolphe ; en 1236, Hugues *de Frigido-Monte* ou de Coudenberg ; en 1250, Geroius de Rodenbeke ; en 1259, Jean ou Guillaume *de Platea,* c'est-à-dire de la Rue ou van den Steenweg. Ce furent ces sept noms qui prévalurent et qui furent choisis, on ne sait en quel temps (mais certainement avant l'année 1306) pour désigner les lignages de Bruxelles, c'est-à-dire les associations dans lesquelles devaient se prendre les sept échevins. Pour moi, il est évident que l'aristocratie locale commença à s'organiser vers l'an 1200 et se développa pendant le siècle qui suivit.

J'ai reproduit chaque nom comme je l'ai trouvé dans un acte

ou dans un manuscrit. A la fin de mon travail, on trouvera un dictionnaire alphabétique où j'essaie d'en expliquer quelques-uns ou d'en donner le véritable sens.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire quelques mots de la seule tentative qui ait été faite, dans les siècles passés, pour publier un ouvrage concernant ces anciens magistrats. J'en ai eu connaissance par une feuille volante, portant ce qui suit, et dont un exemplaire se trouve en tête du manuscrit de la Bibliothèque royale intitulé *Fasti Senatorii et Consulares Bruxellensis :*

ADVERTENTIE

Alzoo eenen liefhebber is van intentie in t'licht te laeten geven eene DRYEN — HONDERT JAERIGEN HISTORIE GENEALOGICQ *van de gene die gediene hebben als* SCHE—PENE DER STADT BRUSSEL, MET HUNNE BLAEZONNEMENTEN VAN WAPENS, EPITAPHIEN, — SEGHELS OFT ANDERSINTS, *ende ghemerckt datter noch eenige Seghels manqueren van — de selve schepenen, zoo wordt een ieder geboden, die eenige Seghels hebben — aen schepenen brieven der gemelde stadt, die te gelieven by copie ter handt te — stellen aen den advocaet* JOANNES BEYDAELS, *ofte de drucker deser ofte wel te — permitteren die te laten uytteeckenen, dat alsoo het selve werck tot luister van — de Noblesse van Brabant ende gerief van de inghesetene der voirseyde stadt te — doen drucken, dit doende, enz. — Tot Brussel — by Peeter De Dobbeleer, drucker ende — Boeckvercooper, tusschen de Houtmerckt ende — het Cantersteen, in den Pellicaen.*

C'est-à-dire : « Avis. Comme un amateur est dans l'intention de publier « une histoire généalogique de ceux qui ont servi en qualité d'échevins « de la ville de Bruxelles, avec leurs blasonnements d'armes, épitaphes, « sceaux et autres détails, et comme il lui manque encore quelques sceaux « d'échevins, il prie un chacun qui en possède de vouloir les prêter à « l'avocat Beydaels ou à l'imprimeur de cet avis, avec la permission de « les publier, afin qu'on puisse éditer ce travail à la gloire de la no- « blesse du Brabant et l'avantage des habitants de cette ville. Quoi fai- « sant, etc. A Bruxelles, chez Pierre De Dobbeleer, imprimeur et libraire, « entre le Marché-au-Bois et la rue Cantersteen, au Pélican. »

Cette annonce est accompagnée d'un grand nombre de représentations de sceaux. Sur les côtés du mot *Advertentie*, on en voit deux : à gauche, *S. Joh(annis) B(er)nage, d(om)ni de Parc, milit(is)* (1466) ; à droite, *S. Jo(ann)es Aelbrechts* (un Saint-Michel tenant un écusson à une quintefeuille, au chef de trois merlettes de sable, 1492). Dans le haut sont reproduits sept autres sceaux : *S. Petri dicti Was, militis* (1480), *S. Francisci seriacobs* (1423), *Monte S. Johannis de Frigido* (1407), *Sigillum Johannis de Wert* (1335), *Habbeke. S. Johannis de* (1416), *S. Johannis Moens* (1423), *S. Willem Van Blit-*

terswyck (1489). De chaque côté, cinq écussons : à gauche : *Van Geete, Jan Coutere* (pour Cotereau, 1533), *Mathei van Cotth(em)* (1462), *S. Jacob Taie heer va(n) Goyck* (1569), *Van der Thommen Sigillum Johannis* (1641), *Toparchiæ Lovanio I. filii sc. f. a. Spoelbereh, armiger* (1661) ; à droite, *Busleyden Willem Van* (1563), *h. Francisci Absoloens* (1592), *Van den Cruyce S. Francisci* (1611), *De Cruyninghe Sigillum Gerard* (1643), *Heymans scabini Bruxell. sigillum Johannis*. Au bas on voit, sur une ligne, les sept écussons suivants : *S. Coenraets Va(n) der Meeren* (1515), *S. Henrici Spyskens* (1510), *Pipenp. S. Joannis* (1505), *Back S. Gielys* (1420), *Van Urcele Heindric* (1508), *S. Gomart Van de Werve* (1511), *S. Machiel van Ophem* (1522), et, un peu plus bas : *De Noot S. Rolandi* (1522).

Cet appel, il est pénible de le dire, ne fut pas entendu et Bruxelles resta privé d'un livre destiné, il est vrai, à glorifier des privilèges surannés, mais qui aurait néanmoins conservé bien des vieux souvenirs. N'oublions pas de dire, d'autre part, qu'à partir de cette époque, l'usage s'introduisit dans notre ville, de publier chaque année, sur des feuilles volantes, une liste des vingt et une personnes des lignages parmi lesquelles le gouvernement général des Pays-Bas ou, à son défaut, le chancelier du Brabant, choisissait le premier bourgmestre, les sept échevins, les deux trésoriers (ou receveurs patriciens) et le surintendant du canal. Mais, jamais que je sache, ces feuilles volantes n'ont été réunies en volume, et je ne crois pas qu'il en existe une collection complète ; la ville de Bruxelles vient d'en acheter une très importante, qui remonte, sauf quelques lacunes, à l'année 1683.

Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

1135

Baudouin,
Erluin,
Everard,
Warner, qualifiés d'échevins et de synodaux dans la convention conclue, en 1135, entre le chapitre de Sainte-Gudule, de Bruxelles, et l'abbé du Saint-Sépulcre, de Cambrai (Miræus et Foppens, *Opera Diplomatica*, t. IV, p. 503). Le *Magistratus Bruxellensis* les nomme Gosuin, Baudouin, Meinard ; la charte originale à Sainte-Gudule porte textuellement : *Signum Bauduini, Everwini, item Everwini, Raimari*. Ces échevins n'étaient pas les plus anciens qui aient existé à Bruxelles, car en 1141, dans un diplôme de Godefroid II, duc de Brabant, en faveur de l'abbaye du Saint-Sépulcre et de son annexe la Chapelle, près de Bruxelles (l'église de la Chapelle), on mentionne un Thierri, *fils de l'échevin Fulbert*, ses frères. Henri et Fulbert, et son beau-frère. Arnoul A.-Mauden, *Alitologia de præpositura Capellæ*, p. 22.

1138

Gosuin Clibinc,
François *Conus*,
Egeric,
Arnoul de Widescat,
Gosuin (M.-B.),

Baudouin (M.-B.),
Meinard (M.-B.), qualifiés d'échevins de Bruxelles dans une charte du duc Godefroid Ier, en l'an 1138, confirmant la donation faite par une dame nommée Richilde à un hospice de Bruxelles (depuis l'hospice Sainte-Gertrude, *Opera diplomatica*, t. I, p. 178). On n'attribue cette qualification qu'aux trois derniers, mais, il me semble, sans raison suffisante.

1173

Henri *Monotarius* ou le Monnayeur,
Everwin, son frère,
Guillaume,
Hugues et
Théodoric ou Thierri, qualifiés de *Scabini Bruxellenses*, dans une charte concernant l'abbaye de Forêt.

1195

Guillaume,
Henri le Monnayeur, cités dans M.-B.

1204

Marcilius,
Georges,
Escelin,
Henri de Saint-Géry,
Siger,
Henri de Spigle, qualifiés d'échevins de Bruxelles, dans une charte du duc Henri Ier en faveur de l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, en date du 14 août 1204 (Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 716).

1207

Hugues,
Henri *Leo*,
Francon, cités, tous trois, dans une charte relative à la donation à l'abbaye de la Cambre des dimes de Santbergen et de Huysinghen, donation faite au monastère par Léon de Bruxelles, seigneur d'Aa.

1215

Walter Clutinc et
Jean de Saventen, mentionnés dans la charte de cession à l'abbaye de la Cambre d'une dîme à Hoeylaert, cession faite par Léon, châtelain de Bruxelles.

1220

Walter Clutinc,
Henri *Leo*,
François *Urbanus*, mentionnés dans une charte du duc Henri Ier, en faveur de l'abbaye de Grimberghe, datée du trois des calendes de janvier (30 décembre) 1220.

1223

Henri *Hospes*,
Rolinus filius Rudolphi figurent dans un acte passé à Bruxelles, au mois d'août 1223, par lequel Engelbert de *Speculo* déclare que Mabilie, fille de Dysmoede, a donné à l'abbaye de la Cambre quatre bonniers d'alleu, situés à *Dydengem* ou Dieghem.

1226

Henri, fils de Meinard,
Francon *Burgensis*,
Engelbert de Spigele (M.-B.),
Guillaume Pipenpoy (M.-B.), cités dans un acte du dimanche *Exurge* au 22 février 1226, en faveur de l'abbaye du Grand-Bigard. Les deux derniers sont mentionnés par M.-B.

1230

Guillaume, frère de Conrad,
Lodehuic ou Louis,
Guillaume, fils de Béatrix, cités dans le cartulaire de l'hôpital Saint-Jean,
Guillaume Pipenpoy, échevin de Bruxelles, donna au chapitre de l'église Sainte-Gudule sa dîme à Haeren, afin de faire célébrer l'anniversaire de sa femme Aleyde lorsqu'elle viendrait à mourir. Le chapitre promit de remplir cette obligation, la sixième férie après la Trinité ou 7 juin, non en 1208 comme on le dit dans Miræus et Foppens (*Opera diplomatica* t. I, p. 570), mais en 1230 (*Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 79).

—

Francon *Portra* (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.).

1231

Ludovicus (M.-B.),
Guillaume, fils de Béatrix,
Guillaume, frère de Conrad, cités en avril 1232 (M.-B.).

—

Franc *Portra* (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.).

1233

Engelbert *de Speculo*,
Lodehuic, cités en juillet 1233.

1234

Guillaume, *filius Hospitis*,
Rulin *Major*.

1236

Guillaume, frère de Conrad,
Guillaume, fils de Mabilie,
Amelric, fils d'Alie,
Everwin *Vulpes*,
Hugues *de Frigido monte*,
Henri Hanneken, cités, en mai 1237, dans une charte relative à un don fait à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, d'un bien situé à Evere, bien qui appartenait au châtelain Léon.

1237

Engelbert *de Speculo*,
Guillaume Loze,
Léon Wert,
Engelbert *de Molenbecca* ou Molenbeke, cités au mois de mai 1238.

1240

Rodolphe Meier,
Guillaume *de Saphalo*, cités en juillet 1240.

1241

Rodolphe *Villicus*,
Guillaume Lose,
Guillaume, frère de feu sire Conrad,
Engelbert de Molenbeke,
Guillaume, fils d'Everwin, cités, les quatre premiers, en février 1241-1242, dans une charte relative à l'abbaye de Forêt ; le quatrième et le cinquième dans l'acte de cession d'un pré, fait en faveur de l'hôpital Saint-Jean, par Godefroid *de Archa*.

1242

Engelbert *de Speculo*,
Guillaume *filius Hospitis*, cités en mars 1242-1243.

1244

Léon *filius Hospitis* (M.-B.),
Henri Morie ou Meerte, appelé aussi Henri Merteken,
Guillaume, frère de Conrad (M.-B.),
Tyricus *Rex*, (M.-B.), appelé aussi *Theodoricus* Coninc,

Tyricus *XXX*,
Guillaume Herinsac, cités, les deux premiers, en juin 1245 ; le premier et le troisième en août 1244, le troisième et le cinquième en mai 1245, le deuxième, le quatrième et le sixième, le mardi après l'Épiphanie 1244 ou 4 janvier 1245.

1245

Rodolphe Meier,
Everwin *Vos*,
Guillaume *de Safalo*,
Jean Clivere,
Léon, fils de feu l'Hôte,
Henri Merte, cités tous en juillet 1245.

1246

Everwin *De Vos*, chevalier,
Rodolphe *Villicus*, cités en mai 1247.

1247

Henri Meerte,
Siger, fils de Marguerite, cités en avril 1248.

1248

Henri Nolten (M.-B),
Lambert Spruta (M.-B.).

1249

Everkoyns, chevalier,
Henri, fils de Béatrix,
Jean Clivere.

125

Everwin *Vulpes*, chevalier (M.-B., F.),
Rodolphe *Villicus* (ou Meier, M.-B.),
Henri Piliser (F.),
Engelbert de Molenbeke,
Guillaume *de Sabulo* (M.-B., F.),
Siger, fils de Marguerite (Marguerite de *Atrio*, M.-B., F.),
Godefroid, fils de feu Amelric Wert (M.-B., F.), cités tous les sept, dans un acte du mois de janvier 1250-1251.

—

Guillaume de Hoffle (M.-B.),
Amelric Sconekint (F.),
Jean de *Senna* (F.).

1251

Henri Piliser (juillet et décembre 1251),
Geroius de Rodenbeke (août 1251),
Guillaume de *Sabulo* (juillet, août, décembre 1251 ; février 1251-1252),
Geronius de Weert dit *Hospes* (juillet 1251),
Siger, fils de Marguerite *ex Atrio* (février 1251-1252), ou de Marguerite *de Atrio Sancti Gaugerici* (veille de St Pierre *ad Cathedra* ou 21 février 1251-1252). (M.-B.).

—

Jean Clivere (M.-B.),
Jean Lose (M.-B.),
Rolin *Villicus* (F.).

1252

Everwin Vulpes, chevalier,
Arnoul, frère de Conrad,
Henri Piliser, cités tous les trois le dimanche après les octaves de l'Epiphanie 1252 ou 14 janvier 1253 ; le premier et le troisième sont mentionnés en août 1252,
Geroyus Wert (M.-B.),
Guillaume de *Saphalo*, cités, avec Henri Piliser, le samedi avant la fête de Sainte-Marie-Madeleine ou 20 juillet 1252,
Siger *de Atrio*, cité avec *Geroius* Wert en décembre 1252 (M.-B.),
Jean de *Senna*, cité avec Siger *de Atrio* en juin 1253.

1253

Everwin *Vulpes* ou Vos,
Rolin Meier, appelé aussi Rodolphe *Villicus* (M.-B.),
Engelbert de Molenbeke (M.-B.),
Amalric Sconekint, cités tous quatre dans un acte du mois de mars 1253-1254 ; Sconekint est en outre cité avec Meier le jour de Saint-Pierre-ès-Liens ou 1er août 1253,
Jean Clivere et
Daniel d'Overhem, assistent comme témoins, à un acte daté de la deuxième férie après le jour des Saint-Pierre et Paul ou 30 juin 1253,
Francon Nolten, cité avec Meier, Molenbeke et Clivere, en mars 1253-1254,
Geroius Wert, cité avec *Vulpes* en mai 1254, avec *Villicus* en octobre 1253, ou Godefroid de Wert (M.-B., F.).

—

Guillaume *de Platea* (M.-B.),
Henri Pyliser (M.-B., F.),
Juvénal d'Aa (F.),
Geroius de Rodenbeke (F.),
Guillaume de Huffle (F.).

1254

Geroius Wert,
Amelric Sconekint (F.), cités en avril 1255.

—

Everwin *Vulpes* (M.-B., F.),
Everwin de Woluwe (F.).

1255

Everwin *Cambitor* (M.-B.),
Engelbert de Molenbeke (M.-B.), cités en août 1255,
Geroius Wert, cité avec E. *Cambitor* en juillet 1255 (Jean Wert, M.-B.),
Guillaume de *Zabulo*, cité avec le précédent en mai 1256 (M.-B.).

—

Amelric Sconekint (M.-B.).

1256

Everwin *Vulpes*, chevalier, cité en mars 1256-1257 (M.-B.),
Geroius de Rodenbeke (M.-B.),
Guillaume de Huffle, cités en novembre 1256,
Siger *de Atrio*,
Francon Portre (M.-B.),
Guillaume Grave,
Jean *de Senna*, cités après Rodenbeke, en mai 1257.

1257

Rolin *Villicus*, cité le dimanche *in Passione Domini* 1257 ou 10 mars 1258, en mars 1257-1258 et en avril 1258,
Géron Wert, cité avec le précédent le 10 mars 1258 et en mars 1257-1258,
Guillaume *de Sabulo*, cité en décembre 1257 et en mai 1258,
Géron de Rodenbeke, cité en novembre et en décembre 1257, en février 1257-1258 et en juin 1258,
Jean *de Senna*, cité avec Wert en mai 1258 , avec Rodenbeke en février 1257-1258, et en juin 1258,
Guillaume Grove, cité en mai 1258.
Siger *de Atrio Sancti Gaugerici*, cité en avril 1258.

—

Everwin Vos, cité avec les six autres, Rolin *Villicus* excepté, dans les F.; tous les sept cités plus haut sont mentionnés dans M.-B.

1258

Guillaume de Huffle (M.-B.),
Jean, fils de feu Gerelin, cité avec le précédent en novembre 1258,
Geroius de Rodenbeke (M.-B.),
Jean *de Senna* (F.), cité avec le précédent en août 1258,
Guillaume De Grove,
Arnoul Coninc, cité avec le précédent le 30 avril 1259.

—

Henri Portre (M.-B).,
Siger *de Atrio Sancti Gaugerici* (F.),
Geroius de Wert (F.),
Rolin *Villicus* (F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex*, *filius Arnoldi* (F.).

1259

Siger *de Atrio Sancti Gaugerici*, cité la veille de l'Exaltation de la Sainte Croix ou 13 septembre 1259, le jour de la fête de saint Michel ou 29 septembre 1259, en octobre et en décembre 1259 (M.-B.),
Godefroid *Hospes* ou Werd, cité le jour de la Saint-Mathias apôtre 1259 ou 24 février 1260,
Geroius de Rodenbeke, cité avec le précédent la veille de la fête de la Chaire de Saint-Pierre 1259 ou 21 février 1260, mentionné, en outre, à six reprises différentes (M.-B.),
Jean *de Zenna*, en mai 1260,
Jean *de Platea*, en octobre 1259, appelé Guillaume *de Platea*, la sixième férie après l'Invention de la Sainte Croix ou 7 mai 1260 (M.-B.),
Jean, fils de Gerelin, cité le 29 septembre 1259 (M.-B.),
Michel *Leo*, cité en octobre 1259,
Henri Portere, cité le lendemain de l'Annonciation 1259 ou 26 mars 1260,

—

Guillaume de Huffle (M.-B.),
Guillaume *de Colle*, chevalier (M.-B.).

1260

Henri Merte (M.-B.),
Guillaume *de Sabulo* (M.-B.),
Guillaume *de Platea* (M.-B.),
Henri *de Frigido Monte*, cités tous quatre comme agissant au nom de l'hôpital Saint-Nicolas, en juillet 1260,
Jean *de Zenna*, cité le jour de la Nativité ou 25 décembre 1260 (F.).
Guillaume de Hoffle, cité avec *de Sabulo*, le jour des octaves de Saint-Jean-Baptiste ou 2 juillet 1260, avec *de Senna*, le 25 décembre 1260, et *avec de Sabulo* en mai 1261 (F.).

—

Everwin Vos, chevalier (B.-M., F.),
Henri de Portere (F.),
Arnoul Coninck (F.),
Guillaume Tume (F.),
Henri Hinckaert (F.).

1261

Henri, fils de Béatrix, qualifié fils de feue Béatrix, en juin 1262 (M.-B.),
Geroius de Rodenbeke (M.-B.),
Jean Clivere,
Guillaume Grove, cités tous quatre en novembre 1261,
Jean *de Senna*, cité, avec Rodenbeke, en février 1261-1262, en mai 1262, avec Henri, fils de Béatrix, en mai et en juin 1262,
Jean, fils de Gerelin, cité en février 1261-1262, avec Rodenbeke (M.-B., F.).

—

Godefroid de Saventen (M.-B.),
Henri Heincart (M.-B.),
Guillaume Bloemart (F.).

1262

Guillaume de Huffle,
Henri Piliser, cité avec le précédent, er mai 1263,
Henri Ansems, cité avec Huffle, le 12 mai 1263, en juin 1263, et avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, ou 24 juin 1263,
Francon Desdir ou Desdyr, cité en septembre et décembre 1262 et en juin 1263,
Jean *de Platea* (Jean, fils de Guillaume *de Platea*, M.-B.), cité en décembre 1262,
Jean *de Frigido Monte*, cité en juin 1263,

—

Jean *Leo* (M.-B.).

1263

Everwin *Cambitor*, cité en septembre 1263 (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex, filius Arnoldi* (F.),
Henri, fils de Guillaume *Hospes*, cité avec le précédent, en novembre 1263 ; cité encore, en septembre 1263, vers l'Avent ou décembre 1263, en février 1263-1264 (M.-B., F.),
Jean, fils de Gerelin, cité vers l'Avent de 1263 (M.-B., F.),
Guillaume Eccloi, cité en novembre 1263,
Henri Meerte, cité en novembre 1263 et en février 1263-1264.

—

Francon Desdir, (F.),
Henri Ansems (F.).

1264

Everwin *Cambitor*,
Guillaume *de Platea*, fils d'Arnoul,
Henri Wert (F.), cité avec les deux précédents, en août 1264,
Francon Desdir (M.-B., F.),
Jean *de Platea* (F.), cités en août 1264,
Henri Ancelin (ou Ansems), cité avec le précédent en mai 1265,
Jean *Leo* (M.-B., F.),
Henri Piliser (M.-B.), cité, avec le précédent, en décembre 1264.

—

Jean, fils de Gerelin (F.),
Everwin *de Woluwe* (F.),
Jean *de Senna* (F.).

1265

Henri Merthe,
Guillaume, fils d'Arnoul (M.-B.), ailleurs appelé Guillaume *de Platea*, (F.),
Jean, fils de Gerelin (F.),
Henri Wert (M.-B.), appelé Jean de Wert dans les F.,
Arnoul Tuninc (ou Arnoul Coninc, F.),
Guillaume Egloi,
Jean *de Senna* (Jean, fils de Michel *de Senna*, M.-B.), nommés tous les sept dans un acte de cession d'une maison située sur le Coudenberg à l'abbaye des Dunes, le 21 juillet 1265 ; tous, sauf le premier, sont nommés à différentes dates. Un acte de la cinquième férie avant la Saint-Barnabé ou 10 juin 1266, mentionne Jean *de Platea*, fils d'Arnoul.

—

Everwin *Vulpes* (F.),
Jean *Leo* (F.),
Frannco Desdir (F.).

1266

Everwin *Vulpes* ou De Vos, chevalier, cité quatre fois, de janvier 1266-1267 au 12 juin suivant (M.-B.),
René Clutinck, cité le jour des octaves de la Pentecôte ou 12 juin 1267 (M.-B., F.),
Guillaume Grove, cité en janvier et février 1266-1267 (F.),
Henri Piliser, cité en février 1266-1267 (M.-B.),
Jean Wert, cité en janvier et mars 1266-1267 (M.-B.),

—

Guillaume de Huffle (M.-B.),
Arnoul De Coninck (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Henri De Wert, fils de Guillaume (F.),
Gilles *de Frigido Monte* (F.).

1267

Guillaume, chevalier, ou Guillaume, fils d'Arnoul, mentionné six fois depuis le dimanche avant la Toussaint ou 30 octobre 1267 jusqu'au mois d'avril 1268 (M.-B., F.),
Godefroid de Saventen, cité six fois depuis le mois de septembre 1267 jusqu'en mai 1268 (M.-B., F.),
Jean, fils de Gerelin, cité six fois depuis la cinquième férie après l'Assomption de la Vierge ou 18 août 1267 jusqu'en juin 1268 (M.-B.),

Henri Wert ou Henri De Wert, fils de Guillaume, mentionné sept fois depuis le 18 août 1267 jusqu'en juin 1268 (M.-B., F.),
Guillaume Egloi, mentionné le jour de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou 29 août 1267 et en mars 1267-1268,
Jean *de Senna*, cité avec le précédent, le 29 août 1267, et, avec le suivant, le mardi *in diebus Paschalibus* ou 11 avril 1268 (M.-B., F.),
Henri *de Frigido Monte*.

—

Rolin *Villicus* (F.),
Guillaume de Huffle (F.),

1268

Guillaume Grove, cité avec le suivant en août 1268 (M.-B.),
Arnoul Tuyne ou Tuninc, cité quatre fois depuis le mois d'août 1268 jusqu'avant Pâques ou 24 mars 1269 (M.-B., appelé dans les *Fasti* Arnoul Coninc),
Jean *Leo*, cité avec les deux suivants en juillet 1268, le mardi avant la Sainte-Catherine ou 20 novembre 1268, en novembre 1268, et, avec le suivant, avant Pâques ou 24 mars 1269 (M.-B., F.),
Jean Wert ou de Weert (F.),
Henri *de Frigido Monte*, cité en juillet 1268 (F.).

—

Henri Piliser (M.-B.),
Geroius de Rodenbeke (F.),
Jean *de Platea* (F.).
Jean *de Senna* (F.),

1269

Everwin *Cambitor*, cité avec le suivant le lendemain de la Madelaine ou 23 juillet 1269, la nuit de Saint-Remi au 30 septembre 1269, en mars 1269-1270, et, en avril 1270 (M.-B., F.),
Geroius de Rodenbeke, cité, en outre avec Jean *de Platea*, en mars 1269-1270 (M.-B., F.),
Henri *Gerelini* (ou fils de Gerelin) dit Heinckart, cité quatre fois depuis le dimanche après l'Épiphanie 1269 ou 12 janvier 1270 jusqu'en avril suivant (M.-B.),
Henri Portre, cité trois fois depuis le 12 janvier 1270 jusqu'en mars 1270 (M.-B.),
Jean *de Platea*, cité également trois fois depuis le mois de janvier 1269-1270 jusqu'au mois d'avril de la même année (M.-B., appelé dans les *Fasti* Guillaume *de Platea*).

—

Michel Leo (F.),
Guillaume Pipenpoy (F.).

1270

Guillaume *de Platea*, chevalier (cinquième férie avant la Saint-Marc ou 23 avril 1271 (F.),
Gilles *de Frigido Monte*, cité en septembre 1270, le samedi après la Saint-Remi ou 4 octobre 1270 et en décembre 1270 (F.),
Jean, fils de Gerelin, cité quatre fois depuis décembre 1270 jusqu'au 23 avril 1271 (F.),
Henri Ancelin ou Anselin, cité trois fois depuis janvier 1270-1271 jusqu'au dimanche où l'on chante *Misericordia* ou 19 avril 1271,
Henri Piliser, cité trois fois depuis le 4 octobre 1270 jusqu'au 23 avril 1271,
Henri *Hospitis* ou Henri Wert, cité quatre fois depuis septembre 1270 jusqu'au 23 avril 1271 (F.),
Guillaume *de Sabulo*, cité avec le suivant, en mai 1271,
Guillaume de Huffle.

—

Henri Heincart (M.-B.),
Jean *de Senna* (M.-B.),
Guillaume Egloy (M.-B., F.),
Guillaume Bloemart (F.),
Godefroid Van Payhuse (F.),

1271

Jean, fils de Gerelin,
Henri Piliser, cité avec le précédent, en juillet 1271,
Guillaume Egloi, cité en janvier et en mars 1271-1272,
Jean Wert, cité avec le précédent, et, en outre, en février 1271-1272 (F.),
Henri Heincart, cité en septembre 1271 et en janvier 1271-1272 (F.),
Jean *de Platea*, cité la cinquième férie avant la Saint-Nicolas, ou 3 décembre 1271, en janvier et en février 1271-1272 (M.-B.),
Godefroid de Paihuse, cité quatre fois depuis septembre 1271 jusqu'en février 1272 (M.-B., F.).

—

Gilles Lose (F.),
Henri *de Frigido Monte* (M.-B.),
Guillaume *Rex* dit *de Platea*, chevalier (M.-B., F.),
Guillaume Bloemaert (M.-B.).

1272

Guillaume *de Platea*, chevalier, cité au mois de mai 1273,
Guillaume de Huffle, cité la veille de la fête de tous les saints ou 31 octobre 1272 et la troisième férie après la Trinité ou 9 juin 1273,
Jean, fils de Gerelin ou fils de feu Gerelin, cité en août 1272, le 31 octobre 1272, en octobre 1272 et en janvier 1272-1273,
Henri Wert, cité en août 1272, en octobre 1272, en janvier 1272-1273 et le 9 juin 1273.

—

Henri Piliser (F.),
Henri de *Frigide Monte* (F.),
Guillaume Eggloy (F.),
René Clutinc (F.).

1273

Henri Ancem (M.-B., F.),
Rolin Mol (M.-B.),
Jean *de Senna* (M.-B., F.), cités tous trois en juin 1274; *de Senna* est en outre mentionné après Pâques 1274, avec le suivant.
Guillaume de Huffle (M.-B., F.).

—

Henri Wert (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea* dit ailleurs *Rex* (M. B.).
Henri Heincart (M.-B.).

1274

Henri Ancem, cité cinq fois de janvier 1274-1275 à mai 1275,
Rodolphe Mol, cité le premier mois (*mense primo* ou avril) en 1275 et en mai 1275 (F.),
Jean *Leo*, cité en mai 1275,
Jean *de Senna*, quatre fois mentionné de novembre 1274 à avril 1275,
Henri Heinecart, quatre fois cité depuis la cinquième férie après la saint Remi ou 4 octobre 1274 jusqu'en mai 1275 (F.),
Henri Piliser, cité le 4 octobre 1274 (F.),
Henri Wert, cité en novembre 1274 et en avril 1275.

—

Guillaume Grove (M.-B.),
Henri De Portere (M.-B.).

1275

Guillaume Eggloy,
Guillaume Grove, cité avec le précédent en janvier 1275-1276,
Henri Heinecart, cité avec Eggloy en février 1275-1276 (M.-B.),
Henri Portere ou Portre, cité la troisième férie avant la saint Luc ou 15 octobre 1275, en octobre 1275, en janvier 1275-1276 (M.-B.),
Jean Merthe, cité le 15 octobre et en octobre 1275,
Henri de Weert, cité, avec le suivant, en décembre 1275,
Jean *de Senna*, cité aussi en janvier 1275 1276.

—

Rodolphe Mol (M.-B.),
Everwin *Cambitor* (M.-B.).

1276

Everwin *Cambitor*, cité la sixième férie après l'Épiphanie 1276 ou 8 janvier 1277, en janvier et en mars 1276-1277. (F.),
Guillaume Eggloy, mentionné quatre fois depuis le lendemain de la Nativité de la Vierge ou 9 septembre 1276 jusqu'à la sixième férie après la Saint Nicolas ou 11 décembre 1276 (M.-B., F.),
Jean *de Senna*, cité quatre fois depuis juillet 1276 jusqu'à la sixième férie après l'Épiphanie 1276 ou 8 janvier 1277 (M.-B., F.),
Henri Portre ou De Portere, cité neuf fois depuis le mois de juillet 1276 jusqu'en janvier 1276-1277 (M.-B., F.),
Guillaume Grove (M.-B.),
Henri Heinecart, cité avec le précédent en février 1276-1277,
Guillaume de Huffle,
Jean Meerte, cité avec le précédent en octobre 1276 (M.-B., F.).

—

Jean *de Platea* (F.),
Guillaume Crane (F.).

1277

Guillaume Eggloi, mentionné, avec le suivant, à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 24 juin 1277, en juillet 1277,
Walter Grove (Guillaume Grove, F.),
Guillaume de Huffle, cité sept fois depuis juillet 1277 jusqu'en juin 1278 (M.-B.),
Jean *de Senna*, cité trois fois depuis octobre 1277 jusqu'en juin 1278 (M.-B., F.),
Jean *de Platea*, cité en octobre 1277.
Michel *Leo*, cité en octobre et en décembre 1277 (F.),
Jean Portre, cité en mai et en juin 1278 (M.-B., ou Henri de Portere, F.),
Jean Merte, cité en octobre 1277.

—

Jean Hinckaert (M.-B.),
Guillaume, le chevalier (M.-B. F.),
Godefroid de Saventen (M.-B., F.)

1278

Jean *de Platea* (M.-B., F.),
Guillaume Eggloy, cité avec le suivant, le jour des saints Simon et Jude ou 28 octobre 1278, le jour de saint Thomas ou 21 décembre 1278 (M.-B., F.),
Michel *Leo*, cité en outre avec *de Platea*, la sixième férie avant le jour des Rameaux 1278 ou 24 mars 1279 (M.-B., F.)

—

Engelbert de Huffle (M.-B.),
Jean de *Senna* (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe (M.-B , F.).

1279

Guillaume Egloi, cité en février 1279-1280 et la sixième férie après l'Annonciation 1279 ou 29 mars 1280 (F.),
Jean *de Platea*, cité la troisième férie après le dimanche *Invocavit me* 1279 ou 12 mars 1280, en février 1279-1280, le 29 mars 1280 et la sixième férie après le jour de Pentecôte ou 14 juin 1280.
Henri Portre, cité le 12 mars 1280, en mai et en juin 1280 (appelé aussi Jean de Poirtere, F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité en mai 1280,
Engelbert de Huffle, cité le 14 juin 1280 (F.),
Michel Leo, cité en juin 1280 (F.).

—

Jean *de Senna* (F.).

(*A continuer.*)

ALPHONSE WAUTERS.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Assemblée générale annuelle du lundi 8 janvier 1894.

Présidence de M. G. Cumont, *vice-président* [1].



La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix membres sont présents [2].

Correspondance. — M. P. Verhaegen s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons et envois reçus :

G. Wildeman. — Portrait de S. M. le roi Léopold II, comme duc de Brabant, par Metzmacher 1862. (Impr. publ. par Goupil et Cie.)

[1] Prennent encore place au bureau : MM. P. Combaz, J. Destrée, P. Saintenoy, le Bon de Loë, Van der Linden, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Drion, Puttaert, Van Gèle, Bosché, de Raadt, Mahy, Aubry, Hippert, Haumann, Goyens, Joly, Arm. de Behault de Dornon, Wallaert, Ouverleaux-Lagasse, Poils, Dens, Duchaine, Michel, Allard, Chevalier, Verbuecken, Ronner, van Sulper, Daimeries père, Daimeries fils, le Vte Desmaisières, Luyten, Tahon, Maroy, Jamaer, Hecq, Van Havermaet, Lavalette, Weckesser, le Cte van der Straten-Ponthoz, de Ghellinck d'Elseghem, l'abbé Defrenne, Van den Bossche, Heetveld, Wehrle, Michaux, Malfait fils, de Ridder, Lanneau, Delbruyère, le Cte de Looz-Corwarem, Cabilliauw, Nève, Schuermans, Laureys, le Bon von Berg, Buan, G. Combaz, Baes, Ortman, Jordens, De Nobele, Haubrechts de Lombeek, De Greef, De Soignies et Matyn.

Portrait de S. M. l'empereur d'Autriche, François-Joseph I[er], par Metzmacher, 1860. (Impr. publ. par Goupil et C[ie].)

Carte (sur soie) représentant le siège de Maestricht, 1748. (Marche des troupes du roi pour investir Maestricht au commencement du mois d'avril 1748. Etat des régiments qui ont fait le siège, etc.

A. Jennepin. — Ancien plan de Bruxelles. — Bruxella fontium copia cœli amænitate et ædificiorum splendore nobiliss.

J.-B. Vervliet. — Collection de ses ex-libris.

Roger Vallentin. — Une importante série de brochures formant la collection de ses travaux numismatiques.

Fredrik Sander. — Edda Sämund den Vises, ouvrage de luxe, in-4°, relié, doré sur tranches, nombreuses planches et gravures (don de l'auteur).

D[r] J. Van Raemdonck. — La paléontologie du pays de Waas. 1 broch. in-8°, (don de l'auteur).

H. Mahy. — C. Verdeyen. Manuel d'antiquités grecques, t. I[er], à Louvain, chez F. Michel, 1834, t. II, à Louvain, Dusart et Vandenbroeck, 1836, 2 tomes en 1 vol. in-8°, d. rel.

— Joly (Victor). Mensonges et réalités de la guerre d'Orient. Nouv. édition. Bruxelles et Leipzig. Kiesling, Schnée 1855, 1 vol. in-8° br.

— De Bettignies (Ch.). A travers les rues de Mons. Promenades historiques. Mons, typ. veuve Lelouchier, 1864, 1 vol. in-8° br.

— Joly (Victor). Les beaux-arts en Belgique de 1848 à 1857. Bruxelles et Leipzig, A. Schnée 1857. 1 vol. in-18 br.

— De Bast (L.). Notice historique sur Antonello de Messine, traduite de l'italien, augmentée de notes et de la description d'un tableau de ce peintre. Gand, chez P. F. De Goesin-Verhaeghe, 1825. 1 br. in-8°, 3 planches.

— Galesloot (L.). Le livre des feudataires de Jean III duc de Brabant. (Annexe aux bulletins de la Comm. royale d'histoire). Bruxelles, Hayez, 1865. 1 vol. in-8° br.

— Polain (L.). Récits historiques sur l'ancien pays de Liège, 4[e] édit., Bruxelles, F. Gobbaerts, 1866. 1 vol in-8°, cart. percaline.

— Le Hon (H.). Histoire complète de la grande éruption du Vésuve de 1631. (Extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2[e] série, t. XX, n° 8.) 1 vol. in-8°, d. rel., 1 carte.

— Vernulœus (Nicolaus). Dissertatio oratoria de causa belli germanici inter duos oratores cæsareum et suecum. Lovanii, typis Philippi Dormalii, 1635. 1 vol. pet. in-4°, cart.

— Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Mémoires et publications, t. III, 2[e] livraison, (1842). 1 vol. in-8°, br., 1 pl.

— Marchal (Chev. Edm.) Essai sur la vie et les œuvres de Louis-Eugène Simonis. (Extr. de l'annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1887.) 1 br. in-8°, 1 port.

— Van den Bussche (J.-Emmanuel). Les maîtres flamands au musée d'Anvers. — Etude artistique. Anvers, typ. J.-E. Buschman, 1872. 1 vol. in-8°, br.

— Lacroix (A.). Souvenirs sur Jacques de Guise, historien du Hainaut; la Chambre de Rhétorique, la confrérie de Sainte-Cécile et l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Mons. Mons, Emm. Hoyois, 1846, 1 br. in-8°.

— Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. — Année 1846, t. II, Luxembourg, J. Lamort, 1846. 1 broch. in-4°, 6 pl. lith.

Cte A. DE MARSY. Les Congrès archéologiques d'Abbeville et de Londres en 1893.—Compte rendu sommaire par le comte A. de Marsy.— Les expositions rétrospectives de Londres, par Emile Travers. Caen, H. Delesques, 1893. 1 vol. in-8°, br., fig.

ADH. DE LINDEN. — De Navorscher, 1893, livraisons 8 et 9, 1 broch. in-8°.

MAHY. — 2 catalogues de livres.

ARM. DE BEHAULT. — 9 numéros de journaux.

M. SAINCTELETTE. — Extraits de journaux.

H. MAHY. — 2 dessins à la plume.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, vol. XXIII, n° 2 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 3 ;

Ons Volksleven, 5e année, n° 11 ;

Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome XVII, 5e fasc. et tome XVIII, 1er fasc. ;

Analecta Bollandiana, tome XII, fasc. 4 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 637, 638, 639 et 640 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.— Bulletin du 3e trimestre 1893 ;

L'Architecture (Société centrale des Architectes français), 1893, nos 48, 49, 50, 51 et 52 ;

Revue Bénédictine, 10e année, 1893, n° 12 ;

Atti della Società Romana di Antropologia, vol. I, fasc. 1 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 1 ;

Monatsblatt der K. K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », n° 156 ;

Neues Lausitzisches Magazin, 69e vol., 1re et 2e livraisons ;

Messager des Sciences historiques, 1893, 3e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, n° 638 ;

L'Emulation (Société centrale d'Architecture de Belgique), nos 7, 8, 9 et 10, (1893);

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 4e série, tomes VI et VII ;

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, Bulletins IV à XIII, 4e série des Annales, 2e partie ;

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 12 (1893) ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1893, n° 12 ;

John Hopkins University, Baltimore, XIe série, n°s XI-XII ;

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 1re partie et 5e livraison ;

Bulletin du Cercle archéologique de Malines, 1893, tome IV ;

Annales du Cercle Hutois des sciences et des beaux-arts, tome IX, 4e livr. ;

Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, tome XIX, 1re livraison et tome XVIII, 3e et 4e livraisons ;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons des 22 avril, 27 mai et 17 juin 1893 ;

Revue bibliographique belge, 1893, n° 11 ;

Bullettino di Archeologia e Storia Dalmata, 16e année, n° 10 ;

Proceedings of the society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, n° 16 ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 8e année, liv. XII ;

Revue belge de Numismatique, 1894, liv. I ;

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, tome XXIII ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIII, liv. 4 ;

Mélusine, tome VI, n° 12 ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, n° XI ;

Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, juillet 1893 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, n°s 9-10, septembre et octobre 1893 ;

Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-Libris, n° 1, décembre 1893.

Comptes rendus de la Commission impériale archéologique de St-Pétersbourg pour les années 1882-1888 ;

Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie, livraisons 4 à 12. (Publications de la Commission impériale archéologique de St Pétersbourg) ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldick genootschap, « De Nederlandsche Leeuw », 1893, n°s 10, 11 et 12 ;

Revue de l'Art chrétien, tome IV, 6e livraison ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 1 ;

Bulletin de la Société Royale belge de Géographie de Bruxelles, 1893, n° 6 ;

Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1893, n° 6 ;

Proceedings of the Royal Irish Academy, volume III, n° 1 ;

The Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXX, part. V, VI, VII-VIII, IX, X ;

Rapports annuels. — M. le baron DE LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société. *(Applaudissements.)*

M. PLISNIER, trésorier, présente le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1894.

M. L. Bosché donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes approuvant le bilan de l'année écoulée et félicitant vivement M. Plisnier du dévouement et du zèle qu'il met à remplir sa tâche ingrate. *(Applaudissements.)*

Des félicitations sont adressées également à MM. Paris et De Schryver pour le soin qu'ils apportent respectivement dans le classement des livres et des objets de collection.

Élections. — Avant de passer au vote, M. Cumont propose à l'assemblée d'adresser des remercîments par acclamations à M. le comte de Nahuys, président sortant.

M. P. Combaz appuie la proposition de M. Cumont et rappelle les services signalés rendus à la Société par M. de Nahuys.

Ces paroles sont ratifiées par de vifs applaudissements.

M. Th. Hippert est ensuite élu, à l'unanimité, président pour l'année 1894, en remplacement de M. le comte de Nahuys, président sortant non rééligible (art. 14 revisé des statuts.) *(Applaudissements prolongés.)*

MM. Destrée, P. Saintenoy, J. Van der Linden, P. Plisnier et S. de Schryver, membres sortants rééligibles, sont maintenus respectivement dans leurs fonctions de conseiller, de secrétaire-général, de secrétaire, de trésorier et de conservateur des collections. *(Applaudissements.)*

Mme Emile Hoyaux, MM. Arthur de Cannart d'Hamale, Armand Laureys, Emile Busschen et N. Gillis sont nommés membres effectifs.

En prenant possession du fauteuil, M. Hippert remercie les membres présents et assure la Société de son entier dévouement. *(Applaudissements).*

Exposition. — I. Photographies de la propriété de M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, à Anderlecht, (don de M. Malfait fils).

II. Spécimen des planches de l'album lacustre du musée de Lausanne, (M. Delessert-de Mollins).

III. Planches de l'ouvrage de M. le Bon de Baye sur le cimetière wisigothique d'Herpès (Charente) (M. Aubry.)

IV. Photographies d'après des miniatures de l'école ganto-brugeoise, (M. J. Destrée).

V. Hachette polie trouvée à Saint-Pair (Granville) département de la Manche, (M. Du Chaine).

Communications. — M. J. Destrée. *Étude sur les miniaturistes flamands*.

M. Aubry rappelle ensuite, en quelques mots, le système et les remarquables études de M. le Bon de Baye sur la commune origine de l'art franc, burgonde, wisigothique, etc.

La séance est levée à 10 heures.

Séance mensuelle du lundi 5 février 1894.

Présidence de M. HIPPERT, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-trois membres sont présents [2].

M. le baron A. DE LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation).*

Correspondance. — M. Emmanuel Van den Bussche fait part du décès de son père, M. Charles Van den Bussche. *(Condoléances.)*

MM. G. Cumont, Verhaegen, Hankar et Jamaer s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître que notre Société sera désormais comprise au nombre des institutions auxquelles l'Académie royale de Belgique envoie ses *Bulletin* et *Annuaire*.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Congrès international d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques, XIe session, à Moscou, tome II, 1 vol. in-8° broché ;

Le château de Haar, Haarzuylen près d'Utrecht, 1 vol, in-4° en français et en néerlandais 5 planches photogr. (don de M. F. Luyten) ;

LAMBINET (le citoyen P.) — Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur les premiers établissements au XVe siècle, dans la Belgique, maintenant réunie à la République française, 1 vol. in-8° cart. (don de M. H. Mahy) ;

L'Architecture (Société centrale des Architectes français) 7e année, nos 1, 2, 3 et 4 ;

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, Destrée, le baron A. de Loë, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes A. Van der Beek, A. Daimeries, P. Errera ; MM. Puttaert, Van Gele, de Raadt, Haubrechts de Lombeek, l'abbé Defrenne, Sirejacob, Arm. de Behault de Dornon, Aubry, le baron von Berg, Michel, Poils, Malfait, Laureys, Clerbaut, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, Michaux, A. Daimeries père, Ranschyn, le vicomte Desmaisières, Lhoest, De Soignie, le Dr Maroy, Winckelmans, Dillens, van Sulper, P. Errera, Van der Linden, Verhaeren, Verbuecken, Delbruyère, le comte van der Straten-Ponthoz, Cabillauw, De Passe, Buschen, Wehrlé, De Samblanc, Weckesser, De Greff, Schuermans, Daumerie, de la Roche de Marchiennes, Van Havermaet et Allard.

The Reliquary, vol. VIII, n° 1 ;

Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein, 56e et 57e livraisons ;

L'Economiste, 1894, nos 1, 2, 3 et 4 ;

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 11 ;

Notizie degli scavi di Antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei, 1893, août ;

L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 641, 642 et 643 ;

Revue bibliographique belge, 1893, n° 12 ;

Bulletino di Archeologia e storia Dalmata, 1893, n° 11 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 2 ;

Archaeologia Cambrensis (Cambrian Archaeological Association), 5e série, n° 41 ;

Ons Volksleven, 5e année, liv. 12 ;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. XI ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 4e année, n° 1 ;

Johns Hopkins University, 11e série, n° IX-X (History of Slavery in Connecticut) et 12e série, n° 1-2 (The Cincinnati southern Railway) ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, n° 1 ;

Maanblad van het genealogisch-heraldiek genootschap « de Nederlandsche Leeuw » 1894, n° 1 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 1893 n° 11 et 12 ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, n° 12 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIV, 1re livraison ;

Dietsche Warande, 7e année, 1894, n° 1 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI, 1893, p. 101 à 120.

Elections. — MM. Tahon, Hankar, Carly, Gisbert Combaz, G. Cumont, Tihon, Rutot, Schweisthal, Poils, le comte de Looz-Corswarem, Cogels, Dedeyn, Moens et le baron A. de Loë sont nommés membres de la commission des fouilles pour l'année 1894.

MM. Aubry, Verhaegen, G. Cumont, le baron A. de Loë, de Munck, de Raadt, Destrée, Hagemans, Rutot, le comte Goblet d'Alviella, Paul Combaz, Paris, Hymans et le comte F. van der Straten-Ponthoz, sont nommés membres de la commission des publications pour l'année 1894.

MM. Gisbert Combaz, Franz Cumont, Delport, Frère, le Vicomte du Parc, Jacobs-Allard et Raamaekers sont nommés membres effectifs.

Création d'un musée de dentelles. — Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée émet un vœu en faveur de la création, à Bruxelles, d'un Musée de dentelles anciennes.

M. Buls annonce ensuite à la Société que Madame Montefiore fait don à l'Etat de sa remarquable collection, destinée, dans la pensée de la géné-

reuse donatrice, à former le noyau du futur Musée de dentelles anciennes. *(Applaudissements.)*

M. Destrée invite l'assemblée à voter de chaleureux remerciements à M. le Bourgmestre dont les pressantes démarches ont contribué à hâter la donation en faveur de l'Etat de cette remarquable collection. Madame Montefiore, par cette munificence princière, a réalisé un vœu que tous les membres de la Société d'Archéologie étaient unanimes à formuler. *(Vifs applaudissements.)*

Exposition. — Portraits de Delft, d'après Miereveldt (par M. Hippert) représentant des personnages aux vêtements garnis de dentelles.

Dessins et photographies de divers monuments anciens (par MM. Puttaert et Van Gèle).

Sur l'invitation de M. le Président, M. Van Gèle donne d'intéressants renseignements sur les dessins et photographies que M. Puttaert et lui ont exposés.

Communications.

Les membres se rendent ensuite dans les salles de l'Exposition afin de visiter en détail le contenu des vitrines et de suivre une intéressante causerie de Mme Daimeries sur l'art de la dentelle.

Avant de se séparer, M. Destrée exprime, au nom de toute l'assistance, ses plus vifs remerciements à Mme Daimeries. Il est heureux, dit-il, de saisir l'occasion qui se présente de la féliciter du beau résultat, dû, en grande partie, à son initiative : l'exposition a été un succès. Le public distingué qui fréquente l'hôtel de Ravenstein depuis plusieurs semaines a marqué son admiration en termes non équivoques.

Se faisant ensuite l'interprète de M. le Président, qui avait été forcé, a son grand regret, de quitter la séance avant la fin, M. Destrée demande à Mme Daimeries de consigner sous une forme durable son intéressante et instructive conférence. *(Vifs applaudissements.)*

On se sépare à 10 heures 1/2.

Séance mensuelle du mardi 6 mars 1894.

Présidence de M. G. Cumont, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-cinq membres sont présents [2].

M. le baron A. de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Hippert et Van der Linden s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le colonel Hennequin fait part du décès de sa mère. *(Condoléances.)*

M. Emmanuel Van den Bussche remercie la Société de la lettre de condoléances qu'elle lui a adressée à l'occasion de la mort de son père.

MM. Carly, Tahon, Hankar et Gisbert Combaz remercient pour leur nomination de membres de la commission des fouilles.

M. Franz Cumont remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. Édouard Naville, au nom du comité d'organisation, dont il est président, nous envoie le programme du Xe congrès international des Orientalistes qui aura lieu cette année, à Genève, du 3 au 12 septembre.

Le *Royal Institute of British architects* et la « Société polymatique du Morbihan » nous accusent réception de nos publications.

Le cercle historique et archéologique de Gand demande de pouvoir échanger ses publications contre les nôtres.

M. Edm. van der Straeten nous adresse la lettre suivante au sujet de la découverte d'une hachette à martel aux environs d'Audenarde. (Voir Mélanges, p. 366.)

[1] Prennent encore place au bureau : MM. J. Destrée, le baron A. de Loë, Verhaegen, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Mesdagh, Puttaert, Edg. Baes, Arm. de Behault de Dornon, Du Chaine, Joly, de Brabandere, Mahy, de Bavay, Poils, Van Gèle, Ronner, M. Jefferys, Donnet, de Raadt, De Proft, Winckelmans, Tahon, Allard, De Soignie, Michel, Titz, Van Sulper, Hauman, J. Gielen, Hecq, De Backer, Ranschyn, Bosché, Gheury, De Becker, Michaux, De Passe, Buschen, Lacroix, Cabillauw, Hucq, Van Havermaet, Lund, Verhaeren, C. Dens, Wallaert, Dillens, de la Roche de Marchiennes, Schuermans, Nève, van Malderghem, Jordens et Schovaers.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

ADVIELLE (V.) La dentellière d'Arras. (*Revue du Nord,* 1er février 1894). 1 broch. in-8°, (don de l'auteur) ;

DONNET (Fernand). Le tryptique de Maria ter Heide. 1 broch. in-8°, 1 pl., (don de l'auteur) ;

CUMONT (Franz). Catalogue sommaire des Monuments figurés, relatifs au culte de Mithra, 1 broch. in-8°. (Extr. de la *Revue archéologique*), (don de l'auteur) ;

— Silvain dans le culte de Mithra. 1 broch. in-8°, planches. (Extr. de la *Revue archéologique*), (don du même) ;

— Note sur le grand bas-relief Mithriaque du Louvre et sur une pierre de Tivoli. 1 plaq. in-8°, fig. (Extr. de la *Revue de Philologie*), (don du même) ;

TIHON (Ferd.) Généalogie des comtes de Moha. 1 broch. in-8°. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois,* tome XXIII, (don de l'auteur) ;

TIHON (docteur). Herminette trouvée à Huccorgne. 1 plaquette, in-8°, (don du même) ;

VERVLIET (J.-B.) Schelle. Geschiedkundige Aanteekening. 1 broch., in-8°, planches, (don de l'auteur) ;

Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg, 1847-1848 et 1848-1849, 1849-1850 et 1850-1851, 1852-1853, 1854-1855 et 1855-1856 deuxième cahier. 4 vol. gr. in-8°, br., (don de M. H. Mahy) ;

MATTER (M.) Lettres et pièces rares ou inédites publiées et accompagnées d'introductions et de notes. Paris, Amyot, 1846. 1 vol. in-8°, br. ;

Almanach (Nieuwen) der Konst-Schilders, vernissers, vergulders en marmelaers voor het Jaer Ons Heere Jesu Christi M. DCC. LXXVII. — Eerste deel. Tot Gend. By Philippe Gimblet en Gebroeders (1777). 1 vol. in-8° d. rel. 1 portr. ;

The journal of the British Archaeological Association, vol. XLIX, liv. 4 ;

Wiltshire Notes and Queries, 1894, n° 4 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, liv. 3 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, 1893, n° 12, 1894, n° 1 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, nos 3 et 4 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 2 ;

Ons Volksleven, 1894, n° 1 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XV, liv. 4 ;

Monatsblatt der K.-K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, janvier, nos 157 et 158 ;

L'Architecture, 1894, nos 5, 6, 7 et 8 ;

L'Économiste international, 1894, nos 5, 6, 7 et 8 ;

The Belgian News, 1894, nos 1013, 1014, 1015 et 1016 ;

L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 644, 645 ;

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, n° 14 ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 1 ;

Glasgow Archaeological Society. — Report by the Council, for session, 1892-93 ;

Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, septembre et octobre 1893 ;

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1891 et 1892, 2 vol. ;

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6e série, tome II ;

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 165e et 166e livraisons ;

Proceedings of the Daventport Academy of Natural Sciences, vol. V, part. II ;

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, tome IV (IIe série), nos 4, 5, 6 et 7 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, nos 1 et 2.

Revue agricole, industrielle, historique et artistique, publiée par la Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, tome XLIII, nos 1-2, 3-4, 5-6, 6bis, 7 et 8 ;

Smithsonian Institution. — The Shofar its use and origin by Cyrus Adler. 1 broch. in-8o. (Extr. des Proceedings of the U. S. N. M.)

Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville, année 1892, nos 2-3, 4 ;

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, t. XVIII, 2e partie ;

Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen, Levensberichten van Zeeuwen door *F. Nagtglas.* 4e livraison ;

Zeeuwsch Genodschap der Wetenschappen. Archief, 7e partie, no 4 ;

Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. — Handelingen 1892-93. Levensberichten, 1893 ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy, t. X, 5e série ;

Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid-en-Taalkunde. — De Vrije Fries, 6e partie, liv. 3 ;

Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino, Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche, vol. XXVIII, 1892-93 ;

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tomes XI, XII, XIII, XIV et XV (1re partie) ;

L'Émulation (publication de la Société centrale d'Architecture de Belgique, 1893, nos 11 et 12, 1894, no 1 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 4e année, no 2 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 1re année, nos 1, 2 et 3 ;

Mittheilungen des K.K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 9e année, liv. 2 ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien. XIII Band. VI Heft ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIV, liv. 2 ;

Revista de sciencias naturaes e sociaes, vol. III, no 9 ;

Mélusine, t. VII, no 1 ;

Annales du Comité flamand de France, t. XX, 1892 ;

Messager des sciences historiques, 1893, 4e liv, ;

Anzeiger der Germanischen Nationalmuseums, 1894, no 1 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung, XV Band. 1 Heft ;

The Bradford Antiquary, Part. IX, janvier 1894.

Élections. — Mme Ferdinand de Cannart d'Hamale et MM. Charles, Crespin, Dever, Frère, Hucq, Michelet, Moreau, Pelseneer, Sirejacob, Van Becelaere et Verbruggen sont nommés membres effectifs.

Excursions. — En vertu de l'art. 46 des statuts, et après examen de diverses propositions et échange d'observations entre MM. De Proft, de Raadt, Michel et de Loë, le programme des excursions pour l'année 1894 est arrêté comme suit :

Visite de la ville d'Audenarde avec excursion aux environs.

Nouvelle visite du château de Gaesbeek.

Excursion à Alsemberg.

Exposition. — Photographies de miniatures de l'école flamande (xve et xvie siècles) par M. Destrée.

Communications.

M. J. Destrée. — *Étude sur les Horebout, miniaturistes gantois* (suite).

A propos du monogramme formé par les lettres HB accolées et surmontées d'un trait, dans lequel M. Destrée voit la signature d'un Horebout, déterminé ou à déterminer, M. de Raadt demande à l'orateur si, sur des miniatures, ou d'autres œuvres d'art, il a déjà rencontré une lettre qui constitue notoirement l'initiale du *nom de famille* de l'artiste. Il trouve étrange de voir une signature représentant le *seul nom de famille*, à une époque (xve siècle) où le prénom jouait un rôle si prépondérant. Dans les listes alphabétiques de ce temps, on trouve généralement les personnes classées par *prénoms*, et point par noms de famille [1]. Cet usage a prévalu encore longtemps après. C'est ainsi que dans les comptes de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, en l'église de Sainte-Gudule, de 1530-31, et plus tard, on cite parfois *meester Bernaerden, den Schildere*, ou *Meester Bernaerden van Orley*, mais jamais *meester van Orley*. C'eût été absolument contraire aux usages du temps ! Les exemples pourraient se multiplier.

Les arguments tirés par M. Destrée de la paléographie et les renseignements réunis jusqu'à présent, sur les enlumineurs contemporains à l'auteur ou aux auteurs des œuvres dont il s'agit, ne semblent pas suffisants pour qu'il faille admettre, avec notre confrère, que les miniatures marquées du monogramme précité ne puissent réellement être dues qu'à un personnage du nom de Horebout.

Si l'on parvenait à établir, par des preuves certaines, que l'une ou

[1] Voir, entre autres, de Raadt, *Le registre de la confrérie de Sainte-Barbe, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles*. (Une pièce de vers flamand du xve siècle). (Gand, Eug. Vanderhaegen, 1893).

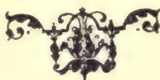
l'autre de ces peintures était sortie de l'atelier des Horebout, famille dont les membres, au dire de M. Destrée, travaillaient en commun, cette démonstration impliquerait, au sens de M. de Raadt, la constatation, l'aveu même de leur collaboration aux miniatures en cause. Si elles avaient été exécutées par un seul miniaturiste de ce nom, on y verrait, à coup sûr, le monogramme augmenté de l'initiale du prénom de l'artiste !

M. Destrée réplique qu'il n'y a pas de règle sans exception. Pourquoi un artiste n'aurait-il pas eu le droit, en dépit de l'usage, de négliger son prénom ?

Au point de vue de la paléographie, son argument est inattaquable. La barre horizontale sur les lettres HB accolées indique que ces deux lettres appartiennent à un seul et même mot ; et il serait contraire, en effet, à l'usage de les disjoindre pour y trouver le nom et le prénom. Or, ce monogramme HB ne peut être restitué avec vraisemblance qu'à un Horebout. Dans les documents qui abondent sur les enlumineurs gantois et brugeois, on sait l'importance de ce maître qui, au dire de Marc Antoine, avait travaillé au Grimani. Or, il se fait que des miniatures de Cassel, portant le monogramme susdit coïncident de point en point avec des pages du Grimani.

M. P. Du Chaine. — *La vie d'étudiant au moyen âge.*

La séance est levée à 10 1/2 heures.



Séance mensuelle du lundi 2 avril 1894.

Présidence de M. Th. Hippert, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, faisant fonctions de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Destrée justifie et complète la note qu'il a adressée au Secrétariat en réplique aux observations de M. de Raadt à propos du monogramme formé par les lettres HB accolées et surmontées d'un trait, et dans lequel M. Destrée voit la signature d'un Horebout.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Correspondance. — M. P. Saintenoy, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Crespin et Hucq remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Mme de Stuers fait part du décès de son mari, M. le chevalier Gustave de Stuers, membre effectif de notre compagnie. *(Condoléances.)*

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous communique le programme du concours pour le prix Herpin.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en réponse à notre lettre du 27 février dernier, nous informe que le projet d'organiser un compartiment pour une exposition permanente de dentelles anciennes, aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, est en ce moment à l'étude.

Il nous fait connaître également que par arrêté royal du 19 mars un nouveau subside de 1200 fr. nous est alloué. *(Remerciements.)*

[1] Prennent encore place au bureau : MM. G. Cumont, J. Destrée, P. Combaz, le baron A. de Loë, Van der Linden, Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme P. Errera ; MM. Puttaert, Van Gèle, De Soignie, Tahon, de Behault de Dornon, Sirejacob, Haubrechts de Lombeek, Laureys, Vandersmissen, Lavalette, Donnet, Mahy, Titz, Lefebvre de Sardans, Hecq, Matyn, Le Roy, Ronner, Poils, Van den Bossche, Drion, le comte van der Straten-Ponthoz, le Dr Maroy, le vicomte Desmaisières, Désvachez, De Proft, Mgr Simon, MM. Ouverleaux-Lagasse, Lund, P. Errera, Verbuecken, Van Havermaet, Dillens, De Passe, Cabillauw, Lowet, Bosché, C. Deus, Wallaert, le Dr Schuermans, Bastin, Van den Borght, de Ghellinck d'Elseghem, Wehrlé, Donny, de la Roche de Marchiennes et le Dr Gheury.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Advielle (Victor). — Notices sur Alexandre et Auguste Advielle d'Arras, soldats de la levée de 1812 (extr. de la *Curiosité militaire* 1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Advielle (Victor). — La bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène. Paris, Lechevalier, 1894, 1 br. pet. in-8° (don de l'auteur) ;

Wauvermans (lieut.-général). — Le Général Le Clément de Saint-Marcq. (Extr. de la Revue de l'armée belge, 17e année, tome IV, janvier 1893), 1 broch. pet. in-8° (don de l'auteur) ;

Bigarne (Charles). — Notice historique et descriptive sur le village de Combertaut Beaune, Arthur Batault, 1893, 1 br. in-8°, 2 planches, (don de l'auteur) ;

Moreau (Fredéric), père. — Supplément à l'album Caranda. — Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises dans les deux départements limitrophes l'Aisne et la Marne, 1 broch., 3 planches chromo-lith. Saint-Quentin, Charles Poette, 1894, (don de l'auteur) ;

Deux Gravures, (don de M. Hippert) ;

Collection de 56 catalogues d'autographes rares et curieux, publiés par la Maison Gabriel Charavay, à Paris, des années 1880 à 1892, (don de M. Hippert) ;

Beugnies (le docteur). — Ninon chez Phryné. — Toilette, fards, cosmétiques, parfums et attributs de beauté dans tous les temps et chez tous les peuples. Givet, Albert Dury, 1894, 1 broch. petit in-8°, (don de l'auteur) ;

Janvier (A.). — Livre d'or de la Municipalité Amiénoise. Paris, Alph. Picard, 1893, 1 vol. br. in-8° (don de l'auteur) ;

Claretta (Gaudenzio). — Inclinazioni artistiche di Carlo Emanuele i di Savoia e dé suoi figli, (Estratto dagli *Atti della Società d'Archeologia e Belle-Arti per la provincia di Torino*. Vol. V), 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Breve notizia sul Vasellamo e sulle Gioie dei duchi di Savoia alla metà del secolo XV. (Estratto dagli Atti..... Vol. II pag. 227-240), 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Il conte Edoardo Arborio Mella. (Estratto dall' *Archivio Storico Italiano*, Tomo XIV, Anno 1884), 1 broch. in-8° (don du même) ;

— La Campana ducale serbata nel Museo civico di Torino e la Famiglia Boucheron. (Estratto del fasc. 3° degli *Atti della Società d'Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino*, 1 broch. in-8°, 1 planche, (don du même) ;

— L'Abitazione dei Tesauri in Torino. (Estratto dal fasc. 2° degli *Atti della Società*....) 1 broch. in-8°, (don du même) ;

— I. Reali di Savoia munifici fautori delle Arti Contributo alla Storia artistica del Piemonte del secolo XVIII. (Estratto dalla *Miscellanea di Storia Italiana*, S. II, XV (XXX), 1). 1 vol. in-8° br. (don du même) ;

— Arazzi, Mobilia antica e quadri di un conte di Coazze del secolo XVII. (Estratto dal *Corriere delle Alpi*), 1 br. in-12 (don du même) ;

Donnet (Fernand). — Notes historiques relatives aux Beaux-Arts au xve siècle, (extr. du Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique), 1 broch. in-8°, 1894, (don de l'auteur) ;

Catalogue des objets d'art et d'ameublement, tableaux, dont la vente a eu lieu au

Palais de San Donato à Florence, le 15 mars 1880, 1 vol. in-8o broch., (don de M. Mahy) ;

Ripa (Cesare). — Iconologia of uytbeeldingen des Verstands.... verrijckt.... door Giov. Zaratino Castellini uyt het Italiaens vertaelt door D. P. Pers. — Amstelredam, By Dirck Pietersz Pers, in' t jaer 1644. 1 vol. in-4° rel. v. br. figg. (don de M. Van den Bossche) ;

Ponney (R. P. François). — Le Dictionnaire royal — dernière édition — à Lyon, chez la Veuve d'Horace Molin, 1708. 1 vol. in-4° rel. v. br. (don du même) ;

The Belgian News. nos 1017, 1018, 1019 et 1020 ;

L'Economiste, 1894, nos 9, 10 et 12 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw » 1894, nos 2 et 3 ;

L'Oriente. — (Rivista trimestrale del R. Instituto Orientale in Napoli) Anno 1, 1894, n° 1 ;

L'Architecture (Journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français), 1894, nos 9, 10, 11 et 12 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 646, 647, 648 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1894, n° 1 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 3 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI, pages 121 à 140 ;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livs des 15 juillet, 28 octobre et 18 novembre 1893 ;

Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, XVe Band ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, Part. 4 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 4 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 1re année, n° 4 ;

Revue de l'Art chrétien, tome V, 1re livraison ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 2 ;

Analecta Bollandiana, tome XIII, fasc. 1 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, Tomo XXIV, cuaderno III ;

Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, tomes XVII et XVIII des Annales. (Les communes luxembourgeoises par E. Tandel tomes VIa et VIb) ;

Ier supplément au catalogue des Ouvrages de la bibliothèque du caveau Verviétois.

Neue Heidelberger Jahrbücher, 4e année, livr. 1 ;

Society for the Preservation of the Irish Language, Report for 1893 ;

Archaeologia Aeliana (Published by the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne) Part. 43 (vol. XVI, ii, Double) ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie. 9e année, livr. III ;

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. (Académie royale de Belgique), 5e série, tome IIIe, Ve et VIe bulletins) ;

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-arts de Belgique, 64e année, 3e série, tome 27, no 2 ;

Bulletin de la Société royale belge de Géographie 1894, no 1 ;

Annales de la Société géologique de Belgique, t. XX, livrs 1 et 2, t. XXI, livr. 1 ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1894, no 2 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 1894, no III ;

Annuaire de la Société centrale des architectes français pour l'année 1894 ;

Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, tome XVIII, fasc. 2-3 ;

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, no XV ;

Dietsche Warande, 1894, no 2 ;

The Yorkshire Archaeological Journal, Part. 49 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI pages 141 à 148 ;

Bullettino di Archeologia e Storia Dalmata, 1894, no 2 ;

Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, novembre 1893.

Pour les Collections :

Deux « nucleus » provenant de l'atelier néolithique de Spiennes (don de M. le baron de Loë).

Ecuelle et plat en terre grise provenant du cimetière belgo-romain du « champ des Saules » à Anderlues (commission des fouilles).

Elections. — M. Henri Liekens est nommé membre effectif.

MM. Edmond Gheury et Lonchay sont nommés membres associés.

Exposition. — I. Bouteilles armoriées (par M. Haubrechts de Lombeek) ;

II. Deux cuillers émaillées d'origine slave (par M. Van der Linden) ;

III. Sceptre en ivoire ayant, d'après la tradition, appartenu à Marie Stuart (par M. Warnant).

IV. Photographie de la tombe de Charles Bailly, qualifié secrétaire de Marie Stuart, à La Hulpe (par M. Verhaegen),

Communications.

P. Combaz. — *Le livre des fays d'armes et de chevalerie par Christine de Pisan.*

Ch. Bigarne. — *Pièce de vers composée au* XVe *siècle à la louange de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne.* (Lecture par M. Hippert.)

P. Verhaegen. — *Notice sur la tombe de Charles Bailly, qualifié secrétaire de Marie Stuart, à La Hulpe.*

Cette communication amène un échange d'observations entre MM. Ouverleaux-Lagasse, le comte van der Straeten-Ponthoz et P. Verhaegen.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Séance mensuelle du lundi 7 mai 1894.

Présidence de M. G. CUMONT, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [2].

M. le baron DE LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. DE RAADT demande la parole pour répondre aux arguments produits par M. Destrée, lors de la séance d'avril, pour étayer sa thèse au sujet du monogramme formé par les lettres HB surmontées d'un trait qui serait la signature d'un Horebout.

Dans notre séance de février dernier, j'ai présenté, dit-il, quelques observations au sujet du monogramme HB que nous avons pu apercevoir sur des reproductions d'enluminures, exhibées par M. Destrée, et où celui-ci a cru voir une abréviation, par contraction intérieure du nom de Horebout.

Ayant été empêché d'assister à l'assemblée de mars, il ne m'a pas été donné de répondre immédiatement aux arguments produits, alors, par notre savant confrère, pour étayer sa thèse. Depuis notre échange de vues de février, j'ai eu l'occasion de lire dans la *Revue de l'Art chrétien* (t. V, 1re livraison), l'article de M. Destrée, intitulé *Grimani*, et j'y ai vu que les déductions de l'auteur tendent, en dernière analyse, à établir que Gérard Horebout aurait collaboré au célèbre recueil connu sous le nom de *Bréviaire Grimani*. Il semble, en effet, exister des analogies entre quelques-unes des miniatures marquées HB et certaines pages de ce manuscrit.

Le monogramme précité avait été interprété par M. le professeur KNACKFUSS dans *Die deutsche Kunstgeschichte*, comme marque de Hans Brosamer. A son tour, notre confrère voit dans les enluminures portant cette marque, l'œuvre d'un artiste ganto-brugeois du commencement du

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. J. Destrée, P. Combaz, le baron A. de Loë, Van der Linden, P. Verhaegen, P. Plisnier et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gèle, Sirejacob, H. Siret, de Raadt, Arm. de Behault de Dornon, Lefebvre de Sardans, Puttaert, de Munck, Lavalette, Mahy, le comte Goblet d'Alviella, Clerbaut, Laureys, Hankar, Hauman, Edg. Baes, de Brabandere, Aubry, Malfait, le vicomte Desmaisières, Lowet, Ouverleaux-Lagasse, Drion, Allard, De Soignie, Titz, Haubrechts, van Sulper, Alph. Hanon de Louvet, Dillens, Poils, Van Havermaet, Ronner, de la Roche de Marchiennes, Buschen, Lünd, le Dr Gheury, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Lhoest, Wehrlé, Cabilliauw, Bosché, Wallaert, De Proft, Lacroix et le Dr Schuermans.

xvi[e] siècle, et, après avoir constaté, chose indéniable, que le trait qui surmonte ces lettres indique une abréviation, il infère de ce fait que ces lettres doivent appartenir à un seul et même mot, c'est-à-dire, que ce sont les *deux lettres principales d'un nom patronymique et non la réunion de l'initiale du prénom et de l'initiale du nom proprement dit de famille.* La conviction de l'auteur d'être dans le vrai en les attribuant à Gérard Horebout est telle qu'il n'hésite pas à indiquer, dans les légendes placées sous les reproductions de deux des miniatures signées HB, que celles-ci sont « *exécutées dans l'atelier de Horebout* (xvi[e] siècle) » !

Il n'est pas besoin d'entrer dans des considérations paléographiques pour démontrer que cette conclusion et cette attribution manquent de fondement ; il suffira de citer quelques artistes dont les œuvres sont marquées d'une façon analogue, ou mieux dit, de faire connaître des marques composées de lettres surmontées d'un trait d'abréviation, et de démontrer que ces lettres constituent des initiales, et non une contraction d'un nom patronymique.

Antoine Fantuzzi, peintre et graveur, connu aussi sous le nom d'Antoine de Trente, vivant, vers 1530, à Bologne, plus tard en France, signait A T F, avec, au-dessus, un trait légèrement bombé au milieu [1].

Les lettres H S, entrelacées et surmontées d'un trait, que l'on aperçoit sur certaines gravures, sont considérées par Brulliot, dans son *Dictionnaire des Monogrammes*, comme la marque d'Hercule Setti, peintre et graveur de Modène, florissant entre 1550 et 1593 (t. I, p. 325). Ici, il s'agit, toutefois, hâtons-nous de le reconnaître, d'une opinion individuelle de l'auteur et non d'un fait bien établi.

François Aspruck, fondeur et peintre, à Augsbourg, qui vivait vers 1603, signe des lettres F A surmontées d'un trait [2].

Michel Natalis, graveur, né à Liége, en 1606, marque certaines de ses œuvres des deux premières lettres de son prénom, M I, combinées en monogramme avec l'initiale de son nom patronymique, N, le tout surmonté du trait d'abréviation [3].

Albert Dürer se sert des lettres A D, tantôt juxtaposées, tantôt d'un A, renfermant un D, un peu plus petit ; mais, toujours, la lettre A est *sommée* d'un trait qui, à première vue, paraît indiquer l'abréviation. Je ne mettrai, toutefois, pas en ligne de compte ces derniers exemples, puisque, j'en conviens, on pourrait prendre cet A, ainsi barré à sa pointe, simplement pour un A gothique [4].

[1] François Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, Munich, 1832, t. I, p. 52.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 95 ; t. I, p. 43.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 339.

[4] *Ibid.* et dans beaucoup d'autres ouvrages.

Pour la même raison, je passerai sous silence le monogramme d'un autre artiste du XVIe siècle, Adrien Key — dont le Musée d'Anvers possède des tableaux, *signés du nom de l'artiste et de son monogramme* : les lettres A K, accolées et sommées d'un trait [1], — et un des monogrammes d'Abraham Breughel (XVIIe siècle) : un B renfermé dans un A dont la pointe est coupée, et qui est *sommé* d'un trait [2]. Là, encore, on pourrait objecter, et, peut-être avec raison, que cet A est une lettre gothique.

Mais, il n'en est pas ainsi, me semble-t-il, de la signature d'Antoine Badile, de Vérone « *renommé pour avoir le premier exécuté des tableaux réguliers, où il s'affranchit de l'ancienne manière* » (1480-1560). SIRET [3], d'après qui je transcris ces mots, reproduit cette signature : un A dont la pointe est coupée, sommé d'un trait qui s'arrête à la barre dextre et dépasse notablement à senestre. Ici, ce trait est bien, je pense, abréviatif et non partie intégrante de la lettre. Dans cet A (Antoine) se trouvent enclos, à la partie inférieure, un B, initiale du nom de famille, et, à la partie supérieure, le millésime 1543.

Si, au premier abord, j'ai été surpris d'entendre assigner, à un enlumineur du XVIe siècle [4], une marque sans l'initiale du prénom, un examen plus approfondi de la question m'amène à révoquer sérieusement en doute cette attribution. Il m'est donc impossible de me ranger à l'opinion de notre confrère, lorsqu'il dit, à la fin de son étude, que, GRACE AU MONOGRAMME EN QUESTION, « QUI NE PEUT APPARTENIR QU'A GERARD HOREBOUT, *le concours de cet artiste dans l'exécution du Grimani est désormais prouvé* ».

Pour affirmer aussi catégoriquement que la marque HB *doit représenter un seul mot — ne peut représenter qu'un seul mot*, — et qu'elle doit constituer deux lettres du nom patronymique, et non la réunion de l'initiale du prénom et de l'initiale du nom de famille, il faudrait prouver que la règle générale le voulût ainsi. Un cas tout exceptionnel que j'ai trouvé dans l'art allemand [5], semblerait, à première vue, rendre admissible la thèse que HB POURRAIT, *à la rigueur*, être interprété comme contraction du nom de Horebout. Mais, ici, nous avons affaire à une véritable anomalie, s'expliquant par le fait que le nom de l'artiste en question comprend en réalité deux

[1] *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1857, pp. 125, 126 : à la p. 416, on trouve la reproduction de ce monogramme.

[2] Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, 1881, p. 144.

[3] *Ibid.*, p. 51.

[4] Pinchart est évidemment dans le vrai en identifiant, avec Gérard Horebout, ce Gérard *Harembourg*, peintre et *illumineur*, à Gand, qui, d'après les extraits de comptes qu'il publie, exécuta, en 1521, des travaux pour Marguerite d'Autriche *Archives des Arts*, t. I, p. 17).

[5] Il s'agit de l'artiste H. Aldegraever.

mots, un adjectif et un substantif, et qu'une des deux lettres composant le monogramme du personnage, peut, en même temps, servir à représenter l'initiale du prénom. Mais découvrît-on réellement quelques exemples de monogrammes, authentiques et certains, du XVIe siècle, composés — à l'exclusion de l'initiale du prénom — de quelques lettres du nom patronymique, ce ne seraient jamais là que des exceptions, et, ici comme ailleurs, l'exception ne ferait que confirmer la règle : qui veut que, pour l'époque en question, le prénom soit représenté dans la signature. *Car, je le répète, du temps dont il s'agit, le prénom jouait un rôle trop grand pour que sa suppression dans un monogramme ne doive pas frapper, comme un phénomène absolument anormal, quiconque s'est plus ou moins familiarisé avec les us et coutumes de nos aïeux.*

Enfin, pour démontrer définitivement qûe la marque HB ne doit pas n'appartenir qu'à Gérard Horebout, comme le soutient notre savant confrère, je dirai qu'*elle est aussi celle d'Horace Borgiani*, peintre et graveur à l'eau-forte, de Rome, disciple de son frère, Jules, dit Scalzo, et qui travaillait en 1615, — à part ce détail, du reste absolument insignifiant, que le trait est légèrement bombé au milieu. BRULLIOT, ma source pour ces particularités [1], reproduit cette marque d'Horace Borgiani ; elle est également donnée par ADAM BARTSCH, dans *Le Peintre-Graveur* (Vienne, 1818), t. XVII, n° 8 de la planche, et par JOSEPH HELLER, *Monogrammen Lexikon* (Bamberg, 1831).

BARTSCH (p. 315) publie un catalogue de cinquante-trois œuvres de Borgiani.

Si l'on voulait se laisser tenter de voir dans HB le monogramme d'un Horebout, il eût été bon, ce me semble, de soumettre cette idée, sous forme d'hypothèse, à l'examen de ceux qui ont à cœur de voir se dégager des ténèbres la vérité sur l'origine du fameux recueil auquel on a donné le nom de *Grimani*. Jusqu'à présent, rien n'est moins établi qu'une connexité entre cet article et ce monogramme ! A mon avis, la marque HB n'est pas celle de Gérard Horebout, mais appartient à un enlumineur dont le prénom commence par un H (Henri, Hermann, *Hieronymus* = Jérôme, *Hans* = Jean, etc.), et ayant un B pour initiale de son nom patronymique, comme, par exemple — je cite un peu au hasard — Hans Brosamer, Jérôme Bosch, Jean Breughel, Hans Beham, etc.

Plusieurs paléographes distingués partagent, d'ailleurs, ma façon de voir.

M. DE RAADT s'étonne de voir M. Destrée maintenir son attribution à Gérard Horebout. Son affirmation au sujet de l'interprétation du mo-

[1] *Ibid.*, t. I, pp. 122 et 123.

nogramme HB, fût-elle réduite à l'état de *simple hypothèse*, n'aurait pas même pour elle la vraisemblance et, dès lors, je le répète, tout son système croule par la base. Il promet, pour nous convaincre, de nous faire, sur les miniatures en question, une nouvelle conférence, avec projections lumineuses. Nous verrons, certes, avec plaisir ces dernières, mais que saura-t-il prouver par la comparaison entre les miniatures signées HB et les pages analogues du *Grimani*, comparaison par laquelle lui-même dit avoir acquis la conviction que Gerard Horebout est l'auteur des unes et des autres ? On ne connaît *aucune œuvre certaine* de cet artiste, M. Destrée l'avoue lui-même ; il n'y a pas à sortir de là. Par conséquent l'identité la plus absolue entre les diverses enluminures ne démontrerait rien du tout. Gerard Horebout a exécuté des miniatures pour le *Grimani !* Il y a des textes positifs qui le disent. Soit ! Mais le *Grimani* contient *huit cent trente-un* feuillets, enrichis chacun de miniatures. (Voir J. Destrée, *Grimani*, *Revue de l'art chrétien*, t. V, p. 2). *Et de combien de ces œuvres d'art connaît-on l'auteur ?* Pourquoi donc faut-il que, de ces 831 pages, celles qui ressemblent aux miniatures de Cassel, au monogramme HB, soient précisément dues à Gérard Horebout ?!

M. Destrée nous dit que M. le professeur Knackfuss — qui, dans son ouvrage cité par moi, d'après notre confrère, a attribué à Hans Brosamer ce monogramme, grâce auquel lui-même revendique pour Gérard Horebout les miniatures qui le portent —, M. Destrée nous apprend, dis-je, que ce savant allemand, après la lecture de son article intitulé *Grimani*, se rallie à sa façon de voir. En quoi cela doit-il nous obliger à partager cet avis? Les opinions ne sont pas des arguments.

Je me résume donc : l'attribution de notre confrère pèche par la base, et, jusqu'à présent, rien n'autorise à considérer Gérard Horebout comme l'auteur des miniatures casseloises marquées HB et des pages analogues du *Grimani*.

M. Destrée n'admet pas les conclusions de M. de Raadt. Quand il parle de miniatures, il traite une question qui lui est tout à fait inconnue. M. Destrée se réserve de prouver 1° que les artistes n'ont pas fait fi de l'emploi des règles de paléographie ; 2° que des contemporains de Horebout ont signé sans leur prénom. Ces deux points établis, aucune invraisemblance ne s'oppose à l'adoption de sa thèse.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Correspondance. — MM. Hippert, Michel et De Schryver s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le colonel Hennequin remercie pour la lettre de condoléances qui lui a été adressée à l'occasion du décès de sa mère.

Le *Real Academia de la Historia*, de Madrid, nous accuse réception de nos publications.

M. Ch. Dens fait part du décès de sa mère. *(Condoléances.)*

M. Delessert de Mollins remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la distinction dont il a été l'objet de la part de la Société de Géographie de Lille, qui lui a décerné une médaille d'honneur.

M. le Commissaire-Général du Gouvernement près l'Exposition universelle d'Anvers, invite notre Cercle à organiser, dans les locaux de celle-ci, une série de conférences ayant pour but la vulgarisation des sciences et de leurs diverses applications aux Arts et à l'Industrie.

L'Administration du Bureau de Bienfaisance de la ville de Tirlemont nous avise du refus du Gouvernement d'acquérir les objets précieux trouvés sous l'un des tumulus de Grimde au prix de l'estimation et nous expose la nécessité de recourir à la vente publique.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Goblet d'Alviella (le comte). La loi du progrès dans les religions. (Extr. de la *Revue de Belgique.*) 1 broch. in-8°, 1894 (don de l'auteur) ;

Van Raemdonck (Docteur J.) Souvenir du professeur Van Beneden. (Extr. des *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, t. XIV, liv. 4.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Bamps (Docteur C.) Note sur un denier inédit de Louis Ier, comte de Looz (1145-1171) suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1894.) 1 broch., in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Van Mander (Karel). Het leven der Doorluchtige Nederlansche en eenige Hoogduitsche Schielders.... vermeerdert en vollediger gemaakt, door Jacobus De Jongh. — Te Amsterdam By Steven van Esveldt, 1764. 2 vol. in-8°, d. rel. portraits (don de M. Delbruyère) ;

Van Gool (Johann). De nieuwe Schouburg der nederlantsche Kunstschilders en Schiederessen. — In' Sgravenhage, gedruht voor den Autheur, 1750. 2 vol. in-8°, rel., planches et portraits (don de M. Delbruyère) ;

Houbraken (Arnold). De groote Schouburgh der Nederlantsche Konstschilders en Schilderessen. Den tweeden druk. — In'Sgravenhage by J. Swart, C. Bouquet en M. Gaillard, 1753. 3 vol., in-8°, rel., planches et portraits (don de M. Delbruyère) ;

de Villenoisy (F.) Le vase Gallo-romain de Jupille. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII). 1 broch. in-8°, planches (don de l'auteur) ;

— Origine des premières races ariennes d'Europe. (Extr. du *Muséon*, 1894). 1 broch. in-8°, (don du même) ;

Trois photographies des salles de l'Exposition de dentelles anciennes, organisée à l'hôtel Ravenstein, en janvier-février 1894 (don de M. le capitaine baron de Jamblinne de Meux) ;

DE BEHAULT DE DORNON (Armand). Le canon d'Edimbourg « Mons Meg » (XVe siècle). (Extr. des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIV). 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

HACHEZ (Félix). Recherches sur l'auteur d'un atlas de l'Europe occidentale, au XVIe siècle. (Overgedruk uit het « Tijdschrift van het Koningklijk Nederlandsch aardrijskundig Genootschap, Jaargang 1894. » 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

DE RAADT (Joh. Theod.) Volkskundige Mengelingen. 1 br. in-8°. Brecht, Lod. Braeckmans, 1894 (don de l'auteur) ;

Une commande de tapisseries bruxelloises, en 1701, suivie d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen (1671-1710). (Extr. du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*). 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Note sur Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat, son jeton d'or et sa famille. 1 broch. in-8°. — Braine-le-Comte, Zech et fils, 1894 (don du même) ;

VON LINDEN (Adhémar Freiherr) Sigillographie des Hauses van Linde. I. (Sonderdruck aus der Revue *de Navorscher*, 1893, n° 11-12.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Sigillographie des Hauses van Linde. II. (Contenu dans la Revue *de Navorscher*, 1894, n°s 3-4.) 1 broch. in-8° (don du même) ;

CELSE (A.-C.) Traité de la médecine en huit livres. 1 vol. broch., petit in-8°. — Paris, J.-B. Baillière, 1824 (don de M. Mahy) ;

Notice sur la Cathédrale de Strasbourg, 3e édition. 1 broch. in-12, 4 planches. — Strasbourg, C.-F. Schmidt, J.-G. Grucker, 1853 (don du même) ;

MÉRIMÉE (Prosper). Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France. 1 vol. broché, petit in-8°. Bruxelles, Société belge de librairie, 1837 (don du même) ;

FESTUS (Sextus-Pompeius). De la signification des mots. Traduit pour la première fois en français par M. A. Savagner. 1 vol. relié, in-8°. — Paris, C.-L.-F. Panckoucke, 1846 (don du même) ;

RAPEDIUS DE BERG (Ferdinand). Mémoire sur la question : Depuis quand le Droit romain est-il connu dans les provinces des Pays-Bas Autrichiens, et depuis quand y a-t-il force de Loi ? — Bruxelles, imprimerie académique, 1783, 1 vol. relié, in-4° (don du même) ;

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Louis Vercruysse, tomes 1 et 2. 1 vol. in-8°, cartonné, portrait. — Bruxelles, F. Heussner, 1865 (don du même) ;

MARTIN (le P. Mathieu). Les apanages d'un cavalier chrétien, décrits en faveur de Herman Philippe de Mérode, marquis de Trélon. Mons, 1628. 1 vol. in-8°, cartonné, portraits. — Bruxelles, De Mortier, 1845 (don du même) ;

Société des Gens de Lettres belges. — Compte rendu de la séance publique du 11 novembre 1849. 1 vol. in-8°, cartonné. — Bruxelles, J. Stiénon, 1849 (don du même) ;

Deux dessins à la plume représentant le cloître de Saint-Antoine à Padoue et la place des Seigneurs à Vicence, exécutés par M. Aug. Mahy, d'après Robida (don du même.)

L'Économiste international, 1894, n°s 13, 14, 15, 16 et 17 ;

The Belgian News, n°s 1021, 1022, 1023, 1024 et 1025 ;

L'architecture, 1894, n°s 13, 14, 15, 16 et 17 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 649, 650, 651 et 652 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 4, avril ;

Revue belge de numismatique, 1894, 2e livr. ;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. XII ;

The Reliquary, vol. VIII, n° 2 ;

Algemeen Nederlansch Familieblad, 1894, n° 1-2 ;

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, décembre 1893 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, n° 3 ;

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX, 3e livr. ;

Monatsblatt der K. K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, n° 160 ;

Ons Volksleven, 1894, 3e livraison ;

Revue Bibliographique belge, 1894, n° 3 ;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons des 16 décembre 1893 et 13 janvier 1894 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* », 1894, n° 4 ;

Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, XIXe band ;

Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques, t. Ier, 1893 ;

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, série in-4°, t. Ier, 1er fascicule ;

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, XLVIII, 4e série, t. VIII ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV Band, 1 Heft ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de La Corrèze, t. XVI, livr. 1 ;

Mélusine, t. VII, n° 2, mars-avril 1894.

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIV, liv. 4.

Mittheilungen de K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, livr. 4 ;

The Journal of the British Archaeological Association, vol. XL, part. Ire ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, parts 5-6 ;

Mittheilungen über Römischen Funde in Heddernheim. I. — Herausgegeben von dem Vereine für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 4e année, n° 4 (15 avril 1894) ;

Atti della Società Romana di Antropologia. Vol. Ier, fasc. II ;

Tidskrift, Finska Fornminnesföreningens volumes XII et XIII ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI, pages 141 à 152 ;

Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1894, n° 2 ;

Archaeologia Cambrensis, n° 42, avril 1894 ;

Wiltshire Notes and Queries, nº 5, mars 1894 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, Anno XVII, nº 3 ;

Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. III, livr. 1, 2 et 3 ;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIII, livr. 2, et 3 ;

Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois, pendant l'année 1893 ;

Pour les Collections :

Quelques éclats de silex avec retouches recueillis à la surface des champs sur le territoire des communes de Wemmel, Jette, Wesenbeek, Meerbeek, Strombeek, Gaesbeek et Tubize, (don de M. le baron de Loë) ;

Meule préhistorique. — Petit vase grossier, non fait au tour (anté-romain). — Grand bronze de Faustine Jeune, fibule en bronze, épingles en os, clef en fer, matériaux de construction (époque belgo-romaine). — Vases, francisque, framée, grand couteau, fer de javelot, briquet, petit couteau, clou (époque franque) le tout provenant d'Anderlecht, champ de Sainte-Anne. *(Commission des fouilles.)*

Élections. — M. Michotte est nommé membre honoraire.

MM. J. Dassargues, Willem Delsaux, Jules Lejour et Massaux sont nommés membres effectifs.

M. Georges Bonnier est nommé membre associé.

Délégations. — MM. le baron de Loë et C. Aubry sont désignés pour représenter la Société à la 61e session du Congrès archéologique de France, à Saintes et à la Rochelle.

MM. Hippert, président, et M. P. Saintenoy, secrétaire-général, représenteront notre compagnie au 9e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Mons.

Exposition. — I. Photographies du Senéca-berg de Borght-lez-Vilvorde (par M. Henri Hellemans) ;

II. Photographies des substructions mises à jour à Anderlecht (par M. le vicomte Desmaisières) ;

III. Vue des mêmes substructions (aquarelle, don de l'auteur, M. Weverbergh) ;

IV. Photographies des salles de l'Exposition de dentelles anciennes (don de l'auteur M. le baron T. de Jamblinne de Meux) ;

V. Insignes patriotiques de la Révolution brabançonne de 1789 (par M. Sirejacob) ;

VI. Canette en grès déterrée à Lennick-Saint-Martin (par M. Cumont).

Communications.

Exposé, par M. Henri Siret, *des récentes trouvailles archéologiques, faites en Espagne*, par son frère, M. Louis Siret, avec projections, par MM. Van Gèle et Peeters.

Cette intéressante conférence a occupé la majeure partie de la séance.

Des renseignements sont ensuite fournis sur les objets exposés notamment par M. Cumont sur une canette en grès, de la fin du XVIe siècle, ayant contenu 21 pièces d'argent de Philippe II, déterrée récemment à Lennick-Saint-Martin (fig. 1).

La séance est levée à 10 1/2 heures.



Fig. 1. — Canette en grès du XVIe siècle, déterrée récemment à Lennick-Saint-Martin.

Séance mensuelle du lundi 4 juin 1894.

Présidence de M. Hippert, *président*, [1].

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-deux membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. le comte van der Straten-Ponthoz s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Massaux remercie pour sa nomination de membre effectif.

L'Administration communale de Bruxelles nous informe que M. le Gouverneur de la province l'a chargée de nous faire savoir que la Députation permanente nous a alloué, sur les fonds provinciaux de l'exercice 1894, un subside de 300 francs. *(Remercîments.)*

M. Eugène Dumoulin remercie pour la lettre de condoléances qui lui a été adressée à la suite du décès de son père.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Vouga (E.). — De l'âge des stations lacustres en Suisse. (Extrait de L'Anthropologie.) 1 br. in-8° (don de M. le baron A. de Loë) ;

Vallentin (Roger). — Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon, 1382. (Extrait de l'Annuaire de la Société de Numismatique, année 1893.) 1 br. in-8°, ffig. (don de l'auteur) ;

Des produits de la charge des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon. (Extrait du même Annuaire, année 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier. (Extrait de la Revue suisse de Numismatique, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. G. Cumont, J. Destrée, le baron de Loë, J. Van der Linden, P. Plisnier, Paris et de Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme Mattyn, MM. Sirejacob, Arm. de Behault de Dornon, de Raadt, Puttaert, L. Le Roy, de Brabandere, Michel, Hauman, Hecq, Joly, Donnet, Van Gèle, Frere, De Bavay, Petit, Drion, Matyn, De le Court, Schavye, Poils, Winckelmans, Mahy, Laureys, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, Bonnier, le vicomte Desmaisières, A. Ronner, Lefebvre de Sardans, Verbuecken, Hucq, De Soignies, Lavalette, L'Hoest, Kestens, Van Havermaet, le Dr Schuermans, Clerbaut, Verhaeren. Haubrechts de Lombeek, Neve, Heetveld et van Malderghem.

Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras. (Extrait de la même Revue, 3e année, 2e livraison, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

CUMONT (Georges). — Lettre de M. G. Cumont à M. Joh. W. Stephanik au sujet des tiers de sou d'or à la légende TRIECTUM. (Overgedrukt uit het Tijdschrift van het Ned. Gen. voor Munt-en Penningkunde, Amsterdam, 1894.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

FORRER (R.). — Römische und Bysantinische Seiden-Textilien aus dem Gräberfelde von Achmim-Panopolis, 1 vol. in-4°, relié, 17 planches : 120 figures en phototypie et chromolithographie, imprimé sur carton. Strassburg i/E, 1891, nicht im Buchhandel (don de l'auteur) ;

RAADT (J.-Th. DE). — Bestellung von Brüsseler Kunstwirkerein für das Dusseldorfer Schloss (1701). 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Een en ander over den slag van Bastweiler. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

BERMEJO (Fr.-Damian). — Description artistica del real monasterio de S. Lorenzo del Escorial y sus preciosidades despues de la invasion de los franceses : escrita por el P. Madrid, Imprenta de Doña Rosa Sanz, 1820. 1 vol. petit in-8°, rel. v. rac. (don de M. H. Mahy) ;

WINS (Camille). — Éloge historique de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre, etc. Mons, Masquillier et Lamir, 1856. 1 vol. in-8° br., 1 pl. (don du même) ;

ROMA. nel giorno 8 settembre 1846. Lettera di un curato di campagno al proprio vescovo ; con note e documenti diversi. Livorno, Vannini, 1846. 1 portr. 1 vol. in-12, d. rel. (don du même) ;

GELLERTS (C.-F.). — Fabelen en Vertelsels, in nederduitsche vaerzen gevolgd. Te Amsterdam. By Pieter Meyer op den Dam, 1775. 1 portr. 1 vol. in-12, d. rel. (don du même) ;

(G. P.). — Descrizione della facciata e dell' interno del Duomo di Milano, 4a edizione. Milano, Giacomo Pirola, 1844. 3 pl. 1 br. in-8° (don du même) ;

BILDERDYK (Willem). — Dichwerken. Bruges, J. De Jonghe, 1846. 1 vol. in-8°, cart. (don du même) ;

SCHOY (Auguste). — Les grands architectes de la Renaissance aux Pays-Bas. Jacques Francquart. Bruxelles, F. Hayez, 1878. 1 br. in-4° (don du même).

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de la B***, à Paris chez Silvestre, 1837. 1 vol. in-8°, d. rel. (prix marqués) (don du même) ;

BELPAIRE (Antoine et Alphonse). — De la plaine maritime depuis Boulogne jusqu'au Danemark. Anvers, L. Schotmans, 1855. 1 vol. in-8°, br., 1 carte (don du même) ;

LENOIR (Alexandre). — Musée des monuments français. Paris, Guilleminet, « an IX-1800 ». 1 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Cinquantième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. 1880. Exposition nationale. IVe section. Industries d'art en Belgique antérieures au XIXe siècle. Catalogue officiel. Bruxelles, Vanderauwera, 1880. 1 vol. in-12, br. (don de M. A. de Behault de Dornon) ;

2 catalogues de ventes de livres et journaux, donnés par M. de Behault ;

L'Economiste international, 1894, nos 18, 19, 20 et 21 ;

The Belgian News, nos 1026, 1027 et 1029 ;

L'Excursion, 1894, n° 5 ;

L'Architecture (journal hebdomadaire de la Société des architectes français), nos 18, 19, 20 et 21.

Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », no 161 ;

Revue bibliographique belge, 1894, no 4 ;

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1894, no 2 ;

Ons Volksleven, 1894, 4e livraison ;

Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, Tome XVIII, 4e fascicule ;

Revue bénédictine, no 5, mai-1894 ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1894, no 4 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 11e année, 1894, fasc. 3-4 ;

Maandblad van het genealogisch-heraldick genootschap « De Nederlansche Leeuw », 12e année, 1894, no 5 ;

L'Emulation (publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique), 1894, nos 2 et 3 ;

Revue de l'Art chrétien, 1894, tome V, 2e livr. ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterr. Geschichtsforschung, XV. Band. 2 Hef ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, livr. V ;

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, tome Ier, livr. 1, tome V, livr. 1-2 ;

Johns Hopkins University Studies, 12e série, livr. 4, « The Struggle of Protestant Dissenters for Religious Toleration in Virginia, by Henry R. Mac Twaine » ;

Boletin de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa, 4e année, 1894, nos 30, 31, 32 et 33 ;

Eleventh Annual Report of the Public Museum of the City Milwaukee ;

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8o, no 13.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 653, 654 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1894, no 5 ;

Dietsche Warande, 1894, n° 3 ;

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, tome XXVII, nos 1 et 3 ;

Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société « Les Mélophiles de Hasselt », 30e volume ;

Publications du Congrès archéologique et historique d'Anvers ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV Band. 2 Heft ;

L'Oriente. (Rivista trimestrale publicata a cura dei professori del R. Instituto Orientale in Napoli), 1894, no 2 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, Tomo XXIV, cuaderno V.

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie (Bruxelles), tome VI, fascicules 2 et 3, tome VII, fascicules 1 et 2-3 ;

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome V, 1re livraison ;

Revista de sciencias naturaes e sociaes (Porto). Volume III, nº 10.

Pour les Collections :

Pistolet à pierre, trouvé à Binche (Hainaut), en démolissant une vieille maison (don de M. le baron de Loë).

Élections. — MM. le comte Fernand de Beauffort, Émile Drion et Charles Warnant sont nommés membres effectifs.

Exposition. — I. Vase mexicain précolombien (par M. le comte de Looz-Corswarem).

II. Collection de passe-ports de diverses époques (par M. P. Plisnier).

III. Monnaies romaines trouvées à Anderlecht (par la Commission des fouilles).

IV. Deux reliquaires du XVIIIe siècle (par M. Paris).

V. Une série d'eaux-fortes de Karl du Jardin, XVIIIe siècle (par M. Michel).

VI. Quelques croquis de ruines de la campagne romaine de L. Robbe, 1855 (par le même).

Communications.

M. J. VAN DER LINDEN. — *La fondation Jacobs à Bologne.*

Comme suite à cette communication M. DONNET fournit certains renseignements sur la famille Jacobs dont, peut-être, quelques membres existent encore en France où ils portent le titre et le nom de marquis d'Aigremont.

M. DESTRÉE estime qu'il serait intéressant de rechercher et de reproduire le portrait du personnage.

M. TH. DE RAADT. — *Une tapisserie bruxelloise* (*de Jean Leyniers*), *à Dusseldorf* [1].

J. DESTRÉE. — *Une tapisserie d'Enghien du* XVIIe *siècle.*

M. DE RAADT, félicitant M. Destrée de son intéressante communication, fait remarquer que M. Ernest Matthieu, dans son *Histoire de la ville d'Enghien*, consacre un chapitre à l'industrie tapissière de cette ville. Ainsi que l'a très bien dit M. Destrée, on ignorait jusqu'à présent la ou les marques dont les « fabricateurs » de tentures d'Enghien ont signé leurs produits, et ce n'est qu'à titre de pure hypothèse que les deux E ont été considérés

[1] Cet article a été publié, depuis, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

comme telle. Dans son ouvrage intitulé *La tapisserie* (p. 372.), M. Eugène Müntz, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, que nous avons l'honneur de compter parmi nos plus savants membres correspondants, mentionne une tapisserie « des Flandres », de la fin du xvie siècle, marquée d'un écu gironné de huit pièces, entre les lettres **E** et **N** et suivi du monogramme J C, ou C J. Cette pièce passa par l'Hôtel des ventes, à Paris, le 23 juillet 1878. L'éminent archéologue français aura été amené à cette attribution, probablement par cet écu gironné, rappelant le blason « primitif » des « forestiers » de Flandre. Mais on pourra difficilement admettre cette classification. Les prétendues armoiries des « forestiers » de Flandre sont, d'ailleurs, apocryphes. La tapisserie en question est, *sans aucun doute*, l'œuvre d'une manufacture d'Enghien ; l'écu des anciens sires d'Enghien y est représenté de la même façon rudimentaire qu'il l'est sur le tapis dont M. Destrée vient de nous entretenir.

M. de Raadt présente, ensuite, les observations suivantes :

Dans notre séance d'avril, M. Destrée a invoqué certaine inscription d'un tabernacle de l'église Saint-Martin de Hal, reproduite dans son *Etude sur la sculpture brabançonne* (t. VIII de nos *Annales*, p. 86), comme exemple de la désignation, par le seul nom de famille et à l'exclusion du prénom, d'un personnage du moyen âge.

Quoique ce recours ne m'ait pas paru devoir constituer un poids considérable dans la balance pour servir d'argument en faveur de sa thèse relative à l'attribution, à Gérard Horebout, du monogramme HB, — car j'ai spontanément reconnu la possibilité de la découverte d'exceptions à la règle que j'avais rappelée — j'ai tenu à examiner l'original de cette inscription que notre confrère a rendue d'après l'Histoire de la ville de Hal, de MM. Everaert et Bouchery, non sans l'avoir fait vérifier, en suite d'une première observation que je me suis permis de lui faire, à ce sujet, à la lecture des épreuves de son important mémoire.

Ma visite à l'Eglise de Hal m'a fait constater que ni l'Histoire de la ville de Hal, ni le travail de M. Destrée, ni une étude sur *l'Eglise de Hal et son trésor*, par M. L. Everaert (Louvain, 1892), n'ont reproduit cette inscription correctement.

En voici le texte exact :

heynderec van cattem : ende meyre : en claes de clerc ghe : daen : yn yar : ons : heren : m cccc en : ix.

Sur la plaque en laiton, cette légende est en caractères gothiques minuscules ; la ponctuation, rendue ci-dessus par les deux points superposés y est représentée par deux fleurons, à quatre feuilles, ainsi posés. Le texte publié par notre confrère renferme donc plusieurs inexactitudes, dont la plus grave, commise également dans les deux autres ouvrages que j'ai

nommés, consiste à appeler VAN LATTEM un personnage qui a nom VAN CATTEM.

Sur cette petite plaque, les lettres sont tellement serrées que, sauf aux endroits des fleurons, distribués assez arbitrairement à la vérité, le graveur n'a pas été en mesure d'indiquer la séparation des mots : on pourrait donc lire aussi bien *en de Meyre* que *ende Meyre*, mais, malgré la présence des deux autres *en* contenus dans cette inscription, j'incline à adopter la seconde de ces deux leçons. Quoi qu'il en soit, ces deux *en* sont des mots abrégés, pour *ende*, seule forme usuelle, à l'époque en question, pour notre région. L'exiguïté du bord sur lequel s'étale l'épigraphe et qui en est entièrement rempli, a été cause de la suppression du trait abréviatif au-dessus de ces deux mots.

Il serait, certes, fort extraordinaire de voir un de ces trois personnages indiqué sans prénom ! Mais faut-il bien prendre *Meyre* ou *de Meyre* comme nom de famille d'un deuxième personnage ? Comment expliquer ce phénomène étrange ? Convient-il de nous ranger à l'avis d'un confrère qui pense que les deux premiers personnages portaient, l'un et l'autre, le prénom de *Heynderec*, et que le manque de place a engagé l'artiste à ne graver ce prénom qu'une seule et unique fois, pour l'appliquer à tous les deux ? Je ne le pense pas. A mon sens, ce *Heynderec* a pris le nom de deux seigneuries : *Cattem* [1] et *Meyre* [2], sans ajouter le titre de seigneur : *heer*, ou *here*. Voici un exemple analogue, de cette même époque : En 1394, *Lutze van Honpel ende van der Empel* et sa femme, Catherine, cèdent des biens au comte de Clèves [3]. Voilà donc encore un personnage portant deux noms terriens, non précédés du titre de seigneur, et il ne serait pas difficile de trouver d'autres cas de cette espèce, bien qu'ils ne soient pas précisément abondants. Faute de documents, il n'est pas possible, pour le moment, d'administrer la preuve de cette hypothèse qui n'en a pas moins pour elle beaucoup de vraisemblance ! M. Everaert, l'historien de Hal et de son église, qui a eu l'amabilité de m'accompagner sur les lieux, trouvera bien, tôt ou tard, espérons-le, la solution du problème.

En attendant, il m'a paru nécessaire de donner le texte exact de cette antique inscription, reproduite trois fois fautivement, et d'ouvrir ainsi aux intéressés la voie de s'informer plus amplement d'un artiste du nom de

[1] Un endroit du nom de *Catthem* constitue une dépendance de Borgt-Lombeke.

[2] Il y a *Meir*, près de Hoogstraeten ; *Meire*, près d'Alost ; *Meire*, dépendance de Strijpen ; *Meire*, dépendance de Vinderhaute, et un grand nombre de hameaux des noms de *Meer* et de *Meere*.

[3] Archives de l'État, à Dusseldorf ; fonds de *Clèves-Mark*, charte, nº 573. Le même personnage scelle encore une autre charte, en 1394 (*Ibidem*, nº 576). Son sceau porte la légende : *S'Lvtze de Honnepel.*

van Cattem qui jusqu'à présent avait passé, à tort, pour s'appeler van Lattem, — si tant est que les deux noms indiquent réellement deux artistes ayant exécuté le beau tabernacle de l'Eglise Saint-Martin de Hal, ce qui est loin d'être aussi certain que M. Destrée l'affirme.

M. Destrée réplique.

F. Huybrechts. — *Découverte de vestiges de fortification romaine à Tongres* (lecture par M. Cumont.)

Des renseignements sont ensuite donnés sur quelques-uns des objets exposés

1° Par M. le baron de Loë, sur un vase aztèque en terre en forme de pot à fleur, décoré de deux poissons, de deux têtes humaines et d'une guirlande de feuillage, appartenant à M. le comte de Looz-Corswarem, et qui aurait été rapporté du Mexique par un soldat de la Légion belge.

2° Par M. Cumont sur quelques monnaies romaines provenant du *Champ de Sainte Anne*, à Anderlecht.

3° Par M. Paris sur deux reliquaires du XVIIIe siècle dont l'un provient de l'abbaye de Sainte-Gertrude a Nivelles.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Le sceau du couvent de Sainte-Agnès, à Maeseyck.

OUS avons publié, dans les *Annales*, vol. VIII, p. 140, une note sur ce sceau que nous reproduisons ci-après :



Comme on le voit, il représente un riche baldaquin surmontant un édicule sous lequel figure la statuette de sainte Agnès, en costume de l'époque, et qui offre un type remarquable de la statuaire de la fin du XIVe siècle.

JOSEPH GIELEN.

Une hachette à martel trouvée à Audenarde.

Audenarde, le 30 janvier 1894.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous soumettre la photographie d'une hachette à martel déterrée dernièrement aux confins de la ville d'Audenarde, côté nord.



Elle se trouvait enfouie à trois mètres de profondeur dans la vase déversée annuellement sur les prairies, par les eaux débordantes de l'Escaut, à l'endroit où le fleuve trace un énorme cercle.

Le manche en bois est totalement consumé ; en revanche, une partie de son revêtement en fer subsiste encore. Il est muni d'une agrafe destinée, je pense, à accrocher l'arme à une courroie.

Cette arme me paraît appartenir à la première moitié du xve siècle.

Elle se rattache vraisemblablement au siège d'Audenarde, que firent, en 1452, les Gantois soulevés, et qui fut repoussé par la stoïque bravoure de Simon de Lalaing, commandant du château-fort.

L'attaque principale eut lieu précisément au nord de la place.

Du tranchant de la hachette, au battant du martel, il n'y a qu'une longueur de 12 centimètres. Voilà en quoi l'arme se distingue apparemment de ses congénères. Le tranchant en demi-cercle ne mesure également que 12 centimètres.

Une hache d'armes de 30 centimètres de large fut rencontrée, il y a une vingtaine d'années, au milieu d'ossements humains et d'engins de guerre, là même où fut concentrée la sanglante bataille de Gavre entre les communiers gantois et les troupes bourguignonnes (1453). Ce fut le dénoûment lamentable de l'expédition précitée.

Gavre et Audenarde se touchent en quelque sorte.

Et les Gantois, on le sait, avaient préludé à leurs mutineries, en prenant possession du château de Gavre.

Tout se lie ici et semble se prêter à une concluante affirmation.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma haute considération.

Edmond Vander Straeten.

A Monsieur le Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Découverte d'une sépulture belgo-romaine, à Tillet, (province de Luxembourg).

La commune de Tillet, sur l'Ourthe et le Ravichal, (province de Luxembourg), est située sur la route de Namur à Arlon, à dix kil. environ de Saint-Hubert. Son sol est argileux et sablonneux.

Ses dépendances, dont quelques-unes ont des noms caractéristiques, sont : Aeul, Barrière de Cochelouva, Barrière de Geripont, Brul, Capon, Chisogne, Fond de Troule, Gérimont, Houmont, Hubert-Mont, Laval, Magery, Magerotu, Milliamont, Pinsamont, Rechrival, Rechimont, Renaumont, Sohet et Tombré.

C'est dans le courant de l'année 1892, en exécutant des travaux aux étangs dépendant du château de Madame Desclée du Bus que l'on y a découvert une sépulture belgo-romaine, au lieu dit Magery.

Les poteries qui ont été trouvées sont au nombre de quatre, savoir :

1° Un lagène de 13 cent. 6 mil. de hauteur, couleur jaunâtre.

2° Une urne de 8 cent. de hauteur, diamètre du col 5 1/2 cent. Couleur gris noirâtre.

3° Une tèle, diamètre du col 15 cent. Couleur jaunâtre.

4° Un autre objet qui a été brisé par les ouvriers et dont les débris n'ont pas été conservés.

Un hache de fer, de 7 cent. de longueur, était renfermée dans la même tombe. Ces objets se trouvaient dans un caveau de moellons, détruit également.

C'est M. Paul du Bus, bourgmestre de Tillet, qui nous a renseigné la découverte et qui a eu l'extrême amabilité de nous donner la photographie des poteries.

M. du Bus s'est très obligeamment mis à la disposition de la *Société d'archéologie du Bruxelles*, si elle désirait faire procéder à des fouilles dans sa commune.

Nous lui présentons l'expression de notre vive reconnaissance.

* * *

Vers la même époque des ouvriers de Madame Desclée du Bus ont trouvé dans un bois, situé dans la même commune, un certain nombre de monnaies d'or et d'argent, de la fin du XVIe et du XVIIe siècles. Madame Desclée du Bus a conservé un spécimen des neuf monnaies différentes et a abandonné les autres à ses ouvriers.

S. De Schryver.



Les couvreurs de la tour Pontoise à la cathédrale de Tournai.

La cathédrale Tournai, fière de ses cinq clochers, dont le majestueux faisceau domine la cité, subit en ce moment une restauration qui, pendant plusieurs années, peut-être, en altérera la fière et grandiose silhouette.

Le clocher le plus ancien appelé Marie Pontoise, du nom d'une cloche célèbre qu'il renferme, est actuellement découronné de sa flèche dont l'état de vetusté, découvert à l'occasion des travaux de réparation entrepris à la toiture, a paru tellement avancé, qu'on a décidé son renouvellement intégral.

Les plombiers et les couvreurs ont donc mis la main à l'œuvre, la croix qui est au faite de la tour a été enlevée, et toute la charpente de la flèche a été démontée.

Ce travail périlleux exécuté au sommet d'une tour, à la hauteur d'environ 80 mètres, a été effectué rapidement et sans accident, par les frères Cailleau, d'une famille de couvreurs, employée depuis plusieurs générations aux travaux de la cathédrale.

On ne sait encore si les autres flèches devront subir une réfection complète, comme celle de la tour Pontoise, mais on se figure aisément le temps et l'argent que coûtera semblable travail de démolition et surtout de recontruction, s'il doit être mené jusqu'au bout.

Le démontage de la croix qui surmonte ce clocher a fourni l'occasion de recueillir d'intéressants renseignements pour l'étude archéologique du monument et en particulier a permis de lire les inscriptions que, suivant l'usage universel, les ouvriers employés aux réparations des toitures y ont tracées, et celles, plus intéressantes, qui y ont été gravées sur les ordres de l'architecte, sans doute, lors de travaux plus importants.

Cette croix, dont le profile accuse l'époque de la renaissance, est formée d'une tige ronde en fer, habillée de plomb. L'extrémité du sommet et celles des bras sont garnies d'une boule (en zinc), le pied est orné de plusieurs nœuds dont le principal correspond à la naissance de la charpente en bois de la flèche, qui, sous ce nœud, est recouverte sur une hauteur de deux mètres, par des lames de plomb ; plus bas viennent les ardoises.

La hauteur totale de cet ouvrage de serrurerie et de plomberie est de 7 mètres 30 centimètres ; celle de la croix proprement dite au-dessus de la pointe de la flèche est de 5 m. 30 ; les bras ont 3 mètres d'envergure.

La plupart des inscriptions se trouvent sur le recouvrement en plomb du pied de la croix ; quelques-unes, des plus récentes, sur la traverse des bras, une autre enfin, très importante, est tracée sur le nœud principal de la tige. Cette inscription est assez difficile à déchiffrer, on croit lire cependant :

LAN 1528 FUST ISY MIS.

Plus bas sur un phylactère de 22 centimètres de longueur et 4 centimètres de hauteur moyenne on voit :

ALBERT DALENSON, 1528

Entre le nom et la date, le graveur a dessiné un marteau d'ardoisier.

Ces deux inscriptions, tracées en caractères fermes, assez grands, paraissent en quelque sorte officielles ; celles qui suivent, écrites rapidement en petits caractères sont plus probablement l'œuvre personnelle d'ouvriers employés au sommet de la tour. On relève parmi celles-ci, plusieurs fois le nom d'*Albert d'Alenson* tantôt avec et tantôt sans date ; parfois aussi la date seule *1528 ;* puis le nom de *Robert d'Alenson*, sans date.

Plus bas est une inscription tracée en tout petits caractères dont l'intérêt est grand puisqu'elle rappelle un travail important :

Jehan d'Alenson
couvreur d'ardoyse
fut revysiter ce
clochie den may
1571

Les d'Alençon (ou de Lanson) de Tournai, serruriers et couvreurs du XVIe siècle, sont connus par différents travaux exécutés dans cette ville. On relève encore les dates *1588*, *1760* (plusieurs fois) accompagnant des noms devenus illisibles ; enfin *1833* avec le nom *H. Marissal* et *1863* avec celui d'*Auguste Cailleau*, sur la traverse de la croix ; puis sur la base, à côté des couvreurs du XVIe siècle, les d'Alençon, toute une famille de couvreurs du XIXe siècle, *Jean-Baptiste Cailleau*, *1847* ; ses deux fils *Augustin* (1859 et 1870) et *Jean-Baptiste* (1863), et enfin son petit-fils, Jean-Baptiste (1881) qui aurait encore pu graver la date de 1894 sur cette plaque qui n'en recevra plus.

Plusieurs questions archéologiques intéressantes seront soulevées à l'occasion de ce travail. La flèche dont le revêtement supérieur porte la date 1528 date-t-elle de cette époque, ou a-t-elle simplement été réparée alors. La forme si caractérisée de cette flèche pyramide obtuse à quatre pans est-elle la forme primitive, remontant à l'époque romane ?

Renard et Lemaistre d'Anstaing qui ont écrit des monographies de la cathédrale n'en disent rien, pas plus d'ailleurs que MM. du Mortier, Cloquet, Huguet et autres qui plus récemment ont étudié ce monument et l'ont décrit.

Autre question historique, qui semble tranchée par la constatation des dates relevées plus haut : Les croix des clochers de la cathédrale ont-elles

été enlevées pendant la tourmente révolutionnaire, en vertu de la loi qui prescrivait de faire disparaître tous les emblêmes extérieurs du culte ?

Cette loi, on le sait, reçut une exécution au moins partielle en ce qui concerne la cathédrale, témoin la lettre du Chapitre à la Municipalité, dans laquelle il est dit : . . . . . « depuis près de quinze jours on est occupé à « faire disparaître autour de l'église cathédrale . . . . toutes les marques « extérieures du culte, en conformité de la loi. Déjà huit ou neuf croix ont « disparu de dessus les toits, et l'on est occupé à faire disparaître celles « qui demandent beaucoup de temps et beaucoup de préparatifs. »

Ces préparatifs qui devaient être si longs, ont peut-être permis d'atteindre des temps meilleurs sans que l'auguste basilique se soit vu infliger la honte de perdre la croix qui surmonte son diadème de tours !

E.-J. S. juillet 1894.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

XXXIX

Un canon d'origine flamande au Musée de Bâle.

N travail a-t-il été publié sur le canon de bronze pris à la bataille de Nancy, et qui se trouve au Musée de Bâle, ou j'ai eu l'occasion de le voir ces jours-ci ?

Il porte l'inscription :

**Jehan de Malines m'a fayt
l'an MCCCCLXXIV (?)**

Ce même Musée, très intelligemment dirigé par M. le professeur Burchardt-Finsler, contient également la célèbre bombarbe que j'ai déjà signalée dans ce recueil (vol. VII, p. 124). Ayant vu la « Mons Meg » d'Édimbourg, j'ai pu constater les affinités de leur mode de fabrication.

C'est un argument à ajouter à la thèse soutenue dans le vol. VII des Annales, par M. A. de Behault de Dornon et reprise naguère par lui dans les publications du *Cercle archéologique de Mons*. A propos de ce dernier travail, je tiens à déclarer incidemment ici que c'est à tort que M. de Behault a cru voir dans

mes paroles dites à la séance de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, le 13 juin 1892, une affirmation contraire à l'origine montoise du « Mons Meg ». Je me suis borné à recommander la prudence dans la solution de cette question, dans laquelle, comme dans beaucoup d'autres, il ne faut pas chercher la satisfaction d'un esprit de clocher quelconque, mais bien la vérité. Tant mieux si celle-ci s'accorde avec celui-là.

15 juin 1894.

PAUL SAINTENOY.



XL

La place du Grand Sablon à Bruxelles.

Le célèbre tableau d'Antoine Sallaerts (1570-1649) représentant une procession dans laquelle figurent les archiducs Albert et Isabelle et que j'ai vu dans le Musée de l'Académie des Sciences à Turin (n° 398) a-t-il été gravé ? P. S.



XLI

Un tableau flamand dans l'église de San Donato à Gênes.

J'ai vu dans la petite église de San Donato, à Gênes, un tryptique représentant l'Adoration des Mages.

Sur le volet de droite se voit le donateur avec son patron : saint Étienne (?) et ses armoiries : d'azur au lion d'or couronné de même, à la barre de gueules brochante.

D'où vient ce tableau, et qui est ce personnage?

PAUL SAINTENOY.



RÉPONSES

(Question n° XXI, vol. VIII, p. 143).

La famille Van Zurpele.

Registre scabinal de l'avouerie de Moll 1716-1727, fol. 104.

Partage des biens de demoiselle Clara Lovens, 14 mars 1720.

1er LOT

La maison occupée par le secrétaire van Zurpele, taxée à 3,000 florins lui est attribuée (voir ma brochure sur l'Avouerie de Moll, p. 71).

1er LOT

Une cour féodale nommée « het hof van Ezaert » et une cour censale nommée « het hof van Batenborgh » aussi attribuées au secrétaire van Zurpele.

2e LOT

Une ferme nommée « Lindchoeve », attribuée à la demoiselle van Zurpele.

1729. — La commune de Moll lève une rente de 2,900 florins au secrétaire van Zurpele.

17 janvier 1705. — Jean van Zurpele nommé notaire pour l'avouerie de Moll.

de 1700 à 1736. — Jean-Gabriel van Zurpele, secrétaire de l'avouerie de Moll. Probablement le même personnage. Je possède un acte de vente où se trouvent les armoiries du notaire van Zurpele (trois marteaux) et un plan sur parchemin du 23 mars 1744 de la ferme « Lindchoeve » appartenant à la demoiselle van Zurpele.

AD. REYDAMS.

***

(Question n° XXXIV, vol. VIII, p. 263).

L'étymologie de Momignies.

Voici ce qu'écrit à ce sujet Th. Bernier dans sa *Notice sur la commune de Momignies* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, t. XIII (1884), pp. 257-294) :

ETYMOLOGIE. — Le nom de cette commune est écrit *Mumeignies* en 1182, *Mominiæ*, dans JACQUES DE GUYSE, XII, 332, *Mommegnies*, *Momtmegnies* et *Momignies* dans des pouillés du XIIIe au XVe siècle.

On ne s'accorde guère sur l'étymologie de ce nom. CHOTIN, d'après DELWARDE, nous apprend que ce village ne date que de 1186 [1] ; il lui donne

[1] De 1182, d'après plusieurs auteurs. Voyez DELWARDE, *Histoire du Hainaut*, t. III, p. 140. HAGEMANS. *Histoire du pays de Chimai*, p. III. (Note de Th. Bernier).

pour étymologie *ignies* et *momme*, demeure de *Mumius* ; dans la première édition de son ouvrage il dit que ce nom vient de *maumeni*, *maumenil*, qui signifie mauvaise manse, mauvaise habitation.

PAUL BERGMANS.

***

(Question nº XXXVI, vol. VIII, p. 264).

Les Piloris.

Sur les piloris, voir les communications insérées dans les deux derniers bulletins du Cercle historique et archéologique de Gand.

P. B.

*

Je crois bien faire en signalant le pilori existant à Gand contre la *Grande Boucherie*, du côté de la place ou marché qui longe ce bâtiment. Ce pilori consiste en barres de fer solidement assemblées : il est caché en partie par des constructions relativement nouvelles élevées au pied de la Boucherie.

P. VERHAEGEN.

*

Il existe encore un pilori à Moll (Anvers) se trouvant contre la maison communale ; c'est une pierre bleue taillée, octogone, avec ornements en relief, elle a environ 70 centimètres de diamètre et de hauteur. Au milieu est un trou où était fixée une barre de fer. Cette pierre est enterrée depuis une vingtaine d'années, de sorte qu'on ne voit plus que le dessus. (Voir ma brochure précitée, p. 15, note 2.)

Il y a également un pilori à Rymenam, près Malines, se trouvant devant l'église, contre une maison ; celui-ci est formé de deux pierres bleues, l'une horizontale et carrée ayant environ un mètre de long et de large ; l'autre verticale, fixée à la pierre carrée ayant environ 50 centimètres de diamètre et un mètre de hauteur, elle est brisée en haut.

AD. REYDAMS.
Bibliothécaire du « Cercle archéologique » de Malines

*

Un pilori peu connu est celui qui existe encore en son entier,

dans la cour du château de Lavaux-Sainte-Anne, près de Han-sur-Lesse, province de Namur.

P. C.



Je crois intéresser l'auteur de la question en lui renseignant un pilori de quatre mètres de haut en pierre blanche, très ancien, et qui se trouve au château de Valduc par Hamme-Mille, chez mon oncle, M. le baron Cranincx.

Le château est bâti sur l'emplacement de l'abbaye de Valduc.

Le pilori repose sur deux marches circulaires et en parfait état de conservation.

Baron DE DIEUDONNÉ.



Je signale des piloris à l'ancienne abbaye de Valduc, à Hamme-Mille et à Wacken (Flandre occidentale).

V. JAMAER.



Ernest Matthieu « Histoire de la ville d'Enghien » t. I, p. 187.

« Non loin du Pavillon des Sept Étoiles, entre deux grandes drèves, se trouve le mont Parnasse planté d'arbres et décoré aujourd'hui de l'ancien pilori, symbole du droit de haute justice, possédé par les seigneurs d'Enghien ; c'est une colonne en pierre d'ordre ionique, canelée et surmontée d'un vase élégant. Elle se trouvait encore au siècle dernier sur la Grand'Place d'Enghien. »

A. V. G.



J'ai vu, naguère, au parc du duc d'Arenberg, à Enghien, un pilori qui, jusque vers la fin de l'ancien régime, se trouvait sur la Grand'Place de cette ville. D'après ce que me veut bien dire M. Ernest Matthieu, ce pilori est renseigné sur un plan d'Enghien, datant de peu avant la Révolution, comme établi sur ladite Grand'Place. Suivant ce même confrère, il existe des piloris à Graty et à Hoves, et, à Saint-Ghislain, la base d'un pilori.

Pour plus de renseignements, on fera bien de s'adresser à M. Matthieu, à Enghien.

J.-TH. DE R.



LA POÉTIQUE FRANÇAISE

au Moyen Age et à la Renaissance.



Il ne manque pas d'ouvrages concernant l'esthétique littéraire. Toutes les productions marquantes de nos anciens écrivains ont subi la critique d'hommes compétents. La langue a été soigneusement, passionnément fouillée par les érudits, la grammaire reconstituée. Mais, en ce qui regarde les poètes, une lacune reste à combler : la métrique, le mécanisme de la poésie n'ont pas encore fait l'objet d'une suffisante étude d'ensemble. Essayons de l'entreprendre.

Douze traités nous fournissent les matériaux de ce travail.

Le XIVe siècle y est représenté par *Eustache Deschamps* ; le XVe par *Les regles de la seconde rectorique (anonyme), Jehan Molinet* et *Henry de Croy*. Le XVIe siècle se divise en trois parties bien distinctes : le premier quart — qu'on pourrait appeler la fin de la décadence romane — comprend : *L'Infortuné (Jourdain), Pierre*

Fabri, L'Art de Rhetorique (anonyme) et *Gracien du Pont;* le deuxième quart — avant-garde de la Renaissance — a pour auteur didactique *Thomas Sibilet;* enfin, la dernière moitié du siècle — ou règne de la Pleïade — nous donne les préceptes de *Joachim du Bellay, Jacques Peletier* et *Pierre de Ronsard.*

Quant aux questions dont la solution ne se rencontre dans aucun de ces traités, nous y répondrons par des exemples pris chez les poètes qui ont écrit en la forme dont s'agit.

Il va de soi que tous les anciens textes sont scrupuleusement respectés, même dans leurs erreurs manifestes. Nous ne nous permettons de corriger que lorsque l'intelligence de la règle ou de son exemple pourrait souffrir de ces maladresses du copiste ou du typographe.

Néanmoins, nous soulignerons parfois certains mots qui, de cette manière, rendent plus clairs le texte ou l'application, notre but étant, avant tout, d'être compris.





NOTICES SUR LES TRAITÉS DE POÉTIQUE

MOYEN AGE

Eustache Deschamps, dit Morel.

Né à Vertus, en Champagne, vers 1324, suivant d'autres vers 1340, Ecuyer, Huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, Bailli de Senlis, Gouverneur de Fismes. En latin, il prend le nom de : *Extacius de Campis ultrà Virtutum in Campania.*

Ci commence l'Art de Dictier et de fère Chançons, Balades, Virelais et Rondeaulx.

C'est le plus ancien Art poétique connu, en langue française. Nous l'avons reproduit d'après l'édition de G. A. Crapelet. Paris 1832.

Comme son maître et ami, Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps était musicien, ou, au moins, connaissait bien la musique :

. . . . . . et encores vous di
Que chanter par art de nature
Vous feray ; et doubler aussi.
Je vous monstreray la figure
Du contrepoint et la mesure
Des semi-brèves acorder,
De faindre la voix, de monter,
Et de deschanter à rebours.

La leçon de musique.

Conclusion d'Eustache Deschamps.

Item, semblablement et finablement pourra sçavoir un chascun qui de son noble couraige aura la musique naturele faire et amender par cest présent art, avecques son noble engin, toutes manières de *balades, rondeaulx, chançons baladées, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et pastourelles* en regart aux exemples et articles cy-dessus escrips, et autres que l'on puet veoir en tel cas communément de ceulx qui mieulx et plus saigement le scevent et sçauroient mieulx faire que moy, qui suy rudes et de gros entendement, et soubz la correpcion des quelz je soubmet ce fait en est à leur amendement, en eulx suppliant que se aucune chose y a faicte moins suffisamment, ou que j'aye péchié contre l'art en aucune manère, ilz me veuillent ce pardonner en l'imputant à ma simplesse et ignorance, et le corrigent humblement pour honour de la science, et pour l'amour des aprantis ; car ce qui fait en est, a esté du commandement d'un mien très grant et espécial seigneur et maistre [1], auquel pour mon petit engin, ne autrement, pour l'obéissance que je lui doy excusacion n'eust pas eu lieu quant à moy. Et pour ce lui supplie très humblement qu'il veuille prandre en gré ce que j'en ay peu et sceu faire, et à moy pardonner mes faultes. Car qui fait ce qu'il puet et scet, au commandement de son seigneur pour ce que obédience vault mieulx que offrande, ne sacrifice, comme dit la Saincte Escripture, il doit estre prins en gré et tenu pour excusé.

Ce fut fait le 25[e] jour de novembre l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC LXXX et douze [2].

Pour plus de détails sur E. Deschamps, voir la préface de l'édition Crapelet. La *Société des Anciens textes français* publie, en ce moment, les volumineuses œuvres complètes du poète Champenois.

[1] Le roi Charles VI, probablement.

[2] Deschamps n'est donc pas mort en 1370, comme le disent certains biographes. Il est constaté, d'ailleurs, qu'il vivait encore en 1404.

Les règles de la seconde rectorique.

(Anonyme du XV[e] siècle.)

Cy commencent les regles de la sec͞ode rectorique. Cestass. des choses rimees, lesquelles sont de plus's tailles et de plus's fachons. Cy ℨme lais, chans royaux, diz serventois, amoureuses balades, rondeaux, virelais, rotuenges, sotes chansons. Et plus's aultres choses descendans de la seconde recthorique. Et est dc͞e seconde rethorique, pour cause que la premiere est prosayque. Et affin que quiℨques voulra soy introduire afaire aucuns diz ou balades, il convient que on les face selon ce que donnerent les premiers rethoriques dont aucuns sensuyvent.....

Nous nous sommes servis de l'exemplaire unique, manuscrit sur velin de la bibliothèque nationale, F. fr. nouv. acq. 4237. 78 fol. de texte, lettrines en rouge et en bleu. Reliure en veau estampé sur ais de bois. L'ouvrage porte les ex-libris de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, 1733, et d'Ambroise Firmin Didot, 1850. Ecriture gothique variée, tantôt calligraphiée, tantôt cursive.

Ce manuscrit a été décrit par Paulin Paris (Notice des manuscrits français, t. V, p. 48; Histoire littéraire de la France, t. XX, p. 774), et dans le catalogue de la Bibliothèque d'Ambroise Firmin Didot [1].

Firmin Didot constate que l'ouvrage n'est pas antérieur à 1411.

Si l'auteur des *Regles de la seconde rectorique* s'était assigné pour mission de jeter sur la poétique le plus d'obscurité et de confusion possible, il n'aurait pu mieux y réussir qu'il ne l'a fait dans cet ouvrage. Loin qu'on y trouve des éclaircissements pour l'intelligence des autres traités, ce n'est que par la connaissance complète de ces derniers qu'on parvient à démêler l'écheveau embrouillé sous les doigts du capricieux anonyme. Auprès de lui, Jehan Molinet est d'une clarté superbe.

Aussi ne nous servirons-nous pas des *Regles de la seconde rectorique* pour les discussions ou les recherches. C'est plutôt à titre de curiosité que nous reproduisons ses obscurs et insuffisants préceptes. Nous ne pouvions, d'ailleurs, passer sous silence une œuvre qui, chronologiquement, sert de trait-d'union entre Eustache Deschamps et Jehan Molinet, distants de près d'un siècle.

[1] Nous n'avons plus reproduit la liste de trouvères qui fait suite au titre (voir ce catalogue vol. de juin 1881, nº 25).

Jehan Molinet

chanoine de Valenciennes, indiciaire de Bourgogne en 1474, † 1507.

Cy commence un petit Traittie compile par maistre Jehan Molinet a linstruction de ceulx qui veulent aprendre lart de Rethorique.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale n[os] 7984/2159, F. fr ; in-4° de 32 feuillets parch. rel. maroquin rouge aux armes de Philippe comte de Béthune.

Belle écriture gothique, lettrines dorées. Rubriques en rouge et en bleu. L'exemplaire, comme l'atteste une inscription au verso du premier feuillet, a appartenu au dauphin François, fils du roi François I, mort à Tournon, le 12 août 1536.

Quelques erreurs d'un calligraphe ignorant — faciles à redresser d'ailleurs — dénotent que ce n'est pas le manuscrit original de Molinet. La première page de texte porte, au bas, les armes du roi de France. Or, il est manifeste que l'œuvre s'adressait à un seigneur bourguignon. Les exemples sont même parfois blessants pour les Français.

Voici la dédicace :

Pour ce que nouvellement comme jentens par vos gracieuses missives estes tire soubz lestendart de Cupido, le dieu damours, et que vous monstres honnoresst tout entrepris dardant desir desirez estre tresleal et chevalereux champion pour conquerre vr̃e partie adverse et obtenir delle victore glorieuse : vous estes adressiet vers moy affin duser de lart de rethorique. Certes treshonnouress[t] et tant pou que jen ay en teste ne vo's y puet gaires ou pou aidier, vous en avez plus en la bouche q̃ n'en scay mettre par escript. Ne la chalemele de pan qui abusa le roy midas, ne la fleute du dieu Mercure qui endormi le cler argus, ne la viele damphion qui repara les murs de thebes, ne aussi la harpe dorpheus qui ouvri les portes denfer neuret̃ ensemble tele armonie ne si joyeuse resonance que vous treshonnoures[t] avez en bouche et en facon des voz tresnobles progeniteurs parens et oncles et germains en furent et sont si richement douez que les treshaulz et glorieux personnages de ce monde en ont este largement contentez, amoliez et adoucis, vo's forligneriez grandement se nen sentiez quelque estincelle. Que prouffiteront dont mes Rimes emprez

vostre vive eloquence. Ce sera paille emprez pur grain, plomb emprez fin or, eaue emprez vin, et obscure face de lune emprez resplēdissant soleil, mais affin de mieulx satisfaire à vos prieres et requestes que je tiens pour commandement, ie vous envoit ce petit traittie de rethorique tout chaudement forgie et faict a vostre contemplation, ouquel vous trouverez patrons, exemples, couleurs et figures de dittiers et tailles modernes qui sont maintenant en usage, comme lignes doublettes, vers sizains, septains, witains, alexandrins, et Rime batelee, Rime brisiee, Rime enchayennee, Rime à double queue, et forme de complainte amoureuse, rondeaux simples d'une, de deux, de trois, de quatre et de cinq syllabes, rondeaux jumeaux et rondeaux doubles, simples virelais, doubles virelais et repons, fatras simples et fatras doubles, balade commune, balade baladant, balade fatriste, simple lay, lay renforchiet, chant royal, serventois, riqueraque et baguenaude. De laquelle rhetorique, mon treshonnore S^r^, se cest chose qui gaires vaille, vous prendrez en gre, sil vous plaist, tant la fleur cōme la farine, tele que vostre treshumble et petit molinet a sceut tourner entre ses meules [1].

Nous avons reproduit, dans notre travail, le texte complet de Molinet. *Lart et science de Rethoricque*, qui va suivre, est, à quelques petites variantes près, la reproduction imprimée de l'œuvre de Molinet. Il a été établi, par des travaux récents, que les deux ouvrages n'en sont qu'un [2]. Certains chapitres ont été changés de place ; mais il n'y en a ni d'ajoutés, ni de retranchés. Nous signalerons les variantes, chaque fois qu'elles en vaudront la peine, nous servant à la fois du manuscrit et des éditions, pour la meilleure lecture possible.

Henry de Croy.

Sensuyt lart et science de Rethoricque pour faire Rimes et Balades.

S'ensuyt lart et science de rethoricq̄ pour cōgnoistre to' les termes, formes et patrons exēple, couleurs et figures de dictiers

[1] Cette manière d'équivoquer sur son propre nom, qu'on retrouve dans *la Ressource du petit peuple*, était très à la mode. Alain Chartier en avait fait autant, écrivant *Charretier*. (V. l'épigramme en tête de ses œuvres).

[2] Cf. Gaëtan Hecq. *Le Traittie de Rhetorique de Jehan Molinet*. Bruxelles, F. Hayez, 1893.

tailles modernes qui maintenant sont en usaige, cestassavoir, cōme lignes doublettes, vers sisains, vers septains, vers huytains : vers alexandrins rigmes batelee, rigme brisee : rigme enchainee, rigme a double queue, rigme en forme de cōplainete amoureuse, Rondeaulx simplex de une, de deux, de trois, de quatre et de cinq sillabes, Rondeaulx jumeaux et rondeaulx doubles, simple virlais, double virlais et respōse, fatras simples et fatras doubles, balades cōmunes, ballade balladante, ballade fratrisee [1], simple lay, lay renforce : chāt royal : servantoys riquerat [2] et baguenaude. De laquelle rethoricque ensuyvēt les exemples.

Colophon :

Cy finist lart et science de rethoricque de faire Rimes : et Ballades. Nouvellement imprime a Paris.

L'ouvrage est dédié au Roi Charles VIII.

Il existe plusieurs éditions. La plus ancienne est de 1493. Francisque Michel en cite trois autres, toutes in-4°.

Nous nous sommes servis de l'exemplaire in-16, sans date, nom d'auteur ni d'imprimeur, de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La généalogie de la famille de Croy *(Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire du royaume des Pays-Bas*, par C. De Francquen) signale :

Henri, Sire De Croy, Comte de Château-Porcean et de Seneghem, Baron de Renty, Araines et Montcornet, Seigneur de Bar-sur-Aube ; Conseiller et Chambellan de Louis XII Roi de France ; *fils aîné de Philippe Ier* de ce nom, Sire de Croy, Comte de Château-Porcean, Baron de Renty, Seneghem, Araisnes, Beaumont, Arschot et Montcornet, Seigneur de Chièvres, Bierbeke et autres terres ; Pair de Hainaut, Sénéchal du Boulonnais, Chambellan de Louis XI Roi de France, et de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, Lieutenant-Général dans le pays de Liége, Gouverneur de Valenciennes, de Thuin et de Marchiennes-au-Pont, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel († 1511) ; *et de Jacqueline de Luxembourg*, Dame de Bar-sur-Aube (alliance de 1455).

Henri de Croy épousa *Charlotte de Châteaubriant*, Dame de Longni-en-Perche. Ils eurent huit enfants, dont un archevêque de Tolède, un évêque de Cambrai et un évêque de Tournai.

Henri de Croy mourut en 1514.

[1] Var. *fatrisee.*
[2] Var. *riquerac.*

Au moment où parut l'*Art de Rèthoricque*, Henri n'était pas encore le chef de la famille. Il ne le fut, d'ailleurs, que pendant trois ans ; ce qui explique le peu d'importance de sa carrière publique, comparée à celle de son père.

Crapelet a fait une réédition de l'*Art et science de rethoricque*. Nous l'avons confrontée avec l'exemplaire qui nous avait servi d'abord. Chacune de ces éditions, prise à part, est à peu près inintelligible.

Le titre de la première édition est orthographié comme suit : *Lart et science de rhethorique pour faire rigmes et ballades*.

En tête de l'ouvrage se trouve ce prologue.

Pour ce que nouvellemēt cōme je entēs Sire par vostre tresnoble engin et entendement estes tire soubz lestandart de Cupido et de Ven' les quelz gouvernent la temporalité selon lart de rhetorique pour parvenir a aprendre, cōcevoir et entēdre lart tresnoble de rhetorique. Et coucher par escript en beaulx termes par dictions et redargutiōs sil est besoing tant a la louenge de dieu et de nostre mere saincte eglise cōme par motelz, par verselz et autres louenges a lonneur de dieu et de ses saincts lesquelz sont fais et se font journellemēt en rhetorique par grās clercs et autres tāt en latin cōme en francois.

Sire pour passer tēps aucuneffois faisāt dictiers, rondeaulx joyeulx, balades ou responces. Il est de necessite que les roys et les princes y mettēt leur entendemēt pour aprēdre a parler, a dicter et a bien mettre par escript tāt es euvres de poeterie, semblablemēt en lāgue latine : pareillemēt a la langue frācoise theorique et vulgaire. Et cōme vrē treshūble et treobeissant subject et serviteur me suis ingere de vous presenter certains patrōs et exēples. Certes sire ce tāt peu que je vous presente ne vous peut gueres aider vous en avez plus en la bouche q̄ nen scauroye mettre par escript ne la chatemelle de pan qui abusa le roy midas, ne la flute de dieu mercure qui endormit le cler argus, ne la vielle de amphion qui repara les murs de thebes. Ne aussi la harpe de orpheus qui ouvrit les portes dēfer neurēt ensēble tel resonāce ne si joyeuse armonie q̄ vous sire avez en sens naturel et acquis. Car vrē cōplexion et de vrē entēdemēt desirez savoir cōprēdre, dicerner et entēdre la tresnoble sciēce de rhetorique. Sire se cest chose que gueres ne vaille vous prēdres en gre de vostre treshūble et tresobeissāt subject et serviteur henry de

croy lequel aucuneffois par maniere de passe temps si est bien voulu occuper.

Le colophon est :

Cy finist lart et rhetorique de faire rimes et balades imprime a paris le dixieme jour de may lan mil quatre cēs quatre vīgs et treize par anthoine verard libraire demourant a paris sur le pōt nostre dame a limage sainct jehan levangeliste ou au palais au premier pillier devant la chapelle ou len chante la messe de messeigneurs les presidēs.

Le jardin de plaisance et fleur de rhetorique. Imprime a paris le XXIX jour du moys doctobre mil cinq cens et cinq.

In-4° goth., vignettes en bois.

L'auteur de ce traité se fait connaître sous le nom de **Linfortuné**, que Pierre Fabri lui a conservé. Nous ferons de même. Ce pseudonyme paraît moins bizarre quand on se souvient qu'il fut adopté à l'époque de pleine faveur des doléances amoureuses. L'ouvrage est entièrement en vers, sauf les titres de chapitres qui sont, le plus souvent, en latin. Il s'y rencontre de tout : de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Poétique, avec des exemples nombreux et étendus à l'appui de chacune des règles. Ce qu'il renferme de plus curieux, ce sont les poëmes qui fournissent la théorie en même temps que la pratique.

Nous nous sommes servis de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

L'œuvre est dédiée au roi Charles VIII, par ce rondeau inscrit en tête :

Hault protecteur vouloir tres magnanime
Roy, souveraī dominateur terrestre
Le don te donne de sens pusilanime
Ta grant prudence mon vouloir examine
Qui pour servir ne demande autre maistre
Hault protecteur
Se indigne suis comme tel me desprime
De toy servir, vueilles ce cas remectre
Sur charite : puis mes faultes parmectre
Que ton bon sens autrement les exprime
Hault protecteur.

Il existe une autre édition, de 1547.

Pierre Fabri *(Le Fevre).*

En lhonneur, gloire, et exultation de tous amateurs de lettres et signamment de eloquence.

Cy ensuyt le grant et vray art de plaine rethoricque, utile profitable et necessaire, a toutes gens qui desirent a bien elegantement parler et escripre, compile et compose par tres expert scientifique et vray orateur Pierre Fabri, en son vivant cure de Meray, et natif de Rouen; par lequel ung chascun, en le lisant, pourra facilement et correctement composer et faire toutes descriptions cestassavoir en prose: come oraisos, lettres missives, Epistres, sermos Recitz collations et reqstes. A toutes gens, et de to' estatz. Ite en Rithme, Chatz royaulx, Ballades, Rodeaux, Virelays Chasons. Et generalement de toutes sortes tailles et manieres de copositio. Imprime à Roue, le XVII jour de Janvier mil CCCCC XXI avant pasques, Pour Symon Gruel libraire demeurat aud' lieu au portail des libraires. (In-4° goth.)

Autre édition :

. . . . . *On les vend a Paris, en la rue neufve nostre Dame, a lenseigne Sainct Nicolas, en la boutique de Pierre Sergent.*

Colophon :

Cy fine le secod livre de vraye rettorique. Nouvellement imprime a Paris, le septiesme jour de novembre mil ciq cens XXXIIII. (In-12 goth.).

Nous nous sommes servis de ces deux éditions. Exemplaires de la Bibliothèque nationale.

Il existe d'autres éditions dans la première moitié du XVIe siècle.

Le premier livre de Fabri est un traité de Rhétorique, où il n'est question que de la prose, ainsi que l'annonce le titre. Dans le second livre, l'auteur donne toutes les règles de la poétique la plus tourmentée, compliquée, enchevêtrée que puisse produire l'exaspération de vieilles autorités à la veille de s'écrouler. Dans ce traité, l'art gothique se détruit lui-même, par l'excès des minutieuses précautions qu'il prend pour se conserver. Il faut plus que de la patience pour lire Pierre Fabri.

Les exemples sont ordinairement tirés d'Alain Chartier, de Frère Alexis, de Grand Guillaume, de Molinet, de Meschinot, de l'Infortuné.

Auguis *(Collection des poètes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe)*, en croyant éditer des vers de Pierre Fabri, n'a fait que reproduire les règles rimées de l'Infortuné éparses dans l'ouvrage, encore qu'elles y soient toujours précédées du pseudonyme de leur auteur.

L'art de rhetoricque pour rimer en plusieurs sortes de rimes.

Sans date, nom d'auteur, ni d'imprimeur. Edition in-8°, gothique, réédité par M. Anatole de Montaiglon.

Ce traité est manifestement du commencement du XVIe siècle. Nous en extrayons peu de chose : il ne nous apprend rien que nous ne trouvions dans Molinet, l'Infortuné ou Fabri. La règle et l'exemple se confondent, comme dans l'Infortuné.

Le titre est répété de cette manière :

L'art de rhetoricque pour apprendre à ditter et rimer en plusieurs manières.

Au cours de notre travail, nous indiquerons cette source par les mots : *L'art de rhetoricque.*

L'auteur dit, en terminant :

Pardonnez moy se j'ay failly
Je n'ay faict ce traicte sinon
Que pour aprendre ung mien amy.

Nous nous sommes servis de l'édition de M. Anatole de Montaiglon, dans la collection elzévirienne.

Gracien du Pont.

Art et science de rhetorique metriffiee avec la diffinitiō de synalephe, pour les termes qui doibvēt synalepher, et de leurs exceptions. Les raysons pourquoy synalephent, et pourquoy nō. Choses encores nō specifiees, ny elucidees, par les autheurs qui ont cōpose par Gracien du Pōt, escuyer, seigneur de Drusac....

Nouvellemēt imprimee aud Tholose, par Nycolas Vieillard, 1539.

L'exemplaire qui nous a servi, appartient à la Bibliothèque nationale. Inv. Réserve Ye. 201.

RENAISSANCE

A quelle époque faut-il fixer la Renaissance littéraire ? Cette question peut se discuter différemment, suivant le point de vue auquel on se place. En ce qui concerne la poétique, la Renaissance commence au moment où les vieilles formes romanes cèdent le haut du pavé à l'imitation des modèles grecs et latins, ainsi qu'à l'importation italienne. Il ne faut pas attendre que les formules traditionnelles aient totalement disparu — ce serait trop retarder l'époque de rénovation — il suffit que les poètes ne s'y tiennent plus exclusivement, et accusent leur prédilection pour la mode nouvelle. Clément Marot et Mellin de Saint Gelais, par la faveur en laquelle ils la tiennent, autant que par le goût dont ils font preuve dans l'emploi des anciens outils gaulois (qu'ils savent débarrasser de leurs niaiseries byzantines), marquent le premier pas de la Renaissance. Cette ère poétique s'ouvre donc dans le deuxième quart du XVIe siècle. Son premier auteur didactique est Thomas Sibilet.

Thomas Sibilet.

Il existe plusieurs éditions ; la première a pour titre :

Art poetique francoys, pour l'instruction des jeunes studieux et encore peu avancez en la poesie francoyse, avec le Quintil horatian sur la defense et illustration de la langue francoyse, auquel est inseré a la fin un recueil de poesie francoyse pour plus facilement entendre ledit art. Paris, Ve François Regnault, 1555.

Un autre édition, postérieure de vingt et un ans, est intitulée :

Art poëtique françois, pour l'instruction des studieux, desirans parvenir à la perfection de la Poësie Françoise, Avec le Quintil Horatian, sur la defense et illustration de la langue Françoise. Reveu et augmenté nouvellement — A Lyon, par Benoist Rigaud, 1576.

C'est l'édition dont nous nous sommes servis. L'exemplaire appartient à Monsieur Hector de Backer.

Le Quintil Horatian n'a pas de rapports avec l'art poétique auquel il fait suite. C'est une critique, ou plutôt un dénigrement systématique que

ait Charles Fontaine (1513-1517) de l'ouvrage de Joachim du Bellay : *La deffence et illustration de la langue francoyse* [1].

Horatien, au XVIe siècle, était une sorte d'adjectif qu'il faut traduire par : *dont parle Horace; selon Horace.*

Quintil, ou plutôt *Quintilius* est un critique dont le poète latin faisait grand cas :

Quintilio si quid recitares : « Corrige, sodes
« Hoc, aiebat, et hoc » — melius te posse negares
Bis, terque expectum frustra, delere jubebat,
Et male tornatos incudi reddere versus.
Si defendere delictum, quam vertere, malles,
Nullum ultra verbum aut operam insumebat inanem ;
Quin, sine rivali, teque et tua solus amares.

Horat. Ars poët. V.. 438.

Le poète Quintilius, de Cremone [2], fut aussi l'ami de Virgile.

Dans l'édition qui nous occupe, Fontaine consacre, d'abord, deux chapitres au : *Quintil sur la Defense et illustration de la langue françoise* ; le troisième chapitre est un : *Quintil sur l'Olive*, *Sonnetz*, *Anterotique*, *Odes et Vers Lyriques de I. D. B. A.* L'ensemble s'appelle : *Quintil censeur.*

Nous reparlerons d'*Horatien*, quand nous nous occuperons de *Jaques Peletier.*

L'art poétique est suivi — après le *Quintil* — d'un : *Autre art poetique reduit en bonne methode.* Chacun des paragraphes est une *Abreviation*, avec tableaux synoptiques, des préceptes de l'*Art* principal. Enfin, vient un : *Traité touchant la poinctuation et les accents* par [Estienne] Dolet.

Sibilet date son *Art poëtique* du 27 juin 1548, à Paris.

Joachim du Bellay.

La Deffense et illustration de la Langue Francoyse de du Bellay est, dans sa seconde partie, un traité de la poésie considérée, surtout, au point de vue esthétique. Cet ouvrage fut publié en 1549.

Nous en avons extrait quelques paragraphes.

Comme nous l'avons dit, l'œuvre de J. du Bellay fut l'objet d'une critique acharnée de la part de Charles Fontaine, qui y consacra le *Quintil*

[1] Dans ce dernier ouvrage, du Bellay, lui-même, attaque Marot, Heroët et Saint Gelais.

[2] Ne pas confondre avec Quintilien, auteur de *De Arte oratoria.*

censeur. Du Bellay avait peut-être, lui-même, inspiré le titre de cette critique, en disant :

Je voudroys... que tous roys et princes deffendissent de non mettre en lumiere œuvre aucun... si premierement il n'avoit enduré la lyme de quelque scavant homme, aussi peut adulateur qu'etoit ce Quintilie, dont parle Horace en son art poëtique.

Parmi les reproches puérils de Ch. Fontaine, figure celui d'avoir ainsi féminisé en Quintilie, le nom de Quintilius, dont le critique fait Quintil. (Voyez : *Thomas Sibilet.*)

Voici la conclusion de *la Deffence et illustration :*

Or sommes nous, la grace à Dieu, par beaucoup de perilz et de flots etrangers, renduz au port, à seureté. Nous avons échappé du milieu des Grecz, et par les escadrons romains penetré jusquès au seing de la tant desirée France. La donques Francoys, marchez couraigeusement vers cete superbe cité romaine, et des serves depouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez voz temples et autelz. Ne craignez plus ces oyes cryardes, ce fier Manlie et ce traitre Camile, qui soubz umbre de bonne foy, vous surprenne tous nudz contans la rançon du Capitole. Donnez en cete grece menteresse, et y semez encor' un coup la fameuse nation des Gallogrecz. Pillez moy sans conscience les sacrez thesors de ce temple Delphique, ainsi que vous avez fait autrefoys ; et ne craignez plus ce muet Apollon, ces faulx oracles, ny ses flesches rebouchées. Vous souvienne de votre ancienne Marseille, secondes Athenes, et de votre Hercule Gallique, tirant les peuples apres luy par leurs oreilles avecques une chesne attachée à sa langue.

Nous nous sommes servis de l'édition de Paul Ackerman, Paris, Crozet 1839.

Jaques Peletier.

L'art poetique de Jaques Peletier du Mans, departi an deus livres. A Monsieur Zacharie Goudart. Lyon, Jan de Tournes, e Guil. Gazeau 1555.

Ce n'est pas la seule édition. Nous nous sommes servis de l'exemplaire

de la Bibliothèque royale de Bruxelles. *L'Art poetique* est suivi de quelques poëmes de l'auteur.

Peletier était de cette école des réformateurs de l'orthographe, qui, heureusement, ne firent pas prévaloir leur manière d'écrire. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *l'Ortografe françoese.*

Dans son *Art poetique*, Peletier (p. 56), se dit l'auteur d'un *Democrite Horacien* (voyez notre notice sur Th. Sibilet), que nous n'avons pu retrouver. Serait-ce l'*Art poetique* lui-même auquel il donne ce sous-titre, dans la phrase : « *Qui a pu me dire le miserable autheur du Democrite Horacien ?* » Quoi qu'il en soit, voici le passage d'Horace dont l'écrivain Manceau a dû s'inspirer :

Ingenium misera quia fortunatius arte
Credit et excludit sanos Helicone poetas
Democritus, bona pars non ungues ponere curat,
Non barbam ; secreta petit loca ; balnea vitat.
Nanciscetur enim pretium nomenque poetæ,
Si tribus Anticyris caput insanabile nunquam
Tonsori Licino commiserit.

Q. Horat. Flacci de Arte poet. [1] V. 295 et seq.

La devise de J. Peletier est : *Moins et Meilheur.*

Pierre de Ronsard,

Gentilhomme Vendosmois.

Abrégé de l'Art poëtique. A Alphonse Delbenne, abbé de Haute-Combe en Savoie, circa 1565.

Nous nous sommes servis de l'édition de Prosper Blanchemain. Paris, 1858-66.

Ronsard dit, dans son traité :

Si tu comprens ce abbrégé, lequel en faveur de toy a esté en trois heures commencé et achevé.

Il faut en conclure que Ronsard écrivait étonnamment vite, car on ne pourrait, dans le même temps, copier seulement les parties principales de son œuvre.

[1] Peletier est aussi l'auteur d'une traduction en vers français de cette *Epitre d'Horace aux Pisons.*

CROSTICHE

Henry de Croy.

Dédicace de lart et science de rethoricque au roi Charles VIII.

Comme tresor florissant par nature
Hault triumphant par eterne fabricque
A vous hõneur tresx̄rien roy puissant
Resplendissant soubz science autentique
Louer on doibt tel sens tãt magnifique
En rethôricque quant on y prent pasture
Sens est parfaict adjoustant sa musicque
Dont fault venir aux termes cõtestant
Equivocant cognoissant la droicture
Comme tresor etc.
Vaut il pas mieulx adjouster la replicque
A composer quãt lengin sy procure
Lœuvre parfaict le cas est cognoissant
O quel regnon quant le sens bien saplicque
Yeulx regardez fuyez la chose inicque
Sans repugner les termes de droicture
Comme tresor etc.
Visez musez de hault en bas lysez
Nom et surnom du roy vous trouverez
Charles huytiesme q̄ dieu doint bonne vie
Et en la fin la joye parfournie.

Acrostiche en rondeau de C. Marot.

Comme Dido, qui moult se courrouça
Lors qu'Eneas seule la délaissa
En son pays ; tout ainsi Maguelonne
Mena son deuil : comme très-saincte et bonne
En l'hospital toute sa fleur passa.
Nulle fortune oncques ne la blessa ;
Toute constance en son cueur amassa,
Mieulx espérant : et ne fut point félonne
Comme Dido.
Aussi celuy qui toute puissance ha,
Renvoya cil, qui au bois la laissa
Où elle estoit : mais quoi qu'on en blasonne,
Tant eut de deuil que le munde s'estonne
Que d'un coulteau son cueur ne transpersa,
Comme Dido.

Cette forme de l'Acrostiche servit souvent aux auteurs à signer leurs œuvres, comme le fait ici C. Marot. Pierre Gringore, surtout, en usa très fréquemment.

En recherchant attentivement les Acrostiches, dans les vieux poèmes, on y rencontre souvent, ou le nom de l'auteur d'une œuvre anonyme, ou celui de la dame à qui s'adressent des vers amoureux. C'est une cryptographie naïve qui fut très en faveur.

Joachim du Bellay.

.... est en un epigramme, ou quelque autre œuvre poétique, une certaine élection des lettres capitales, disposées en sorte qu'elles portent ou le nom de l'autheur, ou quelque sentence.

...... Quand à la disposition des Lettres capitales, Eusebe, au livre de *la preparation evangelique*, dit que la sybille Erythrée avoit prophetizé de *Jesuchrist*, preposant à chacun de ses vers certaines lettres, qui declaroint le dernier advenement de Christ. Les dites lettres portoint ces motz : *Jesus*, *Christus*, *Servator*, *Crux*. Lez vers feurent translatez par saint Augustin (et c'est ce qu'on nomme *les XV signes du jugement)* lesquelz se chantent encor' en quelques lieux. Les Grecz appellent cette preposition de lettres au commencement des vers ἀκροστιχίς. Ciceron en parle au livre *de Divination*, voulant prouver par cete curieuse diligence, que les vers des sibylles etoint faits par artifice et non par inspiration divine. Cete mesme antiquité se peut voir en tous les argumens de Plaute, dont chacun en ses lettres capitales porte le nom de la comedie.

ACTEUR

Voyez : *Fatiste*.

ALLITÉRATION

L'Allitération consiste en la répétition de certaines lettres dans deux ou plusieurs mots. Elle peut exister concurremment avec l'Assonance ou avec la Rime, à laquelle, d'après certains auteurs, elle apporte, alors, une sorte d'appoint. C'est ainsi que Jehan Molinet conseille comme Rimes plus riches, les suivantes :

Fureur ; Sévérité ; Humilité ; Vaillance ; Dévotion ; Pureté.
Faveur ; Sérénité ; Hostilité ; Vengeance ; Dérision ; Povreté.

AMOUREUSE

Voyez : *Chanson amoureuse.*

AMOURS

De nombreux poètes et poétereaux de la seconde moitié du XVI[e] siècle donnèrent ce titre à des recueils de petites pièces amoureuses, le plus souvent imitées de Pétrarque.

ANAGRAMME

Joachim du Bellay.

J'ay bien voulu, et ne me semble mal à propos, montrer l'antiquité de deux choses fort vulgaires en notre langue, et non moins ancienne entre les Grecz : l'une est cete inversion de lettres en un propre nom, qui porte quelque devise convenable à la personne, comme en FRANÇOYS DE VALOYS, *de façon suys royal ;* HENRY DE VALOYS, *roy es de nul hay*. L'autre est en un epigramme, ou quelque autre œuvre poëtique, une certaine election des lettres capitales, disposées en sorte qu'elles portent ou le nom de l'autheur, ou quelque sentence.

(Voyez : *Acrostiche*).

Quand a l'inversion de lettres, que les Grecz appellent *αναγραμματισμος*, l'interprete de Lycophron dit en sa vie : en ce tens la florissoit Lycophron, non tant pour la poësie que pour ce qu'il faisoit des Anagrammatismes ; exemple du nom du roy *Ptolomée :* *πτολεμαῖος, απο μέλιτος*, c'est à dire emmiellé, ou de miel ; de la royne *Arsinoë,* qui fut femme dudit Ptolomée, *ἀρσινόη, ηρας ἴον,* c'est à dire la violette de Juno. Artemidore aussi le Stoïque a laissé en son livre *des songes* un chapitre de l'Anagrammatisme, ou il monstre que par l'inversion des lettres on peut exposer les songes.

ANTISTROPHE

Voyez : *Ode.*

ARBALÉTRIÈRE

Les regles de la seconde rectorique.

Item aut' taille dune arbalestriere reale sans refrain de contrainte.

BALADE.

Pour aournez larbalestre nobile
Et pour parler de sa grāt excellence
Se doit tout cuer qui a ce est abile
Si employer que de tout science
De tout honneur et parfaitte bonte
Le doit couvrir sans nulle faucete
Car larbalestre est de tel efficace
Con ne lui puet donner trop de beaute
Pour nes un sens qui en teste fantasse

Larbalestre est un joiel sy utile
Que tout homme qui en sa corpulence
En cuer user doit avoir sens fertile
De vray secret aourne de prudence
Et son arbrier doit estre dequite
Son arc de paiz et de vallance ente
Corde avoir doit aouvree de grace
Estrier poissant de vertus enchante
Et de raison le lien qui labrace

En larbrier A cinq vrais poins demiagile
Nontrant a tous chemin de providence
Puis y a clef qui sainctement compile
Le doulz agnel de la divine essence
Puis y a cours de pure verite
Fontainne aussi plainne de humilite
Nois de deduit et serre qui compasse
Contricion est cleu de seurete
Plume ou cordel qui tresperce la casse

Apres en larc qui ne doit estre vile
A aux deux bous corne dequipolence
En la corde faut une trenque file
Qui soit loyal sans nulle difference
Et a lestrier faut lit de charité

Et un cuiret couloure de pite
Vire de droit atintee et en face
Penons royaulz et coffin cōforte
De bon espore qui desconfort efface

En larbalestre A de biens plus de mile
Qui les porroit raconté en sentence
Car le fil dieu come personne humile
Fist de son corps arbrier par aparence
Et de ces bras arc de gratuite
De son beau chief estrier puis poulie
Fu des iuifs de croc par longue espace
De lanche fu son coste entame
Dont descendi sang et eaue a grāt trace

Princes royaulx nous fumes rachete
Par le doulz arc qui en crois fu pene
Et fu lorgueil boute jus de sa place
Par le beau trait des cieulx administre
Aux cuers humains fragiles comme glace.

Nous ne voyons dans ce poème qu'un serventois, (Voyez ce mot). Le nom d'*Arbaletrière* semble se rapporter au sujet traité, et non à la forme adoptée par l'auteur.

ARBRE FOURCHU

Thomas Sibilet.

Voyez : *Lai*.

ARITHMÉTIQUE

Eustache Deschamps.

De Arismétique.

Arismétique est science de gecter et compter par le nombre de angorisme et autre nombre commun, et de mesurer et arpenter les terres, les boys et choses semblables, pour sçavoir la haulteur des choses en alant vers le ciel ; la largeur des eaues et des rivières, la parfondeur des puis et des concaves de la terre ; de sçavoir les heures, les temps, les minutes, et les momens pour sçavoir le commencement des jours et des nuis, des sepmaines,

des moys et des ans : pour venir au grant miliaire et sçavoir par ce nombre, en quereulant, la révolution des temps et congnoistre le cours du souleil et de la lune, et du zodiaque ; sçavoir la manière du poys et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi-dragmes et les empirances. Et à venir par gecter et compter en montant et multipliant son nombre de la plus petite somme jusques à la plus grande et haulte. Et pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir les cours des toiz par un descours seulement, quans milliers de clou et de late et d'étieulle il aura sur un toit, et ainsi des autres choses en ce cas. Et cest art appartient assez sçavoir aux monnoyeurs et changeurs, et si fait il bien aux astronomiens pour les jugemens de leur science.

ARTS LIBERAUX

Eustache Deschamps.

Ci commence l'Art de Dictier et de fère Chançons, Balades, Virelais et Rondeaulx.

Et comment anciennement nul ne osait apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble.

Entre les sept ars et sciences par lesquelles le présent monde est gouverné, et qui sont appellez ars libéraulx, pour ce que anciennemment nul, se il n'estoit libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et astrait de noble lignie, n'osoit aprandre aucun iceulx ars, c'estassavoir : *Gramaire, Logique, Réthorique, Géométrie, Arismétique, Musique*[1] *et Astronomie.* Lesquelz ars trouva du tiers aage du monde, et au temps de Habraham, Zoroastres, qui régnoit en Baterie.

Voyez : *Grammaire, Logique, Rhétorique, Géométrie, Arithmétique, Musique, Astronomie.*

ASSONANCE

Voyez : *Rime en Goret.* (P. Fabri).

[1] Ainsi qu'on le verra, Eustache Deschamps range la Poétique dans la *Musique.*

ASTRONOMIE

Eustache Deschamps.

Astronomie est une science de la congnoissance des estoilles et des sept planectes erratiques et principales ; c'estassavoir : Mars, Mercurius, Saturnus, Jupiter, Sol et Luna ; de leurs influences et disposicions selon leurs qualitez et conjunctions en divers signes, et leurs opposicions, pour jugier des inclinacions naturelles des hommes selon leur nativité, et aussi des fertilitez ou stérilitez des terres et des fruis, des champs ; et des froiz, des sentez et maladies des gens et des bestes ; de sçavoir le compost du souleil et de la lune ; de partir les ans et trouver les bisextes et les conjunctions des lunes pour ordonner leurs saingnies, et les temps de prandre médicine, et autres choses qui de ce se despendent.

AUDENGIÈRE

Les règles de la seconde rectorique.

Item autres tailles de laisses douzainnes qui sont nõmees audengieres.

Au temps que li frileux audengier se Vnioit
Fu yver ou este tousiours tronchoit de froit
Et entre ses gambes un vies terin portoit
Raimbergue le sievoit de charbon lempiissoit
Tant nen povoit bour ne tant nen alumoit
Quil ne lestron defist pource quil lui cheoit
Roupies par son nes son menton sempeloit
Et robes et drapeaux trestous en pourrissoit
On en veoit le flos partout ou il passoit
A ces esbarlestries bel exemple moustroit
De traire aux roupies. Qui de ce ne men croit
Sy le voit demander ou pays ou cestoit.

Cette partie du manuscrit étant disposée en deux colonnes, les vers, trop longs pour s'encadrer en entier, ont été coupés en deux. Nous les avons retablis dans la forme qui leur convient.

BAGUENAUDE

Jehan Molinet.

Baguenaudes sont coupletz faicts à voulente tenant certaines quantitez de sillabes sans rime et sans raison, de ce mode pou recommande ymo repulse de bons ouvriers fut en son temps moult auctorise maistre iehan de Wissocq [1].

Exemple.

Qui veult tresbien plumer son coq
Bouter le fault en ungs houseau
Qui boute sa teste en ung sac
Il ne voit goutte par le trau
Sergens prennent gens par le nez
Et moustarde par les deux bras
Plustost queurt le soleil a pied
Que ne faict le lievre a cheval
Pourquoy faict on tant de harnoys
Quant les gens sont armez descaille
Se vous avez maulvaise femme
Boutez sa teste en ung soufflet
Sen faictes un maillet de faulch
Jamais plus ne seras mehault [2]

BALLADANT

Voyez : *Rime batelée* et *Rhétorique batelée.*

Nous croyons que M. Ernest Langlois [3] est dans le vrai, lorsqu'il propose de considérer *balladant* comme une corruption de *batelant.*

BALLADE

Etymologie : Flavius Vopiscus, biographe latin du IIIe siècle, parle en ses œuvres de *ballistea*, chansons qu'on chantait en dansant. Le verbe latin *ballare* et le grec *βαλλιζειν* nous donnent amplement l'étymologie du mot

[1] H. DE CROY écrit *Virtoc.*

[2] Ces derniers vers sont donnés, comme suit, par HENRY DE CROY :

Se vous avez mauvaise femme
Boutez sa teste en ung souflet
Sans lui bailler point de souflet
Si en faictes mailles de faulx
Jamais plus ne seras mehaulx.

[3] Ernest Langlois. *De artibus rhetoricæ rhythmicæ.* Paris, Emile Bouillon, 1890.

passé dans les dialectes de l'Espagne *(Balata)*, de la Provence *(Balada)*, de l'Italie *(Ballata)*, et dans la langue d'oïl *(Balade* ou *Ballade)*.

Origine.

La Ballade nous vient des arabes d'Espagne par les provençaux. Voir sur ce point : Ginguené, *La Poésie italienne.* Ticknor, *Histoire de la poésie espagnole*, Angelo de Gubernatis, *Histoire universelle de la littérature.*

M. Ginguené nous apprend que :

Lorsqu'au XIe siècle, plusieurs seigneurs français, appelés par le roi de Castille Alphonse IV, époux d'une française (Constance, fille de Robert I, duc de Bourgogne), l'eurent aidé à faire la guerre aux maures et à leur reprendre Tolède (1085), un grand nombre de français, gascons, languedociens, provençaux s'établirent en Espagne. Les arabes, vaincus dans Tolède, y étaient restés soumis à la domination espagnole. La civilisation des maures eut une grande influence sur celle de leurs vainqueurs, et leur poésie, en particulier, fut imitée par les gentilshommes de la cour qui en rapportèrent les formules en France.

Pasquier dit, dans ses *Recherches de la France :*

Quant aux poètes provençaux et de Languedoc, ils se trouvèrent de tel poix que les italiens, sobres admirateurs d'autruy, sont contraincts de reconnaître tenir leur poesie en foy et hommage d'eux : Ainsi le trouverez-vous dans Pierre Bembe en ses *proses*, dans Speron Sperone en son *traité des lãgues.* Puisqu'ils le confessent, il faut les en croire.

« Il est d'usage, dans l'arabe vulgaire, d'accompagner les vers par la
« musique, et parfois par la danse. Les érudits ont donné le nom de *Zegel*
« à ces Ballades. »

Angelo de Gubernatis, *Storia universale della Letteratura.*

Voici, sur ce sujet, une note dont nous sommes redevables au Père Henri Lammens, S. J., orientaliste distingué :

« Il existe en arabe plusieurs variétés de Ballades. Le *Zajal* [1] et le
« *Mowachcha* ont surtout des rapports frappants avec la Ballade romane.
« Il me semble important de faire remarquer que ce genre est d'origine
« *andalouse* [2]. C'est à leurs coreligionnaires d'Espagne que les arabes orien-
« taux l'ont emprunté.

[1] « Le peuple prononce *Zegel.* »

[2] « On sait que les arabes étendaient le nom d'Andalousie à l'Espagne entière.
« La Ballade y florissait dès le IIIe siècle de l'Hégire. »

« Ibn Khaldoun, dans ses *Prolégomènes*, parle du Zajal et en donne des « exemples. Le Zajal proprement dit se compose de couplets ou de « stances régulières ; la rime du dernier vers de la première stance se « répète à la fin de chaque stance. Le Père Checko, S. J., dans son *Cours* « *de littérature arabe*, en cite un exemple emprunté aux nomades des déserts « de Syrie.

« Le *Mowachcha*, toujours destiné à être chanté, débute par deux vers « qui sont comme l'*Envoi* et dont les hémistiches doivent rimer ensemble. « Les stances sont de cinq vers : les trois premiers riment ensemble (leurs « hémistiches également [1]) et les deux derniers sont sur la même rime « que l'Envoi.

« Voilà l'idée générale ; car ici encore on compte de nombreuses va- « riétés. Ainsi le célèbre Safi-ad-Din-al-Hilli, qui vivait sous les derniers « princes ayoubites, a des Mowachcha de trois stances à trois vers : Le « premier vers de chaque stance rime avec le premier vers de la pièce ; « la dernière stance a un vers surnuméraire sur la même rime que le pre- « mier vers. De plus, il y a des répétitions de mots à des endroits déter- « minés, etc.

« Ces genres sont très connus en Égypte. Le Liban les connaît aussi — « moins la polissonnerie de la muse égyptienne. Le *Divan* [2] *du curé Nicolas*

[1] La rime à l'hémistiche conduit à notre *Ballade balladant* (voyez ces mots).

[2] La véritable signification de ce mot *Divan* nous ayant paru intéressante à connaitre, à cause des rapprochements possibles avec les termes de notre littérature, nous avons demandé au Père Lammens les éclaircissements qu'on va lire :

« Divan vient de l'arabe *dîwân*, mot d'origine persane et prononcé, à la turque « *divan*. La première signification de ce mot est *registre* où l'on inscrivait la solde « des soldats et les pensions ou traitements des employés. Les arabes, en faisant « la conquête de la Perse, y trouvèrent l'organisation des bureaux, à eux complè- « tement inconnue ; ils adoptèrent le nom et la chose.

« De cette première signification dérive la seconde : *lieu où se tiennent les écrivains*, « le bureau lui-même, le *conseil ;* de là : le Divan impérial, ou conseil des ministres « de l'empire ottoman.

« 3° *Coussins* sur lesquels siègent les ministres au conseil, puis sofa, canapé et, « par extension, *salon*. Ainsi, en Orient, le visiteur est introduit au « divan ».

« 4° *Recueil des œuvres d'un poète.*

« Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit possible de rapprocher nos *Cours* « *d'amour* des *divans*. Les cours arabes avaient des institutions analogues aux cours « d'amour, aux joûtes de poésie légère, très légère, même ; mais ces réunions, « strictement privées, n'avaient jamais lieu devant le divan, institution officielle. « Dans le *Kitab alagânî*, nous assistons à ces fêtes intimes, où le prince, en né- « gligé, au milieu de quelques familiers, triés sur le volet, écoute des chants et des « déclamations légères, au bruit des coupes qui s'entrechoquent. Ces réunions « datent, au moins du VIIIe siècle de J.-C., du règne de Yazid Ier, deuxième calife « omiade de Damas. » (Voyez : *Puy*.)

« en renferme de nombreux exemples. Dans les *Prairies d'or* de Masoudi « (mort en 346 de l'Hégire), il n'y a pas de specimens du Zajal que l'Orient « ne connaissait pas encore. »

La Ballade au XIIIe siècle.

Adam de la Halle.

Li dons maus me renouvele,
    Avœc le printans
Doi jou bien estre chantans,
Pour si jolie nouvele
C'onques mais nus pour si bele,
Ne plus sage ne meillour,
Ne senti mal ne dolour.
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi

Au dessus de me querele
    Ai este deus ans
Sans estre en dangier manans
De Dame ou de Damoiselle.
Mais vair œil, blanche maissele
Rians et vermeille en tour.
M'ont cange cuer et vigour
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Cant grate kievre ou gravele
    Qu'elle est mal gisans.
Si est il d'aucuns amans
Tant joue on bien et revele
Que d'une seule estinchele
Esprent en ardant amour
Je fui espris par tel tour
    Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Dous vis, maintiens de puchele
    Gras cors avenans,
Vers cui cuers durs caymans
De joie œuvre et esquartele

Mar fui a le fontenele
Ou je vous vis l'autre jour,
Car sans cuer fui au retour
Or est ensi
Que j'atenderai merchi.

Sans envoi.

Eustache Deschamps [1].

Or sera dit et escript cy-après la façon des balades ; et premièrement est assavoir que il est balade de huit vers dont la rubriche est pareille en ryme au ver antesequent, et toutefois que le derrain mot du premier ver de la balade est de trois sillabes, il doit estre de onze piez, si comme il sera veu par exemple cy-après, et se le derrenier mot du second ver n'a que une ou deux sillabes, ledit ver sera de dix piez ; et se il y a aucun ver coppé qui soit de cinq piez, cellui qui vient après doit estre de dix.

Exemple sur ce que dit est :

— *Balade de huit vers couppez.* —
Je hez mes jours et ma vie dolente,
Et si maudis l'eure que je fu nez ;
Et à la mort humblement me présente
Pour les tourmens dont je suy fortunez ;
Je hez ma concepcion,
Et si maudi ma constellacion,
Où fortune me fist naistre premier,
Quant je me voy de tous maulx prisonnier.

Et est cette balade *léonime* [2] parce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entière, aussi comme *dolente* et *présente ; conception* et *constellacion.*

Autre Balade.

De tous les biens temporels de ce monde
Ne se doit nulz roys ne sires clamer,
Puis que telz sont que fortune suronde,
Qui par son droit les puet tonldre ou embler ;

[1] Eustache Deschamps écrivit 1175 Ballades.

La plupart ont 3 strophes ; d'autres en ont 4 ou 5. Dans ce cas, il les nomme parfois *chançons roiaux.* (V. Chanson royale).

[2] Voyez : *Rime léonine.*

Le plus puissant puet l'autre déserter,
Si qu'il n'est roy, duc, n'empereur de Romme,
Qui en terre puist vray tiltre occuper,
Ne dire sien, fors que le sens de l'omme.

Ceste balade est moitié *léonime* et moitié *sonant,* si comme il appert par *monde,* par *onde,* par *homme,* par *Romme,* qui sont plaines sillabes et entières. Et les autres sonans tant seulement, où il n'a point entière sillabe, si comme : *clamer* et *oster,* où il n'a que demie sillabe, ou comme seroit *présentement* et *innocent.* Et ainsi ès cas semblables puet estre congneu qui est *léonime* ou *sonnant* [1].

Jehan Molinet.

Ballade commune doit avoir refrain et troys couples et lenvoy de *prince,* le refrāi est la derniere ligne des dis couplets et de lenvoy auquel refrain se tire toute la substance de la balade ainsi que la sajette au signe du Versail et doibt chascun couplet par rigueur dexamen avoir autant de lignes que le refrain contient de sillabes [2]. Se le refrain a viii sillabes et la derreniere est parfaicte, la balade doit tenir forme de vers huytains. Se le refrain a ix [3] sillabes, les couples serōt de ix lignes dont les quatre premieres se croisent, la cinquieme, la sixieme, la huitieme, sont de pareilles terminatiōs differente aux premiers. Et la septieme neufvieme lignes pareilles en consonance et distinctes a toutes autres. Si le refrain a x sillabes les coupletz de la balade seront de x lignes, dont les quatre premières se croisent : la cinquieme pareille a la quatrieme, la sixieme, la septieme et la neufvieme de pareille termination. La huytiesme et la dixiesme egalles en consonance. Se le refrain a xi sillabes les coupletz auront xi lignes, les quatre premieres se croysent la cinquieme et la sixieme pareilles es ryme. La septieme, huytieme, et dixieme égalles en consonance. La neufvieme et unzieme de pareille termination et

[1] On voit qu'Eustache Deschamps, dans la rime léonine compte la syllabe muette, comme il la comptera en parlant des vers de onze syllabes qui, pour nous, sont des vers de dix féminins.

[2] Cette règle a été violée par presque tous les auteurs.

[3] Il est bien entendu qu'il s'agit ici du vers féminin de huit syllabes. (Voyez : *Quantité.*)

est aussi a noter que tout envoy lequel a la fois se commence par *prince* a son refrain comme les autres couples : mais il ne contient q̄ v lignes au plus. Et prent ses terminations et Rimes selon les derrenieres lignes desdis couples.

Exemple de ballade commune.

Des mirmidons la hardiesse emprendre
Pour envahir le trespuissant athlas
De medea les cautelles aprendre
Pour impugner les ars dame palas
Faire trambler du monde la machine
Foudroier Mars qui contre nous machine
Fonder chasteaulx sur le mont Pernasus
Voler en lair ainsi que Pegasus
Endormir gens en flageol de Mercure
Nest il besoing pour parvenir lassus
Il faict assèz qui son salut procure.

Homme mortel voulant a salut tendre
Vers Aglaros ne doibt gecter ses las
A diana la vierge doibt entendre
Sans embrasser de Venus les soulas
Pas ne sendorme a la herpe orpheine
Ne par Bacus ait sōpne morpheine
Que prins ne soit es las de Vulcanus
Car Cerberon aux gros cheveulx canus
Lengloutiroit en sa prison obscure
Dont qui se sent en ses las detenus
Il faict assez qui son salut procure

Prometheus nous a forme de cendre
Craindre devons d'atropos le dur pas
Quāt Juppiter des cieulx vouldra descēdre
Pour nous juger Pluto ny fauldra pas
Ains que Triton voyt sonnāt la bucsine
Prions Argus qui nous garde et consigne
Sans arriver à lhostel Tantalus
Passons la mer avecques Dedalus
Et se Apollo nostre ame ne nous cure
Pour resister aux infernaulx palus
Il faict assez qui son salut procure

Prince du puys le grand dieu Saturnus

Demogorgon Pheton Phebe Phebus
Ne demandent grant labeur ne grant cure
Mais que le corps soit bien entretenus
Il faict assez qui son salut procure.

BALLADE A ENVOI

Eustache Deschamps.

..... en ladicte balade a envoy. Et ne les souloit-on point faire anciennement fors ès chançons royaulx,..... Et l'envoy d'une balade de trois vers [1] ne doit estre que de trois vers aussi, contenant sa matère et servans à la rebriche comme il sera dit cy-après.

Autre Balade.

Chascuns se plaint, chascuns ordonne
Sur ce que Dieux a ordonné ;
Ly uns dit, quant il pluet ou tonne :
Que n'a Dieux le beau temps donné !
Las ! c'est trop pleu et trop tonné,
S'il fait chaut on souhaide froit :
Pourquoi est-on si mal sené ?
Encor est Dieux où il souloit [2].

L'Envoy.

Princes, chascuns veult mettre bonne
Aux euvres Dieu qui tout voit ;
C'est péchiez ; sa justice est bonne :
Encor est Dieu où il souloit.

BALLADE AMOUREUSE

Au point de vue de la forme, c'est la Ballade ordinaire. Seul, le sujet est déterminé par la qualification d'*amoureuse*.

[1] Trois rimes.
[2] E. Deschamps ne donne ici qu'une strophe en exemple ; mais ses Ballades ont régulièrement trois strophes.

BALLADE A TROIS MANIÈRES [1].

Les regles de la seconde rectorique.

Cy senss Ballades a iii manié'.

Bien doit amant	Qui vuet amours servir
Joyeusement	Par maniere ordonnee
Au temps plaisant	Avoir doulz souvenir
Vray sentement	Faut quil ait cest lentree
Tenir en soy	Largesce et courtoisie
Et esbanoy	Li convient sans voidie
Car bien dire os	Se il vuet remanoir
La ou enclos	Par amoureux vouloir
A sens bonte	Son cuer cōme soubgis
Rens par Compos	En la fin puet avoir
Trait souffissant	Bonne amour sans faillir
Et tresor gent	Honnour clarte louee
Huy a servāt	Donne par vray desir
Ou il a pent	Damour en amouree
Notable aroy	Pris los et seignourie
Nul mal ce croy	A lamant quoy quon die
En nul propos	En fait ny en scavoir
Voir ny puet sos	Nul ne puet son povoir
Raison pese	Amenryr ce mest vis
Riens nest au los	Qu'il nait sil fait devoir
Il soit parlant	Amant doit requerir
Secretement	Quil ait grace affermee
Humblement quāt	En aler en venir
Esprins se sent	Damoureuse pensee
Soy gengle poy	De sa dame agencie
Soy tiengne quoy	Disant flour et amie
En lieu desclos	Mon cuer taindes en noir
Et par doulz flos	Et au main et au soir
Tout son a e	A lamoureux pourpris
Prenra repos	V on puet percevoir
Rimes en mos	Princes sans non chaloir
Icy ente	Sens bien en vous amis
Sont dont je los	Chil qui puet esmouvoir

Voyez : *Rime brisée.*

Cette *Ballade à trois manières* n'est pas une Ballade. Il lui en manque l'élément constitutif par excellence : le *Refrain*. Ce n'est qu'une sotte chanson (v. ces mots) à trois strophes.

Au-dessous, on lit : *Sompiègne*, l'*S* traversé d'un signe qui paraît être la lettre *P*.

Nous signalons cette remarque aux chercheurs.

BALLADE BALLADANT

Jehan Molinet.

Balade baladant tient les termes de ballades communes sinon que les couples sont comme vers septins. Autres dient quelles sont de x et de xi sillabes. Et est batellee [1] a la. iiii. sillabe en certaines lignes. Car en toutes lignes de. x. ou de. xi. sillabes soyt en balades ou en aultre taille toujours la. iiii. sillabe ou pied doibt estre de mot complect. Et doibt on illecques reposer en la prononcant.

Exemple de balade baladant.

Juifz ont dit que nostre redempteur
Fut enchan*teur* par art dyabolique
Fol seduc*teur* faulx prevaricateur
Menteur van*teur* facteur de voye oblicque
Mais sainct Jehan dit quil nous inspira
Quil nous cre*a* et si bien nous ayma
Quil nous for*ma* a son divin semblant
Il fut enf*ant* du père triumphant
Soleil luys*ant* sente ou nul ne desvie
Fleur fleuris*sant* vray messias naissant
Dieu tout puissant verite voye et vie

Seul fut creant incree createur
Guberna*teur* de leternel fabrique
Fabrica*teur* supreme salvateur
Opera*teur* du hault trosne angelicque
La quarantaine en ce monde jeuna
Il sermon*na* et nous illumina
Loy nous don*na* grace et sentier plaisant
Regaris*sant* maint mesel pourrissant
En relev*ant* lame denfer ravie

[1] Voyez : Rime batelée.

Par ce fai*sant* se monstra florissant
Dieu tout puissant verite voye et vie
De verite fut administrateur
Et construc*teur* de la foy catholicque
Repara*teur* certain ressusciteur
Et fonda*teur* du texte evangelique
Par le sainct sang que de luy degousta
Nous rachep*ta* du mors quadam gousta
Moult luy *cousta* la pommette flairant
Son chemin *grant* il nous fut demonstrant
Puis fut mont*ant* en sa gloire assouvie
Si dy pourt*ant* qua tousjours est durant
Dieu tout puissant verite voye et vie
Prince du puis se este obeyssant
A son comm*and*, en sa gloire infinie
Lassus regn*ant* le verrez dominant
Dieu tout puissant verite voye et vie.

BALLADE (Bizarreries de la).

Jehan Froissart.

Minuscule Ballade. Les strophes ont six vers de sept syllabes. De plus les rimes sont *fraternisées* (voyez *Rime fraternisée)*, sauf la dernière qui est *équivoque* (voyez *Rime équivoque*).

XXVIIIe Ballade.

Vres desirs qui m'enlu*mine*
Mine mon cœr trop par*font*,
Font dont ses rais un tel *signe*,
Si ne se cessent, ils *m'ont*
Monte en un dur parti,
Ensi l'ai je mal parti.

Car une amoureuse *espine*
Espine mon cœr a*dont*,
Dont quant ceste partch*emine*,
De mi ne sçai qu'il *diront*,
D'ire ont mon cœr reparti,
Ensi l'ai je mal parti.

Mais Esperance *benigne*
*Benigne*ment me *semont*,
Se m'ont cil rai qui sont *digne*
Di, *ne* sçai s'il le *teuront :*
« *Teut*, *ront*, fait tout a parti. »
Ensi l'ai je mal parti.

Voyez : *Ballade équivoque*.

Charles d'Orléans.

Ballade en vers de cinq syllabes.

J'oy estrangement
Plusieurs gens parler
Qui trop mallement
Se plaingnent d'amer ;
Car legierement
Sans peine porter
Vouldroient briefment
A fin amener
Tout leur pensement.

C'est fait follement
D'ainsi desirer,
Car qui loyamment
Veulent acquister
Bon guerdonnement,
Maint mal endurer
Leur fault et souvent
A rebours trouver
Tout leur pensement.

L'amour humblement
Veulent honnorer
Et soingneusement
Servir sans fausser,
Des biens largement
Leur fera donner ;
Mais premierement
Il veult esprouver
Tout leur pensement.

Cette Ballade, écrite sur deux rimes, s'écarte de la tradition, quant à l'ordre des vers. Les rimes y sont constamment alternées, au lieu que, habituellement, dans les Ballades et les poëmes de la même famille, la disposition des vers dans la strophe n'a pas cette régularité : après les premières rimes alternées, viennent brusquement deux vers à rimes plates — quelquefois quatre. Cette disposition constitue une manière de musique propre à la Ballade, et à laquelle l'oreille s'habitue au point d'en faire presque, pour ces compositions, une condition *sine qua non* d'existence.

Un long poëme du manuscrit de la Bibliothèque nationale commence par quatre Ballades successives, sans interruption de sens, mais sans liaison de forme. La pièce se continue par quarante-quatre vers en rimes plates ; puis elle reprend en trois Ballades successives. Soixante-quatre vers en rimes plates terminent le morceau.

On rencontre assez fréquemment de ces poëmes de longüe haleine commençant dans la forme de la Ballade. Tel est le cas du *Dict de Marguerite de Bourgogne*, publié par Louis Paris.

François Villon.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la Ballade III du *Jargon*. Elle est rendue irrégulière à plaisir. Il n'y a aucune conclusion à tirer de l'extrême fantaisie où se complaît l'auteur de ces strophes.

Pierre Gringore.

Une *moralité* de Gringore, fragment du *Jeu du Prince des sots et mère sotte*, renferme, par deux fois, des Ballades croisées, en manière de dialogue.

Ne pas confondre avec la *Ballade dialoguée* (voyez ces mots).

Clément Marot.

Or est Noël venu son petit tra*c*,
Sus donc aux champs, bergiers de respe*c*,
Prenons chascun panetiere et bissa*c*,
Fluste, flageol, cornemuse et rebe*c*.
Ores n'est pas temps de clorre le be*c*,
Chantons, saultons et dansons ric a ri*c*,
Puis allons veoir l'enfant au povre ni*c*,
Tant exalté d'Hélie aussi d'Eno*c*
Et adoré de maint Roy et du*c*.
Son nom dit nac, il fauldra dire no*c*,
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Colin Georget, et toy Margot du Clac
Escoute un peu et ne dors plus illec :
N'a pas longtemps sommeillant pres d'un lac,
Me fut advis qu'en ce grand chemin sec
Un ieune enfant se combatoit avec
Un grand serpent et dangereux aspic
Mais l'enfanteau en moins de dire pic
D'une grand'croix lui donna si grand choc
Qu'il l'abbatit et lui cassa le suc.
Garde n'avoit de dire en ce defroc :
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Quand je l'ouy frapper et tic et tac,
Et lui donner si merveilleux eschec,
L'ange me dit d'un joyeulx estomac :
Chante Noël en Françoys et en Grec,
Et de chagrin ne donne plus un zec,
Car le serpent a ete prins au bric
Lors mesveillay, et comme fantastic,
Tous mes troupeaux ie laissay pres un roc,
Si m'en allay plus fier qu'un archiduc
En Bethleem. Robin, Gautier et Roch,
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Envoy.

Prince devot, souverain catholic,
Sa maison n'est de pierre ne de bric,
Car tous les vents y soufflent a grand floc ;
Et qu'ansi soit, demandez a saint Luc.
Sus donc avant, pendons soucy au croc,
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

Voyez : *Ballade étrange en sottie.*

BALLADE COURONNÉE

Parmi les poèmes attribués à Alain Chartier, on trouve une *Ballade couronnée* de six strophes, plus l'Envoi. En réalité, il y a là deux Ballades enchevêtrées, différentes de mètres et de rimes. (Ce n'est donc pas une *Double Ballade*). La première est de quatre syllabes ; l'autre de six. L'Envoi appartient à cette dernière.

BALLADE DE DIX VERS [1]

Eustache Deschamps.

Exemple de Balade de dix vers de dix et onze sillabes.

Et se doit-on tousjours garder, en faisant balade qui puet, que les vers ne soient pas de mesmes piez, mais doivent estre de neuf ou de dix, de sept ou de huit ou de neuf, selon ce qu'il plaist au faiseur sanz les faire tous égaulx, car la balade n'en est pas si plaisant ne de si bonne façon.

Autre Balade.

Par quoy fina par venin Alexandre,
Qui si puissant fut et si fortunez
Que le monde soubmist en aage tendre,
Et commença quinze ans puis qu'il fut nez
A conquérir ; comment fut destinez
Cilz qui conquist Yude ; ce fut Pompée,
Après Thessale ot la teste couppée :
En Egipte le fist ly roys fenir
Tholomée par traïson dampnée :
Toudis avient ce qu'il doit avenir.

Autre Balade.

Depuis que le diluge fu
Et que les cinq citez fondirent
Par leur péchié, par ardent fu,
Que Loth et sa femme en yssirent ;
Ne puis que les prophètes dirent
Les maulx dont ly mons seroit plains,
Près de la fin li noms Dieu vains,
Et sa loy escandalisée,
Ne fut li termes si prochains
D'estre monarchie muée.

Le texte didactique d'E. Deschamps est peu clair ; mais, par les exemples dont il l'appuie, il est aisé de voir qu'il recommande, en Ballade, la combinaison des rimes masculine et féminine.

[1] La Ballade d'E. Deschamps : *Au Roy par manière de supplication*, est de quinze vers.

BALLADE DE HUIT VERS

Eustache Deschamps.

— Autre Balade de neuf et de huit piez, et de huit vers de ryme pareilles ce semble par la manière de l'escripre, qui est une mesme escripture, et par lettres semblables [1].

Et ne se pourroit congnoistre que par la manière du prononcer en langue françoise, car les mos sonnent par la prononciacion l'un mot une chose et l'autre une autre; et ainsi semble que nous avons deffault de lettres, selom mesmes les Hébrieux ; il apparra ci-après par la lecture.

Autre Balade.

Chascuns se plaint, chascuns or*donne*
Sur ce que Dieux a or*donné ;*
Ly uns dit, quant il pluet ou *tonne :*
Que n'a Dieux le beau temps *donné !*
Las ! c'est trop pleu et trop *tonné,*
S'il fait chaut on souhaide froit :
Pourquoy est-on si mal sené ?
Encor est Dieu où il souloit.

L'Envoy.

Princes, chascuns veult mettre *bonne*
Aux euvres Dieu qui tout voit ;
C'est péchiez ; sa justice est *bonne :*
Encor est Dieux, où il souloit.

Cette manière de rimer se rapproche de ce qu'on appellera, plus tard, *Rime équivoque.* V. ces mots.

[1] Pour bien comprendre cette phrase, il faut se rappeler que, à l'époque où elle fut écrite, l'usage des lettres accentuées était inconnu. La plupart des éditeurs d'anciens manuscrits ont imposé aux textes romans les accents dont nous nous servons aujourd'hui. Selon nous, c'est un tort : C'est préjuger une prononciation dont nous ne sommes pas toujours sûrs.

BALLADE DE ONZE VERS

Eustache Deschamps.

Autre Balade.

S'Ector li preux, César et Alixandre,
Deyphile, Tantha, Sémiramis,
David, Judas Machabée, qui tendre
A subjuguer vouldrent leurs ennemis,
Josué, Panthasilée,
Ypolite, Thamaris l'onourée,
Artus, Charles, Godefroy de Buillon,
Marsopye, Ménalope, dit l'on,
Et Synope qui eurent corps crueux,
Revenoient tout en leur région,
Du temps qui est seroient merveilleux.

L'Envoy.

Princes, se ceulx qui orent si grant nom
N'eussent tendu à ce qui estoit bon,
Leur renom fust en ce monde doubteux ;
Or ont bien fait ; et pour ce les loe-on ;
Mais se tout vir povoient par raison,
Du temps qui est seroient merveilleux.

BALLADE DE SEPT VERS

Eustache Deschamps.

D'autres balades de sept vers.

Item encores puet l'en faire balades de sept vers, dont les deux vers sont tousjours de la rebriche, si comme il puet apparoir cy après :

Balade.

Profondement me doy plaindre et plourer
Et regreter des neuf preux la vaillance,
Car je voy bien que je ne puis durer ;
Confort me fuit, honte vers moy s'avance ;
Convoitise met en arrest sa lance,
Qui me destruit mon plus noble païs.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.

Alixandre, qui ot à justicier
Tout le monde par sa bonne ordonnance,
Quant il sçavoit un povre chevalier
Armes, chevaulx li donnoit et finance ;
Pour sa bonté li faisoit révérence.
De ce faire sont les plus haulx remis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.
Car chascun jour me fault amenuisier
Par le défault de vraye congnoissance,
Et par déduit qui tient en son dangier
Cil qui doit en moy mettre deffense,
Par le jeune conseil qu'il a d'enfance,
Dont Roboam fut convaincus jadis.
Preux Charlemaine, se tu fusses en France
Encor y fust Roland, ce m'est advis.

BALLADE DIALOGUÉE

Charles d'Orléans est auteur d'une Ballade dialoguée entre *L'Amant* et le *Cœur*.

BALLADE (Double)

Il existe de François Villon des Doubles-Ballades de six strophes. Celle du *Grand Testament* est nommée *Triple-Ballade* dans d'anciennes éditions.

Dans la première Double-Ballade, la cinquième strophe ne rime pas avec les autres ; dans la seconde, les trois premières strophes riment entre elles, mais non avec les trois dernières. Elle se compose donc de deux Ballades distinctes qui n'ont de commun que le refrain.

Ces Doubles-Ballades n'ont pas d'Envoi.

BALLADE ÉQUIVOQUE, RETROGRADE ET LÉONINE

Eustache Deschamps.

Et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que la derrenière sillabe de chascun ver soit reprinse au commencement du ver ensuient, en autre signification et en autre sens que la fin du ver précédent ; et pour ce sont telz mos appellez *équivoques* et *rétrogrades ;* car en une meisme sem-

blance de parler et d'escripture, ils huchent et baillent significacion et entendement contraire des mos derreniers mis en la rime, si comme il apparra en ceste couple de balade mise cy-après.

Autre Balade.

Lasse, lasse ! maleureuse et do*lente*,
Lente me voy, fors de soupirs et *plains*.
Plains sont mes jours d'ennuy et de tour*mente*.
Mente qui veult, car mes cuers est cer*tains* ;
Tains jusqu'à mort, et pour celli que j'*ains*,
Ains mais ne fut dame si fort a*tainte*,
Tainte me voy, quant il m'ayme le *mains*.
Mains, entendez ma piteuse complainte.

Et convient que toutes les couples se finent par la manière dessurdicte tout en équivocacion rétrograde, ou autrement elle ne seroit pas dicte ne réputée pour équivoque ne rétrograde, supposé ore que le derrenier du ver se peust reprandre à aucun entendement du ver ensuiant, se il ne reprenoit toute autre chose que le précédent.

Ces mots *équivoque* et *rétrograde* ont ici une signification toute différente de celle que leur donneront les auteurs du siècle suivant. La rime employée par E. Deschamps, deviendra la rime *annexée*, qui ne diffère de la rime *fraternisée* qu'en ce que la dernière peut rappeler tout un mot, au lieu que la première ne répète qu'une syllabe. (Voyez : *Rime équivoque, Rime rétrograde, Rime fraternisée).*

BALLADE ÉTRANGE EN SOTTIE

Les regles de la seconde rectorique.

Item autres tailles de balades estranges en soties selonc les voieulx.

Pour moy parer hier me vestis de n*ate*
Et affulay chaperon sans cor*nette*
Comme celui qui a amer se n*ate*
Sote cornant qui n'est pas de corps n*ette*
Lors dame amours en guise de pen*nite*
Se traist vers moy et me dist espa*nite* .
A sote amer qui a nom vince*nole* .

Car bien scet de truāde le *note*
Et des marans sur toutes est cong*nute*
Je respondis dont jeux une hor*note*
Non feray voir point ne lairay je nute

Cette strophe est très semblable, comme facture, à la ballade : *Du jour de Noël*, de Clément Marot.

Voyez : *Ballade (Bizarreries de la).*

BALLADE FATOISE OU JUMELLE

Jehan Molinet.

Balade fatoise [1] ou jumelle sont deux balades cōmunes tellemēt ānexees ensēble q̄ le comencemēt de lune dōne refrain a lautre. Ceste couleur de rethoricq̄ est decente a faire regret come il appert en lystoire de *Sainct Quentin* ou lescuier trouva Sainct Maurice mutile sur les champs.

Maurice le beau chevalier
Tu es mort helas que feraye je
Je ne te puis vie bailler
Ne susciter ne conseillier
Tu as paye mortel treuaige
Quel perte quel dueil quel dommaige
Quel criminel occision
O terrible prodiction

O terrible prodiction
Faulx empereur de rommanie
Mauldicte generation
Pute enge pute nation
Pute gent pute progenie
Vous avez par grant tyrannie
Mis a mort et faict exillier
Maurice le beau chevalier

Maurice le beau chevalier
Noble duc de hardi courage
Tu estoys venu batailler
Pour le bien publicque habillier

[1] Var. *fatrisée.*

De paix et de haultain paraige
Mais tes traistres remplis de raige
Ont failly de promission
O terrible prodiction

O terrible prodiction
Faulx tirans plains de dyablerie
Destruite avez la legion
De la thebee region
Et sa noble chevalerie
Entre lesquelz la fleur flourie
Estoit pour tous cueurs reveiller
Maurice le beau chevalier

Maurice le beau chevalier
Que dira ton hault parentaige
Si tost quil pourra soutillier
Cōment on ta faict detaillier
Et meurdrir en fleur de ton age
Quel desconfort quel grief oultrage
Quelz pleurs quel lamentation
O terrible prodiction

O terrible prodiction
As tu faict ceste villonnie
Tu en auras pugnition
Et horrible damnation
Avec linfernalle mainie
La terre est couverte et honnye
Du sang du bon duc familier
Maurice le beau chevalier

Prince vous avez par envie
Assomme et fait travaillier
Maurice le beau chevalier

BALLADE FATRISÉE ou FRATRISÉE

Henry de Croy.

C'est la *Ballade fatoise* de J. Molinet

BALLADE JUMELÉE

Henry de Croy.

Voyez : *Ballade fatrisée.*

BALLADE LAIE

Les regles de la seconde rectorique.

Cy senss. Ballade laye

Helas amōrs regardes en pite
Par vostre gr*e*
La grant durt*e* qui nuit et jour mesprent
Si durem*ēt* que je pers ma sante
Car agrip*e*
Et attra*pe* ma douloureusement
Triste tour*ment* par quoy nay sentement
Naleg*ement* qui me puist conforter
Ainsi fin*er* me faut piteusement
Et tristr*ement*
Pour loyau*ment* vous servir et amer

Nous ne voyons pas bien ce qui justifie le nom de Ballade donné à cette strophe : rien n'y rappelle les règles de la Ballade. Le poème est *balladant*, il est vrai — bien que l'auteur ne signale pas cette particularité — mais la *Rime batelée* n'est pas un des éléments constitutifs de la Ballade. (Voyez *Rhétorique batelée.*)

BALLADE LEONINE

Eustache Deschamps.

Exemple de Ballade de neuf vers toute léonyme.

Vous qui avez pour passer vostre vie,
Qui chascun jour ne fait que defenir,
Vous vivez frans, sanz viande ravie.
Se du vostre vous povez maintenir,
Or vous vueilliez du serf lieu tenir,
Où plusieurs par convoitise
Ont perdu corps, esperit et franchise ;
C'est de servir autrui, dont je me lasse.
Vieillesce vient, guerdon fault, temps se passe.

Voyez du même : *Ballade.*

BALLADE LIBRE

Eustache Deschamps donne ce nom à une ballade de cinq strophes, avec Envoi, intitulée : *La Leçon de musique*. On ne découvre, dans la forme du poème, rien qui explique un titre exceptionnel. Seul, le sujet est extrêmement *libre ;* mais ce mot n'avait pas, au XIVe siècle, la signification que nous lui donnons aujourd'hui.

BALLADE (Sotte [1]) ET PASTOURELLE

Eustache Deschamps.

La façon des sotes Balades et Pastourelles.

Item, quant est aux pastourelles et sotes chançons, elles se font de semblable taille et par la manière que font les balades amoureuses, excepté tant que les matères se diffèrent selon la volunté et le sentement du faiseur ; et pour ce n'en faiz-je point icy exemple pour briefté et pour abrégier ce livret.

BALLADE TOMBANT

Les regles de la seconde rectorique

Item la taille des balades tumbans est en figure de petitz lays comme il s'ensuit :

Dire ne vous saroie
Nescryre ne porroie
Nen vision songier
Pōr nouvelles q̄ ioye
Le bien lonneur la joye
Quamās ont sās dāgier
El gracieux vergier
Ou amōrs lēr avoye
Le bon tēps q̄ javoye
Quāt jestoie bergier

Il est a not' q̄ on puet fe' sa balade tūbāt de tout mettre puiz le nombre de sept sillabes jusques a nombre de xi.

[1] Ital : *Sotto* = léger.

BATON

Pierre Fabri.

Nota que le baston par plusieurs est entendu pour clause (*v. ce mot*) et par plusieurs est entendu pour ligne de clause. Meschinot : par courte ligne est baston.

BATONS CROISÉS [1]

L'Infortuné.

De bastons croisez.

Comme je demōstre
Se mieulx nadvisez
Par ces vers vo' mōstre
Selon le plaisir
Ou lentendement
Ou le bon desir
Se font rondement
Comme je denombre
Par ung seul couplet
Ou na point de nombre
La volunte est
Mais ceulx qui bien font
Virelays parfais
Douze clauses ont
Quand ils sont bien fais
Le couplet estant
De XII lignettes
Ainsi les mettant
Ils sont mignonnettes

BERGERETTE

Synonyme de *Pastourelle* (v. ce mot).

BERGERIE

Voyez : *Eglogue.*

[1] Les Bâtons croisés sont un cas particulier du Virelai de la fin du xve siècle.

BLASON

Etym. *Blasen* = sonner de la trompette.

Thomas Sibilet.

Le Blason est une perpetuelle louange ou continu vitupere de ce, qu'on s'est proposé blasonner..... autant bien se blasonne le laid comme le beau, et le mauvais comme le bon, tesmoin Marot en ses blasons *du beau et du laid Tetin*..... et est plus doux en ryme plate, et vers de huit syllabes : encores que ceux de dix n'en soient pas rejettez : comme ineptes ainsi que tu peux voir aux *Blasons du Corps femenin.*

Les Blasons furent en grande vogue au XVI[e] siècle. Nous donnons, comme exemple, le

Blason de la Dent, de Michel d'Amboise.

Dent qui te montres en riant,
Comme un diamant d'Orient,
Dent precieuse et desliée,
Que nature a si bien liée
En celuy ordre où tu repose,
Qu'on ne peult voir plus belle chose ;
Dent blanche comme crystal, voire
Ainsy que neige ou blanc yvoire ;
Dent qui sens bon comme faict baulme,
Dont la beauté vault ung royaume ;
Dent qui fais une bouche telle
Comme faict une perle belle,
Ung bien fin or bouté en œuvre ;
Dent qui souvent cache et descœuvre
Ceste bolievre purpurine,
Tu fais le reste estre Divine,
Quand on te voit à descouvert ;
Mais dent, quand ton prix est couvert,
Le demourant moins beau ressemble,
Car son honneur est, ce me semble,
Luysant ainsy que perle nette;
Qui reluit comme une planette,
Encores plus fort que la lune ;

En tout le monde n'en est qu'une
Qui soit si parfaicte que toy.
Je te prometz quand je te voy
Comme au premier que je te vey,
Je suis tout transsy et ravy,
Et cuide au vray te regardant,
Que ce soit ung soleil ardent
Qui se descouvre des nuées,
De sombres brouillards dénuées
De l'audeur qui belle dent rache,
Garde toy bien qu'on ne tarrache,
Car pour vray, qui t'arracheroit,
Plusieurs et moy il fascheroit :
Pourtant que l'arracheur méchant
Arracheroit, en t'arrachant,
La beaulté de toute la face,
Qui n'ha sans toy aulcune grace.

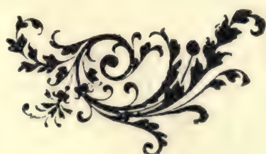
Agrippa d'Aubigné nous rapporte que Ronsard critique ceux qui aiment mieux dire : collauder, contemner, *blasonner* que : louer, mespriser, *blasmer*.

Quant dame Jehanne l'a ouye
Blasonner ainsi son mary.

JEHAN D'IVRY. *Les secretz et Loix de mariage.*

(A suivre.)

GAËTAN HECQ
et LOUIS PARIS.





LES

PLUS ANCIENS ÉCHEVINS

de la ville de Bruxelles.

ESSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.

Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

(Suite.)

1280

Michel *Leo*, cité sept fois depuis juillet 1280 jusqu'au samedi après la Pentecôte ou 7 juin 1281 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité quatre fois depuis juillet 1280 jusqu'à la cinquième férie après les Rameaux ou 3 avril 1281 (M.-B.),

Hugues *de Frigido Monte*, cité trois fois depuis août 1280 jusqu'au samedi après la Pentecôte ou 7 juin 1281 (M.-B. ; fils de Henri, F.),

Everwin *Campsor*, cité en février 1280-1281 et en mai 1281 (M.-B., F.),

Henri Ancem ou Aucem, cité à la fête des saints Simon et Jude ou 28 octobre 1280, en février 1280-1281 et en mai 1281 (M.-B.),

Guillaume *de Lapide*, cité avec le suivant, la sixième férie après la Saint-Mathieu ou 27 septembre 1280 (M.-B.),

Henri, fils de Geldulphe,

Engelbert *Papa*, de Zelleke, cité le dimanche de la Septuagésime 1280 ou 10 février 1281.

—

Guillaume *de Platea*, chevalier (M.-B.),

Jean *de Platea* (F.),

Engelbert de Huffle (F.),

Siger de Hobosch (F.),

Jean de Lumbeke (F.).

1281

Sire Guillaume *de Platea*, chevalier, cité la quatrième férie avant la Nativité de la Vierge ou 3 septembre 1281 et le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1281,
Guillaume Eggloy, cité en juin 1282,
Michel *Leo*, cité en janvier 1281-1282 et la troisième férie après le dimanche de *Lætare* 1281 ou 10 mars 1282 (F.),
Henri Portre, cité avec le précédent, le 10 mars 1282,
Hugues *de Frigido Monte*, cité la deuxième férie après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 4 août 1281 et la quatrième férie après le dimanche *Misericordia* ou 15 avril 1282,
Everwin *Campsor*, cité le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1281, en janvier 1281-1282, la troisième férie après *Quasimodo* ou 7 avril 1282, en mai 1282 (M.-B., F.),
Henri Ancem ou Ansem, cité quatre fois depuis le 4 août 1281 jusqu'au 15 avril 1282 (F.),
Guillaume Bloemart, cité en mai 1282,
Jean Weert, cité en juin 1282.

—

Amelric *Leo* (M.-B.),
Jean de Lumbeke (F.),
Godefroid Boiken (F.),
Guillaume De Poirtere (F.).

1282

Henri Portere ou *Civis*, cité la veille de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 23 juin 1282 et en octobre 1282 (M.-B.),
Michel *Leo*, cité le lundi après la Saint-Etienne ou 31 décembre 1282,
Hugues *de Frigido Monte*, cité en juillet 1282, le jour de Saint-Mathieu ou 21 septembre 1282 et la veille de la Nativité ou 24 décembre 1282 (fils de Jean, F.),
Everwin ou Evercoyns *Cambitor* ou *Campsor*, cité cinq fois depuis le 23 juin 1282 jusqu'en novembre 1282,
Henri Ancem ou Aucem, cité la troisième férie après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou 1er septembre 1282, en novembre 1282 et la veille de la Nativité ou 24 décembre 1282,
Guillaume Bloemart, cité en juillet 1282, et le 1er septembre 1282 (M.-B., F.).

1283

Jean, fils de Gerelin, cité la troisième férie après le dimanche de Saint-Pierre ès Liens ou 3 août 1283, le jour de Saint-Gilles ou 1er septembre 1283, en mars 1283-1284 et la deuxième férie après *Quasimodo* ou 17 avril 1284 (M.-B., F.),
Jean *de Platea*, cité le 1er septembre 1283, la sixième férie après la Purification 1283 ou 4 février 1284 et le 17 avril 1284 (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité le 3 août 1283 et en mars 1283-1284 (M.-B.),
Godefroid Boiken, cité le 4 février 1283-1284.

—

Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Everwin *Campsor* (M.-B., F.),
Guillaume Bloemart (M.-B., F.).

1284

Guillaume *Rex*, chevalier, cité la deuxième férie avant la Saint-Luc ou 16 octobre 1284, la quatrième férie après le dimanche *Invocavit me* 1284 ou 14 février 1285 et la sixième férie avant la Pentecôte ou 11 mai 1285 (Guillaume *Rex*, fils de sire Guillaume *Rex*, F.),
Michel *Leo*, cité le 11 mai 1285,
Henri Portre, cité le 16 octobre 1284, la quatrième férie avant le dimanche de *Lætare* 1284 ou 28 février 1285 et la cinquième férie de la Pentecôte ou 17 mai 1285 (M.-B., F.),
Guillaume *de Lapide*, cité le 28 février 1285 (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité en janvier 1284-1285 et le 17 mai 1285,
Guillaume Bloemart, cité le 14 février 1284-1285.

—

Godefroid Boiken (F.),
Henri Ansems (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Jean *de Senna*, fils de Michel (F.).

1285

Henri Heynckart ou Heincare, cité la deuxième férie après la Saint-Mathieu ou 24 septembre 1285, en mai 1286 et la veille de la Pentecôte ou 1er juin 1286 (F.),
Michel *Leo*, cité le samedi après l'Ascension ou 25 mai 1286,
Henri Portre, cité la sixième férie après l'Assomption ou 17 août 1285 (M.-B., F.),
Hugues, fils de Jean ou de Henri de *Frigido Monte*, cité le 25 mai 1286, en mai 1286 et le 1er juin 1286 (fils de Henri, M.-B.),
Guillaume Bloemart, cité le 17 août 1285 et la troisième férie après l'Exaltation ou 18 septembre 1285,
Guillaume *de Lapide*, cité le 18 septembre 1285,
Henri, fils de Geldulphe, cité le 24 septembre 1285 et le 1er juin 1286 (M.-B.).

—

Guillaume *Rex*, chevalier (M.-B.),
Godefroid Boiken (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.).

1286

Henri Heincart, cité la sixième férie après l'Invention de la Sainte-Croix ou 9 mai 1287, le samedi après l'Ascension ou 17 mai 1287 (M.-B.),
René Egloi, cité la cinquième férie après les octaves de l'Epiphanie 1286 ou 16 janvier 1287 et la quatrième férie après le dimanche *Jubilate* ou 30 avril 1287 (M.-B.),
Jean *de Platea*, cité six fois depuis la veille de l'Assomption ou 14 août 1286 jusqu'au 30 avril 1287 (M.-B.),
Hugues, fils de Henri *de Frigido Monte*, cité la deuxième férie après le dimanche *Reminiscere* 1286 ou 3 mars 1287, le samedi avant le dimanche *Jubilate* ou 26 avril 1287, le samedi après l'Ascension ou 17 mai 1287.
Guillaume *de Lapide*, cité en mars 1286-1287,
Godefroid Boiken ou Boyken, cité cinq fois depuis le 14 août 1286 jusqu'à la sixième férie après l'Invention de la Sainte-Croix ou 9 mai 1287 (M.-B., F.),
Guillaume de Kesterbeke, cité le 16 janvier 1286-1287, en mars 1286-1287, le 26 avril 1287 (M.-B.).

—

Guillaume *de Platea*, chevalier (M.-B.),
Henri, fils de Geldulphe (M.-B., F.).
Jean *de Senna* (F.),

1287

Jean *de Platea*, cité en octobre 1287 (M.-B. Jean *de Platea* dit Uytten Steenwege, F.),
Michel *Leo*, cité en octobre 1287,
Henri Portere, cité quatre fois depuis la quatrième férie avant la Division des Apôtres ou 9 juillet 1287 jusqu'à la veille de la Saint-Marc ou 24 avril 1288 (M.-B.),
Hugues fils de Henri de *Frigido Monte*, cité le 9 juillet 1287 et en septembre 1287 (M.-B., F.),
Guillaume *de Lapide*, cité la sixième férie avant la Saint-Marc ou 24 avril 1288 et le 24 avril 1288,
Thierri Lose, cité cinq fois depuis le mois de septembre 1287 jusqu'au 24 avril 1288.

—

Godefroid Boyken (F.),
Godefroid de Mons (F.),
Gerelin Hinckaert (F. ; Henri Hinckaert (M.-B.),

Louis *Henriei* (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.).

1288

René Eggloy ou Eggloi, cité en décembre 1288, la deuxième férie après le dimanche *Invocavit* 1288 ou 28 février 1289 et vers la *Quasimodo* ou 17 avril 1289.

Jean *de Platea*, cité à la fête de Sainte-Élisabeth ou 19 novembre 1288 et vers le 17 avril 1289 (Jean *de Platea* dit Uytten Steenweghe, F.),

Henri Heincart, cité le 19 novembre 1288 et la troisième férie après la Circoncision 1288 ou 4 janvier 1289,

Michel *Leo*, cité la quatrième férie après le dimanche *Cantate* ou 11 mai 1289 et la deuxième férie après l'Ascension ou 23 mai 1289,

Henri Portre, cité en décembre 1288 et le 11 mai 1289,

Everwin *Campsor*, cité le 4 janvier 1288-1289 et le 28 février 1289.

Hugues, fils de Jean ou de Henri *de Frigido Monte*, cité vers le 17 avril 1289 et le 23 mai 1289 (Hugues, fils de Henri, F.).

—

Guillaume de Lapide (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.),
Thierri Lose (F.).

1289

René Egloi, cité le dimanche après la Saint-Mathieu ou 25 septembre 1289 et à la fête de Saint-Marc ou 25 avril 1290,

Jean *de Platea*, cité huit fois depuis la deuxième férie avant la Division des Apôtres ou 11 juillet 1289 jusqu'à la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 16 juin 1290 (M.-B.),

Michel *Leo*, cité huit fois depuis le 11 juillet 1289 jusqu'à la cinquième férie avant la Pentecôte ou 18 mai 1290 (M.-B.),

Henri Portre, cité huit fois depuis la veille de la Saint-Laurent ou 9 août 1289 jusqu'au 16 juin 1290 (F.),

Hugues, fils de feu Henri *de Frigido Monte*, cité vers la Saint-Gilles ou 1er septembre 1289 et le dimanche après la Saint-Luc ou 23 octobre 1289 (Hugues, fils de Henri ou de Jean, M.-B.),

Thierri Lose, cité vers la *Quasimodo* ou 9 avril 1290 (F.),

Guillaume Pipenpoy, cité le 25 septembre 1289 (F.).

—

Henri, fils de feu Gendulphe (F.),
Gerelin Hinckaert (F.).

1290

René Eggloi, cité le jour de Saint-Mathieu évangéliste ou 21 septembre 1290 et la deuxième férie après les octaves de l'Epiphanie 1290 ou 15 janvier 1291,

J. *de Platea*, cité le dimanche après la Saint-Luc ou 22 octobre 1290,

Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis la sixième férie après l'Assomption ou 18 août 1290 jusqu'à la cinquième férie après la Trinité ou 21 juin 1291,

Michel *Leo*, cité en août 1290,

Henri Portere, cité la veille de l'Assomption ou 14 août 1290, le 21 septembre 1290 et le 22 octobre 1290 (F.),

Hugues, fils de feu Jean ou de feu Henri *de Frigido Monte*, cité dix fois depuis le samedi après la Saint-Pierre et Paul ou 1er juillet 1290 jusqu'au 15 janvier 1290-1291 (F.),

Henri, fils de Gendulphe, cité en décembre 1290 et le jour de Saint-Pierre *ad cathedram* 1290 ou 22 février 1291 (F.),

Rodolphe ou Rolin Mol, cité sept fois depuis le 14 août 1290 jusqu'au 21 juin 1291 (F.),

Thierri Loose, cité le 1er juillet 1290.

—

Guillaume Pipenpoy (F.),
Franc Clutinck (F.).

1291

Guillaume *Rex*, fils de sire Guillaume *Rex*, chevalier, cité la cinquième férie après la Pentecôte ou 29 mai 1292 (M.-B.),
René Eggloy, cité le jour de Saint-Thomas ou 21 décembre 1291 et le 29 mai 1292 (F.),
Henri Portre, cité le 21 décembre 1291 (F.),
Henri, fils de Gendulphe, cité avec le suivant, le jour de Saint-Martin d'hiver ou 11 novembre 1291,
Rodolphe De Mol (Rolin de Mol, F.),

—

Hugues *de Frigido Monte* (F.),
Guillaume Pipenpoy (F.)

1292

René Eggloy, cité la deuxième férie *in diebus paschalibus* ou 30 mars 1293, la cinquième férie avant la Pentecôte ou 14 mai 1293, la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1293 (M.-B., F.),
Gerelin Heinecaert, cité le lendemain de la Purification 1292 ou 3 février 1293, le 30 mars 1293 et la deuxième férie après la Saint-Barnabé ou 15 juin 1293 (M.-B., F.),
Henri Portre, cité quatre fois depuis la cinquième férie avant la Purification 1292 ou 29 janvier 1293 jusqu'à la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1293 (M.-B., F.),
Everwin *Cambitor*, cité le 29 janvier 1292-1293 et le lendemain de la Purification 1292 ou 3 février 1293 (M.-B.),
Guillaume *Rex* le jeune, cité le dimanche après la Purification 1292 ou 8 février 1293 et la deuxième férie après les octaves de la Trinité ou 31 mai 1293 (M.-B).,
Guillaume Pipenpoy, cité le 31 mai 1293 (M.-B., F.),

—

Hugues, fils de feu Henri *de Frigido Monte* (M.-B.).

1293

René Egloi ou Eggloy, cité trois fois depuis la sixième férie après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 18 septembre 1293 jusqu'à la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 16 juin 1294,
Gerelin Heincart, cité sept fois depuis la deuxième férie avant la Saint-Pierre *in vincula* ou 27 juillet 1293 jusqu'à la quatrième férie après le dimanche *Cantate* ou 19 mai 1294 (Everwin Hinckaert, F.),
Henri Portre, cité sept fois depuis le 18 septembre 1293 jusqu'aux octaves de la Trinité ou 20 juin 1294 (F.),
Everwin *Campsor*, cité douze fois depuis le dimanche après la Sainte-Marie-Madeleine ou 26 juillet 1294 jusqu'au 20 juin 1294,
Hugues, fils de *Henri de Frigido Monte*, cité vers la Saint-André ou 30 novembre 1293,
Guillaume *Rex* le jeune, cité trois fois depuis le samedi avant la Saint-Grégoire 1293 ou 6 mars 1294 jusqu'à la sixième férie avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 30 avril 1294 (M.-B., F.),
Engelbert *de Speculo*, cité le samedi après la Saint-Mathias apôtre 1293 ou 27 février 1294,
Guillaume *de Nova domo*, cité avec le précédent, le 27 février 1293-1294,

—

Guillaume Pipenpoy (M.-B., F.),

1294

Gerelin Heincart ou Heinecart, cité cinq fois depuis le jour de la Division des Apôtres ou 15 juillet 1294 jusqu'à la troisième férie après *Quasimodo* ou 12 avril 1295 (M.-B., F.),
Henri Portre, cité cinq fois depuis juillet 1294 jusqu'en mars 1294-1295 (M.-B., F).,

Everwin *Campsor*, cité quatre fois depuis le 15 juillet 1294 jusqu'à la sixième férie après les octaves de la Trinité ou 10 juin 1295,

Hugues, fils de Henri *de Frigido Monte*, cité le lundi avant *Lætare* 1294 ou 7 mars 1295 et la cinquième férie après *Quasimodo* ou 14 avril 1295 (M.-B.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité en septembre 1294 et le samedi après les octaves de l'Epiphanie 1294 ou 15 janvier 1295 (F.),

Guillaume Pipenpoy, cité le 12 avril 1295 (M.-B.)

—

René Egloy (M.-B.).

1295

René Egloi, cité quatre fois depuis la quatrième férie après les octaves des saints Pierre et Paul ou 13 juillet 1295 jusqu'à la veille de l'Invention de la Sainte-Croix ou 2 mai 1296 (M.-B., F.),

Gerelin Heinecart, cité quatre fois depuis les octaves des Saints-Pierre et Paul ou 6 juillet 1295 jusqu'à la sixième férie après *Jubilate* ou 20 avril 1296 (F.),

Henri Portre, cité trois fois depuis le 6 juillet 1295 jusqu'au 20 avril 1296 (M.-B., F.),

Everwin *Campsor* ou Everwin le Changeur, cité cinq fois depuis les octaves de la Nativité de la Vierge ou 15 septembre 1295 jusqu'en juin 1296 (M.-B., F.),

Henri *de Frigido Monte*, cité en juillet 1295,

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité le samedi avant la Toussaint ou 29 octobre 1295 (M.-B.),

Guillaume Pipenpoy, cité la troisième férie après l'Assomption ou 16 août 1295 (F.),

Boniface *de Frigido Monte*, cité en décembre 1295.

1296

René Eggloy, cité la troisième férie avant tous les Saints ou 30 octobre 1296 (M.-B., F.),

Gerelin Heincart ou Heinecart, cité cinq fois depuis la quatrième férie après la Saint-Remi ou 3 octobre 1296 jusqu'au jeudi après la Purification 1296 ou 7 février 1297 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité quatre fois depuis le 17 septembre 1296 jusqu'à la sixième férie après *Jubilate* ou 10 mai 1297 (F.),

Everwin *Campsor* ou Everwin le Changeur, cité cinq fois depuis la deuxième férie après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 17 septembre 1296 jusqu'au 7 février 1296-1297 (F.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité la quatrième férie après la Saint-Remi ou 3 octobre 1296 et le 1er mai 1297 (fils de sire Guillaume *Rex*, F.),

Guillaume Pipenpoy, cité le jour des saints Philippe et Jacques ou 1er mai 1297 et le 10 mai 1297 (F.).

—

Boniface *de Frigido Monte* (M.-B., F.),
Henri, fils de feu Geldulphe (F.),
Godefroid *de Mors* (F.).

1297

Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis octobre 1297 jusqu'en juin 1298 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité dix fois depuis le mardi après le jour de saint Pierre *ad vincula* ou 6 août 1297, jusqu'en juin 1298 (M.-B. ; Godefroid de Poirtere, F.),

Everwin *Campsor*, cité sept fois depuis le mercredi avant (*infra*) la Saint-Martin d'hiver ou 6 novembre 1297 jusqu'en juin 1298 (M.-B.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité le 6 août 1297 (M.-B.),

Guillaume Pipenpoy, cité en octobre 1297 et la troisième férie avant la Purification 1297 ou 28 janvier 1298,

Boniface *de Frigido Monte*, cité le mardi après la Purification 1297 ou 4 février

1298, en mars 1297-1298 et la cinquième férie avant la Pentecôte ou 22 mai 1298 (M.-B., F),
Godefroid de Mons, cité en octobre 1297 (F.).

—

Gilles Lose (F.),
Rolin ou Rodolphe De Mol (F.),
Guillaume Mennen (F.).

1298

Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis la quatrième férie après la Saint-Pierre *ad vincula* ou 6 août 1298 jusque dans les *dies Paschales* ou 19 avril et jours suivants en 1299 (M.-B.),
Godefroid Portre, cité la cinquième férie après la Toussaint ou 6 novembre 1298, le mardi avant la Nativité de Notre-Seigneur ou 23 décembre 1298 et la veille de l'Épiphanie 1298 ou 5 janvier 1299 (M.-B.),
Godefroid de Mons, cité la cinquième férie avant la Saint-Laurent ou 7 août 1298 et le samedi avant *Lætare* 1298 ou 28 mars 1299 (M.-B., F.),
Guillaume Mennen, cité le 7 août 1298, le 6 novembre 1298 et le jeudi avant les Rameaux 1298 ou 9 avril 1299 (M.-B.),
Rolin ou Rodolphe Mol, cité cinq fois depuis octobre 1298 jusqu'à la cinquième férie après le dimanche *Misericordia* ou 14 mai 1299 (F.),
Gilles Lose, cité en octobre 1298 et la troisième férie avant la Purification 1298 ou 27 janvier 1299 (M.-B., F.).

—

Hugues *de Frigido Monte* (M.-B. ; Boniface *de Frigido Monte*, F.),
Henri, fils de feu Geldulphe (F.),
Léon De Crane (F.).

1299

Gerelin Heincart, cité neuf fois depuis la veille de tous les Saints ou 31 octobre 1299 jusqu'au jour de saint Georges ou 23 avril 1300 (M.-B., F.),
Godefroid Portre, cité neuf fois depuis la cinquième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 2 juillet 1299 jusqu'en mai 1300 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité le jour de Saint-Pierre *ad cathedram* 1299 ou 22 février 1300,
Henri, fils de Geldulphe, cité cinq fois depuis le 31 octobre 1299 jusqu'au samedi avant *Lætare* 1299 ou 19 mars 1300 (M.-B.),
Guillaume Mennen, cité la sixième férie *in diebus Paschalibus* ou 15 avril 1300,
Gilles Lose, cité le 2 juillet 1299,
Arnoul *Rex*, cité en août 1299,
Franc Boiken, cité le 23 avril 1300 (M.-B., F.),

—

Hugues *de Frigido Monte* (M.-B. ; Boniface *de Frigido Monte*, F.),
Rodolphe Mol (M.-B.),
Giselbert Taye (F.),
Jean, fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Guillaume Hoseken (F.).

1300

René Egloy, cité en mars 1300-1301 et la cinquième férie après la Trinité ou 1er juin 1301 (M.-B., F.),
Everwin *Campsor*, cité le jour de saint Jacques ou 25 juillet 1300 et le vendredi après la Saint-Remi ou 7 octobre 1300, M.-B.),
Henri Portre, cité six fois depuis le vendredi après les octaves de la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 8 juillet 1300 jusqu'en mars 1300-1301 (M.-B.),
Boniface *de Frigido Monte*, cité sept fois depuis le dimanche après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 3 juillet 1300 jusqu'à la cinquième férie après la Saint-Barnabé ou 15 juin 1301,
Godefroid de Mons, cité le mercredi après la Saint-Remi ou 5 octobre 1300, le mardi après la Sainte-Gertrude 1300 ou

21 mars 1301 et le lendemain de la Saint-Marc ou 26 avril 1301 (M.-B., F.)

René de Overdille, cité quatre fois depuis le 3 juillet 1300 jusqu'au 26 avril 1301 (M.-B., F.),

Franc Clutinck, cité le vendredi après la Saint-Remi ou 7 octobre 1300 et en mars 1300-1301 (M.-B., F.).

—

Gerelin Hinckaert (F.),
Léon De Crane (F.),
Florent de Stalle (F.).

1301

Gerelin Hinckaert, cité cinq fois depuis octobre 1301 jusqu'à la troisième férie après l'Ascension ou 5 juin 1302 (Amelric Hinckaert substitué à Gerelin Hinckaert, dans M.-B.). C'est devant Henri fils de feu Geldulphe, Hugues de Coudenberg, Gerelin Heincart, Godefroid Portre et Jean, fils d'Everwin *Campsor*, échevins de la ville de Bruxelles, que se passa, en octobre 1301, la lettre d'acquisition de la maison dite *de Meerte*, sur l'emplacement de laquelle fut bâti le premier hôtel de ville de Bruxelles.

Godefroid Portre ou Godefroid Le Pourtre, cité en octobre 1301, ou décembre 1301 et la quatrième férie avant l'Épiphanie 1301 ou 3 janvier 1302 (M.-B.). Godefroid le Pourtre, Henri fils de Geldulphe, Hugues de Coudenbergh et Jacques de Mons, échevins de Bruxelles, furent au nombre des arbitres chargés de terminer les débats existant entre Jean II, duc de Brabant, et la ville de Malines ; ils prononcèrent leur sentence le 10 décembre 1301, dans une charte que Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 740, a publiée, mais en lui donnant inexactement la date du 10 décembre 1307.

Henri, fils de feu Geldulphe, cité cinq fois depuis octobre 1301 jusqu'en mars 1301-1302 (M.-B.),

Hugues *de Frigido Monte*, cité quatre fois depuis la troisième férie après la Saint-Simon et Saint-Jude ou 31 octobre 1301 jusqu'en mars 1301-1302 (M.-B.),

Guillaume Mennen, cité la sixième férie après la Sainte-Catherine ou 1er décembre 1301, le lendemain de la Conversion de Saint-Paul 1301 ou 26 janvier 1302 et la sixième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 mai 1302 (M.-B.),

Jacques de Mons, cité quatre fois depuis septembre 1301 jusqu'à la deuxième férie après le dimanche *Jubilate* ou 14 mai 1302 (M.-B.),

Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cité sept fois depuis le 31 octobre 1301 jusqu'au 14 mai 1302 (M.-B.),

Henri *de Yska* ou d'Yssche, cité la sixième férie avant la Saint-Pierre *ad cathedram* 1301 ou 16 février 1302,

Walter Pipenpoy, cité avec le précédent (Rodolphe Pipenpoy, F.).

—

Boniface *de Frigido Monte* (F.),
Guillaume Mennen (F.),
Henri *de Arca* (F.),
Godefroid *Leo* (F.),

1302

René Egloi, cité la sixième férie après la Saint-Denis ou 12 octobre 1302 et le lendemain de la Sainte-Gertrude 1302 ou 18 mars 1303,

Guillaume Pipenpoy, cité le samedi avant la Sainte Marie-Madeleine ou 21 juillet 1302 (F.),

Boniface *de Frigido Monte*, cité sept fois depuis le dimanche après la Saint-Pierre-aux-Liens ou 5 août 1302 jusqu'à la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 22 avril 1303 (M.-B.),

Arnoul *Rex*, cité la sixième férie après *Lætare* 1302 ou 22 mars 1303 (F.),

Guillaume de Kesterbeke, cité cinq fois depuis la Sainte-Marguerite ou 13 juillet 1302 jusqu'au samedi avant la Saint-Nicolas ou 1er décembre 1302 (M.-B.),

Rodolphe De Mol le jeune, cité le 13 juillet 1302, le jeudi avant la Sainte-Gertrude 1302 ou 14 mars 1303 et le 22 mars 1303 (M.-B., F.),
Thierri Lose, cité le mercredi avant la Trinité ou 5 juin 1303 (F.),
Henri Bote, cité avec le précédent.

—

Engelbert *de Speculo* (M.-B.),
Amelric Heincart (substitué à Gerelin Heincart, M.-B.),
Henri, fils de Gendulphe (M.-B.),
Godefroid de Portre (M.-B.),
Guillaume Mennen (M.-B.),
Jean, fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Amelric *Leo* dit Versophien (F.).

1303

Boniface *de Frigido Monte*, cité le jour de l'Exaltation de la sainte Croix ou 14 septembre 1303,
Guillaume de Kesterbeke, cité le même jour,
Thierri Lose, cité la deuxième férie après l'Exaltation ou 16 septembre 1303, le vendredi avant la Saint-Marc ou 24 avril 1304 et le mercredi après cette fête ou 29 avril 1304 (F.),
Henri Bote, cité quatre fois depuis le 16 septembre 1303 jusqu'à la quatrième férie avant la Saint-Philippe et Saint-Jacques ou 29 avril 1304 (M.-B., F.),
Guillaume Mennen, cité la troisième férie après la Division des Apôtres ou 16 juillet 1303, à la Saint-Thomas apôtre ou 21 décembre 1303 et la sixième férie après la Saint-Mathias 1303 ou 28 février 1304 (M.-B.),
Engelbert *de Speculo*, cité six fois depuis la troisième férie après la Sainte-Marie-Madeleine ou 23 juillet 1303 jusqu'à la cinquième férie après les octaves de la Trinité ou 4 juin 1304 (M.-B., F.),
Guillaume de Busseghem, cité le lundi après la Saint-Gilles ou 2 septembre 1303, le 21 décembre 1303 et le 29 avril 1304 (M.-B.),
Amelric Heincart, cité le 16 juillet 1303, le 23 juillet 1303, en janvier 1303-1304 et le 4 juin 1304 (M.-B.; Gerelin Hinckaert, F.),
Guillaume de Mons, cité le 28 février 1303-1304,
Guillaume de *Nova Domo*, cité le 24 avril 1304 et le 4 juin 1304 (M.-B., F.),
Henri *de Archa*, cité en avril 1304,

—

Amelric Meyer (F.).

1304

Thierri Lose, cité le vendredi avant la Saint-Michel ou 27 septembre 1304 (M.-B.),
Guillaume Hoseken, cité dix fois depuis la Saint-Gilles ou 1er septembre 1304 jusqu'au mardi après la Pentecôte ou 8 juin 1305 (M.-B., F.),
Amelric Meier ou Meyer, cité quatre fois depuis la Nativité de la Vierge ou 8 septembre 1304 jusqu'au 8 juin 1305 (M.-B.),
Giselbert Taye, cité en janvier 1304-1305 et le mardi après la Saint-Marc ou 27 avril 1305 (F.),
Franc Clutinck, cité le samedi après *Lætare* 1304 ou 3 avril 1305,
Léon de Huldenberghe, cité le même jour,
Henri *de Archa*, cité quatre fois depuis le lundi avant la Division des Apôtres ou 13 juillet 1304 jusqu'à la troisième férie après les octaves de la Purification 1304 ou 16 février 1305 (M.-B., F.),
Godefroid de Loe, cité le 13 juillet 1304 et le jour des Innocents ou 28 décembre 1304 (M.-B.),

—

Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Guillaume Van Hamme (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.),
René Eggloy (F.),
Rodolphe De Mol le Jeune (F.),
Arnoul *Rex* (F.),
Guillaume *de Nova Domo* (F.).

1305

René Eggloy, cité avec les six suivants dans un acte par lequel la commune de Bruxelles s'en remet au duc Jean II pour la décision de ses débats avec les familles patriciennes de la ville, le 12 mars 1305-1306. Il est cité en outre avec le suivant le jeudi après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 7 août 1305, le jeudi après l'Assomption ou 19 août 1305 et la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1306 (M.-B.),
Guillaume de Loose, cité également le 7 août 1305,
Guillaume Mennen, cité avec Jean Van Molenbeke, le dimanche avant la saint Michel ou 26 septembre 1305,
Godefroid Boete, cité la cinquième férie après la Saint-Laurent ou 12 août 1305 et le mardi après la Mi-Carême ou 15 mars 1306 (M.-B., F.),
Hugues Wilthoen, cité le 7 et le 12 août 1305, le jour de Saint-Mathias apôtre 1305 ou 24 février 1306 et le mardi *in diebus Paschalibus* ou 5 avril 1306 (M.-B., F.; appelé Hugues Walcho dans Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 724),
Jean Van Molenbeke (M.-B.),
Gilles Coele (M.-B.),

Gerelin Heincart, cité le 10 juin 1306,
Amelric Was, cité la troisième férie avant la Saint-Barnabé ou 7 juin 1306,
Jean *de Senna*, cité le 10 juin 1306,
Guillaume Hoseken, cité le lundi après la Pentecôte ou 25 mai 1306,
Amelric Meyer, cité avec le précédent. Tous les cinq nommés, sans doute, en remplacement de cinq des échevins cités précédemment, à la suite de la défaite des Bruxellois près de Vilvorde et du rétablissement de l'autorité des patriciens.

—

Amelric Hinckaert (F.),
Amelric Versophien (F.),
Henri *de Arca* (F.),
Rodolphe Pipenpoy (F.),
Jean Nolten (F.).

1306

René Eggloy, cité le 22 avril 1307 (M.-B.),
Gerelin Heincart, cité cinq fois depuis le dimanche avant la Division des Apôtres ou 10 juillet 1306 jusqu'au jeudi après la Pentecôte ou 18 mai 1307 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité quatre fois depuis le jeudi avant la Division des Apôtres ou 14 juillet 1306 jusqu'au vendredi avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 26 avril 1307 (M.-B., F.),
Jacques de Mons, cité la sixième férie après la Passion des saints Pierre et Paul ou 1er juillet 1306 (M.-B., F.),
Thierri Loze ou Lose, cité le samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 18 juin 1306, le dimanche avant la Division des Apôtres ou 10 juillet 1306, le lendemain de la Saint-Nicolas ou 7 décembre 1306 et le 22 avril 1307 (M.-B., F.),
Amelric Was, cité le jour de la Division des Apôtres ou 15 juillet 1306, le jour de saint Thomas ou 21 décembre 1306 et la troisième férie après le dimanche *Quasimodo* ou 4 avril 1307 (M.-B.),
Jean *de Senna*, cité quatre fois depuis le 15 juillet 1306 jusqu'au 18 mai 1307 (M.-B., F.),

—

Gérard *Leo* (F.).

1307

Gerelin Heincart, cité le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 14 septembre 1307,
Godefroid Portre, cité la quatrième férie avant la Division des Apôtres ou 12 juillet 1307, le vendredi après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 4 août 1307

et le lundi, jour de l'Annonciation 1307 ou 25 mars 1308 (M.-B., F.),
Boniface *de Frigido Monte*, cité huit fois depuis le vendredi après la Saint-Mathieu ou 22 septembre 1307 jusqu'au vendredi après la Saint-Barnabé ou 14 juin 1308 (M.-B., F.),
Henri, fils de feu Gendulphe, cité cinq fois depuis le lendemain de l'Epiphanie 1307 ou 7 janvier 1308 jusqu'au 14 juin 1308 (M.-B.),
Thierri Lose, cité le 14 septembre 1307; appelé Guillaume Lose dans un acte du 22 septembre 1307 (Guillaume Lose, M.-B., F.),
Gérard *Leo*, cité six fois depuis le 12 juillet 1307 jusqu'à février 1307-1308 (M.-B., F.),
Rodolphe Mol, cité le jeudi après la Purification 1307 ou 8 février 1308.

—

Arnoul *Rex* (M.-B., F.),
Henri *Lose* (M.B.),
Jacques de Mons (F.),
Jean *de Senna* (F.).

1308

René Eggloy, cité le vendredi après *Jubilate* ou 25 avril 1309 (M.-B.),
Gerelin Heincart, cité dix fois depuis le lendemain de la Saint-Barthélemi ou 25 août 1308 jusqu'au jeudi après la Trinité ou 29 mai 1309 (M.-B.; Amelric Hinckaert, F.),
Jacques de Mons, cité le lendemain de la Saint-Laurent ou 11 août 1308, le 25 août 1308 et le 25 avril 1309,
Amelric Was, cité la quatrième férie après la Circoncision 1308 ou 8 janvier 1309 et le 29 mai 1309,
Jean *de Senna*, cité la quatrième férie après la Sainte-Catherine ou 27 novembre 1308, le lundi après le dimanche *Jubilate* ou 21 avril 1309 et le jeudi avant la Trinité ou 22 mai 1309 (M.-B., F.),
René Clutinck, cité cinq fois depuis le samedi avant la Saint-Michel ou 28 septembre 1308 jusqu'au vendredi avant la Purification 1308 ou 31 janvier 1309 (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité le 8 janvier 1309.

—

Thierri Lose (M.-B., F.).

1309

Godefroid Portere, cité cinq fois depuis le jour de l'Assomption ou 15 août 1309 jusqu'au samedi avant le dimanche *Jubilate* ou 9 mai 1310 (M.-B., F.),
Godefroid de Mons, cité le jour de la Circoncision 1309 ou 1er janvier 1310 et le samedi avant le dimanche *Jubilate* ou 9 mai 1310,
Thierri Lose, cité le 1er janvier 1309-1310,
René de Overdille, cité le vendredi avant la Sainte-Lucie ou 12 décembre 1309, la veille de l'Epiphanie 1309 ou 5 janvier 1310 et le vendredi avant les Rameaux 1309 ou 10 avril 1310,
Giselbert Taye, cité le 5 janvier 1310 et le jour de la Cène du Seigneur 1309 ou 16 avril 1310 (M.-B.),
Francon Clutinck, cité le 15 août 1309 (René Clutinck, F.).

—

Franc Swaef (M.-B., F.),
Guillaume Collay (M.-B., F.),
Jean, fils de feu Everwin *Campsor* (M.-B.),
Franc Boyken (M.-B., F.).

1310

Thierri Lose, cité le jour des octaves de l'Annonciation 1310 ou 1er avril 1311, la sixième férie après l'Invention de la sainte Croix 1311 ou 7 mai 1311, la deuxième férie avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 21 juin 1311 (F.),
Jacques de Mons, cité le lundi après la Saint-Jacques ou 27 juillet 1310 et le jeudi après la Saint-Denis ou 15 octobre 1310 (Godefroid de Mons, M.-B.),
Amelric Was, cité six fois depuis le vendredi avant la Saint-Jacques ou 24 juillet

1310, jusqu'à la sixième férie après l'Invention de la sainte Croix ou 7 mai 1311 (M.-B., F.),
Jean *de Senna*, cité six fois depuis le 24 juillet 1310 jusqu'au 21 juin 1311 (M.-B., F.),
Gérard *Leo*, cité quatre fois depuis le jour de la Saint-Barthélemy ou 24 août 1310 jusque vers le 18 avril 1311 (F.),
René Clutinck, cité le jour de la Nativité de la Vierge ou 8 septembre 1310 et le mardi avant l'Épiphanie 1310 ou 5 janvier 1311,
Rodolphe Pipenpoy, cité trois fois depuis le lundi avant la Division des Apôtres ou 13 juillet 1310 jusqu'à la fête des saints Philippe et Jacques ou 1er mai 1311.

—

Godefroid de Portere (M.-B., F.),
Giselbert Taye (F.),
Jean *de Via Lapidea* (F.),

1311

René Egloy, cité la sixième férie après *Lætare* 1311 ou 10 mars 1312,
Jean, fils de feu Everwin *Campsor*, cité douze fois depuis la cinquième férie après le jour de saint Pierre *ad vincula* ou 5 août 1311 jusqu'à la sixième férie avant le dimanche *in Trinitate* ou 21 mai 1312 (M.-B.),
Giselbert Taye, cité la troisième férie après la Saint-Jacques et Saint-Christophe ou 27 juillet 1311, le lendemain de la Saint-Martin d'hiver ou 12 novembre 1311 et le 21 mai 1312 (M.-B., F.),
Gerelin *de Nova Domo*, cité six fois depuis la cinquième férie après la Saint-Denis ou 14 octobre 1311 jusqu'à la sixième férie après le dimanche *Misericordia* ou 13 avril 1312 (M.-B., F.),
Jean *ex Via Lapidea* ou Jean *de Platea*, cité sept fois depuis la cinquième férie après l'Assomption ou 19 août 1311 jusqu'au lendemain de la Saint-Marc ou 26 avril 1312 (M.-B., F.),
Henri *Leo*, cité cinq fois depuis le 27 juillet 1311 jusqu'au jour de saint Étienne ou 26 décembre 1311 (M.-B.; Henri, fils de Gendulphe *Leonis*, F.),
Jean de Noet, cité le jour de sainte Marie-Madeleine ou 22 juillet 1311.

—

Jacques de Mons (F.),
Rolin De Mol (F.),
Arnoul de Bogaerden (F.).

1312

Godefroid Portre, cité sept fois depuis la quatrième férie après l'Assomption ou 16 août 1312 jusqu'à la sixième férie après l'Ascension ou 25 mai 1313 (M.-B.; Henri de Poirtere, F.),
Gerard *Leo*, cité neuf fois depuis la troisième férie après la Division des Apôtres ou 18 juillet 1312 jusqu'au 25 mai 1313 (Henri fils de Gendulphe *Leonis*, F.),
Arnoul de Boughaerden, cité sept fois depuis le 16 août 1312 jusqu'à la veille de l'Ascension ou 23 mai 1313 (M.-B., F.),
Gérard De Coninc, cité vers la Saint-Thomas ou 21 décembre 1312,
Florent de Stalle, cité avec le précédent (M.-B.),
Walter *ex Nova Domo*, cité le 18 juillet 1312 (Gerelin *de Nova Domo*, F.),

—

Rodolphe De Mol (M.-B.),
Jean fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Giselbert Taye (F.).

1313

René Eggloy, cité six fois depuis le lendemain de la Conception ou 9 décembre 1313 jusqu'à la cinquième férie après Pâques ou 11 avril 1314,
Gerelin Heincart, cité six fois depuis la quatrième férie après la Division des

Apôtres ou 18 juillet 1313 jusqu'au samedi après la Trinité ou 8 juin 1314 (M.-B.),

Godefroid Portre, cité la quatrième férie après la Nativité ou 26 décembre 1313 (Henri de Poirtere, M.-B.),

Jacques de Mons, cité cinq fois depuis la Circoncision 1313 ou 1er janvier 1314 jusqu'au 8 juin 1314 (M.-B.),

Rodolphe Pipenpoy, cité le lendemain de la Conception ou 9 décembre 1313, la troisième férie après la Conception ou 11 décembre 1313 et le dimanche *Judica* 1313 ou 24 mars 1314 (F.),

Arnoul de Bogaerden, cité le 26 décembre 1313,

Jean Nolten, cité trois fois depuis le 18 juillet 1313 jusqu'à la sixième férie après la Purification 1313 ou 8 février 1314 (M.-B., F.),

—

Franc Boyken (M.-B.),
Gérard *Leo* (F.),
Henri *de Frigido Monte* (F.),
Thierri Loose (F.),
Jean de Saint-Géry (F.),
Guillaume Taye (F.),

1314

Gerelin Hincart, cité la quatrième férie après la Saint-Bavon ou 2 octobre 1314.

Le nom de Hincart nous donne l'occasion de mentionner un acte dans lequel on verra les difficultés diplomatiques auxquelles se heurte la confection d'une liste telle que la nôtre. Par un acte de la deuxième férie après la Saint-Martin d'hiver ou lundi 18 novembre 1314, le duc Jean II approuva un accord conclu entre l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai et les paroissiens de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, au signe de la collation de la garde ou marguillerie *(collatio custodie seu matricularie)*, collation qui fut reconnue appartenir à l'abbé, comme ayant le patronat de l'église, contrairement aux prétentions des paroissiens (A-Mauden, *Alitologia seu veritatis explicatio de præpositura Capellæ*, p. 34. — *Cartulaire* coté J. *de l'église Sainte-Gudule*, fo 25.) Les arbitres, auxquels le duc Jean III confia la décision de ce conflit, furent le chevalier sire Arnoul de Hollebeke, l'amman de Bruxelles René de Ledeberghe, et les échevins de cette ville Guillaume Heynectre, Rolin Mol, Rodolphe Pipenpoy, René Égheloy et Jean Nolten. *Heynectre*, qui est sans doute une mauvaise traduction (en français) de Hinckaert, dut être choisi pour arbitre en 1313, époque où Pipenpoy, Égloy et Nolten furent aussi échevins, mais Rolin Mol ne figure sur aucune liste, ni en 1313 ni en 1314. Peut-être son échevinat n'a-t-il duré que quelques jours.

Godefroid Portre, cité sept fois depuis la quatrième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 3 juillet 1314 jusqu'aux octaves de la Trinité ou 25 mai 1315 (Jean de Poirtere, F.),

Jean fils de feu Everwin *Campsor*, cité cinq fois depuis le 3 juillet 1314 jusqu'au jour des Cendres 1314 ou 5 février 1315 (M.-B., F.),

Walter Pipenpoy, cité la sixième férie après la Purification 1314 ou 7 février 1315 (Rodolphe Pipenpoy, F.),

Jean *ex Via Lapidea*, cité le 3 juillet 1314, le dimanche après la Conversion de saint Paul 1314 ou 26 janvier 1315 et le jour de la Purification 1314 ou 2 février 1315 (F.),

Florent de Stalle, cité le jour des Innocents ou 28 décembre 1314 (M.-B.),

Franc Boyken, cité le 2 octobre 1314,

Amelric Vederman, cité quatre fois depuis la sixième férie après la Purification 1314 ou 7 février 1315 jusqu'au 25 mai 1315 (F.),

—

Amelric *Leo* (M.-B.),
Franc Clutinck (M.-B.),
Jacques de Mons (F.),
Jean Nolten (F.).

1315

René Eggloy, nommé sept fois depuis la quatrième férie après la fête de saint

Pierre *ad vincula* ou 6 août 1315 jusqu'au samedi après *Quasimodo* ou 24 avril 1316 (M.-B.),

Gerelin Heincart, nommé six fois depuis la troisième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 1er juillet 1315 jusqu'à la sixième férie avant la fête de Saint-Pierre *ad cathedram* 1315 ou 20 février 1316 (M.-B.),

Rodolphe Mol, cité la sixième férie avant la Division des Apôtres ou 11 juillet 1315 (Robert Mol, M.-B.),

Jacques de Mons, cité sept fois depuis le 2 juillet 1315 jusqu'à la troisième férie après le dimanche *Oculi* 1315 ou 16 mars 1316 (M.-B.),

Gérard *Leo*, cité la sixième férie avant le dimanche *Cantate* ou 7 mai 1316 et la veille de la Pentecôte ou 29 mai 1316 (F.),

Rodolphe Pipenpoy, cité huit fois depuis le samedi après la Noël (*in sacris diebus Natalis Domini*) ou 27 décembre 1315 jusqu'à la cinquième férie après la Pentecôte ou 3 juin 1316 (M.-B.; Walter Pipenpoy, F.),

Jean Nolten, cité douze fois depuis le 1er juillet 1315 jusqu'au 29 mai 1316 (M.-B.),

Henri *de Frigido Monte*, cité six fois depuis le 6 août 1315 jusqu'au 29 mai 1316.

—

Franc Clutinc (M.-B. ; Jean Clutinck dit *de Lapide*, F.),

Godefroid de Poirtere (M.-B.),

Amelric *Leo* dit Versophien (F.),

Geldolphe de Coudenberg (F.),

Henri Hertewyc (F.),

Jean de Voerde dit Van den Heetvelde (F.),

1316

Arnoul *Rex*, cité la quatrième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 17 novembre 1316, la deuxième férie après les Rameaux 1316 ou 28 mars 1317, et la quatrième férie avant la Nativité de saint Jean 1317 ou 22 juin 1317,

Francon Clutinc, cité dix fois depuis la sixième férie après la Saint-Barthélemy ou 27 août 1316 jusqu'à la deuxième férie après la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 27 juin 1317 (Jean Clutinck dit *de Lapide*, F.),

Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cité dix fois depuis le 27 août 1316 jusqu'au 15 mai 1317 (Everwin Campsor, M.-B.),

Walter Pipenpoy, cité le jour des octaves de tous les Saints ou 8 novembre 1316, et le dimanche après l'Ascension ou 15 mai 1317 (M.-B., F.; Guillaume Pipenpoy, cité la quatrième férie avant la Nativité de saint Jean ou 22 juin 1317),

Amelric Was, cité le jour de la Division des Apôtres ou 15 juillet 1316 et la sixième férie après la Conversion de saint Paul 1316 ou 28 janvier 1317,

Jean *de Senna*, cité le 15 juillet 1316,

Florent de Stalle, cité la sixième férie après la Circoncision de Notre-Seigneur 1316 ou 7 janvier 1317, la sixième férie après les octaves de la Purification 1316 ou 11 février 1317 et la troisième férie après l'Ascension ou 17 mai 1316 (M.-B.),

Amelric *Leo*, cité dix fois depuis la deuxième férie avant la Division des Apôtres ou 12 juillet 1316 jusqu'à la deuxième férie après la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 27 juin 1317 (M.-B. ; Amelric *Leo* dit Versophien, F.),

Jean de Voorde, cité la sixième férie après la Nativité de la Vierge ou 10 septembre 1316 et la cinquième férie après la Saint-André ou 2 décembre 1316 (M.-B., chevalier Jean de Voerde, seigneur d'Heetvelde, F.),

—

Gérard Leo (F.),

Geldolphe *de Frigido Monte* (F.),

Henri Hertewyck (F.),

1317

René Eggloy, cité le samedi après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 2 juillet 1317 (M.-B.),

Rodolphe Mol, cité la quatrième férie après la Sainte-Marie-Madeleine ou 27 juillet 1317 (M.-B.),

Jean *de Sennâ*, cité la sixième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 18 novembre 1317,

Gérard *Leo*, nommé cinq fois depuis le 2 juillet 1317 jusqu'au dimanche *Cantate* ou 21 mai 1318 (M.-B., F.),

Arnoul de Bougarden, cité le dimanche après la Nativité de la Vierge ou 11 septembre 1317, le lendemain des Onze mille Vierges ou 22 octobre 1317 et le dimanche *Vocem* ou 28 mai 1318 (M.-B., F.),

Franc Clutinc ou Franc Clutinck le Jeune, cité le 2 juillet 1317, la quatrième férie après la Division des Apôtres ou 20 juillet 1317, le samedi après la Saint-André ou 3 décembre 1317 et le 21 mai 1318 (M.-B.),

Léon Crane, cité le 11 septembre 1317, le 3 décembre 1317 et le 28 mai 1318 (M.-B.),

Everwin Wassaert, cité le 18 novembre 1317.

—

Jacques de Mons (M.-B.),
Henri *Rex* (F.),
Everwin fils d'Everwin (F.),
Henri de Bursere (F.),
Hugues Wilthoen (F.).

1318

René Egloy, cité la cinquième férie après la Purification 1318 ou 8 février 1319 (Walter Egloy, M.-B., F.),

Gerelin Heincard, cité le 8 février 1318-1319,

Walter Pipenpoy, cité le mardi après les octaves de l'Épiphanie 1318 ou 16 janvier 1319, la cinquième férie après le dimanche *Misericordia* ou 26 avril 1319. Au mois de janvier 1318-1319 lui et son collègue Henri Bursere sont qualifiés d'échevins et de receveurs (F.).

Franc Clutinc le Vieux, cité le 16 janvier 1318-1319 et le 26 avril 1319 (M.-B., F.),

Henri Bursere, cité le 16 janvier 1318-1319, en janvier 1318-1319, le dimanche de *Lætare* 1318 ou 18 mars 1319 et le samedi avant l'Ascension ou 15 mai 1319 (M.-B., F.),

Gerelin de Platea dit *Rex*, cité le 16 janvier 1318-1319, le dimanche de *Lætare* 1318 ou 18 mars 1319 et la sixième férie après la Trinité ou 8 juin 1319 (F.),

Codefroid, fils de feu Everwin, cité le 15 mai 1319 et le 8 juin 1319 (M.-B.).

—

Amelric Was (M.-B.),
Amelric *Leo* dit Versophien (F.),
Léon De Crane (F.).

1319

René Eggloy, cité six fois depuis la quatrième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 4 juillet 1319 jusqu'à la cinquième férie après la Trinité ou 29 mai 1320 (M.-B.),

Jean fils de feu Everwin *Campsor*, cité le 2 octobre 1319, la cinquième férie après la Toussaint ou 8 novembre 1319 et le dimanche après la Saint-Thomas ou 23 décembre 1319,

Jacques de Mons, cité quatre fois depuis la cinquième férie après la Saint-Laurent ou 16 août 1319 jusqu'au samedi après la Trinité ou 31 mai 1320,

Rodolphe Pipenpoy, cité trois fois depuis le 4 juillet 1319 jusqu'au 31 mai 1320 (M.-B.),

Léon Crane, cité quatre fois depuis le 23 décembre 1319 jusqu'au samedi après le dimanche *Invocavit* 1319 ou 23 février 1320 (M.-B.),

—

Florent de Stalle (M.-B., F.),
Godefroid de Poirtere (F.),
Gerelin *de Platea* (F.),
René d'Overdille (F.),
Franc Clutinc (F.),
Nicolas Swaef (F.),
Godefroid fils d'Everwin (F.).

1320

Rodolphe Mol, cité le jour de la Pentecôte ou 7 juin 1321,
Amelric Was, cité la sixième férie après la saint Thomas ou 26 décembre 1320,
Franc Clutinck le Jeune, cité la sixième férie après le dimanche *Judica me* 1320 ou 10 avril 1321 (M.-B., F.),
Amelric *Leo*, cité le 7 juin 1321 (M.-B.),
Henri Bursere, cité le lendemain de la Saint-Pierre *ad vincula* ou 2 août 1320 et la cinquième férie après le dimanche *Oculi* ou 26 mars 1321 (M.-B., F.),
Engelbert *de Platea*, cité le 26 mars 1320-1321 et le 10 avril 1320-1321 (M.-B., F.),
Henri T'Serarnts, cité le 26 décembre 1320,
Guillaume de Mons, cité le 2 août 1320 (F.),
Nicolas Zwaef, cité le samedi après les octaves de l'Épiphanie 1320 ou 17 janvier 1321.
Henri Hertewyc, cité avec le précédent.

—

Gosuin de Saint-Géry (M.-B., Godefroid de Saint-Géry, F.),
Jean *de Senna* (F.),
Amelric Vederman (F.).

1321

René Eggloy, cité le jour de saint Nicolas ou 6 décembre 1321, la sixième férie après le dimanche *Oculi* 1321 ou 19 mars 1322 et le samedi après *Lætare* 1321 ou 27 mars 1322,
Jacques de Mons, cité le lundi après l'Ascension ou 24 mai 1322 (Guillaume de Mons, F.),
Amelric Was, cité le soir de la Saint-Denis ou 8 octobre 1321 (F.),
Arnoul de Bougaerden, cité le 8 octobre 1321 et le 19 mars 1321-1322 (M.-B., F.),
Franc Clutinck, cité le 6 décembre 1321 et le 27 mars 1321-1322 (René Clutinck, M.-B., F.),
Louis Esselen, cité le 24 mai 1322 (F.).

—

Thierri Loose (F.),
Guillaume fils de Guillaume de Kester beke (F.).

(*A continuer.*)

ALPHONSE WAUTERS.





LES TAPISSERIES

DE

BRUXELLES, ENGHIEN ET AUDENARDE

PENDANT LA FURIE ESPAGNOLE

(1576)



ENDANT ces dernières années, l'attention des érudits a été attirée par l'étude d'une des branches autrefois des plus importantes de l'art et de l'archéologie : la confection des tapisseries. Des études approfondies ont vu le jour, et dans un travail d'un intérêt capital, M. Wauters a retracé l'histoire de la tapisserie bruxelloise. Tout récemment quelques études spéciales très intéressantes émanant de MM. Destrée, de Raadt et autres, ont encore jeté une clarté nouvelle sur quelques points de cet art. Il nous semble donc assez important de faire connaître une série de documents reposant aux archives communales d'Anvers, et qui nous fournissent des détails circonstanciés sur la fabrication et le commerce des tapisseries de

Bruxelles, d'Enghien et d'Audenarde, au XVI[e] siècle, tout en nous dévoilant de nombreux faits inédits sur les fabricants, sur leurs travaux et sur leurs marques de fabrique. Ces documents, assez intéressants par eux-mêmes, puisqu'ils se rapportent à une époque sur laquelle on possède jusqu'ici fort peu de détails artistiques, acquièrent une importance capitale du fait qu'ils nous font connaître, d'une manière complète, un des événements les plus dramatiques de ces temps troublés.

L'année 1576 est, en effet, marquée en lettres de sang dans les annales de la ville d'Anvers. Les événements qui ont précédé cette catastrophe, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les remémorer ici. Nous sommes au mois de novembre de l'année 1576, la citadelle d'Anvers est occupée par les troupes espagnoles sous le commandement général de Sancho d'Avila et sous celui de Roda qui fut l'acteur le plus actif de cette sombre tragédie [1]. Ordre est donné aux différents corps d'armée de se tenir prêts à marcher au premier signal. La garnison de Maestricht, commandée par de Vargas ; celle de Lierre, conduite par Romero et les mutins d'Alost avec leur chef Juan de Navarese, sont appelés à Anvers pour coopérer au sac de la ville. L'opération, froidement ourdie, est combinée d'avance dans tous ses détails. La ville est divisée en plusieurs quartiers qui sont désignés aux divers capitaines. Différents dépôts sont indiqués d'avance pour y réunir le butin. Le 4 novembre vers 11 heures, les troupes se réunissent sur la plaine de la citadelle : là, se trouvaient concentrés les 5000 Espagnols de la garnison, comptant dans leurs rangs un certain nombre d'Allemands et d'Anglais ; les 500 fantassins de Romero ; les 1000 cavaliers de Maestricht ; 500 fantassins du fort du Veir commandés par Francisco de Valdès ; les 2000 wallons révoltés d'Alost ; enfin plusieurs bandes de goujats munis de torches et de bottes de paille. D'autre part, la ville comptait pour se défendre sur 4000 Allemands, commandés par le comte d'Eberstein, 4000 Wallons et 14000 gardes bourgeois qui ne furent pas convoqués, et qui, presque tous, périrent massacrés dans leurs demeures.

[1] Nous puisons la plupart des détails historiques relatifs à la Furie Espagnole dans l'important ouvrage de M. Genard, archiviste d'Anvers : *La Furie Espagnole*.

Vers midi les pillards s'ébranlent et attaquent la ville. Dès le premier moment, les Wallons de la défense se débandent et les Bas-Allemands, conduits par van Eynde, passent à l'ennemi, tandis que les Hauts-Allemands sont repoussés, en majeure partie tués ou faits prisonniers. Malgré quelques hauts faits de défense, principalement à la grand'place, la ville est bientôt au pouvoir des envahisseurs, et l'hôtel de ville, à peine édifié, est livré aux flammes ; de nombreuses maisons subissent le même sort. Au moins 10,000, d'autres disent 17,000 habitants, périssent et parmi eux le margrave Gosuin de Varick, le bourgmestre Jean van der Meeren, plusieurs échevins, le greffier de Waghemakere, etc. Pendant toute une semaine la ville est livrée au pillage ; rien n'est épargné, et la plume se refuse à retracer les horreurs sans nom qui furent commises pendant ces jours néfastes. Tout est pillé, rançonné, violé, incendié, détruit, et cette œuvre de dévastation est d'autant plus complète, d'autant plus horrible, qu'un plan parfaitement conçu a présidé à son exécution, et que toutes les parties en ont été accomplies froidement, méthodiquement. Toutefois, il est un des événements de cette semaine sanglante, qui jusqu'ici a échappé à tous les historiens de la Furie espagnole, et dont les diverses phases méritent d'être rappelées. Il s'agit du sac de la galerie des tapissiers, *« du tapesiers pand »*. Anvers n'avait jamais été considéré comme un centre important pour la fabrication des tapisseries. Les œuvres authentiques de cette époque sont fort rares, et les noms de bien peu de fabricants sont parvenus jusqu'à nous. Toutefois, les tapisseries des autres centres de production, surtout celles de Bruxelles, d'Enghien et d'Audenarde, donnaient lieu à un commerce des plus importants. Anvers était en quelque sorte l'Entrepôt de ces villes ; de toutes parts les négociants étrangers venaient y acquérir les plus belles productions des métiers de l'intérieur, et une exportation des plus actives en résultait. Les tapissiers avaient à Anvers leurs agents dépositaires qui vendaient pour leur compte, et même faisaient des avances sur les tapisseries qui leur étaient confiées. Pour centraliser ce trafic important, un lieu d'exposition permanente avait été établi dès le XVe siècle dans des galeries adossées au chœur de l'église des Dominicains; mais lors de la reconstruction de ce temple, en 1549, les galeries furent également

démolies. C'est alors que le magistrat décida la construction d'un nouveau pand sur de vastes terrains que van Schoonbeke avait achetés le 30 septembre 1551 de l'administration de l'Hospice Sainte Elisabeth et sur ceux qui provenaient des jardins des Gildes des archers et arquebusiers.

Le nouveau local fut ouvert en 1555 ; il consistait en une double galerie garnie de chaque côté de boutiques [1]. Défense fut

[1] Jusqu'en l'année 1549, les tapissiers étalaient leurs marchandises conjointement avec celles de membres d'autres métiers, dans les galeries adossées à l'église des Dominicains « qui se tient présentement au couvent des Jacopins ». Cette église étant démolie, il s'agissait de trouver un autre emplacement. Vu l'importance du commerce de tapisseries, le magistrat résolut de bâtir un « pand » spécial pour cette industrie. Quatre propositions virent le jour. La première avait pour but d'établir le « pand » à l'étage de la nouvelle bourse « te vermaken den pant boven de nyeuwe borse ». Dans ce cas, on aurait amélioré l'aération, on aurait construit un grand escalier d'accès commode et établi une ou deux petites grues pour monter les marchandises. Le second projet plaçait le « pand » au beau milieu de la place de Meir. On aurait construit une foule de boutiques, mais la rue des deux côtés aurait encore conservé une largeur d'au moins 45 pieds. Le troisième projet préconisait la construction du « pand » dans le quartier appelé Nyeuwstadt, c'est-à-dire aux environs de la maison Hanséatique. Enfin, dans le dernier projet, on adoptait pour emplacement les nouveaux quartiers, près de la rue des Tanneurs. Le magistrat résolut de soumettre les projets à van Schoonbeke. Celui-ci écarta d'abord les deux premiers, puis finalement, il se prononça pour le dernier ; il ajoute « de tapetsiers pant beter ende commodienser liggen soude inde schutters hoven dan inde nyeuw stadt. » Car, dit-il, la nouvelle ville est moins bien habitée ; elle est, il est vrai, plus favorable pour les expéditions par eau, mais il se fait autant d'expéditions par terre que par eau.

Le 11 mars 1549 (n. s. 1550) fut publiée une ordonnance au nom de la reine régente, dans laquelle on déclare « nécessaire de faire ériger et asseoir celle part, le « pand qui se tient présentement au couvent des Jacopins..... il sera transfferé ès « jardins des confraryes d'icelle ville, » Le « pand » au-dessus de la bourse est attribué aux merciers et aux joailliers. van Schoonbeke fut également chargé de mettre les plans à exécution. Les frais totaux de la construction se montèrent à 15,850 florins. Tout le travail de maçonnerie fut adjugé à Gielis Coelman, maçon, et la menuiserie à Joris de Frissche, menuisier. Le pavement fut placé aux alentours du « pand » dès le 14 novembre 1552. Une ordonnance du 8 mars de la même année, ordonne d'occuper exclusivement à l'avenir le nouveau « pand ».

Confirmant cette dernière ordonnance, la gilde des tapissiers émit le 23 mars 1552 (n. s. 1553) les prescriptions suivantes : « Vu qu'il est de l'intérêt général d'avoir un lieu commun pour vendre, exposer les tapisseries, et que les intéressés étaient déjà tous inscrits pour avoir une boutique à l'intérieur du nouveau bâtiment à l'exception de Jacques Van Lierke, Willem de Ram, Robert van Haeften et Denys Pipeleer. En conséquence il ordonne qu'à l'avenir tous les intéressés s'établissent dans le « pand »; personne ne pourra plus vendre dans les maisons particulières « de tapitserien oft carpette » à moins que les maisons soient totalement fermées et sans

faite aux tapissiers de vendre leurs produits autre part que dans les galeries officielles. Aussi les plus belles œuvres d'art, les productions les plus riches de tous les artistes de nos provinces ne tardèrent-elles pas à s'y accumuler. Mais ce riche dépôt avait attiré la cupidité des pillards Espagnols. Rien ne prouve mieux la préméditation que le récit des événements que nous avons entrepris. Comme nous le verrons, ce n'est pas à de vulgaires soudards que les tapissiers auront à faire. Des négociants Espagnols, mis au courant du complot, arrivent de Bruges, s'associent à des compatriotes établis à Anvers. Le jour du pillage ils s'adjoignent un parent, capitaine des troupes révoltées, et à la tête d'une bande de soldats, ils envahissent le « pand », endroit relativement écarté, ils y pénètrent de force, se rendent aux boutiques des marchands les plus importants, y choisissent en connaisseurs

enseigne extérieure de manière à ce que l'on ne puisse rien voir de la rue. Par contre ceux qui seront dépositaires de tapisseries de Diest et de Saint Trond, (Dieterssche tapitserien ende van Sint Truyen) auront un an pour se soumettre à la présente ordonnance. Les boutiques ne pourront être données en location que pour un minimum de 6 années. On ouvrira à frais communs une vaste salle de 80 pieds qui permettra d'étaler les grandes pièces, ce qui se faisait précédemment dans le couvent des Carmélites, à la boucherie, etc. Cette ordonnance était acceptée et contre signée par Jan de Kempeneer, Loys van Wetteren, Peter Vander Goes, de weduwe van Jan de Stoute, Denys Pypelinck, Anthonis van Copenhole, Balthazar van Vlierden, Troylus de Cruyts, Nicolaus Pleytinck, Jeronymus de Coleneer, Henri van Bernighem, Jacob Hasevelt, Daniel Thienpont, Raes van Brechte, Hector Wyns, Aerdt Spierinck, Jan Mondekens, Jan van Eede, dierick van Oss, Isaac van Asperen, Jan van Wetteren, Amant Vrancx, Frans van Asperen, Jan Vermeerhagen, Peter Schuddewater, Peter Woytens, Anthonis van den Berghen, Niclaes de Canter.

Une seconde ordonnance de 1553 règle les détails de l'occupation. Les tapissiers entretiendront dans le local quatre gardiens. Un droit sera perçu pour couvrir les frais. Cette contribution sera : pour les tapisseries de Bruxelles, pour une chambre de 60 à 100 aunes, un sous. Les pièces plus petites ne payeront rien. En tapisseries d'Audenarde, les pièces de 60 à 100 payeront un demi-sous. Même taxe pour toutes les autres espèces notamment pour celles appelées « dobbel stoffe ». Les pièces appelées « enckele stoffe » payeront « een oert » pour 100 aunes. Les tapisseries de table ou carpettes payeront « een oert » pour chaque douzaine. Une ordonnance du 16 juin 1554 stipule que toutes les boutiques à l'intérieur seront reparties par la voie du sort. Les intéressés sont à cet effet convoqués devant le magistrat par Willem de Kempenaer « meester vander selver natien ». Toutefois un certain Balthazar van Vlierden ne pourra pas prendre part au tirage, vu qu'il a occasionné des troubles séditieux.

Toutes les tapisseries venant de l'intérieur devront également être emmagasinées dans le « pand » pour être vendues. Une ordonnance du 21 janvier 1555, stipula ce dernier point.

Le tirage au sort eut lieu à la date indiquée. Ce n'est donc qu'en juin 1555 que le

les œuvres d'art les plus précieuses, les emmagasinent à un endroit désigné d'avance, les font nettoyer et soigneusement emballer, et les expédient ensuite à l'étranger pour les y réaliser.

Mais laissons la parole aux documents officiels de l'époque. Dans une déposition faite quelque temps après devant le magistrat d'Anvers, Andries de Moor, âgé de 54 ans, portier de la galerie des tapissiers « Knape oft wachte inden tapitziers pant »[1] donne sous serment la description des faits dont il fut témoin. Le jour même de la prise de la ville « den selven dage dat deser stadt byden spaenschen soldaten ingenomen wert », donc le 4 novembre 1576, le « pand » fut envahi par une troupe commandée par le capitaine Caldron, accompagné d'un certain Pedro Yanes. Ceux-ci l'épée nue à la main, s'informent d'abord de l'emplacement de la boutique de François Sweerts et demandent si la grande tapisserie qui appartenait à François Geubels, s'y trouvait encore. Heureusement pour le possesseur, cette pièce était enlevée depuis quelques jours. Le lendemain, les mêmes acteurs revinrent. Il étaient accompagnés cette fois de Francisco de Ontoneda, le principal instigateur du pillage du « pand ». Derechef les soldats les escortaient. Ils s'emparent d'un grand nombre de tapisseries et se rendent de préférence dans les boutiques où ils

nouveau « pand » fut définitivement occupé, la liste des intéressés qui ont pris part au tirage nous fournit quelques adresses de tapissiers. Ce sont : Henrick Pypelinck inde meer tegen over Jeronimus Loupès, Franchois van Asperen, bey de coepoertbrugge tegen over mynheer van Lillo; Henrick van Bernighen, int huys van M.Cornelis Dyck, greffier; Jan van Meerhaghen, inden gulden voet opte boterroede; Joris vanden Eede, achter sint Andries kerke inde cleyn orloghe neffens Claes Maes; Troilus Decreetz daer naest, Niclaes de Cantere inde roose teghen sint Andries kerckhoff over; Jan de Kempeneer int Kipdorp naest den tenen pot; Daniel Thienpont opte oude veemerct byde preeckheeren naest der gulde poerte ; Jeronimus de Coeleneer int Kipdorp inden moriaen tegen sint Merten over ; Anthonis van den Berghe tegen den craenstal over byden legvuyt; Hans Van Wetteren int selver huys ; Loys Van Wetteren over sint Peters brugghe inde wapen van Oudenaerden tegen over Dossenhoet; Jacob vanden Haesvelde beneden de oude borsse teghen Jan de Meyer over ; Pieter Wuyten inder Vaertstrate achter den burgemeestren ; Jsaac van Asperen inder Everdeystrate int hoochhuys by tcaertspel.

(Renseignements extraits de documents de l'époque, déposés aux archives communales d'Anvers).

L'emplacement de l'ancien « pand » des tapissiers est occupé actuellement par le théâtre Royal.

[1] Certificaet Boeck 1577-78, II, f° 501.

savent que se trouvent déposées les plus belles pièces « de fynste en beste tapitzerien ». C'est ainsi qu'ils pillent les dépôts de Peter vander Ghoes, de Joos van Herselle, d'Amant Vrancx, de Franchois Spierinck, de Jan van Londerzeele et de Martin Cordier [1] ; toutes les tapisseries furent portées chez la veuve d'Aranda. D'autres boutiques furent dépouillées seulement en partie. Ils s'emparent en même temps de quelques autres marchandises, telles que peaux, fourrures, toiles, etc. Le portier apprit plus tard que tous ces objets avaient été chargés sur deux chariots pour être conduits à Paris. Les victimes elles-mêmes, dans des dépositions semblables, viennent confirmer le récit du portier de Moor [2], c'est ainsi que Niclaes Pleytinck (âgé de 50 ans), Philips van Mettechoven (36 ans), Ghossart Chimay (32 ans), Franchois Swerts (33 ans), Franchois de Neve (42 ans) et Daniel Steurbaut (29 ans) tous marchands de tapisseries, ayant leurs boutiques dans le « pand » « alle cooplieden tapitsiers henne winckels hebbende inde tapitsiers pant » racontent qu'ils étaient présents le jour où le « pand » fut pillé. Toutes les marchandises furent enlevées, en partie par Caldron, Ontoneda et Yanes, et en partie par les soldats, et conduites en la demeure de la veuve d'Aranda, située au « Dryehoeck ». Les marchands s'efforcèrent de racheter aux pillards une partie de leur butin ; c'est ainsi que Sweerts et de Neve avaient réussi à racheter une partie de leur bien aux soldats. Ces faits furent portés à la connaissance de Yanes qui s'informa auprès des soldats des prix qu'ils avaient acceptés. Mis au courant, il s'emporta et fit des reproches violents aux Espagnols, les accusant d'accepter des prix beaucoup trop bas pour une marchandise qui valait bien plus. Les deux marchands eurent toutes les peines du monde, en employant les prières et supplications, d'obtenir des soldats qu'ils n'exigassent pas une rançon supplémentaire. D'autres marchands décrivent minutieusement les principales pièces qui leur ont été enlevées ; ces détails ne nous paraissant pas superflus, vu qu'ils pourront servir à identifier certaines tapisseries encore existantes, et que dans tous les cas ils

[1] Lorsque nous citons un nom propre, nous avons soin de lui conserver la forme orthographique sous laquelle il parait dans l'acte qui sert de base à l'indication donnée.

[2] *Loc. cit.*, f° 501 v°.

donnent des renseignements précieux sur les produits de la fabrication de l'époque.

Voici d'abord François Spierincx[1] réclamant diverses pièces qui lui ont été volées, entre autres une chambre de tapisseries fines de Bruxelles, représentant l'histoire de Troie. Nous retrouverons plus tard des traces de cette œuvre d'art.

Vient ensuite Martin Cordier qui affirme que les pièces ci-dessous spécifiées lui ont été enlevées[2]. Son témoignage est corroboré par ceux de Paul Maes « facteur des marchans tapissiers » et Daniel Steurbault « accoustreur de tapisserie et serviteur de Cordier ». Nous résumons la nomenclature, et remarquons :

5 pièces de l'histoire de Jacob, hautes de 3 1/2 aunes, et mesurant au total 105 aunes. Cette tapisserie appartenait à Arnt Cabeliau ;

3 pièces de l'histoire d'Abraham, mesurant 60 aunes et appartenant à Josse Cabeliau ;

9 pièces boscaige, hautes de 3 aunes, mesurant ensemble 138 aunes, appartenant à « Ghilain Marote lancien » ;

3 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 aunes, soit ensemble 60 aunes, appartenant à Loys Marotes ;

6 pièces de l'histoire d'Elbora mesurant 120 aunes, propriété de Loys Bloenart ;

3 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 aunes, ensemble 60 aunes, propriété de Jehan van Wymersele ;

3 pièces « ymaiges de Dina » soit 29 1/2 aunes ;

2 pièces hautes de 16 et 24 aunes et représentant l'histoire de Scipion, appartenant à Rasse de Carlier ;

4 pièces « ymaiges d'Abraham » ensemble 74 aunes propriété de Josse de Carlier ;

4 portes, chacune de 8 3/4 aunes boscaige, soit 35 aunes appartenant à Jehan de Launou ;

10 pièces ymaiges de 12 aunes à Gerart van Moelenbroeck ;

2 pièces chacune de 12 aunes « ymaiges » à Hans Hujoel ;

2 pièces « ymaiges » de 12 aunes « ymaiges » à Jehan de Bacquer ;

2 pièces « ymaiges » de 12 aunes à Hans Erbaut ;

[1] *Loc. cit.*, f° 511.

[2] *Loc. cit.*, f° 509.

7 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 1/2 aunes soit 18 aunes et 1 pièce « ymaige » de 15 3/4 aunes, propriété de Loys Marote,

10 pièces « ymaiges » de 15 3/4 aunes à Pierre Steurbaut ;

1 pièce « ymaige » de même hauteur à Jacques de Vos ;

5 pièces boscaiges hautes de 3 1/2 aunes et mesurant 87 1/2 aunes, appartenant à Jehan de Lannoy.

En même temps, il fut enlevé de la boutique de Paul Maes, une chambre de tapisserie boscaige composée de 8 pièces et mesurant 225 aunes, plus une pièce de 25 aunes représentant l'histoire d'Absalon et appartenant à Loys Marote.

Un autre document [1] nous apprend que Peeter Steurbaut, négociant en tapisseries, demeurant à Audenarde, âgé de 34 ans, avait donné en dépôt à « Martin de Cordier, facteur van tapytserye » « houdende zyn winckele inden tapitsiers pant » pour être exposée en vente « een cammere van oudenaerdsche tapitserye van acht stucken », cette pièce mesurait 225 aunes et représentait l'histoire d'Achab et de Jesabel ; dans la bordure supérieure se trouvaient des lettres. Cette œuvre avait été vendue peu avant le sac de la ville à un négociant Pedro de Molyn, qui l'avait acquise par spéculation. Il l'avait laissée exposée en vente dans la boutique de Cordier d'où les soldats Espagnols l'enlevèrent.

Un autre négociant, Jorge Reynaldi, se trouvait dans le même cas [2]. Il avait acheté de Joris Hujoel, « tapitsier » 6 pièces de tapisserie « boscaige van Audenaerde ». Ces pièces lui furent volées pendant le pillage.

Diverses autres tapisseries d'Audenarde avaient encore été enlevées par les Espagnols [3]. Elles avaient été fabriquées par Gillis Stichelbout d'Audenarde, qui par l'entremise d'un marchand de cette même ville, les avait envoyées en dépôt pour être vendues chez Anthonis Van Coppenole den ouden « facteur van tapitserie ». Ce dernier les avait vendues à Janne de Ram, marchand tapissier anversois qui, devant s'absenter, les laissa au dépôt dans la boutique de Van Coppenole au « pand », d'où elles furent volées.

[1] 1577 II. Certificaet B. f° 19 v°.

[2] *Loc. cit.* f° 128.

[3] Certificaet Boeck 1577, II, f° 140 v°.

Elles consistaient en :

8 pièces de tapisserie « bosschagie » mesurant ensemble 205 aunes qui avaient été vendues au prix de 28 « stuivers » l'aune, soit pour une somme de « 47 ponden 16 scellingen, 8 peñ grooñ vlems ».

Enfin pour terminer [1], citons une dernière pièce relative au pillage. Celle-ci est d'autant plus importante, qu'elle nous donne le dessin des marques de fabrique de 12 fabricants. Plusieurs de ces marques n'étaient guère connues jusqu'ici.

Jan de Moer et Martin de Cordier, tous deux facteurs des fabricants de tapisserie d'Audenarde, demeurant à Anvers et ayant leur boutique au « tapitsiers pand », ont été témoins du pillage de la boutique d'un de leurs confrères, Amant Vrancx, qui était également agent de divers fabricants. Voici la description des pièces les plus importantes qui ont été dérobées à ce dernier :

9 pièces de « boscaige », hautes de 5 aunes et six « rondes es bordes » ;

10 pièces de « boscaige » hautes de 5 aunes sans « rondes es bordes » ;



Fig. 1.

6 pièces de figures de David, hautes de 5 aunes ;

7 pièces de figures d'Abraham hautes de 4 aunes, le tout appartenant à Léon vanden Hecke et marquées d'une des deux marques ci-contre : (fig. 1 et 2)

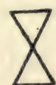


Fig. 2.

8 pièces de « boscaige » de 5 aunes et 5 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes, propriété de Nicolas vanden Hove, tapissier à Bruxelles et marquées comme suit : (fig. 3)



Fig. 3.

8 pièces de « bascaige » hautes de 5 aunes appartenant à Jacques Leyniers tapissier à Bruxelles et marquées (fig. 4)

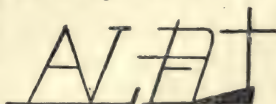


Fig. 4.

1 porte haute de 12 aunes, de figures et 2 pièces de David de 5 aunes appartenant à Hubrecht de Maecht qui avaient pour marques : (fig. 5)

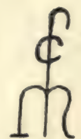


Fig. 5.

11 pièces de figures de Naboth et Achab, hautes de 6 aunes, propriété de Daniel Thienpont et marquées.

[1] Certificaet B 1577, II, 575 v°.

De plus :

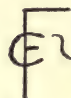
4 pièces de figures d'Abraham de 4 aunes, appartenant au même et marquées de la marque qui se trouvent sur les premières pièces ci-dessus parce qu'elles ont été achetées de Léon vanden Hecke (fig. 6).


Fig. 6.

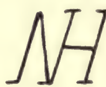
Toutes les tapisseries que nous venons de décrire sont de fabrication bruxelloise.

Venaient ensuite :

8 pièces de l'histoire de Joseph, hautes de 5 aunes et appartenant à Quentin Flascoen ; elles étaient marquées (fig. 7)

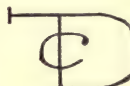

Fig. 7.

8 pièces de « boscaiges » d'Enghien, hautes de 5 aunes et appartenant à Nicolas Hellinck qui portaient pour marque (fig. 8)


Fig. 8.

8 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes appartenant à Nicolas de Dobbeleer. Ainsi que :

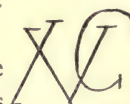
1 pièce de 15 3/4 aunes de verdures et 2 « spolières verdure » ; elles étaient signées (fig. 9)


Fig. 9.

5 pièces de figures de Abraham de 5 aunes et 1 petite pièce d'or « du nouveau et vieil testament avecq une petite pièce d'or de la Cene » le tout appartenant à Philippe vander Cammen qui les avait marquées (fig. 11)


Fig. 11.

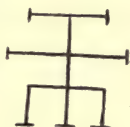
8 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes appartenant à Jehan vander Cammen et signées (fig. 12)


Fig. 12.

7 pièces de « boscaige » de 4 aunes, ouvrage de Bruxelles appartenant à Corneille Vlemeers ; elles portaient la marque de vanden Heke, soit : (fig. 13)


Fig. 13.

5 pièces de « boscaige » de 4 aunes d'Audenarde appartenant à François vanden Steene et portant la marque suivante (fig. 14) et encore beaucoup d'autres pièces, portes et coussins, tant figures que verdures autres et provenant toutes des ateliers de Bruxelles et d'Enghien ; parmi ces dernières il faut citer 5 « spolières » de verdures hautes de 2 1/2 aunes et provenant de Digne de Rosseau.


Fig. 14

L'acte malheureusement n'est pas complet et s'arrête ici ; il suffit néanmoins pour démontrer l'importance du pillage.

Pendant que ces scènes se passaient au « tapitsiers pand », la ville entière restait en proie à toutes les horreurs du pillage. Durant dix jours, le désordre régna en maître, et les bourgeois terrorisés assistèrent, terrifiés, au meurtre de leurs proches, à l'incendie de leurs demeures et au vol de leurs biens.

Voyons ce que devinrent les œuvres d'art enlevées au « tapisiers pand ». Les actes officiels vont nous l'apprendre. D'après un plan combiné d'avance, toutes les tapisseries furent portées au domicile de la veuve d'Aranda où elles furent cachées sous les lits et dans la cave, sous des tas de bois [1]. Ensuite les auteurs du pillage les classèrent, puis mettant le comble à leur audace, ils firent appeler les ouvriers tapissiers autrefois au service des victimes, pour arranger, emballer et expédier le produit de leurs rapines. C'est ainsi qu'à la demande des fabricants tapissiers de Bruxelles, Audenarde et Enghien, Gheerde vander Linden, Peter Steurbaut, Peter Zeghers, Lucas de Keyser et Willem Jacobs, « arbeyders aen tapitziers pant alhier » déclarent sous la foi du serment [2] que les mardi, mercredi et jeudi après le pillage, ils ont travaillé chez Francisco de Ontoneda « die men noempde den Bruggelinck » qui habitait chez la veuve de Jean d'Aranda sa belle mère, et dont la demeure était située « aen den Dryehoec alhier ». Ces ouvriers furent chargés d'enlever un grand nombre de tapisseries au « pand » ; ils en remplirent trois ou quatre chariots.

Un autre témoin, Daniel Steurbaut, affirme [3] qu'environ huit à neuf jours après le pillage, il fut appelé dans la demeure de Diego Alonzo de San Vitores, située place de Meir, pour y examiner certaines tapisseries. Le propriétaire lui soumit 8 ou 9 pièces « fyne soe bruesselsche als engiensche tapitzerie » parmi lesquelles, une pièce de 40 aunes représentant des oiseaux, des moutons et des paysages garnissant les bordures et entourant des cartouches. On lui demanda d'indiquer la valeur de ces tapisseries, ce qu'il fit. Ensuite San Vitores l'amena à la maison de Martin de Chavaria. Cette demeure qui portait pour enseigne « Bouloignien », était située longue rue neuve. Arrivé là, on lui

[1] Request. B. 1578-9, f° 20.

[2] Certificaet. Boeck 1577, II, f° 501.

[3] *Loc. cit.* f° 574 v°.

montra 10 pièces de tapisseries de Bruxelles et d'Enghien parmi lesquelles 2 pièces de médiocre valeur représentant des boscaiges. Il dut également taxer la valeur de ces pièces, afin de permettre de les vendre à divers acheteurs qui attendaient. Il fut de plus appelé pendant ces jours par Francesco de Ontoneda et Pedro Yanes à la maison de la veuve d'Aranda pour y assortir diverses tapisseries. Il lui fut présenté une quantité importante de tapisseries de Bruxelles et d'Enghien dont il forma huit grands paquets. De là il se rendit chez Diego de Rojas « inde Meystrate ». Il y fut reçu par le maître de la maison et par Jaspar Baseliers. Rojas lui montra 8 pièces de tapisseries de Bruxelles « gaelderyen » qu'il avait l'intention de troquer contre du vin qui lui était offert par Baseliers. Le témoin ne sait pas si l'échange a eu lieu.

François Spierinck qui avait été une des principales victimes du sac du « pand » se mit à la recherche de son bien et trouva bientôt la trace d'une partie de ses marchandises. Il fit déclarer en présence du magistrat[1] par Daniel Steurbault » accoustreur de tapisserie » que quelques jours après le pillage « quand les « soldatz qui avoient spolié le pand des tapisseurs avoient reparty « les tapisseries et s'en estaient desfaicts », qu'il avait été appelé chez la veuve de Jehan Daranda pour y mettre en ordre diverses tapisseries qui avaient été enlevées par Francisco de Ontoneda et Pierre Yanes. Il tria les diverses pièces de manière à séparer les différentes provenances, et à mettre dans chaque paquet 22 ou 23 pièces. Il remarqua entre autres : « une chambre de tapisserie fine superfine de 8 pièces, l'histoire d'Hannibal, 2 chambres « de 4 1/2 aulnes de haulteur boscaige des douze mois et l'autre de « Cyrus, plus 3 ou 4 pièchès fine tapisserie pescherne boscaige le « tout ouvrage de Bruxelles ». Il emballa encore « 4 pièces du filz prodigue ou perdu haulte de 4 aulnes ». Toutes ces pièces provenaient de la boutique de Spierinck. Continuant à décrire les pièces qui frappèrent le plus son attention, il mentionne spécialement : 28 ou 29 pièces « ouvraige de tapisserie de Bruxelles » tous boscaiges et imayges appartenant et portant la marque de Leon van Hecque; en outre, diverses pièces hautes de 6 aunes appartenant à Daniel Thienpont et à Jehan van Londerseel ainsi

[1] Certif. B., 15-77, II., 506.

qu'à d'autres marchands, et qui étaient également de fabrication bruxelloise. De sorte que toutes les pièces provenant des ateliers de Bruxelles et d'Enghien, furent empaquetées en « deux grands fardeaux ».

Dans la même demeure il vit encore et arrangea 11 ou 13 « aultres grands fardeaux de tapisserie ouvraige d'Audenaarde ».

Ontoneda et Yanes pour le payer de son travail, lui donnèrent une porte de tapisserie « ouvraige d'Enghien « contenant 24 aunes. Il fut occupé à cette besogne pendant 6 ou 7 jours et travailla le soir jusqu'à 10 ou 11 heures et même minuit. Ontoneda et Yanes lui défendirent sous peine de mort de révéler à qui que ce fut, la besogne à laquelle il avait été employé « lui « défendaient sur la vie qu'il ne le dirait à personne ou luy cou-« peraient la gorge ! »

Pour corroborer cette importante déposition, deux autres « accoustreurs de tapisseries » Michel de Man et Martin Van Tieghem, vinrent déclarer qu'on leur envoya chez eux pour réparer « aulcunes pièches de tapisseries de haucteur 5 aulnes de l'his-« toire de Troyes ouvraige très fine de Bruxelles faictes par Mar-« tin Reymbout et aulcunes, pièces de 5 aulnes de l'histoire de « Cyrus ». Ces pièces leur étaient remises par Ontoneda et Yanes et également par Daniel Steurbaut et son frère Anthoine.

Toutes les tapisseries garnissant la boutique de Martin Cordier et que nous avons décrites plus haut, avaient également été transportées au domicile de la veuve Daranda qui était, comme on le voit, la recéleuse de la bande. Ce sont les mêmes ouvriers qui furent chargés de les arranger et de les emballer en une grande quantité de paquets [1].

Dans la même enquête, deux marchands de tapisserie, Jehan de Moor et Franchois Sweerts, vinrent déclarer qu'ils savaient, de source certaine, que toutes les tapisseries volées au « pand » se trouvaient cachées chez la veuve Daranda chez qui demeuraient le capitaine Caldron, Ontoneda et Yanes ; ils ajoutent que ce sont ces trois personnages qui ont dirigé les soldats Espagnols et ont enlevé toutes les tapisseries.

Continuant leurs investigations, les marchands tapissiers

[1] Certif. B., 1577, II, f° 510.

obtinrent encore une importante déclaration de deux ouvriers anversois, Willem Lauwers et Cornelis Hugghe [1]; ceux-ci, en effet, vinrent déclarer sous serment qu'environ trois semaines ou un mois après le pillage, ils avaient été appelés par Pedro Yanes, qui les avaient chargés de transporter, pendant plusieurs soirées, de la maison de la veuve d'Aranda jusqu'à la bourse, divers paquets. Il est vrai qu'ils ignoraient le contenu de ces paquets. On les leur fit recharger ensuite sur des brouettes pour les conduire dans la maison appelée « de drye croonkens » et située « tegens over het huys van Aken plach te zyn ». Ils les déposèrent dans cette maison, d'où on les congédia après leur avoir payé leur salaire. Comme on le voit, les voleurs gagnaient peur et tâchaient de céler le fruit de leurs rapines. D'autre part, il tâchaient également de s'en débarrasser favorablement. Ainsi nous avons parlé plus haut d'une chambre de tapisserie de Bruxelles, représentant l'histoire de Troie et qui avait été enlevée de la boutique de Spierinck. Ontoneda et ses complices parvinrent à la vendre pour deux cent et quelques écus à un marchand Espagnol, nommé Diego de Rojas. Le légitime propriétaire, mis au courant de cette transaction, s'aboucha de suite avec Rojas pour rentrer en possession de son bien, mais celui-ci lui déclara [2] « qu'il estoit d'inten-« cion de lenvoyer en Espaigne à sa mère et qu'il ne la vouloit « nullement restituer ni laisser rachepter ».

D'autre part, un négcciant appelé Jan Helduwière, habitant près de la bourse anglaise recevait la visite d'un certain courtier italien, Jean Maria Porobello [3] lui demandant s'il n'était pas acheteur de tapisseries et lui disant qu'à son domicile il en avait à vendre. Le négociant, quoique n'étant pas acheteur, voulut néanmoins voir les pièces offertes et se rendit chez le courtier qui habitait dans une petite chambre près de la bourse anglaise à côté du local où se percevait l'accise du froment. Il y vit deux grands tapis Turcs, « turxsche tapyten » et ne put pas savoir la provenance de ces belles pièces, mais revoyant le courtier quelques jours plus tard, il parvint à lui faire avouer que ces tapis avaient été volés chez Jan van Londerseele.

[1] Certif. B., 1577-8, II, f° 104.
[2] Certif. B , 1577-8, II, f° 504.
[3] *Loc. cit.*, f° 113.

Toutefois, pendant que se poursuivait laborieusement cette enquête qui était d'autant plus difficile qu'elle devait se faire en présence des Espagnols encore maîtres de la ville, les événements avaient marché. Dès que l'ordre s'était un peu rétabli en ville, un édit du sous-écoutète Thierry van der Meeren avait réglé les rapports entre les soldats et les habitants. Ceux-ci tâchaient de racheter aux pillards les objets qui leur avaient été dérobés. De nombreuses contestations devaient naturellement naître. Pour les terminer à l'amiable on désigna de commun accord l'auditeur général Paregia et l'échevin Veusels.

C'est ainsi que les belles tapisseries d'or qui ornaient la salle des États à l'hôtel de ville avant son incendie, avaient été enlevées par les Espagnols, commandés par Valdès [1]. Ces œuvres consistaient en 4 pièces dont deux mesuraient 52 et 53 aunes et les 2 autres 82 aunes. La ville ayant appris que les soldats les avaient vendues à Pedro Peys « sargeanto major del maestro del campo Baldiez » et à Jeromino Loupes, désigna l'échevin Gillis Happart et le pensionnaire Maes pour les racheter. Ceux-ci réussirent dans leur mission, et pour 212 florins et 10 escalins les tapisseries redevinrent propriété de la ville.

Le 8 novembre fut conclu le traité connu sous le nom de Pacification de Gand. Les Espagnols se hâtèrent d'envoyer en Allemagne par chariots et chevaux, via Lierre et Maestricht, les objets provenant du pillage et qui étaient encore en leur possession. D'autre part ils avaient saisi les navires du négociant Gillis Hoffman et ils s'en servirent également pour expédier une partie de leur butin en Espagne. A la vue de cet exode, les habitants adressèrent le 30 novembre une requête aux États pour leur demander que les biens provenant du pillage pussent être revendiqués par leurs légitimes propriétaires partout où ils se trouveraient, et que les obligations imposées aux victimes fussent déclarées de nulle valeur. Ils sollicitaient également l'autorisation de faire visiter à la frontière toutes les marchandises qui seraient exportées.

Pendant ce temps, les États accordaient le 6 février 1577 quinze jours aux Espagnols pour évacuer les villes et forts du pays,

[1] P. Génard. *La furie espagnole.*

toutefois Anvers devait être abandonné endéans les dix jours. Roda refusa d'abord de se soumettre à ce décret. Le 12 février, don Juan signa à Marche-en-Famenne l'Edit perpétuel qui ratifiait la pacification de Gand. Il ordonna aux troupes étrangères de quitter immédiatement le pays ; par contre rémission devait être accordée aux Espagnols pour tous les actes délictueux qu'ils avaient commis. Malgré ces ordres, Roda n'avait pas encore fait mine de s'y soumettre le 26 février. C'est alors que le lendemain le magistrat d'Anvers proclama solennellement sur la grand'place l'édit de don Juan.

Le 12 mars, le duc d'Aerschodt fut nommé gouverneur de la citadelle. En présence de ces événements, l'ancien commandant de la citadelle prit une première mesure d'obéissance. Il fit rendre tous les biens séquestrés. Toutefois, il dût bientôt se soumettre entièrement, et le 20 mars 1577 à 3 heures de l'après-midi les Espagnols quittèrent définitivement la citadelle pour se rendre à Lierre puis à Maestricht, traînant derrière eux ce qui leur restait des biens volés à Anvers.

Quant aux Allemands, ils occupèrent encore pendant quelque temps la nouvelle ville.

Pendant que ces événements se déroulaient, le magistrat n'était pas resté inactif, et dès le 20 décembre 1576, il obtint que les États enjoignissent au Magistrat de Liége de saisir tous les biens venant d'Anvers pour qu'on en put rechercher la provenance. De toutes parts l'embargo est mis sur les marchandises des négociants Espagnols, Italiens et Portugais. Un grand nombre de marchands tinrent alors à prouver de toutes manières qu'ils n'avaient pris aucune part au sac de la ville. C'est ainsi qu'après enquête, le magistrat délivra des certificats d'innocence à des négociants de Gènes, Florence, Venise, Lucques, de Lombardie et de Portugal. Certains négociants Espagnols mêmes obtinrent à titre individuel des certificats de même nature. Afin de ratifier solennellement toutes les mesures de poursuite, Philippe II, par un édit du 17 septembre 1577 proclama la légitimité des revendications faites de toutes parts sur les objets volés.

Comme bien on pense, les négociants en tapisserie n'étaient pas restés inactifs pendant ce temps. Ils s'étaient beaucoup remués pour rentrer en possession de leurs biens et nous les trouvons

faisant saisir partout des marchandises qu'ils supposaient provenir du pillage. C'est surtout Spierinck qui montra un grand zèle dans ces poursuites. Il était parvenu à apprendre qu'avant leur départ Francesco de Ontoneda et ses complices avaient conclu, par devant le notaire Gillis van den Bossche, une convention secrète avec Peter Lhermite[1] en vertu de laquelle ce dernier s'engageait à transporter à Paris et Angers une partie des tapisseries volées « vervoeren van zeker groote quantiteyt tapisseryen binnen der « stadt van Parys ende Angiers » Spierinck adressa une requête[2] au Magistrat pour que celui-ci ordonnât au notaire de donner communication de la convention en question. Cette requête fut accordée par ordonnance du 27 mai 1577. Peu après nous allons le voir se rendre à Maestricht et à Paris pour tâcher de recouvrer des tapisseries provenant d'Anvers. De nombreux actes nous fournissent des détails intéressants sur les marchandises saisies ; nous allons les passer brièvement en revue ; ils nous donneront encore plus d'une indication intéressante pour l'histoire de la tapisserie.

Nous avons vu les troupes Espagnoles se retirer à Maestricht avec une partie de leur butin. Spierinck les y suivit et quelques actes nous font connaître le résultat de ses démarches. Il s'adressa d'abord à un négociant Espagnol appelé Martin de Riveira qui demeurait autrefois à Anvers mais qui, complice des pillards, avait trouvé plus prudent de les suivre dans leur retraite. Il lui réclama la restitution ou de moins la faculté de racheter [3] la fameuse chambre de tapisserie représentant l'histoire de Troie dont il a déjà été plusieurs fois question. Riveira avoua cyniquement avoir cette œuvre en sa possession mais il refusa énergiquement de s'en dessaisir. Sa réponse nous semble assez typique pour en reproduire fidèlement les termes : « Qu'il ne la voulait nullement « quitter ni laisser rachapter disant et menaçant audit Spierinc « sil sadvanchait et fust si hardy de à cause de ce, le suyvre « oultre le pont dudict Maestricht, qu'il couperait audict Spierinc « ses aureilles et les luy feroit attacher à ses soulliers, de sor-

[1] Voyez au sujet de ce personnage notre ouvrage : Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers.

[2] Request B., 1578-6, f° 24.

[3] Certif. B., 1577-8, II, f° 511.

« teque ledict Spierinc nonobstant toutes prières et offres nat « sceu recouvrir la tapisserie susdite ». Ces menaces et ce triste résultat ne découragèrent pas François Spierinck. Il resta à Maestrischt et aidé d'un de ses collègues, Jehan van Londerzeele, il s'adressa à Francisco Caldron et Pedro Yanes qui avaient quitté Anvers sous la protection de la gendarmerie espagnole. Ils trouvèrent alors que bon nombre de leurs tapisseries avaient déjà été expédiées en Lorraine ; toutefois ils réussirent, moyennant de hauts prix, à racheter une partie de leurs biens, entre autres 6 pièces mesurant 170 aunes qu'ils payèrent 8 sols de gros monnaie de Flandre par aune, soit 68 livres de gros à Yanes et 81 aunes de tapisserie à 6 sols de gros, soit 24 livres 6 sols de gros à Caldron. Ce dernier leur céda de plus une certaine quantité d'autres tapisseries pour 202 livres. N'ayant pas d'argent en quantité suffisante avec eux, Spierinck et van Londerzeel durent en emprunter à Diego de Rojas. Ils s'adressèrent ensuite au principal fauteur du pillage du « pand », Francisco de Ontoneda qui avait encore en sa possession de nombreuses pièces, entre autres « une chambre de l'histoire Dhannibal » en tapisserie de Bruxelles et provenant de la boutique de Spierinck. Toutefois [1] ils furent loin d'être bien reçus par Ontoneda.

Celui-ci leur déclara qu'il y a un mois déjà, il avait envoyé toutes ses tapisseries à Middelbourg en Zélande, probablement pour y être embarquées pour l'Espagne, mais qu'arrivées là, elles avaient été saisies sur une plainte émanant de Spierinck. Il fit encore de violents reproches à ce dernier, lui disant que c'était à cause de lui qu'il avait dû s'enfuir d'Anvers et qu'il avait été obligé de faire banqueroute, son absence et la saisie de ses biens l'empêchant de faire honneur à ses affaires. Il fallait une assez bonne dose d'audace pour adresser de telles plaintes à un de ceux qu'il avait indignement volé.

Continuant ses démarches à Maestricht, François Spierinck, accompagné cette fois de Jehan Fernando de San Vitorès, négociant Espagnol, se mit à la recherche de certains soldats qu'il savait en possession de 8 pièces de tapisseries fines de Bruxelles qui avaient été dérobées dans sa boutique. On lui avait assuré

[1] Certif. B., 1577-8, II, 100 v°.

[2] Certif. B., 1577-8, II, 504.

que ces soldats avaient vendu ces tapisseries à Diego Alonso de San Vitorès et à Pierre Rodrigues de Gualnenda. Ils finirent par retrouver un des soldats qu'ils recherchaient ; il s'appelait Alicanti. Il déclara avoir vendu la tapisserie en question a un certain Italien « dassez grande stature qui allait vestu en deuil ». Il croyait se rappeler que cet Italien s'appelait Fiesco. Il avait reçu pour sa tapisserie la somme de 200 écus d'or.

L'énergie de ces démarches dut impressionner les autres marchands Anversois et les fabricants de l'intérieur, car nous les voyons alors se réunir pour confier leurs interêts à quelques mandataires [2]. A cette réunion se rencontrent Franchois vanden Steene, Jehan van Londerzeele, Chrestien de Vischer et Nicolas van Hove de Bruxelles. Daniel Thienpont, Corneille Olivers, Bartholomeo Zanoli, Henry Pyn, Alyt Dielens femme de Josse van Herseele, tous habitant Anvers — Amant Vrancx, Léon vanden Hecque, Nicolas van Hove, Jacques Leniers, Hubert de Maecht et Nicolas Hellinc, bourgeois de Bruxelles, — Nicolas Dobbeler, Jehan vander Cammen, Philippe vander Cammen et Quintyn Flascoen. Tous ces fabricants et marchands donnent procuration le 12 juin 1577 à Florent Dargondes marchand demeurant à Paris, Franchois Spierinck et Henry Vrancx, bourgeois d'Anvers ; ils leur accordent « plain povoir pour poursuyvre, « pourchasser, vendicquer, demander, arrester, detenir, lever et « avoir toutes et chacun les bules de tapisseries declarées et spe- « cifiées ès memoires au fattures par eux, lesquelles lesdits cons- « tituans attestoient et affirmoient solempnellement avoir per- « dues et leur estre prinses et dérobées hors le pan des tapissiers « en ceste ville danvers au saccagement de ceste ville advenu le « iiij^e jour de novembre dernier passé et aultres jours ensuy- « vans ». Les deux mandataires s'adressèrent également au Magistrat et par ordonnance du 17 août 1577 ils obtinrent l'autorisation de faire arrêter Ontoneda et ses deux complices et de saisir tous leurs biens [3].

[1] Certif. B., 1577-8, II, 502.
[2] Certif. B. 1577-8, II, 551 v°.
[3] Request B. 1578, 179 f°.

Voici quelques extraits de l'importante requête qui motiva l'ordonnance du magistrat :

Remonstre en toute humilité Florent Dergouges (*sic*) marchandt de Paris et

En vertu de ces pouvoirs, on saisit à Paris six paquets de tapisseries qui y avaient été envoyés par Ontoneda et consorts « ayans esté les principaulx et audict sacq se sont emparez tant « par prinse et par achapt faict contre les soldats ». Toutefois, pour rentrer en possession de leur bien, ils durent rembourser tous les frais et consentir à payer une rançon à convenir.

Dargonde et Spierinck se trouvant à Paris, furent encore chargés le 2 septembre 1576 par Jehan Jacomo Fiesco, « marchand « genevois résident a Anvers » le même probablement dont il a été question un peu plus haut à Maestricht, de saisir « une « pieche de tapisserie portant la figure de Achan qui est lapidé et « de sa famille qui est bruslée hors de l'histoire de Josué ». Cette tapisserie était longue de 10 aunes et haute de 6. Lors du sac elle était déposée dans la boutique de Spierinck et elle avait été transportée par François de Ontoneda « au dehors et près de Paris » où elle fut saisie.

Spierinck dut aussi, selon toutes probabilités, s'occuper encore d'autres revendications que de celles que nous venons de citer, car le 27 janvier 1578 nous trouvons qu'il était encore à Paris.

Pendant que ces poursuites s'organisaient à l'étranger, le magistrat continuait à faire saisir à l'intérieur du pays tous les envois suspects.

La fameuse tapisserie de 8 pièces représentant l'histoire de Troie avait été envoyée à Flessingue par de Riveira. Nous avons vu qu'arrivée là elle fut saisie et fut réclamée par Spierinck puis par

Franchois Spierinck, marchandt de ceste ville tant en leur propre nom comme eguallement pour et au nom des aultres tapisseurs d'icelle ville, Bruxelles, Audenaerde, Engien et aultres villes.... que franco Ontoneda, franco Caldron et Pedro Yanes espaignols, le iiij de novembre, accompagnez d'aulcuns soldats espaignols dentrer par force et a bras armé au pand des tapissiers de ceste ville, et ayans fermé la porte audict pands, après ils ont ouvert aucuns boutiques hors desquels ils ont prins et faict porter les biens et marchandises de tapissiers de ses suppliants montant à grande somme dargent, lesquelles tapisseries, argent et marchandises les susdits Ontoneda, Caldron et Yanes ont faict porter à la maison de la veusve Jehan Daranda ayant à icelle fin et pour mieux couvrir leur faict employé et mis en œuvre plusieurs ouvriers à cacher les biens et marchandises desdits suppliants dans ladite maison tant en la cave dessoubs les bois que dessoubs leur lict.... ensuite ont faict mener et transporter lesdits biens soubs la protection et conduicte de soldats espagnols et leurs hardes ou bagaiges hors de ceste ville jusques Maestricht là où lesdits Ontoneda, Caldron et Yanes aussy se sont trouvés et ont demeuré jusque à là...

Jan Baseler, qui prouva par le témoignage de Franchois Sweerts « tapitzier » et Jan de Moer « facteur van tapitzerien » qu'il en était entré en possession par suite d'un partage avec Jam de Ram. C'est sans doute pour son compte que Spierinck avait tâché de la racheter à Maestricht. Ce Jan Baseler était négociant en tapisseries. Le 15 janvier 1577 il voulut expédier en Flandre « een pacxken met tapitzerye ». Il dut, pour pouvoir passer la frontière prouver par le témoignage de Roger Shermartens [1] son domestique, de Joos van Lunden et de Henrick Wollfaert, que ces tapisseries lui appartenaient depuis longtemps, et qu'elles ne provenaient en aucune manière du pillage du « pand ». De toutes parts on réclame au magistrat des attestations prouvant que les tapisseries que l'on veut exporter ne sont pas de provenance illicite. C'est ainsi que Martin de Cordier réclame une attestation semblable [2] pour « 9 fardeelen tapisseryen ». Il les avait chargés sur chariots en destination de Calais et à l'adresse de Janne de Tornemiert. C'est encore le cas pour Pierre vander Goes marchant de tapisseries, qui avait vendu à Louis Sartin, marchant à Paris « huict « pièces de tapitseries de boscagie et 9 pièces aussy de boscage et « 6 coussins » et pour les expédier il les avait fait conduire par Jehan Anthoine Bartholi à l'adresse de Ludovico Carnesery et Bartholomus de la Chise à Paris. Le même vander Goes avait vendu à Alexandre Gonsaga « vyftien stucken feuillage met « pelleren » Martin de Cordier et Jehan de Moor facteurs des marchands de tapisseries ont les mêmes déboires [3]. Leurs marchandises sont arrêtées en route. Il s'agissait de 35 pièces de tapisserie d'Audenarde de toutes sortes, et de 9 autres pièces de même provenance. Ces tapisseries avaient été vendues à Diego de la Pena, négociant, qui logeait à l'auberge portant pour enseigne « la fortune » et qui était située au Kipdorp. Il avait chargé ces marchandises sur les chariots de Philippe Spruyt et Maillart Hermans, charretiers, qui devaient les délivrer à Calais à l'adresse de Pierre de la Pena, frère de l'expéditeur. Un autre acte de saisie [4] nous donne des détails intéressants sur une tapis-

[1] Certif. B. 1557-8, II, 554 v°.
[2] Certif. B. I, 1577-8 f° 110.
[3] Cert. B. I, 1577-8, f° 24.
[4] *Loc. cit.* 1196.

serie de prix destinée à servir de retable. Un marchand Italien, Jean-Baptiste Varre, était arrivé à Anvers, en décembre 1576 avec « deux pièces destables d'hostel faict de bordure d'or et « argent et soye (twee stucken tapitseryen wesende twee autaer « taeffelen geborduert en gevrocht met goude silver ende syde) « une grande avecq l'histoire de l'Assomption de Notre-Dame, une « plus petite avecq la Nativité de Notre Seigneur ». Depuis cinq mois déjà il avait été en négociations pour vendre ces pièces à la cathédrale. Mais les troubles du mois de novembre avaient fait avorter ce projet, aussi résolut-il de se rendre en Bavière, chez le duc régnant, qui, paraît-il, était disposé à acquérir ces pièces. Afin de pouvoir sans encombre passer la frontière, il demande au magistrat de certifier qu'il est légitime possesseur de ces œuvres d'art.

Il les avait emballées en deux caisses et trois autres caisses contenaient la corniche et toutes les moulures en bois.

Un autre négociant Espagnol Diego Fernando de Miranda avait expédié en juillet 1577 [1] par chariots à Rouen à l'adresse de Christophe de Mendiola, marchant, toute une collection de marchandises. Le tout avait été arrêté à Rouen. Il faut avouer que cette mesure était plus ou moins justifiée quand on verra la nomenclature des objets expédiés. Qu'on en juge : Il y avait d'abord « 7 pièches de tapisseries ouvraige dengien nommé « vulgairement rotesque contenant diverses figures et ymaiges « dhommes, bestes, satyres et semblables choses, » ces tapisseries lui avaient été vendues par Martin de Cordier.

Venaient ensuite :

« Une pièce de soye de Houscote double blanche ;

« Dix pièches de carpettes ou tapis de Tournay de diverses « couleurs ;

« Ung demy pièce de buffle appareillé ;

« Deux chappeaulx darmoisin lunne avec une trenche au band « d'argent et lautre avec une lampre de soye ;

« Deux chappeaulx de feultre fourrez darmoisin avec lampres « pour trenche ;

[1] Certif. B. 1577-8, II, f° 542.

« Onze aulnes de sattin gris et 2 1/2 aulnes de velours gris « dont on avait faire ung paire de chausses; »

Enfin, pour couronner le tout, une collection de vingt tableaux, un tryptique et deux cartes de géographie soit « douze pièches « paintures des victoires de lempereur Charles le Quint — item « quatre pièches des quatre temps de l'année — item deux pieches « des quatre élemens, — item aultres deux pièches de la conversion « de Sainct Paul — item deux cartes de luniversel monde, tout « painct sur toille avecq vingt molures ou listes dorées servans « ausdictes paintures — et encores ung tableau à portes de l'annun- « ciation Notre-Dame painct sur ais ». Toutes ces œuvres d'art provenaient du même pinceau. Elles avaient pour auteur Anthoine de Palerme [1]. Grâce à diverses attestations de provenance, de

[1] On lit dans l'acte en question : « Authoune de Palderme, paintre opidanus, aigé de LXXIIJ ans ». Il s'agit ici de Antoine de Palerme ou Palarme, peintre très peu connu jusqu'ici. D'après l'indication que nous venons de reproduire, il serait né en 1504. Nous trouvons quelques détails sur cet artiste dans « les liggeren » de la gilde Saint Luc. (p. 152 à 345). En 1545 fut reçu comme maître (Vrymeester) Anthoni van Palarme, schilder.

Le vendredi 2 septembre 1547 Anthonis Palerme Anthonissone natif de Malines, peintre, fut reçu bourgeois d'Anvers. Il épousa par contrat du 16 juillet 1540 passé devant les échevins d'Anvers, Catharina Walborn fille d'Herman, morte le 13 mai 1548 (a) et enterrée dans l'église des grands Carmes. Il exerça plusieurs fois la charge de doyen ou de sous-doyen de la gilde de Saint Luc, notamment en 1555, 1561, 1562, 1570 et 1571-2.

Dans un compte de 1585, Raphael Cocxsyen fils de maître Michel se reconnaît debiteur pour 390 florins d'Anthoine Palerme pour divers tableaux que ce dernier avait vendus à son frère Guillaume Cocxsyen. La date de sa mort n'est pas connue; une annotation semblerait faire croire qu'il faut la chercher vers 1588, car à cette date la gilde encaisse 8 sous pour la dette mortuaire de Palerme. Suivant M. Rooses (Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool) Palerme eut pour élève Gillis Cougnet le jeune. M. Vanden Branden (Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool) nous apprend que lors de l'entrée solennelle de Philippe II conduit par Charles-Quint, une grande partie de la décoration des arcs de triomphe fut confiée à Palerme. Enfin Van Mander (het leven der schilders I 177) écrit que Antonis Palermo était en même temps peintre et marchand de tableaux. Il avait pour élève Jacques de Backer qui habitait chez lui ; il forçait ce jeune artiste à travailler sans le moindre repos et envoyait à Paris toutes ces productions qui lui étaient largement payées. Tel fut le cas pour divers tableaux qui sont devenus célèbres et qui avaient pour sujets : Adam et Eve, la Charité, le Crucifiement, le Jugement de Pâris, etc. Anthonis van Palerme

(a) Collecteana. A. 1530/49 f° 94. Contrat de mariage de Anthonis de Palerme schildere Woonendde nu ter tyt tot Mechelen, accompagné de ses oncles Remeus et Anthoen Scheelkens, auec Katlyne Walborn Hermans dockter accompagnée de Anthonis van Dortmont heuren neve.

Miranda finit par obtenir une autorisation de libre sortie pour son étrange capharnaum. Du reste, cette grande quantité de toiles émanant du même artiste ne doit pas trop nous étonner. Une autre saisie faite à la même époque à Malines, frappait 21 tableaux « stucken schilderye olie verwe van diversche sorten » toutes peintes par Philippe Lisaert, et qui étaient expédiées par chariots pour Paris. Hans van Luyck « goutsmit inde Lombaerde veste int « schilders hert out L jaeren et Pauwels van Hove » Schilder « woonende in S. Jan op de Lombaerde veste, out 48 jaeren » viennent déclarer sous serment que c'est bien Lisaert qui est l'auteur des 21 toiles « dat hij die met syn hant gemaect ende gevrocht « heeft » [1].

En janvier 1577, un négociant anglais eut le même sort [2] ; il s'appelait Henrick Pyn et voulait expédier par bateau à Flessingue et de là en Angleterre, d'abord deux caisses contenant divers tableaux qu'il avait achetés de Louys van Oort, peintre, bourgeois d'Anvers, âgé de 53 ans ; et ensuite une autre contenant trois pièces de tapisseries qu'il avait acquises ici de Bartholomeo Zanoli, marchand venitien, âgé de 61 ans. Enfin, citons un dernier exemple [3]. La même année Jehan Borgani, libraire et marchand de tableaux, réclame un libre parcours pour aller vendre des peintures à Paris.

Pendant que ces mesures de rigueur étaient prises à la frontière, on continuait à faire des recherches à Anvers et on décou-

possédaient conjointement avec Christiaen vanden Queckborne, également artiste peintre, 3 maisons situées « op ten hoeck oostwaerts van de twee nyeuw straten « daer aff dien loopende vanden nyeuwe borts ter cleerenstrare ende dander Vuyter « langer nyeustrate. » Ils vendirent l'une des trois appelée Saint Anthonis et partagèrent entre eux les deux autres le 16 janvier 1576 ; elles portaient pour enseigne « Sinte Xrôffel » et « Sinte Henrick. » Scab. prot. 1576, A. M. II, 318 v°.

[1] Certif., B. 1577-8, T. III, v° et 135.

Il s'agit probablement ici de Philippe Lisaert deuxième du nom (Lisaert, Lysaert, Elisaert, Elizaert etc.) Nous trouvons dans les « liggeren » de la gilde Saint Luc qu'en 1548 Philip Lisaert était reçu comme fils de maitre, son père étant même Doyen. Un grand nombre d'élèves sont reçus à la gilde et inscrits comme travaillant dans son atelier ; ce sont : Balten de Noviele (1551), Hansken van Uchem (1557), Coppens Sals (1558), Bernaert de Somer (1588), Thomas Wauters (1590), Symon Verbrugghen et Jan Petiet (1594), Mattheus Baurnoilly (1606), Matheus van Jersel et Michel Daep (1610), Léonard van Steenecruys (1615).

[2] Certif. B. 1577-8, I, 119.

[3] Id. II, f° 500.

vrait de temps en temps des tapisseries recélées chez des habitants. Ainsi en juin 1577 [1] Ghileyn Marote, négociant d'Audenarde, âgé de 34 ans, vient déclarer devant le magistrat que le mardi précédent il s'était rendu au domicile de Diego Alonzo de San Vitores qui habitait place de Meir et qu'il y avait fait mettre saisie-arrêt sur une certaine quantité de tapisseries d'Audenarde. En descendant les escaliers pour s'en aller, il vit la porte d'une certaine chambre entrebaillée « (met eender spleten open staende) » il l'ouvrit entièrement et entrant dans la chambre il y vit pendre « sekere stucken fyne bruesselsche tapitzerye » qui couvraient en grande partie les murs. Ces tapisseries représentaient « bosschagie met galeryen ende den gront van boorde gheluwe zyde ». Ces pièces furent reconnues par Lyon vanden Hecke et Janne van Londerzeele fabricants de tapisseries qui les reclamèrent immédiatement. Ce n'est du reste pas la première saisie qui fut faite sur des tapisseries recélées au domicile de Diego Alonso de San Vitores. Ainsi Martin de Cordier avait appris qu'une grande partie de tapisseries, formant le chargement de cinq brouettes, et appartenant à divers fabricants d'Audenarde dont il était l'agent, avaient été transportées chez San Vitores. Il obtint une autorisation de saisie, et le 18 décembre 1576, le sous-écoutète Jerôme Michielssens saisissait ces marchandises et les déposait sous la garde du magistrat agissant comme sequestre. Huit mois après, Cordier n'était pas encore rentré en possession de son bien. Il adressa alors une requête au magistrat [2] pour lui démontrer que par suite de ce long dépôt les tapisseries pourraient se gâter ou encore être dévorées par les mites, « bedorven zyn, ende van motten gesteken » ; ce qui devait nécessairement lui causer un dommage considérable pouvant même amener sa faillite. Il demande donc au magistrat de pouvoir enlever les tapisseries s'offrant de certifier sous serment qu'elles provenaient du pillage de sa boutique au « pand ». Cette requête fut accordée par ordonnance du 9 octobre.

Comme bien on pense, tous ces événements désastreux n'étaient pas faits pour enrichir les marchands et fabricants de tapisseries ;

[1] *Loc. cit.* f° 574 v°.
[2] Request B., 1577, f° 103 v°.

aussi, quand le terme de location du « tapisiers pand » vint à échoir, furent-ils dans l'impossibilité de remplir leurs engagements. Désireux d'obtenir la remise d'une année de loyer, ils adressèrent une requête au magistrat le 18 mars 1577 [1]. Dans l'exposé de leur demande, ils avouent que la location des boutiques du « pand » est échue depuis la Purification de l'année 1576, mais que toutes les marchandises qui se trouvaient emmagasinées dans le « pand » ont été pillées et volées le 4 novembre dernier. A la suite de ces événements de nombreux locataires de boutiques sont dans le plus grand besoin et ne savent pas payer, d'autres habitant à St Trond et à Diest, sont complètement ruinés, plusieurs même sont morts de chagrin. En présence de ces faits, le magistrat accorde la remise demandée. La requête était signée au nom des « pantmeesteren vanden tappiseryen pandt deser stadt » par Franchois de Neve, Philips van Mettecoven, Daniel Thienpont, Jan van Londerseel, Pauwels Maes, Merten de Cordier, Jan de Moer, Claes Pletincx, Amant Vrancx, Bierpierre, Dierick van Os, Franchois Sweerts, Henrick van Bernigen.

La ruine de certains de ces marchands fut si complète, que nous trouvons en 1588 l'un d'eux, Philip van Mettecoven, incapable de payer une dette de 50 livres 9 shellings et 6 sous qu'il doit à Daniel Thienpont, et ne pouvant même plus conserver sa boutique. « doer desen quaden tyt den middel nyet hebbende om de « selve somme te betalen ende noch min om te onderhouden « synen winckel vàn celoenen, carpetten, dietersche ende « andere diergelycke slechte tapisserie ». Afin d'acquitter sa dette, il vend tout le solde de ses marchandises à son créancier, et pour pouvoir gagner sa vie, il se met lui-même au service de Thienpont pour un terme de six années. Il promet de lui amener tous ses clients et touchera le tiers de la valeur des marchandises provenant de son ancien fond. Il aura également le tiers du prix de location des tapisseries qui servaient pour les mariages ou autres fêtes « het een derdendeel vande profyte die comen selen « van het behangen met tapisserye van bruyloften, bancketten oft « anderss. » Ces bénéfices viendront en déduction de sa dette. Celle-ci étant éteinte, il ne touchera plus que le quart du prix de

[1] Request B. 1578-9, f° 71.

location et le courtage habituel pour les ventes faites par son entremise [1].

A cette époque et déjà depuis le mois de janvier 1577, le magistrat avait entrepris des poursuites contre les principaux pillards. Plus tard, plusieurs d'entre eux payèrent de la vie le crime qu'ils avaient commis. Parmi ces derniers, citons Pedro de Hordonnez [2], natif d'Avila en Castille. Entre autres méfaits, il avait pillé la maison portant pour enseigne « Le petit Mortier », située à la Grand'Place et en avait enlevé une riche tapisserie d'or et d'argent. Toutefois, il est à remarquer que ceux qui avaient dirigé et consommé le pillage du « pand » des tapissiers échappèrent à toute répression ; ils avaient eu soin de mettre la frontière entre eux et leurs victimes et ils s'étaient retirés gorgés de butin sous la protection de leurs complices, les soldats d'Espagne.

Cependant, le départ des troupes Espagnoles et les mesures de rigueur prises par le magistrat ne tardèrent pas à ramener le calme dans les esprits. Les fabricants et marchands de tapisseries s'efforcèrent de réparer les désastres qu'ils avaient éprouvés pendant les jours néfastes de la furie Espagnole, et dès le commencement de l'année 1578, nous voyons le commerce de tapisseries rentrer dans une voie régulière. Ainsi, dès le 17 mars de cette année, trouvons-nous Martin de Cordier, une des victimes du sac [3], charger sur les chariots de Philippe Spruyte, pour être conduits à Bruges à l'adresse de Francisco Crusat et de là être amenés à Calais, chez Andries Dayala, 7 « fardeelen met tapis- « serye ende 2 met tapytenssen bladeren ». Ces tapisseries provenaient de différents fabricants d'Audenarde dont il était agent. Toutefois, les routes n'étaient pas encore sûres, car nous trouvons que ces tapisseries en cours de voyage furent saisies à Nieuport. Pour éviter toutes difficultés, Cordier, au nom des fabricants d'Audenarde [4], charge, le 21 avril, Anthoine de Schietere, marchand de Bruges, de vendre au mieux ces diverses tapisseries.

A la même époque, Jacques de la Faillie, négociant de Cour-

[1] ñts L. van Rockergem. 9 janvier 1588.
[2] P. Genard. *La furie espagnole*, p. 105.
[3] Certif. B. 1577-78, t. II, p. 591 v°.
[4] Certif. R. 1577-78, t. II, p. 616 v°

trai, établi à Anvers [1] expédia vers la Zélande, par le bateau de Jean Maerschalc, pour être dirigé de là sur Bruges, à l'adresse de Franchoys de Wintere, 64 pièces de toiles et 7 pièces de « Grove tapitzerye oic dienende tot ommeslach ». Arrivées à l'île de Walcheren, ces marchandises furent arrêtées et c'est avec peine qu'il obtint leur libre passage.

A partir de ce moment, le commerce de tapisseries se régularise complètement et les traces laissées par le sac du « tapitsiers pand » tendent à disparaître graduellement.

Ainsi le 5 février 1588, Daniel Thienpont vend à messire Pieter Martir Pertho, 5 chambres de tapisseries pour la somme de 731 livres et 5 sous de gros. Il est à remarquer qu'une partie du prix d'achat est payable en étoffes de velours « flouweelen » [2]. Du reste, ce système de transactions par échanges était assez répandu. Le 25 juillet de la même année Marcantonio Raymondo cède à Anthonis Stuerbaut différentes étoffes « fleuweelen ende anderen goederen » en échange de diverses tapisseries « sekere « tapisserie ende een dosyne tapisserye cussebladeren » [3]. Citons une dernière transaction : Le 23 juin 1600, Jan van Ymmerseele « coopman, out aelmoesenier ende poorter » agissant pour compte de Michel Damiens, négociant originaire des Pays-Bas et établi à Seville, achète à Gillis Carlier, marchand de tapisseries « 6 stucken tapisserye van Oudenaerde wesende boscaige ende « feuillage ». Il expédie ces tapisseries, avec du fil, de la toile etc., à l'adresse de Jan Paviot à Rouen, qui les charge au Havre de Grâce sur un navire appartenant à Jean le Doux et qui faisait voiles pour Seville [4].

Il intéressera peut être maintenant d'avoir quelques détails sur les principaux acteurs de ce sombre drame.

Nous l'avons vu, celui qui semblait être l'âme de toute l'affaire avait nom François de Ontoneda. C'était un négociant Espagnol établi à Bruges. Dès que le complot ourdi contre la ville d'Anvers lui fut connu, il s'y rendit prêt à jouer un rôle actif. Sans nul doute ses affaires commerciales lui avaient donné une con-

[1] *Loc. cit.*, f° 558.
[2] ñts L. van Rockergem, 21 mars 1588.
[3] *Loc. cit.*, 25 février 1588.
[4] Scab. prot. M N II, 8.

naissance spéciale du commerce des tapisseries, car, pendant que la soldatesque se ruait sur les richesses accumulées dans les quartiers du centre et pillait toutes les maisons riches, à la tête d'une troupe choisie, il s'avance dans un quartier nouveau situé à l'écart et sans compétition, envahit le « pant » des tapissiers, et systématiquement, régulièrement, il le met au pillage, choisit en connaisseur les plus belles pièces, délaisse les autres ou rançonne leurs propriétaires. Son butin est enlevé sans retard et transporté dans une maison désignée d'avance. Des ouvriers du métier sont appelés pour trier, taxer et emballer toutes les œuvres d'art ; puis à la faveur des ténèbres le tout est emporté dans une seconde cachette et de là, transporté hors du pays et dispersé aux quatre coins de l'Europe. Jamais vol ne fut plus régulièrement prémédité et exécuté avec plus de sangfroid et de succès.

Nous l'avons vu, toutes les tapisseries enlevées au « pand » furent transportées dans la demeure de la veuve d'Aranda. Nos recherches nous ont permis d'intentifier ce personnage et nous avons trouvé [1] que damoiselle Marie Sandelyn était en 1577, veuve de Jean de Aranda. Elle en eut plusieurs enfants, savoir : Loys de Aranda ; Maria de Aranda, femme de Francisco de Calderon, au service de sa Majesté Espagnole ; Franchoise de Aranda, femme de Francesco de Ontoneda ; Mathilde de Aranda ; Diego, Jean et Arnould de Aranda. On le voit, la veuve d'Aranda était la belle-mère de Ontoneda, et chose digne de remarque, le capitaine Caldron, que nous avons vu, être à la tête des soldats qui accompagnaient Ontoneda, n'était autre que son beau-frère. Ce pillage eut donc lieu, en quelque sorte, en famille et il est regrettable de devoir constater que ceux qui se rendirent coupables de tels excès portaient des noms que l'on devait certes ne pas s'attendre à trouver mêlés à de telles turpitudes. La veuve d'Aranda possédait deux maisons ; l'une portait pour enseigne l' « escu de Coloigne » et l'autre était louée à Pierre Spinola. Elles étaient toutes deux situées rue des Tanneurs (inde Huydevettersstrate). C'est sans doute en cet endroit, situé à proximité du « pand » et appelé dans les actes « Dryhoeck » que furent recélées les tapisseries volées. Nous l'avons vu, l'énergique intervention de Spie-

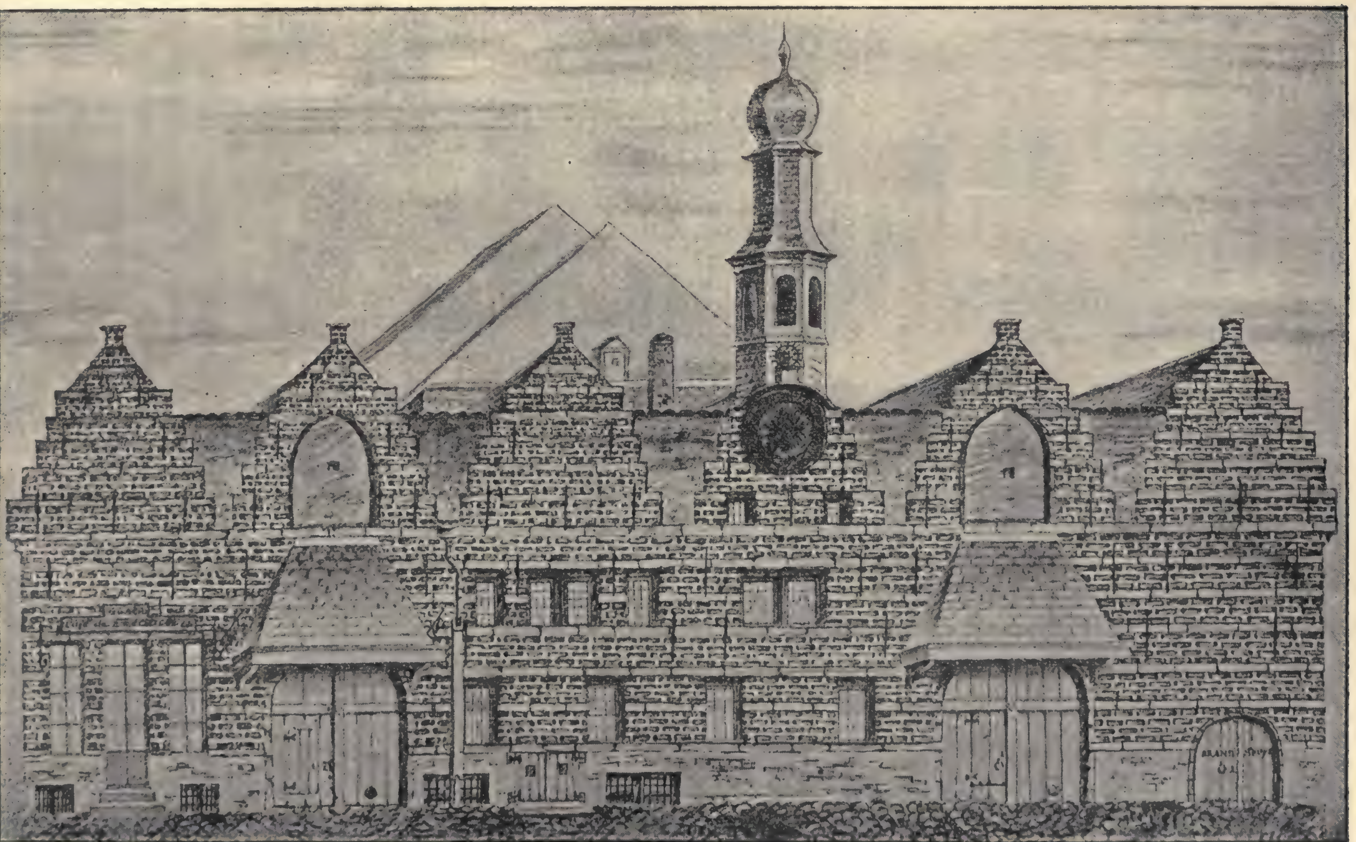
[1] Scab. prot., 1577-MK I, 10. *id.*, t. II, p. 170.

rinck causa bientôt des désagréments à Ontoneda. Dès la fin du mois de janvier 1577 [1], Jacop de Boot, écoutète de la ville de Bruges mettait saisie-arrêt sur tous ses biens. Bientôt le séjour d'Anvers ne fut plus sûr pour lui et il dut s'enfuir à Maestricht, en oubliant de faire honneur à ses engagements commerciaux. Depuis ce moment nous le perdons de vue. Quant à son digne beau-frère, le capitaine Francisco Caldron, il ne nous apparaît pas sous des couleurs plus sympathiques. Non content de la part qu'il avait prise au sac du « pand » des tapissiers, nous le trouvons encore mêlé à d'autres affaires de rapines [2]. Des soldats avaient pillé la maison de maître Reynier Wempens, médecin, et en avaient enlevé tout ce qui avait de la valeur. Ils avaient ensuite cédé le tout à leur supérieur, le capitaine Caldron. Celui-ci, qui avait justement comme médecin traitant la victime de ce pillage, trouva très ingénieux de s'acquitter envers lui de ses honoraires passés et futurs, en lui restituant les objets volés « il les restituera pour les bonnes services et cure que ledit maistre Reynier faict vers sa personne et qui encore faire pourra, par forme et manière de donation ». Les objets restitués d'une manière si ingénieuse consistaient en : « les habillemens et meubles après nomez : 1 longe robe fourré de satin, 2 robes de damast, ung capoet fourré de velour, ung capoet fourré de peaux de loup, 3 samaires de dame et 2 robes de femme, 1 barette bourée de velours, 5 anneaulx d'or, 1 petite chaine d'or et aulcunes serviettes et gordines ».

Nous avons vu que lors du pillage Ontoneda était sans cesse accompagné d'un complice qui avait nom Pedro Yanes. Les détails concernant ce personnage nous font défaut. Tout ce que nous avons pu trouver [3], c'est que lors de l'exode des troupes Espagnoles, il eut soin d'abandonner Anvers et de regagner l'Espagne. Sa part dans le butin n'était pas encore réglée, car la veuve de Jean d'Aranda, Marie Sandelin, reconnaît le 30 mars 1577, être encore sa débitrice pour une certaine somme.

D'autre part, il intéressera peut-être d'avoir quelques détails au sujet de François Spierinck, qui prit si fort à cœur les intérêts

[1] Certif. B. 1577-78, t. I, p. 5 v°.
[2] Scab. prot. 1577-MK, t. II, p. 109.
[3] Scab. prot. 1577, t. II, p. 175.



Pl. XVI. — L'ancien théâtre d'Anvers *(tapitsiers pand)* construit en 1552 et démoli en 1829.
(D'après un dessin ancien reproduit dans *la Revue artistique.*)

de toute la corporation. Il était né à Anvers, en 1551 [1], et était fils de Aerd Spierinck et de Catharnia Zoetens. Il avait un frère et une sœur : Anna Spierinck, femme de Andries Anthoenissens et Jacques Spierinck, né en 1553. Il habitait une maison appelée « de Schilt van Bruessele » et située « int schuttershof straetken tusschen het straetken loopende van Vuyt schuttershof straet naer de tapissiers pandt toe ex una oostwaerts ende Peeter vander Goes huys ex altera Westwaerts, comende Vuyte met een poorten op de pleyne van tapitsiers pand ».

M. Wauters, dans son important ouvrage intitulé : *Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse lice de Bruxelles*, nous donne quelques détails sur un certain François Spierinck, qui aurait travaillé à Bruxelles. Il ajoute ne rien savoir de la vie de ce personnage. Il constate seulement que l'Angleterre lui acheta une série de 10 pièces de tapisserie qui ornèrent la salle de réunion de la Chambre des Lords, à Londres ; elles furent détruites par un incendie, en 1834 ; elles représentaient la destruction de la fameuse Armada de 1588. Ce fut, dit-on, lord Howard qui commanda la tapisserie. Les cartons de ces pièces avaient été dessinés par le peintre hollandais, Henri Corneille De Vroom, de Harlem. Il est plus que probable que ce Spierinck est le même que celui qui fut si intimement mêlé aux événements qui se passèrent à Anvers, en novembre 1576 [2].

Nous voici arrivés à la fin de notre tâche ; nous estimons que les documents que nous avons mis au jour seront d'une double

[1] Scab. prot. 1576. AM 247 et 1579-MK t. I, p. 113.

[2] Nous trouvons dans le même auteur quelques détails au sujet de plusieurs personnages qui ont été mêlés aux faits que nous avons narrés. Ainsi la famille patricienne bruxelloise des Sweerts ou de Weert, comptait parmi ses membres Franchois Sweerts, fabricant de tapisseries. En 1613, à la nouvelle qu'à Anvers, il portait les armes de la famille dont il portait le nom, le lignage du patricien des Sweerts de Bruxelles, prît une décision pour le forçer à renoncer à son écusson.

François Sweerts avait épousé en premières noces Gertrude van Os et en secondes noces Isabelle de Sorbruecq. Il fut enterré avec ses deux femmes dans l'église Saint-Georges, où se voyait leur pierre sépulcrale ornée d'armoiries. Il eut du premier lit, un fils Melchior Sweerts, qui s'établit à Malaga, en Espagne, pour y faire le commerce de tapisseries. C'est du moins ce que nous apprend un certificat de 1621 (mts. D. van Cauwenberghe) contresigné par Jan van der Goes, Pierre Robbyns, Jan de Moor et Giles Sennecart, tous marchands de tapisseries.

Jacques Leyniers appartenait à l'une des plus notables familles patriciennes de

utilité ; ils serviront d'abord à faire connaître un des épisodes les plus importants de ces journées sanglantes auxquelles l'histoire a donné le nom de Furie espagnole et qui, jusqu'ici n'avait pas été décrit par les historiens ; ils fourniront ensuite quelques détails utiles et non sans valeur, croyons-nous, sur une des branches les plus importantes de l'industrie artistique. Les tapisseries de Bruxelles avaient trouvé dans M. Wauters un historien de valeur. Les renseignements que nous fournissons permettront de connaître plus parfaitement plusieurs fabricants et fixeront d'une manière officielle la marque dont ils signaient leurs œuvres. Pour les tapisseries d'Enghien dont jusqu'ici peu de choses était connues, les documents de 1577 offriront des indications précises pour les recherches ultérieures. Quant à celles d'Audenarde on pourra constater que les fabricants de cette ville ne se bornaient pas seulement à reproduire des natures mortes, mais que dans certaines de leurs œuvres ils abordaient également les scènes à personnages. En général, nous espérons que les renseignements que nous avons fournis et les descriptions détaillées que nous avons reproduites permettront de retrouver et d'identifier d'une manière certaine des tapisseries qui, provenant du pillage d'Anvers, doivent certainement exister encore soit en France, soit en Espagne, soit ailleurs.

Juin 1894. FERNAND DONNET.

Bruxelles ; il fut conseiller communal, en 1579 et 1581, puis receveur en 1583 et 1584.

Le 18 mars 1583, Daniel Stuerbaut, marchand d'Anvers, obtint un passeport pour aller acheter des tapisseries à Audenarde.

Nicolas Hellinck qui était receveur communal à Bruxelles, fut accusé d'avoir fait vendre à Anvers, par le courtier Amand Vrancx, comme bruxelloises, des tapisseries provenant d'Enghien ; on en avait caché la marque au moyen d'encre. Une plainte fut adressée à la gouvernante Marguerite de Parme, par la Corporation des tapissiers. Hellinck et Vrancx furent appelés devant le président Viglius. Ils avouèrent les faits mis à leur charge.

En 1563 et 1564, un bruxellois, Michel de Vos, qui s'était établi à Anvers, proposa au magistrat de fabriquer des tapisseries en soie et en or pour la salle des États à l'hôtel de ville. Elles devaient représenter le cours de l'Escaut et de ses affluents depuis Middelbourg, accompagnés de paysages pris en Brabant. Ce sont probablement les mêmes pièces qui furent volées et rachetées lors du sac comme nous l'avons narré plus haut.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 2 juillet 1894.

Présidence de M. J. Destrée, *conseiller* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Trente-huit membres sont présents [2].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Le Cercle archéologique du pays de Waas, annonce l'envoi de ses publications.

L'Association pour l'amélioration des logements ouvriers et l'Œuvre de l'Hospitalité remercient la Société des sommes qu'elle leur a fait parvenir comme participation aux recettes des deux dernières journées de l'exposition de dentelles anciennes.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous annonce le

[1] Prennent encore place au bureau : MM. le comte de Marsy, P. Saintenoy, le baron de Loë, Paris, De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Buls et Alph. Wauters, respectivement vice-président et membre d'honneur. MM. A. de Behault de Dornon, l'abbé Defrenne, Puttaert, van Gèle, Tahon, Hecq, Donnet, de Raadt, Ronner, Clerbaut, Alph. Hanon de Louvet, Lavalette, Kestens, Maroy, Poils, C. Dens, Van Havermaet, Michel, Aubry, Schuermans, Buschen, Cabillauw, Titz, van Malderghem, Haubrechts de Lombeek, De Ro, Schavye, Ranochyn, Lacroix et Desvachez.

prochain remboursement des débours faits, pour le gouvernement, par le délégué de notre Commission des fouilles, lors de la démolition de l'ancien palais de Justice.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

PIETTE (Ed.) — L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique, Saint-Quentin, Charles Poette, 1894 (don de l'auteur) ; 1 br. in-8°.

JOUVE (Louis). — Notice sur Jean Viriot d'Epinal. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mars et avril 1894). Nancy, Crépin-Leblond, 1894, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

LINDEN (Adhémar, baron von). — Geslacht-en Wapenkunde. — Dirick van Lienden Canoniker zù Lüttich (1538-1603). — I. Das Ex-Libris dieser persönlichkeit. (Extr. du *Navorscher*, juin 1894), 1 br. in-8°, 1 pl. grav. (don de l'auteur) ;

DÖRPFELD (Wilhelm). — Troja, 1893. — Bericht über die im jahre 1894 in Troja veranstalteten ausgrabungen. — Liepzig : F. A. Brockhaus, 1894, 1 vol. in-8° br. pl. et fig. (don de l'auteur) ;

MOURLON (M.) — Sur la création d'un Bureau international de Bibliographie. (Extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, avril 1894), 1 br. in-8° (don de M. A. de Behault de Dornon) ;

Programme officiel des Fêtes du 3e Centenaire de Roland de Lassus, 23, 24 et 25 juin 1894. — Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1 br. petit in-8° (don de M. A. de Behault de Dornon) ;

Dix numéros de journaux (don du même) ;

Quinze estampes (grav. — eau forte — lithogr. — photogr.) (don de M. S. De Schryver) ;

PAGART D'HERMANSART (M.) — Certificat d'accomplissement de pèlerinage pour homicide en 1333. (Extr. du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1892), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

VERVLIET (J.-B.) — Volkswysheid in Beeld en Schrift. — Iconographische studie. — Brecht, L. Braeckmans, 1894 (don de l'auteur) ; 1 br. in-12.

LANCIANI (Rodolfo). — Il Palazzo Maggiore nei secoli XVI-XVIII. (Estratto dal *Bolletino dell' imp. Istituto archeologico germanico*. Vol. IX, anno 1894, fasc. 1), 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur) ;

COMHAIRE (M.) — Le projet de carte préhistorique de la Belgique. (Extr. du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XII, 1893-1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

BOGHAERT-VACHÉ (A.) — Everard T'Serclaes, 1 br. in-8°, 1 pl. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie, juin 1894 ;

ADVIELLE (Victor). — A La Fontaine, poésie dite le dimanche, 24 juin 1894, à Fontenay-aux-Roses, pour l'inauguration du buste du Fabuliste, 1 feuillet in-4° autographié ;

Catalogue du Musée J. Miln à Carnac (Morbihan) (Vannes, B. Le Beau, 1894) ;

LYON (Clément). — Généalogie de la famille Defacqz, originaire de Beaumont (Hainaut). (Extr. du journal de l'*Éducation populaire*, nos des 7 et 14 juin 1894, 18e année), 1 br. in-12 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. II, n° 5 ;

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXVII, nos 4 et 5 ;

Ons Volksleven, 1894, 5e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 655, 656 et 657 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, pages 153 à 172 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1894, n° 1 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 2e année, 1894, n° 1 ;

Annales de la Société géologique de Belgique, tome XXI, 2e livraison ;

The Belgian News, nos 1030, 1031, 1032 et 1033 ;

Monatsblatt der K.-K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », nos 159 et 161 ;

L'Émulation (Société centrale d'Architecture de Belgique), 1894, n° 4 ;

L'Économiste international, nos 23, 24 et 25 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw », 1894, n° 6 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1894, n° 5 ;

L'Architecture (Société centrale des Architectes français), 1894, nos 22, 23 et 24 ;

Mélusine, tome VII, n° 3 ;

Johns Hopkins University, à Baltimore, 12e série, nos 3, 5-6-7 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 6 ;

Messager des sciences historiques, 1894, 1re livraison ;

Proceedings of the Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 7 ;

Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. IV, n° 3 ;

The Huguenot Society of London. — By-Laws and List of Fellows ; May, 1894 ;

The Babylonian and Oriental Record, vol. VI, nos 4 à 12, vol. VII, nos 1 à 7 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, 1894, n° 4 ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1894, n° 6 ;

Revue de l'Art chrétien, tome V, 1894, 3e livraison ;

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, tome VIII, 1er fascicule ;

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroy, tome XIX, 2e livraison ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 5 ;

Mittheilungen des K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 1894, 6e livraison ;

Annales de la Société Archéologique de Namur, tome XIX, 3e livraison; tome XX, 2e livraison;

Société archéologique de Namur, Rapport sur la situation de la Société en 1892 ;

L'Excursion, 1894, n° 6 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIV, 6e livraison ;

Analecta Bollandiana, tome XIII, 2e fascicule ;

Revue belge de numismatique, 1894, 3e livraison.

Pour les Collections :

Fragments de haches polies, grattoir, couteaux, percuteur, etc., recueillis à la surface des champs sur le territoire des communes de Spiennes, Harmignies et Mons (don de M. le baron A. de Loë).

Fragments de haches en pierre, trouvés à Avin, Huccorgne et Lincent (don du même).

Monnaies du Bas-Empire (petits bronzes), fragments de *tegulæ* avec marques, lampe et outils en fer provenant des fouilles de Chameleux-Florenville (commission des fouilles).

Élections. — MM. G. Cumont, P. Combaz, le baron de Loë, P. Verhaegen et L. Paris sont, à l'unanimité, maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaires et de bibliothécaire-archiviste.

Mme Maximilien de Troostenbergh d'Oplinter, MM. Alfred Adam et Amaury de Latre du Bosqueau sont nommés membres effectifs.

Mme Cadot-Paltzer est nommée membre associé.

Exposition. — Photographies du site de Chameleux et de Williers (par M. J. Carly).

Communications.

L'abbé Defrenne. — *Étude archéologique sur l'église de Flobecq,* M. l'abbé Defrenne termine son intéressante étude en émettant un vœu en faveur de la restauration de cette église digne d'être classée au nombre des monuments remarquables. Ce vœu est appuyé par l'assemblée.

G. Hecq et L. Paris. — *Remarques sur la poëtique française au moyen âge et à la renaissance.*

Le baron A. de Loë. — *Découverte de substructions belgo-romaines à Maulde, près Leuze (Hainaut).*

J. Carly et le baron A. de Loë. — *Fouilles à Chameleux (Florenville) sur l'emplacement d'un établissement belgo-romain.*

F. Donnet. — *Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde, pendant la furie espagnole.*

M. Alph. Wauters engage M. Donnet à entreprendre un travail complet sur la tapisserie à Anvers.

Cette ville a compté un nombre assez considérable de tapissiers, dit M. Wauters, sur lesquels on ne connaît rien.

M. Donnet répond qu'il s'efforcera de recueillir le plus de renseignements possible sur le sujet en question. Il doit cependant déclarer qu'il n'a trouvé jusqu'ici que peu d'actes relatifs à l'industrie tapissière d'Anvers ; ce qui lui ferait supposer que cette ville a eu surtout de l'importance comme siége du commerce des tapisseries et non comme centre de fabrication. Ce qui corrobore cette opinion c'est qu'en 1453 le magistrat d'Anvers désirant faire un cadeau au duc de Bourgogne, achète dans ce but des tapisseries à un fabricant Bruxellois.

M. Destrée félicite vivement M. F. Donnet pour son travail si intéressant et rempli de données si précieuses. Cette dissertation lui permet de faire une restitution séance tenante. En effet, il vient de voir dans les marques mentionnées par M. Donnet un monogramme reproduit dans l'ouvrage de M. E. Müntz, la *Tapisserie*, 2e édition.

M. Destrée ajoute qu'il avait été tenté de le restituer à un Vander Cammen du XVIe siècle et qu'il trouve, grâce au document de M. Donnet, sa supposition pleinement réalisée. La tapisserie à laquelle M. E. Müntz fait allusion représente Diane chasseresse. Malheureusement l'auteur précité ne dit pas dans quelle collection cette œuvre d'art se trouve actuellement. La présente identification sera suivie de beaucoup d'autres.

M. Destrée se fait ensuite un devoir d'annoncer que le retable de Saluces dont il a entretenu à plusieurs reprises la Société et qui avait été exposé il y a une couple d'années à l'hôtel du Grand Miroir, vient d'être acheté par le Musée communal de la ville. M. Destrée invite en conséquence l'assemblée à remercier l'Administration de Bruxelles pour cette acquisition qui intéresse à un haut point l'histoire artistique de la cité, attendu que le retable porte la marque de son origine bruxelloise.

M. Sainctelette. — Deux anciennes tapisseries de Bruxelles, de Jean Leyniers, au palais Chiggi, à Rome, et de J. van der Striken, dans l'église de Saint-Ambroise, à Milan (lecture par M. P. Saintenoy).

La séance est levée à 10 heures.



MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Trouvaille de Lennick-Saint-Martin.

Un petit vase en grès, reproduit ci-dessous, vient d'être trouvé à Lennick-Saint-Martin, dans le sol, au bord d'un chemin, et conte-



nait vingt et une pièces de Philippe II (1555-1598) appartenant aujourd'hui à M. van Roye de Bruxelles.

Nous remercions M. van Roye de nous avoir confié la description de ces pièces, et nous nous empressons de nous acquitter de cette tâche :

BRABANT.

1. Philippus-daalder ou Ecu.
Buste de Philippe II, à gauche. Lég. : PHILIPPVS · D : G : HISP · ANG · Z · REX · DVX · BRAB, 1558.
Revers : Ecu de Philippe II, sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne royale, accosté de 2 briquets. Lég. : DOMINVS · MICHI · ADIVTOR · *(Main ouverte :* Signe monétaire d'Anvers).
1 pièce, variété du N° 12 pl. XXVII v. d. chijs.
2. Philippus-daalder. Mêmes types que celui de la précédente pièce. Lég. : PHS · D : G· HISP · Z REX · DVX · BRA · 15 *(main ouverte)* 74.
Revers comme le précédent. Lég. : · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·
Mêmes pièces de 1587, 1591, 1592, 1595 (2 pièces variées), (sur une de ces pièces le mot MIHI est coupé en deux par le mouton de la toison d'or), 1596 et 1597. En tout, 8 pièces frappées à Anvers.
3. Demi-Philippus-daalder frappé à Anvers, 1594.
Mêmes types et légendes. 1 pièce.

FLANDRE.

4. Philippus-daalder frappé à Bruges.
Buste de Philippe II, à droite. Lég. : PHS · D : G . HISP · REX · COMES : FLAN · 1559 ·
Revers : Ecu comme sur les pièces brabançonnes, Lég. : · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR · *(Fleur de lis :* Signe monétaire de Bruges).
Autre exemplaire de 1558. 2 pièces.

TOURNAISIS.

5. Philippus-daalder frappé à Tournai.
Buste de Philippe II, à gauche.
PHS · D : G · HISP · Z · REX · DNS · TORNA · 15 *(Tour :* Signe monétaire de Tournai) 89.
Revers : Ecu comme sur les autres pièces · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·
6. Demi-Philippus-daalder frappé à Tournai.
Buste de Philippe II, à gauche.
PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · TORN · 15 *(Tour)* 95.
Revers comme celui de la pièce précédente.
Autre exemplaire : PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · TORN · 9 *(Tour)* 6.

Revers : ·⁝· DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·⁝· En tout 3 pièces

GUELDRE.

7. Daaldre à la croix (kruisdaalder) ou Daldre de Bourgogne. Croix de Bourgogne réunie par un briquet ; au-dessus une couronne ; à gauche et à droite 15 — 68.

Leg. : PHS · DEI · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL *(Croix recroisetée)*.

Revers : Ecu surmonté d'une couronne ducale et entouré du collier de la toison d'or ; lég. : · DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR ·

1 pièce.

8. Philippus-daalder ou écu philippus.

Buste de Philippe II, à gauche.

Lég. : PHS · D : G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GEL · 1557.

Revers : Ecu sur une croix de bourgogne, surmonté d'une couronne royale, accosté de 2 briquets et au-dessous, le joyau de la toison d'or.

Lég. : DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR · *(Croix recroisetée)*.

1 pièce.

9. Demi-écu philippus.

Buste de Philippe II, à gauche.

Lég. : PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 *(Croix recroisetée)* 63.

Revers : même type. Lég. : DOMINVS · MIHI · ADIVTOR · 1 pièce.

Cinquième du Philippus-daalder ou 1/5 d'écu-philippus.

Buste de Philippe II, à droite.

Lég. : PHS · D · G · HISPAИIA · REX · DVX · GELR :

(sans date).

Revers : Ecu sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne, accosté de 2 briquets et au-dessous le joyau de la toison d'or.

Lég. : DOMIИ — MI — HI — ADIVT · 1 pièce.

Essai de classification des Monnaies de Gueldre (1893), par M. Roest, N° 601 et van der Chijs, pl. XXVI, N° 19.

HOLLANDE

10. Daaldre à la croix (Kruisdaalder) ou Daldre de Bourgogne, frappé à Dordrecht.

Croix de Bourgogne réunie par un briquet ; au-dessus une couronne, à gauche et à droite 15 — 68.

Lég. : PHS : D : G : HISP : Z : REX : C : HOL : *(Rose :* Signe monétaire de Dordrecht).

Revers : Ecu surmonté d'une couronne et entouré du collier de la toison d'or.

Lég. : DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR. 1 pièce.

11. Philippus-daalder ou Ecu-philippus frappé à Dordrecht.

Buste de Philippe II, à gauche.

Lég. : · PHILIPPVS · D : G · HISP · ANGZREX · G : HOL · 1558 (?).

Revers : Ecu sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne royale, accosté de deux briquets et au-dessous, le joyau de la toison d'or.

Lég. : DOMINVS · MICHI · ADIVTOR *(Rose)*. 1 pièce.

La monnaie la plus récente portant la date de 1597, le petit trésor de Lennick St-Martin a donc été enfoui à la fin du règne de Philippe II (1555-1598).

La canette qui contenait les monnaies est en grès brun de Bouffioulx, du type de certains pots représentés par M. D. A. van Bastelaer dans son ouvrage sur les grès Wallons, pl. XVII. Cette canette a une hauteur de 12 centimètres et un diamètre de 7 1/2 centim. à la base. Elle date de la fin du XVIe siècle, car son état de parfaite conservation indique qu'elle a été fabriquée peu de temps avant son enfouissement et qu'elle n'a pas été employée à contenir des liquides, du moins pendant quelque durée.

G. Cumont.



Un historien bruxellois.

Le Rév. Jean-Charles-Joseph D'Abremes, l'historien bruxellois qui a fait l'objet d'une communication récente de M. de Raadt [1] avait étudié la théologie au séminaire de Malines.

C'est à la fin de 1747 qu'il prit l'habit, car dès le 11 décembre de cette année, ses père et mère Jean-Joseph D'Abremes (le père qualifié : *Jonckheer* = écuyer) et Elisabeth Vander Borcht, considérant l'intention dans laquelle se trouve leur fils « de s'adonner à la prêtrise avec la ferme décision « d'y persister à la plus grande gloire de Dieu et pour convaincre à cet « effet Son Eminence l'Archevêque de Malines », affectent au profit de sa dite Eminence, à concurrence de 3,000 florins argent de change, sa vie durant et pas plus loin, ou jusqu'au jour où le dit Jean-Charles-Joseph D'Abremes sera pourvu d'un autre titre bénéficiaire, — certaine maison avec ses dépendances sise à Bruxelles, rue de l'Astre [2].

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome VII p. 229.

[2] Traduction libre, notaire Joseph-Antoine Van der Borcht ; *Notariat général du*

Ce titre presbytéral offre beaucoup d'intérêt en ce qu'il énumère un grand nombre de parents de l'historien; il nous apprend que celui-ci était l'arrière petit-fils d'un secrétaire du conseil privé : Jean D'Abremes et de sa femme Françoise Van den Berghe dont la succession fut partagée le 4 décembre 1698 devant le notaire C.-A. Marsille, entre *(heere)* Dominique D'Abremes (grand père du Rév. D'Abremes) [1] et sa sœur, dame Marie-Pétronille D'Abremes, épouse de *(heere)* Jean-Baptiste Gilson [2].

La dite dame Françoise Vanden Berghe avait fait son testament mystique le 22 octobre 1688 et l'avait déposé le même jour chez le notaire H. Henry ; l'ouverture s'en fit le 22 septembre 1793 par le notaire Vits; elle avait, en outre, fait 2 codicilles les 11 et 16 septembre 1693, devant le dit notaire Vits.

Le testament mystique est scellé par Françoise Vanden Berghe à l'aide d'un cachet représentant un écusson dont la composition rappelle le genre espagnol; le voici : parti : au 1er, coupé : *a)* cinq étoiles; *b)* une chaîne posée en orle renfermant une bande alaisée; au 2me : écartelé en sautoir : dans les quartiers inférieur et supérieur : une marmite (?), dans les quartiers latéraux : des meubles absolument méconnaissables tant les empreintes sont frustes; à la bordure componée, les compons césghar alternativement d'un lion et d'une tour. L'écu est timbré d'une couronne à cinq fleurons et 4 perles alternant.

Au moment de tester, la dite dame Van den Berghe habitait rue de l'Astre : Le Rév. D'Abremes, avait deux oncles *(jonckheer)* Albert-François D'Abremes, *(jonckheer)* Dominique D'Abremes, et une tante, Marie-Anne D'Abremes.

On l'a vu, les D'Abremes ou D'Abremez habitaient déjà Bruxelles au XVIIe siècle; on ne sait rien de précis sur leurs origines; voici quelques réceptions à la bourgeoisie, de personnages portant un nom se rapprochant de celui de l'historien :

Le 21 janvier 1711 : Charles Daubreme, natif de Grand Lez près Perwez [3].

Le 3 février 1729 Antoine Dabermé, natif de Bruxelles [4].

Le 16 juin 1786 Jean-François Abramé, natif de Vilvorde [5].

CLERBAUT.

Brabant, liasse n° 7409, et enregistrement au greffe scabinal de Bruxelles, registre n° 1455.

[1] Marié à Anne-Marie Jonet (testament mystique de Fr. Van den Berghe).

[2] Il était greffier du conseil Souverain de Brabant *(Ibidem)*.

[3] *Greffes scabinaux, arr. de Bruxelles*, registre n° 1418.

[4] *Ibidem* n° 1533.

[5] *Ibidem* n° 1386.

Nous espérons pouvoir publier bientôt un travail complet sur l'ancienne

Van Cattem ou Van Lattem.

Monsieur le Secrétaire-Général,

Au risque de paraître un fâcheux, il est de mon devoir de répondre à M. de Raadt. L'inscription qu'il croit devoir rectifier, je l'avais empruntée à l'ouvrage de MM. Everaerts et Bouchery sur la ville de Hal. Ne pouvant pas, par suite d'un empêchement, la vérifier moi-même, j'avais prié un confrère de frotter au lieu de transcrire à nouveau l'inscription. Celle-ci est loin d'être gravée fort clairement.

M. de Raadt dans une conversation que j'ai eue avec lui, a bien voulu convenir que lui aussi avait lu au premier moment Van Lattem. — Il serait donc à désirer qu'un bon frottis fut exécuté.

Quant à l'absence d'un prénom devant *Meyre*, le fait reste acquis. L'hypothèse que M. De Raadt préconise me semble pour le moins arbitraire. Elle est non seulement contraire aux usages, mais aux convenances grammaticales. On verra du reste par la liste que je publierai sous peu qu'il y a plus d'exceptions que ne pense mon contradicteur. Il reste donc établi que des artistes du XVe et du XVIe ont négligé de mentionner leurs prénoms dans les signatures apposées sur des œuvres d'art.

Recevez, je vous prie, etc.

J. DESTRÉE.



Tapis de table.

M. J. Destrée a donné lecture lors de l'Assemblée générale de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tenue en juin, d'une notice destinée aux Annales du cercle archéologique d'Enghien relativement à un ancien tapis de table. Cette pièce qui appartient actuellement à M. le comte Adolphe de Limburg-Stirum, en laine et soie a été exécutée par un hautelisseur enghiennois. La partie centrale est occupée par un médaillon représentant un amas de fruits et de légumes. Les écoinçons sont occupés par des rinceaux jaune doré se détachant sur un fond clair. A chacun des angles sont placés des médaillons ovales représentant des bustes vus de profil. Des guirlandes de fruits et de fleurs relient entre eux les médaillons. Le milieu de chaque bordure est pris par un médaillon soutenu par des amorces.

bourgeoisie de Bruxelles ; il comprendra la liste de toutes les personnes reçues à la bourgeoisie depuis le commencement du XVe siècle jusqu'à l'abolition de l'ancien régime, et sera, croyons-nous, d'un puissant intérêt pour l'histoire locale en général et pour l'histoire des familles en particulier.

Dans les uns, sont représentés des paysages, dans les autres, des armoiries. Celles-ci sont *d'argent à la bande de sable accompagné d'une cottice du même ;* casque ouvert surmonté d'une couronne comtale; — cimier : lévrier issant. Ce sont les armoiries d'Albert de Tamison qui devint gouverneur d'Enghien dans la première moitié du XVIIe siècle. Il fut créé écuyer, après avoir été poursuivi quelques années plus tôt pour usurpation de titre nobiliaire. Avant d'être restaurée, la tapisserie portait peintes en surcharge les armoiries du marquis d'Alban, *de sable à la croix d'or.* Dans la lisière, il y a deux marques en écu gironné d'argent et de sable. Ce sont à n'en pas douter, les armoiries d'Enghien, mais simplifiées. En effet, on n'y retrouve pas les croix fleuronnées. Quant à la marque de fabrication, M. Destrée croit y retrouver les initiales du prénom et du nom d'Henri Van der Cammen, hautelisseur enghiennois, un administré d'Albert de Tamison. Le marchand précité, vendit le 10 novembre 1642, deux chambres de tapisserie à Louis Spinola.

J. D.



Pièce de vers composée au XVe siècle à la louange de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne.

Messieurs,

La Société d'Archéologie de Bruxelles m'a fait l'honneur d'insérer dans ses Annales un article relatif à une série de tapisseries appartenant à la Collégiale de Beaune et datée de 1500. Une note jointe à cet article reproduisait deux vers latins portant le nom de Jacques Wiscrere qui paraît avoir terminé la construction de l'hôpital de Beaune. La pièce qui renferme ces vers a été composée, antérieurement à l'année 1491, en l'honneur de Nicolas Rolin et de Guigone de Salins, fondateurs de cet hospice.

Le chancelier de Bourgogne et ses descendants tiennent une grande place dans les chroniques de la Flandre et du Hainaut. J'ai pensé, Messieurs, que cette poésie latine et sa traduction en langue du temps présentait assez d'intérêt pour être soumise à votre docte compagnie. Elle n'est pas absolument inédite [1] et devait faire partie d'un ouvrage préparé

[1] Cette poésie, avec sa traduction ancienne incomplète a paru, en 1880, à côté d'autres pièces, bulles, inventaires, etc. M. l'abbé Boudrot préparait une « Histoire de l'Hôtel-Dieu » ; sa mort a empêché la publication de cet ouvrage.

Je ne sais pour quelle raison, l'auteur avait commencé par faire imprimer les *pièces* justificatives. Après son décès, elles ont été réunies en brochure grand in-8° sous le titre de *Petit Cartulaire.* La pièce de vers y figure *sans aucune annotation* et même sans indication de provenance et sans date — aux pages 29 et 30.

par feu M. l'abbé Boudrot, ouvrage dont les pièces justificatives ont seules été imprimées.

L'original, écrit sur papier, fait partie de la bibliothèque particulière des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Avant d'en donner le texte, j'indiquerai en quelques lignes certains faits qui se rattachent plus spécialement à la Belgique.

La charte de fondation porte la date du dimanche 4 août 1443. Elle constate que l'hôpital est mis sous le vocable de Saint-Antoine *ad Reverentiam et memoriam B. Antonii abbatis*, et qu'il jouira des mêmes privilèges que celui de Besançon, *tam in personis quam in bonis omnibus et singulis privilegiis.*

Un panneau des belles tapisseries à semis d'écussons sur fonds de gueules représente l'ermite saint Antoine.

Un manuscrit, également conservé dans la bibliothèque des religieuses, nous apprend que « le corps de maison du grand Hostel-Dieu a esté édifié à la semblance de l'hospital Saint-Jacques de Valenciennes, combien que celui de Beaune soit en construction d'édifice de plus grande magnificence. »

L'unique salle de l'hôpital Saint-Jacques, devenue Église Notre-Dame du Saint-Cordon a été démolie vers 1870. J'ai pu constater *de visu* qu'elle avait beaucoup d'analogie avec l'immense Grand'Salle de notre Hôtel-Dieu. En 1449, ce même hôpital de Valenciennes a servi de modèle à la Maison-Dieu de la ville d'Ath.

Alardine Gasquière, première maîtresse de l'Hôtel-Dieu de Beaune venait, à ce que l'on croit, du béguinage de Gand ou de Malines.

Cette première supérieure gouverna l'Hôtel-Dieu jusqu'au 30 août 1459. Sa sévérité pour les Sœurs et son manque d'égards pour le chancelier fondateur ont été la cause de son renvoi : « .... *Nonnunquam aspere valde disciplinas eis dando... quod post meum decessum ab Humanis, neque ipsa, neque ejus sorores intendebant esse meis heredibus aut successoribus subjecte* ». Disons en passant que les hospitalières de Beaune n'appartiennent à aucun ordre religieux. Le Règlement a été établi par le fondateur, aussi bien pour les devoirs spirituels que pour les choses temporelles ; il est exactement suivi depuis quatre siècles et demi sans aucune modification. Ce fait dénote la haute intelligence de Nicolas Rolin, tout autant que la rédaction du traité d'Arras.

Nicolas Rolin décéda le 18 janvier 1461 et fut inhumé dans la collégiale de Notre-Dame à Autun [1]. Guigone de Salins fit achever l'hôpital et

[1] Un des bons portraits du chancelier se trouve dans la splendide miniature des Chroniques du Hainaut, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. On voit à côté de lui son fils, le cardinal Jean Rolin et un autre personnage que nous croyons être le Franc-Comtois Etienne Armenier, nommé, en 1439, gouverneur de la chancellerie, devenu plus tard chef du Conseil privé. Un autre portrait de Nicolas Rolin

y mourut le 24 décembre 1470 [1] ; sa tombe en cuivre était placée devant l'autel de la Grand'salle. *(Suit le texte de la pièce de vers.)*

Cette traduction, presque aussi ancienne que le texte latin [2], n'est pas littérale. On remarque d'abord que quatre vers n'y figurent pas ; leur sens, relatif à la chronologie et au calendrier est fort difficile à comprendre. Je n'essaierai point de les expliquer.

Les six derniers vers n'ont pas été traduits.

En voici le texte :

Wiscrere tutoris Jacobum deus ipse tuatur
Nunc cùm vita datur, post vivat ut omnibus horis,
Hec tu dignare mater dulcissima Christi
Quem concepisti virgo natum rogitare
Amen.
Tu finalibus inphantis metris deus emule parce ;
Invidias arce metri gravitate gravatis.

Ceux qui concernent Wiscrere peuvent donner lieu à plusieurs interprétations [3]. Nous proposons celle-ci :

« Que Dieu lui-même protège Jacques Wiscrere, continuateur de

appartient à M. le comte Maurin de Nahuys. Le plus remarquable est celui qui a été peint par Rogier de la Pasture dans le célèbre polyptique du jugement dernier conservé à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

[1] Guigonne était fille d'Etienne de Salins, seigneur du Poupet et de Louise de Rye, et petite-fille de Mathé de Rye et de Béatrix de Vienne.

L'écusson de la fondatrice de l'hôpital de Braune était : *parti d'azur à trois clefs d'or*, qui est de Rolin, et *d'azur à une tour d'or*, qui est de Salins. Une autre famille de Salins, dont l'origine se confond avec celle-ci, portait : *de gueules à la bande d'or*, d'où les noms de Salins-la-Bande et de Salins-la-Tour.

Le mot *sola* figure trois fois dans cette pièce de vers : il fait allusion au mot *Seule* qui accompagne les armoiries de Nicolas Rolin. On a écrit à tort que cette devise avait été adoptée par Guigone après la mort de son mari, mais il est certain que le chancelier s'en est servi. Nous croyons qu'il la prit à l'époque de son second mariage. Les devises galantes étaient alors fort en usage ; tout le monde connaît celle de Philippe le-Bon : AULTRE N'AREY.

[2] Le Comité des publications, conformément à l'avis de ses rapporteurs, renvoie les lecteurs au petit cartulaire de M. l'abbé Boudrot qui contient le texte de cette pièce si intéressante. (Note du Comité des publications.)

[3] En marge est écrit le mot *peractorem*. Jacques Wiscrere, Wischère, ou peut-être de Visscher est sans doute l'architecte flamand qui a achevé l'œuvre. Une famille de ce nom exploitait à Tournay, dans le XVe siècle, une importante fabrique de tapisseries ; or l'Hôtel-Dieu de Beaune possède une série de Haute-Lisse donnée par les fondateurs. Constatons aussi, avec M. A. Wauters, qu'un certain Lissens, dit de Visscher était architecte de la ville de Bruxelles dans la première moitié du XVIe siècle.

l'œuvre du surveillant ou de l'architecte, *(tutoris)* maintenant qu'il est en vie et qu'il vive à tout jamais ».

On pourrait encore sous-entendre *filium* (tutoris), ellipse fréquente dans la poésie latine. Avec cette hypothèse, Wiscrere aurait succédé à son père, architecte supposé de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'invocation à la Vierge peut se traduire ainsi : « Et toi, très douce mère du Christ que tu as conçu Vierge, daigne demander à ton fils cette faveur ».

Les deux derniers vers sont plus difficiles. Celui qui les a composés semble s'excuser d'avoir voulu joûter avec l'auteur du morceau principal : « Toi, Dieu jaloux, épargne ce chant final d'un poète sans talent ; éloigne l'envie de ces vers appesantis par la lourdeur du mètre ».

Il faut espérer, dans l'intérêt de l'histoire de l'art, que des documents nouveaux sortis des archives de la Belgique ou de la Bourgogne viendront éclairer cette intéressante question.

Ch. Bigarne.



A propos du Svastika

M. le comte Goblet d'Alviella a signalé dans son beau livre sur *la Migration des symboles* (Paris, Leroux, 1891, p. 339) que sur une pierre tombale du xive siècle découverte à Huy, en 1871 dans les travaux du tunnel et actuellement déposée, à Bruxelles, dans le musée du Cinquantenaire, on distingue trois personnages sculptés dont un prêtre revêtu de la chasuble.

Sur celle-ci, on voit trois bandes de broderies couvertes de croix gammées nettement discernables. J'avais signalé à notre savant confrère, cette pierre tombale qui porte l'inscription :

Chi giet Jakcemins Dorben borjois de
Hu. . . . passat l'an de grasce
MCCCXLIII . . . XVIIIe jors . .
Proies pour li.

J'ai depuis pu constater que ce fait n'est pas unique. En effet le Musée de Cluny, à Paris, renferme la dalle tumulaire de Simon de Gillans, abbé de Cluny. Cette pierre provient de la collégiale de Cluny et a été donnée au Musée en 1852, par M. Seguin. Elle date de 1394 et est donc presque contemporaine de la dalle hutoise. Or, sur la chasuble de Simon de Gillans se voient très distinctement des svastikas ou croix gammées.

Le fait nous paraît être assez important pour le rapporter ici. Nous espérons qu'il attirera l'attention des chercheurs qui en groupant, peut-être, d'autres faits analogues, aideront à trouver la solution d'une question à coup sur, fort intéressante.

Paul Saintenoy.

Les miniatures du Grimani et leur attribution aux Horebout.

Monsieur le Président,

Une étude que j'ai publiée au début de cette année, a provoqué, au sein de la Société, des discussions fort animées.

Aujourd'hui, il me semble opportun de préciser, par écrit, les répliques que j'ai eu l'occasion de donner de vive voix, lors de nos dernières séances.

Dans l'étude [1] qui a paru dans la première livraison de l'*Art chrétien*, de 1894, je considérai le monogramme HB surmonté d'une barre horizontale comme la signature d'un Horebout. Partant de ce point que ces deux lettres faisaient partie d'un seul et même mot, il fallait y voir l'abréviation d'un prénom ou d'un nom patronymique. Or, parmi les artistes gantobrugeois qui ont vécu au commencement du XVIe siècle, seul le nom d'Horebout correspond d'une manière satisfaisante à ce monogramme.

M. Th. de Raadt croit devoir rejeter mon opinion pour les motifs suivants :

1° Le monogramme HB représentant l'abréviation d'Horebout est invraisemblable, car les artistes du XVe et du XVIe siècles ne négligeaient pas d'indiquer leur prénom ;

2° L'usage de placer la barre horizontale au-dessus d'une ou de plusieurs lettres d'un *même mot*, pour indiquer une contraction ou une abréviation, n'a pas été suivi par les artistes ;

3° La contraction formée par la réunion de la lettre initiale et d'une lettre prise dans le corps du mot, par exemple, *H*ore*B*out, soit HB, ne se rencontre *jamais* dans les monogrammes d'artistes.

Donc le monogramme HB que j'ai attribué à un Horebout se rapporte à un artiste ayant réuni sous une même barre les initiales de son nom et de son prénom.

J'aborde maintenant la réfutation de ces diverses objections.

La première et la principale objection de mon contradicteur repose surtout sur le fait que les artistes, au moyen âge, au XVe et au XVIe siècles, n'avaient jamais négligé de rappeler leur prénom. Je lui citai sur le champ [2] un exemple qu'il connaissait aussi bien que moi. Il s'agit de l'inscription du tabernacle de l'église Saint-Martin, à Hal. Trois artistes, avais-je dit, ont signé cette œuvre. Henri van Cattem, Meyere et Claes de Clerc.

[1] Les miniaturistes du Bréviaire Grimani, 1-17, 1894.

[2] *Heynderec van Cattem : ende Meyere : en Claes de Clerc ghe : daen : yn yar : ons : heren : MCCCC en : IX.*

Meyere est indiqué sans prénom. Le fait est patent. M. Th. de Raadt croit que ce Henri a pris le nom de deux seigneuries, par exemple, de Cattem et de Meyere. Il s'autorise d'un exemple qu'il ne nous a pas été donné de vérifier.

Le texte de l'inscription indique clairement qu'il n'est point question de titulaires d'une ou de plusieurs seigneuries ayant fait un don, mais d'artistes ayant effectué un travail : *Heynderec van Cattem et Meyere et Claes de Clerc (ont) fait en l'an de N. S. MCCCC et IX* [1].

S'il se fut agi de donateurs, on aurait au moins écrit *hebben doen gedaen*, ou bien *gegeven*. Pourquoi douter de ce texte clair et précis ! Il contrarie la thèse de M. Th. de Raadt, mais qu'y faire ?

Quelle invraisemblance pourrait présenter d'ailleurs, le concours de plusieurs artistes pour l'exécution d'une œuvre d'art et en particulier d'un tabernacle ? Aucune. — En 1449, fut érigé en l'église Saint-Sulpice, à Diest, un tabernacle de grand prix. Jean Ogekens et Arnould d'Elsebyl firent la coupe des pierres et la maçonnerie [2]. Jean Drayers exécuta les travaux de sculpture et Henri van den Bogaerde fut chargé de la dorure et de l'enluminure. MM. de la Grange et L. Cloquet ont reproduit à la page 95, dans leur ouvrage consacré à l'art tournaisien, un fait analogue à celui qui vient d'être cité. On y voit, en effet, la reproduction d'arcatures décoratives du chœur de l'église Saint-Jacques, à Tournai, qui furent exécutées, en 1371, par Nicaise et Lotard Delecroix, Jacques de Braibant et Pierre Folait [3],

Qu'il me soit permis maintenant de revenir à ce Meyere dont le nom figure dans l'inscription de Hal. Coïncidence remarquable : On pourrait sans aucune invraisemblance, identifier ce maître avec un De Meyere qui a travaillé dans la Flandre, vers la même époque. Il est signalé, en 1418 et 1424. Il exécuta le tombeau de Messire Gérard de Ghistelles et d'Isabelle van der Moere, sa femme, lequel était surmonté de deux images en pierre blanche et coloriées. Il avait été convenu que cette œuvre serait sculptée à l'instar de celle de François Mirabelle faite par Keldermans. L'identification pourrait encore se faire, mais avec moins de vraisemblance, avec le père de cet artiste portant le même prénom que lui et également sculpteur. Il est cité dans un document à la date de 1378-1379.

Convenons qu'au moyen âge pas plus que de nos jours, on n'a négligé

[1] Page XXXI. — M. Marchal, *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

[2] Pages 313-315. — *Notice sur l'église primaire de Saint-Sulpice, à Diest.* — F.-J. Raymaekers. *Mss. des sciences historiques,* année 1856.

[3] *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville.*

l'indication des prénoms dans les actes et les contrats. S'il fallait se baser sur ce genre de documents, il est certain que la thèse de M. Th. de Raadt serait vraie. Demandez, en effet, à n'importe quel notaire ou avoué s'il omet jamais de mentionner, dans ses actes, les prénoms de ses clients ? Mais telle n'est pas la question. La question est de savoir si des artistes ont signé sans leur prénom, aux xve et xvie siècles, seules époques qui nous intéressent dans le cas présent. Ce sont les œuvres d'art signées et non les documents d'archives qu'il faut consulter. Or l'exemple le plus frappant c'est précisément la signature d'un enlumineur contemporain des Horebout, Spierinc, qui a enluminé un manuscrit conservé au Musée épiscopal d'Utrecht. Citons encore des signatures de *Christophe Amberger*, *Georges Breu*, le maître qui signait *Zwott*, en compagnie d'une navette de tisserand, *Henri Aldegiever*, *Hubert Goltzius*, *Georges Hoefnagel*, *Jérôme Bos*, des relieurs, un français, *Barbet*, un allemand *Hontercoster*, etc., voilà quelques contemporains dont plusieurs sont fort connus. Je donne ci-dessous une liste assez nombreuse de divers noms d'artistes qui ont négligé souvent de désigner leurs prénoms, même par une initiale :

LISTE DE QUELQUES ARTISTES QUI ONT SIGNÉ SANS PRÉNOM

Aldegrever (Henri), (1502-1562), peintre-graveur, avec un monogramme composé d'un A et d'un G.

Allori (Angiolo), (1501-1572), peintre signature, avec des abréviations Bro(n)zino FIORET(INO).

Amberger (Christophe), peintre, a signé une œuvre : MXVDII
A

Amman (Jost), (1539-1596), a signé au moyen d'un A simple ; d'autres fois cette lettre est accompagnée de certaines peintures où l'on découvre un J sans trop de peine.

Attavante, enlumineur Florentin, a signé le superbe missel ayant appartenu à Mathias Corvin et qui est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles : ACTAVANTES DE ATTAVANTIBUS HOC OPUS ILLUMINAVIT A. D. M. CCCC LXXXV.

Auer (Pierre), qui sculptait à Ulm, avait comme monogramme A ; ce dernier est contesté sans motif par les continateurs de Nagler.

Baldmi, graveur sur bois qui travaillait à la fin du xve siècle, signature un B renversé.

Baldoff ou *Baldus* } qui travaillait dans la seconde moitié du xve siècle, ont pour signature un **b**

Baratta (Laurent), graveur à l'eau-forte, travaillait vers 1580.

Barbet relieur (xve-xvie siècle), a signé un travail conservé à Lille **barbet**.

Barattini (Francesco), né dans la seconde moitié du XVIe siècle, a signé une œuvre B. A° 1612.

Bassano (Cæsar Bassano), né à Milan en 1584, a signé un tableau *Bassanus fecit.*

Bazzi (Antonio), peintre, (1473-1549), signait de son surnom SODOMA.

Bos (Jacques), graveur, occupé en 1540-1556, signait BB *Bossius belga.*

Bechtholt (Jean), enlumineur qui travaillait vers 1580-1600, signature B.

Beuckelaer (Joachim), peintre né à Anvers, se contente parfois comme signature d'un B isolé.

Blockland (Antoine) de Montfort, qui mourut en 1573, signe A. M.; on connait une pièce en date de 1573 qui porte un B isolé.

Bramante (Donato Lazzari), le célèbre architecte, a signé plusieurs fois ses œuvres et toujours sans ses prénoms.

Breughel (Pierre), négligeait l'emploi de prénom ; dans l'ancienne collection d'Edouard Engerth, on voyait naguères un tableau portant la signature BRUEGEL MDLXVII.

Breughel (Jean), né en 1589, a signé au moyen d'un B isolé.

Brun (Frans), graveur qui travaillait en 1560, avait le monogramme **b**.

Breu (Georges), a signé un tableau : 15 **b** 23.

Binck (Jacques), on trouve une contre-partie d'une estampe de ce maître signée q 1529.

Bock (Jérémie), né à Hirchley en Silésie, travaillait dans les dernières années du XVe siècle, a signé BO.

Bosch (Jérôme) a signé parfois au moyen de la lettre A de son nom patronymique van Aken et aussi de la lettre B empruntée à son surnom Bosch ; on rencontre aussi BOS.

Carrache (Auguste), peintre et graveur né en 1557 ; signature ÇAR.

Campagnola (Dominico Campagnola), déjà en pleine activité en 1517, a signé un tableau : CAM 1559.

(De) Meyere, artiste brabançon ou flamand signe le tabernacle de Hal, en 1409, en omettant son prénom.

Dosso Dossi (Carlo), peintre, né au XVIe siècle, signait en accompagnant l'initiale D d'un os (d'osso).

Freminet (Martin), peintre-graveur, 1557 † 1619, signe *Fre.*

Giovanni di Pietro, peintre, † 1529, marquait ses œuvres de son surnom SPAGNA.

Goltzius (Hubert), graveur etc., né à Venloo en 1526, monogramme G.

Grisvald (Herman), orfèvre de Lunebourg, mentionné en 1560-1570; marque : G.

Hafner (Sigismond), peintre d'histoire 1500-1530, signature H placé de travers dans un écu.

Hoefnagel (Georges), enlumineur, a signé parfois en surmontant l'initiale H de trois clous.

Hontercoster, relieur du xve siècle, assigné un livre imprimé à Lubeck en 1478 : *Hontercoster bant it* (boek).



Fig. 1. — La présentation de J.-C. au Temple.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

Jamnitzer (Barthélemy), xvie siècle, orfèvre allemand qui a accompagné un muffle de lion et la lettre initiale I.

Kessler (Nicolas), imprimeur, né à Dusel, travaillait dans cette ville de 1480 à 1509. Monogramme fermé d'un K et d'un croix potencée partant dans le sens horizontal de la lettre en question.



Fig. 2. — La présentation de J.-C. au temple. Miniature du Bréviaire Grimani.

Kofmann (Herman), orfèvre de Lunebourg mentionné vers 1501 ; marque K.

Mair (Nicolas), de Landshut a signé une œuvre MAIR 1499.

Meierpeck Wolfgang, graveur sur bois et imprimeur à Aunaberg ; Marque : M.

Meliolus, médailleur du xve-xvie siècle, a signé une œuvre *Meliolus sacravit.*

Meyer Gaspard (1522-1593), a signé une œuvre par un M renversé surmonté de la date 1592.

Orsi (Bernardino), peintre occupé vers 1511 à Reggio signe un travail VRSO. F (fecit).

Palma (Jacques) (1544 † 1628), de Venise, graveur, avait pour monogramme une palme accompagnant un P.

Pelegrini (Martino de Udino), surnommé Pellegrin, a signé un tableau Pelegrius 1495 pinxit.

Primatice (Francesco) (xve-xvie s.), peintre signait : BOL abréviation s'expliquant par l'origine bolonaise de l'artiste.

Peregrini da Cesena, nielleur (xv-xvi) ; monog.: un P coupé horizontalement d'une barre ; cette lettre quelquefois précédée d'un C.

Marc de Ravenne (Marco Dente), dit Marc de Ravenne né vers le milieu du xve siècle, monogramme : R.

Robetta, graveur et orfèvre Florentin qui travaillait vers 1520 ; signature : R. B. T. A.

Rottenhamer, né à Munich en 1564, a signé une œuvre R. *Inv. et pinx.*

Schnellboltz (Gabriel), graveur du xvie siècle, avait une signature parlante S traversé d'une flèche. *Schnellboltz* signifie flèche rapide.

L'Espagnolet (1588-1656), signait parfois Spagnolet pinxit.

Sp(er) i(n)c. *Sperinc* ou *Spierinc*, a signé sans prénom un manuscrit conservé au Musée archiépiscopal d'Utrecht du commencement du xvie siècle.

Schiavone, artiste italien né dans le xve siècle a signé une œuvre conservée à la National Galery à Londres, OPUS SELAVONI DESIPVLLI (sic) SQVARCIONI.

Squarcione, peintre italien aurait signé avec la première et la dernière lettre de son nom surmonté du signe d'abréviation, il a signé également une œuvre S. MCCCCLIII.

Il Vieceri, graveur sur bois ; commencement du xvie siècle ; avait pour marque un V sur un écriteau.

Vischer, portrait de Luther A 1572, signé V. Vicher.

Walch (Jacques), on lui attribue un dessin avec la signature W surmonté de la date 1500.

Wierix (Jean) (xvi-xvii), a signé certaines petites pièces d'un W.

Xanto (F)., peintre céramiste, du début du XVIe siècle a signé Xanto.

Zwolt, ce mot accompagné d'un navette de tisserand sur des œuvres d'un artiste. Du commencement du XVIe siècle. Il est appelé aussi Jean de Cologne, ce serait la signature J. Anker de Zwolt.

Wannenwetsch (Hans Jörg), peintre qui travaillait dans la seconde moitié du XVIe siècle a signé : W.

Quelle autre liste ne pourrais-je pas produire ici, si je voulais relever ces signatures parlantes où l'artiste s'est borné à faire un rébus ou à prendre un emblème! Jean van der Roost, cet habile hautelissier du XVIe siècle, signe une de ses œuvres en représentant un *rôt* embroché; l'orfèvre du reliquaire du Saint-Sang, à Bruges, prit parfois pour poinçon, en manière de rébus, un *Crabe*, isolé de l'initiale. Paul Bril s'est servi d'une paire de lunettes. Lucas Cranach et Henri de Blès, deux contemporains des Horebout, ont employé celui-ci la chouette, celui-là une sorte de petit dragon. Faut-il rappeler ces maîtres qui prenaient en guise de signature : le gland, le caducée, la sauterelle, le compas, la pelle, la ratière, etc. ?

Les enlumineurs eux-mêmes n'ont pas eu grand souci (pour le coup c'est impardonnable !) de rappeler leur prénom.

Jean van der Moere qui a enluminé vers 1484 le remarquable manuscrit du Catholicon de saint Augustin, a signé en suspendant ses armoiries à deux pinceaux posés en sautoir [1]. Il n'y a pas d'initiale.

Le 21 mars 1500, les membres du serment des enlumineurs de Bruges déposèrent sur le livre de la corporation, leurs marques respectives [2].

Didier de la Rivière, enlumineur et peintre, adopta un O traversé de droite à gauche par une barre ; Jean Moke, un faiseur d'image, une quintefeuille ; Jean van der Moere, une pensée ; Adrien de Raet, une sorte d'A majuscule, ornementé d'un drapeau ; Nicolas de Coutre, une combinaison de lettres où l'on voit un J et un C (?); Adrien Metteneye, un œuf, en guise de rébus ; Philippe van Meghen, un rond traversé d'un angle aigu ; Adrien Renier, une clef ; Adrien des Trompes une étoile de forme irrégulière composée de caractères où l'on peut reconnaître un L et un double L ; Simon Bening, une croix accompagnée de deux lignes parallèles ; Josse de Burchgrave, un muffle de lion. Il n'y a de fait que Nicolas de Coutre et Adrien de Raet, qui aient cru bon de rappeler leur prénom, les autres ont choisi des marques de fantaisie. Est-il étonnant qu'un Spierinc et un Horebout ne se soient fait aucun scrupule sur ce point ?

Que devient dès lors la conclusion de M. Th. de Raadt qu'il a pris soin de souligner : « *Car je le répète, du temps dont il s'agit* (XVe, XVIe siècles) *le pré-*

[1] Voir Jean van der Moere, t. XXV, *Bull. roy. d'art et d'archéologie.*

[2] *Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges*, p. 199, t. II, du *Beffroi.*

nom jouait un rôle trop grand pour que sa suppression dans un monogramme ne doive pas frapper comme phénomène absolument anormal (sic) *quiconque s'est plus ou moins familiarisé avec les us et coutumes de nos aïeux* » [1].

Les exemples qui ont été cités ci-dessus sont nombreux et je n'ai pas poussé mes investigations aussi loin que je l'aurais voulu. En tout cas, on serait mal venu à l'avenir de considérer la *suppression du prénom* dans les signatures des œuvres d'art *comme absolument anormale.*

Examinons maintenant quel emploi les artistes ont fait de la paléographie pour établir la justesse de mes déductions. Il importe en effet d'apprécier à cet égard l'allégation de M. Th. de Raadt. *Il suffira, disait-il, de citer quelques artistes dont les œuvres sont marquées d'une manière analogue (à celle des miniatures de Cassel ou mieux dit de faire connaître les marques composées de lettres surmontées d'un trait d'abréviation et de démontrer que ces lettres constituent des initiales, et non une contraction d'un nom patronymique.*

M. de Raadt cite cinq exemples : le monogramme d'Antoine Fantuzzi, d'Hercule Setti, de François Aspruck, de Michel Natalis, d'Horace Borgiani. Fait étrange deux exemples à peine sont pertinents !

Le monogramme HB attribué à Horace Borgiani surmonté du signe de l'abréviation, peut être considéré comme un cas exceptionnel. Quant au monogramme d'Antoine Fantuzzi, il y a lieu de remarquer qu'il est placé au-dessus de la lettre T plus grande que les deux autres ; la diversité des lettres dont le monogramme est formé ne laisse aucun doute à cet égard. Le monogramme Hs donné à Hercule Setti doit être attribué avec raison à Huges Sambin, artiste français. Le S du monogramme, bien que plus petit, pourrait être la lettre finale de *Hugues*. Passons à la signature de Michel Natalis : la lettre N est formée en traits renforcés pour la distinguer de la lettre M. Quand au monogramme de François Aspruck, mon contradicteur commet une erreur. Le trait d'abréviation surmonte seulement la lettre A qui est nettement séparée des autres éléments de la signature.

M. de Raadt examine ensuite le monogramme d'Albert Dürer. Il convient que la lettre A est *sommée d'un trait qui pourrait être pris pour un A gothique.* Or, il est certain que la barre *fait partie intégrante* de la lettre A au lieu d'être placée au-dessus pour marquer une abréviation. L'artiste de Nuremberg a employé, du reste, un genre de lettre parfaitement connu de ses

[1] Dans les citations de monogrammes, j'ai suivi surtout l'ouvrage du Dr G.-K. Nagler : *Die Monogrammisten und diejenigen bekannten und unbekannten künstler aller schülen, etc., IV vol.* et une suite par le Dr Andressen et C. Claus. Ce travail postérieur à celui de Brulliot sur les monogrammes est plus complet et semble écrit avec beaucoup de critique. Il est surprenant que M. de Raadt traitant *ex professo* de questions de monogrammes en ait ignoré l'existence.

contemporains ainsi que le lecteur peut s'en rendre compte en lisant l'inscription (voir fig. 6) ORA, etc. Même observation pour le monogramme d'Abraham Breughel. La barre qui surmonte la lettre A dans le monogramme d'Adrien Key est en la partie supérieure du T. En effet, cette artiste avait également le prénom de Thomas ainsi qu'on le voit dans le catalogue du musée de peintures d'Anvers consulté par M. de Raadt lui-même. A la page 416 de cet ouvrage, je transcris l'inscription ADRIANUS-THOMÆ KEII FECIT 1575.

Il est donc impossible d'assimiler les A *surmontés d'une barre horizontale* aux A agrémentés d'une barre ayant un aspect *purement décoratif et faisant corps avec la lettre.*

Quant au monogramme de Badile de Vérone, la barre faisant partie *intégrante* de l'A capital du monogramme a seul été *prolongée* ; elle ne se sépare pas du corps de la lettre. Donc il ne faut pas y voir une abréviation, tout anormal que soit l'aspect de la lettre en question [1].

Par conséquent, les monogrammes d'Albert Dürer de Badile de Vérone, etc., ne renferme aucun signe indiquant l'abréviation et doivent être écartés du débat comme n'ayant aucune analogie avec le monogramme HB.

Mais avant de poursuivre ma réfutation, il importe d'examiner brièvement le sens du signe qui surmonte le monogramme précité.

Le trait horizontal placé au-dessus d'une lettre ou d'un mot sert à indiquer une abréviation ou une contraction. Par exemple dans la légende d'un sceau le mot *S* surmonté d'une barre est l'abréviation ou le sigle du mot; SIGILLUM. Le même signe se place aussi sur les deux premières lettres d'un mot ou sur la première et la dernière comme *PR* = PATER. Parfois il indique la disparition de plusieurs lettres dans le corps du mot, par exemple, SCE pour *sancte*, voir fig. 3 représentant la descente du Saint-Esprit des miniatures de Cassel. Inutile de m'étendre davantage sur cette question; quiconque a dû s'occuper tant soit peu d'anciens documents, sait que la barre placée au-dessus des lettres d'un mot est d'un usage aussi varié qu'étendu. *Seulement, dans les textes appartenant à l'épigraphie et aux manuscrits le signe de l'abréviation n'est pas, que je sache, destiné à réunir deux mots.*

Les artistes du moyen âge et de la renaissance ont observé en général cette façon d'écrire dans leurs signatures ou leurs monogrammes. Lors-

[1] Dans l'inscription qui se trouve sur les portes de bronze de la cathédrale d'Hildesheim, exécutées en 1015 par saint Bernward, on voit des A avec une barre de droite à gauche ; dans les inscriptions qui décorent les vêtements des personnages dans le Bréviaire des Grimani les barres qui surmontent les A sont parfois prolongées en sens inverse.

qu'ils emploient des abréviations,ils distinguent clairement leur nom et leur prénom. Examinez à cet égard les signatures typiques que les ouvrages de Brulliot et de Nagler ont fait connaître.

Jean Van Eyck, Peter Christus, Spierinc, Antoine de Brescia Peregrini da Cesena, Jean Dominique Zapperi, Mazzuoli, Novellani, Andrea del Sarto Andrea di Luigi, Antonio Tuccari, Luca Ciamberlano, Hieronimo Moretto, Sansovino, Raphael Jean Migona, Florio Vavassore, Bronzino, Dominique Campagnola, Jean Oriol, Pisan Gabriel Kremer, De Rovere, etc., etc. ont employé judicieusement des abréviations usitées dans les manuscrits, les sceaux et les inscriptions. Il y a quelques cas où la fantaisie, comme dans le monogramme d'Horace Borgiani [1], se manifeste, mais il n'y pas, à ma connaissance, d'enlumineur qui se soit affranchi de l'usage. L'exemple du mot *sancte* écrit abréviativement SCE sur la figure 4, prouve que dans l'atelier des Horebout on connaissait la valeur du signe d'abréviation et il serait de mauvais goût de vouloir prouver qu'un enlumineur, qu'un Horebout se fut si facilement affranchi d'un mode d'écrire qui lui était familier, grâce au maniement journalier des manuscrits.

C'est la thèse contraire, celle que soutient M. de Raadt qui pêche par l'invraisemblance.

Autre objection. — M. de Raadt se refuse à admettre que les lettres H et B puissent provenir du seul nom Horebout. Il ne connaît qu'un « cas tout exceptionnel » de ce genre de contraction : c'est le monogramme d'Aldegrever formé de la réunion des lettres A et G.

Ici mon contradicteur a bien vite résolu la difficulté. Pour lui le monogramme de ce maître est une véritable anomalie : le mot se compose d'un adjectif *Alde* et d'un substantif *grever*. Mais les dictionnaires des langues germaniques sont bondés de mots composés ! L'adjectif ne constitue pas ici un sobriquet personnel à l'artiste, sinon on eût mis *grever der aeltere*. Il constitue de fait un véritale nom patronymique.

Il existe d'ailleurs d'autres exemples de contractions analogues [2].

Barthel Beham ou Behem peintre-graveur né à Nuremberg en 1490 ou 1496 et mort vers 1538 ou 40 avait comme monogramme deux B réunis par un H sa contraction peut se rapporter à BartHel ou mieux encore à BeHam.

Le graveur Balthasar Jenichen, graveur qui travaillait de 1530 à 1590 avait pour monogramme un B et un H combinés pris évidemment dans le nom de BaltHasar.

[1] Dans ce cas les initiales H et B du prénom et du nom sont placées sous un même trait.

[2] Voir Nagler *op. cit.*, *passim*.

Bouchorst, peintre qui travaillait au commencement du XVIIe siècle avait un monogramme formé de la réunion d'un B et d'un H = BoucHorst.

S. Rombouts, peintre qui florissait à Harlem au XVIIe siècle, a signé deux tableaux conservés à la Pinacothique à Munich : RomBouts et R. B. L'initiale R se combine avec un S.



Fig. 3. — La descente du saint Esprit.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

Jost Van Craesbeek, peintre flamand né en 1608 signait par les initiales CB accolées : CraesBeek. Ludolphe Bakhuizen, peintre du XVIIe siècle, avait un monogramme semblable à celui de Bouchorst ; on y retrouve donc



Fig. 4. — La descente du Saint Esprit. Miniature du Bréviaire Grimani.

là comme dans les exemples précédents, une lettre prise dans le corps du mot : BakHuizen [1] ; le choix des lettres du monogramme HB est de tout point judicieux, car ces lettres représentent les deux éléments constitutifs du mot.

En effet, comme nous l'écrivait tout récemment M. J. l'abbé Bols, membre de l'Académie flamande : « Dans le nom propre *Horebout* ou *Horenbout* il y a deux racines, *Hore(n)* et *Bout*. Il est plus difficile de donner la signification précise des deux parties du mot. J'ai consulté à cet effet le meilleur ouvrage néerlandais traitant des noms propres : *De nederlandsche Geslachtsnamen door Dr Johan Winkler*. Haarlem, 1885 (2 vol., 638 pages). Il ne parle pas expressément de *Hore(n)bout*, mais je trouve l'explication d'autres mots, qui vous permettra de choisir entre les significations suivantes :

Haro est un nom d'homme chez les anciens germains (p. 399). *Horro* de même (p. 558). Dans le nom de famille *Her eygens* la 1re syllabe signifie *seigneur* (heer) (p. 148) ; — dans les noms de famille *Heirwegh*, *Herrewegh*, elle signifie *armée* (p. 289). Dans certains noms de famille les syllabes *horn*, *hern*, *hoorn*, *horen* sont des mots frisons, dit Winkler, qui signifient *coin* (emplacement dans un coin de pays...) (p. 273). *Balt* (*Bolt*, *Bout*) sont des noms d'hommes en vieux néerlandais (p. 90). » Ce sont du reste les deux initiales des syllabes sur lesquelles tombe l'accent tonique.

Donc au point de vue philologique l'abréviation H B est toute rationnelle.

Je résume cette trop longue dissertation. La barre horizontale placée au-dessus d'un mot indique une abréviation ou une contraction ; l'enlumineur s'est conformé à l'usage général qui veut que ce signe ne soit placé qu'au-dessus d'une ou de plusieurs lettres d'un même mot. Admettre que HB soit une contraction d'un prénom c'est se mettre dans l'impossibilité, d'après les données que l'on possède sur l'école brugeoise, de le restituer avec vraisemblance à aucun artiste connu. Il faut donc songer à un nom propre qui est Horebout, abstraction faite de prénom *lequel a été souvent omis aux* XVe *et* XVIe *siècles*. Par conséquent *rien n'autorise la critique à rejeter à priori l'examen des arguments tirés des archives et de la comparaison des miniatures*. Étant établi que le monogramme HB représente un seul et même nom, quel artiste peut le revendiquer. En examinant la liste des enlumineurs ganto-brugeois, je ne trouve parmi les noms et prénoms que le nom

[1] M. Weale dans un catalogue des reliures anciennes paru en 1894, p. 177, no 355, cite la marque BL qui se trouve sur des ouvrages du couvert de Bethlehem (Brabant). Voilà un contraction type.... mais n'insistons pas.

d'Horebout qui contracté rationnellement puisse, avec vraisemblance, répondre au monogramme des miniatures de Cassel.

M. Weale cite, il est vrai, certain frère Hildebrant dont le nom pourrait par contraction correspondre au monogramme dont il s'agit. Seulement ce maître a-t-il joui d'assez de notoriété pour donner quelque crédit à cette conjecture ? Dans l'obituaire du couvent des pères conventuels, il est vanté pour son talent dans la transcription des livres de chœur, *in descriptione librorum chori*. Il n'est pas question qu'il ait pratiqué l'enluminure; rien ne s'oppose cependant à ce qu'il ait peint des lettrines, mais de là à pratiquer le métier pour en vivre, il y a loin. D'ailleurs si frère Jean Hildebrant († 22 décembre 1522) avait vécu de son pinceau, comme c'était le cas à Bruges, au xve et au xvie siècle, il eut été, comme certains confrères, affilié à la gilde saint Jean l'évangéliste [1].

Admettons, un instant, que le monogramme HB représente la lettre du nom et d'un prénom. On pense immédiatement à Hans Bol [2]. Mais ce maître n'était pas *encore né* (1534 † 1593) quand les miniatures de Cassel, qui datent des 25 premières années du xvie siècle ont été exécutées. D'autre part, il n'y a aucune affinité entre les procédés de ce maître dont j'ai publié naguères un ravissant petit chef-d'œuvre *les Heures du duc d'Alençon* et les miniatures ganto-brugeoises. (Voir les *Annales de l'Ac. d'archéologie*, 1889.)

Encore moins peut-il être question de Hans Brosamer (1506-1550) dont la manière ne rappelle en rien celle des enlumineurs flamands. Que dire d'*Horace Brogiani* qui possède les mêmes lettres initiales ? sinon, qu'il a vu le jour à la fin du xvie siècle (1577 ou 1588) ; il mourut en 1630.

Examinons les faits historiques qui viennent confirmer cette opinion [3].

Le lecteur pourrait, à vrai dire, recourir à la *Revue de l'Art chrétien* (1894);

[1] Rien ne s'oppose donc à admettre le renseignement publié par M. Weale. *Beffroi* t. I, p. 249. « Un de nos amis, M. Vervisch, dit le savant érudit anglais, conserve un fragment (de ces livres), dans sa collection d'objets d'arts ayant rapport à l'histoire de la ville de Bruges. C'est une lettre initiale, un G peint dans le style de la fin du xve siècle par une main exercée.

Jean Hildebrant avait été reçu apprenti à la gilde de Saint-Jean l'évangéliste, mais on sait, qu'il n'y a dû faire qu'une courte apparition, son nom ne paraissant que cette seule année. Il pourrait sans invraisemblance identifier ce Jean Hildebrant avec le *Hannekin Hillebrant* qui fut reçu de l'année 1479 à 1480.

Dit sin de nieuwe ghilde Broeders ende leerkinderen ontfanghen bij mij. Pieter. Aradiins, als gouvernuer anno Ixxix tot anno Ixxx.

Hannekin Hillebrant bij *Arnout Basekin*. T. IV. *Beffroi* 303. xiig.

[2] Seulement le maitre malinois ne surmontait pas son monogramme HB de la barre; il signait également HBol.

[3] Dans la séance du 7 mai dernier, j'avais reproché à M. de Raadt, de n'aborder qu'un côté de la question, et de ne point tenir compte des rapprochements, qui se

mais un résumé sommaire de la question s'impose d'autant plus que M. de Raadt n'a examiné qu'un côté de la question, celui qui concerne le monogramme. Et cependant il y a un témoignage considérable qu'on aurait tort de négliger.

Marc-Antoine Michel, noble vénitien, contemporain des Horebout, a



Fig. 5. — Saint Christophe. Miniature du Bréviaire Grimani.

laissé sur les trésors artistiques de sa ville natale et en particulier sur le bréviaire Grimani des notices des plus intéressantes.

trouvent dans la *Revue de l'Art chrétien*. L'incident a été reproduit au procès-verbal en ces termes, p. 353, t. VIII :

« *M. Destrée n'admet pas les conclusions de M. de Raadt. Quand il parle de miniatures, il traite une question qui lui est tout à fait inconnue.* »

Pour tout lecteur qui n'est pas au courant des débats, il peut y avoir un doute. Le

Voici en quels termes il s'exprimait par rapport au bréviaire Grimani : « Le bréviaire célèbre que Messire Antoine le Sicilien, vendit au cardinal pour 500 ducats, fut enluminé par beaucoup de maîtres et pendant beaucoup d'années. Il y a des miniatures de la main de Jean Memling, de la main de Gérard de Gand, 125 pages ; de Liévin d'Anvers, 125 pages. On loue surtout les douze mois et parmi ceux-ci le mois de février où un petit garçon urine dans la neige et la fait jaunir ; le paysage enveloppé de neige et de frimas [1]. »

Les critiques sont d'accord en général pour écarter Memling du nombre des artistes qui ont exécuté ce travail. M. Paul Durrieu, conservateur au musée du Louvre, émet la conjecture très plausible que Marc-Antoine qui commet quelquefois des erreurs dans la transcription des noms d'artistes aura confondu le nom de Memling avec celui de Bening.

Il est de fait que dans le Calendrier et certaines pages du bréviaire Grimani on trouve divers éléments qui pourraient cadrer avec certaines œuvres d'Alexandre Bening et qui font même pressentir son fils ; mais il n'est pas encore à même de se prononcer dans l'état actuel de la question. La dernière œuvre connue d'Alexandre († 1519), sont les miniatures du Boèce, exécutées en 1492 ; mais on n'est pas renseigné sur les vingt dernières années de la carrière de ce maître, talent plein de ressources et chercheur. En tout cas la collaboration d'un Bening au bréviaire Grimani n'est pas dénuée de vraisemblance comme nous le montrerons dans la seconde partie de notre travail de la *Revue de l'Art chrétien.*

Quant à Liévin d'Anvers qui a été identifié avec Liévin van Lattem, on ne connaît aucune œuvre de lui. Gérard de Gand ne peut être identifié qu'avec Gérard Horebout. Gérard se voit en général restituer le diptyque de l'abbé Hughenois représentant d'une part le prélat précité, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette attribution n'est pas corroborée, il est vrai, par un texte d'archive, ni un monogramme, mais elle n'est pas invraisemblable, — il s'en faut — attendu que Gérard Horebout fut favorisé à diverses reprises de commandes par le prélat gantois.

Plus loin, je reviendrai sur la valeur de cette opinion.

Il se fait que les miniatures conservées à Cassel et revêtues du fameux

pronom il se rapporte-t-il à ma personne ou à celle de mon interlocuteur ? Chose étrange, M. de Raadt a cru bon de profiter de cette rédaction quelque peu amphibologique. *Pourquoi*, s'écrie-t-il, cet *étonnant aveu! j'ai été loin d'affirmer pareille chose*? etc. M. de Raadt a donc pris pour un aveu de ma part ce qui était un reproche à son adresse.

[1] *Der Anonimo Morelliano Marc Anton Michel.* Voir *Quellenschriften für Kunst geschichte und Kunst-technik de Mittelalters und der Neuzeit*, publication dirigée par M. Albert Ilg.

monogramme HB, présentent je ne dirai pas des analogies, mais des affinités telles avec des miniatures du Bréviaire Grimani, et des miniatures de l'*Hortulus animæ christianæ* de la bibliothèque impériale de Vienne, que j'ai cru reconnaître une origine commune à ces diverses peintures. Mais de quel centre procédaient les miniatures du Grimani de l'*Hor-*



Fig. 6. — Miracle de saint Antoine.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

tulus animæ christianæ et des miniatures de Cassel (Allemagne). Ici aucun érudit quelque peu initié aux productions de l'enluminure flamande n'hésite un instant. Il y reconnaît des œuvres de l'école ganto-brugeoise où brillaient en première ligne les Horebout et les Bening. Or, si l'on examine

les listes des enlumineurs de ces deux villes c'est, en somme, je le répète, un des Horebout, dont le nom correspond le mieux au monogramme.

Ce manuscrit fut enluminé pour Marguerite d'Autriche. Or, cette princesse favorisa de commandes importantes Gérard Horebout comme cela résulte des documents reproduits par feu M. Pinchart [1]. Cette famille d'artistes jouissait d'ailleurs d'une grande réputation. Ce seul motif n'eut-il pas suffi à faire restituer aux Horebout les miniatures qui dans le Grimani et les miniatures de Cassel sont identiques par la facture et le sentiment ?

Jusqu'au jour de la rencontre du monogramme HB j'étais quelque peu incrédule concernant le témoignage de Marc-Antoine, mais j'ai été obligé de tenir compte des coïncidences remarquables qui existent entre les trois manuscrits précités. Ces œuvres, du reste, appartiennent aux meilleures productions de l'enluminure flamande; elles sont dignes de la réputation dont les Horebout jouissaient alors. Carl van Mander parle d'une manière très avantageuse d'œuvres de Gérard Horebout aujourd'hui disparues [2]. Albert Dürer rendit visite au maître gantois et il a marqué son admiration pour l'habileté dont faisait preuve sa fille Suzanne [3] ; il acheta même une enluminure représentant le Sauveur du monde, exécutée par cette jeune artiste.

Les miniatures de Cassel proviennent d'un livre d'Heures ayant appartenu, le fait n'est pas fixé, soit au cardinal Albert de Brandebourg [4], soit au Nurembergeois Melchior Pfinzig. Or, ces deux personnages ont pu apprendre de la bouche même d'Albert Dürer, les mérites qui distinguaient les œuvres des Horebout. Le cardinal était, en effet, un des Mécènes d'Albert Dürer qui a gravé au moins trois fois son portrait; quant à Pfinzig, c'était son propre concitoyen.

Qu'Albert Dürer ait fait connaître l'atelier des Horebout, en particulier à son Mécène, il n'y a pas la moindre invraisemblance à cet égard. Il existe, en effet, parmi les manuscrits que le prélat allemand a laissés des heures enluminées exécutées vers 1521, dans un atelier ganto-brugeois et qui offrent également avec le *Grimani*, *l'Hortulus animæ christianæ* de très grandes affinités ainsi que M. J. Weale et Ellis l'ont établi [5].

[1] Archives des arts et des sciences t. Ier, p. 13.

[2] Voir t. Ier, pp. 62, 73. *Le livre des peintres* traduction de M. H. Hymans.

[3] Leitschuh. *Albert Dürers Tagebuch der Reise in die Niederlande.*

[4] Ces pages détachées ont fait partie d'un livre d'Heures composite, de ce qui a appartenu à Jean-Albert de Mecklembourg ; au commencement de ce siècle ces peintures ont été placées dans des cadres et ceux-ci renfermées, à leur tour, dans une cassette spéciale.

[5] *The Hours of Albert de Brandenbourg. Some Account of a Manuscript Book Hours. Formely in the possession of Albert de Brandenburg, Elector of Mainz, cardinal Archbis-*

Donc, sous quelque face qu'on examine le problème, la participation des Horebout aux œuvres dont il s'agit, se justifie de plus en plus. Convenons seulement que ces artistes avaient des émules, surtout dans la personne des Bening. L'on connaît, en partie du moins, des œuvres de ces derniers conservées à la Bibliothèque nationale à Paris, à Dixmude, à la Bibliothèque royale de Belgique, aux Bibliothèques du British Museum de Munich, de Vienne etc. Or, toutes ces productions ne se confondent pas, quoiqu'elles aient des affinités résultant du milieu, avec les peintures des Horebout.

Rejeter *a priori* la participation de Gérard et de ses aides au *Grimani*, *aux Heures de Cassel*, *à l'Hortulus animæ christianæ* etc., c'est rejeter sans motif sérieux, un faisceau de données d'une grande valeur, c'est dénier toute importance au témoignage d'un contemporain, Marc-Antoine, lequel a, en ce qui concerne Gerard de Gand = Horebout, une portée qui n'a jamais été mise sérieusement en doute.

M. de Raadt se demande comment, parmi les 831 pages du *Grimani*, j'ai pu songer à restituer des miniatures à Gérard Horebout et à ses aides toutes les miniatures ayant des analogies avec celles de Cassel. Le fait est que le monogramme HB devient, justifié comme il l'a été, une sorte de criterium; or, je constate que de nombreuses pages, à partir du calendrier, émanent de l'atelier qui a exécuté les miniatures de Cassel. On retrouve en effet les mêmes compositions et surtout le même coloris, le même style, le même caractère. J'en excepte seulement des scènes épisodiques d'un caractère assez banal et qui, de même que les pages du calendrier et quelques autres, n'ont aucune affinité avec les miniatures de Cassel.

Que le lecteur considère par exemple la présentation au temple dans la miniature du Germani et dans celle de Cassel, il y verra le même sentiment, la même habileté [1]. Dans la descente du Saint-Esprit, les rapprochements sont encore plus faciles à faire. C'est bien le même faire d'un artiste qui se repète sans se copier servilement ; dans le miracle de Saint Antoine, le maître ne veut pas, semble-t-il, introduire de variante; et cependant il en existe une notable dans les fabriques qui forment le fond de la scène. Un

hop of Mainz and Magdeburg ande Primate of Germany, 1531-45. *Executed by the artiste of the Grimani Breviary*, 1514-23 Compiled by F. S. Ellis. *With a notice of the miniature painters et illuminators of Bruges*, 1457-1523. By W. H. James Weale, etc., etc.

[1] Voir les pl. XL, LXIX, LXXX, représentant la *Descente du Saint-Esprit*, saint Antoine et saint Christophe. — Voir *Fac-simile des miniatures contenues dans le Bréviaire Grimani conservé à la bibliothèque Saint-Marc exécuté en photographie, par Antoine Perini avec explications de* François Zanotto *et un texte français* de M. Louis de Mas Latrie. Venise MDCCCLXII.

Les gravures de 1 à 6 m'ont été obligeamment prêtées par l'éditeur de la *Revue de l'Art chrétien* et M. Alph. Lafitte.

copiste quelconque se fut bien gardé d'apporter des modifications qui eussent compliqué notablement sa tâche. Il eut jugé, sans nul doute, plus aisé de s'en tenir à la page qu'il avait sous les yeux ! Bien plus, il m'a été donné de constater les analogies les plus grandes entre la Vierge du Liévin Hughenois et la Vierge reproduite à la planche 109 de l'album de Zanotto consacré à la reproduction des pages les plus importantes du bréviaire Grimani.

Dois-je ajouter qu'un élément d'appréciation fait, à vrai dire, complètement défaut dans les documents que le lecteur a sous les yeux. Je veux parler du coloris qui distingue ces trois manuscrits. Les circonstances m'ont fourni l'occasion d'avoir en main toutes les œuvres dont il est question dans le présent travail. N'était cette connaissance personnelle des originaux, il va sans dire, que j'hésiterais à formuler ma manière de voir d'une façon aussi catégorique.

Dans le *Bréviaire Grimani* comme dans l'*Hortulus animæ christianæ* et les *Heures* de Cassel, on voit des pages qui, bien qu'ayant entre elles de nombreux points de contact, quant à la composition, décèlent cependant de réelles différences de facture. Ce fait s'explique par l'organisation même du travail. Il est établi que Gérard Horebout ne travaillait pas seul aux travaux d'enluminure. Sa fille Suzanne, dont il a été fait mention plus haut le secondait, ainsi que son fils Luc. Il n'est donc pas impossible que le maître ait simplement revu certaines pages et qu'il ait apposé son monogramme après le travail de revision. Aussi tout en reconnaissant, en chacune d'elles, le concours de Gérard Horebout, je n'hésite pas à voir en lui un homme dirigeant un atelier ; c'est pour ce motif que, dans la planche I qui se trouve dans l'article de *la Revue de l'art*, j'ai eu soin de mentionner le fait en les indiquant comme des *miniatures exécutées dans l'atelier des Horebout.*

Conclusions.

1° J'ai dit que le monogramme HB était celui d'un Horebout et ai démontré qu'il n'y avait là rien d'anormal, puisque des artistes contemporains cités plus haut ont signé leurs œuvres par leur seul nom patronymique ;

2° Le monogramme HB surmonté d'un trait ne peut être expliqué avec vraisemblance, que par son attribution aux Horebout, ainsi qu'en font foi l'histoire de l'art et les documents écrits ;

3° L'attribution de ce monogramme HB aux Horebout étant ainsi établie, on peut conclure que le manuscrit de Cassel signé de ce dit monogramme provient de leur atelier. Cette opinion est d'ailleurs corroborée par les faits ainsi que nous l'avons démontré.

Or, le Grimani offre avec le manuscrit de Cassel de telles affinités au point de vue du sentiment, du style et de la facture, qu'on peut dire qu'ils émanent tous deux d'un même atelier ; conclusion corroborée du reste par le témoignage de Marc-Antoine qui nous apprend que Gérard de Gand ou Gérard Horebout a travaillé à l'illustration de ce livre.

On voit donc qu'il n'est pas téméraire d'affirmer qu'une partie du Grimani émane de l'atelier des Horebout.

Telles sont, Monsieur le président, les observations que je crois devoir vous communiquer en réponse aux objections que mon contradicteur a fait insérer dans les *Annales* de notre Société.

En m'excusant d'avoir usé un peu longuement de mon droit de réponse, je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Joseph Destrée.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

XLII

L'État-civil à l'armée sous l'ancien régime.



ON ne s'est guère occupé, que je sache, de ce qui se passait autrefois aux armées à l'égard des baptêmes, des mariages et des décès.

Cependant la question est intéressante à plus d'un point de vue, et spécialement pour les familles dont l'un ou l'autre membre s'est marié à l'armée.

Je me propose de traiter la question.

Pourrait-on : 1° M'indiquer des décrets et ordonnances traitant des aumôniers militaires de l'ancien régime et de leurs fonctions ;

2° Me dire où se trouvent les registres de baptêmes, mariages et décès délaissés par les anciens aumôniers militaires.

CLERBAUT.



XLIII

La Flore populaire au point de vue du Folk-lore.

M. E. Rolland, l'éditeur du si intéressant recueil que publie M. Gaidoz, sous le titre de *Mélusine*, imprime en ce moment le premier volume de la FLORE POPULAIRE. Il prie les personnes qui s'intéressent à son ouvrage de bien vouloir lui envoyer des documents, noms vulgaires des plantes et superstitions, proverbes, etc., les concernant.

P. S.



XLIV

Le Château de Montlhéry (Seine-et-Oise).

Devant faire paraître l'essai d'une chronologie de l'histoire du château de Montlhéry, il me serait agréable d'obtenir des lecteurs des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, mention des faits intéressants la ville de Montlhéry et des sources où je pourrais puiser des renseignements. Je saurais grand gré aux chercheurs qui pourront m'indiquer des documents inédits.

PAUL ALLORGE,
Architecte diplômé du Gouvernement,
à Montlhéry,
France (Seine-et-Oise).



XLV

Armoiries à déterminer.

Nous appelons l'attention des héraldistes sur les 24 blasons, de la tour d'Erstfeld (canton d'Uri), qui nous ont été communiqués par M. Gull, de St-Gall (Suisse) et dont le blasonnement suit :

C'est avec plaisir que nous recevrons, à ce sujet, tous les renseignements que nos confrères seraient en mesure de fournir sur cette matière.

1 (No 5). — De gueules à l'aigle d'argent et à la bordure d'or. C. : une femme de carnation issante, vêtue de gueules, tenant des deux mains une pomme d'or.

2 (N° 6). — De sable à deux sceptres fleurdelisés d'argent, mouvant de la pointe, passés en sautoir. C. : une tête et col d'homme imberbe de carnation, sans menton, mordant des dents supérieures le casque qui est couvert d'une capeline blanche.

3 (N° 7). — D'azur au poisson (saumon, bar ?) d'or, oreillé de gueules, posé en bande et fortement recourbé à dextre, et au semé de croisettes d'or. C. : le poisson de l'écu, la tête en bas, mordant le casque qui est couvert d'une capeline d'azur.

4 (N° 8). — D'argent à deux fasces de gueules, accompagnées de six (3, 2, 1) oiseaux du même. Le casque couvert d'une capeline de gueules. C. : un chien (lévrier ?) d'argent assis, le col entouré d'une couronne d'or.

5 (N° 9). — Échiqueté d'or et d'azur ; au lambel à cinq pendants de gueules brochant. C. : une tête et col de cygne, becqué de gueules.

6 (N° 10). — D'argent fretté de gueules à deux fasces du même, brochantes. C. : une tête et col de loup de gueules.

7 (N° 11). — De gueules au lion d'argent et au lambel à quatre pendants de sable, brochant. Le casque couvert d'une capeline de gueules. C. : un chien danois au naturel assis.

8 (N° 12). — Palé d'azur et de gueules au lion d'or, à la queue fourchée, brochant. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un dragon, sans ailes, de sable, sommé d'une tige de plante, feuillée du même. (Le dessin est coupé à sa partie supérieure.)

9 (N° 13). — Parti ; au premier, d'argent plain ; au second, de gueules à l'étoile d'or en chef. C. : un buste de femme vêtu de gueules, coiffé d'une sorte de béguin blanc, aux cheveux noirs flottants.

10 (N° 14). — De sable au lion d'or, à la queue fourchée. C. : un buste humain imberbe, de carnation, vêtu de sable et coiffé d'une calotte du même.

11 (N° 15). — D'or à l'aigle de gueules. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un (!) aigle de gueules.

12 (N° 16). — D'azur à deux poissons (bars, saumons ?) d'argent, oreillés de gueules, adossés, et au semé de croisettes d'argent. C. : un bonnet conique d'azur, semé de croisettes d'argent et accosté des deux poissons de l'écu, les têtes en bas.

13 (N° 21). — D'azur au lion d'argent et au semé de croisettes du même. Casque couronné. C. : un avant-bras paré d'azur, la main d'argent (!) tenant une bague d'or, chatonnée de gueules.

14 (N° 22). — Palé d'argent et d'azur ; au franc-quartier d'argent chargé d'une croix de gueules. Le casque, couvert d'une capeline blanche, couronné. C. : une queue de paon issant d'un vase de gueules.



15 (N° 23). — D'azur à l'aigle de sable (!). Le casque, couvert d'une capeline d'azur, couronné. C. : un (!) aigle de sable [1].

16 (N° 24). — D'azur à neuf (3, 2, 3, 1) fleurs de lis d'or (semé). C. : un ange de carnation issant, ailé d'argent, vêtu d'azur au semé de fleurs de lis d'or et tenant une couronne d'or [2].

[1] Notre confrère, M. Jean van Malderghem pense que le n° 23 représente les armes du Saint-Empire, mais dans des émaux incorrects.

[2] Ce blason doit, évidemment, symboliser le roi de France. Par les n°s 23 et 24, on aurait donc voulu représenter les deux plus puissants monarques de la chrétienté, l'empereur d'Allemagne et le roi de France !? L'existence de l'ange, comme cimier, dans les armes de France, est absolument inconciliable avec les boucliers allongés qui appartiennent au XIIIe siècle. Aussi oblige-t-elle M. van Malderghem à révoquer sérieusement en doute l'authenticité des peintures héraldiques de la tour d'Erstfeld, car, fait remarquer notre confrère, la légende de l'ange — qui n'a, du reste, jamais figuré en cimier sur les armes de France — ne remonte qu'au temps du roi Charles V (1364-1380). Avant cette époque, il n'en a jamais été question.

17 (N° 25). — Palé d'argent et d'azur, au lion de gueules brochant. C. : un lion de gueules, couronné d'or, issant.

18 (N° 26). — De gueules à la croix florencée d'or. Le casque, couvert d'une capeline d'azur, couronné. C. : un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de panaches de plumes de coq (?) de sable.

19 (N° 27). — De gueules à la croix tréflée d'argent, à double traverse, le trèfle de l'extrémité inférieure fiché au bas. Cq. couronné. C. : un bonnet conique de gueules.

20 (N° 28). — Fascé d'or et d'azur ; au franc-canton d'hermine. Casque couronné. C. : un avant-bras, paré d'azur, la main de carnation tenant une plume (?) de sable.

21 (N° 31). — D'or à la bande de gueules, chargée d'un lion léopardé d'argent. C. : un homme de carnation imberbe issant, vêtu de gueules, brandissant des deux mains un glaive au naturel, garni de sable.

22 (N° 32). — Parti ; au 1er, de gueules à la demi-aigle d'argent, mouvant du parti ; au 2^d^, fascé d'argent et d'azur. C. : une boule (œuf ?) de gueules, sommée d'une tige de plante feuillée d'argent (carotte ?), issant d'une cuve de sable, semée de larmes (?) d'argent (contre-hermine ?).

23 (N° 33). — De gueules au lion d'or, à la queue fourchée, et au semé de croisettes d'or. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un dragon ailé de gueules.

24 (N° 34). — De gueules à la croix d'argent. C. : un buste d'ange de carnation, ailé d'argent, vêtu de l'écu [1].

De ces blasons, il y en a toujours deux inclinés l'un vers l'autre. C'est ainsi que se trouvent affrontés les n°s 5 et 6, 7 et 8, 9 et 10, 11 et 12, 13 et 14, 15 et 16, 21 et 22, 23 et 24, 25 et 26, 27 et 28, 31 et 32, 33 et 34. Pour que nos lecteurs puissent bien se rendre compte de leur style, nous leur en soumettons ici deux, les n°s 23 et 24, fac-similés d'après les dessins qui nous ont été envoyés [2].



[1] Sur les dessins, l'or est indiqué par la couleur jaune, le blanc par l'absence de toute couleur.

[2] La note qui précède a été rédigée par M. de Raadt. Pour plus de détails, voir le compte rendu de la séance du 3 septembre 1894.

XLVI

Un bas-relief du XIIe siècle à Uccle (Vert-Chasseur).

Le long de la chaussée de Waterloo, au coin d'une rue, à peu près en face du Vert-Chasseur, se trouve une boutique d'épiceries et de liqueurs, laquelle porte sur sa façade, un bas-relief des plus curieux. C'est une vieille sculpture romane, paraissant dater du xiie siècle et représentant un Christ bénissant et tenant un livre ouvert. L'objet est des plus intéressants et admirablement conservé. Sait-on d'où vient ce précieux échantillon de la sculpture du moyen âge? De quel édifice a-t-il été détaché, et par suite de quelles vicissitudes se trouve-t-il maçonné dans la façade d'une maison moderne ?

E. M.



XLVII

Un autographe du roi Charles II d'Angleterre.

J'ai copié dans la bibliothèque de *Saint John's college*, à Cambridge, un reçu autographe de Charles Stuart qui, alors proscrit, devait, le 29 mai suivant, monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles II. Le voici :

I do acknowledge to have receaved the summe (sic) of one hundred pounds by the direction of M. B.

Brusselles (sic) the first of April 1660.

Charles R.

Un chercheur plus heureux que moi pourra-t-il me dire quel est le personnage que le royal prétendant, désigne par les lettres M.B.? Il y aurait peut-être là une occasion de relater le séjour que fit Charles II, à Bruxelles, à partir de 1656, séjour qui n'a pas encore tenté — si je suis bien renseigné -- la plume d'un de nos historiens.

P. S.



XLVIII

Jan van Waver, de Malines.

M. Hildebrand a découvert sur un retable sculpté, conservé en Suède, l'inscription suivante :

GHEMAECHT TE MECHELEN BI IAN .....
VAN WAVER INT IAER ONS HER DVISENT E
VIF HONDERTEN E VIERTIEN

Il serait heureux d'obtenir quelques renseignements sur cet artiste.

P. S.



RÉPONSE

(Question n° XXXVIII, vol. VIII, p. 264).

Le peintre Roetiers.

Dans mon *Mémoire sur les Roetiers, graveurs généraux des monnaies de France,* lu en Sorbonne, en 1888, j'ai donné une notice complète sur *François* Roetiers, peintre, dessinateur, graveur de médailles, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, né à Londres en 1685, mort à Vienne en 1742.

On trouvera cette notice, dont il n'a pas été fait de tirage à part, aux pages 507 à 510 du volume qui renferme les Mémoires lus pendant la session des Sociétés des Beaux-Arts, volume que doit posséder la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Victor Advielle.





TABLE DES MATIÈRES

Archéologie préhistorique de la Belgique.

Bibliographie.

Héraldique et sphragistique.

Histoire.

Histoire de l'Art.

Histoire des Arts somptuaires.

Histoire des Institutions belges.

Histoire de la littérature française.

Histoire de la musique.

Iconographie.

Mélanges.

Procès-verbaux des Séances.

Anciens textes.

Questions et réponses.



TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

ADDENDA ET CORRIGENDA.

T. VIII, 1894 :

Page 140 — au lieu de H. Gielen, lisez J. Gielen.

Note de la *Commission des publications.*

P. 259, 2e ligne d'en bas, lisez : « devait porter pl*e*in, et portait pl*e*in », et non : « devait porter pl*a*in, et portait pl*a*in ».

P. 260, 4e ligne d'en haut, lisez : « qui devaient porter pl*e*in », et non : « qui devaient porter pl*a*in ».

Notes de M. de Raadt.

P. 352, 30e ligne, lisez : « entre cet *artiste* et ce monogramme », et non : « entre cet *article* et ce monogramme ».

P. 369, 27e ligne, lisez : « *le profil* » et non : « *le profile* ».

P. 488, 2e ligne, lisez « accompagnée d'une cotice du même », et non : « accompagnée d'une cottice du même ».

P. 488, 11e ligne, lisez : « les croisettes recroisetées au pied fiché » au lieu de « les croix fleuronnées ».

P. 501, 32e ligne, lisez : que la lettre A *sommée d'un trait pourrait être pris pour un A gothique,* au lieu de : que la lettre A *est* sommée d'un trait *qui* pourrait être pris pour un A gothique.

Note de M. Destrée.

P. 502, 4e ligne, lisez : « cet artiste », et non : cette artiste ».

P. 502, 8e ligne. La signature de Key comprend le prénom de Thomas. Il faut voir dans l'inscription, le génitif du mot, *filius* sous-entendu, à moins qu'il n'y ait eu erreur dans la rédaction de l'inscription. D'après les *Liggere,* un certain « Adriaen Thomas, Scildere » fut reçu franc maître, en 1568.

Note de M. Destrée.

P. 516, 3e ligne, lisez : « volume » au lieu de : « v*u*lume ».

P. 519, note 1, lisez : « armes *de l'empereur d'Allemagne* », au lieu de : « armes du Saint-Empire ».

P. 522, ligne 1, lisez : « XLVIII » au lieu de : « XVLIII ».

Notes de la *Commission des publications.*

